



Pièce 1 | Rapport de présentation
Tome 1.1 | **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
Livret 1.1.1 | **Premiers regards sur les paysages**

Version approuvée le 27 novembre 2024





CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
prunetchristophe@yahoo.fr



Relief urbanisme

Les Jardins
46 200 SAINT-SOZY
05 65 41 27 58
relief.urbanisme@gmail.com



Atelier Palimpseste

7, allées de Tourny
33 000 BORDEAUX
05 56 01 19 37
guillaume.laize@gmail.com



Rural Concept

430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



EllipSIG

1280, avenue des platanes Future Building
1
34 970 LATTES
06 81 15 10 67
contact@ellipsig.fr

Crédit photo de couverture : office de tourisme

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PREMIERS REGARDS SUR LES PAYSAGES..... 4

1 | LA GEOLOGIE : ORIGINE ET HERITAGE DES PAYSAGES DE LALBENQUE-LIMOGNE..... 5

- A - DES PAYSAGES KARSTIQUES TYPIQUES 5
- B - UN VOCABULAIRE SPECIFIQUE 6
- C - UNE GEOLOGIE : QUI RACONTE UNE HISTOIRE DU CAUSSE – UN PAYSAGE DE PIERRE 7
- D - NOTIONS DE VOCABULAIRE LIE A LA GEOLOGIE..... 11

2 | UNE GEOLOGIE : FORMANT DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS .. 12

DES ENSEMBLES PAYSAGERS AUX LIMITES FLOUES 13

- A - AMBIANCES PAYSAGERES DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS 15
- B - LES TEMOINS GEOLOGIQUES RECENSES PAR LE PNR..... 28

SOURCE DES FICHES GEOLOGIQUES : « LES CLEFS DES PAYSAGES DES CAUSSES DU QUERCY », THIERRY PELISSIE, JEAN-JACQUES LAGASQUIE ET JOËL TREMOULET, PARC NATURAL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY .. 29

- 29
- C - SYNTHESE DES ENJEUX A L'ECHELLE DU PAYSAGE DU TERRITOIRE DE LALBENQUE-LIMOGNE..... 33

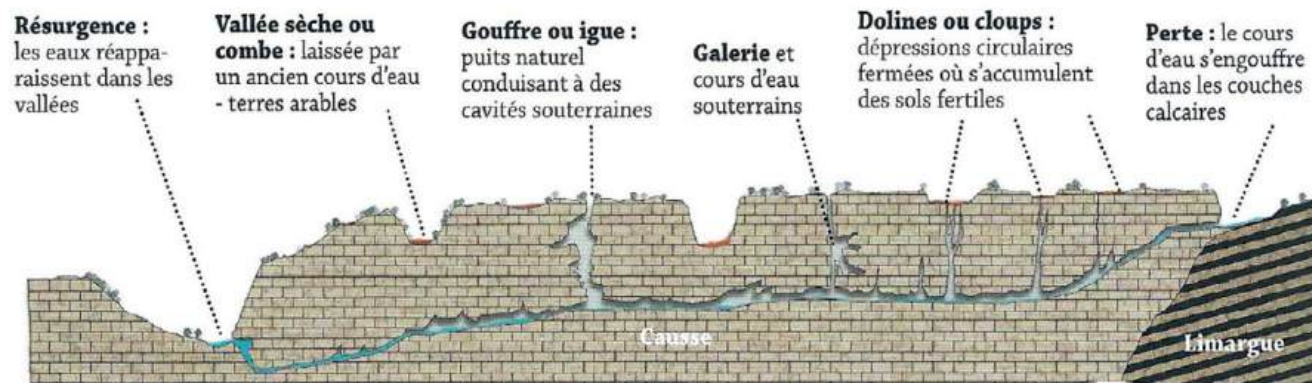
Partie 1: Premiers regards sur les paysages



Source : Lot tourisme

1 | La géologie : origine et héritage des paysages de Lalbenque-Limogne

Coupe des différents types de reliefs karstiques



Source de l'illustration : CAUE 46

L'igue de Crégols : paysage karstique spectaculaire



A - Des paysages karstiques typiques

La diversité et la richesse géologiques de cette région, ont façonné les différents paysages de la communauté de communes de Lalbenque-Limogne.

La présence forte du calcaire, roche qui subit un type d'érosion-dissolution très particulier, participe largement à cette géographie, parfois spectaculaire.

Les paysages de Lalbenque-Limogne sont en très grande majorité formés par le plateau de la Causse de Limogne, qui fait lui-même partie du grand ensemble des Causses du Quercy. Ce vaste plateau est constitué d'une **table de calcaires résistants**, plusieurs fois creusés et tourmentés par l'érosion-dissolution, qu'on peut qualifier de géographie karstique. Le **sol est mince et la roche affleurante**. Les eaux du Limargue se perdent dans les sous-sols du plateau. Les reliefs caractéristiques des paysages karstiques s'y retrouvent : dolines, cloups, igues, gouffres, combes, rivières souterraines...

LE LABEL GEOPARC UNESCO

La géologie est tellement marquante sur le territoire du Parc Naturel Régional, que celui-ci a été labellisé Géoparc mondial Unesco en mai 2017. Ce label reconnaît le patrimoine géologique remarquable du territoire au niveau mondial.

B - Un vocabulaire spécifique

Vocabulaire des paysages karstiques :

Causse : haut plateau calcaire fortement érodé, caractéristique du sud et de l'ouest du Massif central. Par extension, il désigne les pelouses pâturées où le sol est peu épais et où la roche est affleurante de ces plateaux.

Combe : terme géologique pour désigner une dépression linéaire due à l'érosion de couches tendres du sol, au sommet d'un pli géologique du plateau. Par extension, il désigne parfois plus simplement une vallée sèche ou un vallon.

Doline / Cloup : dépression circulaire causée par une érosion de la roche calcaire sous la surface du sol qui provoque l'affaissement du sol. La dépression ainsi créée retient plus facilement l'eau et se charge en argiles ce qui la rend plus fertile que le reste du plateau. Le cloup est un terme quercynois pour désigner une doline.

Erosion karstique ou karstification : ensemble des mécanismes de dissolution des roches calcaires

Igue : terme quercynois désignant généralement un gouffre

Ouvala : vaste dépression résultant de la réunion de plusieurs dolines

Pech : terme qui vient de l'occitan puèg, qui vient lui-même du latin podium, qui désigne un endroit surélevé

Terrasse alluviale : zone plane située dans une vallée et formée par les sédiments alluviaux déposés par le cours d'eau

Vocabulaire quercynois :

Caselle ou cazelle : cabane ronde de taille réduite, en pierre sèche, qui servait autrefois à abriter les paysans et leur matériel, parfois des animaux, à proximité des terres agricoles

Couderc : dans certaines régions du Massif central (Aveyron, Lot), le couderc désigne une pâture communale à usage collectif, autrefois utilisée par les paysans les plus pauvres qui pouvaient y faire paître quelques bêtes. Par extension, ce terme désigne aussi la place centrale du village, souvent enherbée, qui reçoit des équipements communautaires : lavoir, puits, four à pain, et autour de laquelle s'organise le village ou le hameau.

Mas : dans certaines régions du Midi de la France, le mas désignait une unité agricole composée de bâtiments d'habitation et de bâtiments d'exploitation agricole

Vocabulaire géologique :

Flexure : déformation souple et isolée dans une superposition de roches qui provoque un brusque changement de pente sans rupture

Serres : échine allongée aux reliefs abrupts, qui présente un profil en « dents de scie »

C - Une géologie : Qui raconte une histoire du Causse – un paysage de pierre

L'histoire riche et complexe de ce territoire habité depuis des milliers d'années. « Durant près de 200 000 ans jusque vers -40 000 ans environ, pendant le paléolithique moyen, les causses du Quercy deviennent, comme une grande partie de l'Aquitaine, des zones propices aux animaux sauvages qui s'y réfugient pour échapper aux glaces qui confisquent alors l'Europe septentrionale ». *extrait de Encyclopédie Bonneton, « Lot », 2006, 319p.* Notamment sur les Causses du Quercy. Après les premiers hommes modernes dit chasseur-cueilleurs qui vont développer l'art pariétal sur le territoire du Quercy (Pech Merle etc.), apparaissent les premiers paysans quercynois aux alentours de -6000 ans avant notre ère. Avec les animaux domestiqués (cochons, chèvres moutons entre autres), la culture des premières céréales, la société pastorale et agro-pastorale apparaît progressivement au cours des derniers millénaires avant notre ère. Les nombreux dolmens parsemant le territoire issu des entablements calcaires affleurants attestent encore aujourd'hui de cette présence humaine sur les causses (entre 3200 et 2000 ans avant J.C.).

L'objet de ce présent diagnostic n'est pas de retracer le récit de cette histoire. De grands témoins racontent l'antiquité quercynoise (les cadourques et leur oppidums, les conquêtes romaines, puis le moyen âge et la renaissance pour faire simple dans les périodes historiques (château de Cénevières par exemple), mais ce qui retient notre œil aujourd'hui et nous conduira à formuler des enjeux adaptés au projet de P.L.U.I. c'est le paysage hérité notamment de la société agraire de la fin du 18^{ème} jusqu'à aujourd'hui.

Société agraire qui a façonné le paysage du causse et c'est adaptée à ses faibles ressources en terre et en eau (en dehors de l'ensemble paysager du quercy blanc et du Limargue ou Terrefort).

Avec des villages et hameaux très peuplés à cette époque, les parcelles agricoles sont très découpées, souvent **en lanières, épierrées pour permettre**

de trouver le maximum de terre arable. Pierres rangées, stockées dans une dentelle dense de murets et cayroux qui s'érigent tout autour des pâtures et champs, qui est encore omniprésente aujourd'hui.

L'histoire du Causse est marquée à cette époque par une **agriculture de subsistance diversifiée** : vaches ponctuellement, cochons, poules, brebis, chèvres, céréales, vignes jusqu'au Phylloxera fin XIX^{ème}, lavandes localement à partir du XX^{ème} siècles jardins vivriers etc. Le pastoralisme a marqué fortement ce paysage. Mais depuis l'exode rural de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la spécialisation de l'agriculture dans les années 1970, le paysage agricole c'est simplifié. Alors qu'auparavant tout le territoire, y compris les espaces pentus et embroussaillés, étaient soumis au pâturage, à la coupe du bois, ces derniers sont aujourd'hui abandonnés pour leur préférer les **terrains les plus riches et plats situés dans les creux : dolines, combes, ouvalas**. Petit à petit le paysage du causse c'est refermé, enfriché, reboisé, alors que le paysage du Quercy Blanc a continué à s'ouvrir, (suppression de haies) sur de grandes parcelles cultivées avec le développement des cultures irriguées.

Le paysage du causse est aujourd'hui composé d'une **imbrication de prairies pâturées ou cultivées qui forment de petites poches agricoles dans un territoire majoritairement boisé**, dans une typologie qui rappelle davantage la friche que la forêt. Ces deux composantes du paysage sont importantes et créent un éco-complexe caussenard, très intéressant d'un point de vue de sa richesse écologique, et qui offre des paysages variés suivant les modelés subtils du relief. Le paysage typique de la société agro-pastorale qui l'a façonné disparaît progressivement sous le couvert de la chênaie calcicole qui ne cesse de s'étendre et contribue à homogénéiser le paysage du territoire.



Combelle cultivée entourée de bois



Combelle cultivée en bordure de village

Ce paysage hérité, façonné par les pratiques agricoles anciennes constitue encore aujourd'hui la singularité des ambiances et qualités paysagères du territoire.

La pierre omniprésente à l'échelle du grand paysage se retrouve dans l'architecture tant à l'échelle de ce que l'on appelle « le petit patrimoine » que l'on pourrait appeler ici ; tant sa présence est importante ; le « **grand patrimoine** » du **causse** (muret, cazelles, lavoirs, puits, four à pain etc.), que l'architecture des constructions présentes (habitations et bâtiments agricoles) des villages, hameaux et fermes isolées. Pierre calcaire de nature différente, blanche presque crayeuse (calcaire plus tendre du tertiaire) dans le quercy blanc jusqu'à Lalbenque, mais aussi ponctuellement à Laburgade, Vaylats, Escamps, Bach... plus grise sur le reste du causse de Limogne (calcaire dur du

jurassique), plus ocre dans le limargue ou terrefort (calcaire dur du jurassique inférieur).

Cette architecture tant dans son vocabulaire (forme, proportion, pente de toit, disposition dans la parcelle etc.) que dans les matériaux utilisés exprime le rapport d'interdépendance étroit le milieu, ses ressources et la société agraire.

(voir partie intitulée Paysage habitée)



Murets de pierre sèche à Escamp bordant un chemin au cœur de la doline.



Pigeonnier à toit de pierre Commune de Beauregard cliché tiré du livre Cayla A., Habitat et vie paysanne en Quercy, 1979.222p.



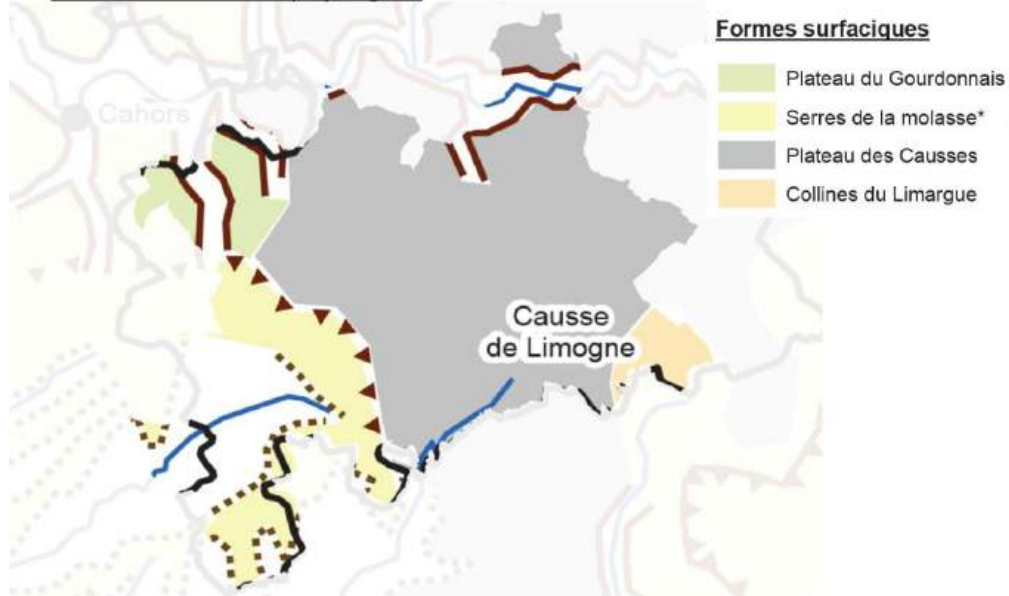
Murets de pierre sèche à Varaire



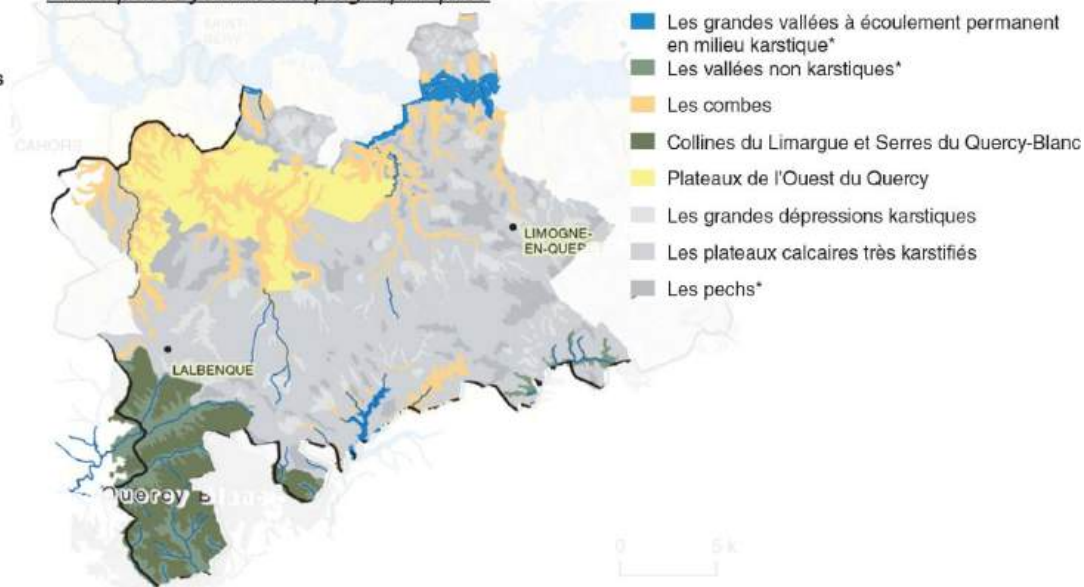
Le petit patrimoine et le pastoralisme typiques du Causse étaient déjà mis en valeur sur les cartes postales anciennes

ETUDE COMPARATIVE DES CARTOGRAPHIES DU PNR

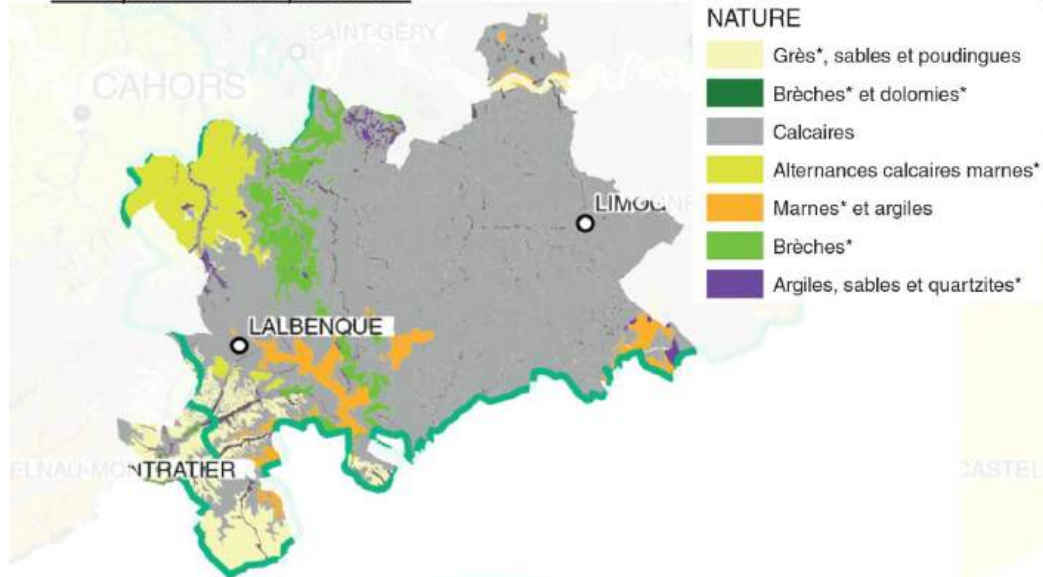
Grands ensembles paysagers



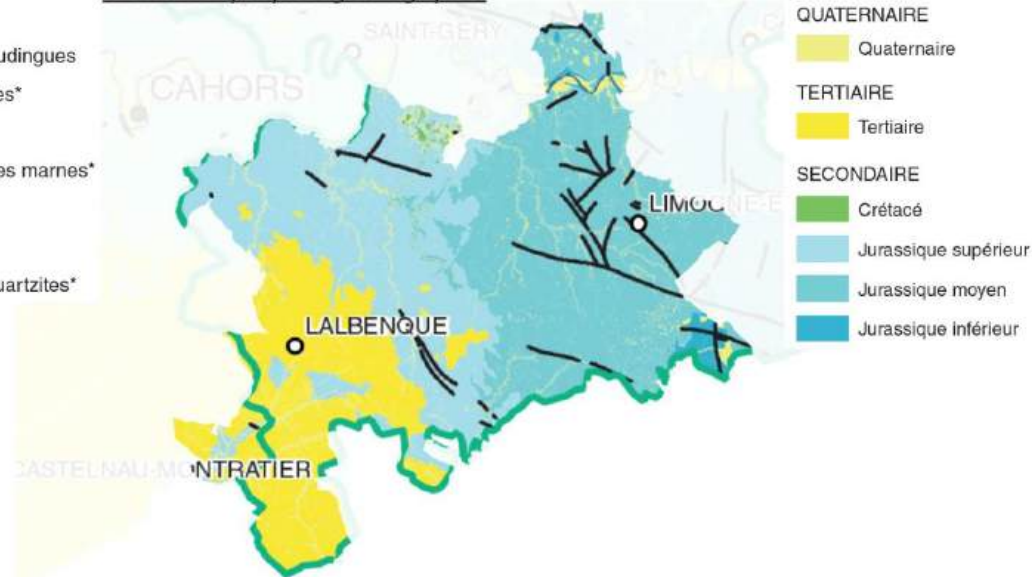
Principales formes topographiques



Principales roches présentes

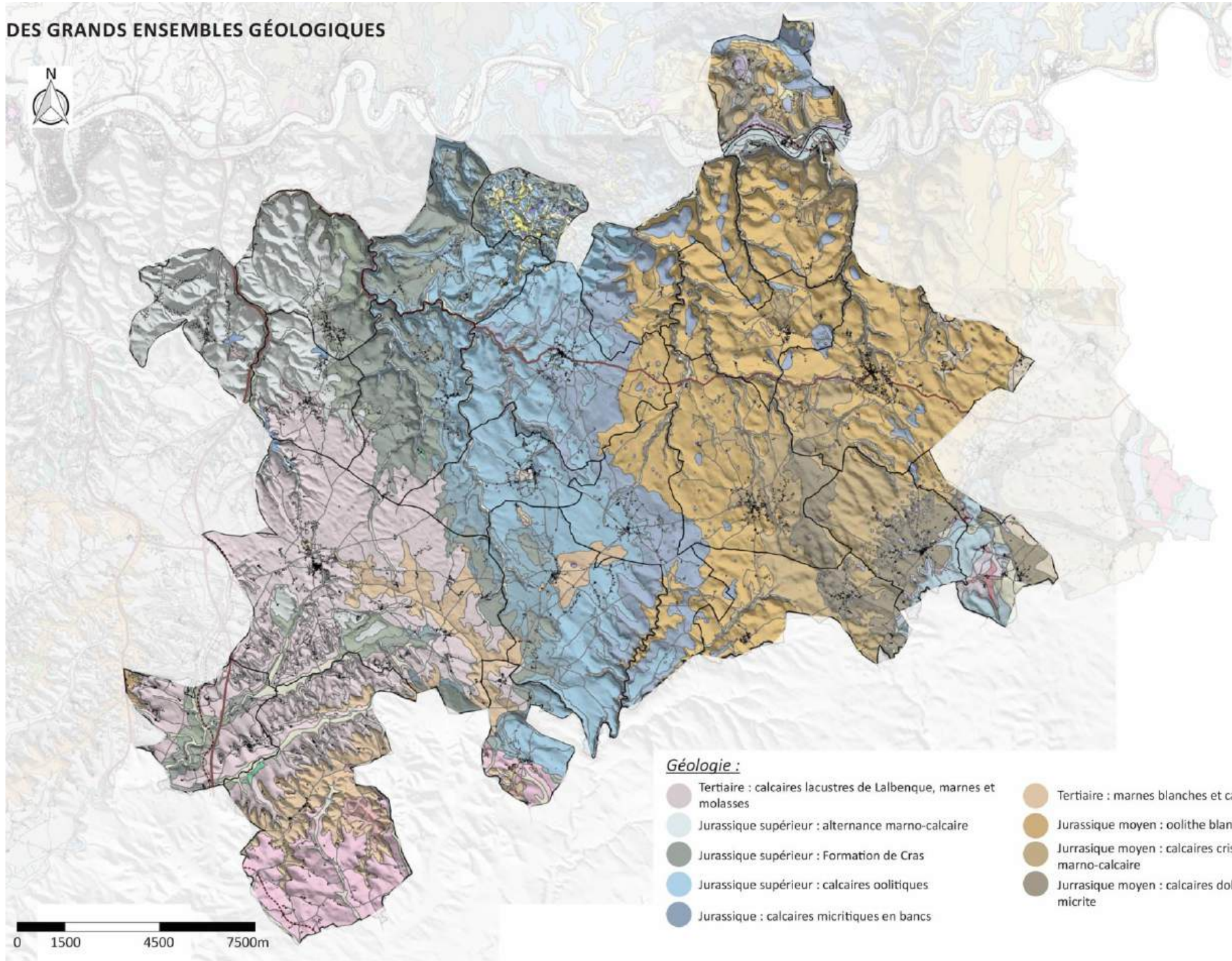


Grandes époques géologiques



Source des cartographies : « Les clefs des paysages des Causses du Quercy », Thierry Pélissié, Jean-Jacques Lagasquie et Joël Trémoulet, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

DES GRANDS ENSEMBLES GÉOLOGIQUES



0 1500 4500 7500m

D - Notions de vocabulaire lié à la géologie

Epoques géologiques du territoire (plus ancienne à plus récente) :

Secondaire : aujourd'hui appelé Mésozoïque, époque allant de - 252 à - 66 millions d'années, durant laquelle sont apparus les dinosaures et les mammifères. Elle débute avec un seul continent qui va ensuite se diviser et dériver.

-> **Jurassique** : période du secondaire qui intervient après le Trias et avant le Crétacé. Période relativement chaude durant laquelle le territoire est recouvert de mers tropicales peu profondes.

-> **Crétacé** : période du secondaire marquée par le retour de la mer. Elle se termine avec une extinction de masse de la biodiversité, notamment des dinosaures terrestres.

Tertiaire : aujourd'hui appelé Cénozoïque, époque géologique « récente » qui va de - 66 millions d'années à - 2 millions d'années, s'y produit la dérive des continents et un lent refroidissement d'un climat tropical vers une glaciation

Types de roches :

Brèches : roches formées par au moins 50% de morceaux de roches anguleux de plus de 2mm, liés par un ciment

Dolomies : roches sédimentaires carbonatées comprenant du carbonate de calcium et du magnésium

Grès : roche sédimentaire détritique formée par au moins 85% de quartz arrondis lié par un ciment

Marnes : roches sédimentaires constituées d'un mélange d'argiles et de calcaires

Molasses : complexe de roches très diverses, composé des débris de l'érosion d'une chaîne de montagnes

Quartzites : roches compactes formées de quartz soudés par un ciment siliceux

2 | Une géologie : Formant des grands ensembles paysagers

Dans le contexte paysager du territoire nous ne chercherons pas à déterminer des unités de paysage au sens de la définition présentée ci-après. Car même si l'on peut d'ordinaire comprendre le Quercy Blanc, le Limargue et le Causse de Limogne comme des unités paysagères connues et reconnues à l'échelle du Quercy ; sur le territoire de Lalbenque Limogne ; ces unités paysagères sont partielles, ponctuellement présentes mais peu représentatives des structures paysagères qui les détermine. La seule et la plus marquante est celle du Causse de Limogne. Nous préférons parler ici d'ensembles paysagers, terme plus libre, plus flou n'appelant pas une définition précise.

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée.

Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.

Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1:100 000 et correspondent au terme « paysage donné » de la « Convention européenne du paysage. »

Dans la définition de l'unité paysagère, on soulignera le fait qu'il n'est pas fait mention d'une recherche d'homogénéité du paysage au sein de l'unité paysagère, car un paysage est fondamentalement hétérogène.

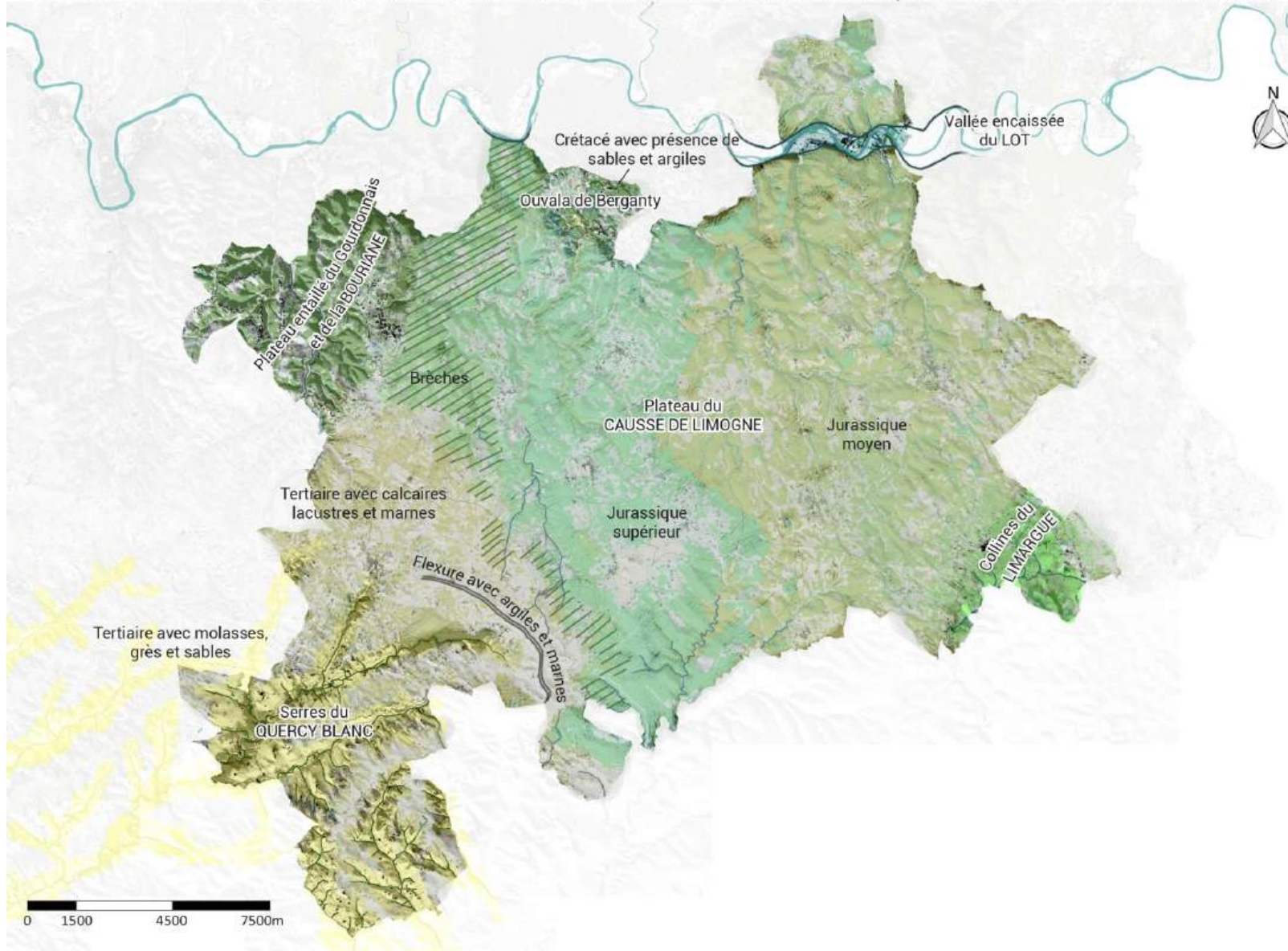
C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut comprendre le terme d' « unité » : il s'agit de l'unicité d'un paysage (son caractère unique) et non de son homogénéité interne. Lorsqu'il s'agit de délimiter des unités, la principale difficulté – et nombre d'ouvrages l'ont souligné – est de faire la synthèse entre

des caractères physiques, sociaux et dynamiques, qui chacun pris isolément formeraient des zonages ne se superposant pas nécessairement.

On notera également que l'unité paysagère se détermine par rapport à ses voisines, c'est-à-dire qu'elle acquiert son individualité par comparaison avec les paysages environnants. Cette caractéristique a au moins deux conséquences concrètes : l'unité est localisée en un endroit unique et ne peut pas se voir éclatée en plusieurs morceaux comme on peut le voir dans certains Atlas. »

*Extrait de « Eléments pour la réalisation et l'actualisation des Atlas de paysages »,
Ministère de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat, rédigé par Augustin Roche Pour l'équipe du LADYSS, dirigée par Yves Luginbühl, novembre 2009, 44 p.*

CARTE DE SYNTHÈSE DES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS EN FONCTION DE LA GÉOLOGIE, DE LA TOPOGRAPHIE ET DES PAYSAGES



Des ensembles paysagers aux limites floues

La diversité géologique du territoire de Lalbenque-Limogne, provoque une **diversité de situations et de paysages** aux différences subtiles. Alors que sur une grande partie du territoire, la roche est directement affleurante, elle n'influence pas seulement les paysages, elle fait, plus que nulle part ailleurs, **partie intégrante des paysages**. Des similitudes et un paysage commun se retrouvent tout de même sur la plus grande partie du territoire. Il s'agit des paysages de **Causse, dépendant du vaste plateau calcaire érodé, et travaillé par les périodes géologiques successives**. Un paysage de plateau calcaire boisé et aride, parsemé de clairières agricoles et habitées, s'y développe, parsemé de témoins parfois spectaculaires de sa géologie et de son érosion-dissolution karstique : phosphatières, igues, combes, dolines. Dans les environs de Beauregard par exemples sont recenser jusqu'à 30 dolines au km².

Cet entablement calcaire des causses du Quercy « constitué principalement par des calcaires et des dolomies du Jurassique moyen et supérieur, supporte localement des formations superficielles tertiaires, qui donnent un caractère propre à chaque causse. (...) Le causse de Limogne est partiellement recouvert aux environs de Bach et de Vaylats par un important manteau de formations argilo-marneuses tertiaires qui favorise une couverture végétales contrastée. Ce caractère le distingue du causse de Limogne beaucoup plus aride ». *extrait de Encyclopédie Bonneton, « Lot », 2006, 319p.*

En croisant les cartes réalisées par le PNRCQ tel que les grands ensembles paysagers, les principales roches présentes, les principales formes topographiques et enfin les grandes époques géologiques (cf P9), nous pouvons dresser non pas une carte des unités paysagères du territoire mais une carte des ensembles paysagers se retrouvant sur le territoire. Il est impossible de définir des unités paysagères distinctes tant les limites entre

elles restent floues, complexes à lire et à percevoir. C'est pourquoi nous préférons ici parler d'ensemble paysager.

Tout autour de ce **plateau du Causse de Limogne**, d'autres paysages prennent forme. Ce sont parfois des paysages karstiques mais présentant des différences géologiques et géomorphologiques comme :

- **le plateau du Gourdonnais**, beaucoup plus entaillé par les vallées successives que le plateau du Causse

- **l'ouvala de Berganty**, au relief tourmenté, formé de multiples dolines et pechs avec ses grès et sable et son sol plus acide marqué par la présence de genet, de châtaignier...

- **la vallée du Lot**, large et impressionnante vallée encaissée creusée dans le plateau

D'autres paysages prennent naissance au bord du plateau calcaire du jurassique comme :

- **les Serres du Quercy Blanc**, avec ses multiples vallées parallèles et ses dépôts ou plaquage molassique

- **les collines bocagères du Limargue** et terres riches et fertiles nommé au terrefort

Tous ces paysages se succèdent et s'imbriquent sans limites ni frontières précises. On passe d'un paysage à un autre sans vraiment s'en rendre compte, par des **limites diffuses aux épaisseurs variables**, rendant délicate la lecture de ces ensembles paysagers sur le terrain si ce n'est peut être par la présence de pierres calcaire de nature et de couleur différentes, la taille et les espèces variées d'arbres.

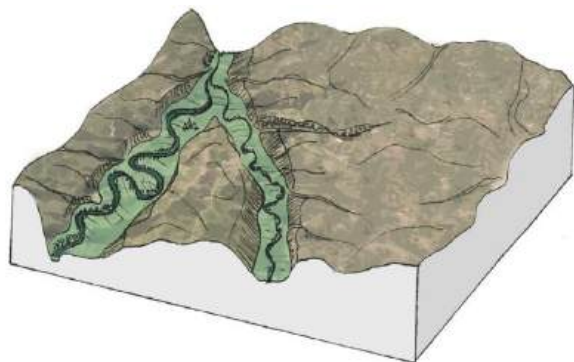
A - Ambiances paysagères des grands ensembles paysagers

Le plateau du Causse de Limogne

C'est l'ensemble paysager et géologique largement dominant du territoire de Lalbenque-Limogne. Le plateau du Causse de Limogne fait partie du grand ensemble de plateaux calcaires des Causse du Quercy. Il présente ainsi des caractéristiques spécifiques à ces paysages karstiques : un vaste plateau érodé, tarudé, creusé par des combes, des dolines, des igues etc. Entaillé par les vallées sèches de la Valse et de la Joyeuse. La pierre y est omniprésente à la surface du sol, et l'eau y est dissimulée sous la terre.

Vaste plateau boisé parsemé de clairières

Les paysages des causse du Quercy sont hérités des paysages agraires anciens et plus récent développé au 19^{ème} siècle et notamment de la polyculture et de l'élevage de brebis (société agro-pastorale). Ces formes d'agriculture tendant à diminuer de nos jours, les paysages du plateau se sont souvent refermés et les pelouses à landes buissonnantes sont devenues des boisements. Quelques espaces agricoles persistent, notamment dans les dépressions du plateau,



Bloc de principe des paysages du plateau des Causse entaillé des profondes vallées du Lot et du Célé

marneuses et fertiles, ainsi qu'autour des villages, créant des paysages de clairières habitées au milieu des bois. Ce plateau de Causse, présente toutefois des subtilités. Au Nord, près du Lot, les versants sont

abrupts favorisant plutôt la présence de boisements denses alors qu'au centre



Sur le plateau calcaire, ici vers Esclauzels, des combes cultivées s'ouvrent parfois parmi les taillis de chênes et de buissons recouvrant le plateau



Des clairières agricoles et pâturées entourent les villages du plateau, au milieu des immenses étendues de bois, comme ici à Cremps

Ci-dessous : le village de Lugagnac entouré de prairies pâturées et de murets de pierre sèche



du plateau, les espaces cultivés et pâturés sont plus fréquents.

Des paysages dynamiques, qui évoluent

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Bach) :



Un parcellaire agricole ouvert autour du village sur les terres les plus cultivables (plaquage le village de Bach au cœur des espaces agricoles et à la croisée des routes et en périphérie, l'apparition des boisements et pâtures enrichies



Un parcellaire agricole du plus en plus bocager autour du village de Bach et toujours ouvert au sud sur la partie de plaquage molassique en direction de Vaylats. Les boisements se rapprochent du village pour le mettre en situation progressivement de clairière habitée.

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (ouvala de Berganty) :



Berganty situé au cœur d'un ouvala est marqué localement par des roches du crétacée faites de sable et d'argile, un sol plus acide qui laisse apparaître par endroit des châtaigniers au cœur du causse.



Les boisements présents au stade de lambeau, de friches en 1957, se sont étoffés, les espaces cultivés se sont réduits, en dehors de nouveaux bâtiments à usage agricole, aucune nouvelle habitation ne s'est implantée.

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Lugagnac) :



ENJEUX DE CES PAYSAGES DU CAUSSE :

- Enjeu de **préservation des villages singuliers de leurs silhouettes et des typologies d'habitat**
- Enjeu de **maitrise et de maintien de l'habitat à proximité des réseaux et services** existants
- Enjeu de **préservation et de mise en valeur du patrimoine géologique karstique** remarquable et ordinaire : phosphatières, igues mais aussi combes, dolines, etc.
- Enjeu de **préservation et d'entretien du petit patrimoine rural de pierre et lié à l'eau** : murets, puits, cazelles, étangs, lavoirs etc.
- Enjeu de **protection des dépressions (combes, dolines, vallons) et des terres les plus fertiles** de l'urbanisation
- Enjeu de **gestion et d'entretien des espaces ouverts par le pastoralisme**, en permettant également le défrichement et l'ouverture de nouveaux espaces pâturés à proximité des villages et des clairières existantes
- Enjeu de **gestion des boisements** en favorisant leur réouverture future, pour favoriser la biodiversité, les éco-complexes causseards, la lutte contre les risques incendie

Le plateau entaillé du Gourdonnais : à l'interface entre le plateau des Causses et la Bouriane

Sur le plateau calcaire du Gourdonnais, les paysages de causses se voient ici entaillés de nombreuses vallées. Ce chevelu de ruisseaux crée une alternance de dépressions marneuses, fertiles et agricoles, et de crêtes ou versants calcaires boisés et ponctuellement plantés de vignes ou de truffières. Ces crêtes s'élargissent parfois en morceaux de plateaux plus larges accueillant des parcelles cultivées ou encore de la sylviculture de conifères, témoignant d'une présence localisée de sables et quartzites.

Dynamique de constructions sur les crêtes

Avec la présence proche de Cahors, la pression foncière et les opportunités en termes de foncier disponible, de nombreuses habitations individuelles se construisent le long des routes de crêtes. Cette forme d'habitat récente et opportuniste pose question pour la gestion du territoire, notamment agricole et forestière, dans un paysage de plus en plus fractionné. La longueur des réseaux et les risques d'incendie sont également des sujets qui nécessitent réflexion.



Croquis du plateau très découpé du Gourdonnais où s'implantent les « maisons sur les crêtes »



Les combes marneuses créent des « poches d'agriculture » dans le vaste plateau densément boisé



Paysage viticole proche de Flaujac-Poujols



Paysage jardiné de truffière autour d'un mas à l'ouest de Auiols en direction de Flaujac-Poujols



Paysage cultivé des coubes au creux des collines boisées



Paysage des routes sinueuses de petites dimension irriguant cette partie du territoire



Paysage des collines traversé par l'auroroute



Paysage des truffières formant de véritables vergers à l'ouest de Aujols



Ambiances variées le long du chemin de Saint Jacques sur cette partie du territoire. La traversée de l'autoroute est chaotique, peu lisible, et empruntant par endroit simplement un sentier en bord de route

Des paysages dynamiques, qui évoluent

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Flaujac-Poujols) :



Ci-dessous : constructions sur les crêtes



ENJEUX DE CES PAYSAGES DU PLATEAU DU GOURDONNAIS :

- Enjeu de la **maitrise de l'urbanisation dispersée et du mitage**, pour éviter un territoire fractionné
- Enjeu de la **manière d'urbaniser**, en évitant l'habitat sur les crêtes et en orientant vers des formes d'habitat plus groupées
- Enjeu de gestion **des réseaux et de leur impact sur le territoire** notamment les routes, les réseaux d'alimentation en eau potable, en électricité etc.
- Enjeu de **gestion forestière du territoire pour prévenir des risques d'incendies**
- Enjeu de **mise en valeur du tracé du GR 65 chemin de Saint Jacques de Compostelle**

Le Quercy Blanc

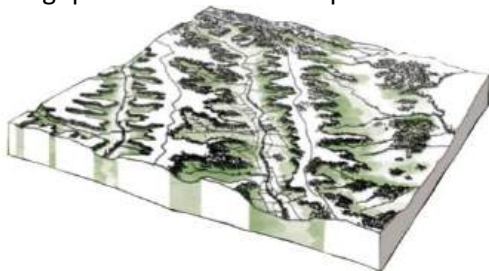
« Le Quercy Blanc, au sous sol argilo-calcaire (Eocène et Miocène), est caractérisé autour de Lalbenque, Laburgade, Mondoumerc, Belfort, Belmont sainte Foi..., par des plateaux calcaires lacustre, crayeux. » *extrait de Encyclopédie Bonneton, « Lot », 2006, 319p.*

Le Quercy Blanc est caractérisé par ses nombreuses vallées parallèles tournées vers le bassin versant de la Garonne, bordées par des coteaux étirés en lanières étroites et ramifiées appelées « Serres ». Sur le territoire de Lalbenque-Limogne, ce paysage de « Serre » est moins lisible que sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Blanc.

Ces vallées composées de molasses, marnes, grès et sables accueillent une agriculture forte et de plus en plus, intensive. Les céréales y ont une place majoritaire mais on trouve également quelques autres cultures et élevages divers. L'habitat y est dispersé et étagé, tantôt sur les franges de plateau en hauteur, tantôt dans les pentes, ou encore au fond des vallées près des cours d'eau.

Agriculture intensive et pelouses sèches protégées

Aux alentours de Mondoumerc, le relief est moins marqué qu'en aval de la vallée. Le plateau calcaire alterne avec les vallées cultivées de façon douce et peu escarpée. Sur la frange de plateau de Mondoumerc, l'agriculture est également très présente. La frange de plateau de Belfort-du-Quercy, présente une typologie très différente. Le relief y est plus marqué et le plateau est recouvert de pelouses calcaires sèches, protégées et considérées pour leur forte valeur écologique. Les versants abrupts sont boisés.



Bloc de principe des paysages du Quercy Blanc
Source de l'illustration : CAUE 46



Vers Mondoumerc, les versants sont souples et cultivés par une mosaïque de vastes parcelles géométriques. La ripisylve est dense et marque le passage du ruisseau de Léouré.



Vers Belfort-du-Quercy, les versants sont plus marqués et boisés. L'habitat en haut du plateau est moins visible. On remarque bien le plateau calcaire émergent, puis, une rupture de pente avec des terrains marneux et cultivés, qui descendent jusqu'au ruisseau de Glaich en pente douce. Des retenues d'eau sont souvent présentes en fonds de vallées comme ici.

Des paysages dynamiques, qui évoluent

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Montdoumerc) :



ENJEUX DE CES PAYSAGES DU QUERCY BLANC :

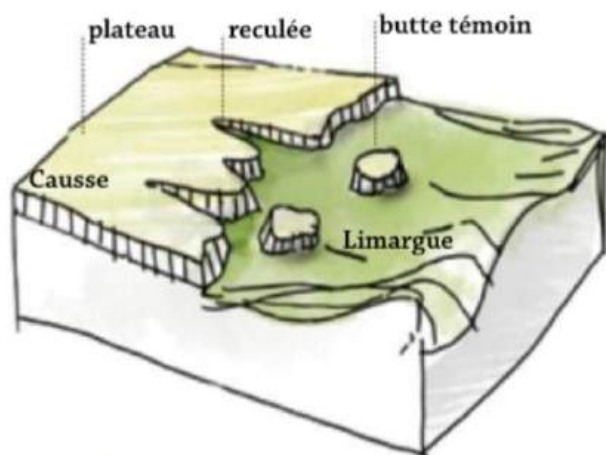
- Enjeu des **formes de constructions dans ces paysages aux covisibilités fortes**, et du choix de leur implantation dans le relief et le paysage
- Enjeu du maintien d'une agriculture forte tout en orientant celle-ci vers une **plus grande qualité environnementale**
- Enjeu de **préservation des caractéristiques et des spécificités de ce territoire** comme les pelouses sèches, la végétation de bords de cours d'eau, les boisements sur les versants abrupts, les arbres isolés, les haies etc... pour éviter une uniformisation du paysage et une réduction de sa complexité

Les collines du Limargue

En quittant le plateau des Causses, le Limargue ou terrefort apparaît très nettement et contraste avec ses prairies herbeuses riches et ses haies bocagères denses. D'un coup, les arbres y sont beaucoup plus grands que les rachitiques et torturés chênes du Causse. Le paysage se déploie en douces collines. Le relief est peu marqué et les vues ne portent pas très loin, arrêtées par les lisières boisées et les haies omniprésentes.

Lisière entre Causse et le Rouergue

A la lisière entre le Causse plus arides et le Rouergue, le Limargue offre un imaginaire de campagne riche et généreuse. Le paysage y paraît presque jardiné. On y retrouve cependant parfois certains éléments du Causse comme la présence forte de la pierre dans l'architecture et les murets de pierre sèche.



Bloc de principe géomorphologique de la limite entre plateau du Causse et Limargue

Source de l'illustration : CAUE 46



En sortant de Vidailles, le Limargue présente des prairies herbeuses entourées de nombreuses haies bocagères



Vers Beauregard, le paysage est un mélange à la lisière entre Causse avec ses murets de pierre sèche et grasses prairies herbeuses

Des paysages dynamiques, qui évoluent

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Saillac) :



ENJEUX DE CES PAYSAGES DU LIMARGUE :

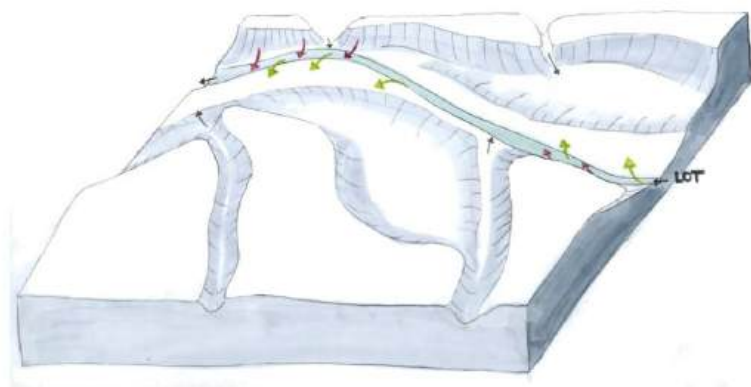
- Enjeu de **préservation de l'architecture, du petit patrimoine rural et des formes villageoises** en évitant la dénaturation des ces derniers par des typologies urbaines peu qualitatives
- Enjeu de **préservation d'une agriculture forte, en favorisant une diversité de cultures et d'élevages**, et en privilégiant la qualité environnementale
- Enjeu de **préservation de la structure complexe de haies bocagères mais aussi des alignements d'arbres et arbres isolés**, en anticipant leur vieillissement et disparition future
- Enjeu de **préservation des ressources naturelles et notamment des ressources en eau** qui s'enfoncent ensuite sous le plateau des Causses

La vallée encaissée du Lot

La vallée encaissée du Lot forme un paysage exceptionnel et patrimonial important pour la région. Cette vaste vallée encaissée a creusé le plateau calcaire, offrant des situations de parois rocheuses verticales dominant un fond de vallée plat et fertile.

Des situations d'habitat exceptionnelles, patrimoniales et touristiques

C'est l'un des paysages du Lot qui est le plus mis en avant, aussi bien au niveau du tourisme, que du patrimoine et des paysages. La vallée du Lot offre des situations d'habitat étonnantes et spectaculaires où l'homme a su s'adapter au relief. Par ces deux aspects, la vallée du Lot présente parfois aujourd'hui des paysages assez figés. Les constructions récentes ne peuvent plus se faire dans la logique des villages existants, et se font souvent sur les terrasses de la vallée ou plus haut sur le plateau.



Bloc de principe des reliefs de la vallée du Lot encaissée dans le plateau des Causses et de ses dynamiques d'érosion et de transport des alluvions



La vallée du Lot se caractérise par des reliefs abrupts très marqués encadrant une large vallée encaissée



Fort contraste entre la verticalité des parois rocheuses et l'horizontalité du fond de vallée



Ci-dessus : villages et routes doivent s'adapter au relief abrupt. A gauche, le village de Crégols tire partie du relief en y implantant son église dominant la vallée.

Des paysages dynamiques, qui évoluent

Photocomparaison des paysages de 1957 à aujourd'hui (Saint-Martin-Labouval et Cènevières) :



ENJEUX DE CES PAYSAGES DE LA VALLEE DU LOT :

- Enjeu de **préservation des paysages patrimoniaux forts** de la vallée du Lot (falaises, corniches calcaires, méandres du Lot, patrimoine lié à la navigation etc.)
- Enjeu de **maîtrise de l'urbanisation sur les terrasses alluviales** au profit du maintien de ces terres agricoles très fertiles et sur les lignes de crêtes de la vallée
- Enjeu de **permettre la construction de quelques nouvelles habitations** dans une logique de territoire vivant et non figé, sans pour autant dénaturer les paysages caractéristiques de cette vallée
- Enjeu de **préservation d'une agriculture de fond de vallée forte**, en favorisant la diversité des cultures et la qualité environnementale par apport de complexité : haies, arbres isolés etc.
- Enjeu de **préservation des ressources naturelles, notamment liées à l'eau** et à la rivière Lot
- Enjeu de mise en valeur de l'ancienne voie ferrée de la vallée du Lot

B - Les témoins géologiques recensés par le PNR

Nous insistons sur la géologie car cela représente un trait de caractère important à l'échelle du paysage du territoire de la communauté de communes et une source d'enjeux essentiels à prendre en compte dans l'élaboration du P.L.U.I.

Enjeux sur le paysage visible (cloups, combes, igues, dolines etc.) et sur le paysage souterrain (grottes, rivières souterraines, cavités karstiques diverses etc.) et les ressources en eaux du territoire. Une partie du territoire pour rappel est labellisé Géoparc mondial Unesco.

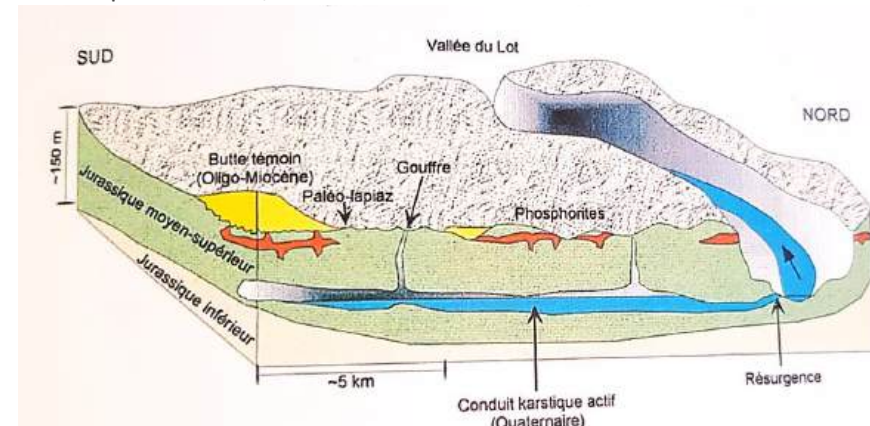
Nous reprenons ici directement le texte *extrait de Encyclopédie Bonneton, « Lot », 2006, 319p.* sur les phénomènes karstiques présent sur le territoire :

« Le Quercy est certainement le lieu privilégié pour l'exploration et l'étude du Karst ; en effet l'histoire géologique de cette région montre que les terrains carbonatés jurassiques ont été soumis à l'érosion et à la dissolution pendant des périodes d'émersion qui ont duré plus de 80 millions au Crétacé inférieur et au tertiaire. Pendant ces longues périodes émerives, les autres ont été protégées des érosions-dissolutions par l'enfouissement dans les bassins sédimentaires et les géosynclinaux, alors que sur les massifs anciens (Bretagne, Massif central etc.), les réajustements orogéniques ont provoqué une érosion quasi continue sur des sédiments jurassiques ou crétacés d'épaisseur réduite.

Sur la quasi-totalité du Quercy, les phénomènes karstiques sont nombreux et variés. On peut les classer d'après leur histoire en trois ensembles :

- les paléokarst stricto-sensu (paléocène à Miocène inférieur, Plio-quadernaire), cavités entièrement colmatés, pénétrables par l'homme seulement à la suite d'une exploitation du remplissage (sables, argiles phosphatées, etc.)

- les cavités héritées, dont le remplissage a été partiellement déblayé, éventuellement pénétrable par l'homme, avec ou sans circulation d'eau
- les cavités récentes (quadernaires, post-Mindel), souvent pénétrables par l'homme, avec ou sans circulation d'eau. »



Texte et graphique extraits de *Encyclopédie Bonneton, « Lot », 2006, 319p.*

Le karst polyphasé du causse de Limogne.

Le bloc diagramme montre les relations entre la paléosurface du causse de Limogne, ou subsistent encore quelques buttes témoins de sédiments tertiaires, le karst des phosphorites (figuré en rouge), et le karst quaternaire actif qui alimente les résurgences de la vallée du Lot.

La morphologie du paléokarst des phosphorites du Quercy a été décrite par B. Gèze et Y. Billaud. Les anciennes exploitations montrent des portions de réseaux de conduits, parfois labyrinthiques, éléments d'un vrai karst hypogé. Les galeries (drains horizontaux) sont de taille variable, parfois vastes (10 m de diamètre). Tronquées par l'érosion quaternaire, elles étaient appelées « filons » par les anciens carriers. Les puits (drains verticaux) sont généralement de section allongée ils peuvent atteindre 60 m de profondeur. Les microformes observables sur les parois (banquettes, anastomoses, coupoles...) montrent une évolution en régime noyé.

Schéma J., G. Astruc.

Les zones concernées par ces paléokarsts pour leur exploitation du sulfate de chaux sur le territoire sont localisées principalement sur les communes de Bach, Escamps, Concots, Limogne, Vaylats.

Des lieux présentés ci-après racontent cette histoire géologique qui nous semble nécessaire de préservés et de mettre en valeur.

LES MOUVEMENTS LIÉS À LA NAISSANCE DES OCÉANS ATLANTIQUE ET ALPIN

Bien que relativement éloignés des océans atlantique central et alpin, les sédiments quercynois témoignent de leur naissance. Les indices se rencontrent sur tout le territoire des causses du Quercy et se situent pour la plupart vers -170 Ma. Même si la tranche d'eau est très faible, cette période est marquée par de fréquentes variations du niveau marin. Les mouvements du sous-sol, qui en sont à l'origine, demeurent de faible amplitude mais sont détectables dans un milieu littoral où la moindre variation peut être enregistrée. Mais pour cela il faut souvent ouvrir l'œil !

ENTRE -175 ET -165 MA

6 L'affleurement de Limogne-en-Quercy

Le long de la D24, immédiatement après la sortie du village, sur le côté gauche en descendant, les strates* calcaires* ont été entaillées par l'implantation de la route. On y observe de multiples traces de distension* contemporaines de la sédimentation* sous forme de petites failles* normales (en rouge sur les photos) scellées par les couches supérieures.

La sédimentation* s'organise en séquences de comblement commandées par les mouvements tectoniques : l'entassement des boues sédimentaires entraîne une émergence progressive suivie d'un enfouissement brutal lié aux mouvements des failles*.

Les failles* normales* marquées en rouge ont le même âge que la sédimentation* calcaire. Elles trahissent donc un allongement qui s'est produit aux alentours de -170 Ma. Sur la droite de l'affleurement, le plissement des couches pour sa part ne peut être dû qu'à un raccourcissement. Ce phénomène ne peut évidemment pas être contemporain du premier : il correspond vraisemblablement à la compression* liée à la formation des Pyrénées vers -45 Ma.



Vues de détail : la corrosion de la roche calcaire souligne sa structure interne souvent feuilletée qui permet de bien visualiser de nombreuses petites failles* normales (en rouge)



Les failles* ne sont pas présentes dans les couches plus récentes (au-dessus de la ligne violette sur la photo de gauche). Elles se sont donc formées à la même période que la couche sédimentaire (lignes bleues)



Vue générale de l'affleurement de Limogne en Quercy. En rouge les failles* normales, en noir les strates*

Source des fiches géologiques : « Les clefs des paysages des Causses du Quercy », Thierry Pélissier, Jean-Jacques Lagasquie et Joël Trémoulet, Parc Natural Régional des Causses du Quercy

LES TRACES DE LA MER DU CRÉTACÉ

ENTRE -100 MA ET -70 MA

La mer a recouvert toute la partie sud du Massif central et pourtant les roches de cette période appelée Crétacé supérieur, largement représentées vers l'ouest en Bouriane et surtout en Périgord, semblent absentes sur les causses. Que sont-elles devenues ?

Ces calcaires* du Crétacé supérieur sont beaucoup plus riches en sables que ceux du Jurassique. En effet, le relief du Massif central, réactivé par les mouvements provoqués par la rotation de l'Ibérie, est soumis à une érosion plus intense.

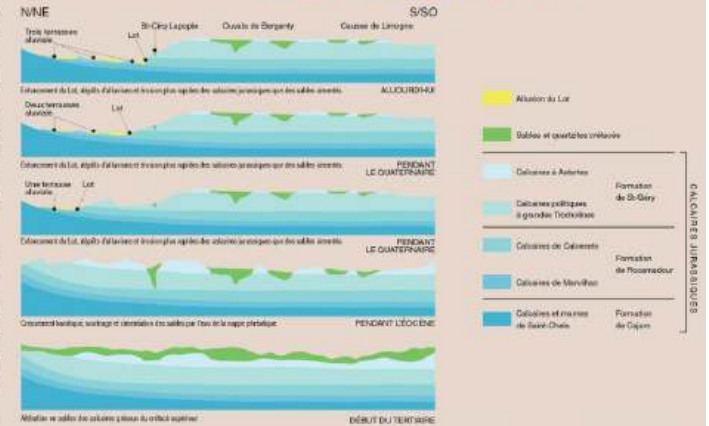
11 L'ouvala* de Berganty

Le secteur de Berganty se singularise par sa végétation : genêts, fougères, châtaigniers, cèpes trahissent un sous-sol acide. Il s'agit en fait de sables, souvent indurés* en quartzites* si résistants qu'ils ont servi à faire des meules de moulins.

Les calcaires gréseux* du Crétacé, recouvraient autrefois le secteur. Altérés à la fin de l'ère secondaire et au début du Tertiaire, ils ont donné des sables piégés dans un ouvala* (ensemble de creux topographiques). Cimentés par l'eau de la nappe phréatique, ils sont devenus résistants à l'érosion. Soixante-cinq millions d'années plus tard, l'ancien point bas a été mis en relief et domine aujourd'hui le causse environnant. Nous avons là un très bel exemple d'inversion de relief.

Les mêmes sables et quartzites*, soustraits dans un relief karstique*, affleurent dans le village de Saint-Cirq-Lapopie au niveau du parking et derrière l'office de tourisme. Ils forment une poche entre le piton rocheux, site naturel défensif, et la colline. Une nappe aquifère* perchée s'y développe et chaque maison du village possédait autrefois un puits. L'accès aisé à cette ressource a facilité l'implantation de l'habitat.

Depuis le château ou le point de vue sur le village s'observent, en rive droite du Lot, des strates* inclinées marquant la retombée sud de l'anticlinal* de Saint-Martin-Labouval. On peut également remarquer l'étagement de trois niveaux de terrasses* alluviales qui témoignent de l'enfoncement progressif du Lot au cours du Quaternaire.



Panorama sur le site de Saint-Cirq-Lapopie

Les phosphatières du Cloup^{ph} d'Aural

Aménagées pour les visites touristiques, elles constituent un condensé des formes visibles sur les 300 autres sites miniers aujourd'hui répertoriés. On peut y découvrir les aspects sociaux et historiques de l'exploitation,

l'histoire de la formation des gisements, la végétation actuelle très adaptée à ce monde à cheval entre ombre et lumière et bien sur l'extraordinaire richesse paléontologique des « phosphorites* du Quercy ».



Une ambiance tropicale



Nautilus* de phosphorite*



Crâne de *Cadurcotherium cayluxi*, proche des rhinocéros et des tapirs actuels



Squelette de *Cadurcotherium cayluxi*

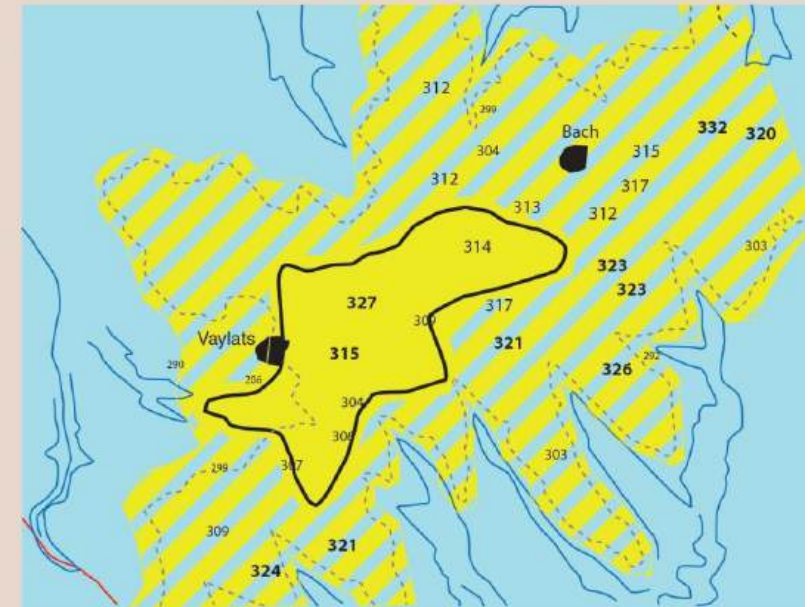


Crâne de primate

Les collines molassiques entre Bach et Vaylats

Autour du village de Vaylats, un ensemble de basses collines, portant quelques moulins à vent, culminent à 327 m ; elles représentent les restes d'un placage molassique qui fut beaucoup plus vaste.

Il s'est déposé sur une surface très plane, toute entière inscrite dans la courbe des 300 m ; elle entoure presque totalement les collines molassiques et est taillée dans les calcaires* jurassiques. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ces dépôts marno-calcaires*, cette surface plane est défoncée par des combes qui dessinent un réseau rayonnant autour de Vaylats.



- Surface d'érosion tertiaire exhumée
- Molasse oligo-miocène
- Courbe de niveau 300m
- Toit des terrains jurassiques
- Cotes d'altitude
- Les "combes" qui défoncent la surface sont forcément plus jeunes qu'elle. Elles sont le fruit de la dissection de la fin du tertiaire et du quaternaire.

LA SÉDIMENTATION* LACUSTRE

Au cours du Tertiaire, les Pyrénées se soulèvent ainsi que le Massif central. Les produits du démantèlement de ces reliefs s'accumulent dans le Bassin aquitain et finissent par bloquer les écoulements venus du plateau quercynois. A son pied se développe alors un ensemble de lacs et de marécages où vont se déposer les marnes* et calcaires* du Quercy blanc et de la Bourliane. Petit à petit ces dépôts vont envahir puis recouvrir le relief du causse. De nombreux témoins de cette couverture, aujourd'hui largement décapée par l'érosion, subsistent aux alentours de Bach, Vaylats, Escamps...

19 Les affleurements de Laburgade

En rive droite de la vallée du ruisseau de Cieurac, non loin de l'autoroute A20, le sol est particulièrement rouge tout comme les argiles visibles en affleurement. Les pisolithes (petits grains) d'hydroxyde de fer sont fréquents et on peut y trouver de la silice voire du silicex* très pur et quasiment transparent. Il s'agit de ce que les anciens géologues nommaient le « sidérolithique* », littéralement la pierre de

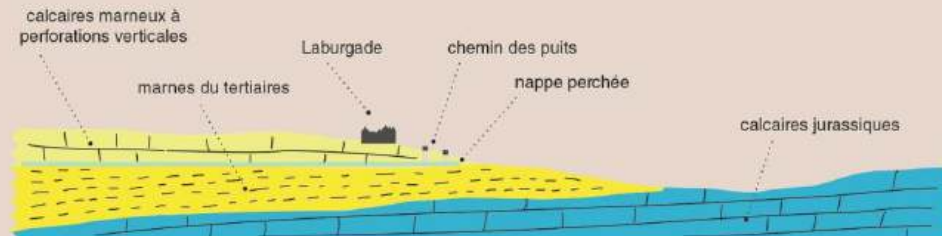
fer. Ce sont en fait les vestiges d'une cuirasse latéritique* développée sous un climat tropical humide. Au-dessus, dans un saisissant contraste de couleur, viennent des calcaires* marneux très blancs. Ils renferment de fréquents fossiles de gastéropodes* lacustres et des tubulures verticales recristallisées en calcite*, traces de racines des végétaux vivant, il y a 30 à 40 Ma en bordure du lac de Cieurac.



Affleurement de « sidérolithique* », dont la couleur rouge traduit la richesse en hydroxyde de fer, surmonté par des calcaires* marneux blancs

20 Le « chemin des puits » de Laburgade

Le secteur de Laburgade est connu pour ses pierres trouées. Il s'agit de calcaires* blancs datant de l'Oligocène (-25 à -35 Ma). Leur particularité est d'être littéralement taraudés de multiples perforations verticales et parallèles. Il pourrait s'agir du moulage des tiges des végétaux d'une roselière à l'époque où une zone marécageuse occupait le secteur. Avec le temps, la vase se serait transformée en roche, le calcaire, et les tiges se seraient décomposées.



Coupe schématisique montrant le contact entre les calcaires* et marnes* du Quercy Blanc et les calcaires* du causse. C'est la proximité entre la surface et la couche marneuse imperméable, plus facilement accessible, qui a incité l'implantation des puits

Ces calcaires* reposent ou passent latéralement à des marnes* blanchâtres imperméables recouvrant elles-mêmes en discordance* les calcaires* jurassiques. C'est ce qui explique la localisation des puits qui recueillent les eaux infiltrées dans les calcaires* et accumulées sur le niveau marneux.

Les perforations augmentent la porosité de la roche mais des essais de pompage ont montré que la réserve disponible était très limitée, qu'elle se renouvelait lentement et que les puits, quoique très proches, ne communiquaient pas entre eux.



Le chemin des puits à Laburgade



Calcaires* à perforations verticales

LE CREUSEMENT KARSTIQUE* RÉCENT

Les drainages souterrains actuels sont à l'origine des innombrables grottes du causse et des grands systèmes karstiques* évoqués dans la partie hydrogéologie.

Parfois se développent des formes particulières et spectaculaires souvent, mais abusivement, baptisées gouffres d'effondrement et localement « igues* ». Il s'agit plus exactement de dolines*-puits. Fréquentes le long de la vallée du Lot, les plus imposants se trouvent vers Gramat, avec le gouffre de Bèdes et celui des Vitarelles.



21

L'igue* de Crégols

À 1 km au sud de Crégols, au terme d'un raidillon dans le sous-bois s'ouvre brutalement l'igue* de Crégols. D'un diamètre de l'ordre de 80 m pour une profondeur maximale d'environ 40 m, elle perfore à l'emporte-pièce les calcaires*. Ce spectaculaire phénomène karstique* est en relation avec la source captée de Crégols qui draine les eaux d'une partie du causse de Limagne.



Au milieu de l'igue*, un trou entre les rochers éboulés est connu pour exhaler un courant d'air particulièrement frais et sensible l'été. Mais

les espoirs de découvertes spéléologiques sont faibles car nous sommes là au sommet de l'énorme éboulis qui occupe tout le fond de l'igue*.



Vue générale de l'igue* de Crégols depuis le livre sud



Vues aériennes de l'igue* de Crégols qui transpire à l'emporte-pièce la surface du Causse

22

Les igues* d'Aujols

Au nombre de trois, elles se situent à quelques kilomètres au sud-est du bourg d'Arcambal, sur la commune d'Aujols, au flanc sud de la combe sèche de la « Valse ». E-A. Martal y voyait les anciennes sorties d'eau de la fontaine des Chartreux de Cahors. Cette hypothèse a été rejetée même s'il existe une relation entre ces sites.

Au fond de la première igue*, la plus accessible, une grotte donne sur un plan d'eau situé à la même altitude que celui des Chartreux à Cahors et qui enregistre fidèlement les variations de niveau. Malgré les huit kilomètres de distance, la communication est donc clairement perceptible. En 1975, une coloration à la fluorescéine* a d'ailleurs confirmé cette relation hydraulique.



Tracage à la fluorescéine*

Vue générale de l'igue* n°1 au fond de laquelle une courte grotte donne accès à un plan d'eau et s'inonde en période pluvieuse.



Vue sur l'igue* n°2 depuis le cot qui la sépare de l'igue* n°3.

C - Synthèse des enjeux à l'échelle du paysage du territoire de Lalbenque-Limogne

A l'échelle du territoire, ce qu'il faut retenir :

- Un paysage géologique hérité, riche et singulier à préserver et à mettre en valeur

- Dolines remarquables (Aujols, crégols), ouvala de Berganty, multitude de dolines parsemant le territoire et notamment celles qui sont présentes dans et aux abords des villages comme celle de Escamps par exemple.
- Les lieux témoins de cette histoire géologique (source PNRCQ.)
- Les rivières, sources, igues et autres cavités qui trament et ponctuent le territoire (ressource en eau, patrimoine karstique...) et révèlent le paysage karstique ordinaire et emblématique du territoire

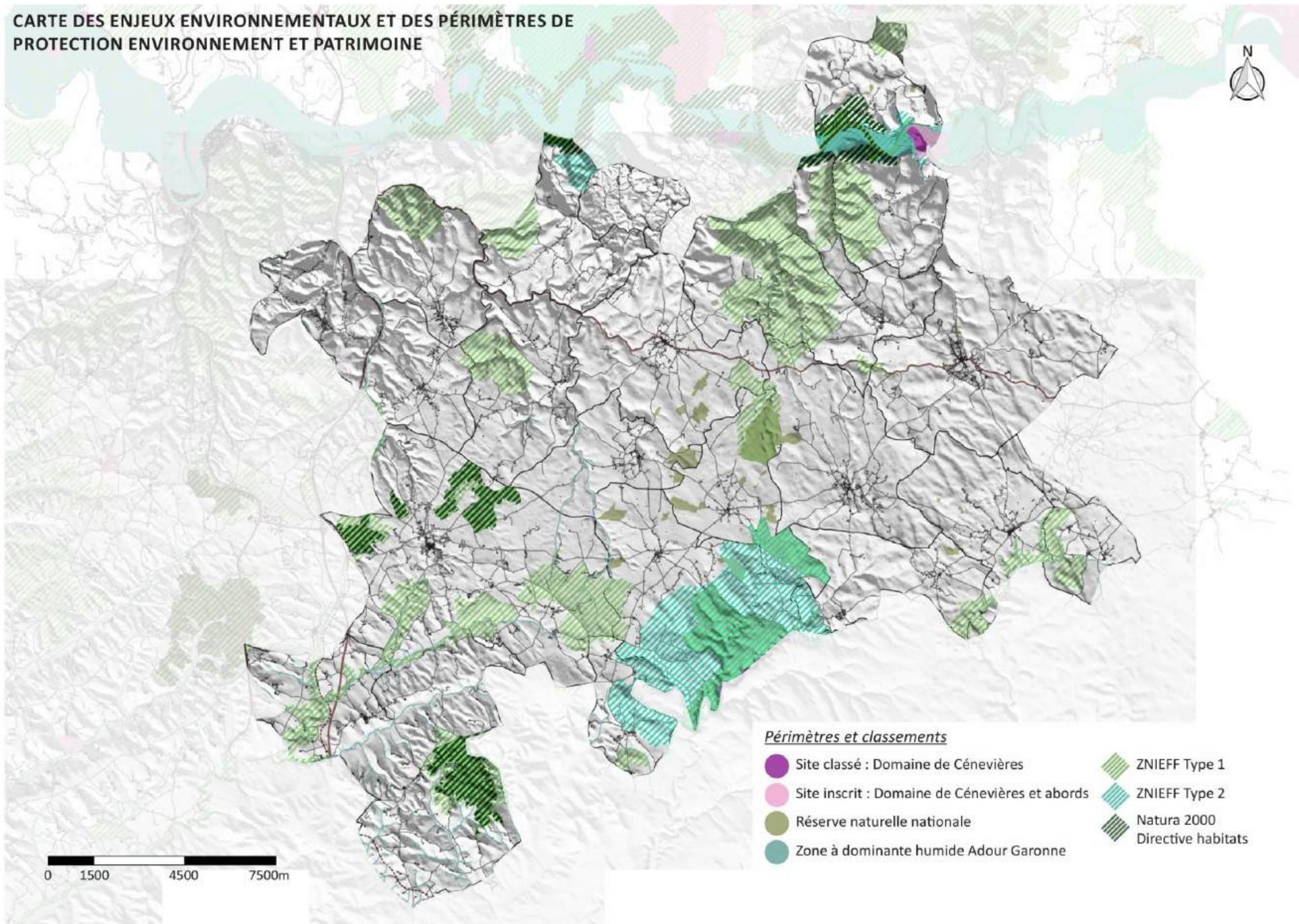
- Un paysage hérité de la société agro-pastorale

- Les murets de pierres sèches
- Le patrimoine de pierre des petites constructions (cazelles, pigeonniers, calvaires etc.) et lié à l'eau (puits, lavoirs, sources, fontaines, lacs etc.) souvent nommé petit patrimoine
- Le patrimoine bâti (voir chapitre suivant sur le paysage habité)
- Le paysage marqué par le lien entre la géologie et la géomorphologie (les combes, vallées sèches, combelles, dolines/cloups cultivées,
- Le paysage de plus en plus fermé des anciennes prairies sèches (risque incendie, fermeture des vues sur le grand paysage, perte de biodiversité etc.)
- Le paysage des nombreux chemins parcourant le territoire dont le chemin de Saint Jacques (GR65)

- Des ambiances paysagères singulièrement liées aux ensembles paysagers présents sur le territoire :

- Le Causse de Limogne marqué par le paysage hérité de la société agropastorale, l'archipel des villages et hameaux disséminés sur le plateau, les îlots de culture des combes, combelles et dolines, la fermeture des paysages (risque d'incendie, de maintien des prairies sèches et de l'éco-complexe caussernard), le paysage des routes bordée de murets et de boisement plus ou moins dense
- Le Quercy blanc agricole et son lien avec les enjeux environnementaux, le développement de l'habitat sous l'influence de Caussade/Montauban particulièrement mais aussi de Cahors (Lalbenque, Vaylats, Laburgade etc.)
- Les collines du Gourdonnais (soumis à la pression urbaine de l'agglomération de Cahors comme la commune de Flaujac-Poujols, et en forte transformation, viticulture, chânaies truffières clôturées...), le paysage des routes sinueuses, les lignes de crête et les points de vues sur le grand paysage
- Les paysages interstitiels des brèches à la rencontre des 3 ensembles cités ci-avant, concentrant des enjeux similaires
- Le Limargue ou terrefort marqué par le bocage de ses prairies et espaces cultivés
- La vallée du Lot et ses paysages patrimoniaux forts (falaises, corniches calcaires, méandres du Lot, patrimoine lié à la navigation, terrasses alluviales cultivées, villages préservés de la vallées (Saint Martin Labouval, Crégols, Cènevières)

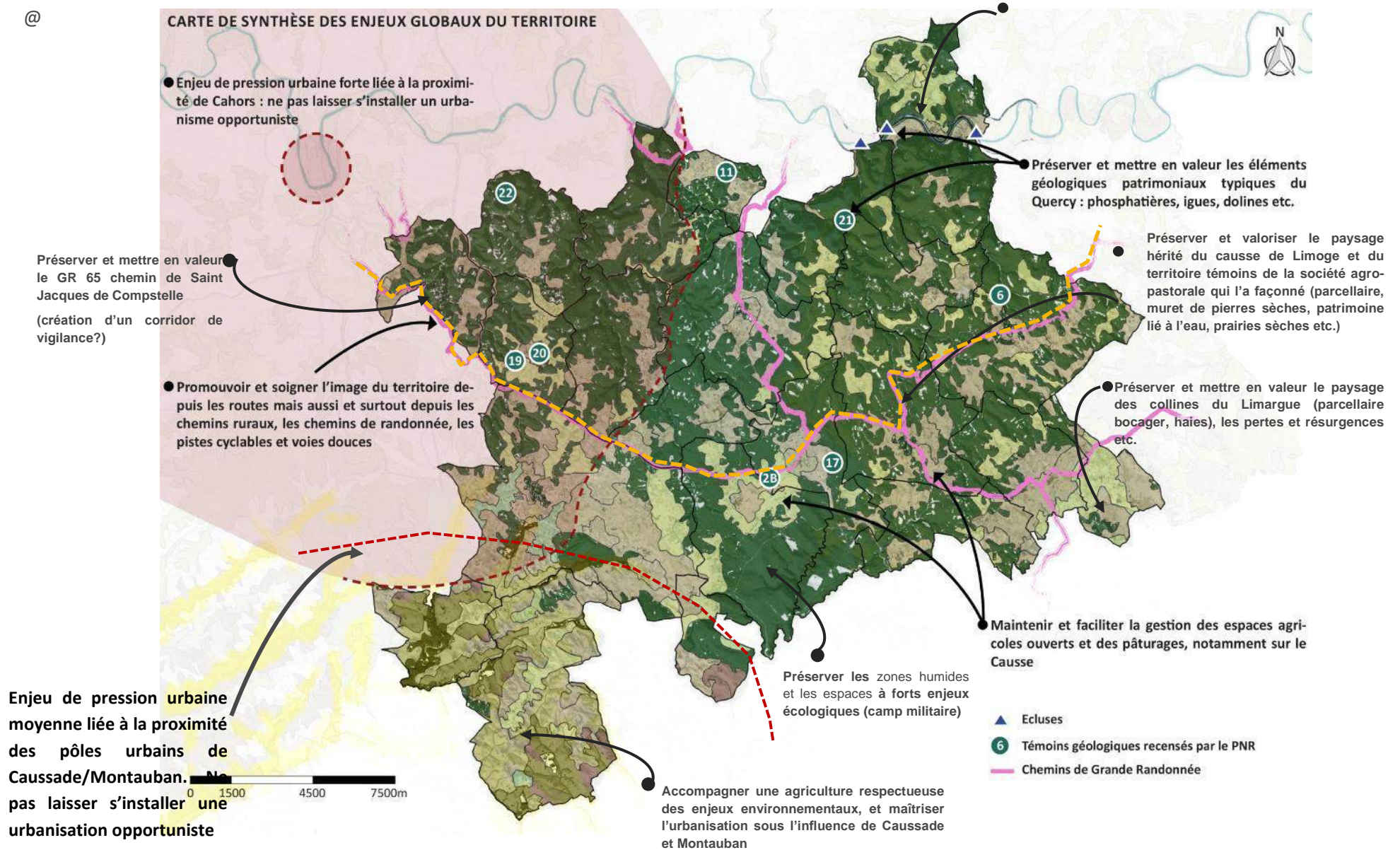
CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE



Périmètres et classements

- Site classé : Domaine de Cénevières
- Site inscrit : Domaine de Cénevières et abords
- Réserve naturelle nationale
- Zone à dominante humide Adour Garonne
- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- Natura 2000
- Directive habitats

@

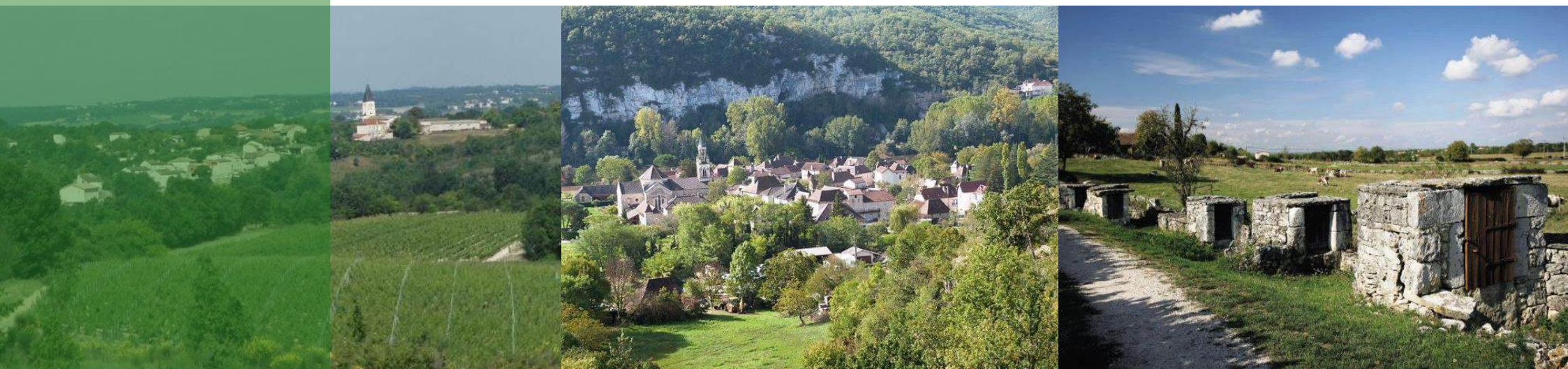


Un espace forestier qui domine avec des massifs fragmentés par les combes, les pelouses, les prairies et les espaces bâtis



Pièce 1 | Rapport de présentation
Tome 1.1 | **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
Livret 1.1.2 | **Les clés de lecture des paysages**

Version approuvée le 27 novembre 2024





CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
contact@cairn-territoires.com



Relief urbanisme

Les Jardins
46 200 SAINT-SOZY
05 65 41 27 58
relief.urbanisme@gmail.com



Atelier Palimpseste

7, allées de Tourny
33 000 BORDEAUX
05 56 01 19 37
guillaume.laize@gmail.com



Rural Concept

430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



EllipSIG

1280, avenue des platanes Future Building
1
34 970 LATTES
06 81 15 10 67
contact@ellipsig.fr

Crédit photo de couverture : office de tourisme

SOMMAIRE

PARTIE 1 : L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
1 MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	5
A - DIFFERENTES UNITES PAYSAGERES	5
B - LE PATRIMOINE NATUREL GEOLOGIQUE	8
C - LE RESEAU NATURA 2000.....	9
D - LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF).....	13
2 LA TRAME VERTE ET BLEUE	20
A - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX AQUATIQUES ».....	21
B - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX HUMIDES »	24
C - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX THERMOPHILES OUVERTS ».....	27
D - LA SOUS-TRAME « MILIEUX BOISES »	31
E - LA SOUS-TRAME « MILIEUX ROCHEUX ».....	32
F - LA SOUS-TRAME « MILIEUX CULTIVES »	33
3 LES ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE : RESERVOIRS DE BIODIVERSITE ET CORRIDORS ECOLOGIQUES	35
A - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX AQUATIQUES ».....	36
B - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX HUMIDES »	37
C - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX THERMOPHILES » (PELOUSES ET LANDES)	38
D - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX BOISES »	39
E - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX ROCHEUX ».....	40
F - LA SOUS-TRAME DES « MILIEUX CULTIVES ».....	40
G - LA TRAME VERTE ET BLEUE DU PLUi, UN RESEAU DENSE MAIS FRAGILE.....	42
PARTIE 2 : GEOMORPHOLOGIE, AGRICULTURE ET UTILISATION DES SOLS	45
1 UN CONTEXTE GEOMORPHOLOGIQUE ASSEZ DIVERSIFIE	46
2 L'EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	51
3 PRODUCTIONS ET POPULATION AGRICOLE.....	53
A - UNE DIVERSITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES LIEE AUX TERROIRS ET ORIENTE VERS LA QUALITE	53
B - UN LIEN FORT ENTRE ACTIVITE AGRICOLE ET ENVIRONNEMENT	60
C - LES EXPLOITATIONS ET LEURS PERSPECTIVES	62
4 DES ENJEUX FORTS A PRENDRE EN COMPTE.....	65

Partie 1: L'état initial de l'environnement



Source : Office de tourisme

1 | Milieux naturels et Biodiversité

Alors que l'analyse démographique, sociale et économique s'est opérée selon une approche territoriale par « bassins de vie », l'analyse écologique s'avère plus cohérente selon une approche paysagère. La biodiversité à l'échelle du PLUi découle de la diversité des paysages et des milieux présents. Le paysage se définit principalement en fonction du relief et des couches géologiques – comme cela a été présenté dans le volet relatif à l'économie (secteur primaire) – mais aussi en fonction de la végétation. Ces composantes sont intimement liées, le type de végétation dépendant de la nature des sols, du relief et de la disponibilité en eau. L'approche paysagère permet ainsi de dégager de grands ensembles écologiques cohérents à l'échelle du territoire. Toutefois, l'analyse des enjeux environnementaux à l'échelle du PLUi ne saurait se restreindre à la seule dimension de l'entité paysagère car celle-ci tend à cloisonner les milieux et ignorer les interactions complexes qu'il peut y avoir entre ces entités et au-delà, en périphérie du PLUi. L'analyse se fait donc en quatre temps :

- Compréhension globale de la biodiversité selon le paysage ;
- Etat des connaissances actuelles de la biodiversité sur le territoire ;
- Description et identification de la trame verte et bleue et de ses sous-trames ;
- Identification et analyse des enjeux en présence.

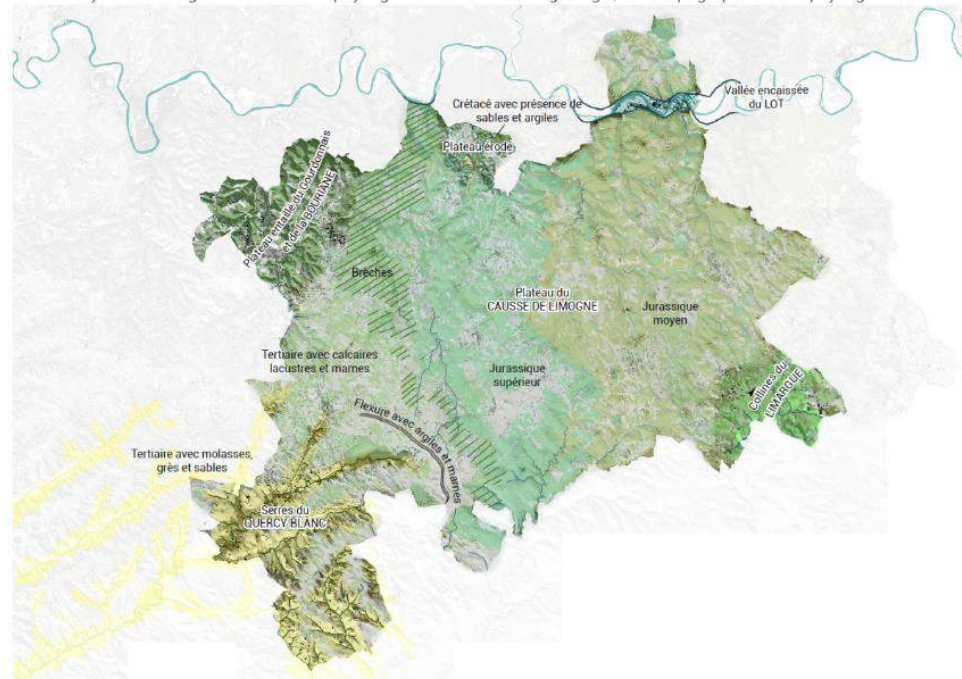
La finalité de cette analyse en quatre temps est de fournir les bases nécessaires à la compréhension et à la définition des continuités écologiques à l'échelle du PLUi.

A -Différentes unités paysagères

Le territoire de la Communauté de Communes du pays de Limogne Lalbenque présente une grande hétérogénéité géographique et géologique. Le territoire peut ainsi être découpé en petites entités paysagères :

Carte 1 : Cartographie des entités paysagères ;

Carte de synthèse des grands ensembles paysagers en fonction de la géologie, de la topographie et des paysages



Certaines de ces entités paysagères, même si elles sont séparées géographiquement, présentent des similitudes géologiques, pédologiques et donc écologiques qu'il est possible de regrouper en quatre secteurs :

- Le « Plateau du Causse de Limogne » et le « Plateau érodé » du Causse
- Les « collines du Limargue »
- Les « Serres de Quercy Blanc » et le « Plateau entaillé du Gourdonnais et de la Bouriane »,
- La « Vallée encaissée du Lot »

Le Causse et le Plateau érodé :

Cette région naturelle de plateau se développe sur une importante dalle calcaire (calcaire marin). Les sols sont donc très maigres et il n'y a pas ou très peu de réseau hydrographique de surface. L'occupation des sols est fonction de leurs qualités pédologiques :

- la forêt de chênes et les pelouses sèches et landes sont particulièrement importantes ;
- les secteurs un peu plus fertiles sont un peu plus cultivés ou couverts de forêts plus denses.
- les dolines (également appelés localement « cloups »), présentes sur le causse constituent des dépressions résultant d'une dissolution du calcaire par l'eau et composées d'argiles fertiles. Elles sont généralement cultivées.
- les phénomènes karstiques sont nombreux et visibles (lapias, cloups, igues, pertes...).
- outre les nombreuses dolines le relief est marqué par de longues vallées le plus souvent sèches dans les parties amonts, qui traversent littéralement ce Causse principalement vers le Nord et la plaine du Lot.



Pelouse sèche - CCPLL ©Rural Concept

Le secteur du plateau érodé de Berganty, présente quant à lui un paysage beaucoup plus accidenté avec de nombreuses vallées qui entaillent le paysage.

Le Limargue :

A l'autre extrémité, au Sud Est, le territoire est occupé par des terrains argilo-marneux et calcaires, connus sous le nom de Terrefort (Collines du Limargue), qui séparent le Causse de Limogne du Rouergue. Le paysage est y est beaucoup plus ouvert et l'activité agricole occupe d'avantage l'espace en particulier avec de nombreuses prairies organisées en bocage.



Prairie humide du Limargue - CCPLL ©Rural Concept

Le Quercy blanc et ses serres et le plateau entaillé du Gourdonnais :

Le Quercy blanc est un paysage de calcaires lacustres blancs en plateaux peu fertiles alternant avec des vallées consacrées à la production des céréales-oléagineux, du melon, de la prune, du tabac. Des prairies sont également présentes et servent à la production de foin pour les élevages bovins, caprins ou ovins en régression sur le secteur.



Paysage du Quercy blanc - CCPLL ©Rural Concept

Le calcaire lacustre de cette entité, de couleur blanche, donne son nom à cette entité paysagère. De nombreuses vallées parallèles (ou serres), entaillent la roche et mettent à nu les affleurements.

Les Marnes du Plateau entaillé du Gourdonnais ne présentent pas des serres aussi caractéristiques du Quercy blanc mais on y retrouve certains affleurements proches, notamment dans les vallées.

La Vallée du Lot :

Cette vallée alluviale entaille profondément le Causse et est bordée, par endroits, de falaises calcaires. Elle offre un paysage humanisé, rythmé et étagé :

- la rivière et sa ripisylve ;
- les fonds de vallée occupés par l'activité agricole sur lesquels on trouve de plus en plus de nouvelles constructions souvent très consommatrices d'espace ;
- les pentes fortes et falaises caractérisées par des boisements xérophiles et des milieux rocheux.

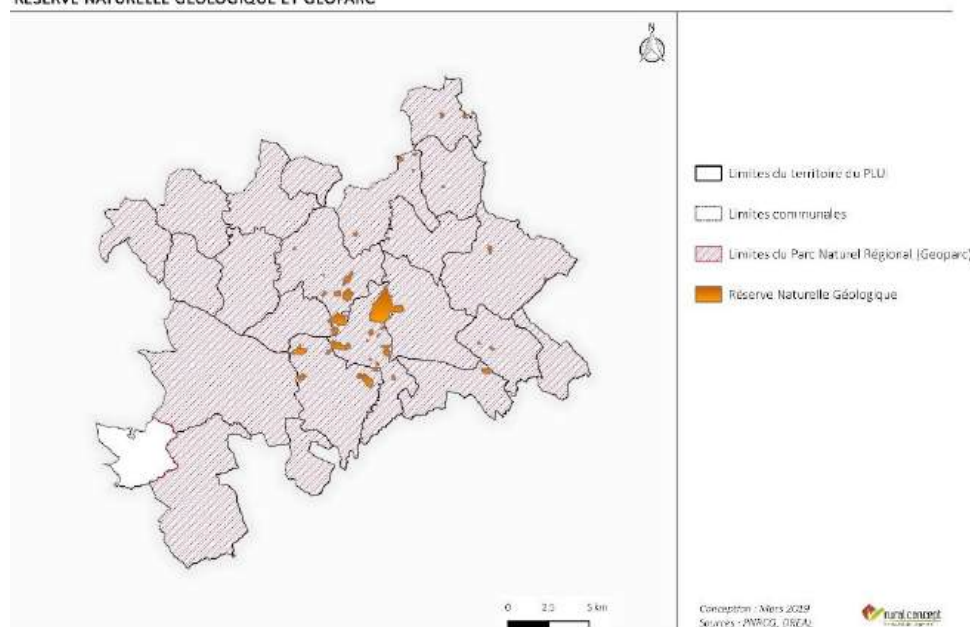


Vallée du Lot - CCPLL ©Rural Concept

B -Le patrimoine naturel géologique

Les paysages caussenards, qui dominent le territoire en surface sont le théâtre, en sous-sol de phénomènes karstiques. Le calcaire, creusé par l'eau donne à voir de nombreuses pertes de cours d'eau, de grottes et igues, de cloups et de phosphatières. Certains de ces éléments sont les témoins d'une biodiversité actuelles (Chiroptères) et passée, reconnue au niveau national et européen.

RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE ET GEOPARC



La réserve naturelle géologique

Signé par Mme Royal le 2 juin 2015, le Décret n°2015-599 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie classe en Réserve naturelle nationale 800 ha répartis sur 20 communes du sud du Parc naturel régional des Causses du Quercy ainsi que celle de Crayssac.

Vestiges de la ruée vers le phosphate qui a marqué la fin du XIXe siècle, les phosphatières témoignent d'une riche biodiversité passée à travers d'innombrables fossiles dans un état de conservation exceptionnel. Plus de 600 espèces, entre -52 Ma et l'actuel, y ont été identifiées : des milliers de restes osseux et dentaires, des graines, des fruits, des momies de batraciens et de reptiles, des insectes. Ces organismes témoignent des interactions entre évolution biologique et modifications environnementales, notamment lors du grand changement climatique et faunique planétaire appelé « Grande Coupure » il y a 34 Ma.

La Réserve naturelle géologique du Lot protège également des localités-types d'espèces fossiles, des restes de dinosaures, des sites géomorphologiques liés au karst actuel, des coupes de référence de la série géologique quercynoise, des sites tectoniques témoins de la naissance de l'océan atlantique central et des sites minéralogiques.

Le Géoparc

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy été labellisé Géoparc mondial Unesco en mai 2017.

Le label Géoparc est attribué à des territoires présentant un patrimoine géologique remarquable et qui portent un projet de valorisation et de protection de leur patrimoine géologique. L'action des Géoparcs se décline en 4 volets :

- L'identification, la protection et la préservation des géopatrimoines.
- L'éducation, la formation et la sensibilisation.
- Le « géotourisme ».
- La coopération avec les autres géoparcs.

C -Le réseau Natura 2000

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé Natura 2000. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles (Conseil de l'Europe, 1992).

Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre de deux directives européennes :

- La Directive 97/62/CEE, dite « Directive Habitats » du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « Directive Oiseaux », remplaçant la Directive 79/409/CEE. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Chaque pays de l'Union européenne se doit d'établir des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux et des Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive Habitats.

Au titre du classement Natura 2000, le territoire communal est concerné par quatre zones spéciales de conservation (ZSC) :

Carte 2 : Cartographie des espaces naturels remarquables – périmètres de protection ; Rural Concept 2018

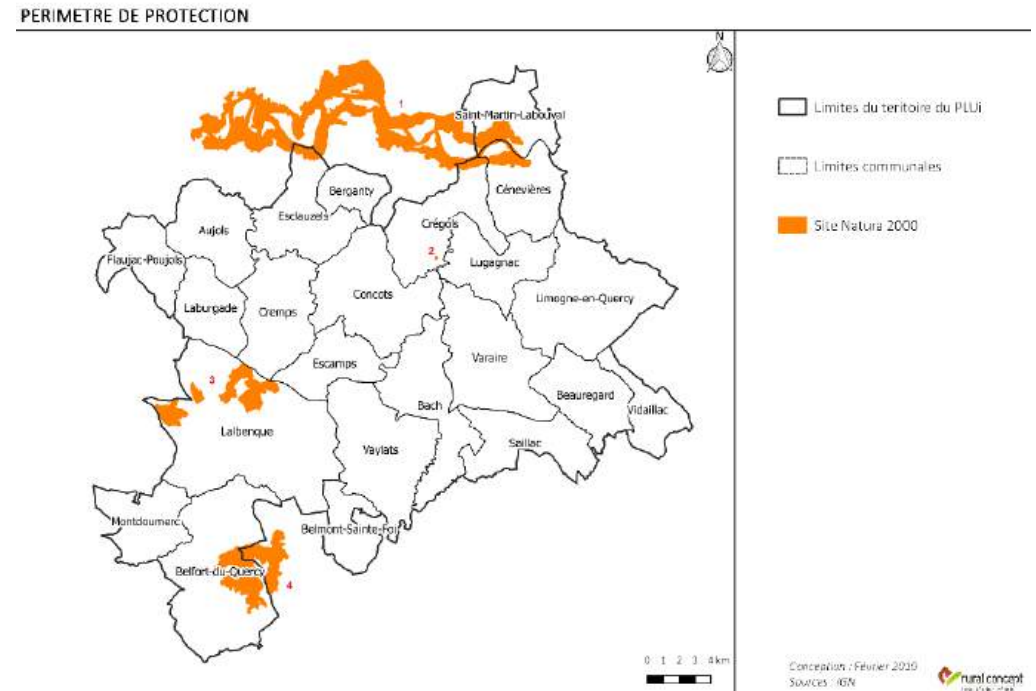


Tableau 1 : Surfaces des sites Natura 2000 sur le territoire du PLUI

Code du site	Code cartographique	Nom du site	Surface totale (ha)	Surface sur le territoire du PLUI (ha)	Surface sur le territoire du PLUI (%)
FR7300912	1	Moyenne vallée du Lot inférieure	2556,06	403,5	16%
FR7300914	2	Grotte de Fond d'Erbies	0,78	0,78	100%
FR7300915	3	Pelouses de Labenque	401,57	401,57	100%
FR7300919	4	Serres de Labastide-de-Penne et de Belfort-du-Quercy	616,08	357,75	58%
Surface totale du site Natura 2000 sur le territoire du PLUI :				1163,6	

Moyenne vallée du Lot inférieure¹

Le site se trouve au nord-est entre Saint-Martin-Labouval et Cénevières, il comprend également l'extrémité nord de la commune d'Esclauzels. Il a une superficie totale de 2 556 Ha dont 404 Ha sont compris dans la zone d'étude.

L'intérêt majeur du site réside en la diversité des milieux et paysages qu'il renferme :

« La situation géographique, la géologie et la climatologie du site lui confèrent une très grande variété de milieux, très diversifiés selon les étages : milieux aquatiques, milieux alluviaux, habitats rocheux et grottes, pelouses sèches et landes. A chaque étage correspond une flore et une faune particulière. La rivière Lot abrite plusieurs espèces d'intérêt communautaire (Lamproie de Planer, Toxostome, Odonates) ainsi que des boisements alluviaux et des prairies humides. Sur les versants, on dénombre plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire liés aux falaises, éboulis et pentes. Plusieurs rapaces inscrits à la directive oiseaux sont également présents. La périphérie du site comprend enfin une zone de plateaux calcaires présentant une mosaïque de milieux naturels (pelouses sèches, landes, points d'eau ...) qui hébergent à leur tour une flore et une faune endémiques à ce type de milieux.

L'intérêt patrimonial du site réside essentiellement dans cette grande diversité de milieux remarquables. Les inventaires réalisés dans le cadre du DOCOB ont ainsi révélé la présence de 17 habitats naturels et de 19 espèces animales d'intérêt communautaire. Parmi la faune souterraine, 9 espèces de chauves-souris relevant de la directive habitat ont été inventoriées, soit plus de 80 % des espèces communautaires représentées en ex-Midi-Pyrénées. »

Les menaces qui pèsent sur cette ZSC sont la pratique de sports et loisirs, la pollution des eaux de surfaces, l'urbanisation, la déprise agricole (abandon de pâturage) et les voies de navigations.

¹ NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC) - FR7300912 - Moyenne vallée du Lot inférieure <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300912>

Grotte de fond d'Erbies²

La grotte est située sur la commune de Crégols dans le causse elle fait une superficie de 0.78 Ha.

Les effectifs de Chiroptères comptabilisés font de la grotte de Fond d'Erbies le 2^{ème} site du département pour la reproduction des chauves-souris. La grotte de Fond d'Erbies est par ailleurs le seul site à l'échelle de la France à accueillir, en de tels effectifs, le cortège Grands/petits Murins, Minioptères de Schreibers et Rhinolophes Euryales en colonie de reproduction.

La principale menace qui repose sur les chiroptères est la fréquentation humaine de la cavité, principalement en période estivale, mais également en période d'hibernation.

² NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC) - FR7300914 - Grotte de Fond d'Erbies <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300914>

Pelouses de Lalbenque³

Le site se trouve sur la commune de Lalbenque, il a une superficie totale de 402 Ha.

La ZSC a un grand intérêt pour sa flore et ses pelouses sèches (Xerobromion à *Stipa pennata*, pelouses supraméditerranéennes et Seslerio-Mesobromenion).

On y trouve une remarquable flore messicole à tonalité méridionale (*Delphinium verdunense*, *Nigella gallica*).

On trouve également des insectes d'intérêt communautaire comprenant, notamment le papillon protégé le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et diverses espèces remarquables d'orthoptères et de lépidoptères.

Les principales menaces qui reposent sur les habitats et espèces est la régression des landes et des pelouses par extension des truffières, ou par modification des pratiques agricoles (semis direct, travail du sol), la régression progressive des pelouses ouvertes par fermeture du milieu en cas d'abandon pastoral voire de sous-utilisation et l'appauvrissement écologique en cas de surpâturage.

³ NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC) - FR7300915 - PELOUSES DE LALBENQUE <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300915>

⁴ NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites

Serres de Labastide de-Penne et de Belfort-du-Quercy⁴

Site localisé au Sud-Ouest du territoire dans le Quercy Blanc sur la commune de Belfort-du-Quercy. Sa superficie est de 616 Ha dont 358 Ha sont compris dans le territoire d'étude.

L'intérêt majeur du site réside en la diversité des milieux et espèces qu'il renferme :

Les pelouses du Xerobromion à nette tonalité méditerranéenne montrant des affinités avec les pelouses de l'Aphyllanthion et abritant diverses espèces méridionales en limite d'aire ou en aire disjointe sur le Lot : *Leucanthemum graminifolium*, *Genista hispanica ssp hispanica*, *Globularia cf.vulgaris*.

Les Pelouses mésophiles à fraîches relevant du Loto maritimi-Mesobromenion erecti (Royer 87), sous-alliance limitée au bas-Quercy dans le Lot, et abritant des orchidées remarquables : *Dactylorhiza sesquipedalis*, *Eipactis palustris*.

Elle possède une flore composée d'orchidées globalement diversifiée et abondante comptant au moins 30 espèces, dont 20 participant aux Brometalia, parmi lesquelles, outre les espèces précitées, *Ophrys lutea*, *Serapias vomeracea*, *Spiranthes spiralis*.

Elle abrite une riche entomofaune comprenant outre le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), bien répandue sur le site, diverses espèces méditerranéennes en limite d'aire sur le Quercy, telles que le criquet *Omocestus raymondi* et les papillons *Anthocharis belia ssp. euphenoides* et *Satyrus*.

d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC) - FR7300919 - SERRES DE LABASTIDE-DE-PENNE ET DE BELFORT-DU-QUERCY <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300919>

Les menaces qui pèsent sur cette ZSC sont l'extension des cultures au détriment des pelouses et des landes. Mais également Le risque d'appauvrissement écologique des pelouses par l'extension de pratiques pastorales inadaptées à la sensibilité du milieu (pâturage bovin et enclos). Et enfin la fermeture progressive des pelouses par densification du couvert arbustif, particulièrement lente en exposition chaude, plus marquée en exposition fraîche, accentuée par l'abandon du pâturage ovin.

Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB)

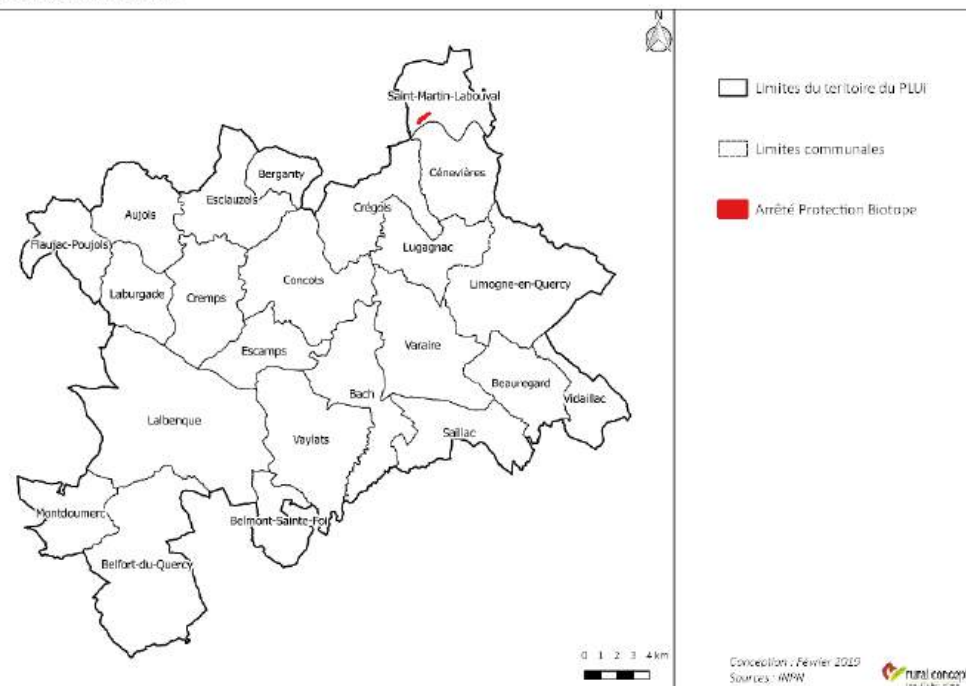
Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope sont des aires géographiques protégées par des mesures réglementaires. Ceux-ci ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées. Ces arrêtés de protections ne relèvent pas d'une compétence nationale mais de celle de chaque préfet, représentant l'Etat dans les départements, et ils sont en conséquence limités au maximum à un département. Chaque arrêté vise un biotope précis, dans la mesure où il est nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de la ou des espèces concernées, et peut être de petite superficie ou englober un département entier.

La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en l'interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes (et non des espèces elles-mêmes).

Un périmètre d'arrêté de protection de biotope est présent sur le territoire communal, sur la commune de Saint Martin Labouval. Il s'agit de l'APB : Biotopes de rapaces rupestres (FR3800456). Celui-ci concerne essentiellement des zones de falaises favorables à la nidification du Faucon pèlerin et du Hibou Grand-duc.

Carte 3 : Cartographie des espaces naturels remarquables – périmètres de protection ; Rural Concept 2019

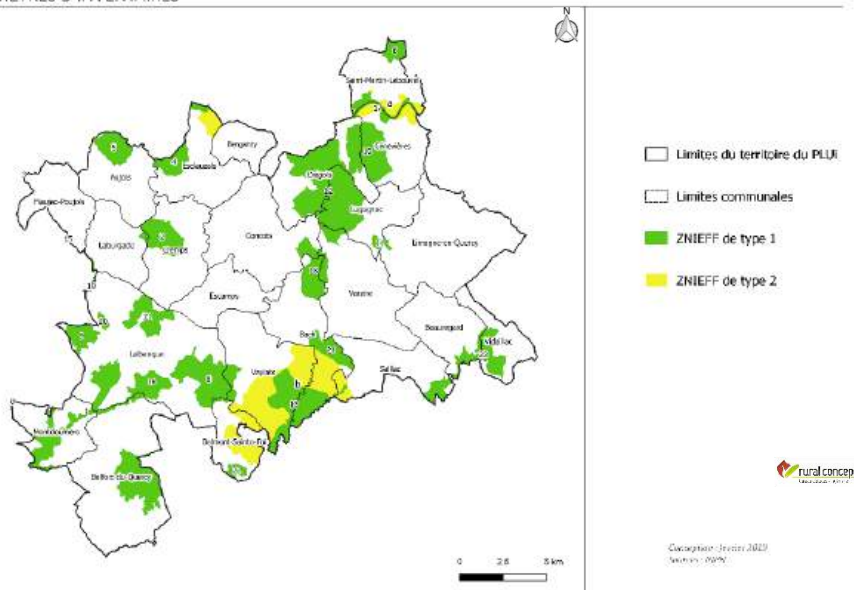
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION



D -Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Carte 4 : Cartographie des espaces naturels remarquables – périmètres d'inventaires ; Rural Concept 2018

PERIMETRES D'INVENTAIRES



L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier des secteurs présentant des intérêts biologiques :

On discerne :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

A la différence des sites Natura 2000 les inventaires ZNIEFF n'ont pas de vocation de protection. Ils recensent une biodiversité et servent de base à l'élaboration de périmètres de protection (créations d'espaces protégés) ou dans le cadre d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, élaboration de schémas départementaux de carrière, etc.). Le but de ces périmètres est d'acquérir de meilleures connaissances sur les richesses écologiques, floristiques et faunistiques et de les utiliser dans l'aménagement du territoire.

Plusieurs ZNIEFF sont présentes sur le territoire intercommunal :

Tableau 2 : Surfaces des ZNIEFF sur le territoire du PLUI

Code du site	Code cartographique	Nom du site	Surface totale (ha)	Surface sur le territoire du PLUI (ha)	Surface sur le territoire du PLUI (%)
730010289	1	Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents	1311,5	667,72	51%
730010292	2	Pelouses et landes des Serres, bois de Peyrefie et Pech de Naudy	354,22	354,22	100%
730010293	3	Mont Saint-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre Saint-Georges et Le Montat	1854,6	0,21	< 0,5 %
730010294	4	Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igüe	561,65	196,92	35%
730010295	5	Igüe d'Aujols, Pech de la Barre et de Frayruc	263,24	263,19	100%
730010323	6	Pelouses landes et bois de la Combe Bédis, du Pech Ladret et du Bois Commun	843,92	121,53	14%
730010333	7	Serres de Saint-Paul de Loubressac	778,29	4,07	1%
730010341	8	Plateau de Marcenac et de Saint-Hilaire	670,49	670,49	100%
730010342	9	Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes	184,52	184,17	100%
730010346	10	Combe de l'Angle, combes tributaires et pechs attenants	616,72	616,72	100%
730010348	11	Combe de Pecholié	44,88	44,88	100%
730010349	12	Vallées des ruisseaux du Bournac et de Font d'Erbies et combes tributaires	1619	1485,1	92%
730010542	13	Bois d'Aubrelong, vallée de la Lère morte et vallons annexes	1471,2	682,33	46%
730010591	14	Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy et Labastide-de-Penne	1188,9	542,42	46%
730010991	15	Coteaux de Hauteserre et du Pech Arras	128,82	0,88	1%
730010993	16	Pelouses des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers	169,56	169,56	100%
730010998	17	Cours moyen du Lot	1544,7	182,69	12%
730030192	18	Pelouses sèches du Champ de Dual et combes boisés de Couanac	390,97	390,97	100%
730030282	19	Vallon du Ruisseau de Cieurac	68,33	22,32	33%
730030291	20	Pelouses sèches de la Pissarate et des Saques	33,14	33,14	100%
730030292	21	Serres de Lalbenque	300,83	300,83	100%
730030293	22	Pelouses sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol	61,89	61,87	100%
730030317	23	Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires	496,52	437,28	88%
730030318	24	Cuzoul de Frayssinet	217,41	217,41	100%
Surface totale des ZNIEFF de type I sur le territoire du PLUI :				7650,92	
730030004	a	Moyenne vallée du Lot	7898,36	605,71	8%
730010541	b	Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère	8818,81	1580	18%
Surface totale des ZNIEFF de type II sur le territoire du PLUI :				2185,71	

1 - Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents⁵ - ZNIEFF 1

Le site se trouve au nord-ouest dans le secteur du plateau entaillé du Gourdonnais. Ce site a une superficie totale de 1 312 Ha dont 668 Ha sont compris dans le territoire étudié

Il possède une grande diversité d'habitats, on trouve des Frênaies-chênaies-charmaies aquitaniennes, du Bois de frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes. On trouve également des prairies humides atlantiques et subatlantiques, des pelouses sèches...

On trouve une très grande diversité d'espèces dont parmi celles-ci l'Ecrevisse à pattes blanches, le Pélodyte ponctué, le Cuivré des marais et le Damier de la Succise.

2 - Pelouses et landes des Serres, bois de Peyrefie et Pech de Naudy⁶ - ZNIEFF 1

Le site se trouve dans le Causse et a une superficie de 354 Ha.

Le site est composé essentiellement de Chênaies thermophiles méditerranéennes et comprend également des pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes et des fruticées à genévriers communs.

Il a une bonne diversité d'espèces règlementées, sont recensés 3 espèces d'amphibiens, 3 espèces d'oiseaux, le Lézard ocellé et le Narcisse à feuille de jonc (*Narcissus assoanus*).

3 - Mont Saint-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre Saint-Georges et Le Montat⁷ - ZNIEFF 1

Ce site ne représente que 0,21 Ha sur la zone étudiée sur un total de 1 854 Ha.

⁵ Déjean Sylvain (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées),- 730010289, Ruisseau du Lemboulas et ruisseaux affluents. - INPN, SPN-MNHN Paris, 19P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010289.pdf>

⁶ Demergès David (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées),- 730010292, Pelouses et landes des Serres, bois de Peyrefie et Pech de Naudy. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010292.pdf>

⁷ Ratel Wilfried (Lot Nature),- 730010293, Mont Saint-Cyr et environs, pechs et combes calcaires au sud de Cahors entre Saint-Georges et Le Montat. - INPN, SPN-MNHN Paris, 16P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010293.pdf>

Ce site est constitué de chênaies pubescentes, de Pelouses sèches (Meso / Xerobromion du Quercy) ainsi que de Fruticées (à genévrier commun et à buis).

4 - Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue⁸ - ZNIEFF 1

D'une surface totale de 562 Ha, la zone se trouve au nord du Causse et 197 Ha sont compris dans le territoire étudié.

Le site est composé majoritairement de chênaies pubescentes, de fourrés et de Pelouses sèches.

On trouve sur ce site du Circaète-Jean-Leblanc, du Lézard ocellé le Narcisse à feuille de jonc (*Narcissus assoanus*).

5 - Igue d'Aujols, Pech de la Barre et de Frayruc⁹ - ZNIEFF 1

Le site a une superficie totale de 263 Ha et est situé au nord-ouest dans le plateau entaillé du Gourdonnais.

Cette zone est majoritairement recouverte de chênaies pubescentes, de Fourrés et de pelouses sèches.

On trouve sur ce site du Circaète-Jean-Leblanc, du Lézard ocellé le Narcisse à feuille de jonc (*Narcissus assoanus*).

⁸ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010294, Pelouses, landes et bois du Midi des Raxols, des Cotes et du Travers de l'Igue. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010294.pdf>

⁹ Déjean Sylvain (Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées),- 730010295, Igue d'Aujols, Pech de la Barre et de Frayruc. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010295.pdf>

6 - Pelouses landes et bois de la Combe Bédís, du Pech Ladret et du Bois Commun¹⁰ - ZNIEFF 1

Cette zone se situe sur le causse de Saint-Chels, entre les vallées du Lot et du Célé. La superficie de cette zone est de 844 Ha dont 122 Ha sont compris dans la zone étudiée.

La zone est essentiellement couverte de chênaies pubescentes, de landes, landes à buis et de pelouses sèches.

Nous trouvons sur site deux espèces à statut réglementé : Le Pie Mar et le Millet verdâtre.

7 - Serres de Saint-Paul de Loubressac¹¹ - ZNIEFF 1

La zone ne comprend que 4 Ha sur le territoire étudié dans la commune de Montdumerc dans le Quercy blanc.

Cette zone présente un paysage typique du Quercy blanc, constitué de « serres » : en majeure partie occupées par des landes calcicoles dominées par des Genévrier commun (*Juniperus communis*) et Genêt cendré (*Genista cinerea*). Mais également des pelouses sèches de divers types (mésobromaies, brachypodiaies, moliniaies mésophiles) En fond de combes, des prairies naturelles de fauche.

On trouve une grande diversité d'espèces protégées : 8 espèces d'oiseaux, le Léopard ocellé, 3 espèces de plantes et l'Alyte accoucheur.

8 - Plateau de Marcenac et de Saint-Hilaire¹² - ZNIEFF 1

La zone se trouve dans le Quercy blanc en bordure ouest du Causse. Elle fait une superficie de 670 Ha et est intégralement compris dans le territoire étudié.

Le site est largement dominé par les cultures mais on trouve également des chênaies pubescentes, des pelouses sèches et des ruisselets. Le site comprend une grande diversité d'habitats.

Le site possède également une grande diversité d'espèces protégées, dont les Tritons marbré et palmé, le Damier de la Succise, le Cuivré des marais, la Dauphinelle de Bresse.

9 - Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes¹³ - ZNIEFF 1

Le site fait 185 Ha et se trouve à l'ouest de la zone étudiée dans le Quercy blanc.

Il est composé de pelouses sèches, de cultures extensives, de Fruticées à Genévriers communs et de steppes méditerranéo-montagnardes à Festuca-Koeleria.

Nous trouvons sur le site de l'Alyte accoucheuse, du Damier de la succise et du Léopard ocellé qui sont des espèces patrimoniales.

10 - Combe de l'Angle, combels tributaires et pechs attenants¹⁴ - ZNIEFF 1

Le site fait 617 Ha et est situé au nord-est du Causse.

On trouve en grande partie des chênaies pubescentes et de la pelouse sèche.

On trouve comme espèces patrimoniales : *Circaetus gallicus*, *Arenaria controversa*, *Pipatherum virescens* et *Narcissus assoanus*.

11 - Combe de Pecholié¹⁵ - ZNIEFF 1

Le site fait 45 Ha et est localisé à l'est du causse.

¹⁰ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010323, Pelouses landes et bois de la Combe Bédís, du Pech Ladret et du Bois Commun. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010323.pdf>

¹¹ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010333, Serres de Saint-Paul de Loubressac. - INPN, SPN-MNHN Paris, 14P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010333.pdf>

¹² Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010341, Plateau de Marcenac et de Saint-Hilaire. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010341.pdf>

¹³ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010342, Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010342.pdf>

¹⁴ Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées,- 730010346, Combe de l'Angle, combels tributaires et pechs attenants. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010346.pdf>

¹⁵ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010348, Combe de Pecholié. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010348.pdf>

Il est constitué majoritairement de Chênaies pubescentes et de pelouses sèches.

On trouve sur ce site les espèces patrimoniales suivantes : *Aster amellus*, *Arenaria controversa* et *Narcissus assoanus*.

12 - Vallées des ruisseaux du Bournac et de Font d'Erbies et combes tributaires¹⁶ - ZNIEFF 1

La zone se trouve au Nord-Est du causse et a une superficie 1 619 Ha dont 1 485 Ha sont compris dans la zone d'étude.

Les chênaies pubescentes sont dominantes. Il y a également des fruticées et des pelouses sèches.

Il y a une grande diversité d'espèces à statut réglementé, on retrouve le Damier de la Succise, l'Alyte accoucheur, le Faucon pèlerin, la Fauvette passerinette, le Léopard ocellé, le Lys martagon...

13 - Bois d'Aubrelong, vallée de la Lère morte et vallons annexes¹⁷ - ZNIEFF 1

Le site se trouve dans le Causse à la bordure sud du Quercy Blanc. Sa superficie est de 1 471 Ha au total, 183 Ha de celui-ci sont compris dans le site étudié.

Sont recensés parmi les habitats déterminants Znieff, les éboulis calcaires sub-montagnards, les sources d'eaux dures, les pelouses sèches, les tapis immergés de Characées et Eboulis calcaires sub-montagnard.

Sur cette zone une grande diversité d'espèces patrimoniale a été observée. Elle recense 4 espèces amphibiens, 3 espèces d'oiseaux, 6 espèces d'angiospermes et 1 de mammifère.

¹⁶ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730010349, Vallées des ruisseaux du Bournac et de Font d'Erbies et combes tributaires. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010349.pdf>

¹⁷ Danflous Samuel (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées),- 730010542, Bois d'Aubrelong, vallée de la Lère morte et vallons annexes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010542.pdf>

¹⁸ Redon Hugues (Amsinckia),- 730010591, Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy et Labastide-de-Penne. - INPN, SPN-MNHN Paris, 20P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010591.pdf>

14 - Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort-de-Quercy Labastide-de-Penne¹⁸ - ZNIEFF 1

Le site se trouve à l'extrémité sud-ouest du Quercy blanc. Il a une superficie totale de 668 Ha.

Cette zone comprend une grande superficie de pelouses sèches / lisières thermophile, de landes / fruticées et d'eau courante.

L'inventaire Znieff recense une grande diversité d'espèces dont l'Ecrevisse à pattes blanches, le Léopard ocellé, Le Damier de la Succise et le Busard St-Martin.

15 - Coteaux de Hauteserre et du Pech Arras¹⁹ - ZNIEFF 1

D'une surface de 129 ha dont Seulement 0,9 Ha concerné sur la zone d'étude sur la commune de Flaujac-Poujols.

Le site est en majeure partie occupé par des fruticées à Genévrier commun (*Juniperus communis*). On trouve également des faciès à Genêt cendré, et des pelouses calcicoles (Meso/Xerobromion du Quercy).

L'intérêt floristique de ces pelouses et landes ouvertes est significatif : Sabline des chaumes, Armoise blanche, Cardoncelle mou, Catananche bleue, Globulaire commune, Leuzée conifère, Narcisse à feuilles de jonc, Renoncule à feuilles de graminée et Serpolet couché.

16 - Pelouses des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers²⁰ - ZNIEFF 1

Le site se trouve à l'ouest du Quercy Blanc et fait 170 Ha.

¹⁹ Leblond Nicolas (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées),- 730010991, Coteaux de Hauteserre et du Pech Arras. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010991.pdf>

²⁰ Chapuis Antoine (Bureau d'études Biotope - agence régionale Midi-Pyrénées),- 730010993, Pelouses des Bories et de Cournesse et prairies des Terriers. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010993.pdf>

Un peu plus de la moitié du site est recouvert par des pelouses sèches. Il y a également des prairies humides et de fauche.

On trouve sur ce site de la Fritillaire pintade, de la Sabline des chaumes et le Narcisse à feuilles de jonc.

17 - Cours moyen du Lot²¹ - ZNIEFF 1

Le site se trouve dans la vallée du Lot au nord-est du site d'étude. Il fait un total de 1 545 Ha dont 183 Ha sont compris dans la zone d'étude.

Le site est composé de Forêts de ravin à Frêne et Sycomore, de Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources, Falaises calcaires ensoleillées des Alpes ainsi et que les groupements à *Bidens Tripartitus*.

Il y a une grande diversité d'espèces réglementées recensées, on trouve 5 espèces d'insectes, 14 espèces de mammifères, 6 espèces d'oiseaux, 2 espèces de poissons et 5 espèces de végétaux.

18- Pelouses sèches du Champ de Dual et combes boisés de Couanac²² - ZNIEFF 1

Site situé en plein dans le causse entre Bach, Concots et Varaire. Il fait une superficie de 391 Ha et possède des pelouses sèches (Xero/Mésobromions du Quercy et communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen), des pelouses à Orpins, et est recouvert en grande majorité par des chênaies pubescentes. Il possède également de l'eau douce et des Gazons à *Juncus bufonius*.

Sur ce site il y a une grande diversité d'oiseaux à statut réglementé dont *Circaetus gallicus*, *Sylvia hortensis*, *Lullula arborea*.

²¹ Blanc Frédéric (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées),- 730010998, Cours moyen du Lot. - INPN, SPN-MNHN Paris, 19P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010998.pdf>

²² Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030192, Pelouses sèches du Champ de Dual et combes boisés de Couanac. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030192.pdf>

²³ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030282, Vallon du Ruisseau de Cieurac. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030282.pdf>

19 - Vallon du Ruisseau de Cieurac²³ - ZNIEFF 1

Le site se trouve au nord-ouest entre le Plateau entaillé du Gourdonnais et le Quercy blanc. Il fait une superficie de 68 Ha dont 22 Ha sont compris dans la zone d'étude.

Parmi les habitats déterminants on peut citer les prairies de fauches atlantiques qui recouvrent presque un tiers du site, des Xerobromions du Quercy et des Steppes méditerranéo-montagnades à *Festuca-Koeleria*.

On recense quelques espèces réglementées dont Le Damier de la Succise, *Delphinium verdunense*, la Fritillaire pintade, *Narcissus assoanus* et la Narcisse des poètes.

20 -Pelouses sèches de la Pissarate et des Saques²⁴ - ZNIEFF 1

Le site fait 33 Ha et se trouve à l'ouest de la zone étudiée dans le Quercy blanc.

On trouve majoritairement de la Steppe méditerranéo-montagnarde, de pelouses sèches ainsi que de Fruticées à Genevriers communs.

Sur ce site il y a du Damier de la Succise, de la Sabline des chaumes ainsi que *Narcissus assoanus*.

21 -Serres de Lalbenque²⁵ - ZNIEFF 1

Cette zone située dans le nord-est du Quercy blanc et a une superficie de 300 Ha.

Elle offre un paysage de « serres » typique de ce secteur biogéographique lotois : des pelouses sèches Xerobromion du Quercy, mais aussi des formations plus mésophiles relevant du Mesobromion du Quercy et surtout de formations

²⁴ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030291, Pelouses sèches de la Pissarate et des Saques. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030291.pdf>

²⁵ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030292, Serres de Lalbenque. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030292.pdf>

hyper-xéroclines orientales ainsi que des pelouses de dalles rocheuses de l'*Alyso-Sedion albi*.

Parmi les taxons végétaux de milieux secs, on notera la présence de la Sabline des chaumes, du Lin d'Autriche, de l'Armoise blanche, du Cardoncelle mou, de la Leuzée conifère et de la Crapaudine de Guillon, de la Globulaire commune, de la Marguerite à feuilles de graminée, du Narcisse à feuilles de jonc, de la Bugrane striée, et du rare et localisé Anthyllide des montagnes.

22 - Pelouses sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol²⁶ - ZNIEFF I

Cette zone, d'environ 62 Ha et est située dans le Quercy blanc. Elle inclut la source du ruisseau des Frayssinades qui est un affluent de la Lère. La zone est largement dominée par les cultures. Certaines d'entre elles sont irriguées par des prélèvements d'eau effectués sur l'étang, qui a été creusé tout près de la source du ruisseau précité.

On y trouve essentiellement des cultures avec marges de végétation spontanées, des prairies mésophiles et des pelouses sèches.

On trouve sur ce site le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) grâce à la présence d'une de ses plantes hôte la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

23 - Vallons bocagers du ruisseau de boulat et des cours d'eau tributaires²⁷ - ZNIEFF 1

Ce site fait 496,52 Ha et se situe dans le Limargue dans l'extrémité sud-est de la zone étudiée.

²⁶ Bareille Sophie (Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées),- 730030318, Cuzoul de Frayssinet. -INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030318.pdf>

²⁸Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030317, Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030317.pdf>

²⁶ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030293, Pelouses sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030293.pdf>

Il est composé de prairies mésophiles, de prairies de fauches atlantiques, prairies humides atlantiques et subatlantiques, de chênaies pubescentes et de végétation à *Phalaris arundinaceae*

On trouve du Triton marbré, du Damier de la Succise, du Petit rhinolophe, de la Pie grièche écorcheuse et du Narcisse des poètes.

24 -Cuzoul de Frayssinet²⁸ - ZNIEFF 1

Le site fait 217 Ha et se situe dans le sud du Causse.

Il est composé majoritairement de chênaies pubescentes et de pelouses sèches ainsi que de grottes.

Nous trouvons dans cette Znieff une grande diversité de Chiroptères et le lézard ocellé.

a. Moyenne vallée du Lot²⁹ - ZNIEFF 2

Cette ZNIEFF concerne la moyenne vallée du Lot, des environs de Cahors jusqu'à l'aval du barrage près de Bouillac, soit 7 898 Ha avec des limites altitudinales comprises entre 110 et 353 m sur environ 68 km.

Cette vaste zone concerne le lit mineur rassemblant à la fois des milieux alluviaux (cours d'eau, boisements alluviaux, bancs d'alluvions, annexes fluviales [bras morts]), mais également des secteurs attenants de coteaux secs calcaires (zones forestières, forêts de ravins et falaises calcaires...) totalisant ainsi douze habitats déterminants.

La flore est riche et diversifiée puisque l'on ne dénombre pas moins de 50 taxons floristiques d'intérêt patrimonial.

²⁷ Esslinger Marc (Parc naturel régional des Causses du Quercy),- 730030317, Vallons bocagers du ruisseau de Boulat et des cours d'eau tributaires. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030317.pdf>

²⁸ Bareille Sophie (Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées),- 730030318, Cuzoul de Frayssinet. -INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730030318.pdf>

²⁹ Blanc Frédéric (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées),- 730003004, Moyenne vallée du Lot. - INPN, SPN-MNHN Paris, 27P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730003004.pdf>

b. Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère³⁰ - ZNIEFF 2

La ZNIEFF concerne le Causse de Caylus situé au sud de la zone d'étude dans le Causse, prolongement sud du causse de Limogne, et les vallées creusées dans ce plateau calcaire jurassique. Le site a une superficie totale de 8 819 Ha dont 1 580 Ha sont compris dans la zone.

Il est en grande partie dominé par des habitats boisés de chênaie pubescente claire. Les zones de sous-bois herbacés abritent le Millet verdâtre (*Piptatherum virescens*), graminée protégée en France, ainsi que le Limodore avorté (*Limodorum abrotivum*) et la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), deux orchidées parasites des racines d'arbres.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Ces sites, identifiés pour leur richesse en espèces et habitats d'intérêt patrimonial, regroupent l'ensemble des ZNIEFF et sites Natura 2000. Ils constituent des « réservoirs de biodiversité », premiers éléments de la Trame Verte et Bleue.

Ils viennent d'ailleurs alimenter la Trame Verte et Bleue du SCOT Cahors Sud du Lot qui les identifie en tant que tels.

Point méthodologique : Alors que l'analyse démographique, sociale et économique s'est opérée selon une approche territoriale par « bassins de vie », l'analyse écologique s'avère plus cohérente selon une approche paysagère. La biodiversité à l'échelle du PLUi découle de la diversité des paysages et des milieux présents. Le paysage se définit principalement en fonction du relief et des couches géologiques – comme cela a été présenté dans le volet relatif à l'économie (secteur primaire) – mais aussi en fonction de la végétation. Ces composantes sont intimement liées, le type de végétation dépendant de la nature des sols, du relief et de la disponibilité en eau. L'approche paysagère permet ainsi de dégager de grands ensembles écologiques cohérents à l'échelle du territoire. Toutefois, l'analyse des enjeux environnementaux à l'échelle du PLUi ne saurait se restreindre à la seule dimension de l'entité paysagère car celle-ci tend à cloisonner les milieux et ignorer les interactions complexes qu'il peut y avoir entre ces entités et au-delà, en périphérie du PLUi. L'analyse se fait donc en trois temps :

- Compréhension globale de la biodiversité selon le paysage ;
- Etat des connaissances actuel de la biodiversité sur le territoire (réseau écologique) ;
- Description des principaux milieux naturels existants.

La finalité de cette analyse en trois temps est de fournir les bases nécessaires à la compréhension et la définition des continuités écologiques à l'échelle du PLUi.

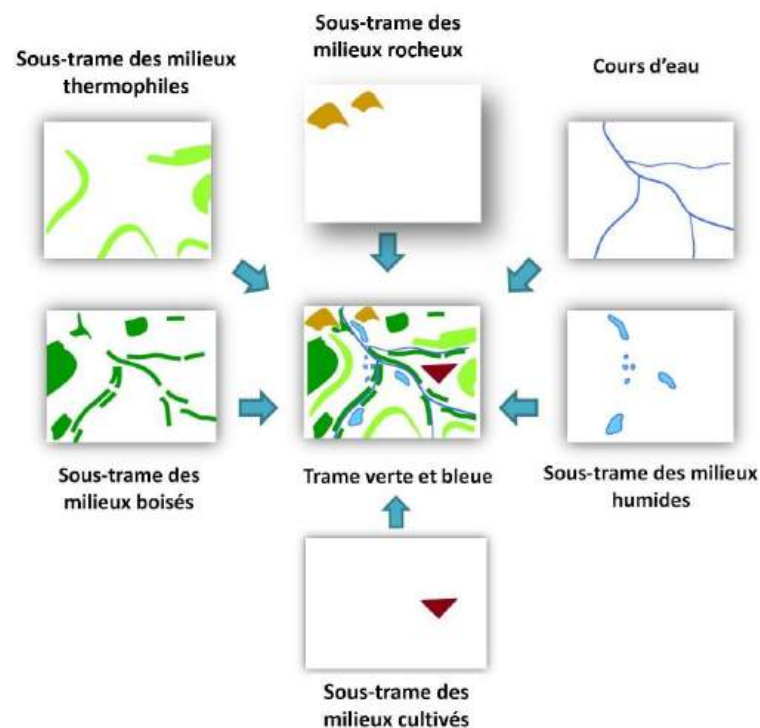
³⁰ Redon Hugues (Amsinckia),- 730010541, Causse de Caylus, vallée de Sietges et haute vallée de la Lère. INPN, SPN-MNHN Paris, 22P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/730010541.pdf>

2 | La Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue est une mesure adoptée par le Grenelle de l'environnement qui a pour but de limiter la perte de biodiversité en préservant et en restaurant les continuités écologiques. C'est donc un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer les différents réseaux écologiques à l'échelle nationale. Par réseau écologique, on désigne un ensemble de mêmes milieux qui sont connectés entre eux. La trame verte est donc représentée par les milieux boisés et ouverts, la trame bleue par les cours d'eau, retenues d'eau et zones humides associées. Cette approche vient du constat que depuis ces cinquante dernières années le territoire a connu des aménagements très importants : routes/autoroutes, habitations, augmentation des surfaces agricoles, etc. Les milieux naturels ont été de plus en plus morcelés et les habitats de taille de plus en plus réduite. Et même s'ils sont de taille suffisante pour que les espèces végétales et animales puissent subsister, il est nécessaire qu'il existe des échanges entre les différentes populations d'une même espèce pour assurer sa pérennité (brassage génétique). La trame verte et bleue se décline à diverses échelles : nationale, régionale, départementale, territoriale, communale.

L'objectif du diagnostic est d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques sur le territoire. L'étude des continuités écologiques s'effectue par sous-trames ; chaque sous-trame étant associée à un cortège de milieux naturels. Le territoire du PLUi présente une mosaïque de paysages et de milieux très diversifiée.

Figure 1 : Les sous-trames de la Trame verte et bleue du PLUi et du SCOT ; Rural Concept 2018



Prise en compte du SCoT de Cahors Sud du Lot

La trame verte et bleue du PLUi doit prendre en compte celle élaborée dans le cadre du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de Cahors et du sud du Lot. Afin de faciliter la définition de la TVB à l'échelle communale, les sous-trames déclinées en réservoirs de biodiversité et en corridors écologiques du PLUi sont identiques à celles du SCoT. Des précisions et ajouts pour chacune d'entre elles, ont été réalisés : identification des zones humides, cartographie plus fine des pelouses sèches....

A -La sous-trame des « milieux aquatiques »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF (Massif Central)	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES	Milieux aquatiques										
	Eaux douces stagnantes	22				X	X				
	Eaux douces	22.1				X	X		X		
	Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire	22.15	3140-1	Non	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques		X	X			U1 (=)
	Gazons à juncus bufonius	22.3231				X			X		
	Gazons à petits souliets	22.3232					X			X	
	Groupements à Bidens tripartitus	22.33						X		X	
	Tapis de renouées	22.4315					X		X	X	
	Groupements de petits Potamots	22.472				X				X	
	Groupements de grands Potamots	22.471				X				X	
	Végétation aquatique	22.4					X				
	Tapis immergés de Characées	22.44	3140-1	Non	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques	X	X		X	X	U1 (=)
	Eaux courantes	24				X	X	X			
	Lits des rivières	24.1					X		X		
	Zone à Truites	24.12	3260-6	Non	Ruisseaux et petites rivières eutrophes neutres à basiques		X	X			FV (=)
	Cours d'eau intermittents	24.16	3290-2	Non	Aval des rivières méditerranéennes intermittentes	X					
	Végétation des rivières oligotrophes riches en calcaire	24.42					X			X	
Sources pétrifiantes avec formation de travertins	54.12	7220	Oui	Sources pétrifiantes avec formation de travertins Cratoneurion	X	X	X		X	U2 (=)	
Cones de tufs	54.121				X						

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF
	confidentiel	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle
	confidentiel*	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.
	sensible	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible
sensible*	Habitat qui peut renfermer des espèces sensibles. Si l'espèce sensible est présente, l'habitat est considéré comme sensible	

Une hydrographie contrastée entre plateaux et vallées

Au niveau des plateaux et du causse, la ressource en eau est très peu visible et principalement souterraine, car rapidement drainée par les sols calcaires perméables. A l'inverse, la présence de l'eau est plus explicite dans les fonds de vallées traversées de ruisseaux dont les ripisylves attestent de la présence, notamment sur les secteurs du Quercy Blanc, du Limargue et de la vallée du Lot.

Ainsi les plateaux sont plus secs et arides, tandis que les sols des fonds de vallées sont plus frais. Ces différences hydrographiques et géologiques marquées entre plateaux et vallées, influencent l'occupation des sols et le type de végétation, façonnant ainsi des paysages contrastés.

Les cours d'eau

Le territoire présente une forte hétérogénéité concernant la répartition des cours d'eau : le sud-ouest (Quercy Blanc) comporte de nombreux ruisseaux, généralement temporaires ; les collines du Limargue sont un secteur de sources où quelques ruisseaux se forment pour alimenter la Bonette ; la rivière Lot passe au nord de la communauté de communes ; le reste du territoire est naturellement dépourvu de cours d'eau.



Figure 1: Ruisseau du Lemboulas et ruisseau temporaire (Lalbenque)

Carte 3 : Cartographie des cours d'eau du territoire ; Rural Concept 2018

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

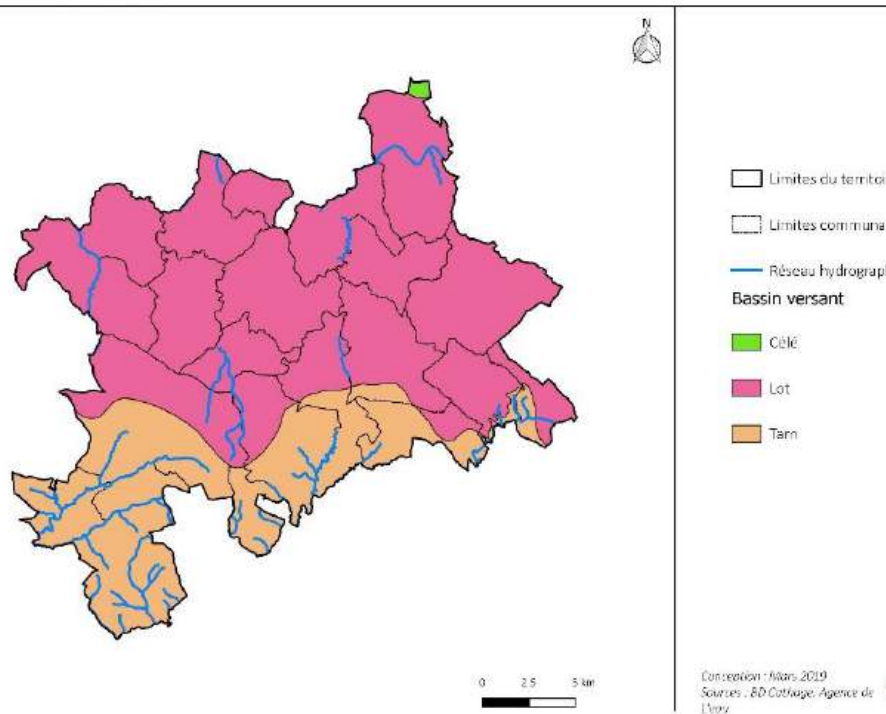


Tableau 3 : Liste des cours d'eau présents sur le territoire du PLUi

Lot	Rivière le lot
	Ruisseau de calvignac
	Ruisseau de cieurac
	Ruisseau de coubot
	Ruisseau de font d'erbies
	Ruisseau de fournet
	Ruisseau de marcenac
	Ruisseau de nouaillac
	Ruisseau de verboul
	Ruisseau des vales
	Ruisseau du bournac
	Ruisseau le girou
	Ruisseau le tréboulou
	Rivière le lemboulas
Tarn	Ruisseau de boulat
	Ruisseau de cantayrac
	Ruisseau de cau
	Ruisseau de coffinié
	Ruisseau de coumbel
	Ruisseau de doure
	Ruisseau de gabarios
	Ruisseau de gaubille
	Ruisseau de glaich
	Ruisseau de la fontaine
	Ruisseau de la fontaine d'avis
	Ruisseau de la prade
	Ruisseau de léouré
	Ruisseau de nègue vieilles
	Ruisseau de saint-alby
	Ruisseau de saint-barthélémy
	Ruisseau de saint-laurent
	Ruisseau de tourtoure
	Ruisseau d'entraygues
	Ruisseau des boulottes
	Ruisseau des frayssinades
	Ruisseau des pradels
	Ruisseau du boulou
	Ruisseau du pech de l'aze
	Ruisseau du perier
	Ruisseau sermiac
	Célé

Les plans d'eau et les mares

Sur la partie Quercy Blanc les vallées agricoles sont ponctuées par quelques retenues collinaires aménagées par l'homme qui permettent l'irrigation lors de pénurie d'eau en été.

En outre, de nombreux petits points d'eau jalonnent le territoire. Ces mares, alimentées par l'eau de pluie et les micro-écoulements, sont des éléments indispensables sur la partie cause pour l'abreuvement des animaux. De plus ces milieux abritent une biodiversité particulière. On peut noter la présence d'un habitat d'intérêt communautaire : les herbiers immergés à Characées (code Natura 2000 : 3140)

Cet habitat abrite des algues de la famille des characées, plantes pionnières et complètement immergées. Il a un rôle biologique important, notamment comme biotope de nombreux invertébrés aquatiques et milieu de ponte et de développement larvaire des amphibiens.

La végétation aquatique flottante libre est essentiellement composée de peuplements de Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*). Des végétaux se développent également en bordure de ces milieux ; on retrouve notamment le Sisymbre rude (*Sisymbrella aspera*) ou encore le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*).

Ces milieux sont particulièrement importants pour le développement de nombreuses espèces animales à fort intérêt patrimonial inféodées aux milieux humides, particulièrement les odonates (Libellules et Demoiselles) et les amphibiens tel que le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) ou la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).



Figure 2: Ancien lavoir (Esclauzels)



Figure 3: mare (Concots)

B -La sous-trame des « milieux humides »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF (Massif Central)	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES ET DE FOND DE VALLEE	Prairies humides et de fond de vallée										
	Pelouses sèches alluviales du Quercy	34.324I				X	X				
	Prairies humides et mégaphorbiaies	37					X		X		
	Prairies humides eutrophes	37.2				X					U1 (-)
	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21				X	X		X		
	Prairie à Jonc acutiflore	37.22				X	X		X		
	Prairies à Agropyre et Rumex	37.24					X		X		
	Prairies à Molinie sur calcaires	37.311					X			X	
	Voiles des cours d'eau	37.71					X		X		
	Ourlèts riverains mixtes	37.715					X				
	Franges des bords boisés ombragés	37.72				X	X				
	Prairies mésophiles	38.1					X		X		
	Prairies maigres de fauche de basse altitude	38.21 et 38.22	6510	Non	Prairies de fauche de basse altitude	X	X		X	X	U2 (-)
	Mégaphorbiaies et zones marécageuses										
	Roselières	53.1					X				
	Végétation à Phalaris arundinacea	53.16					X		X	X	
	Peuplement de grandes laïches	53.21				X	X		X		
	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	53.4				X					
	Boisements humides et de fond de vallée										
	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	44					X	X			
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	44.3	91E0	Oui	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>					X	U2 (-)
	Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires)	44.31				X	X	X		X	
	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	44.33					X			X	
	Bois marécageux d'Aulne, de saule et de Myrte des marais	44.9					X				
	Bois marécageux d'Aulnes	44.91					X				
	Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes	44.911					X			X	
	Saussaies marécageuses à Saule cendré	44.921					X			X	
	Plantations	83.3				X					
	Plantations d'arbres feuillus	83.32				X	X				
	Plantations de Peupliers	83.321				X	X				

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF
	confidentiel	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle
	confidentiel*	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.
	sensible	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible
	sensible*	Habitat qui peut renfermer des espèces sensibles. Si l'espèce sensible est présente, l'habitat est considéré comme sensible

Sur ce territoire, différents milieux composent les zones humides : les prairies humides, les mégaphorbiaies et les boisements humides.

L'inventaire des zones humides³¹, réalisé par l'adasea.d'Oc entre 2015 et 2018 sur le territoire de la communauté de communes a été intégré dans la trame verte et bleue intercommunale et constitue une précision supplémentaire à celle du SCOT.

³¹ Selon la méthodologie définie par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la DREAL Midi-Pyrénées



Photo 2 : Prairie humide (Montdoumerc), © RC ; 2019

Selon l'adasea.d'Oc, l'état global des milieux humides est bon. En effet le secteur est bien préservé et la gestion en place est adéquate à la préservation des zones présentes.

Le seul facteur de dégradation notable est l'abandon des pratiques agricoles entraînant la fermeture progressive et l'assèchement du milieu. Cela se remarque d'avantages dans les petites combes peu pratiques d'accès, notamment sur les petits affluents du Lot (ruisseau de Font d'Erbies, ruisseau le Tréboulou, ruisseau le Girou, ruisseau du Bournac).

Les prairies humides et de fond de vallée

Ces prairies, majoritairement fauchées et parfois pâturées, se situent dans les fonds de vallons, en bordure de fossés et cours d'eau temporaires où l'eau stagne une partie de l'année, ou en zone plane de part et d'autre du cours d'eau. Le plus souvent elles ont été caractérisées en prairie méso-hygrophile c'est-à-dire des prairies qui accueillent des espèces qui ont besoin de grandes

quantités d'eau pendant une bonne partie de leur développement mais qui supportent des périodes plus ou moins longues de désengorgement en eau des sols. On y retrouve des espèces telles que le Lotier des marais (*Lotus pedunculatus*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Gaillet des marais (*Gallium palustre*), la Bugle rampante (*Ajuga reptans*), la Renouée poivre d'eau (*Persicaria hydropiper*) ou encore le Jonc diffus (*Juncus effusus*).

Parmi les prairies humides inventoriées, un habitat en particulier présente un faciès intéressant : les pelouses alluviales. Ces pelouses se développent sur des marnes calcaires, sur des étendues quelque peu élevées des plaines alluviales et sur les autres sols qui retiennent de l'eau. Elles font la transition avec les prairies humides et sont souvent marquées par l'abondance de la Laïche glauque (*Carex flacca*) et le Brome dressé (*Bromus erectus*). La pelouse alluviale est un habitat d'intérêt communautaire au titre de l'annexe 1 de la Directive Habitat Faune Flore.

Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont le stade de végétation qui se développe après l'abandon d'une prairie humide. Elles sont colonisées par des végétations de hautes herbes, dominées par des plantes au feuillage imposant, limitant l'arrivée de la lumière au niveau du sol et par conséquent limitant le développement d'une strate herbacée basse.

On y retrouve des espèces telles que l'Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*), les Ronces (*Rubus sp.*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) ou encore la Salicaire (*Lythrum salicaria*). Certaines, commencent à être colonisées par des saules (*Salix spp.*), stade suivant de l'évolution.

Les ripisylves et les boisements humides

La ripisylve fait partie intégrante du fonctionnement écologique d'un cours d'eau, tant pour la vie piscicole que pour l'avifaune. Elle constitue une zone de transition entre l'écosystème terrestre et l'écosystème aquatique. Les interférences entre ces deux habitats favorisent la cohabitation de nombreuses espèces, conférant à la ripisylve une valeur particulièrement élevée en termes d'hospitalité. La végétation arborée contribue à la stabilisation des berges et au filtrage naturel des polluants organiques issus des eaux pluviales et de l'activité agricole. Elle freine également les crues. Des arbres comme les aulnes participent même directement à l'épuration des eaux du cours d'eau.

Les ripisylves sont les boisements linéaires qui bordent les cours d'eau. Elles sont présentes sur tout le long de la rivière Lot. Ces boisements riverains s'étalent plus ou moins largement de part et d'autre des cours d'eau. Il peut s'agir de simples boisements de berges au voisinage du lit mineur, comme de véritables forêts alluviales complexes et diversifiées qui occupent tous les fonds de vallées.

Ces boisements sont dominés par les saules, les peupliers, les frênes, les aulnes ou des essences apparentées et occupent le lit majeur des cours d'eau, soumis à des crues régulières et recouvert d'alluvions récents.

Ils forment des habitats importants de la sous-trame, car ils constituent à la fois des axes de déplacements intéressants pour la faune mais aussi des cœurs de biodiversité pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Les ripisylves et autres boisements humides sont des habitats de repos et/ou de reproduction de nombreux oiseaux (Milan noir) et mammifères (Loutre d'Europe).

La coupe d'arbre de la ripisylve peut entraîner une fragilité des berges et une perte de la continuité écologique. Les espèces végétales envahissantes comme l'Erable de negundo et la Renouée du Japon tendent à dégrader ces milieux.

C-La sous-trame des « milieux thermophiles ouverts »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF (Massif Central)	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX THERMOPHILES OUVERTS	Pelouses										
	Pelouses calcicoles sèches et steppes	34				X	X				
	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi *	34.11				X	X				U1 (=)
	Pelouses à orpins	34.111				X					
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires	34.31 à 34.34	6210	Oui	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires	X	X	X		X (34.34)	U2 (-)
	Pelouses silicoles sèches	35					X				
	Pelouses à Agrostis-Festuca	35.12							X	X	
	Communautés annuelles calciphiles de l'ouest méditerranéen	34.5131				X	X			X	
	Steppes montagnardes à Festuca-Koeleria	34.713					X			X	
	Landes										
	Landes et fruticées	31				X	X				
	Landes sèches	31.2				X	X				
	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81				X	X				
	Fruticées subatlantiques Prunus spinosa et Rubus fruticosus	31.8111				X	X				
	Fourrés	31.8				X	X				
Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	31.82	5110	Non	Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	X		X			FV (=)	
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	31.88	5130	Non	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	X	X	X			U1 (=)	
Garrigues à Genista cinerea	32.62					X			X		

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(*)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF
	confidentiel	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle
	confidentiel*	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.
	sensible	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible
sensible*	Habitat qui peut renfermer des espèces sensibles. Si l'espèce sensible est présente, l'habitat est considéré comme sensible	

Il s'agit principalement sur le territoire de pelouses sèches et landes à genévriers, régulièrement en mosaïque. Ces milieux sont particulièrement emblématiques du territoire et ils accueillent une faune et une flore particulière à fort intérêt patrimonial.

Les pelouses

Les pelouses sont très présentes sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Il s'agit de végétation herbacée parsemée d'arbustes, se développant sur un substrat rocheux calcaire sec, pauvre et peu profond. La présence de ces milieux est rendue possible grâce aux activités pastorales extensives. Il existe différents types de pelouses : les pelouses calcaires, qui présentent une végétation adaptée à la sécheresse et à des températures élevées sur un substrat calcaire, les pelouses sèches pouvant présenter des milieux mésophiles (moyennement secs) à xérophiles (très secs), avec une végétation herbacée basse souvent dominée par des graminées, et pour finir, les parcours correspondant à des zones de sol presque nu (les tonsures) qui se rencontrent en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Les principales espèces floristiques sont des plantes grasses comme l'Orpin blanc (*Sedum album*) et des plantes annuelles qui varient selon la nature des sols. On y retrouve souvent le Brome dressé (*Bromus erectus*), le Brachypode

penné (*Brachypodium pinnatum*), la Laiche glauque (*Carex flacca*), la Sabline controversée (*Arenaria controversa*), le Cumin des prés (*Silaum silaus*) et la Sauge des prés (*Salvia pratensis*). Ces milieux présentent souvent une richesse floristique et faunistique relativement élevée, ainsi que de nombreuses espèces patrimoniales, notamment des orchidées telles que l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Orchidée militaire (*Orchis militaris*) ou l'Ophrys jaune (*Ophrys lutea*).

La plupart de ces milieux sont d'intérêt communautaire. En plus de leur richesse floristique, ils présentent également un intérêt faunistique indéniable.

La diversité de l'entomofaune étant directement liée à la diversité floristique, on y retrouve un grand nombre d'espèces d'insectes remarquables (orthoptères et lépidoptères notamment). Les pelouses constituent également le biotope du Lézard ocellé (*Timon lepidus*), reptile méridional vulnérable, ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux des milieux ouverts.

Un important réseau de murets de pierres sèches (délimitant les parcelles) quadrille ce type de milieux et participe de façon essentielle à la biodiversité des milieux ouverts

Le maintien de ce type de milieu étant dû aux actions de pâturage extensif et à la fauche tardive, la principale menace est l'abandon de ces pratiques, qui entraînerait la fermeture du milieu malgré leur évolution très lente. Ces pratiques ont elles aussi leurs limites, la fauche précoce et le surpâturage étant des facteurs de destruction d'espèces animales ou végétales. La conversion de ces pelouses en prairies ou en culture est également une menace importante à l'échelle du territoire.

Les landes

Les landes sont présentes sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

Il s'agit généralement d'un milieu de transition entre les pelouses sèches et les chênaies pubescentes. Il apparaît suite à l'abandon des pratiques de pâturage et évolue relativement vite. La végétation est composée de nombreux

arbustes et se développe généralement sur des sols calcaires superficiels instables, secs et chauds. Les landes peuvent être présentes en mosaïque au sein des pelouses ou en formation dense, selon son stade de développement. Elles peuvent également être plus ou moins ouvertes et arborées. Il existe différents types de landes selon l'arbuste dominant, sur le territoire de l'intercommunalité on distingue : les landes à genévriers (Junipéraies) dominées par le Genévrier commun (*Juniperus communis*) et les fruticées dominées par divers arbustes tel que l'Aubépine (*Crataegus laevigata*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*). Les landes à buis et les landes à genévriers sont des habitats d'intérêt communautaire bien représentés sur la causse.

La richesse de ces milieux est directement corrélée à leur degré d'ouverture. Que ce soit pour la faune ou pour la flore, un milieu trop fermé entraîne une diminution de la richesse, l'idéal étant le profil en mosaïque au sein d'une pelouse sèche. L'intérêt floristique dépend également de la richesse de la pelouse sur laquelle la lande s'est développée. Dans le cas d'une structure semi-ouverte du milieu, maintenue grâce à du pâturage extensif, la diversité faunistique est importante. On y observe des oiseaux d'intérêt remarquable, qui trouvent des sites de chasse, de chant et de nidification dans la lande. Ce milieu abrite également des reptiles, notamment le lézard ocellé (*Timon lepidus*), reptile méridional vulnérable.

Un important réseau de murets de pierres sèches (délimitant les parcelles) quadrille ce type de milieux et participe de façon essentielle à la biodiversité des milieux ouverts.

Ces milieux sont menacés par leur évolution naturelle rapide vers le stade de chênaie pubescente, suite à un abandon des pratiques pastorales, ainsi que par la réouverture trop importante et la conversion en culture.



Photo 5 : Pelouses sèches (CCPLL), © RC ; 2019



Photo 7 : Lande en cours d'embroussaillage (CCPLL), © RC ; 2019

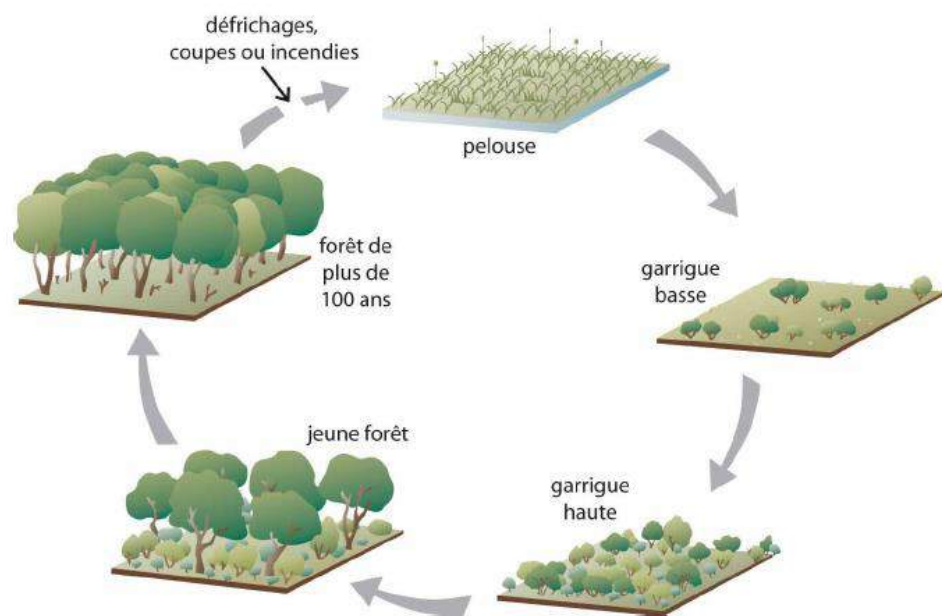


Photo 6 : Muret en pierres sèches (CCPLL), © RC ; 2019



Photo 8 : Lande évoluant vers une chânaie (CCPLL), © RC ; 2019

Figure 2 : Schéma des stades de fermeture des pelouses ; wikigarrigue



D -La sous-trame « milieux boisés »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF (Massif Central)	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX THERMOPHILES BOISES	Boisements thermophiles										
	Bois occidentaux de Quercus pubescens	41.711					X				
	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles	34.4				X	X				
	Lisières xéro-thermophiles	34.41				X	X				
	Forêts caducifoliées	41					X				
	Chênaies-charmaies	41.2					X		X		
	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaines	41.22					X	X		X	
	Forêt de ravin à Frêne et Sycomore	41.41				X	X	X		X	
	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	41.7				X	X				
	Chênaies blanches occidentales et communautés apparantées	41.71				X	X				
	Bois occidentaux de Quercus pubescens	41.711				X	X		X		
	Bois de Châtaigniers	41.9	9260		Forêts à Castana sativa		X				
	Forêts de chênes verts supra-méditerranéennes françaises	45.321					X			X	
	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	83				X	X				
	Châtaigneraies	83.12					X				
	Vergers	83.15					X				
	Vignobles	83.21					X				
	Plantations de conifères	83.31				X	X				
	Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapins de Douglas et de Cèdres	83.3121					X				
	Plantation d'arbres feuillus	83.32					X				
	Autres plantations de feuillus	83.325				X	X				
	Autres plantations d'arbres feuillus (Truffières)	83.325				X	X				
	Bordures de haies	84.2				X	X				
	Petits bois, bosquets	84.3				X	X				
Bocages	84.4					X					

Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF
	confidentiel*	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle
	sensible	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.
	sensible*	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

La couverture boisée est dominante sur le territoire de la communauté de communes.

Les boisements sont très présents sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal particulièrement sur la causse et les plateaux, où ils forment de grands ensembles. Ils sont plus dispersés et surtout beaucoup plus petit en se rapprochant des secteurs sud-ouest et du Limargue qui sont plus marqué par l'activité agricole.

Les forêts présentes sur le territoire de la communauté de communes sont presque exclusivement des forêts de feuillus, et plus particulièrement de la chênaie, dominée par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; formation typique sur des sols calcaires peu profond et sec. Les conditions arides et la pauvreté du sol limitent le développement des arbres, les forêts sont donc généralement clairsemées.

En fond de vallons dans le Quercy Blanc, le Limargue et la vallée du Lot, on retrouve également quelques boisements plus humides et rivulaires, tels que des Saulaies ou des Aulnaies-Frênaies. Ce dernier est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : la forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*. Cet habitat est présent de façon ponctuelle comme par exemple le long de la rivière Lot sur les communes de Cénevière et de Saint-Martin-Labouval ainsi que le long du ruisseau du Lemboulas et du Léouré sur la commune de Belfort-en-Quercy. Quelques rares plantations de résineux et forêts mixtes se rencontrent parfois sur le territoire, généralement sur de petites surfaces.

Dans le Limargue, les boisements sont moins présents mais on retrouve un réseau de haies très dense, formant essentiellement des cultures et prairies bocagères. Les haies abritant de nombreuses espèces faunistiques, notamment des oiseaux et insectes (Cf. paragraphe milieux cultivés).

La diversité des habitats forestiers et leur interconnexion permettent l'installation d'une faune diversifiée, avec des populations dynamiques pouvant se déplacer facilement. On y retrouve des grands gibiers tels que le chevreuil, le sanglier et le cerf, ainsi que de nombreux passereaux. La présence de vieux arbres permet également l'implantation d'insectes saproxylophages remarquables et de nombreuses espèces de chiroptères. La principale menace reposant sur ces milieux est le défrichage.

E -La sous-trame « milieux rocheux »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF (Massif Central)	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX ROCHES	Habitats rocheux										
	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	61.3	8130	Oui	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	X		X		X	U1 (=)
	Falaises continentales et rochers exposés	62				X					
	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	62.1	8210	Oui	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	X		X			U1 (=)
	Dalles rocheuses	62.3	8230-3	Oui	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses des Pyrénées	X					U1 (=)
	Grottes	65	8310	Oui	Grottes non exploitées par le tourisme	X	X				U1 (s)
	Falaises calcaires médio-européennes à fougères	65.152						X			
	Autres grottes	65.4						X			
Falaises continentales humides méditerranéennes	62.51					X			X		

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages

Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF
	confidentiel	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle
	confidentiel*	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.
	sensible	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible
sensible*	Habitat qui peut renfermer des espèces sensibles. Si l'espèce sensible est présente, l'habitat est considéré comme sensible	

Les milieux rupestres désignent essentiellement les falaises, les grottes et les zones ouvertes à affleurements rocheux. Ces milieux se retrouvent essentiellement au nord et au sud-est de la communauté de communes.

Aux alentours de la vallée du Lot, il y a de nombreuses falaises plus ou moins grandes qui ponctuent le paysage. Plusieurs secteurs de roche à nu et d'affleurements rocheux sont sur les serres du Quercy Blanc. Sur le reste du territoire on peut rencontrer parfois des grottes et gouffres donnant accès au réseau souterrain, qui est très développé sur le Causse.

Ces habitats accueillent une flore et une faune très spécifiques et remarquables. On peut citer entre-autre le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*), qui bénéficient de l'arrêté de protection de biotope protégeant leurs sites de nidifications, mais aussi de nombreux Chiroptères, la Pariétaire des murs (*Parietaria judaica*), etc.

Les milieux rocheux sont généralement inexploités par l'homme. Les seules menaces potentielles sont les carrières et les activités telles que l'escalade qui peuvent déranger les espèces.



Photo 7 : Falaises Saint Martin Labouval (CCPLL), © RC ; 2019



Photo 7 : Affleurement rocheux (CCPLL), © RC ; 2019

F -La sous-trame « milieux cultivés »

	Habitat	Code Corine Biotope	Code Natura	Habitat prioritaire	Nom habitat	Causse	Quercy Blanc et Plateau du Gourdonnais	Vallée du Lot	Limargue	Indicateur ZNIEFF	Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 2007-2012 en zone atlantique
SOUS-TRAME DES MILIEUX CULTIVÉS	Autres										
	Prairies améliorées	81				X	X	X	X		
	Prairies sèches améliorées	81.1					X		X		
	Cultures	82				X	X	X			
	Cultures avec marges de végétation spontanée	82.2					X				
	Culture extensives	82.3				X	X		X		
	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	83				X	X		X		
	Vignobles	83.21					X				
	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage,	84					X		X		
	Mines et passages souterrains	88				X					
	Friches	87.1				X	X				

Légende de l'état de conservation des espèces			
FV	Etat de conservation favorable (pour un paramètre, ou globalement)	(=)	Tendance stable entre les 2 rapportages
U1	Etat de conservation défavorable inadéquat (pour un paramètre, ou globalement)	(-)	Tendance à la détérioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
U2	Etat de conservation défavorable mauvais (pour un paramètre, ou globalement)	(+)	Tendance à l'amélioration de l'état de conservation entre les 2 rapportages
XX	Etat de conservation inconnu (pour un paramètre, ou globalement)	(x)	Tendance inconnue entre les 2 rapportages
Indicateur ZNIEFF	X	Habitat déterminant pour les ZNIEFF	
	confidentiel	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce confidentielle	
	confidentiel*	Habitat qui peut renfermer des espèces confidentielles. Si l'espèce confidentielle est présente, l'habitat est considéré comme confidentiel.	
	sensible	Habitat qui renferme de façon systématique une espèce sensible	
	sensible*	Habitat qui peut renfermer des espèces sensibles. Si l'espèce sensible est présente, l'habitat est considéré comme sensible	

Sur le territoire de la communauté de commune, les cultures sont souvent extensives et peuvent être bocagères ou de plein champs. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire de manière ponctuelle mais sont majoritaires sur la partie sud-ouest, dans le Quercy Blanc où le sol a une plus grande valeur agronomique. Se succèdent grandes cultures et verges (Prunes d'Ente notamment).

La partie Limargue, présente une bonne densité de cultures mais dans un paysage plus bocager avec un linéaire de haie dense et quelques arbres têtards.

Certain secteurs du territoire, où le calcaire du Causse est altéré, présente également des cultures bocagères mais cela reste très ponctuel.

On retrouve principalement des cultures fourragères. Il existe de façon marginale quelques cultures céréales (blé, orge, maïs, ...), utilisées pour nourrir les animaux d'élevage.

Les cultures de plein champ étant souvent extensives et fourragères, elles sont bien souvent associées à des plantes messicoles, liées à de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. Les cultures sont d'ailleurs souvent situées à proximité de pelouses, ce qui présente un intérêt pour la biodiversité.

Les cultures bocagères présentent également un intérêt faunistique important car elles servent de lieu de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes. De plus, les haies et bosquets constituent des corridors écologiques dans le cadre de la trame verte, permettant de connecter des boisements.

Outre les enjeux biologiques, ces milieux ont également un intérêt dans le domaine agricole car ils contribuent au maintien des sols et permettent une meilleure absorption des pluies. Leur maintien est donc important à l'échelle de la communauté de commune.

Les milieux bocagers étant directement liés à l'activité agricole, les menaces qu'ils encourent découlent de ces activités. Le risque principal est le regroupement des parcelles dans le cadre de l'agriculture moderne, entraînant la disparition des murets bocagers. Ces remembrements restent cependant limités. La déprise agricole risque d'entraîner la fermeture des milieux.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La diversité des milieux naturels présents sur le territoire de la communauté de communes et ce, même au sein d'une même sous-trame, traduit la riche environnementale du territoire.

Les secteurs de grande surface et/ou peu impactés par les activités humaines offrent ainsi aux espèces animales un environnement favorable à la reproduction, au repos ainsi qu'à la recherche de nourriture.

Afin de préserver cette biodiversité dans l'avenir et ainsi maintenir le paysage et le cadre de vie des habitants (actuels ou futurs), chacune de ces sous-trames doit être déclinées en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, piliers de la trame verte et bleue.

3 | Les éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Dans chaque sous-trame identifiée précédemment, il faut discerner les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques assurant les connexions entre eux.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces naturels où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Ce sont soit des espaces rassemblant des milieux d'intérêt, soit des sites à partir desquels les espèces se dispersent. Ils doivent également permettre aux espèces d'y exercer l'ensemble de leur cycle de vie (alimentation, repos et reproduction).

Les corridors écologiques sont des voies de déplacement empruntées par des espèces et reliant les réservoirs de biodiversité entre eux. Ils permettent la dispersion et la migration des espèces entre les réservoirs de biodiversité de façon régulières, occasionnel ou saisonnière. Il existe autant de réseaux écologiques que d'espèces, chacune ayant des besoins qui lui sont propres. Ces corridors peuvent être plus ou moins larges, continus ou non, et peuvent prendre plusieurs formes : les structures linéaires (homogènes et continues, telles que les haies, chemins, cours d'eau...), les structures en « pas japonais » (succession d'îlots ou d'éléments relais formant un passage tels que les mares, plan d'eau, bosquets...) et les structures paysagères (agrégat de paysages homogènes telles que les landes, pelouses...). Les corridors reliant deux réservoirs de biodiversité passent en priorité par des zones relais³² (ou milieux support) et en deuxième temps par les milieux présentant une forte perméabilité (selon la sous-trame considérée).

L'identification des réservoirs et des corridors de la communauté de commune s'est basée sur la Trame Verte et Bleue établie par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

³² Zone intermédiaire entre les réservoirs de biodiversité, correspondant à des espaces de « nature ordinaire » et permettant à la faune de faire des étapes dans ses déplacements. Ce sont généralement des espaces de

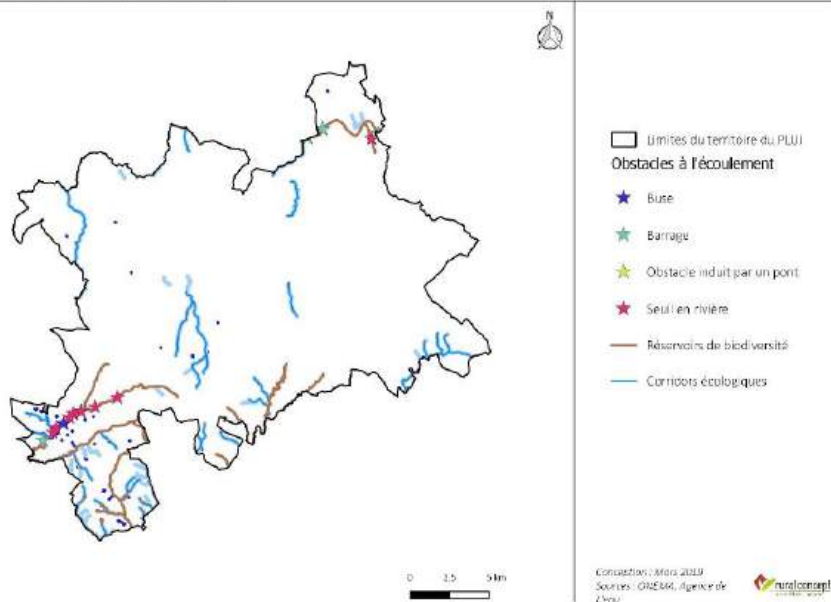
plus petite taille que les réservoirs de biodiversité. Ils servent de base dans la définition des corridors écologiques.

A -La sous-trame des « milieux aquatiques »

Cette sous-trame regroupe tous les cours d'eau du territoire : sources, ruisselets, ruisseaux et rivières. Elle comprend aussi les prairies humides dans les zones de crues des vallées.

Carte 5 : Cartographie de la sous-trame des milieux aquatiques ; Rural Concept 2019

SOUS TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES



Réservoirs de biodiversité

Les cours d'eau principaux et leurs affluents majeurs constituent les réservoirs de biodiversité. On retrouve le Lot et le girou sur la partie nord-est, le ruisseau des pradels, le Lemboulas, le ruisseau de léouré, le ruisseau de glaich, sur la partie sud-ouest et le ruisseau de frayssinades, le ruisseau de gaubille, le

ruisseau de coffinié, le ruisseau de saint-alby, le ruisseau de cantayrac sur la partie sud.

Corridors

Tous les cours d'eau du territoire, qu'ils soient permanents ou intermittents, sont des corridors écologiques du fait de leur connectivité.

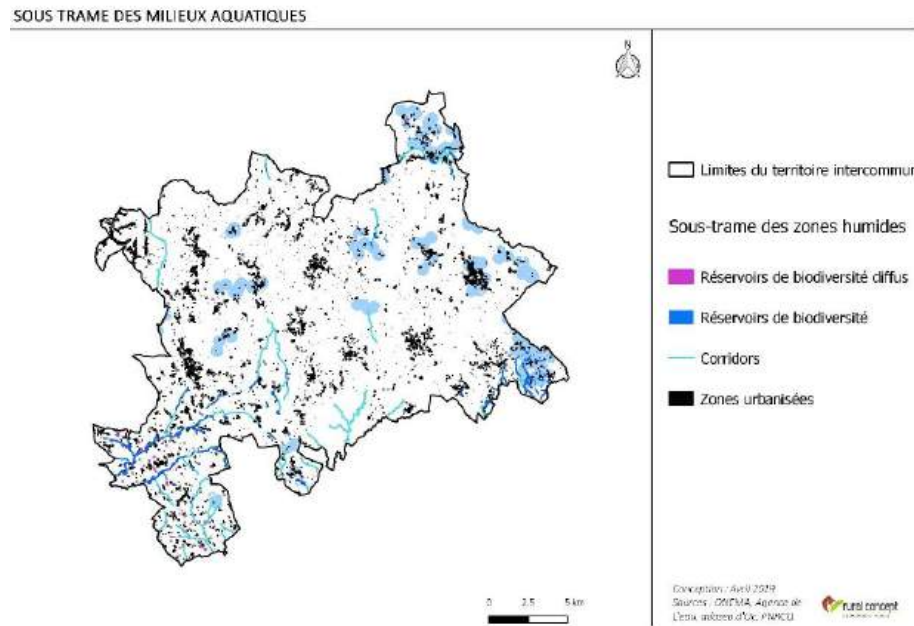
Coupures

Les pertes de continuité des cours d'eau résultent de la présence d'obstacles³³ risquant d'isoler certains réservoirs et limiter la circulation des poissons (vers l'amont) et des sédiments (vers l'aval). Il s'agit essentiellement de seuils, présents sur les cours d'eau principaux.

³³ D'après le Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) sur les cours d'eau établi par l'ONEMA, qui regroupe les obstacles et leur impact sur la continuité écologique.

B -La sous-trame des « milieux humides »

Carte 6 : Cartographie de la sous-trame des milieux humides ; Rural Concept 2019



Réservoirs de biodiversité

Les zones humides sont des milieux de transition entre terre et eau et jouent un rôle écologique important. Toutes les zones humides sont donc considérées comme réservoirs de biodiversité. Un inventaire des zones humides a été mené par la CAT ZH Lot (Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides du Lot), indépendamment de ce projet de PLUi sur la majeure partie du territoire intercommunal. Les zones humides avérées sur le secteur de l'inventaire sont donc les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame.

Les réservoirs de biodiversité diffus correspondent à une zone tampon autour des plans d'eau et des mares du territoire, correspondant à la zone potentielle de déplacement des espèces.

Les prairies permanentes humides ainsi que les prairies naturelles incluses dans les périmètres des sites naturels (ZNIEFF) forment les réservoirs de biodiversité du territoire.

Corridors

Les zones humides jouent à la fois un rôle de réservoir de biodiversité et de corridor. Les espèces se déplaçant d'un réservoir de biodiversité à l'autre peuvent également emprunter un milieu « plus sec » sur une distance limitée.

Coupures

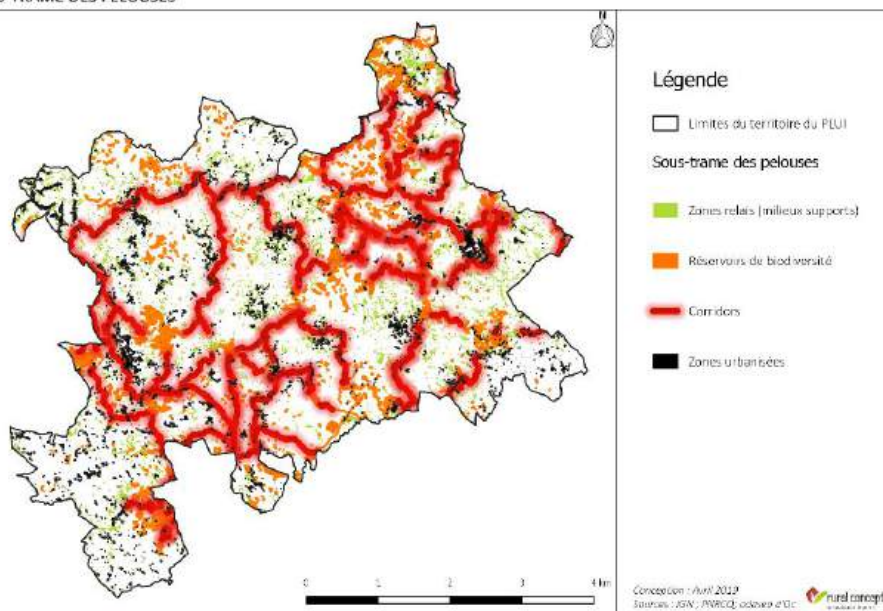
L'urbanisation et le réseau routier, notamment la voie ferrée qui est infranchissable pour de nombreuses espèces, sont les principales causes de fragmentation des zones humides. Cependant la voie ferrée, ainsi que de nombreuses infrastructures, sont équipées d'ouvrages permettant l'écoulement de l'eau et le maintien des connexions entre les écoulements et les zones humides.

C -La sous-trame des « milieux thermophiles » (pelouses et landes)

Cette sous-trame est composée de pelouses et landes présentes sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Carte 8 : Cartographie de la sous-trame des pelouses; Rural Concept 2018

SOUS-TRAME DES PELOUSES



Réservoirs de biodiversité

La majorité des réservoirs de biodiversité est diffus sur le territoire. La majeure partie de ces réservoirs sont inclus dans des sites naturels (ZNIEFF) ou de site Natura 2000.

Corridors

Il existe de nombreux milieux ouverts (landes et pelouses) bien réparties sur le cause et servant de zone relais. Ces zones jalonnent les corridors constitués de milieux ouverts. Chaque lande ou pelouse joue donc un rôle essentiel dans cette sous-trame, même si elles sont isolées.

Coupsures

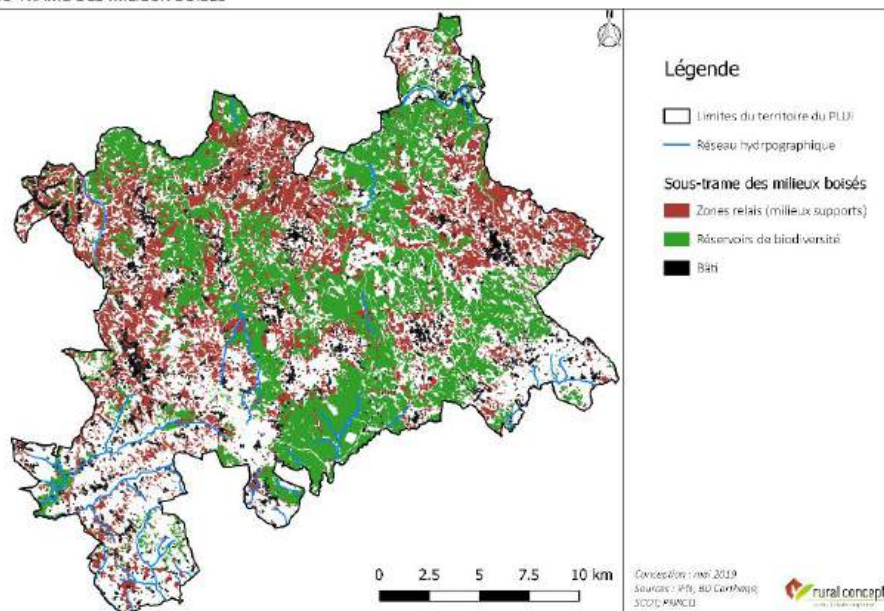
L'urbanisation et le réseau routier sont infranchissables pour de nombreuses espèces, ce sont les principales causes de la fragmentation des landes et pelouses.

D -La sous-trame des « milieux boisés »

Les boisements sont présents sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Carte 7 : Cartographie de la sous-trame des milieux boisés; Rural Concept 2018

SOUS-TRAME DES MILIEUX BOISES



Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame sont majoritairement les boisements caducifoliés et les forêts rivulaires, inclus au sein des sites d'intérêt majeurs. Les réservoirs de biodiversité boisés ont été classés sur des critères liés à la superficie du boisement, sa pente et la densité de forêts anciennes.

Corridors

Les massifs forestiers, les bosquets, les haies... forment des zones relais. Les corridors les plus efficaces sont ceux qui passent par ces zones relais.

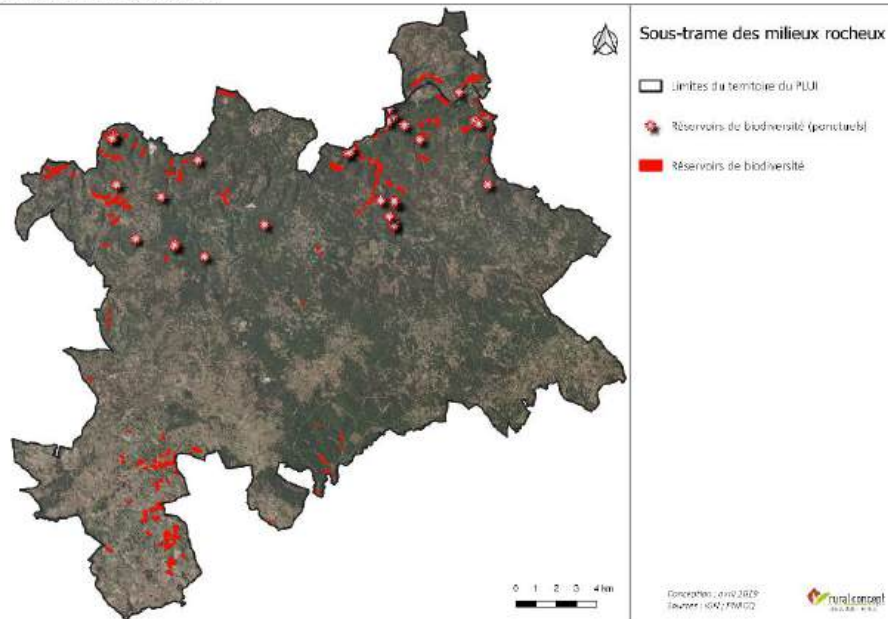
Coupures

Le réseau routier est l'une des principales causes de la fragmentation des milieux boisés. L'urbanisation est également responsable de la fragmentation de cette sous-trame.

E -La sous-trame des « milieux rocheux »

Les milieux rocheux sont des milieux très particuliers et on peut y rencontrer une biodiversité spécifique. Ils sont présents de façon ponctuelle sur le territoire.

SOUS-TRAME DES MILIEUX ROCHEUX



Réservoirs de biodiversité

Les parois rocheuses et les grottes situées en vallées ou à proximité d'une paroi rocheuse ont été classées en réservoirs de biodiversités.

Corridors

Les falaises sont réparties de façon ponctuelle sur la moitié nord du territoire et sont relativement isolées.

Coupures

Ces milieux sont relativement inaccessibles du fait de leur isolement, ce qui constitue une protection naturelle. Leur préservation et continuité n'est pas vraiment menacée.

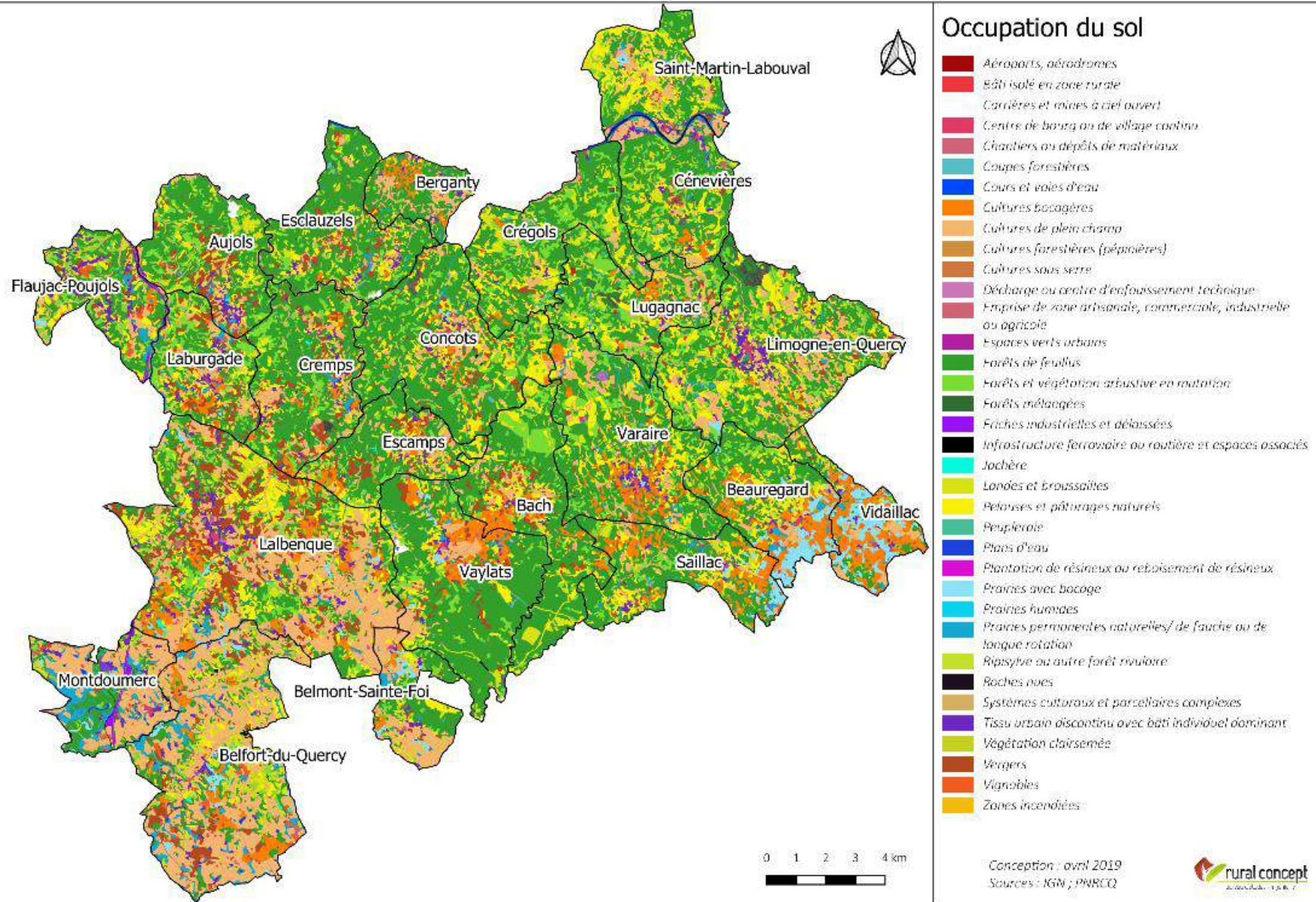
F -La sous-trame des « milieux cultivés » et des « milieux bocagers »

Cette sous-trame n'est pas prioritaire par rapports aux autres sous-trames vis-à-vis des enjeux du territoire du PLUi. Elle est établie afin de permettre une cohérence entre le projet de Trame Verte et Bleue et le SCOT de Cahors.

Cultures et prairies bocagères sont des éléments majeurs de notre paysage. La présence de haies est génératrice de nombreuses aménités positives : qualité du milieu de vie, plus-value pour l'activité agricole, préservation de la qualité des eaux, amélioration des continuités écologiques, accueil de la biodiversité.

Le PLUi se devra d'inciter la plantation de haies notamment dans les OAP. Les haies présentant des intérêts écologiques devront être protégées dans le règlement.

OCCUPATION DU SOL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIMOGNE-LALBENQUE



G -La Trame Verte et Bleue du PLUi, un réseau dense mais fragile

Le territoire de la communauté de communes de Limogne Lalbenque est caractérisé par une richesse exceptionnelle en termes de diversité de milieux et d'espèces ; la préservation de cette biodiversité constitue un enjeu primordial dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

En effet, il est très important de préserver les réservoirs de biodiversité mais également les connexions présentes entre eux afin de favoriser le déplacement et le développement des espèces.

Des menaces ont été relevées pour ces différents milieux, à savoir :

- La déprise agricole, notamment l'abandon des pratiques pastorales et de fauche, entraînant une fermeture progressive des milieux et la perte de biodiversité inféodée aux milieux ouverts (principalement des pelouses sèches).
- Le drainage ou la plantation de peupleraies en zones humides, provoquant leur assèchement.
- La conversion des parcelles de pelouses en cultures ou pour l'implantation de cultures.
- La destruction de haies et murets dans le cadre d'un regroupement de parcelles.
- Il apparaît également que la TVB est déjà fragilisée en certains points : secteurs situés à proximité des zones urbanisées ; corridors étroits.
- Une érosion de la biodiversité liée à la fragmentation des milieux (infrastructures de transport, urbanisation...) ;
- Une perte de biodiversité influencée par la fermeture de certains milieux (pelouses calcaires, landes...), le changement climatique et le développement des espèces invasives ;

- Des milieux humides et aquatiques dont les potentialités écologiques sont limitées par la qualité de l'eau et des habitats connexes ;
- Une réduction des milieux bocagers à surveiller au regard des modifications des pratiques agricoles que l'on peut attendre ;
- Des milieux calcicoles qui se réduisent à cause des modifications des pratiques agricoles et de l'abandon des parcelles (fermeture du milieu par l'arrêt du pâturage, retournement en prairies...) ;

Les éléments de la TVB présentant les plus forts enjeux écologiques se situent évidemment au sein des réservoirs de biodiversité identifiés dans le SCOT de Cahors et Sud du Lot ainsi que dans les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques mais également au niveau des corridors écologiques présentant les plus fortes connectivités.

Sur ces secteurs à forts enjeux écologiques, il conviendra de définir des projets d'urbanisation permettant à la fois le développement territorial et la préservation de l'environnement.

Des enjeux spécifiques ont été identifiés sur le territoire de Limogne Lalbenque:

-Reconquérir des espaces embroussaillés.

-Ne pas construire sur les rebords de plateau, les falaises et les fonds de vallées.

-Développer les opérations d'urbanisme et d'habitat dans les centres anciens ou en périphérie immédiate des bourgs.

-Accompagner l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et aménagements des fonds de vallée.

Les éléments pouvant impacter les continuités écologiques :

- Les éléments principaux pris en considération pour analyser les perturbations des continuités écologiques sont les surfaces urbanisées (résidentielles, zones d'activités économiques), les axes de communication. Les points et zones de perturbations sont les secteurs qui impactent un cœur de biodiversité ou qui se superposent à des corridors écologiques potentiels. Ces points et zones de perturbations sont hiérarchisés en fonction de la nature de la source de perturbations (on comprend bien qu'une autoroute sera plus perturbante qu'une route peu passante) mais également de l'importance relative aux corridors qui est concernée par la perturbation.

-Concernant les zones urbanisées, il faudra réfléchir à la fois à la perméabilité des nouvelles zones construites et à leur localisation relative aux zones urbaines déjà existante et aux zones d'enjeux identifiés dans la cartographie de la trame verte et bleue.

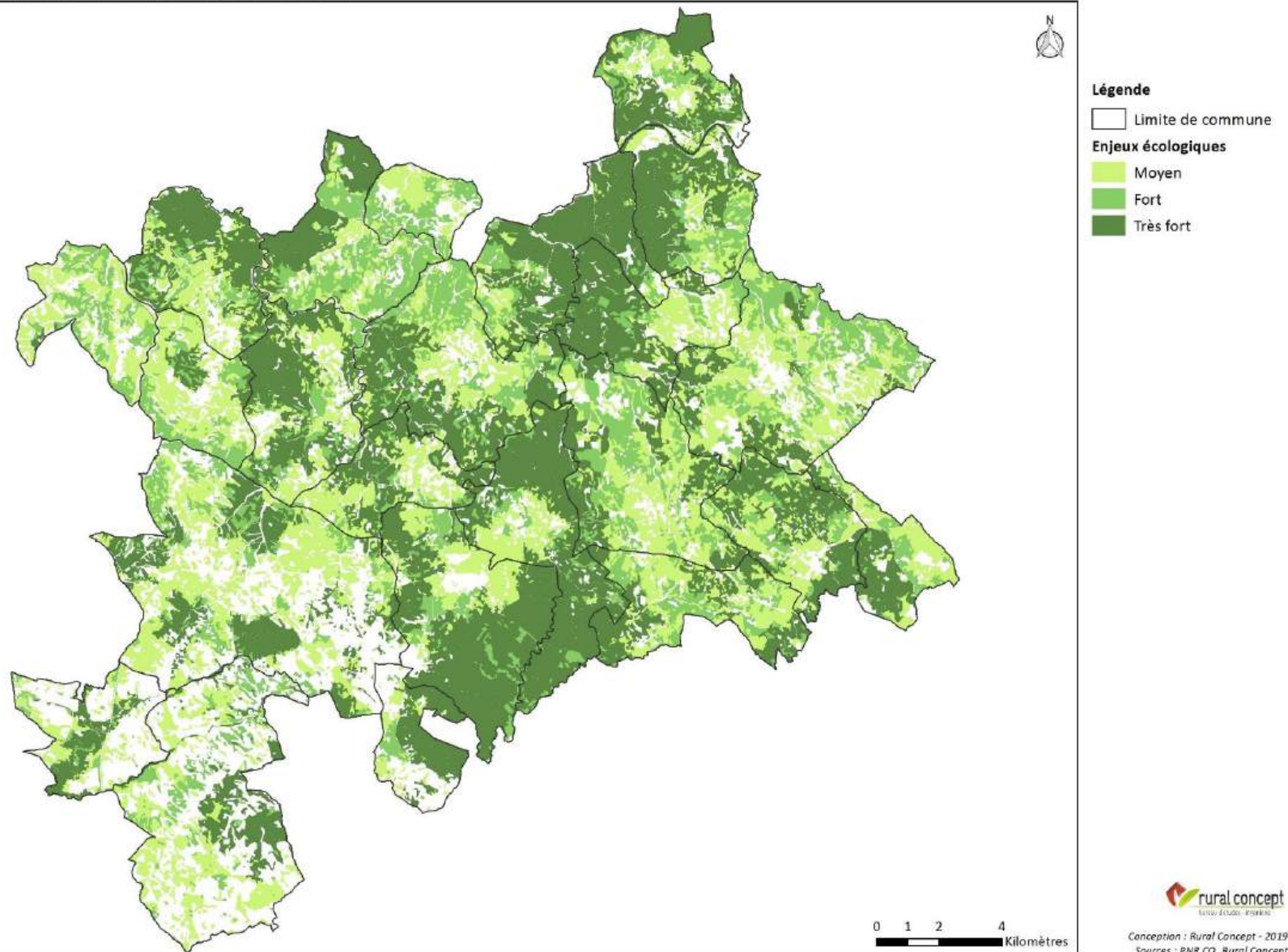
-Les axes de communication sont plus ou moins impactant en fonction de leur nature, de leur fréquentation et de leur localisation. Si certains secteurs sont connus pour des écrasements de faunes réguliers, il conviendra de mettre en place des mesures de facilitation de franchissement. Limiter le mitage de l'habitat c'est aussi limiter les réseaux nécessaires au raccordement de ces maisons (électricité, voies d'accès...) et donc la multiplication des entraves à la circulation des espèces.

-Là où apparaissent des enjeux prioritaires de maintien des milieux ouverts, il s'agit de secteurs dans lesquels la dégradation des milieux ouverts entraînerait de graves conséquences dans la fonctionnalité des trames des « milieux ouverts ». Il convient d'être particulièrement attentif aux choix de zonages qui seront fait pour garantir la préservation des milieux visés.

PRINCIPAUX ENJEUX A RETENIR

- -Préserver la richesse et la diversité des milieux présents sur le territoire ;
- -Protéger les réservoirs de biodiversité à l'appui des périmètres existants ;
- -Permettre le développement du territoire tout en prenant en considération les préoccupations écologiques ;
- -Utiliser les outils nécessaires à la protection des éléments bocagers ;
- -Préserver la continuité et la fonctionnalité des corridors écologiques et prévoir la restauration de certains corridors si nécessaire, notamment pour les milieux ouverts ;
- -Soutenir les pratiques agricoles permettant le maintien des pelouses calcaires et du bocage ;
- -Préserver les milieux aquatiques et humides, notamment les dynamiques d'urbanisation ;
- -Lutter contre le développement des espèces invasives ;
- -Eviter toute nouvelle fragmentation de la Trame Verte et bleue ;
- -Intégrer la Trame Verte et Bleue dans les choix d'urbanisation et d'aménagement pour rendre les espaces urbanisés plus perméables.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES



Partie 2: Géomorphologie, agriculture et utilisation des sols



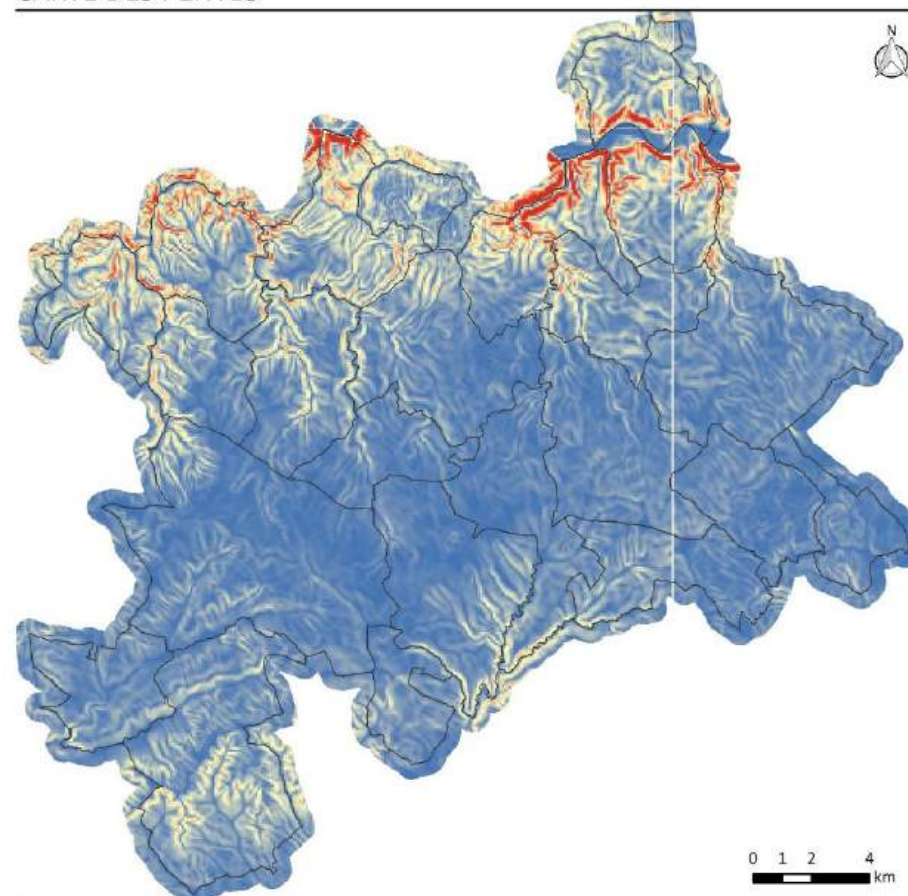
Source : Office de tourisme

1 | Un contexte géomorphologique assez diversifié

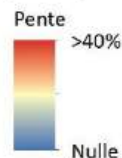
Le territoire de Lalbenque Limogne offre le plus souvent un paysage relativement fermé par les boisements mais avec un relief pourtant très doux. La pente rend toutefois inexploitable l'agriculture de vastes zones de versants de vallée en particulier au Nord du territoire à l'approche de la rivière Lot et de ces affluents mais également au Sud dans les vallées des systèmes hydrographiques du Lemboulas et du ruisseau de Candé ou de la Lère Morte. Cette topographie est notamment liée aux différents socles géologiques qui composent le territoire.

Celui-ci présente toutes les caractéristiques d'un Causse dont le sous-sol est constitué principalement de roches sédimentaires du Jurassique. Le socle qui s'est formé à cette époque (entre -201 et -145 Ma) est en effet présent sur plus de 70% de la surface du territoire. Parmi ces roches on retrouve une grande proportion de calcaires marins durs, notamment ceux qui se sont formés au Jurassique supérieur, qui occupent la moitié Est de la communauté de commune. Ils se prolongent à l'Est par des calcaires plus récents jusqu'à une zone de brèche composée de conglomérats qui travers le territoire du Nord au Sud et qui marque la fin de la zone du « Causse de Limogne ». La forêt occupe de vastes espaces qui sont parfois également pâturés. Les sols y sont souvent peu profonds, fortement argileux et très chargés en cailloux. La forêt occupe de vastes espaces qui sont parfois également pâturés. Ces terrains au potentiel agronomique faible sont ainsi assez bien valorisés par l'agriculture. Ainsi dans le secteur Est (sur les calcaires Jurassique moyen) la moitié de la surface est exploitée alors que sur la partie Ouest (sur les calcaires Jurassique supérieur) ce taux est inférieur à 1/3. L'exploitation de ces terrains par l'agriculture se fait principalement sous la forme de zones de pâturage extensif pour les ovins et les bovins (75% des zones en landes pâturées du territoire sont sur ces secteurs).

CARTE DES PENTES



Limites de communes

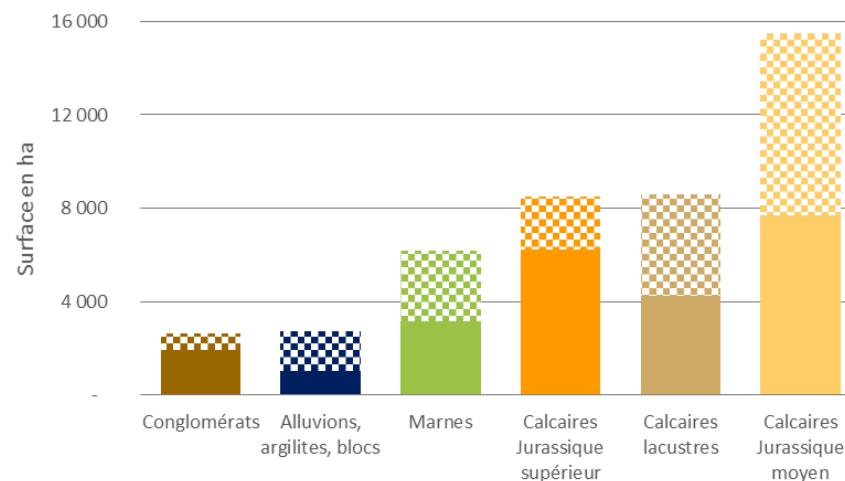


Conception : Rural Concept - 2019
Sources : IGN BDTopo©

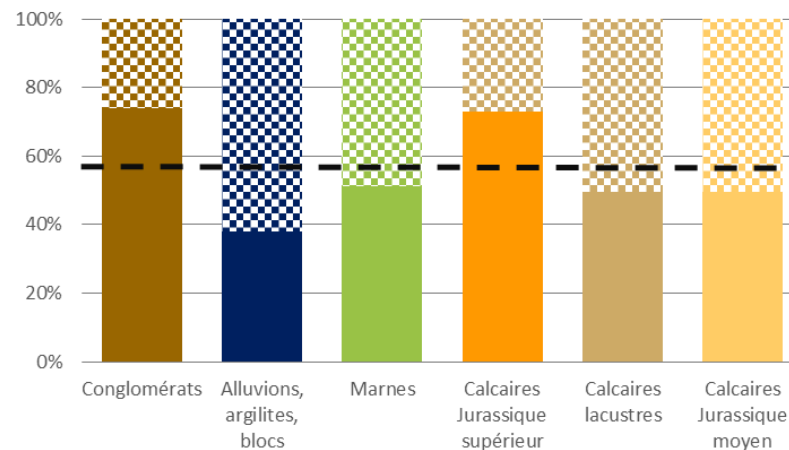
rural concept
territoires ruraux

Sur ce vaste plateau d'une altitude moyenne de 250 à 300 mètres, le rocher affleure assez régulièrement et la karstification est intense. Outre les nombreuses dolines (également appelées localement « cloups ») le relief est marqué par de longues vallées le plus souvent sèches dans les parties amonts, qui traversent littéralement ce Causse principalement vers le Nord et la plaine du Lot. Dans ces différentes dépressions, les sols, qui se sont développés sur des alluvions, y sont plus profonds mais toujours très argileux et caillouteux. Ils permettent toutefois de réaliser un travail du sol et sont ainsi bien valorisés par l'agriculture en particulier pour la production de céréales et de fourrages semés. Mais ces zones sont très limitées en surface et parfois peu accessibles en particulier dans le fond des vallées. Ce socle géologique est recouvert dans l'Est du territoire et dans certaines zones au centre à l'Ouest par ces calcaires d'origine lacustres dont l'origine peut-être nettement plus récentes (-30 MA). Ces calcaires plus tendres ont engendrés des sols toujours très argileux et caillouteux mais globalement plus profonds que ceux des causses jurassiques. Ces zones sont elles aussi bien valorisées par l'agriculture avec un taux d'utilisation de 50% et du fait de la meilleure qualité des sols elle accueille majoritairement des céréales et des fourrages semés. L'ensemble de ces entités géologiques recouvre 80% de la communauté de communes. Elles sont complétées en périphérie du territoire par des roches assez différentes qui sont caractéristiques de régions naturelles proches. Ainsi, le Nord-Est est occupé par des calcaires marneux du jurassique, caractéristiques des zones de plateaux du vignoble de Cahors. Au Sud-Est, le territoire inclut une partie de la région du Quercy Blanc qui s'ouvre vers le bassin de la Garonne. On y retrouve également des calcaires en alternance avec des marnes plus récentes et d'origine lacustre. Là encore l'activité agricole valorise bien ces secteurs, à plus de 50%, en particulier pour la production de céréales. C'est également sur ces terroirs que se concentrent les cultures pérennes (vignes et vergers). A l'autre extrémité, au Sud Est, le territoire est occupé par des terrains argilo-marneux et calcaires, connus sous le nom de Terrefort (Collines du Limargue), qui séparent le Causse de Limogne du Rouergue. Le paysage y est beaucoup plus ouvert et l'activité agricole occupe d'avantage l'espace en particulier avec de nombreuses prairies organisées en bocage.

Surfaces exploitées et natures de roches



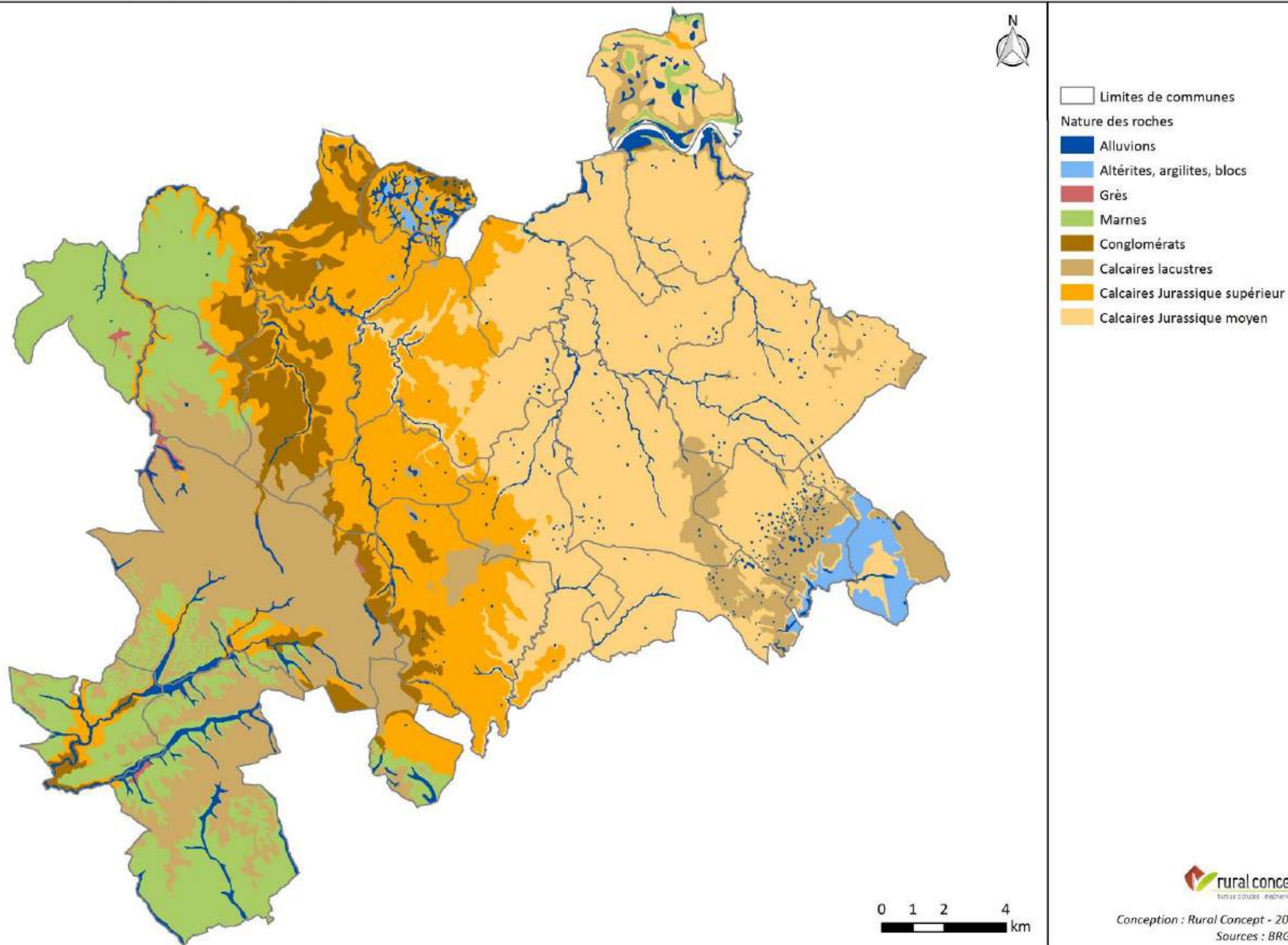
Pourcentage de la surface exploitée par natures de roches



■ Nature des roches ▨ Dont surface exploitée PAC (45% en moyenne)

Sources : BRGM, RPG2016, Rural Concept

CARTE DE LA NATURE DES ROCHES



Une approche spécifique des terroirs sur les vignobles

Le vignoble dont les premières mentions de vin dit « de Cahors » apparaissent au 16^{ème} siècle a été reconnu en Appellation d'Origine Contrôlée en 1971. La zone d'appellation s'étend sur 45 communes avec une cartographique parcellaire qui couvre au total 21 094 ha dont 304 ha au Nord-Ouest du territoire la commune de Flaujac-Poujols.

L'une des spécificités de l'AOC est d'être basée sur un triptyque de cépages dont un cépage principal : le Malbec (ou Cot ou Auxerrois) qui doit constituer au moins 70 % du produit, et 2 cépages accessoires : le merlot et le tannat. Mais la particularité du vignoble est de s'appuyer sur une large diversité de terroirs bien connus et étudiés depuis les années 1980. La notion de terroir viticole prend en compte non seulement le manteau géologique mais également, le sol, l'altitude, la pente, l'exposition, etc.

Ainsi sur la zone de production on distingue généralement 9 terroirs qui sont classifiés en 2 grandes familles : la famille des **terroirs alluviaux** (dans la vallée du Lot) et la famille des **terroirs calcaires** qui englobe les plateaux et versants calcaires du Jurassique, les zones de plaquage sidérolithique et les plateaux marno-calcaires blancs. On parle plus généralement de terroirs de vallée, situés en partie basse du relief et de terroirs de plateaux.

La vigne est nettement plus présente dans la vallée avec une occupation proche de 40 % de la surface en AOC, alors qu'elle est plus disséminée sur les plateaux avec seulement 12 % de la surface en AOC qui est plantée. Sur la commune de l'appellation située sur le territoire, on compte près de 30 ha de vigne en zone AOC sur les plateaux calcaires de Flaujac-Poujols. Le vignoble occupe ainsi 10 % de la surface éligible sur le territoire.

Des démarches de qualité et de hiérarchisation basées sur ces notions de terroirs sont d'ailleurs en cours afin de mieux caractériser et valoriser la production. Parmi ces démarches, la profession viticole a identifié, sur la base de critères physiques (géologie, sol, exposition, ...), des secteurs qui offrent un potentiel de production de haute qualité pour la vigne en distinguant des zones de terroirs d'exception. Ces surfaces, qu'elles soient aujourd'hui

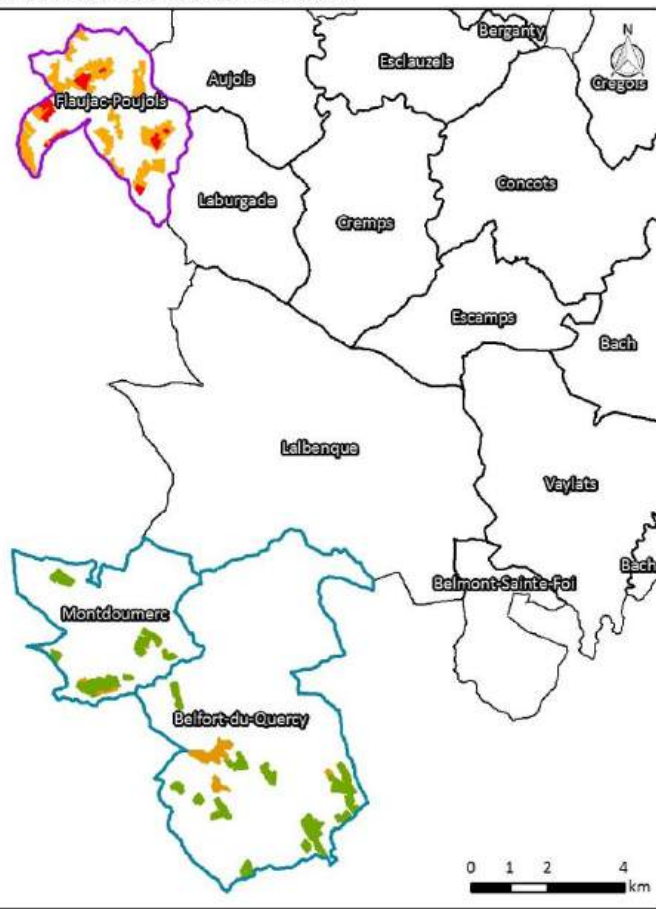
plantées ou non, représentent donc un enjeu important pour le devenir de l'appellation et pour la reconnaissance de produits de haute qualité pour l'ensemble de la filière.

Plus au Sud, les communes de Belfort-du-Quercy et Montdoumerc font parties de l'aire de l'AOC Coteaux du Quercy. Les Vins des Coteaux du Quercy ont obtenu l'Appellation d'Origine Contrôlée le 29 octobre 2011. Le cépage de base des Vins AOC Coteaux du Quercy est le Cabernet franc qui doit composer 40 à 60 % de l'encépagement. Il est associé au Malbec, Merlot, Tannat et accessoirement au Gamay.

La délimitation parcellaire de l'appellation couvre 246 ha de coteaux calcaires et marno-calcaires sur les 2 communes du territoire. La vigne occupe seulement 14 % de cette zone avec un peu moins de 35 ha plantés.

Les quelques 37 ha de vignes qui sont exploités hors de ces deux appellations viticoles sont pour 30 ha valorisés en IGP Côtes du Lot. Le reste, soit un peu plus de 7 ha, sont des vignes dédiées à la production de raisins de table notamment sous l'appellation Chasselas de Moissac.

CARTE DES TERROIRS VITICOLES DES AIRES AOC



CE QU'IL FAUT RETENIR

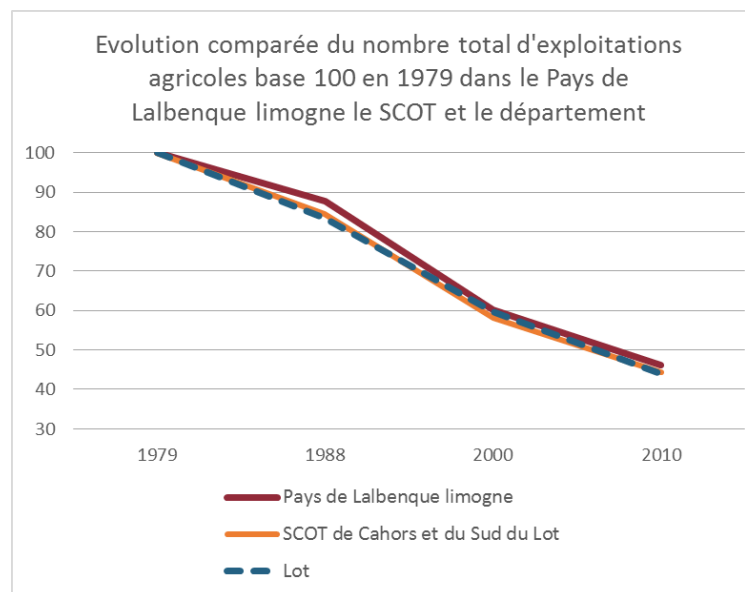
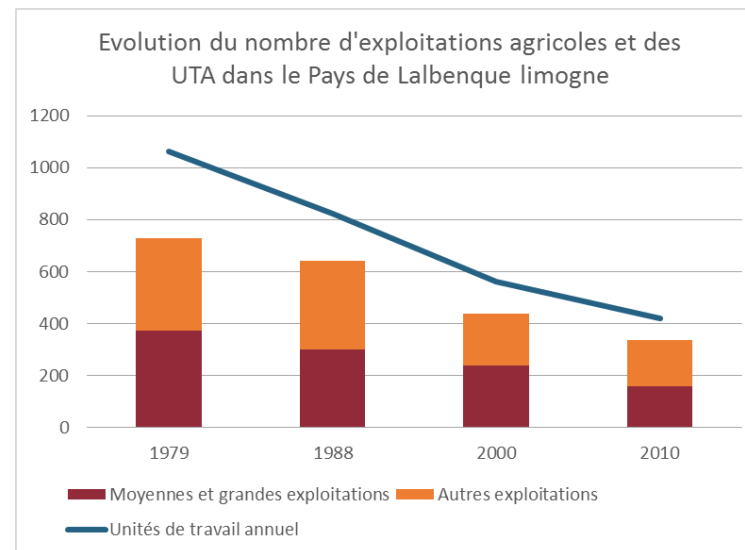
- Un territoire assez diversifié composé d'une vaste zone de Causse sur des calcaires assez différents, qui s'étend jusqu'à la vallée du Lot complété par un secteur de type Quercy Blanc au Sud-Ouest et un autre de type Limargue au Sud-Est.
- Un potentiel agronomique très variable mais globalement assez bien valoriser par l'agriculture mais sous des formes très différentes.
- Un relief peu marqué sur la grande partie centrale et nettement plus tourmenté à l'approche des vallées au Nord et au Sud.

2 | L'évolution des exploitations agricoles

De manière structurelle, le nombre d'exploitations a connu une chute importante depuis les années 1980. Cette baisse est en corrélation avec celle observée sur le département ou le territoire du SCOT avec au total -54% sur la période de 1979 à 2010. Cette érosion a été particulièrement marquée entre 1988 et 2000, ce qui correspond au départ d'une génération d'agriculteurs nés avant la seconde guerre mondiale. Cette baisse moyenne a toutefois été assez hétérogène sur le territoire puisque dans certaines communes, en particulier celles situées en limite du Quercy Blanc à L'Ouest (Montdoumerc, Lalbenque, Belfort-du-Quercy, Escamps, Flaujac-Poujols) la diminution est inférieure à 50% sur la période. Elle est en revanche supérieure à 60% sur la partie caussenarde centrale (Saint-Martin-Labouval, Bach, Berganty, Esclauzels, Vaylats, Cénevières, Belmont-Sainte-Foi, Lugagnac, Concots).

Au total, se sont en moyenne 13 exploitations dont 7 moyennes ou grandes³⁴ qui ont disparu chaque année. Les grandes exploitations représentent environ 1 exploitation sur 2. Cette proportion qui est proche de la moyenne départementale est restée particulièrement stable sur la période. Cette évolution s'explique en grande partie par une forte restructuration des exploitations. Ainsi si le nombre d'entreprises a diminué, la surface agricole totale a plutôt tendance à augmenter entre 1980 et 2000 pour s'établir autour de 25 000 ha. Les exploitations se sont mécaniquement fortement agrandies en doublant leur surface en moyenne.

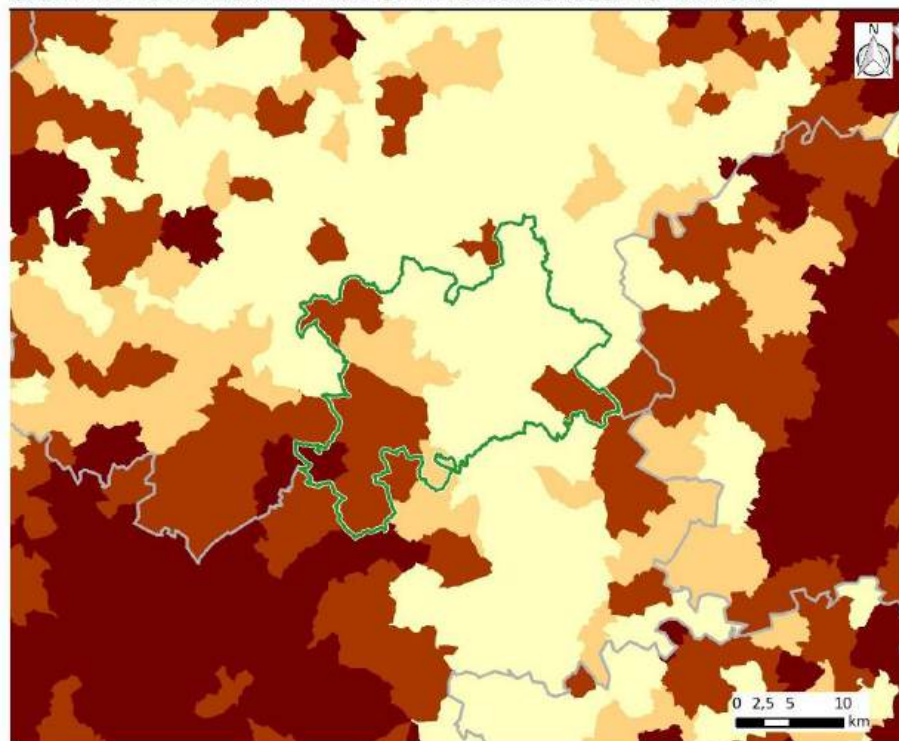
Dans un secteur où l'activité agricole est en grande partie basée sur des élevages, la main d'œuvre familiale est relativement importante sur les exploitations. Ainsi, le nombre d'unité de travail annuel³⁵ est de l'ordre 420 en 2010, soit 1.25 par exploitation. Avec l'agrandissement et la spécialisation des exploitations, le nombre total d'UTA a connu une diminution -60%, bien supérieure à celle du nombre d'entreprises.




³⁴ Les moyennes ou grandes exploitations sont celles dont la production brute standard (chiffre d'affaire théorique) est supérieure à 25 000 euros par an.

³⁵ L'unité de travail annuel est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur les exploitations agricoles. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.


CARTE DE LA DENSITE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010





 Communauté de communes Lalbenque Limogne


 Départements

Densité d'exploitations agricoles par commune en 2010

 moins de 0,75 expl/km²

 de 0,75 à 1 expl/km²

 de 1 à 1,5 expl/km²

 plus de 1,5 expl/km²

Conception : Rural Concept - 2019
Sources : IGN®, RGA Agreste



Comme dans beaucoup de zones qui présentent de fortes caractéristiques caussenardes la densité d'exploitations agricoles est particulièrement faible. Le territoire accueille en effet en moyenne 0,76 entreprises agricoles par km² en 2010, ce qui est nettement inférieur à la moyenne départementale qui est proche de 1. Mais là encore cette moyenne cache une certaine disparité très liée aux différentes capacités de production du territoire. Ainsi sur la zone centrale la densité basse dans ce secteur est similaire à celle de l'ensemble des zones de causes qui traversent le Lot jusque dans le Nord du Tarn. Cette valeur de densité est en revanche bien supérieure dans le secteur du Quercy Blanc, ou même dans les communes proches du Rouergue et de l'Aveyron à l'Est. L'agriculture a toujours su valoriser les différents terroirs de ce vaste espace. La production est ainsi diversifiée avec une forte proportion d'élevages et des productions végétales de type grandes cultures (blé, tournesol, maïs, ...) d'autres plus spécialisées à forte valeur ajoutées (melon, légumes, arboriculture, ...) dans le secteur Quercy Blanc ou encore la viticulture à Flaujac Poujols. Les élevages traditionnels ont fortement diminué en nombre, en particulier les bovins lait, viande et les ovins. Et malgré une augmentation significative de la taille des troupeaux restants, le nombre d'animaux de cette catégorie a globalement chuté sur le territoire en particulier depuis 2000. Les élevages de caprins, de palmipèdes et de volailles se sont eux maintenus voir développés avec des structures spécialisés. Ainsi, bien que les exploitations aient connu de fortes évolutions, le nombre total d'animaux produits sur le territoire a légèrement diminué depuis les années 1980 avec une baisse globale inférieure à 10%.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une diminution structurelle des exploitations agricoles particulièrement marquée dans la partie caussenarde centrale.
- Une surface agricole qui s'est maintenue avec une forte proportion des surfaces en herbe et surtout de landes pâturées.
- Une densité d'exploitations faible dans les causes et plus significative sur les secteurs au potentiel de production plus important (Quercy Blanc, Collines du Limargue, Flaujac Poujols).

3 | Productions et population agricole

ZOOM SUR :

LA METHODOLOGIE DE REALISATION DU DIAGNOSTIC AGRICOLE :

Ce diagnostic agricole permet de faire un constat sur les activités agricoles présentes sur le territoire communal et de mettre en exergue les perspectives d'évolution des exploitations agricoles dans le cadre du document d'urbanisme en cours d'élaboration.

Il a été élaboré sur la base des données statistiques et cartographiques disponibles fin 2018. Ces données ont été complétées et actualisées en collaboration avec les agriculteurs présents sur le territoire. Il repose donc en partie sur 3 réunions d'information animées en janvier 2019 et sur des enquêtes individuelles (11 journées d'enquêtes et plus de 180 exploitations recensées) ainsi que sur un recueil d'informations et un travail de terrain réalisé durant la période de février à avril 2019.

A -Une diversité des productions agricoles liée aux terroirs et orienté vers la qualité

Les vastes étendues agricoles du territoire, la diversité de terroirs qu'elles offrent, ainsi que l'historique récent de l'activité agricole basée sur les élevages et la polyculture, expliquent la multiplicité des productions agricoles du territoire et leur diversité au sein d'une même exploitation.

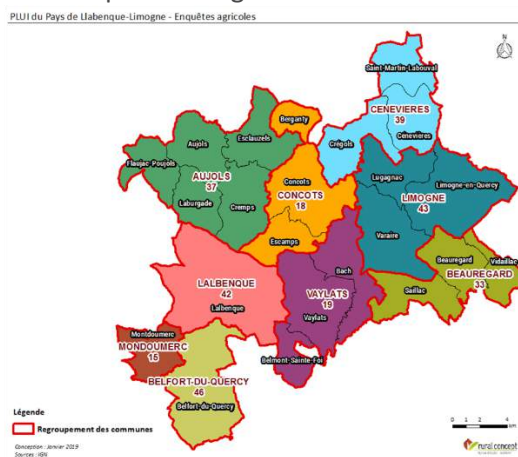
Les productions dominantes sont naturellement réparties en fonction du potentiel de production. Ainsi, 1/5 des exploitations à une production essentiellement basée sur des cultures. Il s'agit en premiers lieux de grandes cultures (blé, orge, tournesol maïs) réalisées par des exploitations implantées dans le secteur Sud-Ouest du Quercy Blanc et sur les calcaires lacustres autour de Lalbenque mais également dans la vallée du Lot au Nord-Est. La taille de ces exploitations est relativement modérée pour ce type de productions puisque la moyenne est inférieure à 70 ha même si certaines valorisent plus de 150 ha. Il faut en effet préciser que près de la moitié de ces exploitations réalisent des productions à forte valeur ajoutée permettant d'assurer un chiffre d'affaire plus important que des surfaces réduites. Il s'agit en premier lieu de la viticulture qui se concentre sur les 3 communes faisant partie d'une appellation (Flaujac Poujols, de Belfort-du-Quercy et Montdoumerc). Ces cultures spécialisées sont également bien représentées dans le secteur du Quercy Blanc, avec en particulier la production de semences, de melons, de prunes, de raisins de table ou de légumes.

Ces cultures sont possibles dans cette région car les sols et les expositions dans les vallées y sont particulièrement propices mais également parce que les systèmes d'irrigation individuels ou collectifs sont nombreux.

Certaines fermes réalisent également des productions très spécialisées sur de petites surfaces comme des maraicher (parfois en bio) ou des pépiniéristes.

Planning des enquêtes réalisées auprès des exploitants agricoles

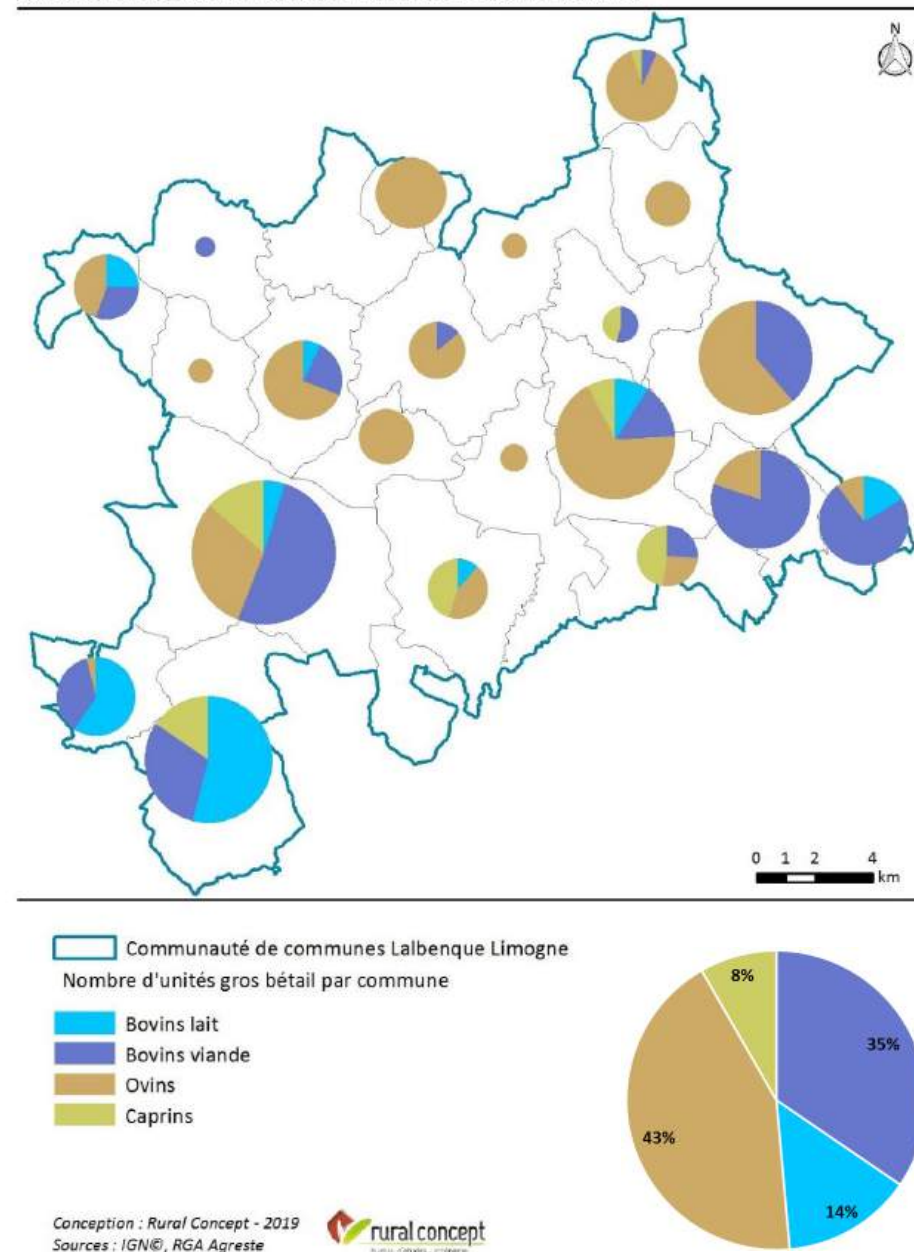
Commune	Lieu enquête	Date enquête
Varaire	LIMOGNE	mardi 29 janvier 2019
Limogne-en-Quercy	LIMOGNE	mardi 29 janvier 2019
Lugagnac	LIMOGNE	mardi 29 janvier 2019
Berganty	CONCOTS	mercredi 30 janvier 2019
Concots	CONCOTS	mercredi 30 janvier 2019
Escamps	CONCOTS	mercredi 30 janvier 2019
Saillac	BEAUREGARD	jeudi 31 janvier 2019
Vidaillac	BEAUREGARD	jeudi 31 janvier 2019
Beauregard	BEAUREGARD	jeudi 31 janvier 2019
Belmont-Sainte-Foi	VAYLATS	mardi 12 février 2019
Bach	VAYLATS	mardi 12 février 2019
Vaylats	VAYLATS	mardi 12 février 2019
Belfort-du-Quercy	BELFORT-DU-QUERCY	jeudi 14 février 2019
Aujols	AUJOLS	mardi 19 février 2019
Laburgade	AUJOLS	mardi 19 février 2019
Cremps	AUJOLS	mardi 19 février 2019
Esclauzels	AUJOLS	mardi 19 février 2019
Flaujac-Poujols	AUJOLS	mardi 19 février 2019
Montdoumerc	MONDOUMERC	jeudi 21 février 2019 ???
Saint-Martin-Labouval	CENEVIÈRES	mardi 26 février 2019
Cénevières	CENEVIÈRES	mardi 26 février 2019
Créglols	CENEVIÈRES	mardi 26 février 2019
Lalbenque	LALBENQUE	jeudi 28 février 2019



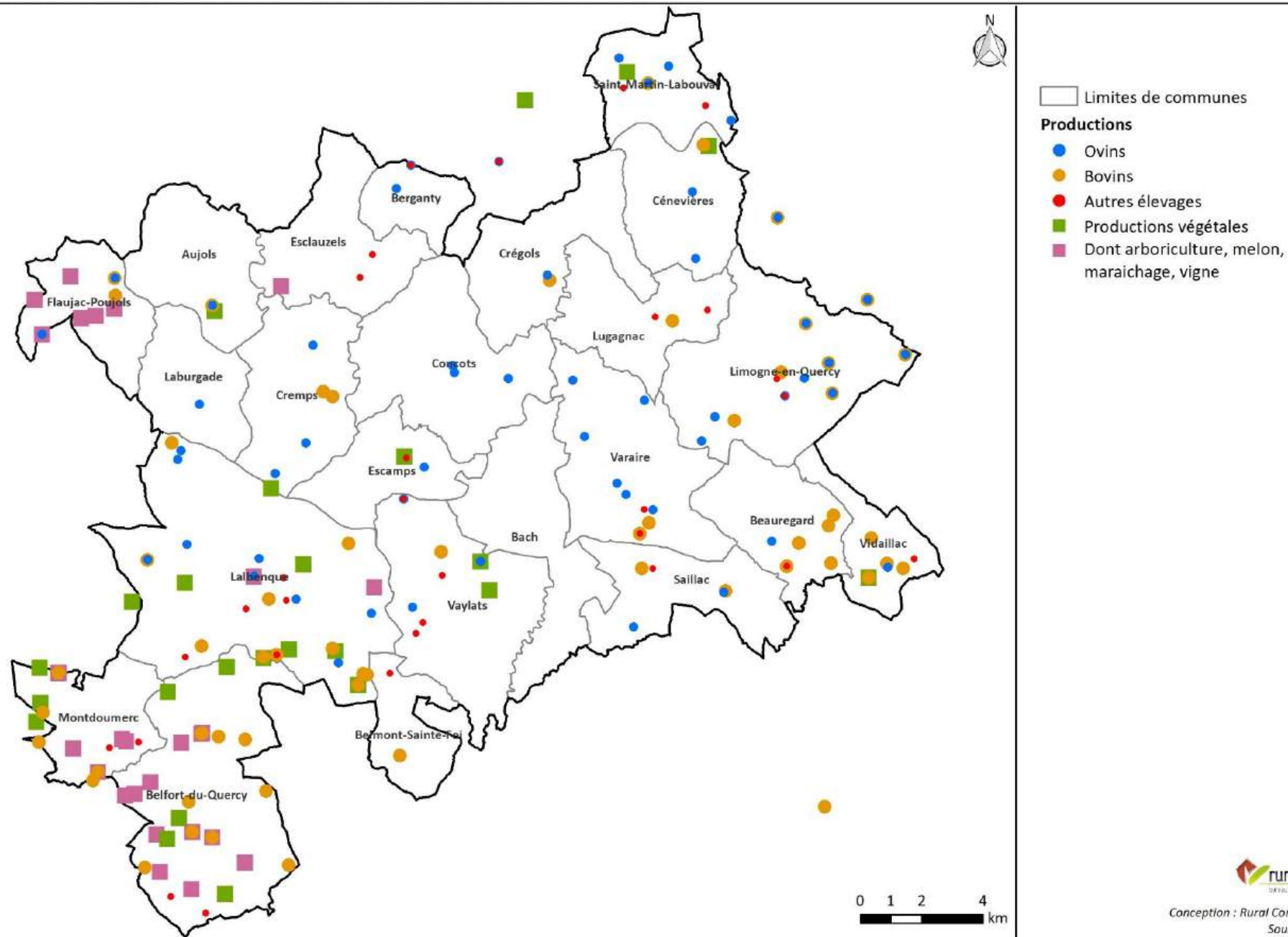
Mais la majorité des exploitations ont des productions basées sur un ou plusieurs élevages. Ils sont en effet présents sur l'ensemble du territoire mais avec des densités et des types de productions très distinctes selon les secteurs agricoles. Ainsi l'élevage ovin viande qui est la production emblématique des Causse du Quercy est très présent sur l'ensemble des zones calcaires avec des concentrations particulièrement fortes autour de Lalbenque et Limogne. Il s'agit le plus souvent d'exploitations très spécialisées dans cette production qui valorisent des surfaces importantes (130 ha en moyenne et parfois plus de 200 ha composés en grande partie de landes) avec des troupeaux d'une taille moyenne de plus de 250 têtes, mais qui peuvent atteindre plus de 700 animaux pour les plus grands élevages. Il existe également quelques élevages d'ovins pour la production de lait sur des exploitations de taille importantes. Ce sont au total un peu plus de 14 000 ovins qui sont présents sur la communauté de communes. Cette production est, dans 1/3 des exploitations concernées, complétée par d'autres élevages et en particulier les élevages de bovins. Ces derniers sont en effet nombreux sur le territoire, les troupeaux de vaches sont même plus nombreux que ceux de brebis. Les élevages laitiers sont ainsi encore bien représentés en particulier dans le secteur du Quercy Blanc où cette production est historiquement bien implantée. Ils sont également présents sur d'autres communes comme de Flaujac-Poujols, Saillac ou Lalbenque avec des troupeaux de 60 têtes en moyenne, pour un total d'environ 700 vaches laitières sur l'ensemble du territoire. Les troupeaux de bovins viandes sont eux plus nombreux et répartis de manière plus homogène mais principalement dans le cadran Sud. Il s'agit généralement d'élevages de plus petites tailles et plus souvent couplés avec d'autres productions. La taille moyenne de ces troupeaux est en effet de l'ordre de 50 vaches allaitantes même si pour certaines exploitations spécialisées ont des élevages de plus de 100 têtes. Les vaches à viande sont donc très présentes sur le territoire avec environ 1 700 animaux et le cumul des bovins en UGB³⁶ est même supérieur à celui des ovins.

³⁶ L'unité de gros bétail (UGB) est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.

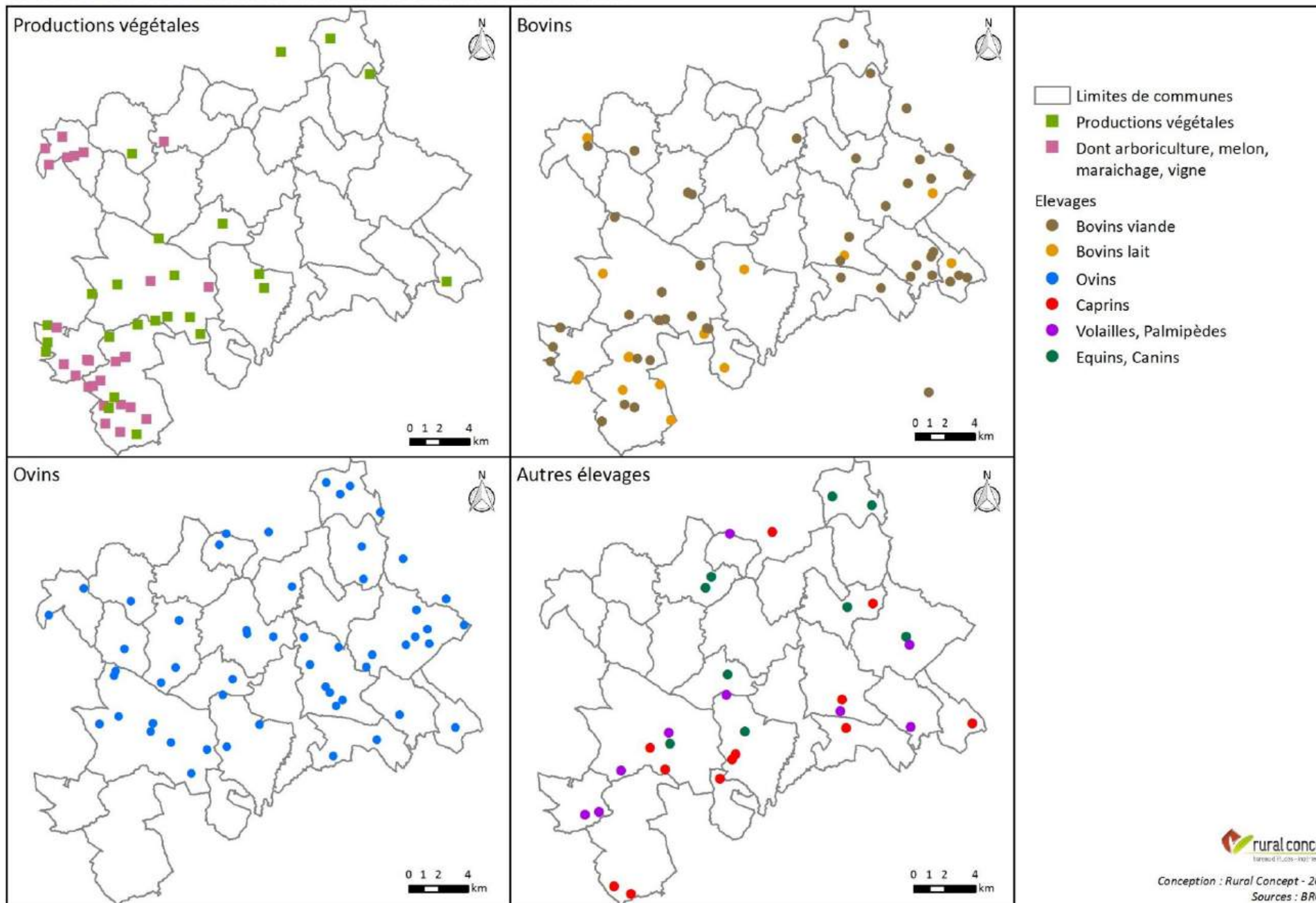
CARTE DES UNITES GROS BETAIL DE RUMINANTS



CARTE DES EXPLOITATIONS PAR PRODUCTION DOMINANTE



CARTE DES EXPLOITATIONS PAR PRODUCTION DOMINANTE



Une autre production emblématique assez bien implantée sur le territoire est celle du lait de chèvre pour la réalisation du Rocamadour. Les élevages caprins sont relativement peu nombreux et sont eux aussi plus présents dans le Sud ou les conditions de productions sont plus favorable à pour la culture de fourrages. Ils sont présents dans des exploitations très spécialisées avec des troupeaux important de 300 têtes en moyenne pour près de 3 000 animaux au total. D'autres productions animales se sont également développées et en particulier des ateliers de volailles et surtout de palmipèdes le plus souvent en label rouge. Ce sont essentiellement des élevages de grande taille très spécialisés en complément de productions plus traditionnelles. L'une des spécificités de l'agriculture sur territoire est la qualité de ces produits identifiés et reconnus par diverses appellations. Les productions réalisées dans le cadre de charte de qualité (AOP, IGP, Labels, Agriculture biologique) sont en effet très nombreuses et diverses. Le territoire est concerné par 6 zones AOP et par 14 IGP. En plus des appellations historiques les plus rependues comme les AOP et IGP sur le Rocamadour, le melon, le vin, le raisin ou les agneaux ; l'agriculture biologique se développe avec au moins 10 exploitations qui réalisent une production en AB. Ce mode d'agriculture concerne quelques maraichers, des élevages comme les ovins ou les bovins viande mais aussi la production de bovins lait avec des exploitations de grande taille.

Il est également important de mettre en évidence les surfaces dédiées à la production trufficole qui sont très significatives sur les zones de cause même si elles ne sont pas toujours clairement identifiées en surface agricole notamment dans les déclaration de la PAC³⁷. L'une des caractéristiques de l'espace agricole du territoire est en effet la part importante de parcelles exploitées qui ne sont pas identifiées dans ce système de déclaration. Ainsi, sur les presque 25 000 ha de surfaces agricoles (soit 50% de la surface totale), près de 4 500 ha de terrains sont exploités sans être déclarés notamment dans le cadran Nord-Ouest du territoire.

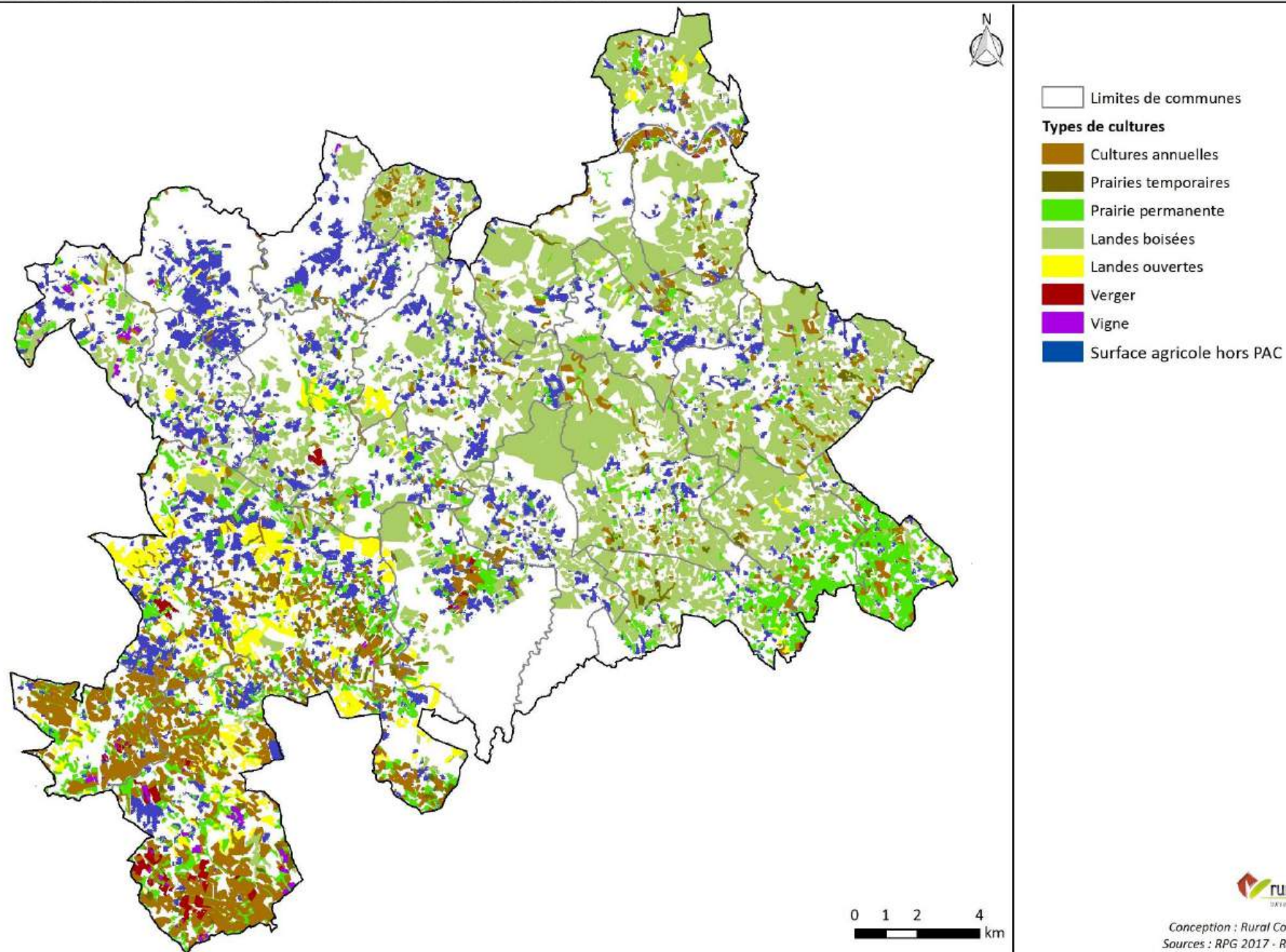
Tableau des Appellations d'Origine Protégée (AOP) et des Indications Géographiques Protégées (IGP) par communes sur le territoire du Pays Lalbenque Limogne
Source INAO

Commune	AOP						IGP						Autres IGP
	Rocamadour	Cahors	Chasselas de Moissac	Coteaux du Quercy	Noir du Périgord	Bleu des Causses	Agneau du Quercy	Melon du Quercy	Canard à foie gras du Sud-Ouest	Puneaux d'Agen	Agneau de l'Aveyron	Veau d'Aveyron et du Ségala	
Aujols	X					X	X	X	X	X	X		
Bach	X					X	X	X	X	X	X		
Beauregard	X					X	X	X	X	X	X	X	
Belfort du Quercy			X	X		X	X	X	X	X	X		
Belmont Ste Foi	X					X	X	X	X	X	X		
Berganty	X					X	X	X	X	X	X		
Cenevieres	X				X	X	X	X	X	X	X	X	
Concots	X					X	X	X	X	X	X	X	X
Cregols	X					X	X	X	X	X	X		
Cremps	X					X	X	X	X	X	X		
Escamps	X					X	X	X	X	X	X		
Esclauzels	X					X	X	X	X	X	X		
Flaujac Poujols	X	X				X	X	X	X	X	X		
Laburgade	X					X	X	X	X	X	X		
Lalbenque	X					X	X	X	X	X	X		
Limogne en Quercy	X					X	X	X	X	X	X	X	
Lugagnac	X					X	X	X	X	X	X	X	
Montdoumerc			X	X		X	X	X	X	X	X		
Saillac	X					X	X	X	X	X	X	X	
St Martin Labouval	X				X	X	X	X	X	X	X	X	
Varaire	X					X	X	X	X	X	X	X	
Vaylats	X					X	X	X	X	X	X		
Vidaillac	X					X	X	X	X	X	X	X	

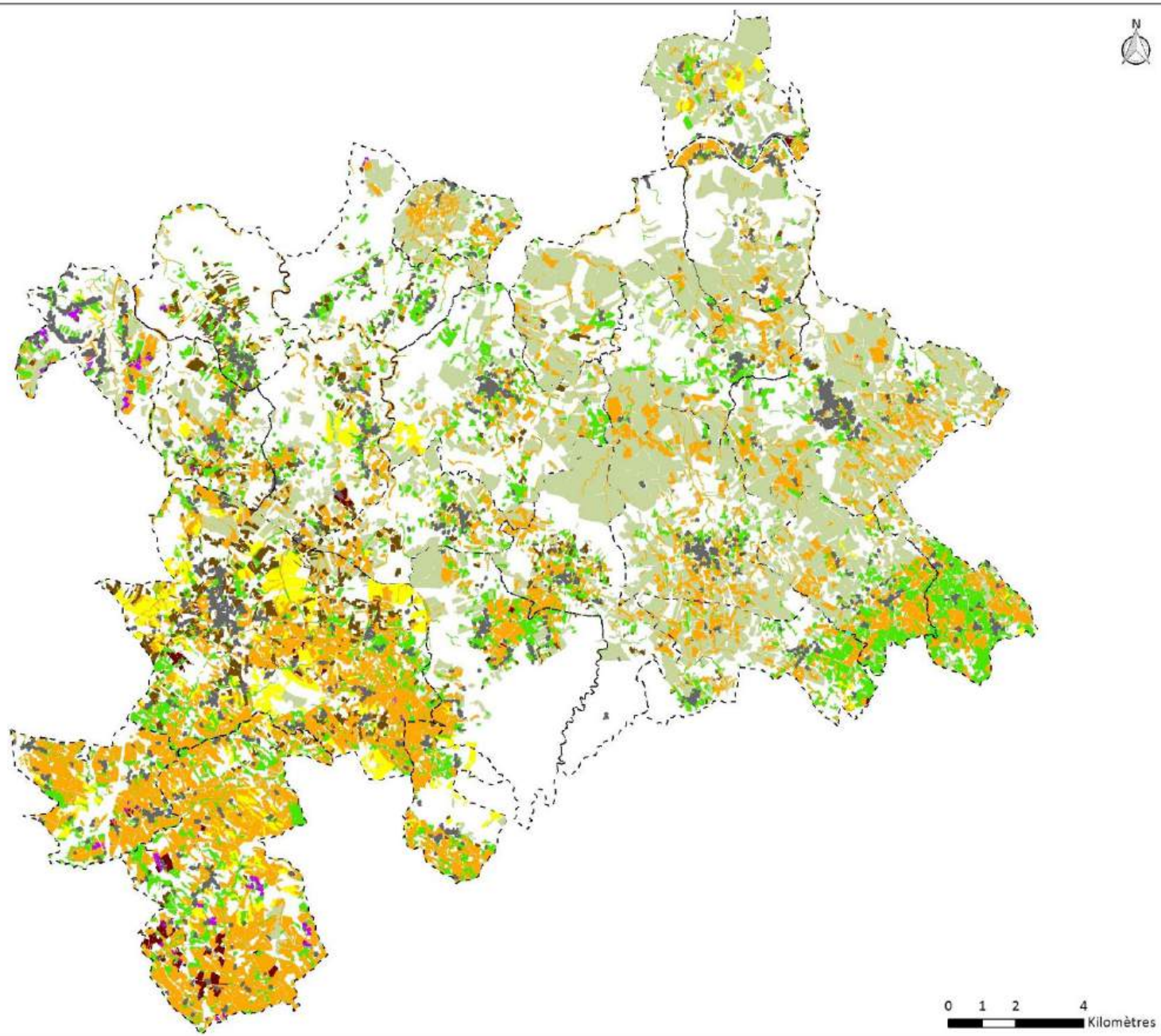
Chapon du Périgord, Comité Tolosan, Comité Tolosan Bigorre, Comité Tolosan Cantal, Comité Tolosan Coteaux et Terrasses de Montauban, Comité Tolosan Haute-Garonne, Comité Tolosan Pyrénées Atlantiques, Comité Tolosan Tarn et Garonne, Côtes du Lot Rocamadour, Jambon de Bayonne, Lot, Porc du Sud-Ouest, Poulet du Périgord

³⁷ L'unité de gros bétail (UGB) est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner.

CARTE DES SURFACES AGRICOLES PAR TYPES DE CULTURES



CARTE DES SURFACES AGRICOLES PAR TYPES DE CULTURES



- Légende**
- Limite de commune
 - Tache bâtie
 - de 5 bâtiments et plus
 - Surface agricole**
 - Terre Labourable
 - Prairie permanente
 - Truffier (non exhaustif)
 - Verger
 - Vigne
 - Landes ouvertes
 - Landes boisées



Conception : Rural Concept - 2019
Sources : RPG, Rural Concept

B -Un lien fort entre activité agricole et environnement

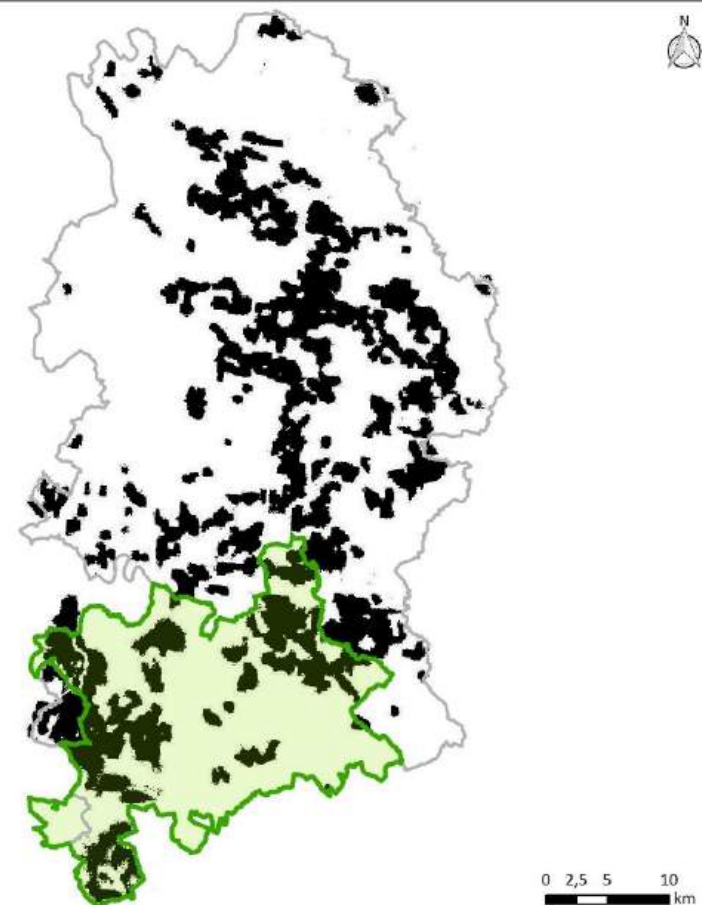
Cette difficulté de maîtrise foncière engendre des situations qui peuvent devenir préoccupantes. L'une des problématiques issues de cet état de fait est la difficulté de mobiliser du foncier pour des projets d'installations même quand ces derniers sont basés sur de faibles surfaces. Mais le risque le plus flagrant est le non exploitation d'espaces qui tendent à perdre alors tout intérêt agricole et écologique mais aussi à accentuer la fermeture des paysages et les risques d'incendie.

Cette situation concerne notamment les parcelles le plus morcelées, les moins accessibles (fond de combes, parcelles isolées, ...) et celles aux sols à faible potentiels du Causse. Ce sont en effet sur ces secteurs que la fermeture du paysage a été la plus flagrante des dernières décennies (cf. carte ci-après). Des démarches de revalorisation par le pâturage de terrains en voie de déprise sont en cours sur plusieurs communes (Flaujac-Poujols, Lalbenque, Escamps, Concots, Lugagnac, Crégols, Cénevières ou Saint-Martin-Labouval) via la création d'Association foncière pastorale qui vise à mobiliser du foncier pour réintroduire une pratique agricole avec le pâturage de troupeaux.

Mais cette notion de fermeture du paysage ne correspond pas systématiquement à un abandon par l'agriculture des surfaces, elle est aussi à la conséquence d'un mode d'exploitation plus extensif mais bien réel des terrains notamment par le pâturage. Le vocable de lande et parcours recouvrent en effet sur le terrain une assez large diversité de milieux naturels. Il peut s'agir de prairies peu praticables pour les engins agricoles mais aussi de milieux en voie de fermeture (landes à genévrier par exemple) et même des chênaies pubescentes sous lesquelles les animaux pâturent les strates les plus basses. Ce dernier type de milieu présente un véritable intérêt agricole pour les exploitations basées sur des élevages extensifs qui privilégient la présence en extérieur des animaux. Ils assurent en effet une réserve d'herbe disponible tard dans la saison et notamment en période estivale où d'autres surfaces fourragères comme les prairies souffrent régulièrement de la sécheresse.

L'organisation et la maîtrise du foncier sont donc des enjeux forts pour la pérennité de l'activité agricole du territoire. Le PLUI va permettre d'apporter une réponse en précisant la vocation des surfaces par la délimitation des zones agricoles. Mais la collectivité devra également engager des démarches pour accompagner la réorganisation du parcellaire et la transmission du foncier en faveur de l'agriculture.

CARTE DES ZONES EN DEPRISES DANS LE PNR DES CAUSES DU QUERCY



Conception : Rural Concept - 2019
Sources : PNR CQ : Evolution des paysages du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy 1977-2006
Jean-Jacques Lagasque, Christelle Buisson, Maxime Dupin

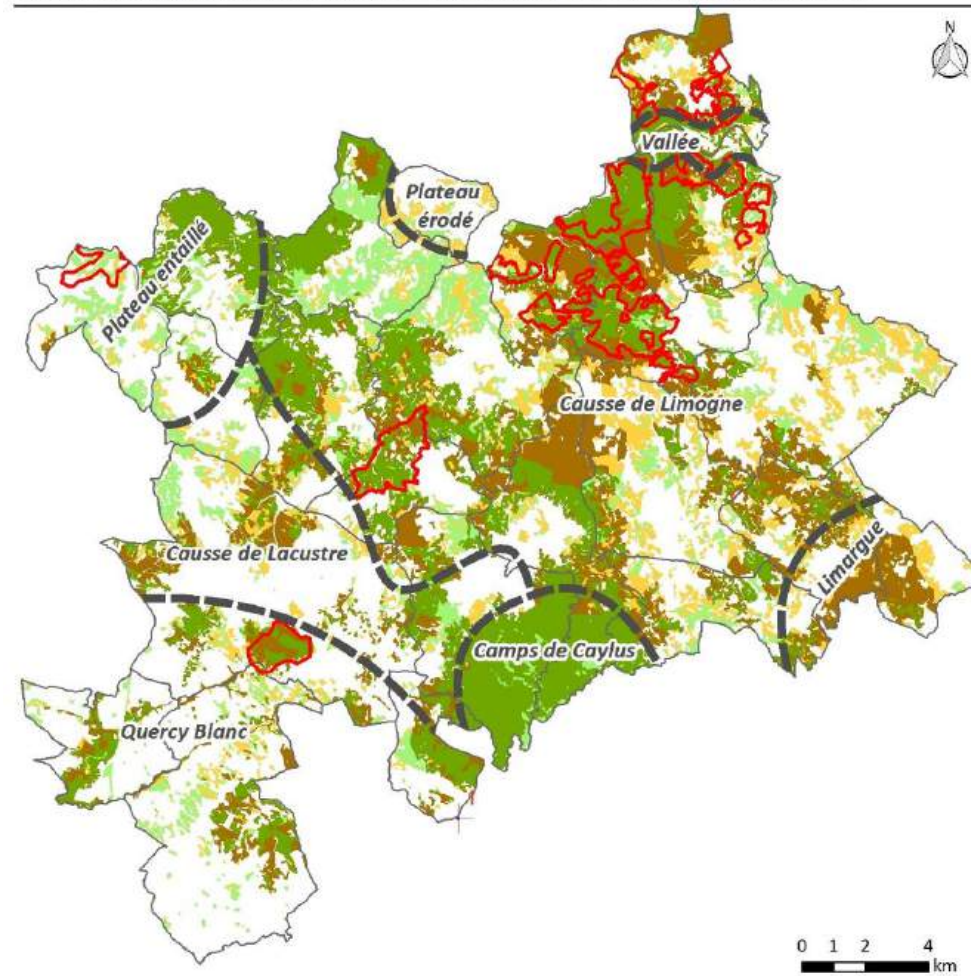


L'exigence sociétale d'une agriculture respectueuse de l'environnement est de plus en plus prégnante. Elle est relayée par une évolution constante et complexe de la législation en ce sens. Aujourd'hui, cette notion de prise en compte de l'environnement est systématiquement intégrée dans le fonctionnement des exploitations, que ce soit par des démarches volontaristes ou par la simple prise en compte de la réglementation. La majorité des différentes productions agricoles du territoire ne conduisent pas à des pratiques susceptibles de créer des tensions fortes avec la population. Toutefois, la présence de zone viticole et de nombreux élevages sont susceptibles d'engendrer des nuisances et des situations qui peuvent devenir conflictuelles. Le PLUI devra s'attacher via des principes de zonages et de règlement à limiter les zones de cohabitations proches entre urbanisation et de type d'activités agricoles.

La diversité géomorphologique du territoire se traduit également de manière assez directe dans la diversité et la richesse de son patrimoine biologique. Une grande partie de cette richesse est directement liée aux pratiques agricoles et à leur pérennité. Ainsi, sur les près de 22 800 ha de milieux naturels identifiés comme présentant un enjeu fort à très fort d'un point de vue écologique, près de 40% sont des espaces exploités par l'agriculture. L'ensemble des habitats naturels de milieux ouverts ou semis ouverts qui constituent une part importante du patrimoine biologique d'intérêt comme les pelouses, les landes, les zones humides, les prairies ou les bocages constituent également le premier outil de production pour l'agriculture. Et c'est bien la pérennité des pratiques agricoles, souvent basées sur un pâturage extensif, qui assure le maintien de la richesse et de la diversité de ces milieux.

L'implication des exploitants agricoles dans la prise en compte de la qualité des milieux naturels est d'ores et déjà forte sur l'ensemble du territoire. Cette prise en compte de l'environnement se traduit notamment par l'engagement des agriculteurs dans des contrats environnementaux liés à des cahiers des charges spécifiques. Ce sont plus de 256 ha en zone AFP et près de 100 ha au sein des sites Natura 2000, répartis dans 7 exploitations, qui sont engagés dans ces démarches relativement exigeantes.

CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES ESPACES AGRICOLES



Conception : Rural Concept - 2019
Sources : Rural Concept



Enjeux écologiques

- Fort - 7 550 ha
- Très fort - 15 273 ha

Dont agricole

- Fort - 3 390 ha soit 45%
- Très fort - 5 641 ha soit 37%
- Associations foncières pastorales

C -Les exploitations et leurs perspectives

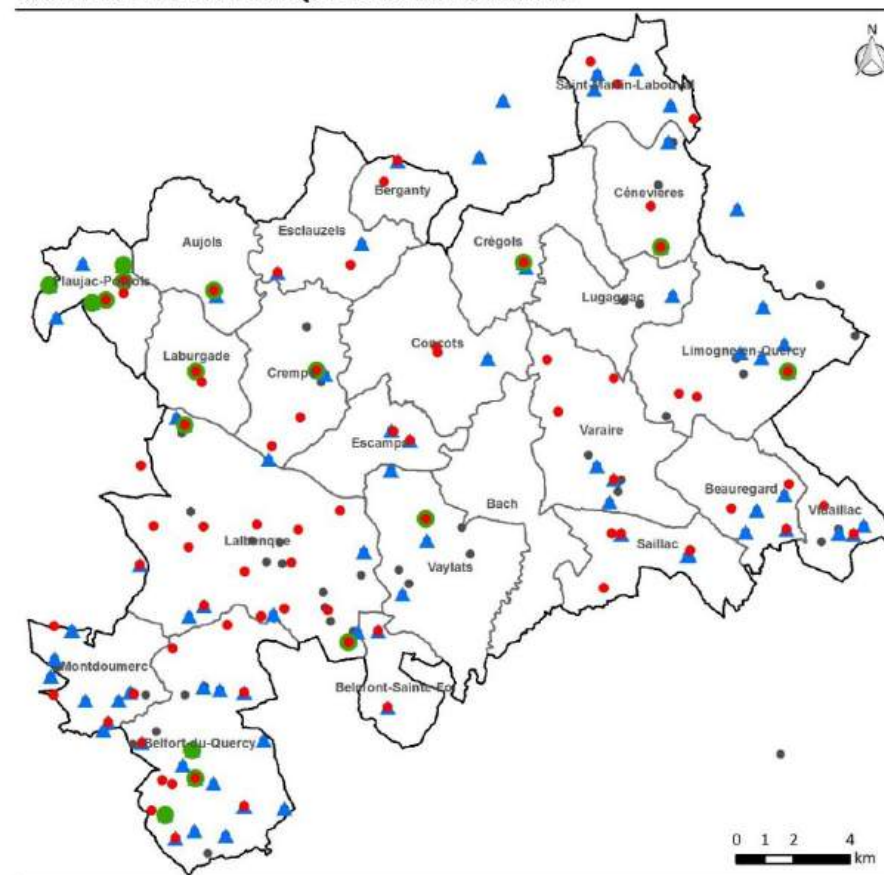
La population agricole du territoire a connu des évolutions significatives avec une forte diminution du nombre d'agriculteurs. La situation actuelle permet d'envisager une poursuite de cette tendance lourde, même si les conditions ne sont pas totalement défavorables à moyen terme.

Tout d'abord la part des sociétés qui regroupent le plus souvent plusieurs générations d'agriculteurs au sein d'une même entreprise est assez élevée puisqu'elle correspond à près de 1/3 des exploitations. De plus les exploitants de plus de 55 ans représentent moins de 30% des agriculteurs du territoire. Ces agriculteurs plus âgés sont présents sur l'ensemble du territoire avec une concentration particulièrement marquée dans la frange Ouest et notamment à Lalbenque mais aussi au Sud-Est sur les communes du secteur des collines du Limargue.

Ce taux de 30% reste tout de même élevé et laisse envisager un nombre conséquent de départs à moyen terme surtout si on prend en compte que la moitié des agriculteurs ont au moins 50 ans. Même si des installations d'exploitations sont envisagées (une vingtaine sont recensées à court terme), cette situation laisse envisager un départ de près de 20 % exploitants sans reprise à court terme. Mais ces chiffres sont globalement moins inquiétants que dans des territoires proches. Ainsi l'âge moyen des exploitants n'est « que » de 48 ans alors qu'il est souvent supérieur à 50 dans le reste du territoire du SCOT.

Toutefois, l'arrêt de certaines exploitations qui valorisent des surfaces importantes en élevage sur les causses, va libérer un foncier important avec un potentiel agronomique faible. Il existe donc un risque d'abandon d'une partie de ces surfaces avec des conséquences non négligeables sur la production agricole, la fermeture des paysages et la perte de biodiversité.

CARTE DE LA DYNAMIQUE DES EXPLOITANTS



Dynamique des exploitations

- Au moins 1 exploitant à 55 ans ou plus
- Projets d'installations
- ▲ Projets de développement
- Autres exploitations

Conception : Rural Concept - 2019
Sources : IGN®, Rural Concept



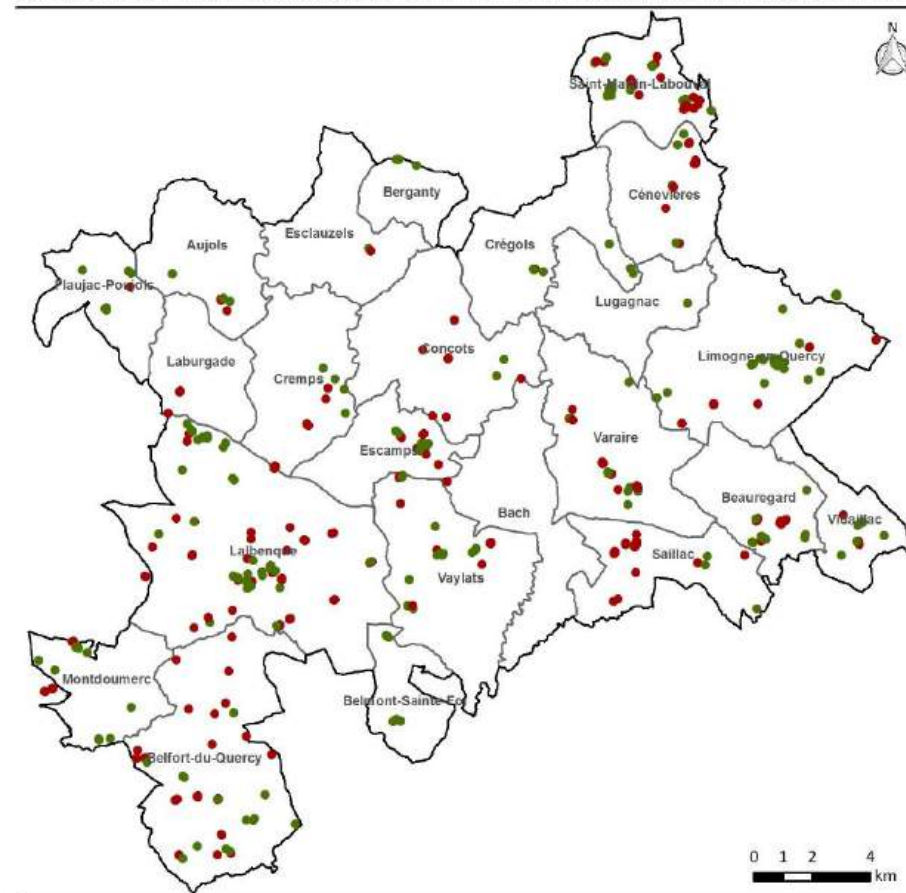
Pour plus de la moitié des exploitants en place la dynamique de développement est toujours une réalité et ce dans tous les domaines de production. Les éleveurs souhaitent le plus souvent agrandir leur troupeaux ce qui engendre un nombre important de projets de bâtiments d'élevages ou de création de hangars de stockage avec pour certains une couverture photovoltaïque. Ce type de bâtiment semble également nécessaire pour l'essor des exploitations en production végétale. Le maintien, voir le développement des outils d'irrigation, sont également un enjeu important avec des projets de création de nouvelles retenues souvent de petite capacité.

En secteur viticole, certains exploitants souhaitent réaliser des plantations de vigne et/ou développer les structures d'accueil du public. Des projets de constructions ou d'aménagements de bâtiments de stockage sont également envisagés par de nombreux exploitants.

Au total, ce sont près de 200 projets de création ou d'aménagement de bâtiments agricoles qui ont été identifiés.

Les granges et autres anciens bâtiments agricole à caractère patrimonial sont nombreux et diffus sur le territoire. Pour un certain nombre d'entre eux le changement de destination en habitation est potentiellement envisageable. Près de 240 immeubles de ce type ont ainsi été identifiés dans les exploitations en excluant les bâtisses les plus isolées dans les espaces agricoles et naturels

CARTE DES PROJETS AGRICOLES ET DE CHANGEMENT DE DESTINATION



Types de projets

- Bâtiments agricoles
- Changement de destination

Conception : Rural Concept - 2019
Sources : IGN®, Rural Concept

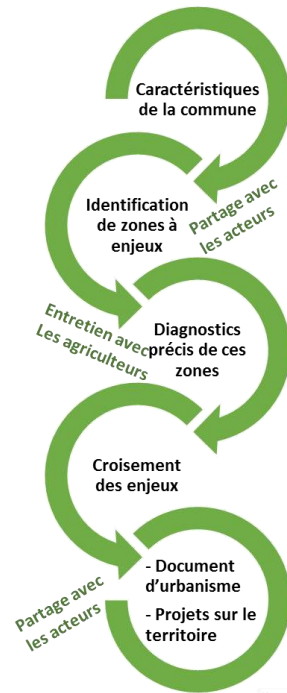


ZOOM SUR LE DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE DE LUGAGNAC

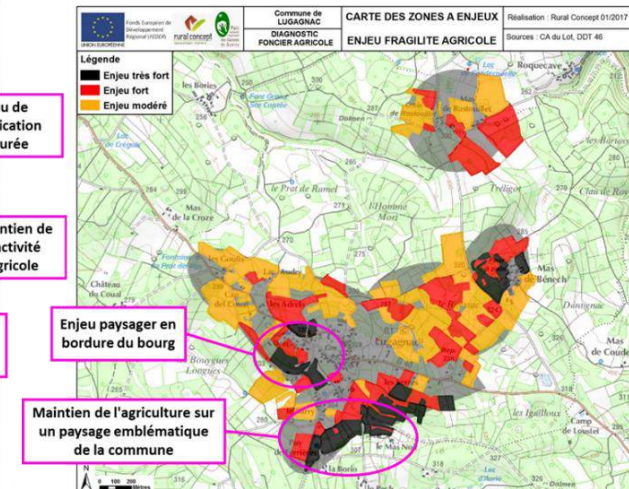
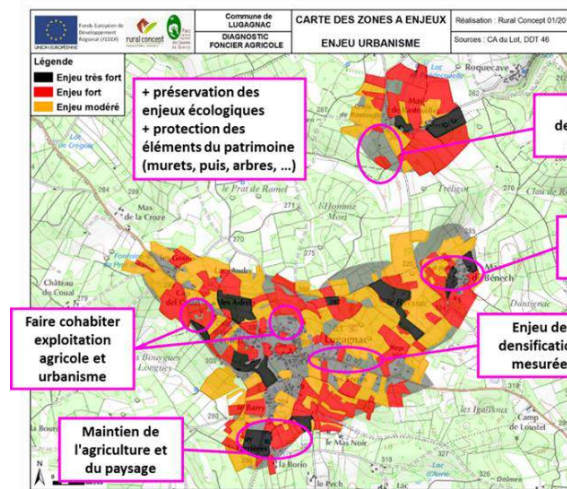
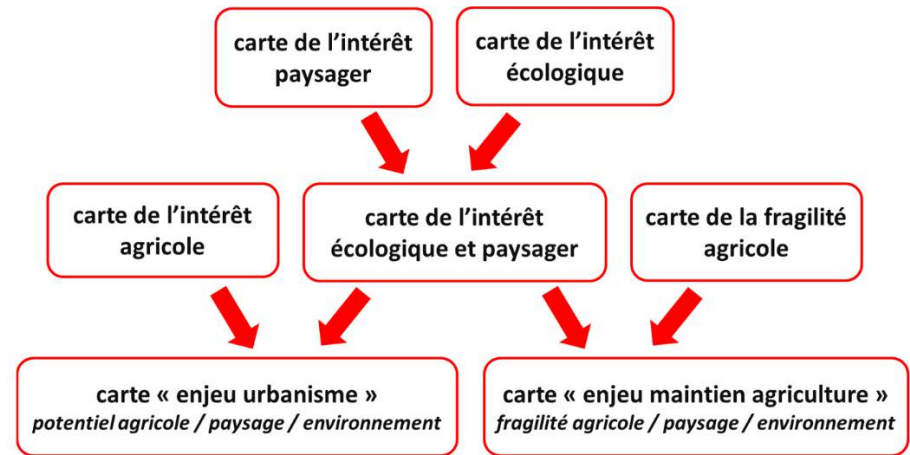
Courant 2017, sous l'impulsion du PNR des Causses du Quercy la Commune de Lugagnac a fait réaliser une analyse multicritère alliant valeur paysagère, ressource en biodiversité et valeur agronomique pour définir une stratégie foncière agricole. L'objectif de cette étude vise à mettre à disposition des élus des éléments concrets d'aide à la décision dans leur projet d'aménagement et d'accompagnement des acteurs locaux.

A partir de données objectives, d'analyses de terrain et d'entretiens avec les acteurs du territoire réalisées par le PNR des Causses du Quercy et Rural Concept, l'étude a tout d'abord déterminé des zones à enjeux sur la commune. Ces secteurs ont ensuite été expertisés à la parcelle sur des critères agricoles, environnementaux et paysagers traduits sous forme de notes. La cartographie et le croisement de ces critères a permis d'identifier les enjeux à prendre en compte pour réaliser des choix pertinents dans en matière d'urbanisation, de protection du patrimoine, d'accompagnement des activités agricoles et plus largement de gestion de l'espace. Ces éléments ont été ainsi intégrés et prise en compte dans la réalisation de la carte communale et la mise en place d'outils d'aménagement.

Méthodologie



Méthodologie - Croisement des enjeux



4 | Des enjeux forts à prendre en compte

Ces caractéristiques de l'agriculture locale permettent de mettre en évidence des éléments liés aux outils de productions ou aux terroirs qu'il est essentiel de prendre en compte dans le cadre du projet de territoire. Ainsi, le PLUI devra intégrer des enjeux liés aux éléments précis suivants :

- Les sites d'élevages et les plans d'épandage :

Périmètres de non constructibilité réglementaire liés au règlement sanitaire départemental (50 m) ou à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (100 m).

SCOT de Cahors & du Sud du Lot - Prescription 17 : *espace inconstructible d'une largeur de l'ordre de 100 mètres sera mis en place autour des bâtiments d'élevage, de leurs équipements de gestion des effluents, de leurs annexes et des secteurs concernés par les plans d'épandage*

- Les surfaces plantées en vergers et en vignes ainsi que les projets de plantations et de replantations :

SCOT de Cahors & du Sud du Lot - Prescription 18 : *A la périphérie des espaces viticoles et arboricoles (identifiés dans le cadre du diagnostic agricole des documents d'urbanisme) un espace naturel «tampon» inconstructible d'une largeur adaptée sera mis en place hors zone agricole.*

- Les projets de développement des exploitations et en particulier les projets de constructions de bâtiments nécessaires à l'activité agricole ou à la diversification des exploitations.

Le PLUI prendre en compte et accompagne les projets d'aménagement ou de construction de bâtiments agricoles ou de constructions en lien avec l'activité agricole (plus de 200 identifiés). Ces projets peuvent en effet être localisés en continuité des sites d'exploitations ou sur des secteurs plus isolés mais pas forcément sur des surfaces aujourd'hui agricole. Leur réalisation sera donc conditionnée aux zonages et règlements affectés à ces surfaces dans le PLUI.

- Les projets de changement de destination.

Il sera nécessaire d'évaluer l'impact sur l'activité agricole et l'environnement ainsi que la faisabilité des différents projets où changement de destination en habitation est envisageable afin de les identifier dans le futur document d'urbanisme.

- Les zones agricoles à fort potentiel de production et en particulier les zones de vallée, les terroirs viticoles et les secteurs desservis par des systèmes d'irrigation :

SCOT de Cahors & du Sud du Lot - Prescription 15 : *Tout choix de développement urbain à l'échelle communale ou intercommunale devra être justifié au regard des enjeux agricoles identifiés dans le diagnostic agricole et notamment par la prise en compte du **potentiel agronomique des terres, du niveau d'équipements**, de la plus-value économique ...*

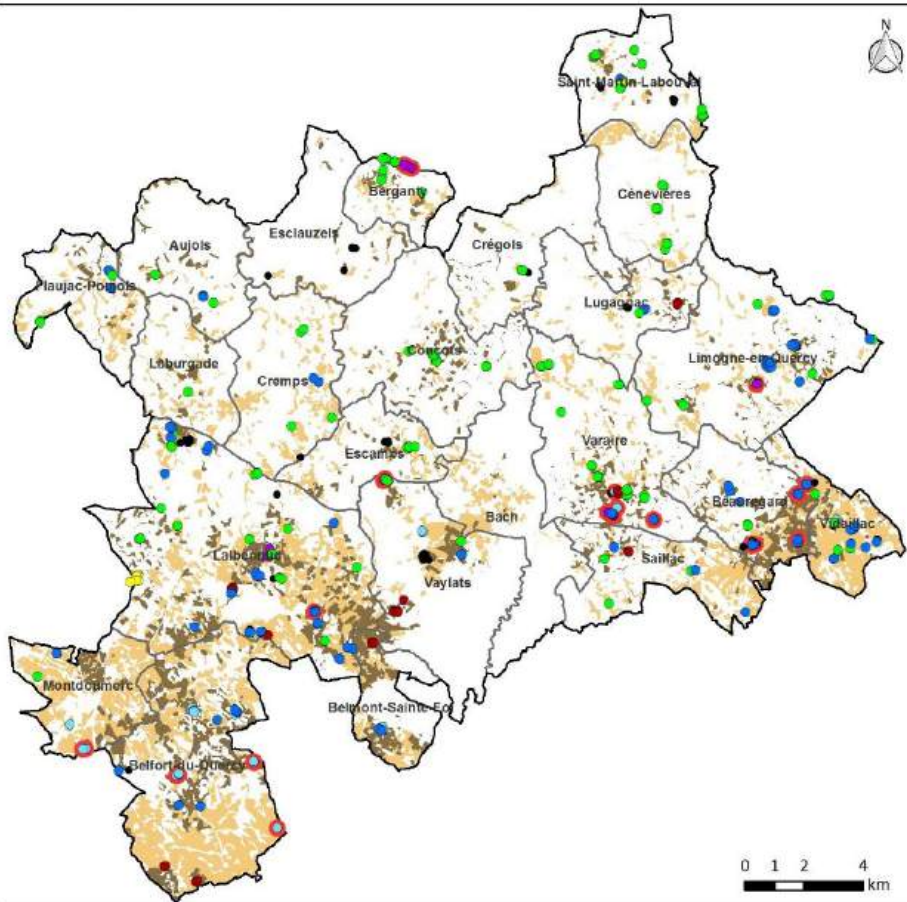
- Les chais viticoles :

SCOT de Cahors & du Sud du Lot - Prescription 17 : *Un espace inconstructible d'une largeur de l'ordre de 50 mètres sera identifié autour des chais viticoles*

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des productions diversifiées avec des cultures à forte valeur ajoutée et une grande diversité d'élevage.
- Une activité agricole qui valorise la majorité de la surface du territoire sous des formes très différentes : zones de pâture et prairies sur les Causses, vignes dans les secteurs en AOC, grande cultures et cultures spécialisées dans le Quercy Blanc et la Vallée du Lot, bocage de prairies en Limargue. Mais une part importante des surfaces hors PAC.
- Un nombre d'exploitations encore important mais avec une densité faible sur les causses et des secteurs où une part élevée d'agriculteurs sont proches de la retraite avec des successions incertaines.
- De nombreux projets potentiels de constructions de bâtiments nécessaires à l'activité agricole ou à la diversification des exploitations.

CARTE DES BATIMENTS D'ELAVAGE ET DES SURFACES EPANDABLES

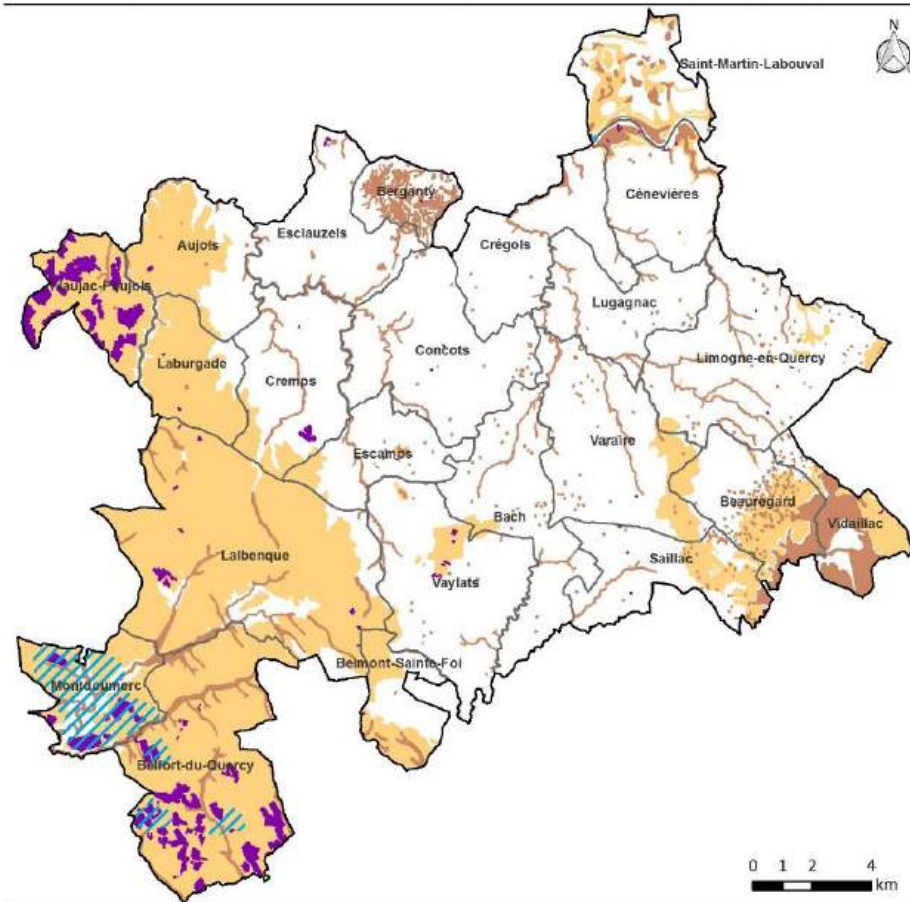


- | | |
|------------------|--|
| Types d'élevages | • Autres élevages |
| • Bovin lait | • Dont ICPE |
| • Bovin viande | ■ Surfaces déclarées dans un plan d'épandage |
| • Ovins | ■ Autres surfaces épandables |
| • Carpins | |
| • Palmipèdes | |
| • Volaille | |

Conception : Rural Concept - 2019
Sources : Rural Concept



CARTE DES ENJEUX AGRICOLES LIES AU POTENTIEL DE PRODUCTION

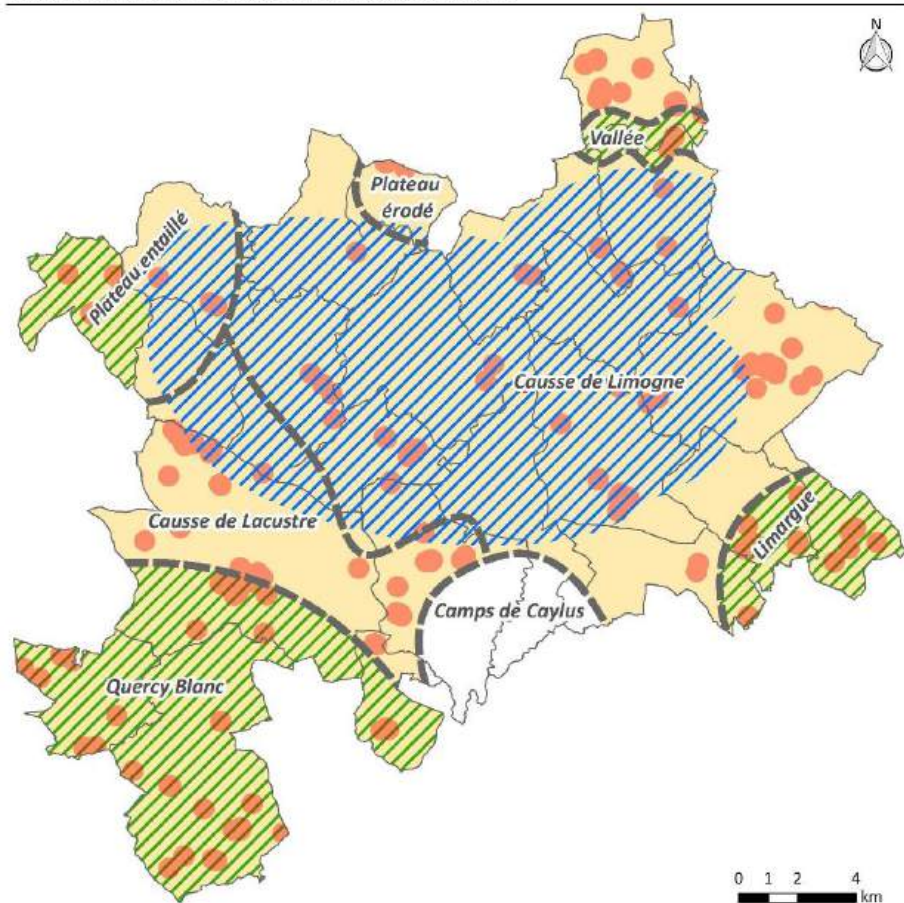


- | |
|---------------------------------------|
| ○ Limites de communes |
| ▨ Réseaux d'irrigation |
| ● Viticulture et arboriculture |
| Terroirs |
| ■ Altérites, alluvions, colluvions |
| ■ Grès, marnes et calcaires lacustres |

Conception : Rural Concept - 2019
Sources : Rural Concept



CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX AGRICOLES



Conception : Rural Concept - 2019
Sources : Rural Concept

0 1 2 4 km



Succession des exploitations :

- Mettre en place les conditions favorables aux reprises des exploitations
- Anticiper les futures cessations d'activité pour faciliter les reprises et l'organisation foncière

Elevages :

- Prendre en compte la diversité des productions et de leurs contraintes respectives
- Préserver les sites d'élevages existants et permettre leurs évolutions
- Ne pas compromettre les pratiques d'épandage mais aussi les zones de pâturages
- Gérer la proximité entre élevages et zones urbanisées afin de limiter les conflits d'usage et de voisinage

Productions végétales :

- Préserver des terroirs viticoles et des sols à fort potentiel agronomique notamment dans le Quercy Blanc
- Préserver les systèmes d'irrigation en place et permettre la création de nouvelles retenues de taille mesurée
- Gérer la proximité entre cultures pérennes (vignes, vergers) et zones urbanisées afin de limiter les conflits d'usage et de voisinage

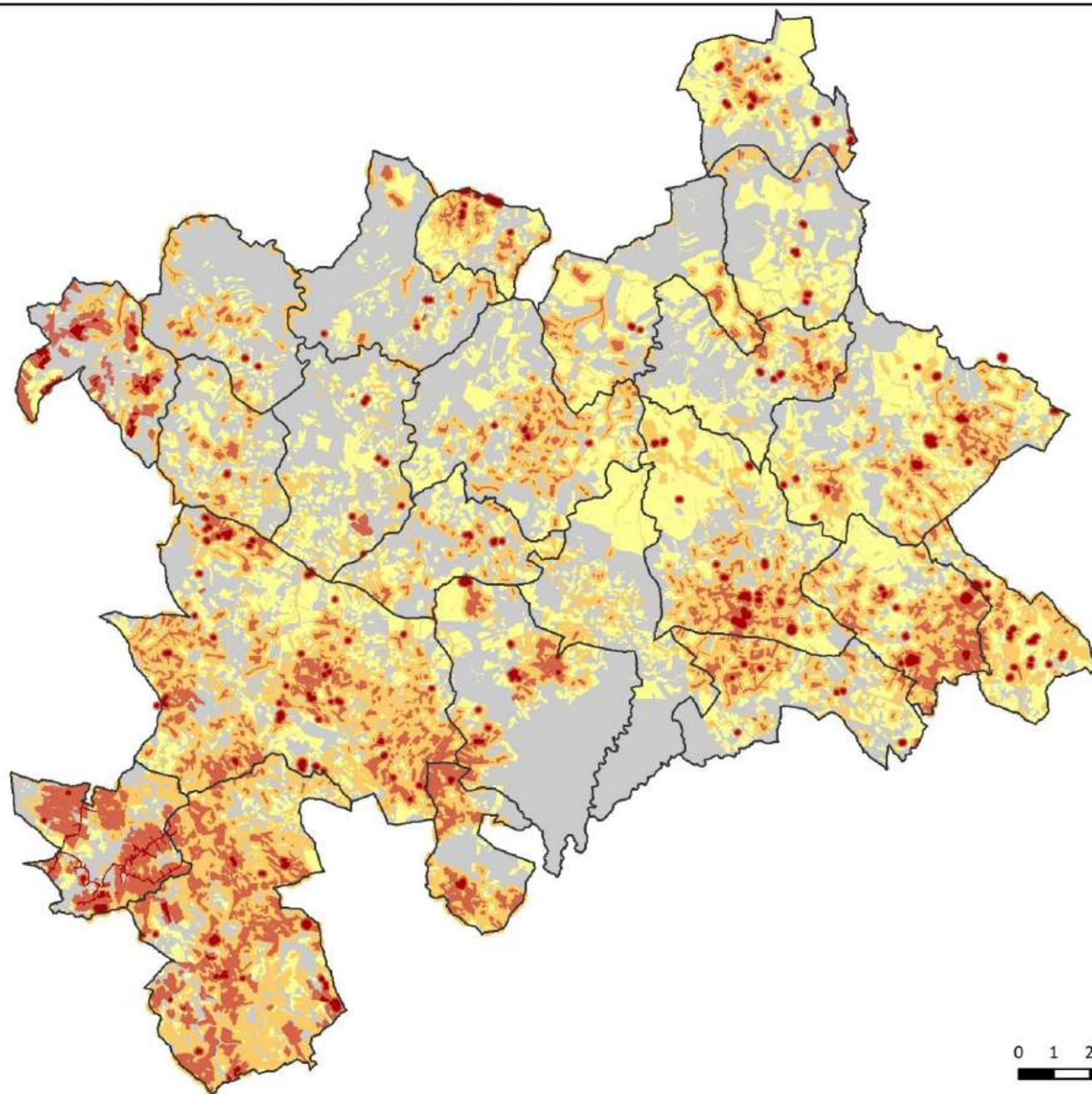
Risques de déprise agricole :

- Mettre en place les conditions favorables au maintien ou à la reprise d'activité agricole sur les secteurs fragilisés
- Accompagner les démarches individuelles ou collectives de réappropriation des zones délaissées par l'agriculture (AFP, ...)

Projets agricoles :

- Permettre la diversification des activités liées à l'activité agricole en lien notamment avec le tourisme
- Faciliter, accompagner et encadrer les projets de nouveaux bâtiments agricoles notamment en termes de localisation et d'insertion paysagère
- Encadrer les possibilités de constructions de bâtiments agricoles en secteurs boisés et/ou naturels.

CARTE DE SYNTHÈSE DES ENJEUX AGRICOLES



Limites de communes

Enjeux agricoles

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort



Conception : Rural Concept - 2019
Sources : INAO®, RPG, Rural Concept



Pièce 1 | Rapport de présentation
Tome 1.1 | **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
Livret 1.1.3 | **Comprendre les formes d'habitat**

Version approuvée le 27 novembre 2024



SOMMAIRE

PARTIE 4 : COMPRENDRE LES FORMES D'HABITAT	4
1 QU'EST-CE QU'HABITER LE PAYSAGE ?	5
A - HABITER UN PAYSAGE	5
2 UNE IMPLANTATION DES VILLAGES SUR LES POINTS HAUTS DU PLATEAU	6
A - UN ARCHIPEL DE HAMEAUX	6
B - COMPRENDRE LES FORMES DE HAMEAUX ANCIENS ET LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS DANS LES ESPACES HABITES (VILLAGES, HAMEAUX)	7
C - LES CHEMINS RURAUX.....	10
3 CLASSEMENTS ET TYPOLOGIES DES VILLAGES	12
A - CLASSEMENTS DANS LE SCOT CAHORS SUD-LOT	12
B - PROPOSITIONS DE TYPOLOGIES CROISANT L'IMPLANTATION ET LA STRUCTURE URBAINE	13
4 HABITER LALBENQUE	14
5 HABITER LIMOGNE-EN-QUERCY	18
6 HABITER LES VILLAGES DE PLATEAU SUR LES PECHS	22

.....	23
A - BACH ET VAYLATS.....	23
B - LUGAGNAC ET LABURGADE.....	24
7 HABITER LES VILLAGES D'ECHINES	26
.....	27
A - CREMPS ET FLAUJAC-POUJOLS.....	27
B - BERGANTY ET ESCLAUZELS.....	28
C - MONTDOUMERC ET BERFORT-DU-QUERCY	29
8 HABITER LES VILLAGES DE PLATEAU EN REBORDS DE COMBES	31
.....	32
A - AUJOLS ET CONCOTS.....	32
B - VARAIRE	33
C - BEAUREGARD ET VIDAILLAC.....	34
D - SAILLAC ET BELMONT-SAINTE-FOI.....	35
9 HABITER ESCAMPS : VILLAGE DE PLATEAU EN BORD DE DOLINE	37
10 HABITER LA VALLEE DU LOT	40
.....	41
A - SAINT-MARTIN-LABOUVAL ET CENEVIERES	41
B - CREGOLS.....	42

11	UNE AGRICULTURE A PRESERVER AUTOUR DES VILLAGES	44
12	PAYSAGE HABITE ET ARCHITECTURE	45
13	FICHE METHODOLOGIQUE : S'INSCRIRE DANS LE RESPECT DES TYPOLOGIES DES VILLAGES.....	52
14	SYNTHESE ET ENJEUX DU DIAGNOSTIC PAYSAGER.....	55

Comprendre les formes d'habitat



1 | Qu'est-ce qu'habiter le paysage ?

A -Habiter un paysage

Si dans l’imaginaire collectif, habiter signifie en premier lieu avoir un logement, une construction dans laquelle on se sent bien, en sécurité et chez soi, ce mot ne se limite pas pour autant uniquement à cette première définition. Habiter implique de se positionner géographiquement, de s'ancrer sur un territoire, de vivre et de « faire vivre » un lieu.

Ainsi, habiter un paysage induit tout d’abord la notion de capacité à s’adapter à un territoire particulier : au relief, à la géologie, à l’ensoleillement et aux conditions météorologiques, à la disponibilité en eau et en ressources, à la fertilité du sol, aux milieux écologiques, à la densité de constructions déjà présentes, au parcellaire, aux routes et infrastructures, aux écoles, équipements, services et commerces existants ou potentiels etc. De fait, des relations étroites se créent ainsi systématiquement entre l’habitant et son territoire qui sont rendues visibles et physiquement perceptibles dans le paysage. **Le paysage devient donc le reflet de nos modes d'habiter un territoire et de nos façons de vivre en société.**

Par cette entrée, il ne s'agit pas d'étudier les constructions et habitations présentes sur le territoire de manière isolée, mais bien de comprendre les interactions et les liens que les hommes entretiennent avec leur territoire par le biais du paysage. Dans cette partie du diagnostic territorial, nous étudierons donc les relations entre les constructions humaines, villages et hameaux, la géographie et le paysage afin de définir ce que signifie « Habiter le Pays de Lalbenque-Limogne ».

2 | Une implantation des villages sur les points hauts du plateau

Les villages et hameaux s'implantent le plus souvent sur les points hauts du plateau, à proximité des dépressions : combes sèches, vallons, dolines, etc. pour leurs terres agricoles fertiles et à proximité des points d'eau.

A -Un archipel de hameaux

Sur le causse de Limogne, l'habitat est assez compact et groupé, notamment par rapport à d'autres régions du Lot comme le Quercy blanc où l'habitat est beaucoup plus diffus en dehors des villages constitués.

Les bourgs des villages sont compacts mais ils sont aussi très souvent **accompagnés d'une multitude de hameaux agricoles qui gravitent autour du bourg sous la forme d'archipels habités**. Cela crée des typologies particulières où **espaces bâtis, espaces cultivés et jardins sont imbriqués**.

Typologies de hameaux anciens et de quartiers récents (en vert) à Lalbenque



Les espaces agricoles ouverts semblent entrer dans les villages comme à Aujols (photos ci-dessous). Les hameaux semblent quant à eux, **être coupés du bourg du village tout en restant à une distance raisonnable et connectés géographiquement** par un réseau dense de chemins.

Les hameaux constituent des formes de sous-unités urbaines importantes à prendre en compte dans l'élaboration de ce PLUi. Certains peuvent être confortés, maîtrisés et d'autres préservés selon les situations. Nous ne dresserons pas un inventaire des hameaux car ils sont trop nombreux et chacun d'eux est particulier, nous développerons ci-après un regard permettant de saisir ce qui fait la spécificité de cet habitat groupé à l'origine paysanne.



Aujols : vue prise depuis la place de l'église en cœur de bourg

Des habitations majoritairement orientées sud et implantées en fonction de la forme de la parcelle, des espaces communs, de la proximité d'autres constructions etc.

Des habitations orientées dans tous les sens, implantées au milieu de la parcelle sans réflexion et principalement en relation avec la voirie et la desserte de la parcelle

B - Comprendre les formes de hameaux anciens et la qualité des espaces publics dans les espaces habités (villages, hameaux)

L'une des spécificités majeures des hameaux et villages situés sur le territoire, est la typologie de leurs espaces publics ainsi que leur forme organique. En effet, les hameaux du Quercy sont souvent organisés autour d'un **espace public structurant, soit en boucles (Lugagnac, Escamps par exemple), soit autour d'un couderc plus ou moins grand (espace enherbé communautaire servant aux travaux agricoles entre autres : Laburgade) ou d'un lavoir (Varaire, Saillac) ou encore d'un « lac » dans lequel venaient boire les animaux des fermes alentours (Aujols, Esclauzels, Bach).** Sur ces espaces, on peut trouver des lavoirs, puits, fours ou autres équipements communs. Ils sont le vestige d'une organisation sociale ancienne qui permettait à tous les paysans de pouvoir posséder au moins quelques bêtes et de partager la faible ressource en eau. Aujourd'hui, certains ont été transformés et bitumés pour devenir des espaces de voirie, d'autres ont conservé leur caractère enherbé et leur forme organique conférant une ambiance rurale au paysage habité du territoire. L'observation des typologies et formes de ces hameaux anciens permet de **mettre en valeur leur organisation groupée intéressante et la qualité de leurs espaces publics.**



Dans les villages, les places se disposent elles-aussi de manière organique entre les habitations et autour des églises qui ponctuent le paysage par la verticalité de leurs clochers. Souvent ponctuées d'arbres elles servent à la fois d'espace de stationnement, de lieu pour les fêtes de village ou toutes autres activités. C'est cet usage multiple de l'espace public, non spécialisé, qui est la marque de la ruralité dans les villages, avec la présence d'espaces enherbés, de pieds de portes fleuris, de routes ou de chemins aux bas-côtés enherbés.



Place de Bach avec son tilleul



Place de l'église à Esclauzels avec son « lac »



Place de Laburgade enherbée (couderc)



Place à Lunegarde enherbée et ponctuée d'un arbre



Espace public de Varaire avec son lavoir



Lavoir de Saillac

Quelques exemples d'espaces publics des villages du territoire



Lac et lavoirs « papillon » à Aujols



Lac et lavoirs « papillon » à Bach



Espace public à Varaire



Rue fleurie à Beauregard



Chemin calcaire et enherbé au cœur du village de Varaire



Place à Crégols avec son église implantée sur la roche



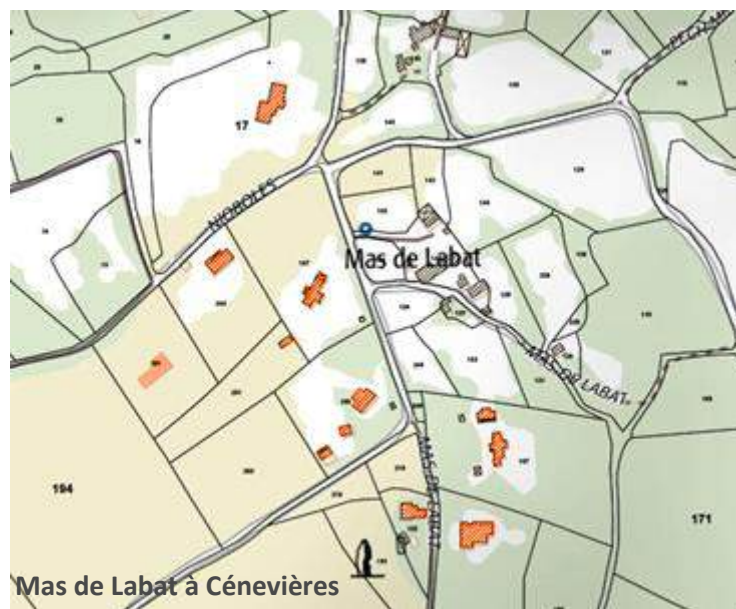
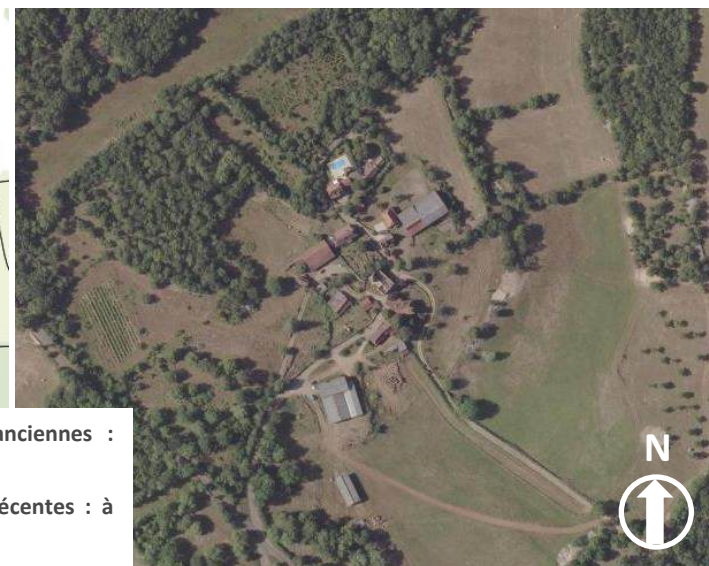
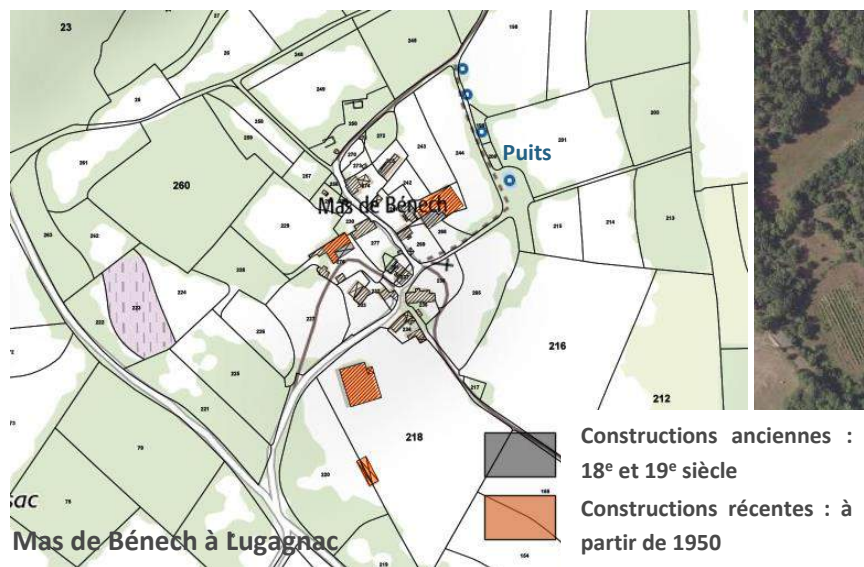
Place de la bastide de Beauregard, sans distinction des usages dans l'aménagement. Seule la forme de la place est soulignée par une bande de pavés ainsi que le tour de la Halle

L'autre spécificité des hameaux réside dans leurs formes organiques, adaptées au relief, à la nature du sol, à l'orientation solaire, à la présence de sources etc.

Les hameaux présentent des formes organiques qui révèlent une adaptation au paysage, à l'histoire foncière et parcellaire liée aux pratiques agricoles, au temps long des générations successives qui ont fait évoluer le bâti.

Chaque hameau est singulier. Ils regroupent souvent plusieurs fermes de tailles différentes, accumulant sur plusieurs parcelles un ensemble de constructions diverses (habitations, grange-étable, poulailler, soue à cochon, grangette, four à pain, puits ou fontaine etc.)

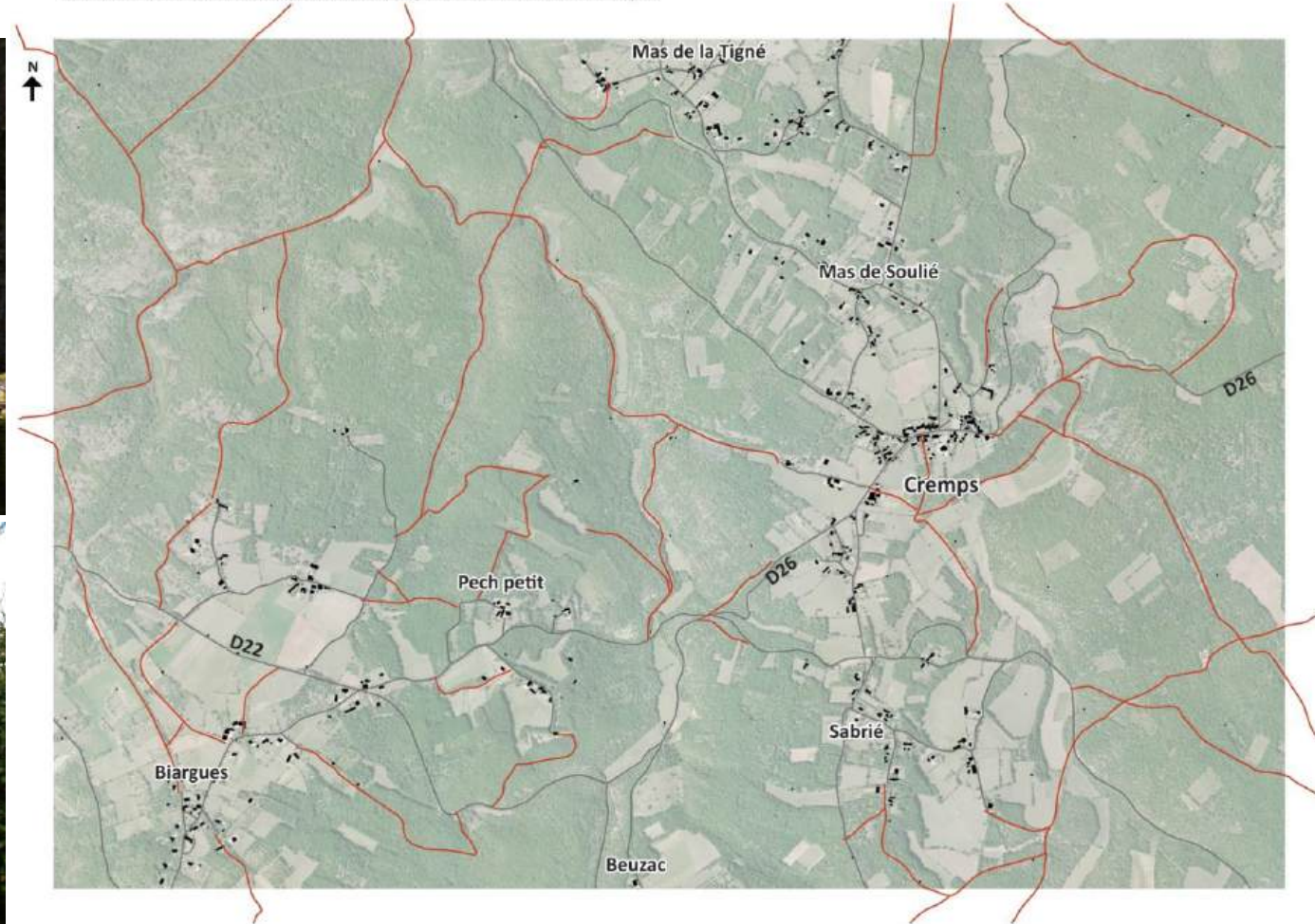
Les habitations sont majoritairement orientées sud. Les granges-étables sont majoritairement orientées est. L'ouest est l'orientation par laquelle arrive fréquemment la pluie, le nord le froid ; il n'y a donc pas ou très peu d'ouvertures sur ces façades. Ces fermes formant des grappes de constructions sont reliées entre elles par un réseau de chemins et de servitudes de passage. Ces hameaux forment un paysage habité inscrit, inséré dans le paysage environnant. Ils sont l'expression construite de ce paysage.



C - Les chemins ruraux



Carte des chemins ruraux et forestiers à Cremps

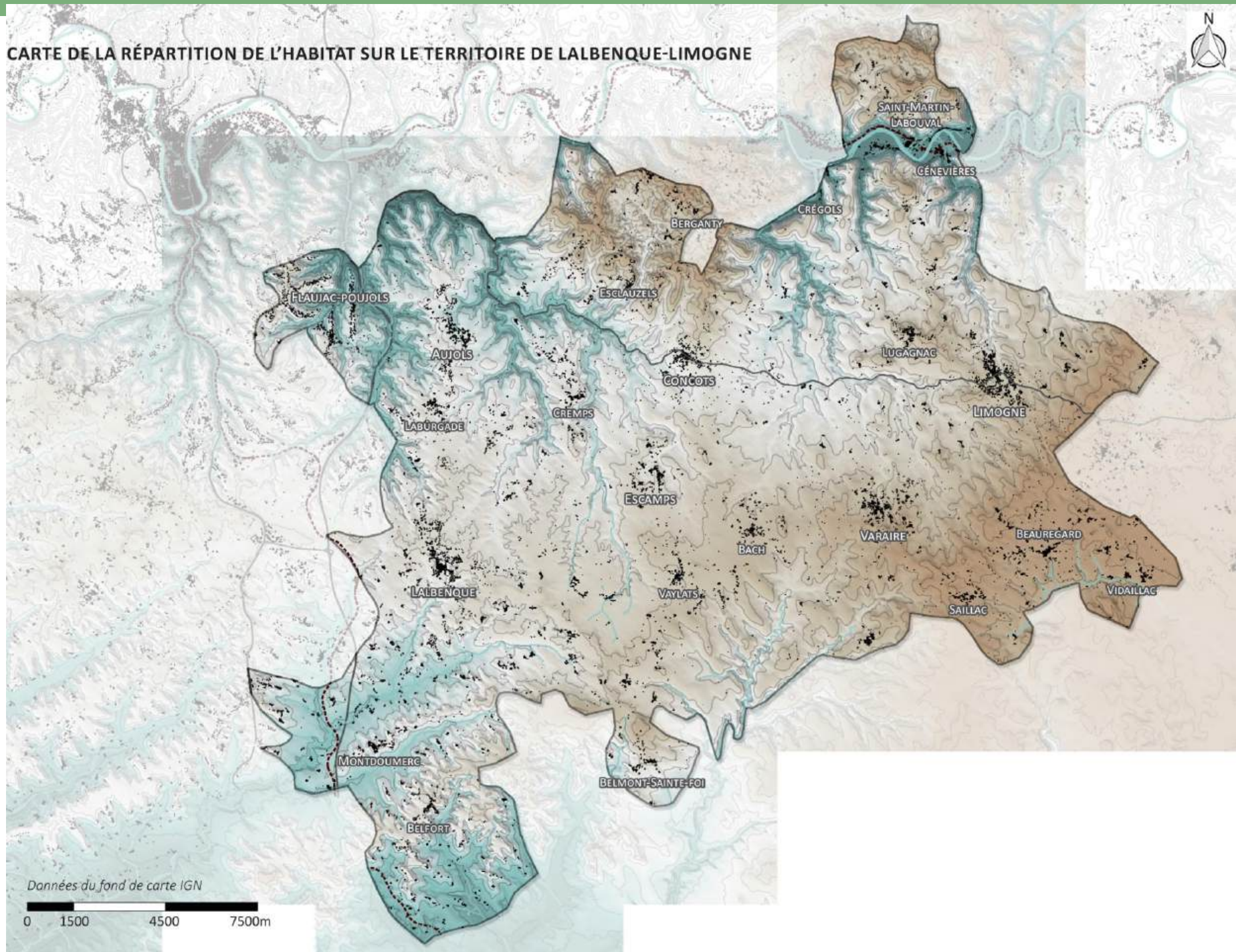


Sur tout le territoire de Lalbenque-Limogne et particulièrement sur le causse, persistent encore de très nombreux **chemins ruraux**. Parfois encadrés de murets de pierre, ils sont plus ou moins accessibles et entretenus. Ce **maillage dense de chemins ruraux forme une typologie très intéressante** et permet une manière de découvrir les paysages différente des routes. A pied, à vélo, à cheval, en suivant un chemin de randonnée, un GR, notamment celui de Saint-Jacques auquel nous devons porter une attention particulière,

ou plus simplement en reliant deux hameaux, ils proposent de **découvrir ces paysages de l'intérieur**, à allure lente.

Il est important de veiller à les conserver dans leur typologie de chemins étroits et non de routes, de les mettre en valeur, voire de créer de nouveaux chemins permettant de relier les bourgs des villages aux hameaux ou quartiers périphériques existants ou à créer.

CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE LALBENQUE-LIMOGNE



3 | Classements et typologies des villages

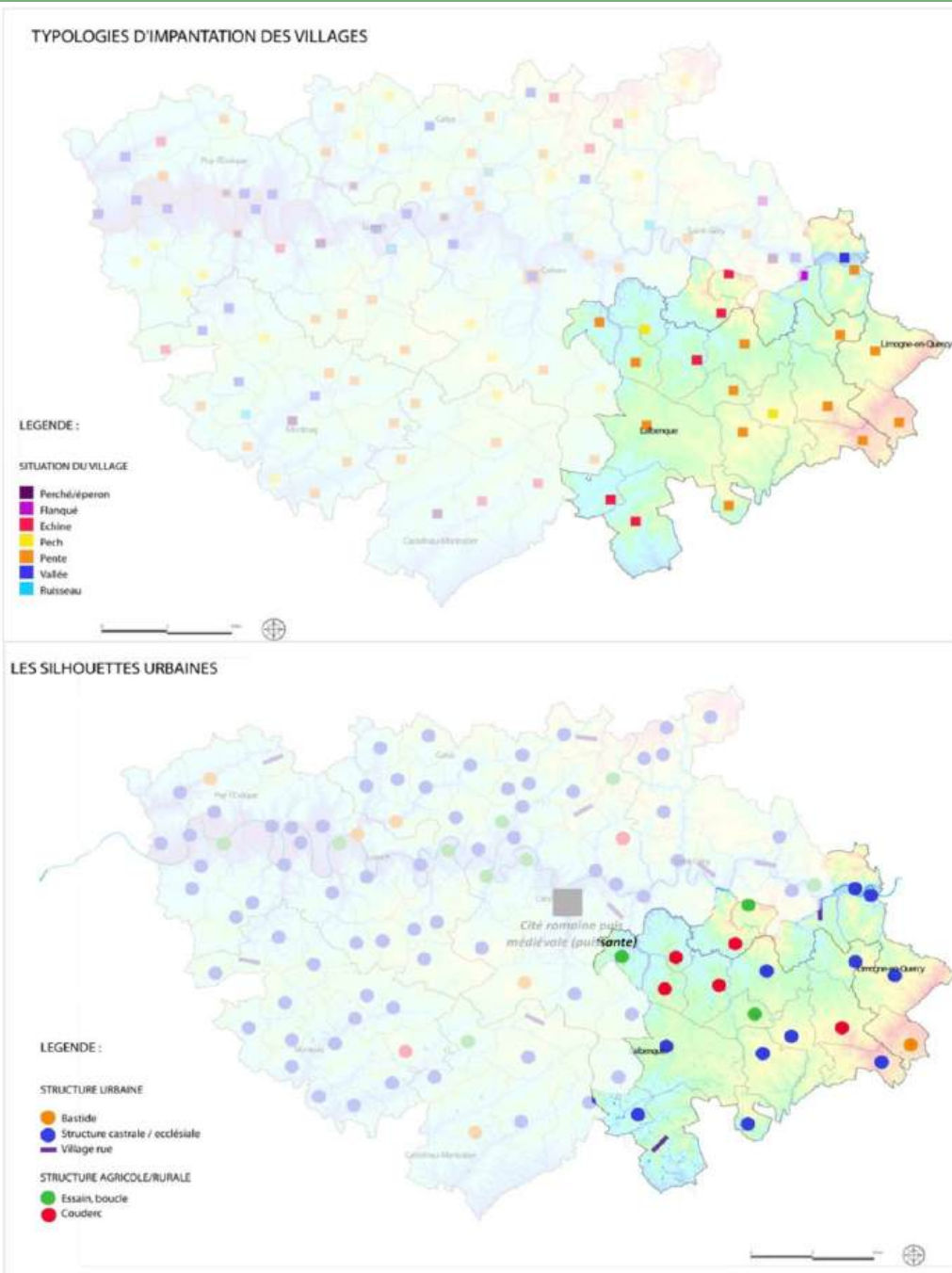
A - Classements dans le SCoT Cahors Sud-Lot

Dans le SCoT Cahors Sud-Lot, deux formes de classements ont été prises en compte (cartes ci-contre) :

- La typologie d'**implantation du village dans le relief**, c'est-à-dire la façon dont il s'est organisé par rapport au territoire et à la topographie ;
- La **silhouette urbaine** ou la trame du village, c'est-à-dire son organisation historique propre : bourgs ecclésiaux et castraux, bastides, structures en coudercs etc.

Ces deux typologies de classement des villages sont interdépendantes et chaque village peut être classé différemment dans l'un ou l'autre mais possède aussi ses propres caractéristiques.

Source des cartes : SCoT Cahors Sud-Lot

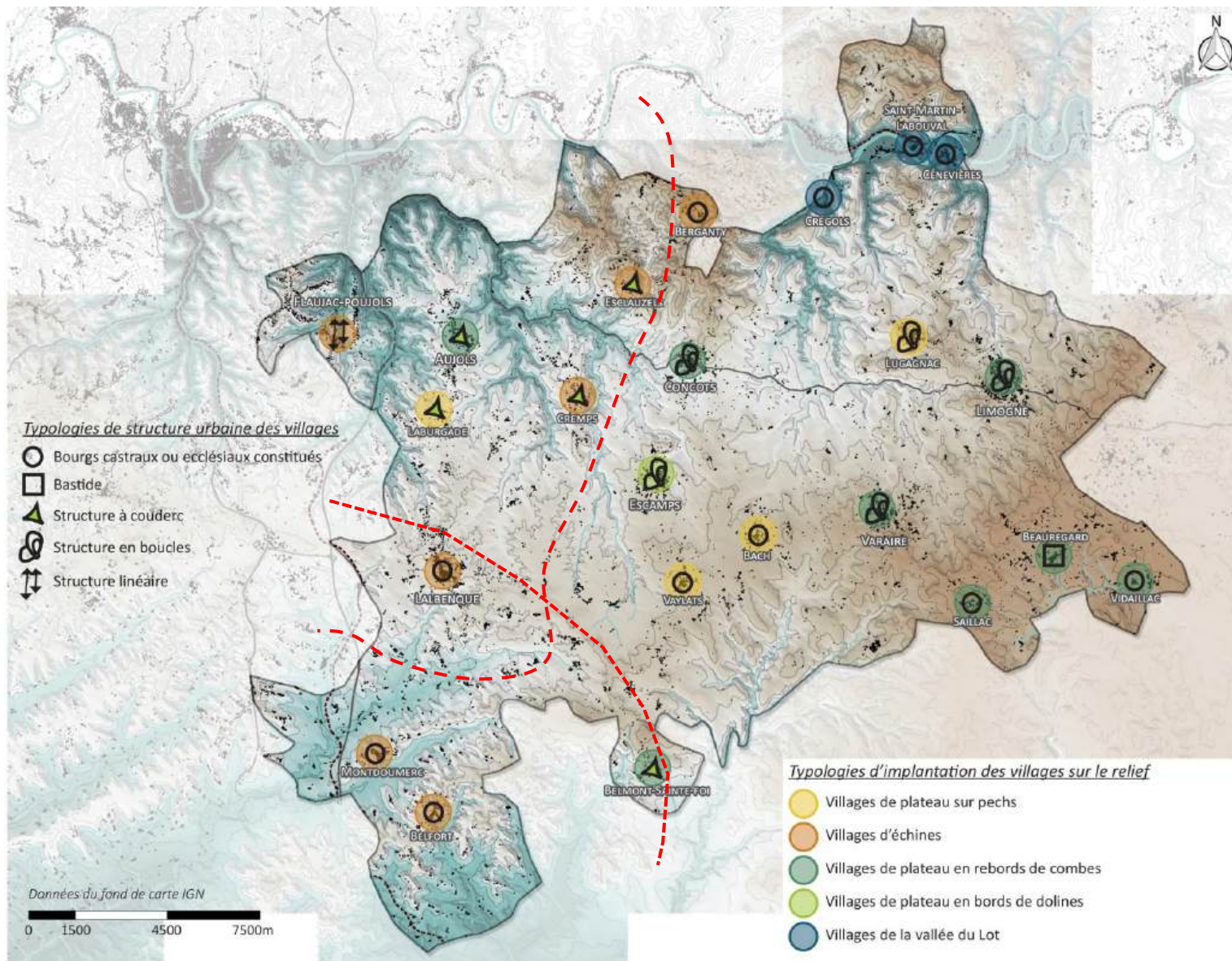


B - Propositions de typologies croisant l'implantation et la structure urbaine

L'échelle plus réduite de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne permet d'aller plus loin que le ScoT dans l'analyse des villages. Le classement typologique des villages appliqué dans le **SCoT Cahors Sud-Lot**, est ici repris et précisé en conservant les qualifications établies, pour la plupart, par le CAUE46.

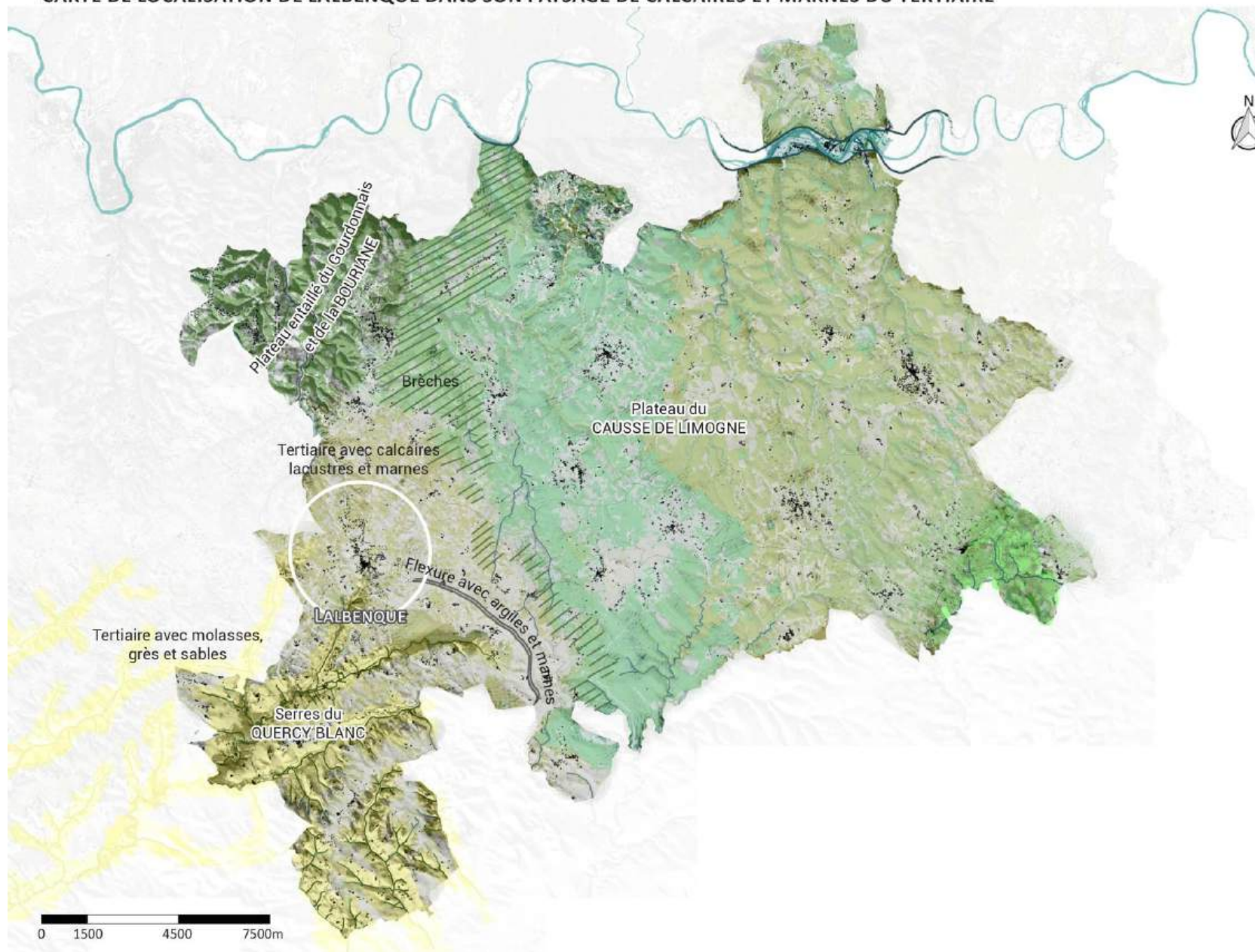
Ainsi, nous proposons une nouvelle carte de classement des villages selon différents filtres :

- **l'implantation sur le relief**,
- **la forme urbaine** des villages liée à la façon dont ils se sont constitués,
- **les dynamiques urbaines** des villages, dont l'attractivité tient essentiellement à leur proximité et leurs liaisons aux pôles urbains.



4 | Habiter Lalbenque

CARTE DE LOCALISATION DE LALBENQUE DANS SON PAYSAGE DE CALCAIRES ET MARNES DU TERTIAIRE

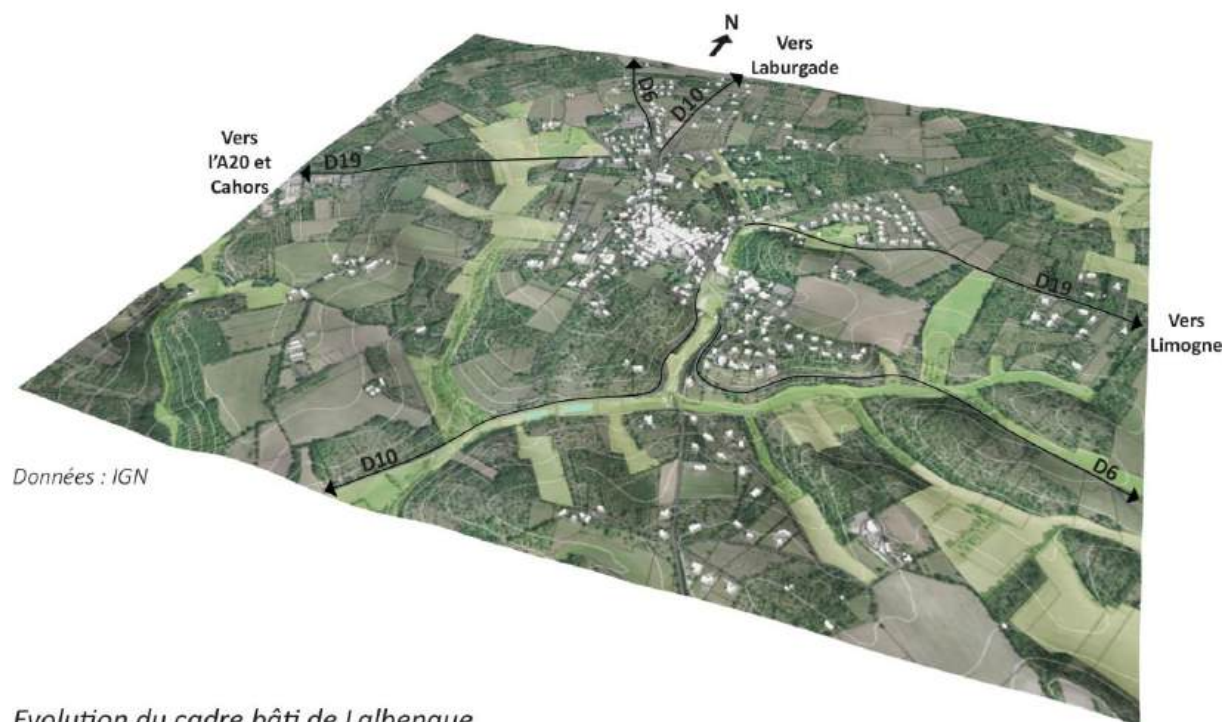


EN QUELQUES MOTS

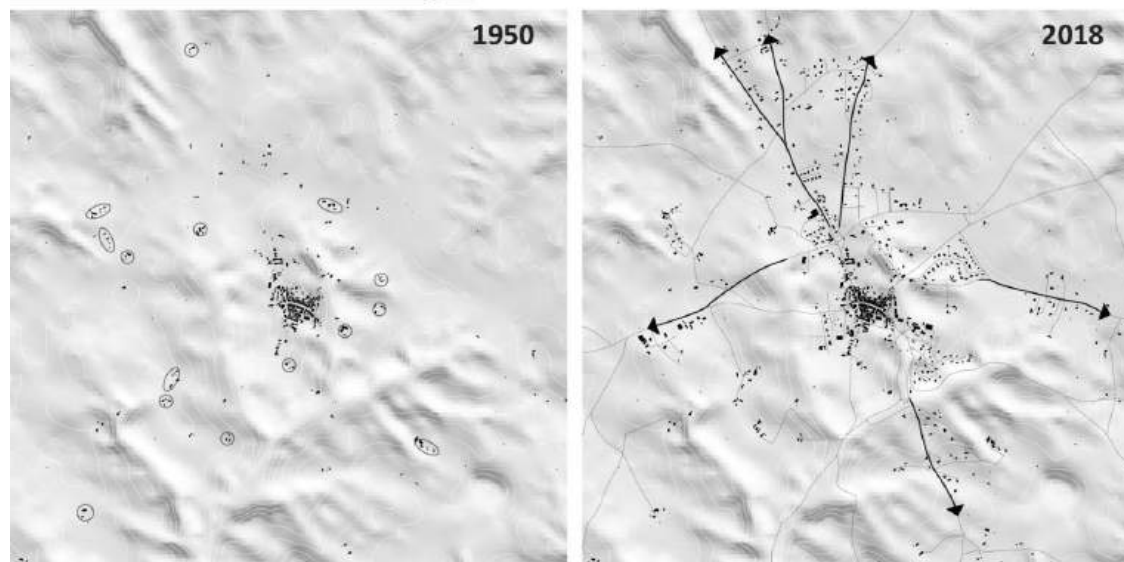
- Bourg constitué et compact, bourg ecclésial
- Village d'échine en lisière du Quercy Blanc
- Villages ayant une typologie similaire : Montdoumerc et Belfort-du-Quercy, avec un relief plus prononcé

Le village de Lalbenque s'implante sur un **léger relief à la lisière ouest du plateau du causse de Limogne**. Il appartient cependant à **l'unité paysagère du Quercy Blanc**. Il est diffus : composé d'un bourg très compact qui s'est ensuite additionné d'extensions récentes, sous forme parfois de lotissements dont on peut voir **deux extensions principales**. Il s'est également développé sous forme de constructions éparses et isolées le long des routes et sur les versants des vallons, provoquant des situations de **mitage sur le territoire, fragmentant les espaces agricoles et accroissant la nécessité de réseaux conséquents** : routes, électricité etc. Les parcelles de **chênes truffiers** sont majoritaires autour de Lalbenque même si on trouve également une agriculture de prairies et cultures plus ouvertes dans le fond des vallons et sur le haut des plateaux. Les **vallons forment des micro-reliefs très importants** et sont une valeur paysagère mais aussi écologique et agricole pour le territoire. Il est nécessaire de les prendre en compte, de les préserver et de les mettre en valeur dans les décisions d'aménagement et d'urbanisme.

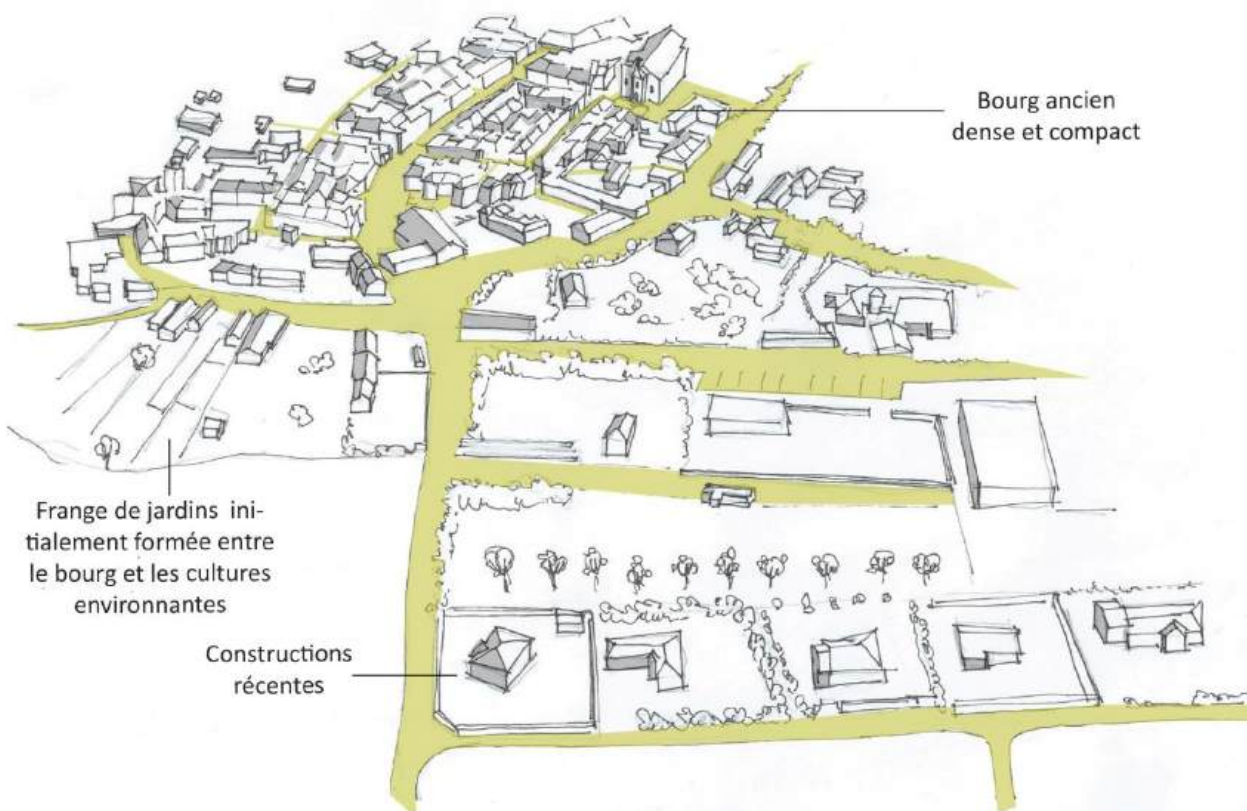
Mise en évidence des vallons fertiles et agricoles, et de l'urbanisation à Lalbenque



Evolution du cadre bâti de Lalbenque



Organisation de la trame urbaine et des espaces publics du bourg



Quelques espaces ouverts autour et à l'intérieur de Lalbenque permettent de dégager des vues intéressantes



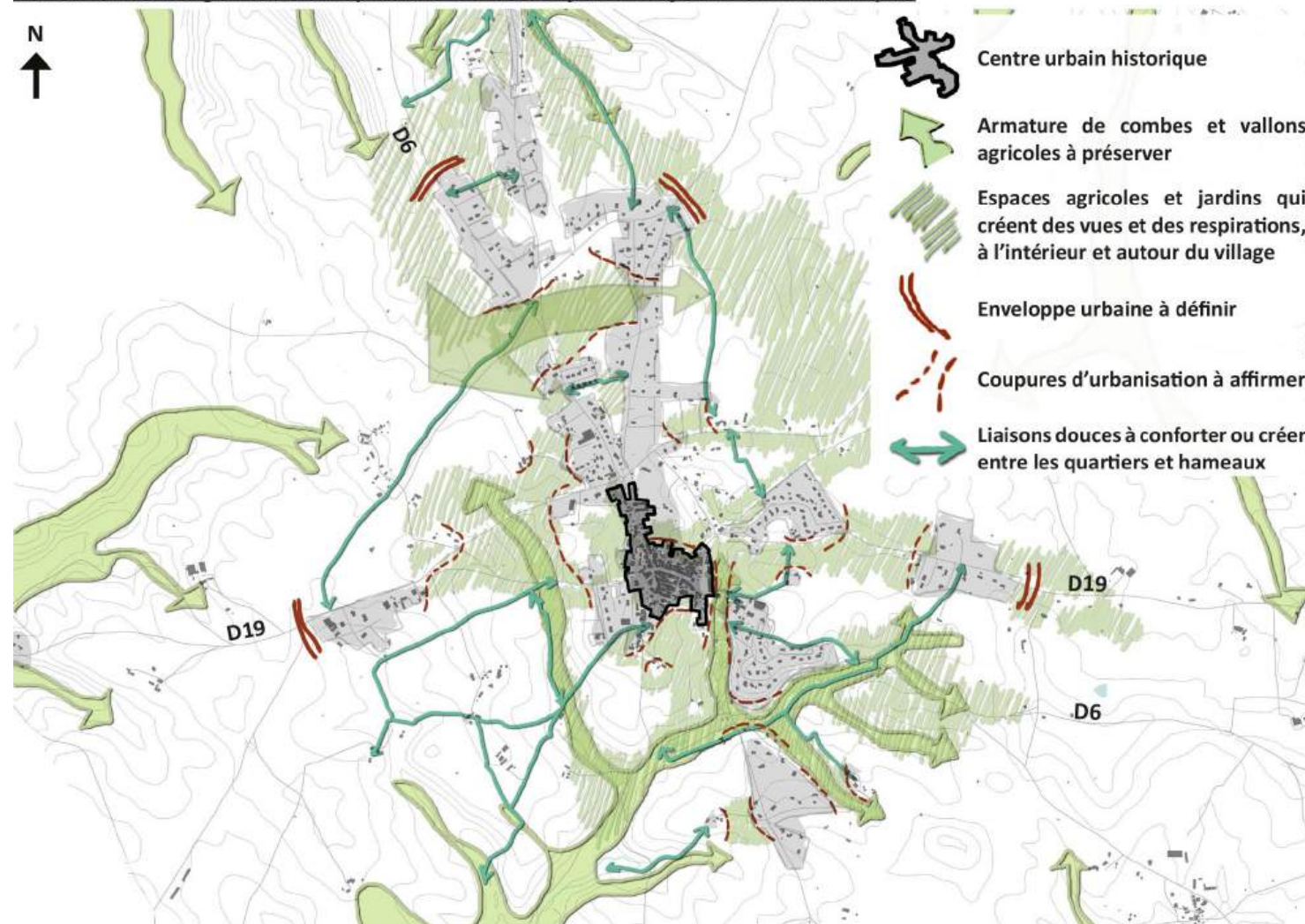
Le bourg de Lalbenque présente une typologie très compacte. La **frange de jardins** qui séparait autrefois le bourg des parcelles de cultures ou de chênes truffiers avoisinantes est encore parfois visible et crée **une lisière entre l'urbain et l'agriculture**. Les constructions récentes qui se sont parfois implantées proches du bourg, ne sont **pas toujours pour autant connectées à l'espace public et à la typologie du bourg**. Elles ne créent pas une rue ou un espace public de qualité et sont à la fois **proches, et coupées et distantes du bourg par leur rupture avec la trame urbaine existante**.

La **silhouette du village** inscrite dans son paysage est aujourd'hui mise en péril par le développement linéaire de l'habitat le long des voies et devient de moins en moins lisible.

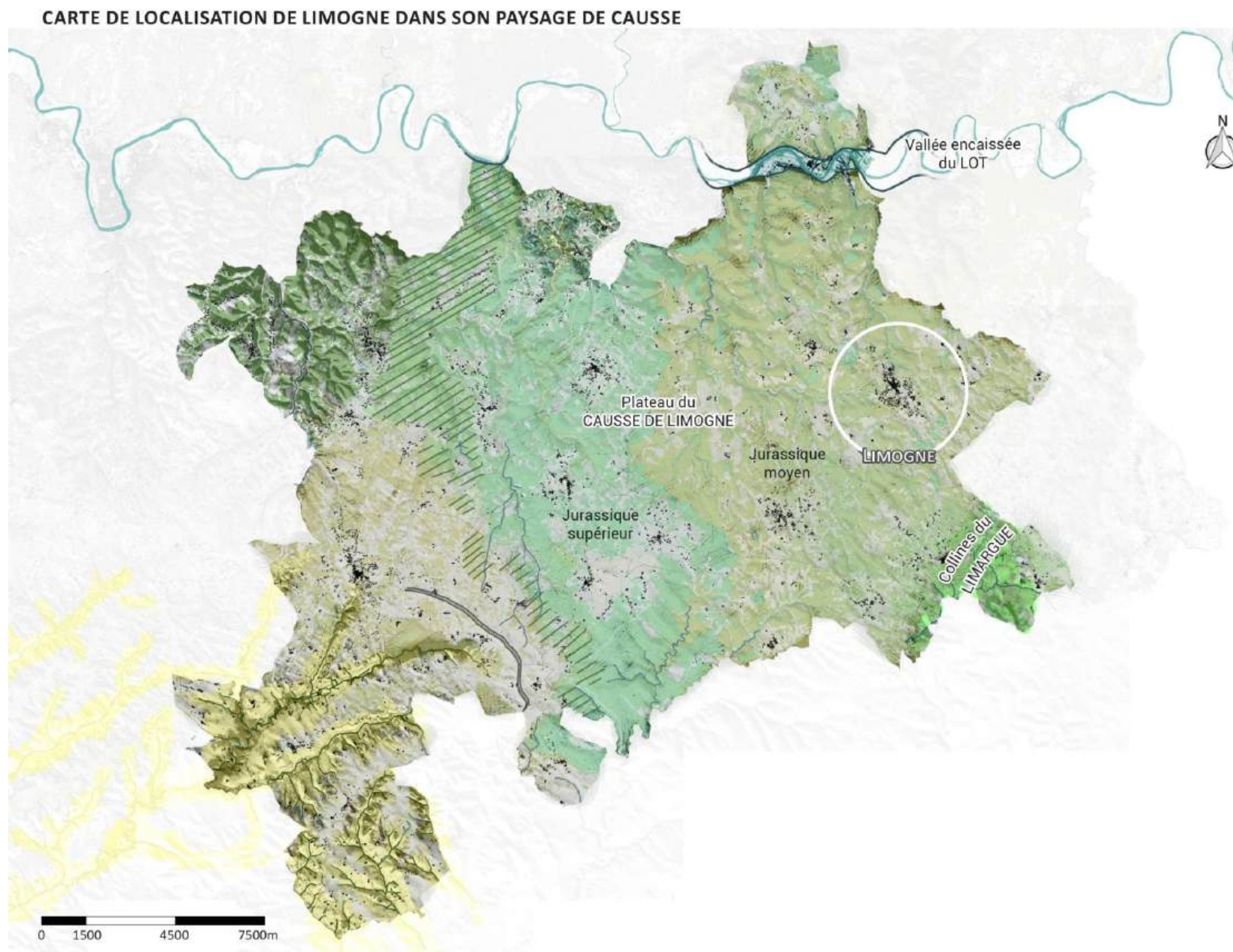
ENJEUX A LALBENQUE

- **Maîtriser l'urbanisation** de manière générale en empêchant un urbanisme d'opportuniste et l'étalement le long des routes
- **Préserver les vallons fertiles et agricoles de toute urbanisation**, aménagement urbain ou imperméabilisation des sols
- Eviter également leur **enclavement par l'urbanisation**
- **Empêcher l'urbanisation linéaire le long des axes** et encourager des formes d'habitat groupées et portant un projet global
- Permettre des **espaces de construction distants du bourg tout en aménageant la proximité** par des liaisons douces
- **Maintenir et faciliter la gestion des espaces ouverts** par les agriculteurs du territoire, notamment à proximité du village
- Encourager la découverte du territoire par des **voies piétonnes et cyclables** et les liens entre les **quartiers anciens et nouveaux**.

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux majeurs de Lalbenque



5 | Habiter Limogne-en-Quercy



EN QUELQUES MOTS

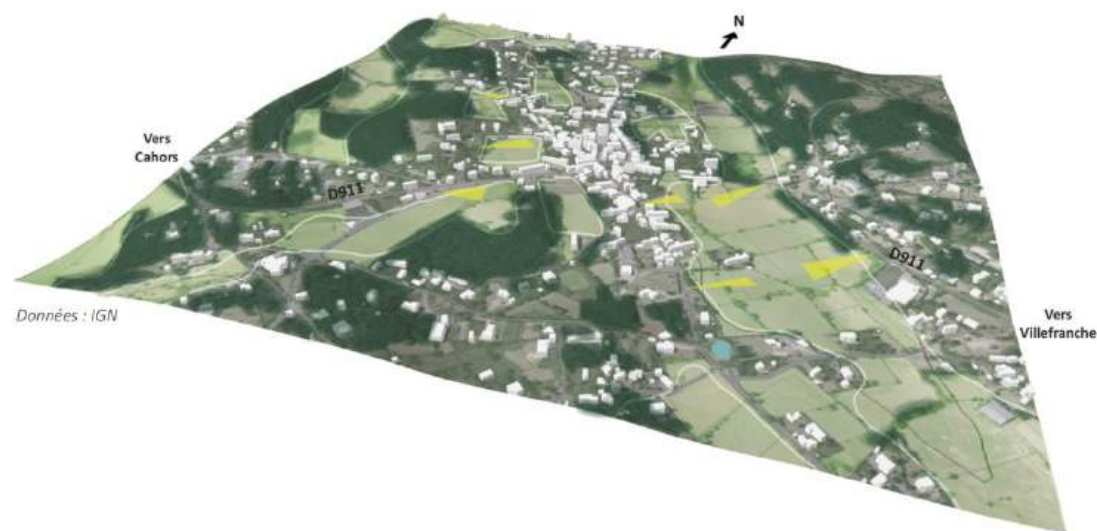
- Bourg constitué et compact, **bourg ecclésial**
- Village de **pech du plateau des causses**
- Villages ayant une typologie similaire :

Le village de Limogne-en-Quercy s'implante sur le plateau des causses, à l'extrémité d'un vallon perpendiculaire au Lot. Il s'est constitué en bourg ecclésial bâti légèrement en hauteur sur le plateau. A la fin du XIX^e siècle, il était constitué d'un **bourg compact et de quelques hameaux agricoles éloignés**. Il s'est ensuite étendu le long des rues jusqu'au milieu du XX^e siècle et de nouveaux hameaux sont apparus. Depuis cette période avec l'arrivée de l'automobile et la déprise agricole, jusqu'à notre époque, il n'a ensuite cessé de **se diffuser sur les terrains environnants, venant ainsi combler les espaces agricoles qui séparaient les anciens hameaux du bourg**. Aujourd'hui, il est difficile de lire l'histoire du village et notamment les hameaux historiques parmi l'urbanisation diffuse et les extensions récentes. Paradoxalement, il y avait plus d'habitants à Limogne à la fin du XIX^e qu'aux siècles suivants.

Les espaces agricoles : une valeur pour le village

Le village de Limogne conserve malgré cela une **structure comportant de nombreux espaces ouverts et agricoles**, souvent pâturés, à proximité immédiate des espaces urbains, ce qui est une vraie valeur. Cela permet d'offrir des **vues ouvertes dans le village, de préserver des espaces de respiration et des coupures d'urbanisation** qui renforcent la sensation de village du causse. Ces espaces agricoles sont le plus souvent liés à des **dépressions fertiles, au circuit de l'eau et à la topographie**. Tout ce système agricole associé aux boisements créé un **éco-complexe caussenard très riche**.

Imbrication entre les espaces boisés, les espaces agricoles et les espaces urbains à Limogne-en-Quercy



Evolution du cadre bâti de Limogne-en-Quercy

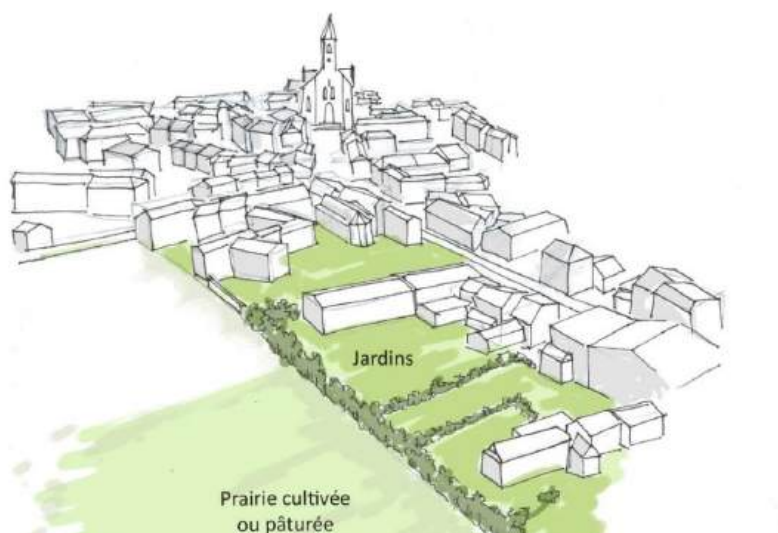


Source de l'illustration : CAUE du Lot

Sur les lisières du bourg ancien, les jardins s'organisent de manière à créer **une interface entre les habitations et les parcelles agricoles souvent pâturées** à proximité. Cela permet de **mettre à distance** les espaces agricoles tout en profitant de leur ouverture visuelle et du paysage qu'ils offrent à tous.

La silhouette du village inscrite dans son paysage reste préservée encore aujourd'hui.

Organisation des jardins en limite du bourg par rapport à l'espace agricole



Lotissement ancien inscrit dans le paysage sous forme d'un habitat groupé



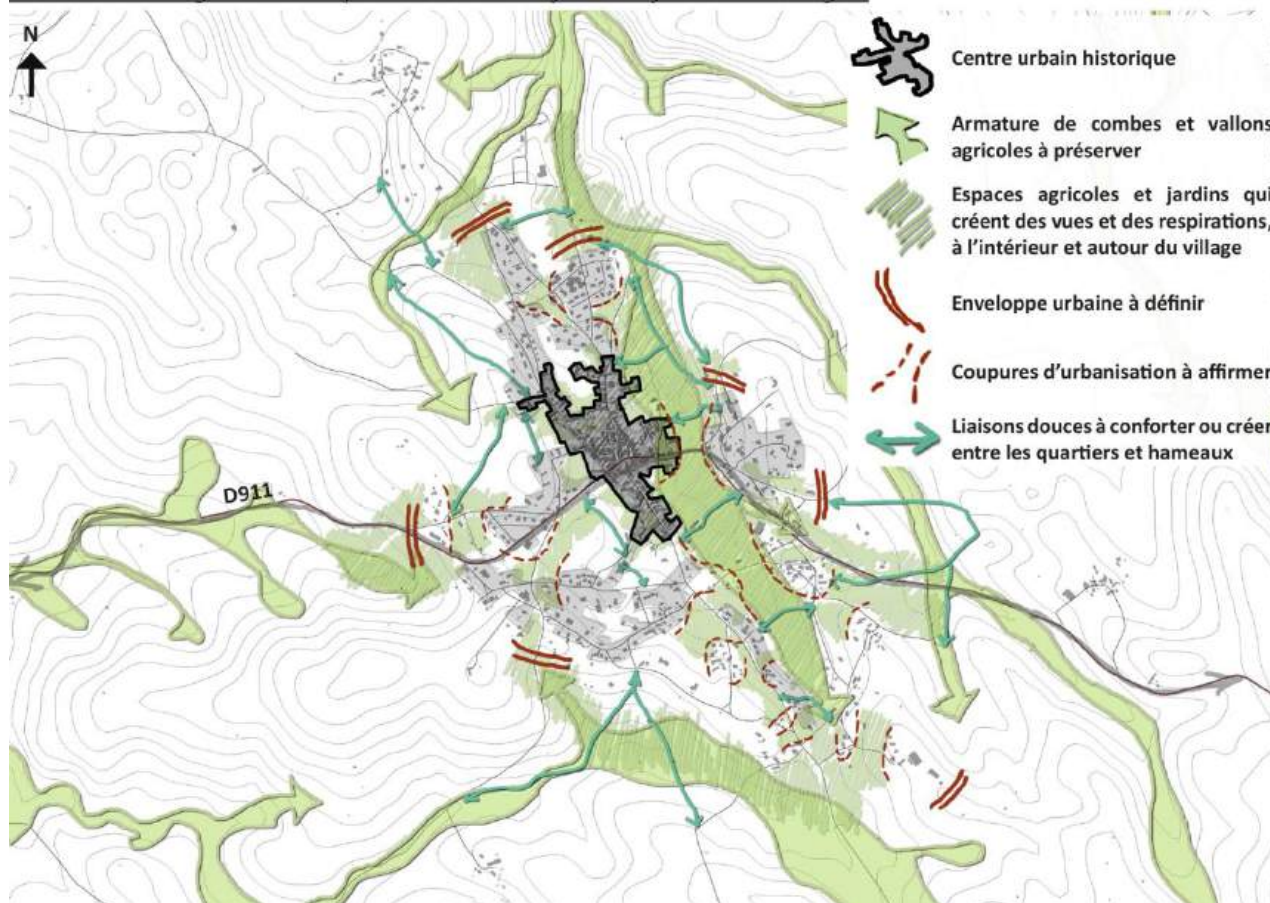
Les espaces ouverts à proximité du village permettent des jeux de vues



ENJEUX A LIMOGNE

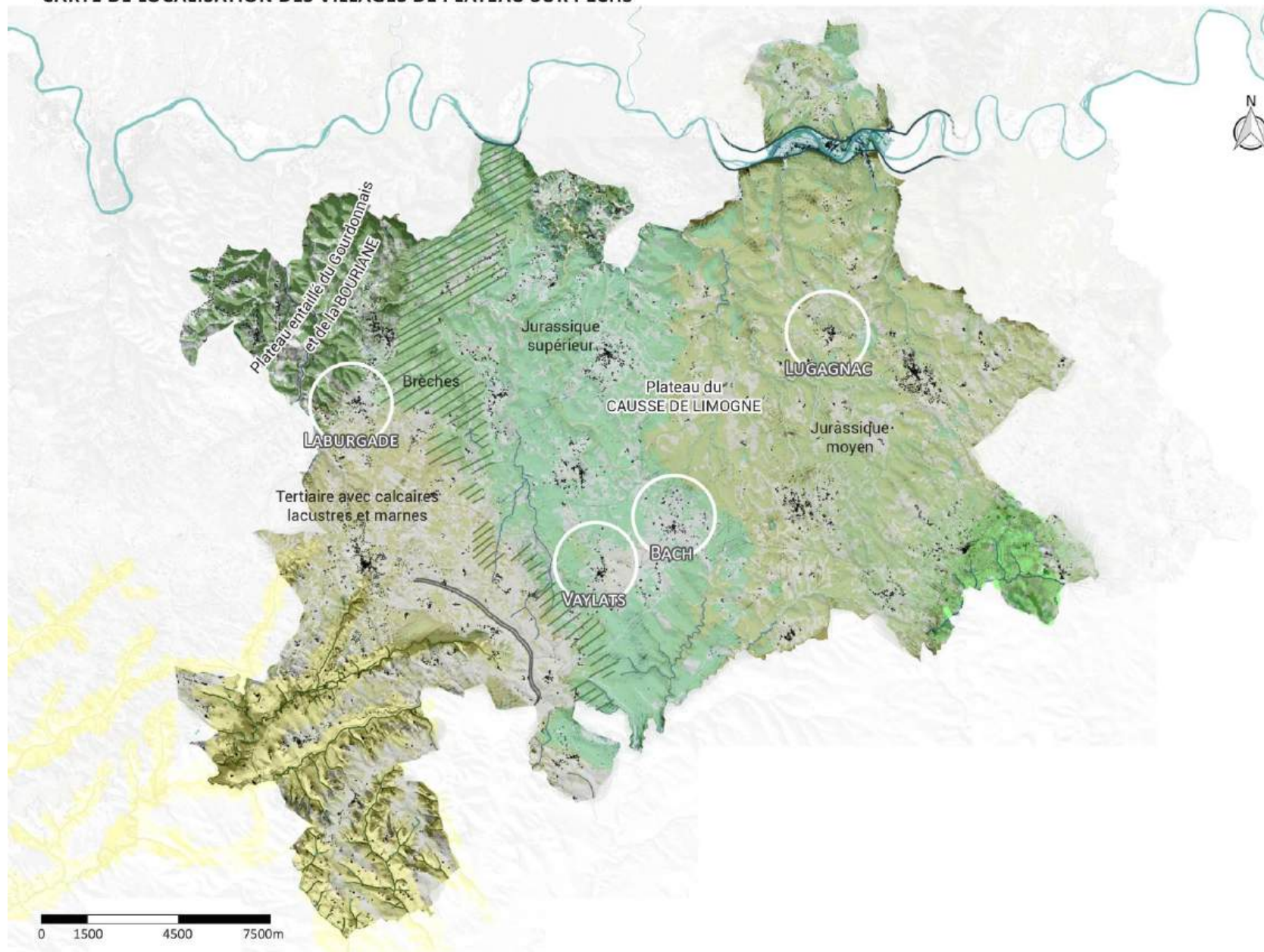
- **Préserver les combes principales de Limogne de toute urbanisation**, aménagement urbain ou imperméabilisation du sol
- **Préserver la silhouette** du village et son inscription dans le paysage
- **Maintenir et faciliter la gestion des espaces ouverts** par les agriculteurs du territoire, notamment à proximité du village dans les boucles, éviter leur urbanisation et faciliter leur accès
- **Ne pas chercher à systématiquement "remplir"** les vastes espaces ouverts entourés d'urbanisation, préserver les jardins qui ont une valeur et qualité paysagère.
- Préserver et **mettre en valeur les vues** lointaines et plus proches sur le village ainsi que les vues depuis le village vers le grand paysage
- Organiser un **maillage de voies piétonnes et cyclables** permettant de traverser le bourg et les espaces agricoles
- **Empêcher l'urbanisation linéaire le long des axes** et encourager des formes d'habitat groupées et portant un projet global
- **S'inspirer de la typologie des hameaux anciens** pour l'implantation du bâti, son intégration, sa relation avec le jardin et le paysage, ses espaces publics
- Permettre des **espaces de construction distants du bourg tout en aménageant la proximité** par des liaisons douces
- **Préserver et mettre en valeur le petit patrimoine** : murets en pierre sèche notamment

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux majeurs de Limogne



6 | Habiter les villages de plateau sur les pechs

CARTE DE LOCALISATION DES VILLAGES DE PLATEAU SUR PECHS



A - Bach et Vaylats

Le village de Bach apparaît comme une **clairière dans le paysage boisé** du plateau du causse à la limite des grandes parcelles cultivées du quercy Blanc. Il se positionne sur un très léger relief de pech et est **entouré d'une ceinture de parcelles agricoles ouvertes cultivées ou pâturées**. Lorsqu'on s'éloigne du village, le paysage se referme avec une dominance de taillis boisés denses en direction de Limogne. La silhouette du village inscrite dans son paysage reste préservée encore aujourd'hui.

Le village de Vaylats, voisin de Bach, s'organise lui-aussi sur un très léger relief entouré de parcelles agricoles ouvertes du Quercy Blanc. Dans leur organisation, les deux villages présentent la caractéristique d'avoir des **parcelles agricoles au contact très proche du village**, voire même à l'intérieur du village. Des hameaux gravitent à proximité autour de ces villages, mais distancés de ceux-ci par des parcelles agricoles. Récemment, **l'urbanisation contemporaine a tendance à combler ces distances** entre hameaux et village par des constructions s'alignant le long des routes. La silhouette du village inscrite dans son paysage reste préservée encore aujourd'hui.

Organisation du village de Bach dans son relief et son paysage



Données : IGN

Organisation du village de Vaylats dans son relief et son paysage



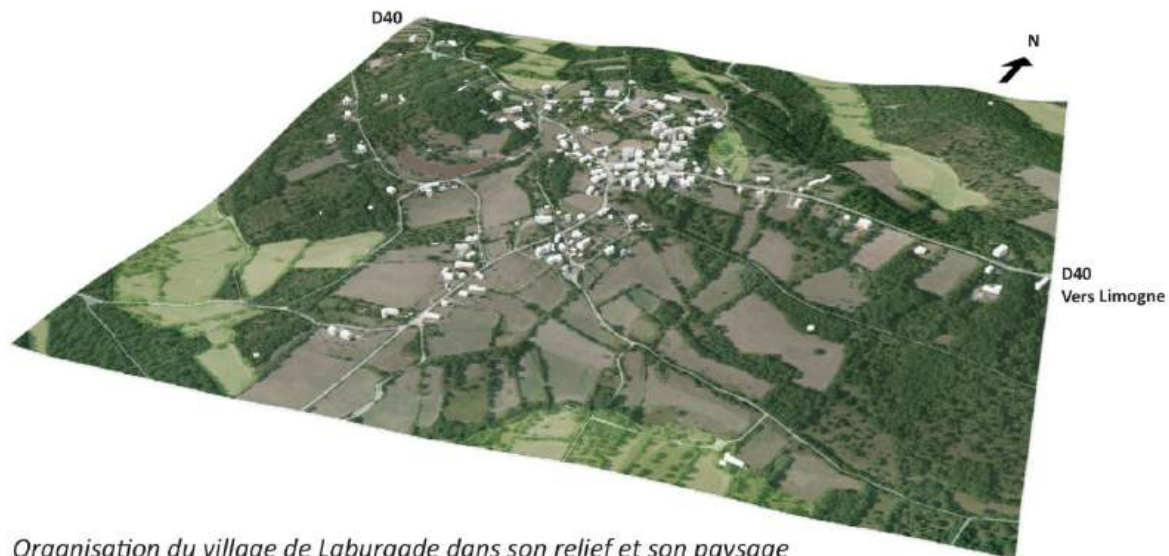
Données : IGN

B -Lugagnac et Laburgade

Le village de Lugagnac s'implante **sur un pech et s'organise en boucles autour de ce relief**. Les hameaux et fermes s'organisent autour de ces boucles. Ainsi, les parcelles cultivées et pâturées pénètrent à l'intérieur du village et tout autour de celui-ci. **Les combes, vallons secs et points bas du relief sont cultivés alors que les pentes voisines, sont recouvertes de massifs boisés**. Les constructions récentes ont tendance à s'étaler le long des routes et notamment de la D40, et à rendre moins lisible la structure en boucles de ce village. La silhouette du village inscrite dans son paysage reste préservée encore aujourd'hui.

Le village de Laburgade s'organise également sur un **pech entouré de nombreuses combes cultivées**. Là-aussi, les **parcelles agricoles sont très présentes autour du bourg** et font parfois partie de la structure même du village. La dynamique de nouvelles constructions étant forte, les maisons récentes isolées ou s'étalant le long des routes de crêtes sont nombreuses, provoquant un mitage, une fragmentation et un manque de lecture du paysage. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui mise en péril par le développement linéaire de l'habitat le long des voies.

Organisation du village de Lugagnac dans son relief et son paysage



Organisation du village de Laburgade dans son relief et son paysage

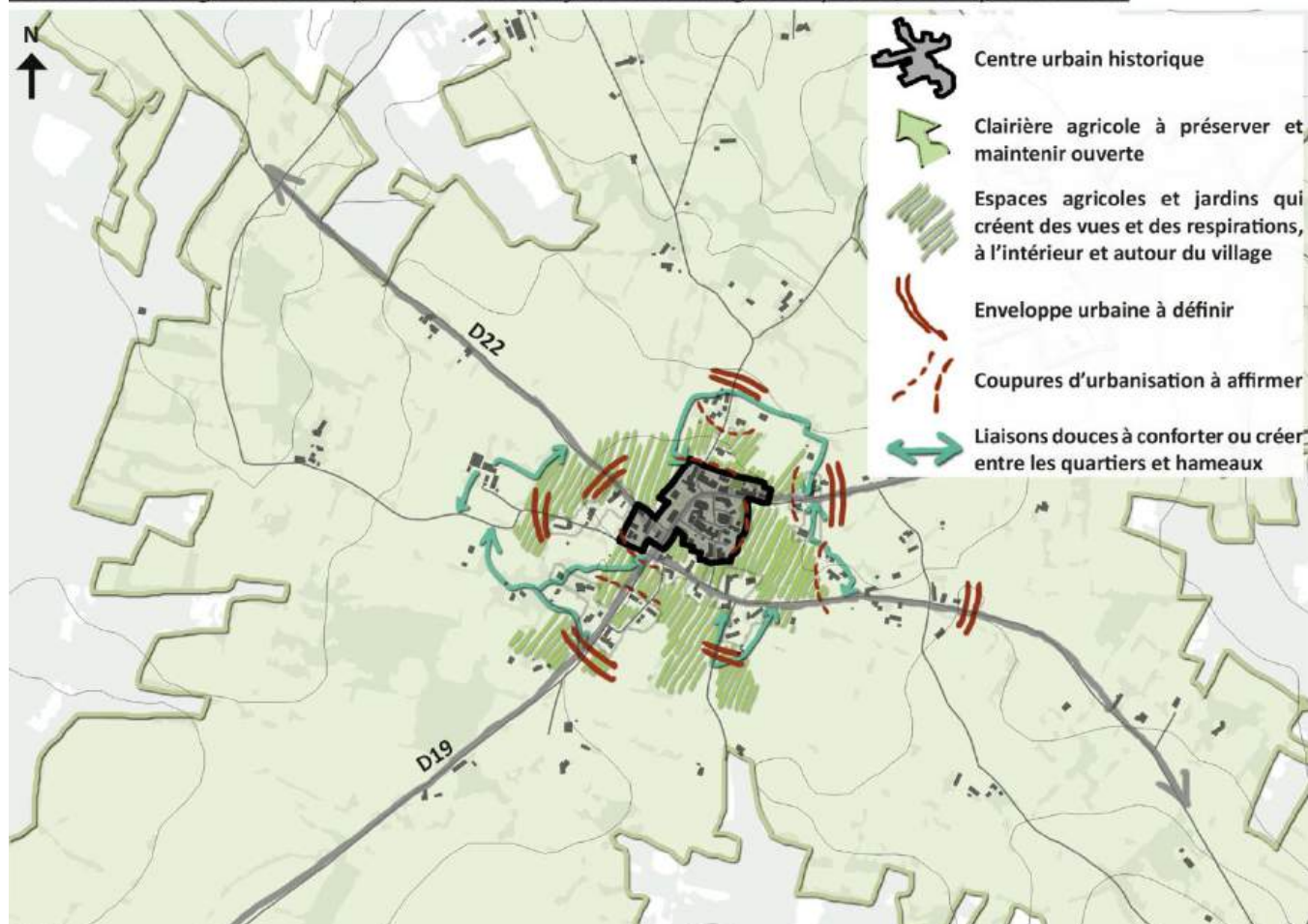


Données : IGN

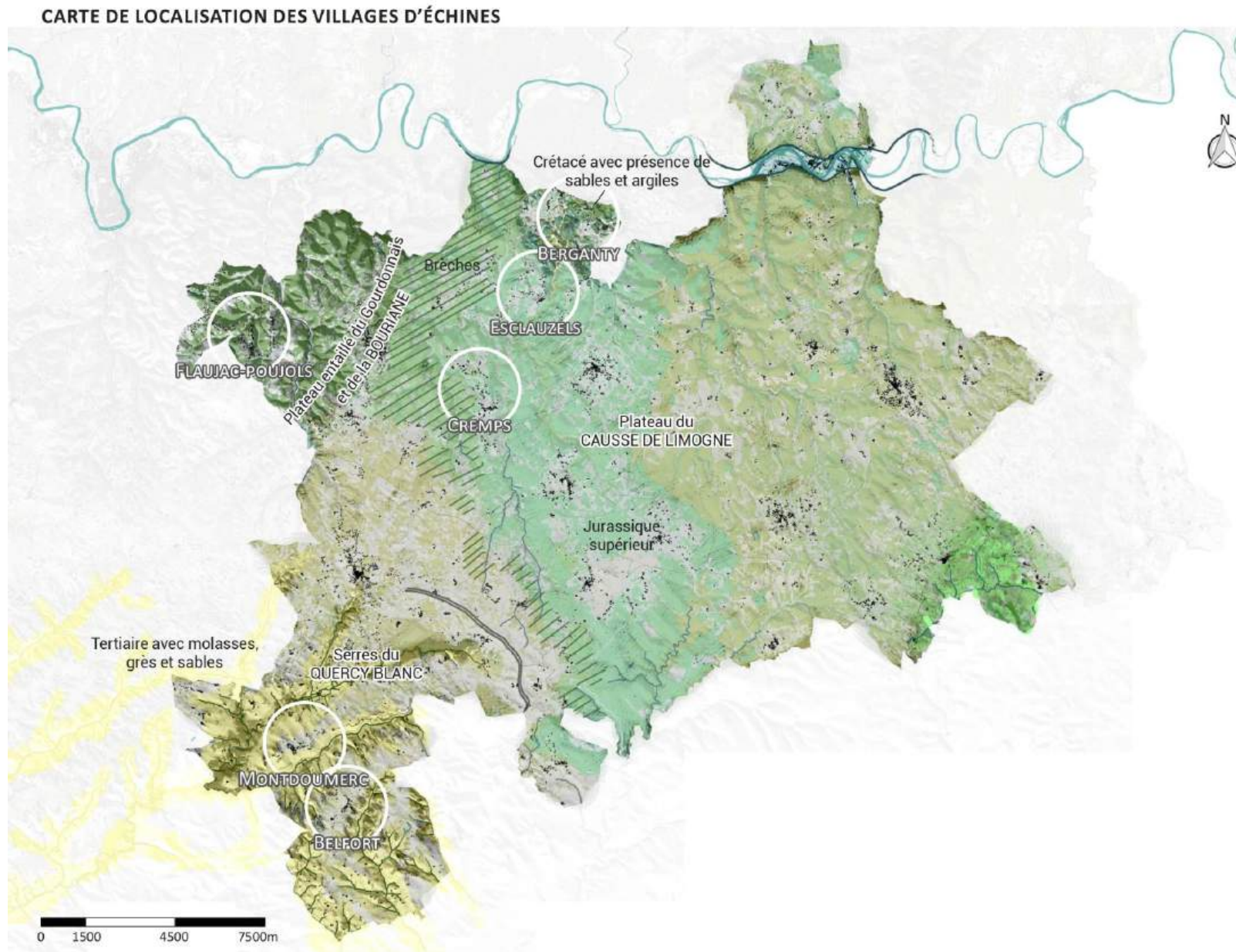
ENJEUX DES VILLAGES DE PECHS DU PLATEAU :

- **Préserver la silhouette** du village et son inscription dans le paysage
- **Maintenir des espaces agricoles ouverts à proximité du village** en facilitant leur gestion et en évitant leur fractionnement par l'urbanisation
- Avoir une **gestion des espaces boisés permettant leur déboisement et réouverture** future pour usage agricole ou valeur environnementale (prairies sèches)
- **Éviter l'urbanisme opportuniste le long des routes** et lui préférer des formes plus groupées, ou à proximité des hameaux et groupes de constructions déjà existants
- Pour les villages qui s'organisent **en boucles**, **éviter le « remplissage » systématique par l'urbanisation** pour conserver les caractéristiques de ces villages ouverts éclatés et jardinés
- **Préserver les vallons et combes agricoles de l'urbanisation**
- Permettre des **espaces de construction distants du bourg tout en aménageant la proximité** par des liaisons douces

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux des villages de pechs, exemple de Bach



7 | Habiter les villages d'échines



A -Cremps et Flaujac-Poujols

Le village de Cremps s'implante sur le **haut d'une large échine**. Il est entouré de parcelles cultivées et pâturées. Les pentes marquant l'échine, sont quant à elles, recouvertes de boisements. Le village s'organise **autour de petits coudercs dont un étang dissimulé en contrebas du village**. Des hameaux et fermes se répartissent en étoile le long des axes et les **nouvelles constructions viennent s'ajouter de façon un peu aléatoire le long des axes** ou proches des hameaux existants. Cremps est soumis à une forte pression urbanistique due à sa proximité avec les axes qui mènent à Lalbenque, l'autoroute A20 et Cahors.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui préservé.

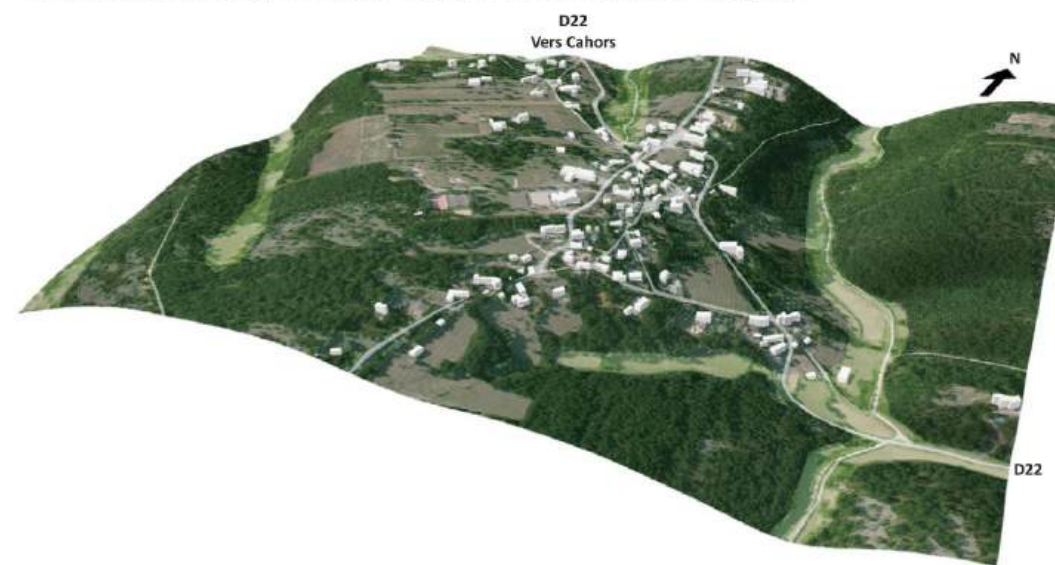
Le village de Flaujac-Poujols s'implante **le long d'une crête**. Il devient aujourd'hui difficile de lire l'organisation du village historique car **l'urbanisation s'est beaucoup développée le long des routes de crêtes**, "noyant" le village initial. Le pression foncière y est très importante due à la proximité avec Cahors et Flaujac-Poujols subit un **urbanisme opportuniste où les constructions récentes s'implantent les unes à côté des autres sur les crêtes, avec chacune leur propre accès à la route**. Elles ne sont pas reliées au village mais uniquement à la route menant à Cahors. L'agriculture est encore un petit peu présente aux alentours du village dans une faible mesure. Le reste du territoire est constitué de massifs boisés ainsi que des vastes jardins des habitations.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui mise en péril par le développement linéaire de l'habitat le long des voies. Elle n'est plus véritablement lisible.

Organisation du village de Cremps dans son relief et son paysage



Organisation du village de Flaujac-Poujols dans son relief et son paysage



Données : IGN

B -Berganty et Esclauzels

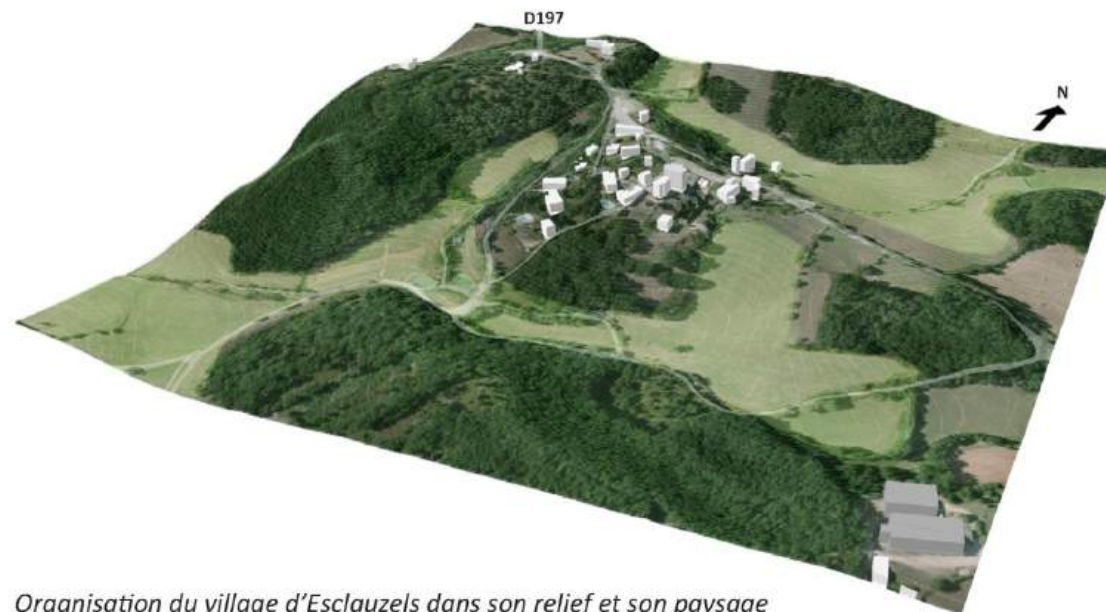
Le village de Berganty présente une typologie éclatée. Le tout petit bourg compact s'implante **en haut d'une crête étroite surplombant deux combes cultivées**. Le relief y est escarpé et les massifs boisés recouvrent les pentes les plus fortes. Les nouvelles constructions sont rares dû à la contrainte du relief et s'implantent plutôt à distance du village, **près de hameaux existants ou sur les routes de crêtes dans la forêt**.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

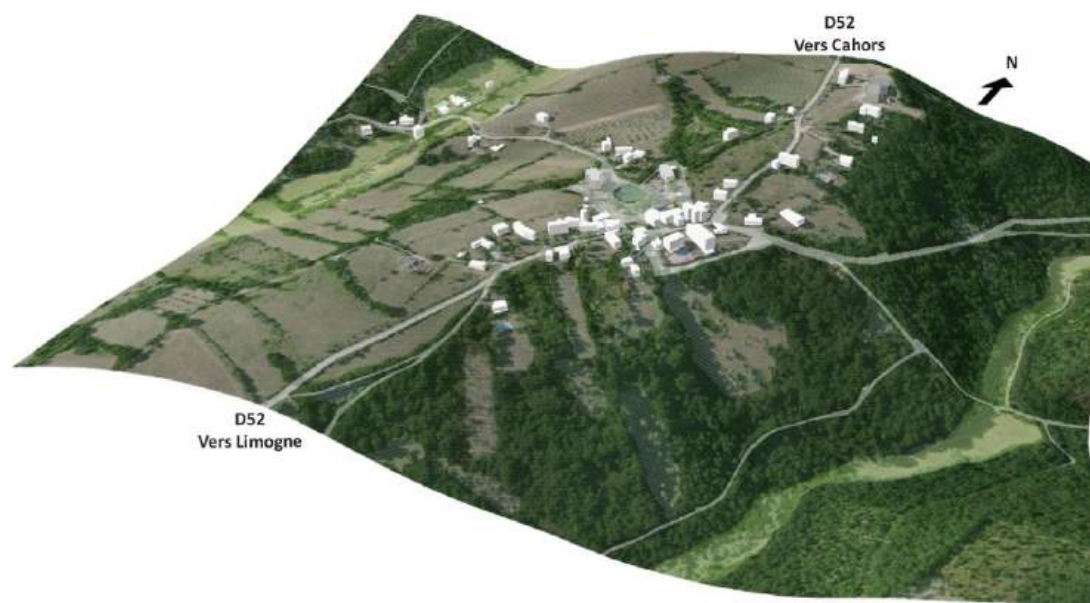
Le village d'Esclauzels s'implante sur une **échine très marquée surplombant deux vallées sèches**. Il s'organise autour d'un **couderc comprenant un étang**. Les nouvelles constructions s'implantent toujours plus loin dans le prolongement de la crête. L'agriculture se développe davantage du côté ouest où la pente est plus faible mais pourrait tendre à être **de moins en moins présente**. Du côté est, seul le haut du coteau est encore légèrement pâturé mais le reste du coteau est aujourd'hui recouvert de massifs boisés.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Organisation du village de Berganty dans son relief et son paysage



Organisation du village d'Esclauzels dans son relief et son paysage



Données : IGN

C - Montdoumerc et Berfort-du-Quercy

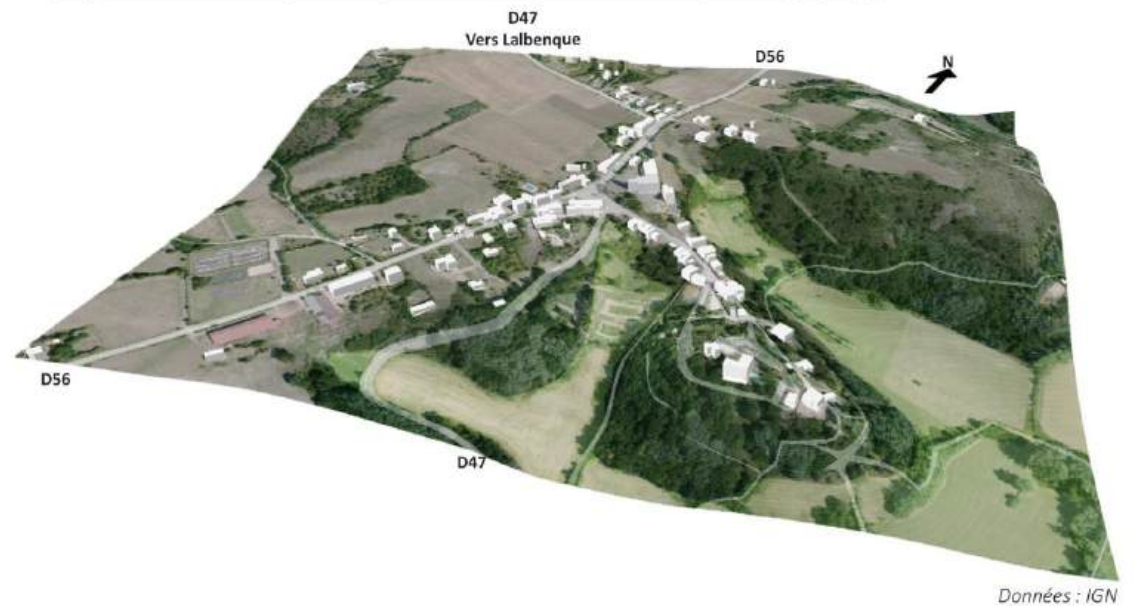
Le village de Montdoumerc s'implante sur une **légère échine surplombant le ruisseau de Léouré** au sud-est, et présentant **des pentes fertiles et cultivées** de tous côtés. Le paysage de serres creusées par des cours d'eau parallèles de part et d'autre rappelle les paysages du Quercy blanc. Le bourg s'organise en castrum très marqué avec sa structure circulaire. Le village est **cerné de jardins et d'une ceinture boisée** qui lui crée une limite franche. Les nouvelles constructions s'implantent à distance du village, sur des routes de crêtes. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Le village de Belfort-du-Quercy s'implante sur une **échine surplombant le ruisseau de Glaich** à l'est. Là-aussi, le paysage rappelle celui du Quercy blanc et la situation de Belfort pourrait s'apparenter à une implantation en haut d'une serre, mince lanière de coteau parallèle. Il s'organise autour d'un **couderc triangulaire puis s'étire le long des routes**. Les constructions récentes s'implantent dans la continuité du village le long des routes mais aussi sur d'autres routes de crêtes plus éloignées, sans être réellement reliées au village. Le village de Belfort connaît **une agriculture de plateau en haut du coteau et une agriculture de vallée plus humide et fertile** dans la vallée. Les reliefs les plus forts sont recouverts de taillis boisés. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore relativement préservée.

Organisation du village de Montdoumerc dans son relief et son paysage



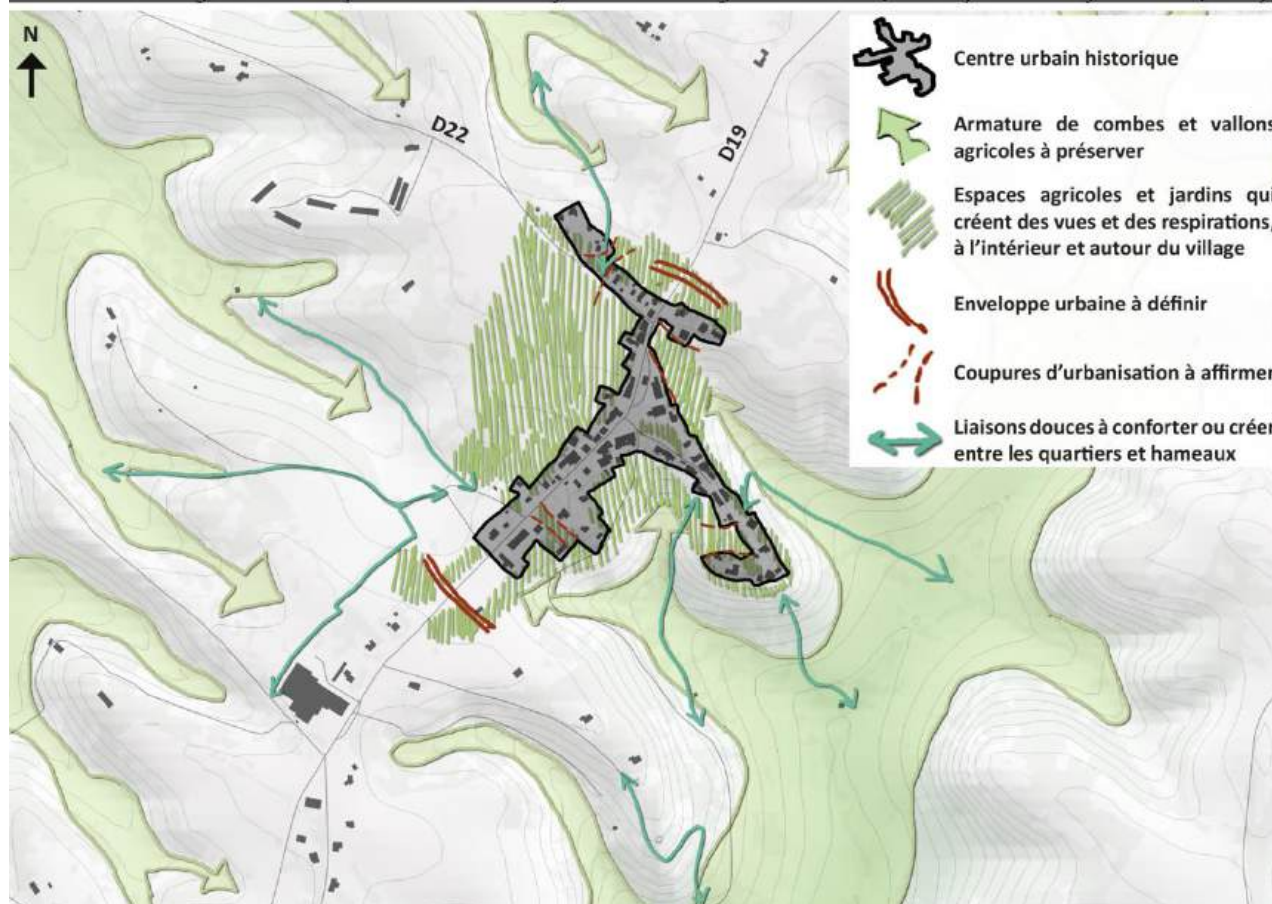
Organisation du village de Belfort-du-Quercy dans son relief et son paysage



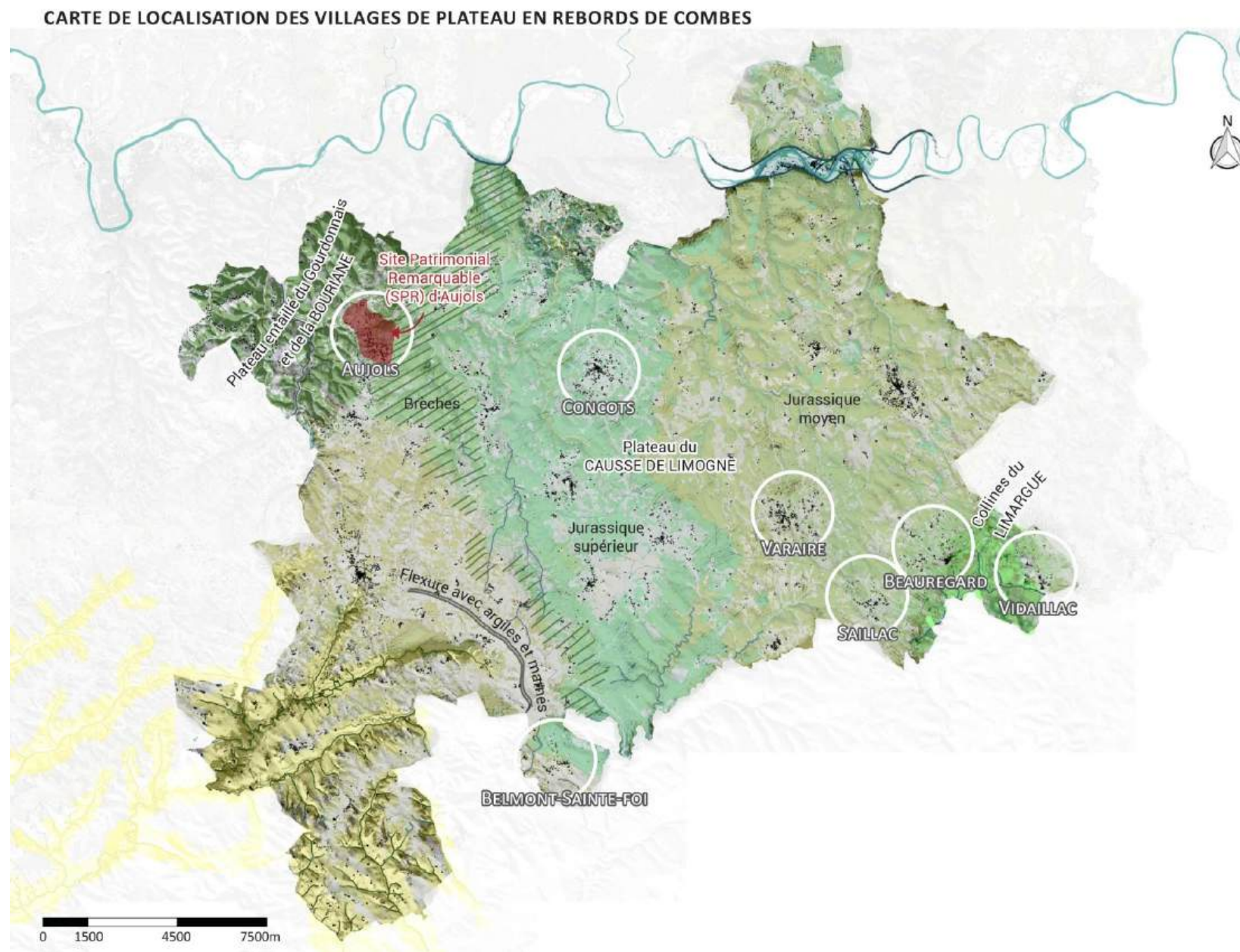
ENJEUX DES VILLAGES D'ÉCHINES :

- **Préserver la silhouette** du village et son inscription dans le paysage en ligne de crête
- Éviter une **urbanisation linéaire opportuniste qui s'étire le long des routes** d'échines, lui préférer une urbanisation maîtrisée, qui s'implante dans la continuité de l'échine, en arrière du village ou à proximité de hameaux existants, sans dénaturer les caractéristiques du village
- Dans certains secteurs soumis à une forte pression foncière comme à Flaujac-Poujols, **encadrer l'urbanisation** de manière beaucoup plus stricte
- **Proscrire toute urbanisation dans les combes, les dolines et sur les pentes et glacis agricoles**
- Prêter attention aux **vues lointaines et aux jeux de covisibilités** fortes liées au relief, notamment pour l'intégration des nouvelles constructions
- **Maintenir des espaces agricoles ouverts sur les pentes et dans les fonds de vallons** en facilitant leur gestion et en évitant leur fractionnement par l'urbanisation

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux des villages d'échines, exemple de Belfort-en-Quercy



8 | Habiter les villages de plateau en rebords de combes



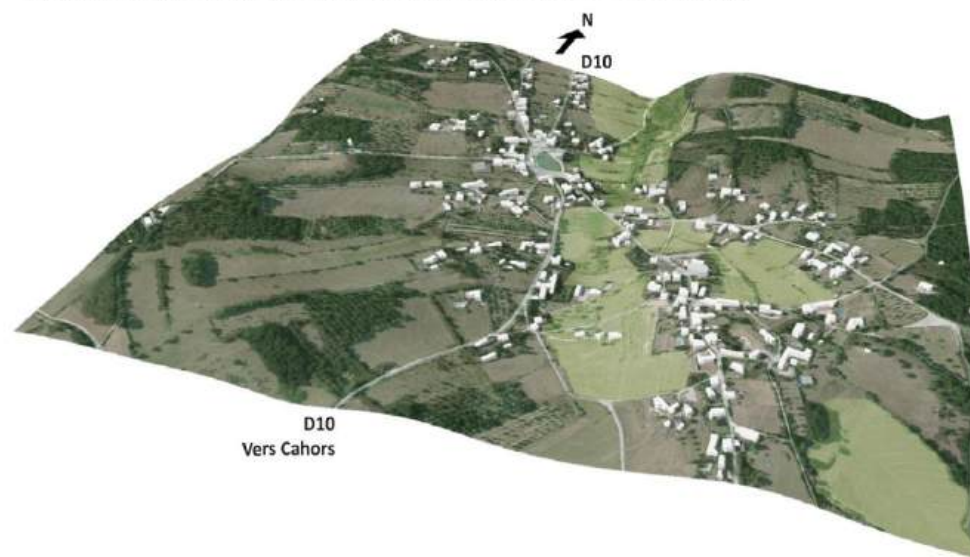
A -Aujols et Concots

Le village d'Aujols est un village plutôt diffus. Il se compose de deux parties distinctes, **un bourg étalé le long d'une route de crête où se trouve l'église surplombant une combe très marquée, et une partie plus basse s'organisant autour d'un couderc comprenant un petit lac.** Les hameaux et fermes historiques se diffusent le long des routes en boucles autour du village. Les constructions récentes, s'alignent elles-aussi le long des axes mais de façon individuelle et avec une densité faible. La présence de nombreux jardins et espaces cultivés en cœur de village entre les habitations sont à préserver. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore préservée.

Le bourg de Concots comprend un **noyau très compact s'entourant autour d'un castrum.** Le reste du village s'organise ensuite en **boucles autour de ce bourg avec des hameaux et fermes éparses** mais reliés au bourg. Les constructions récentes se sont ajoutées à cet urbanisme éclaté, soit à proximité des hameaux déjà existants, soit le long des routes. Le village de Concots comme d'autres villages du plateau, comprend une **agriculture riche à proximité et à l'intérieur des boucles** du village créant un paysage de clairière. Lorsqu'on s'en éloigne, les **massifs boisés redeviennent prédominants.** Cette agriculture pourrait être rendue plus difficile par un urbanisme étalé qui lui créerait des obstacles. Le village surplombe également deux combes sèches, mais celles-ci sont de petite taille et restreintes en termes d'agriculture même si elles jouent un rôle très important dans l'écoulement des eaux et la compréhension des paysages.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore préservée, cependant les habitations récentes ont tendance à la rendre moins claire.

Organisation du village d'Aujols dans son relief et son paysage



D10
Vers Cahors

Organisation du village de Concots dans son relief et son paysage



D911
Vers Limogne

Données : IGN

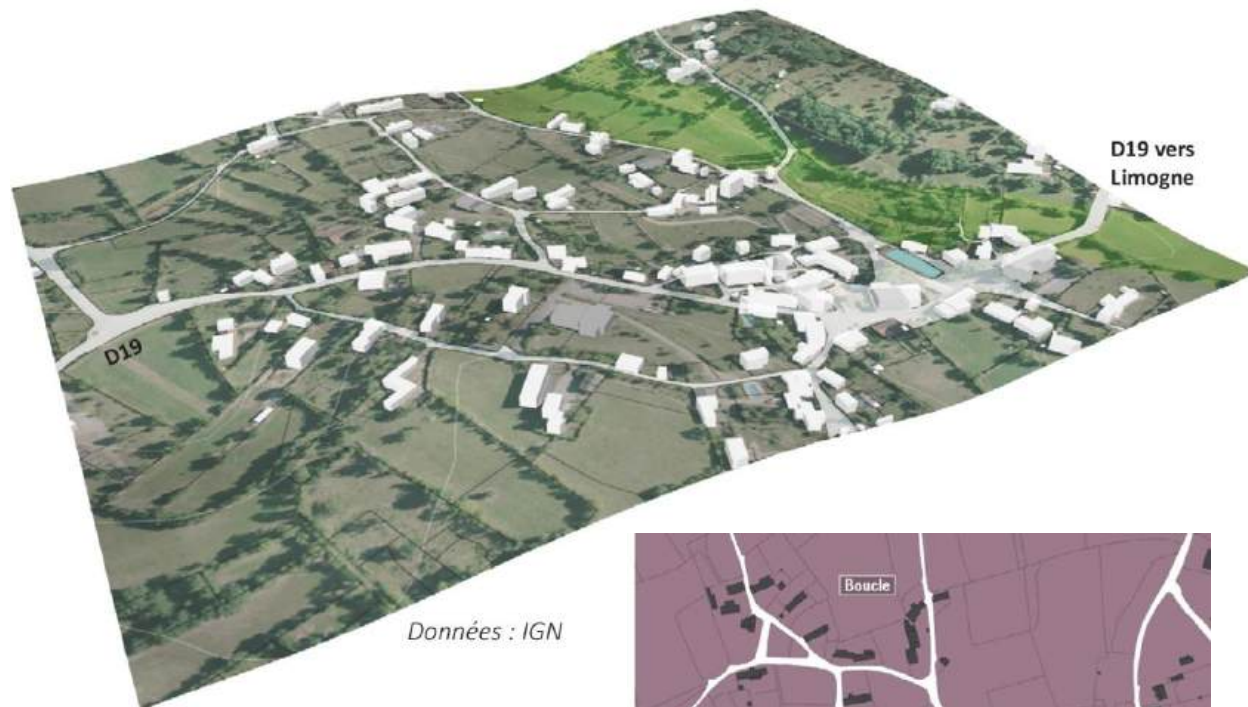
B -Varaire

Le village de Varaire s'organise en **boucles agricoles autour du bourg**. Les hameaux et constructions s'implantent à différents points de ces boucles, souvent aux croisements entre les différentes boucles. Les **espaces agricoles ouverts sont très présents à proximité du bourg** et au centre des boucles. En alternance avec les constructions et les hameaux "urbains", ils créent le paysage propre au village de plateau des causses de Varaire. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

EN QUELQUES MOTS

- Bourg constitué, bourg ecclésial, **village en boucles**
- Village de **pech du plateau des causses**
- Villages ayant une typologie similaire :

Organisation du village en boucles de Varaire dans son paysage



A Varaire, au nord du centre-bourg, le village se développe en boucles successives jusqu'à l'espace rural.

Source de la carte : CAUE 46

C -Beauregard et Vidailiac

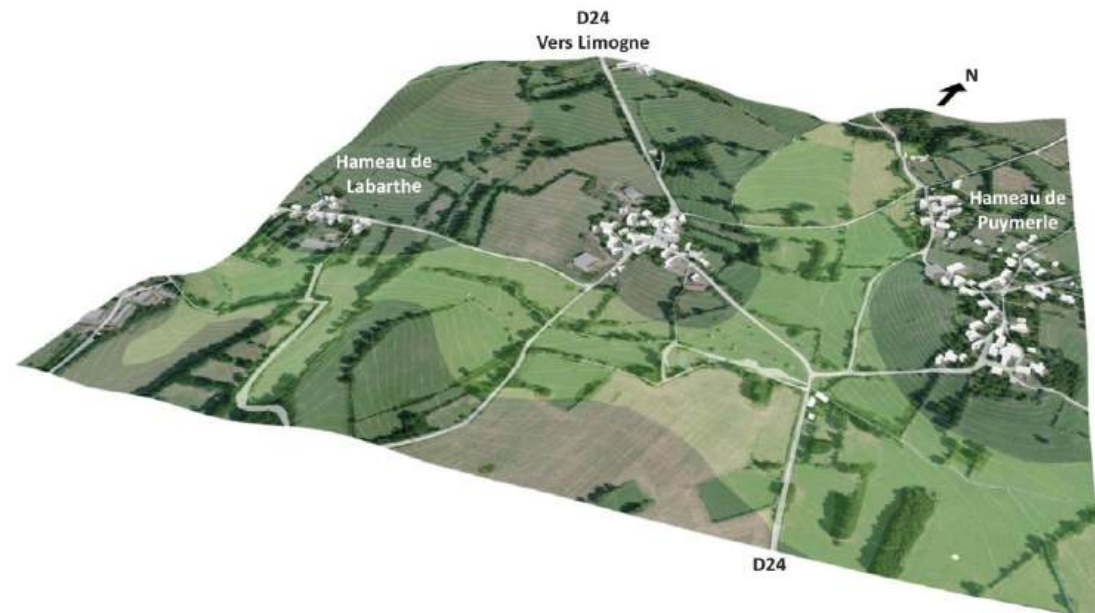
Le village de Beauregard s'implante sur une **très légère crête entre deux combes**. Sa structure de bastide en fait un village compact aux lignes strictes. Les pentes de part et d'autres du village sont cultivées. On y ressent les débuts de l'**influence du Ségala**, les arbres y sont plus développés, il y a davantage de haies autour des parcelles, les terrains sont plus fertiles et moins secs. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Le village de Vidailiac, voisin de Beauregard, subit lui-aussi l'influence des paysages du Ségala. Il est **éclaté en plusieurs noyaux et hameaux** qui s'implantent sur plusieurs points hauts ou pentes légères, surplombant des **combes fertiles**. Les prairies y sont plus verdoyantes que sur le plateau. Le bourg de Vidailiac situé au centre de l'illustration, est compact alors que le hameau de Puymérle s'organise autour de deux coudercs en son centre. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Organisation du village de Beauregard dans son relief et son paysage



Organisation du village de Vidailiac dans son relief et son paysage



Données : IGN

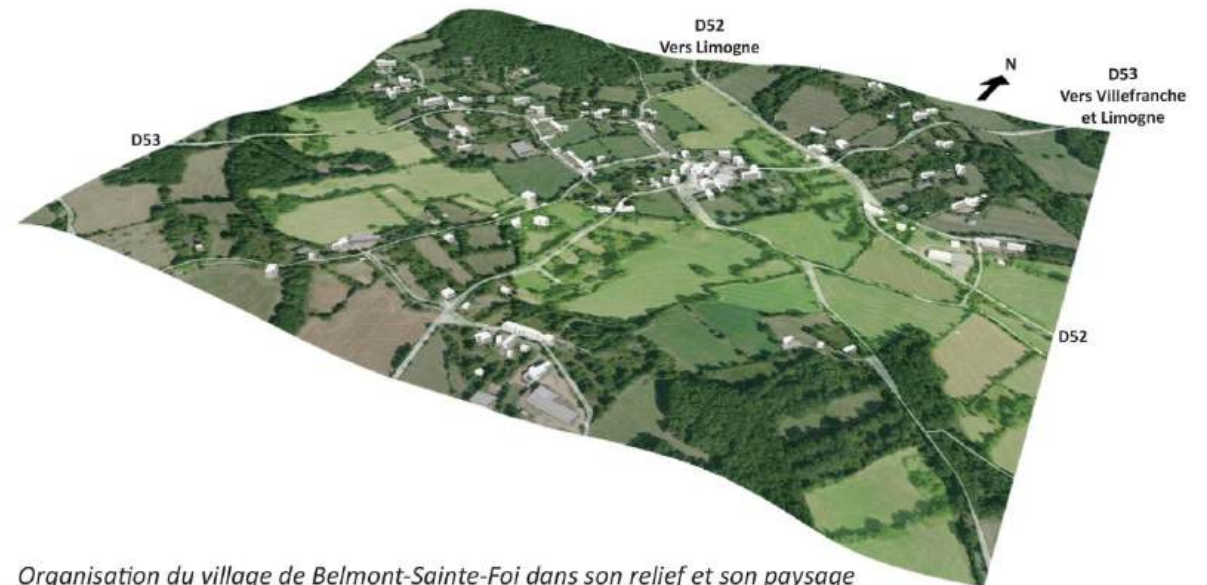
D -Saillac et Belmont-Sainte-Foi

Le village de Saillac est constitué d'un **petit bourg compact autour duquel gravitent de nombreuses fermes et hameaux distants** du bourg. Les parcelles agricoles pâturées ou cultivées entourent le bourg, beaucoup d'entre elles possèdent une **structure de haies** qui entourent la parcelle surtout à Saillac au cœur du Terrefort ou Limargue.

Le village de Belmont-Sainte-Foi s'implante dans une **légère pente** où l'église se place sur le point haut. Quelques constructions récentes se sont implantées le long des axes de circulation. Le village de Belmont se trouve à **la limite entre le plateau boisé du causse et une pente cultivée orientée vers le sud**.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Organisation du village de Saillac dans son relief et son paysage



Organisation du village de Belmont-Sainte-Foi dans son relief et son paysage

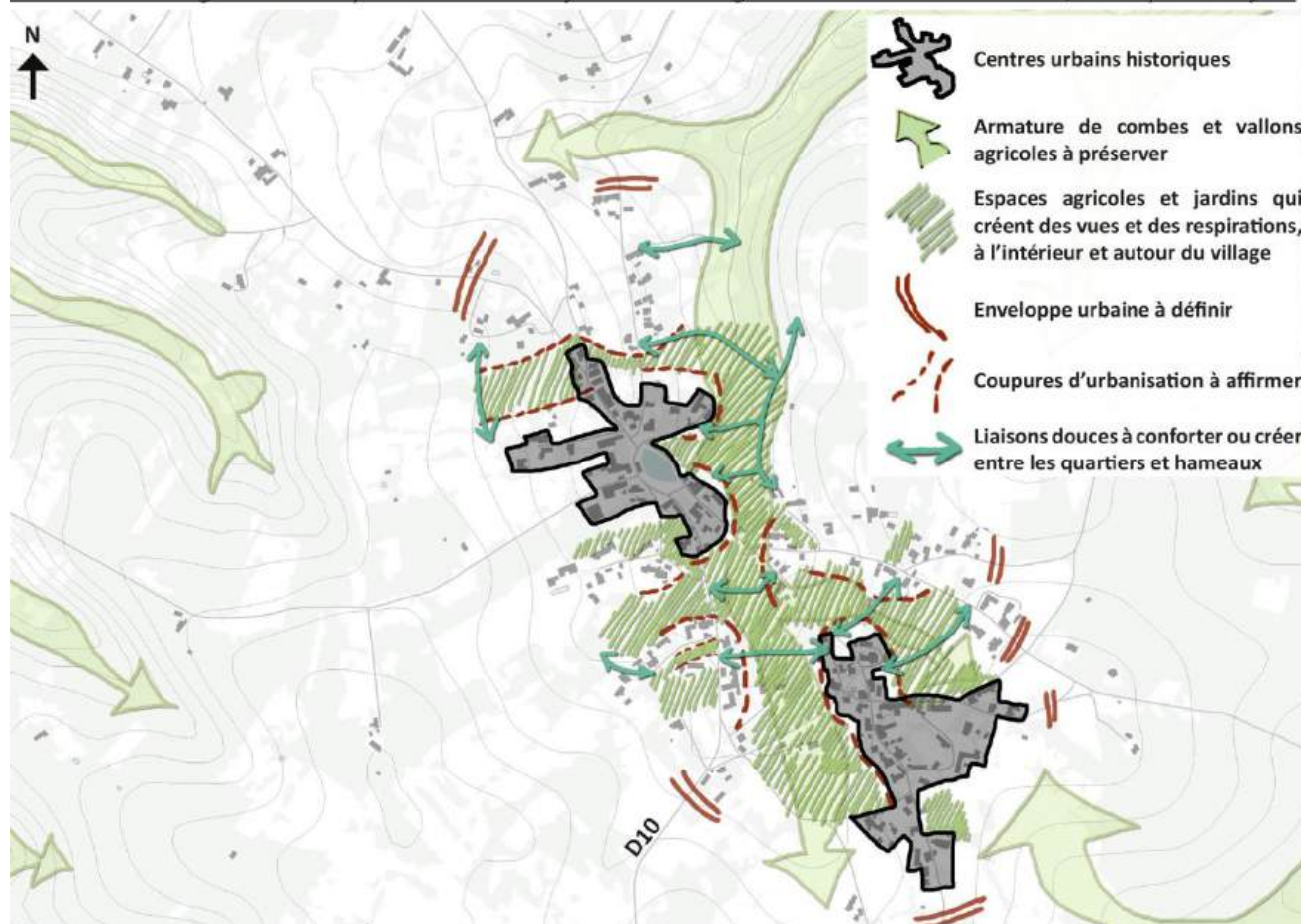


Données : IGN

ENJEUX DES VILLAGES DE PLATEAU EN REBORD DE COMBES :

- Eviter une **urbanisation diffuse**, qui rende illisible la structure originelle du village et préserver la silhouette du village
- Pour les villages qui s'organisent **en boucles**, éviter le « remplissage » **systématique par l'urbanisation** pour conserver les caractéristiques de ces villages ouverts éclatés et jardinés
- Proscrire toute **urbanisation dans les fonds de combes**
- Maintenir des **espaces agricoles ouverts dans les pentes et à proximité des villages**, créant des paysages de clairières en facilitant leur gestion et en évitant leur fractionnement par l'urbanisation
- Avoir une **gestion des espaces boisés permettant leur déboisement et réouverture** future pour l'agriculture et/ou des enjeux environnementaux tel que maintien des prairies sèches, la lutte contre les risques incendies...
- Permettre des **espaces de construction groupés et denses mais distants du bourg tout en aménageant la proximité** par des liaisons douces
- Prêter attention aux **vues lointaines et aux jeux de covisibilités** fortes liées au relief, notamment pour l'intégration des nouvelles constructions

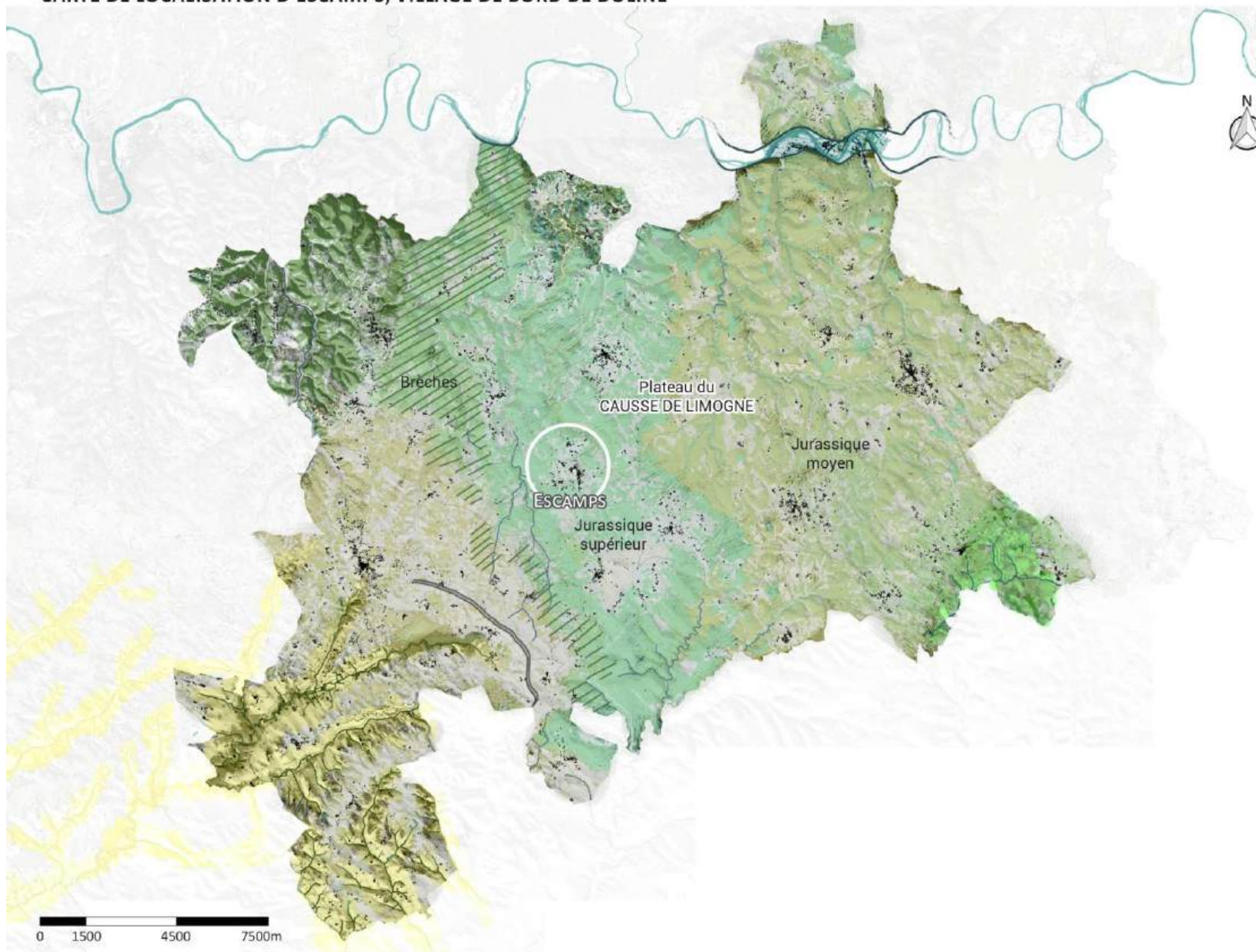
Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux des villages de rebords de combes, exemple d'Aujols



Fortes présences de prairies et jardins clos de muret de pierres sèches en cœur de village

9 | Habiter Escamps : village de plateau en bord de doline

CARTE DE LOCALISATION D'ESCAMPS, VILLAGE DE BORD DE DOLINE



EN QUELQUES MOTS

- Bourg ecclésial constitué, **structure en boucles**
- Village de **bord de doline**

Le village d'Escamps présente une typologie singulière, il se développe autour d'une **doline, relief karstique caractéristique des causses du Quercy**. Le bourg s'étend le long d'une échine, et s'enroule autour de la doline au nord. Plusieurs **hameaux ponctuent également le territoire, à proximité des routes en boucles qui les relient au bourg**. Le cœur de la doline est occupé par trois étangs et une agriculture riche et fertile. La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

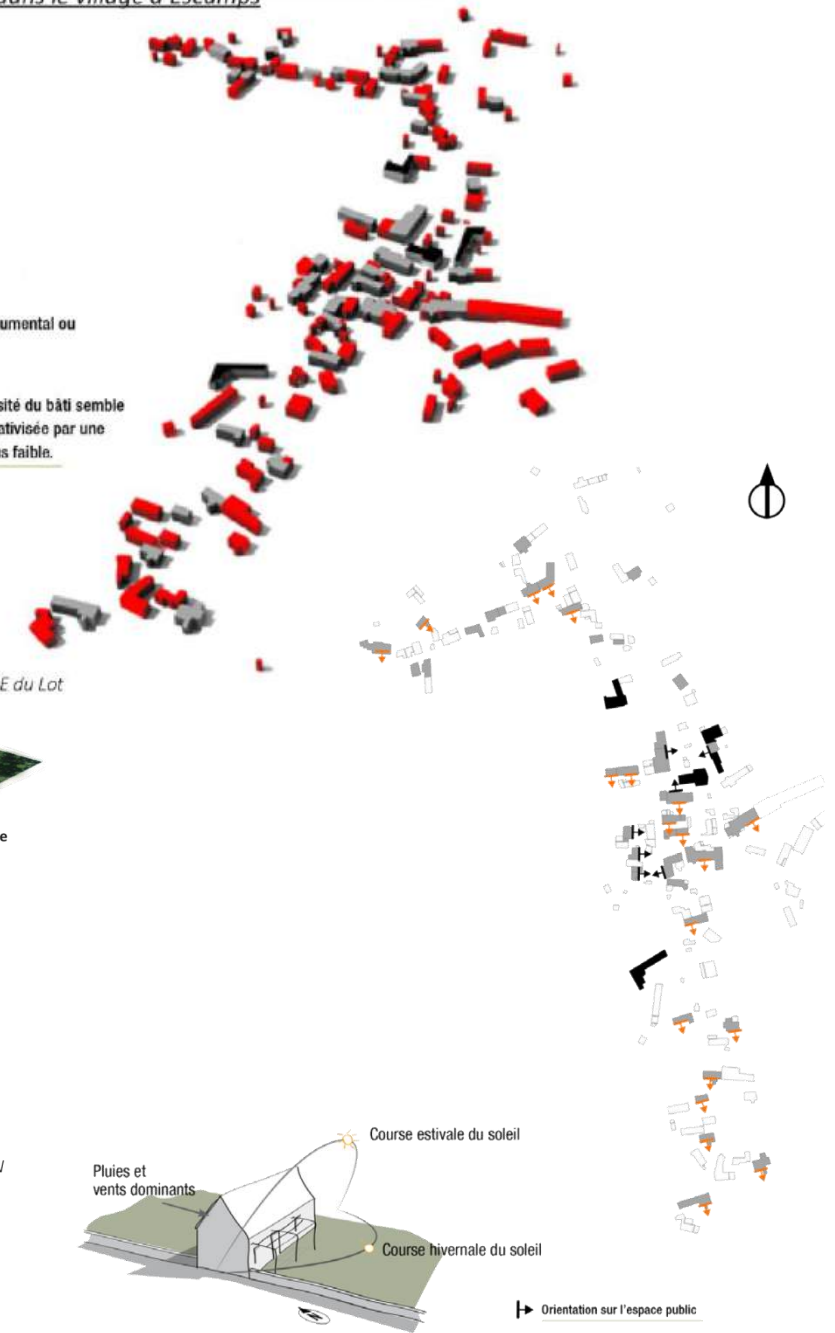
Organisation du village de doline d'Escamps dans son relief et son paysage



Organisation du bâti dans le village d'Escamps

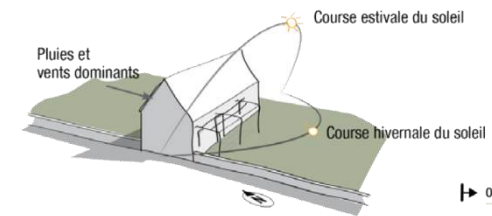
- Bâtiments agricoles
- Habitats
- Bâtiments à caractère monumental ou historique

Dans le bourg d'Escamps, la densité du bâti semble importante mais elle doit être relativisée par une densité de l'habitat beaucoup plus faible.



Source de l'illustration : CAUE du Lot

Données : IGN



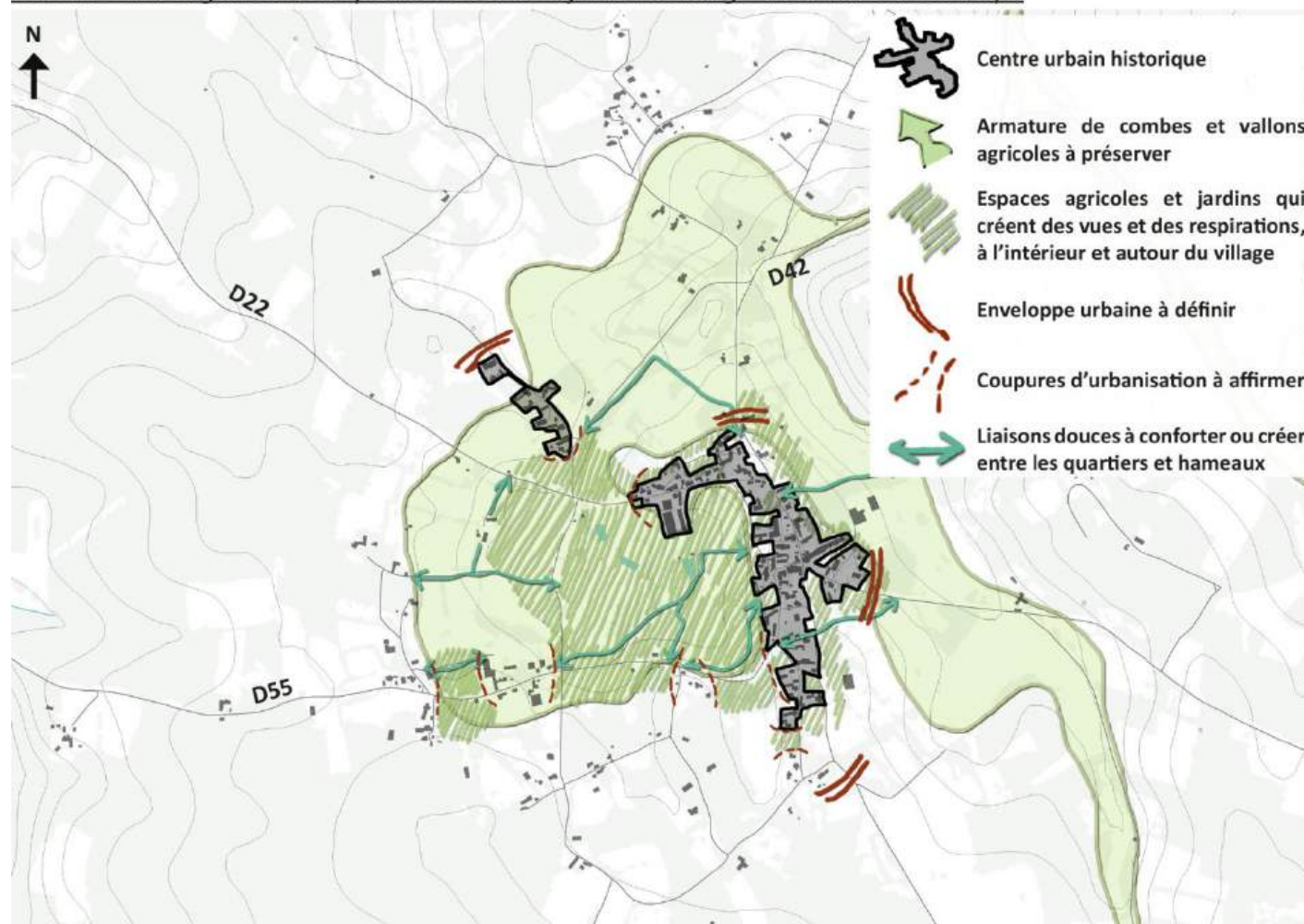
- ▶ Orientation sur l'espace public
- ▶ Orientation climatique

Source de l'illustration : CAUE du Lot

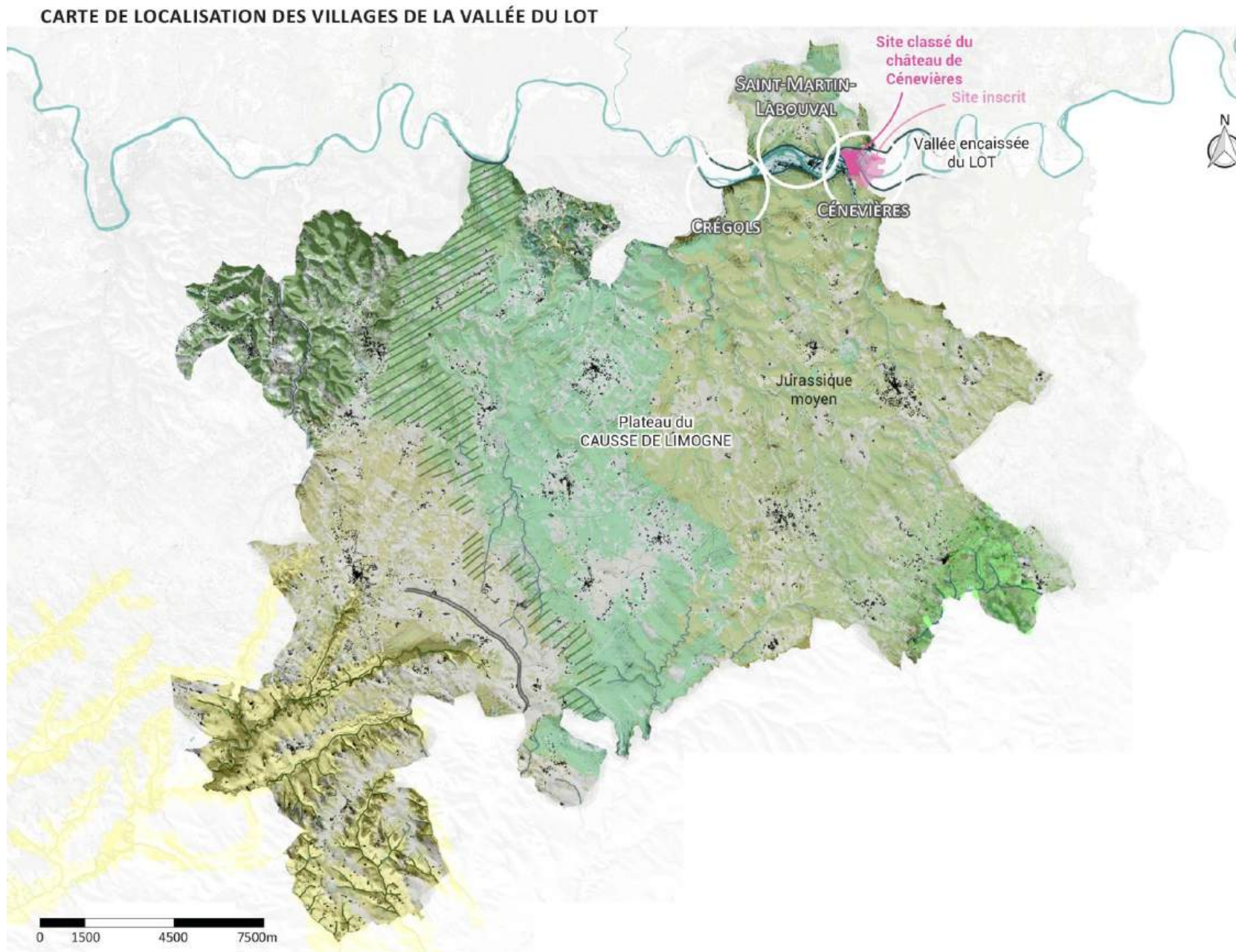
ENJEUX A ESCAMPS, VILLAGE DE BORD DE DOLINE :

- **Préserver la silhouette du village** et son inscription dans le paysage
- **Proscrire toute urbanisation dans le creux de la doline** ainsi que dans les autres combes et vallons
- Eviter une **urbanisation linéaire opportuniste qui s'étire le long des routes d'échines**, lui préférer une urbanisation maîtrisée et plus groupée, dans la continuité du village sans le dénaturer ou à proximité de hameaux existants
- Prêter attention aux **vues lointaines et aux jeux de covisibilités** fortes liées au relief, notamment pour l'intégration des nouvelles constructions, ainsi qu'aux vues sur le grands paysage depuis le village
- Maintenir une **agriculture de qualité, constituée d'espaces ouverts**, dans le creux de la doline et dans les pentes
- Valoriser les liaisons entre les hameaux par les chemins au cœur de la doline
- Préserver le patrimoine hérité tel que les lavoirs, les fontaines, les puits etc.

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux du village de doline d'Escamps



10 | Habiter la vallée du Lot



A -Saint-Martin-Labouval et Cénevières

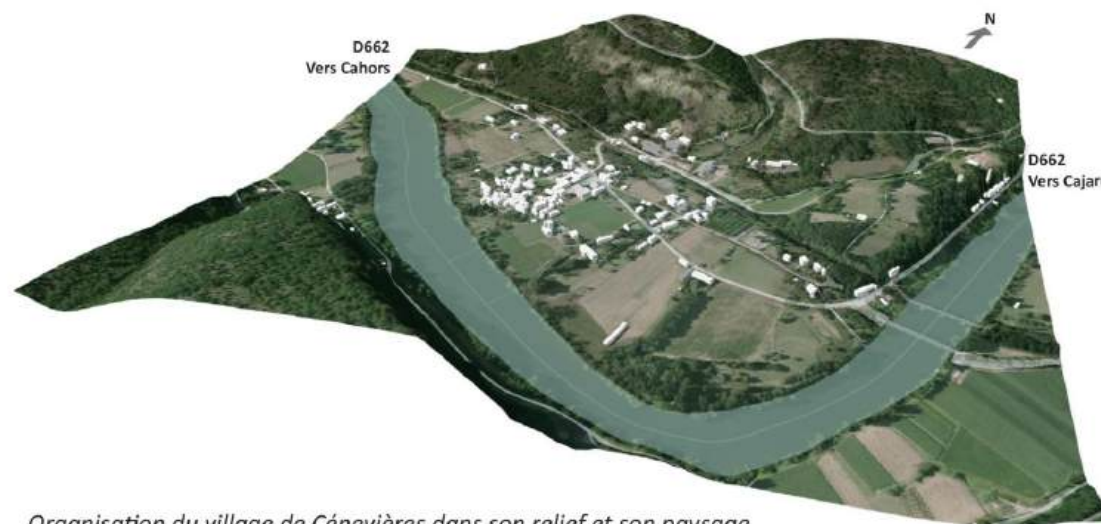
Le village de Saint-Martin-Labouval s'implante sur la **première terrasse alluviale, sur un léger bourrelet qui place le village en hauteur** par rapport aux berges du Lot. Cette implantation très proche de la rivière créé une disposition qui met les constructions sur le même plan que les parcelles agricoles fertiles. Le village compact reste cependant **très préservé** de l'urbanisation diffuse et du mitage, préservant ainsi l'agriculture de la vallée.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

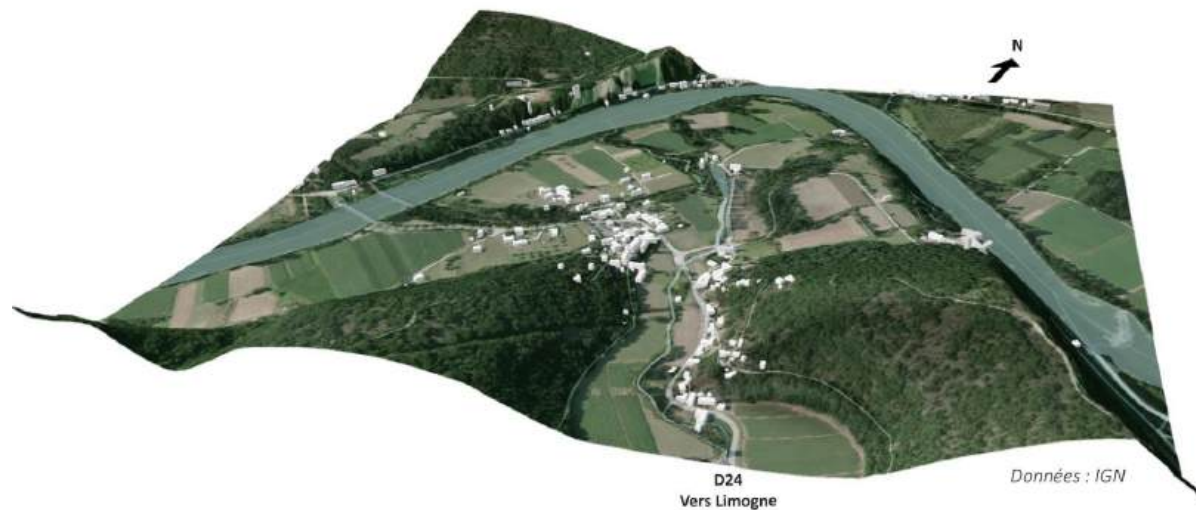
Le village de Cénevières est situé sur la rive gauche, en face de Saint-Martin-Labouval, relié à ce dernier par deux ponts. Il s'implante sur le **piémont des premiers reliefs du coteau, surplombant la vallée**. A l'inverse de Saint-Martin-Labouval qui s'étend dans la plaine, Cénevières s'implante **de manière étagée sur le relief, avec de hauts murs de soutènement et des rues pentues**, créant ainsi une limite très franche entre le village et l'agriculture de la vallée.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Organisation du village de Saint-Martin-Labouval dans son relief et son paysage



Organisation du village de Cénevières dans son relief et son paysage

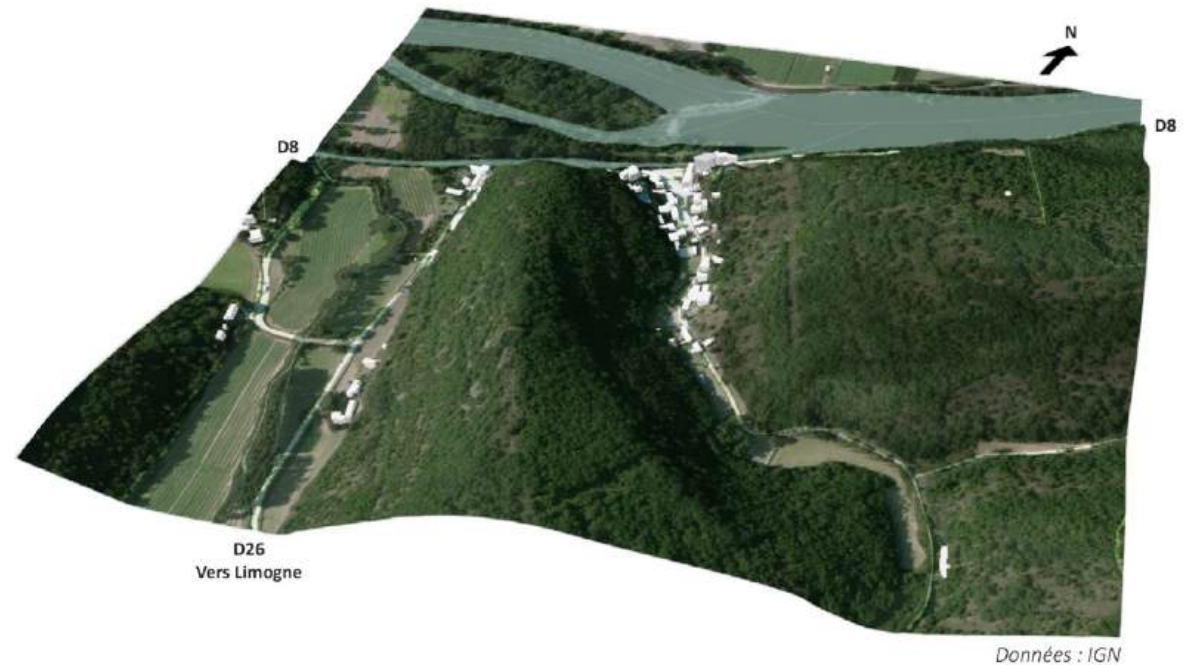


B -Crégols

Le village de Crégols s'organise dans le **creux d'un vallon sec** **perpendiculaire à la vallée du Lot**. Le relief y est très prononcé notamment aux abords du Lot où **l'église domine la vallée du haut de son promontoire rocheux**. Une seule route traverse le village, au creux du vallon. De part son relief atypique et remarquable, **aucune construction récente** ne s'est ajoutée dans le vallon, difficile à aménager avec nos modes de construction récents.

La silhouette du village inscrite dans son paysage est aujourd'hui encore largement préservée.

Organisation du village de Crégols dans son relief et son paysage



ENJEUX DES VILLAGES DE LA VALLEE DU LOT :

- Préserver les **paysages patrimoniaux forts de la vallée du Lot** ainsi que les **silhouettes exceptionnelles des villages**
- Préserver les **terres agricoles fertiles de la terrasse alluviale**, en y évitant une urbanisation excessive et étalée
- Permettre la construction de **quelques habitations dans les secteurs où il y a le moins d'enjeux paysagers et agricoles** : à proximité de hameaux existants, sur le plateau ou en arrière des vallons perpendiculaires selon chaque situation
- Prêter attention aux **vues lointaines et aux jeux de covisibilités** très forts liés au relief, notamment pour l'intégration des nouvelles constructions
- Aménager un réseau de **liaisons douces** : **piétonnes et/ou cyclables**, permettant de parcourir les villages, la terrasse alluviale jusqu'aux berges du Lot ainsi que les vallons perpendiculaires (enjeu du devenir de la voie ferrée en voie verte, véritable potentiel pour la découverte à pied et à vélos de la vallée du Lot)
- Améliorer et ne pas entraver la **circulation de l'eau** depuis les points hauts du plateau, dans les vallons, sur la terrasse et jusqu'au Lot
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine hérité tel que les lavoirs, les fontaines, les puits etc.

Schéma de l'organisation spatiale et des enjeux des villages de la vallée du Lot



11 | Une agriculture à préserver autour des villages

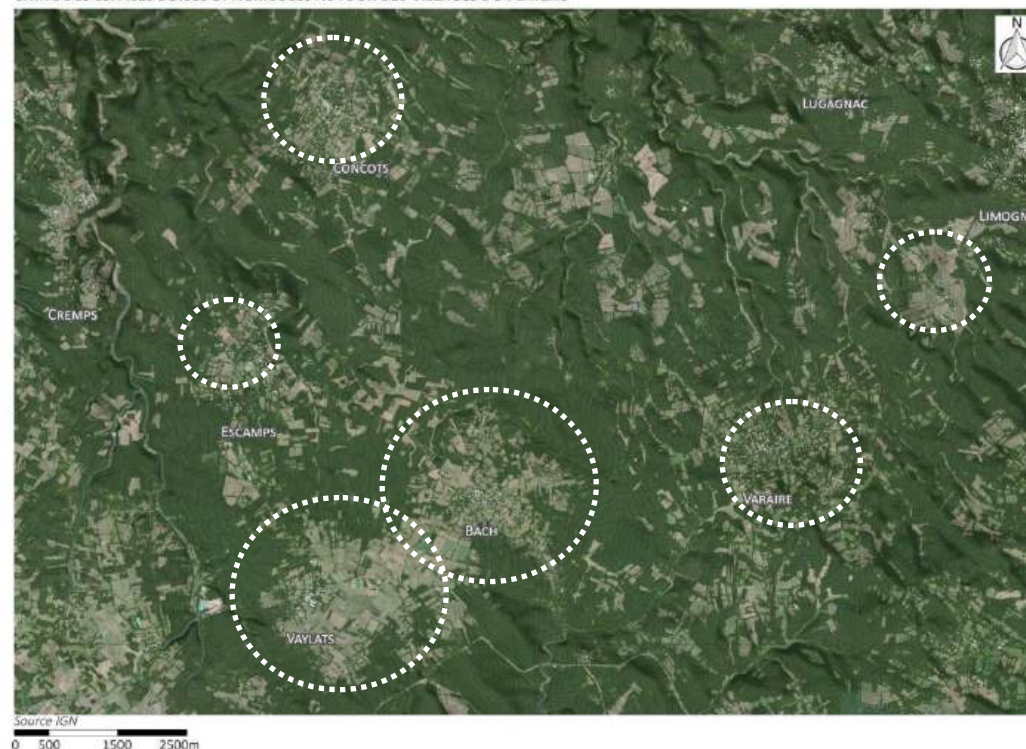
En observant la carte des espaces boisés et ouverts du plateau du causse de Limogne, on s'aperçoit que les **espaces agricoles pâturés, cultivés et ouverts se trouvent en majorité à proximité des noyaux urbains** ou des hameaux habités, alors que les espaces plus éloignés sont davantage boisés.

Cela s'explique en partie par la facilité d'accès et de culture à proximité des fermes et habitations mais également par la présence de la ressource en eau et en terres fertiles (combes, dolines etc.) qui ont conduits le village à s'implanter sur ces espaces. Le reste du territoire, plus pauvre n'est plus ou peu cultivé ou surtout paturé. Le pastoralisme n'est plus aussi vivace et le paysage se referme progressivement (enfrichement et emboisement progressif depuis de nombreuses décennies)

Ce constat souligne l'importance de réfléchir l'urbanisation de manière à **préserver cette agriculture majoritaire à proximité des villages** et à prendre en compte les spécificités du territoire qui s'appuie désormais une qualité paysagère de clairières habitées et cultivées, et un paysage de bois presque continue entre chaque espaces habités.

Pour lutter contre cet emboisement, lutter contre les risques incendies, valoriser et entretenir les prairies sèches et l'éco-complexe caussenard plusieurs communes on mis en place des AFP (association foncière pastorale). Le travail reste à poursuivre pour maintenir tant que faire ce peu des espaces ouverts, témoins de la société agro-pastorale qui à façonné ce paysage depuis des siècles.

CARTE DES ESPACES BOISES ET AGRICOLES AUTOUR DES VILLAGES DU PLATEAU



12 | Paysage habité et architecture

Nous regarderons ici principalement l'architecture des habitations et notamment l'architecture dite rurale. Cependant il ne faut pas perdre de vue que même si l'on peut faire des catégories et typologies d'architecture une étroite interdépendance entre elles s'exprime. Le matériau est le même : la pierre calcaire ; le château et l'église, les palais etc. ; ont constitué des modèles et des laboratoires des principes constructifs et architecturaux qui furent repris et réinterprétés dans l'architecture rurale suivant les époques.

Pour comprendre cette architecture paysanne disséminées sur le territoire et apportant une qualité indéniable au paysage habité du territoire, nous ne pouvons-nous passer des textes et photographies de Mr A. Cayla extraits de son livre A. Cayla, Habitat et vie paysanne en Quercy, Edition Garnier, 1979, 222p.

« Quelle extraordinaire variété de construction, d'une même conception de la maison en hauteur, où l'on habite l'étage superposé à la cave, à rez de sol. Une bonne partie de canton de Lalbenque est viticole, ce sont des maisons de petits vigneron ; mais à Cieurac (ou à Aujols), elles ont une longue galerie, où le toit du bolet est soutenu par quatre à cinq piliers monolithes. L'escalier est bien séparé de la cave, il est bien extérieur, mais il est dans le plan de la maison. On y entre par un large porche en arceau de deux belles pierres qui l'encadrent dans un bel appareillage très régulier si bien jointoyées, qu'on a peine à y croire du mortier ; la cave où l'on entre est voûtée.

Quelle diversité dans la façon de donner une place aux pigeons. Certaines maisons parmi les plus belle, se contentent de quelques trous d'envol, au haut mur porteur, d'une pierre monolithe, ou dans un fenestrou. D'autres ont un grand pigeonnier quadrilatère, avec un toit à quatre eaux, surmonté d'un lanterneau d'envol, ou avec un toit à une seule pente, interrompu par un ressaut, type plutôt languedocien » (...)



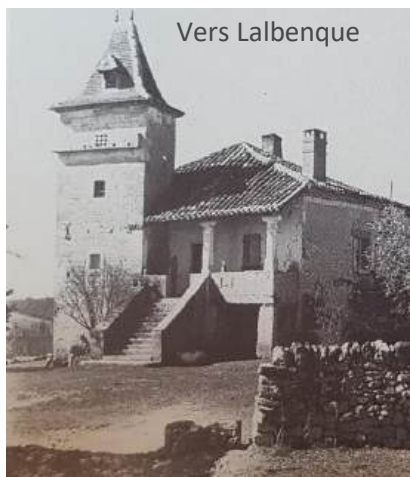
Commune de Crégols
maison du Causse à escalier
extérieur, bolet à pilier
pierre sur voûte et
pigeonnier d'angle



Maison sur la commune de
Aujols (galerie bois)



Escamps



Vers Lalbenque



Vers Lalbenque



Vers Lalbenque



Flaujac-Pujols



Bach



Varahe



Esclauzels



Vers Lalbenque



Flaujac



Vers Montdoumerc

L'ensemble de ces photographies proviennent de l'ouvrage précédent cité et n'ont d'autre usage que de servir de témoignage pour l'élaboration de ce présent P.L.U.I.

« La conception de ce que l'on veut abriter, est le premier souci de l'homme qui entreprend une construction à son usage.

Pour le « brasier », seul, avec sa famille ; la pauvreté l'oblige à la réaliser souvent lui-même, avec les matériaux dont il dispose sur le sol même.

Pour le cultivateur exploitant, désigné en Quercy sous le nom de « pagès », il doit protéger son matériel de culture, d'artisanat ou de transport, ses animaux de travail ou d'élevage, ses récoltes surtout. Le géographe Albert Demangeon, nous a montré en 1932, que la maison du paysan est un outil de travail, plus encore qu'une habitation pour sa famille. Les deux fonctions sont souvent réunies, dans une même maison bloc. La conception de la maison devra répondre, avant tout, aux impératifs de l'exploitation principale. Dans une même région les travaux de la terre étant analogues, la disposition générale de la maison répond à une conception commune. Elle devient traditionnelle dans une région et représente la civilisation paysanne du pays. » A. Cayla

C'est pourquoi, même si aucune maison n'est identique sur le territoire de Lalbenque-Limogne elle exprime une certaine forme d'unité par leur ressemblance, la récurrence des motifs et éléments du vocabulaire architectural tel que les escaliers extérieurs dans le plan de la maison s'articulant avec un bolet surmontant l'accès à la cave au rez de chaussé (car il était souvent impossible de creuser le rocher), les proportions des constructions (véritable bloc en hauteur sur plan simple rectangle), pentes de toit très forte supérieur à 90%, sauf sur le Quercy Blanc (toit en tuile canal à faible pente inférieur à 30% à 35%), présence des coyaux, de la souillarde souvent en émerge du plan rectangle etc.

« La construction elle, doit répondre aux directives de la conception traditionnelle. Mais la nature des matériaux utilisables, les particularités du sol, la disposition du parcellaire disponible et, même les désirs particuliers de l'habitant entraînent une diversification dans l'aspect. Cela évite la triste uniformité, sans sortir de la disposition traditionnelle. Chaque maison manifeste la personnalité de la famille, parfois même par les modifications très visible apportées par les générations successives. » A. Cayla



Maison du Quercy Blanc entre Belfort et Vaylats (toit à faible pente, maison relativement basse, calcaire crayeux blanc)



Restauration qualitative d'une grange à Vairre, (restaurant-gîte)

Aujourd'hui, les dispositions qui ont prévalu à la construction des habitations (usage agricole, accès aux ressources locales comme la pierre, adaptation au relief, à la forme des parcelles, choix de la meilleure orientation Est pour les animaux - Sud-est à sud pour les habitations, proximité de la ressource en eaux et préservation des terres agricoles etc.) ne sont plus celle qui prévalent dans les choix architecturaux des nouvelles constructions à usage d'habitation. Même si avant c'étaient des architectures sans architectes, elles s'inspiraient les unes des autres, elles empruntaient des détails d'architectures des constructions féodales ou ecclésiastiques ou de maisons de maître (la tour, la construction à étage, les escaliers de pierre, les galeries etc.), elles exprimaient la culture matérielle et immatérielle de la société paysanne.

Aujourd'hui rien de tout cela, seules quelques maisons contemporaines réalisées par des architectes ou des personnes ayant des compétences dans l'art de bâtir (maçon, charpentier, maître d'œuvre, passionnés...) proposent un habitat adapté au lieu et paysage dans lequel elles s'inscrivent, aux exigences environnementales de maîtrise des énergies.

La plupart des constructions nouvelles semblent oublier le paysage du territoire, s'implante sans réflexion dans la parcelle, importent des vocabulaires architecturaux éclectiques, **expriment plutôt une mode qu'une pensée de l'architecture**, comme les tuiles noires, les enduit de couleurs variés.

Les architectures récentes tendent à banaliser le paysage habité du territoire principalement sur les secteurs de Lalbenque, Laburgade, Flaujac-Poujols, même un peu Aujols et très ponctuellement sur les autres communes de territoire.



Couleur d'enduit, tuiles noires, proportions et vocabulaire architectural banalisants...



Démultiplication des accès, orientations inadaptées, implantation en milieu de parcelle sans inscription dans le paysage

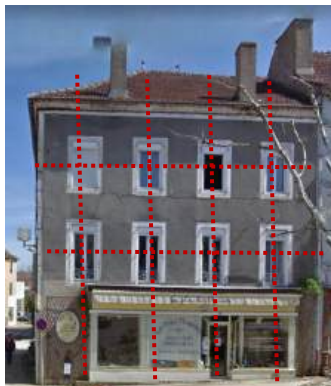


Au-delà des architectures paysannes, l'architecture des maisons de bourg est tout aussi riche et intéressante.

Habitations allant de 1 étage à 3 étages avec combles. Ces maisons souvent sans jardins sont dans certains village pour nombre d'entre elles inoccupées (Limogne, Lalbenque...)



Des façades composées, un rythme variable des ouvertures, par 3, par 4..., des commerces en rez de chaussé pour nombre d'entre elles aujourd'hui souvent fermés.



La qualité de ce paysage architectural n'est pas uniquement le fait de l'habitation et de son architecture mais d'un ensemble de facteurs :

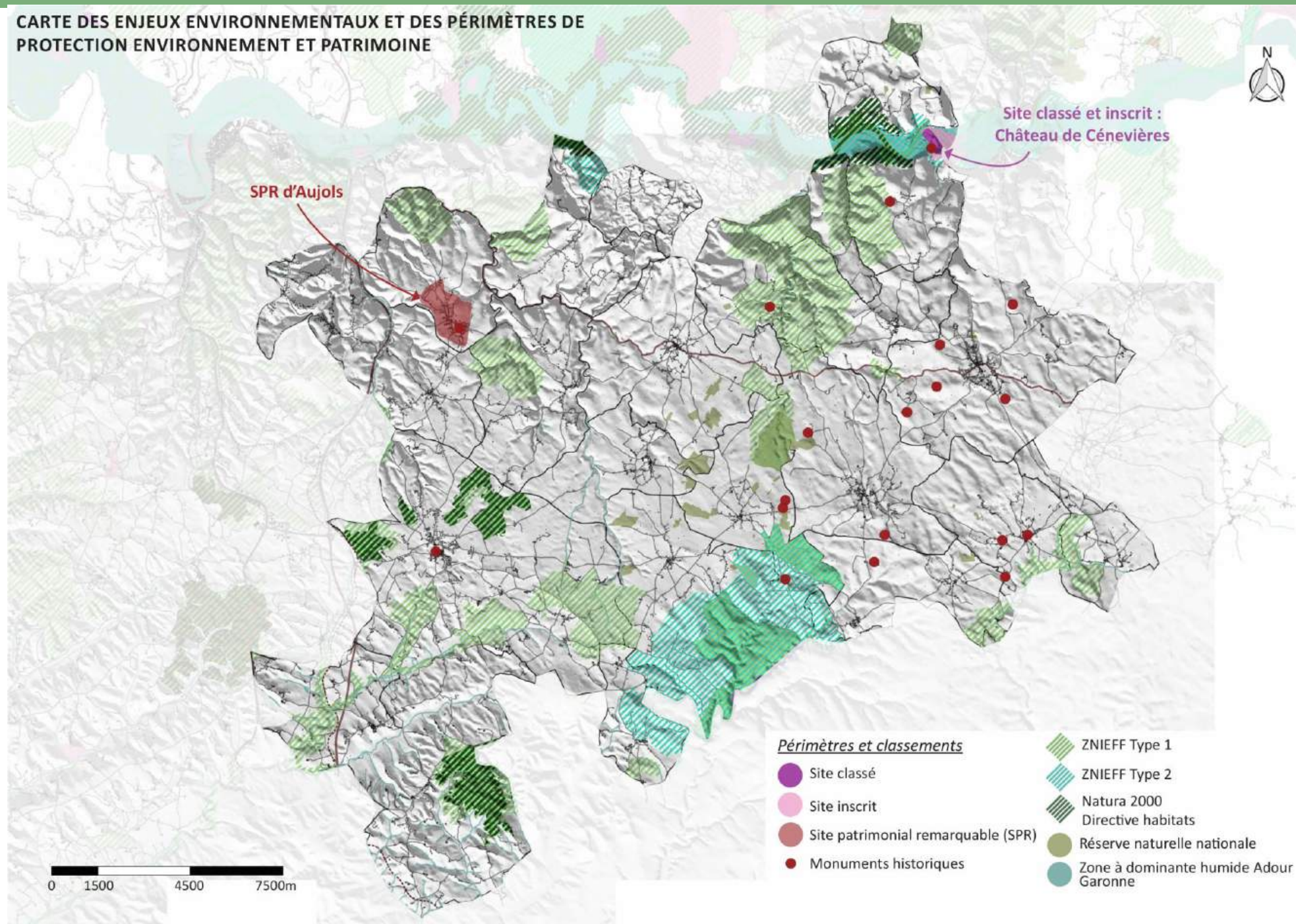
- La démultiplication des constructions sur la parcelle
- La présence des murets autour des espaces habités
- La variété des implantations des constructions les unes par rapport aux autres
- La variété des implantations par rapports aux limites de la parcelle que ce soit l'alignement, ou les limites séparatives
- La présence des granges et autres constructions paysannes autres qu'à usage d'habitation, souvent peu ou pas restaurées.
- Le paysage d'ensemble de ces constructions les unes avec les autres

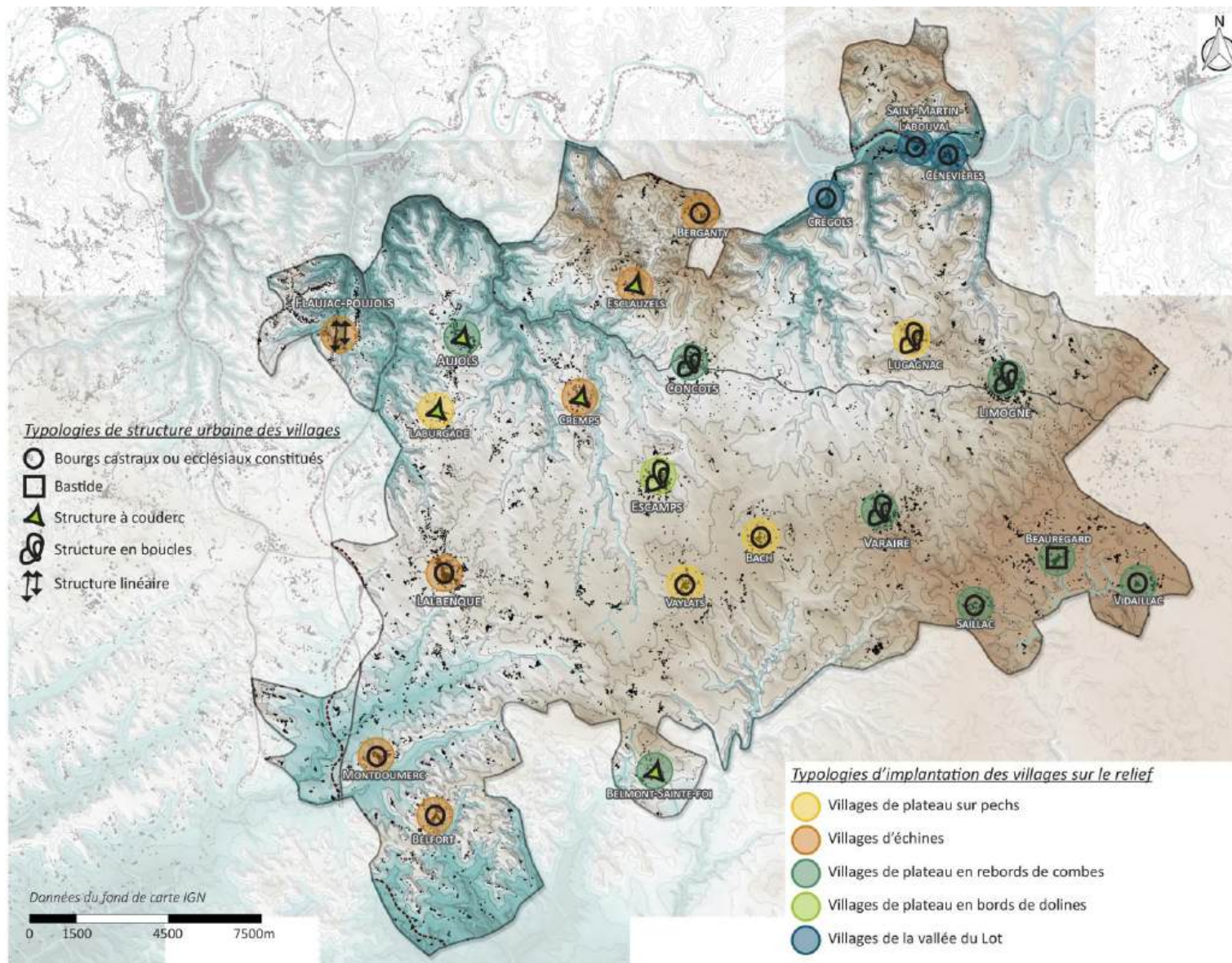


CE QU'IL FAUT RETENIR EN TERMES D'ENJEUX/OBJECTIFS

- Un paysage architectural de qualité participant à la qualité paysage du territoire et du cadre de vie
- Préserver l'architecture dite traditionnelle ou vernaculaire et accompagner une restauration de qualité
- S'inspirer de l'architecture locale (proportion, pente de toit, rythme et répartition des ouvertures, adaptation à la parcelle et aux lieux dans lequel s'inscrivent les nouvelles constructions de manière générale plutôt que l'inverse
- Développer/promouvoir une architecture contemporaine adaptée aux enjeux environnementaux ainsi qu'au mode de vie inscrite dans le paysage
- Permettre le changement de destination du bâti pour préserver les granges aujourd'hui abandonnées et inadaptées à l'agriculture actuelle
- Réinvestir les maisons de bourgs inoccupées plutôt que de continuer à bâtir des habitations neuves en grande quantité afin de redynamiser les centres-bourgs
- Permettre le changement de destination du bâti afin de préserver le patrimoine des granges aujourd'hui inadaptées aux travaux agricoles contemporains.

CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE





1/ Identifier la typologie d'implantation du village

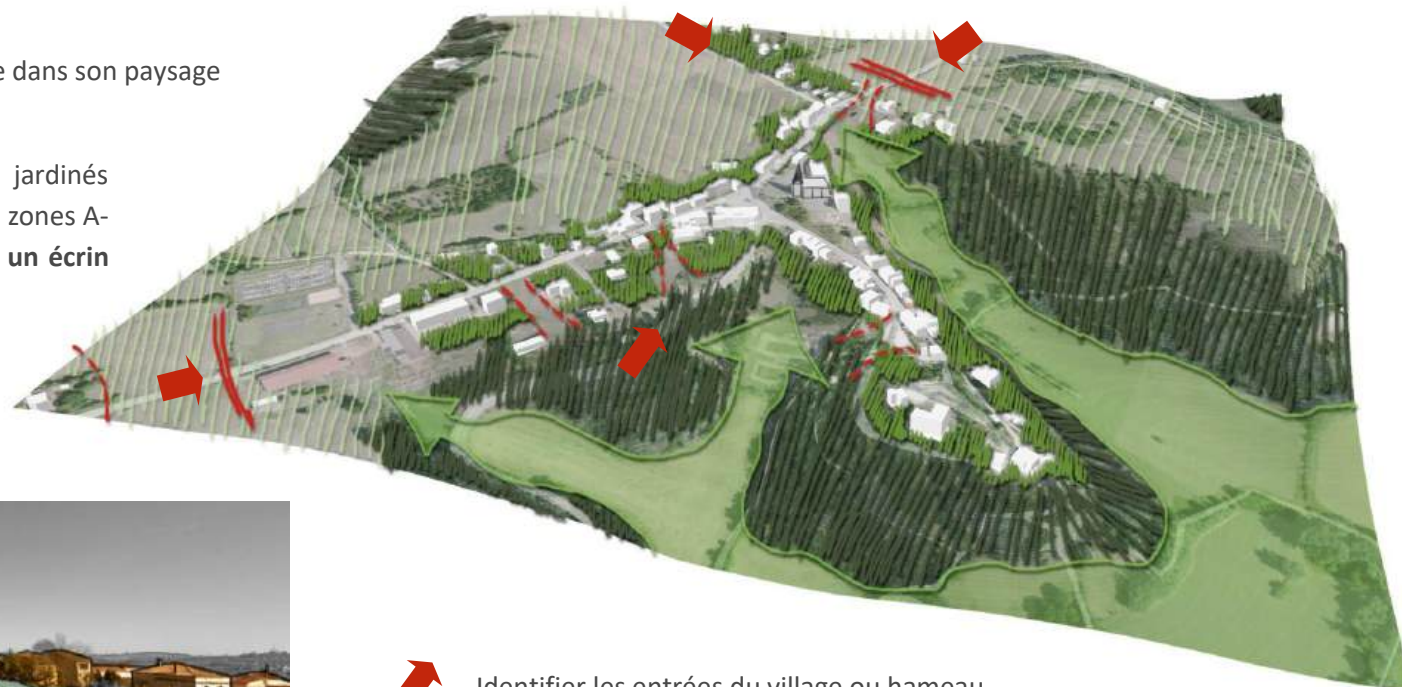
Grâce à la cartographie des typologies de villages









2 / Définir une enveloppe urbaine cohérente

- Etudier la lisibilité de la silhouette architecturale du village ou hameau dans son paysage
- Identifier les entrées du village : portrait du village dans son paysage
- Affirmer des coupures d'urbanisation si besoin
- Qualifier/identifier les espaces agricoles et ou jardinés présentant de forts enjeux paysagers (définition de zones A-paysage ou N-paysage ou encore N-TVB) formant **un écrin paysager** essentiel à préserver autour du village

SCHEMA DE PRINCIPE D'ETUDE DE L'ENVELOPPE URBAINE D'UN VILLAGE EXEMPLE



-  Identifier les entrées du village ou hameau
-  Définir l'enveloppe urbaine
-  Affirmer des coupures d'urbanisation si besoin : dégager des vues, préserver des espaces de respiration à l'intérieur du village
-  Prendre en compte le glacis des jardins ceinturant le village
-  Identifier les espaces agricoles à forts enjeux paysagers : ici les combes et vallons au pied de l'échine : A-paysage, N-TVB ?
-  Identifier les espaces agricoles secondaires ceinturant le village : A-paysage, simple zone A ?



Silhouette du village depuis les entrées identifiées

3/ Qualifier l'ambiance paysagère singulière du village ou hameau

- Observer l'organisation existante des espaces publics et du maillage des rues, chemins et autres liaisons entre les espaces habités du village, et imaginer comment ils pourraient être améliorés si besoin
- Identifier les jardins ou espaces agricoles présentant de forts enjeux paysagers au cœur du village (définition de zones A-paysage ou N-paysage ou encore N-TVB)
- Anticiper l'évolution du paysage habité du village comme cadre de vie à valoriser, conforter, transformer (espaces réservés pour de futures liaisons piétonnes ou routes à créer, pour l'emplacement de nouveaux équipements publics (bâtiments, places, jardins publics))
- Implanter de nouveaux quartiers ou nouvelles habitations en cohérence avec la morphologie du village, ses espaces publics, ses équipements



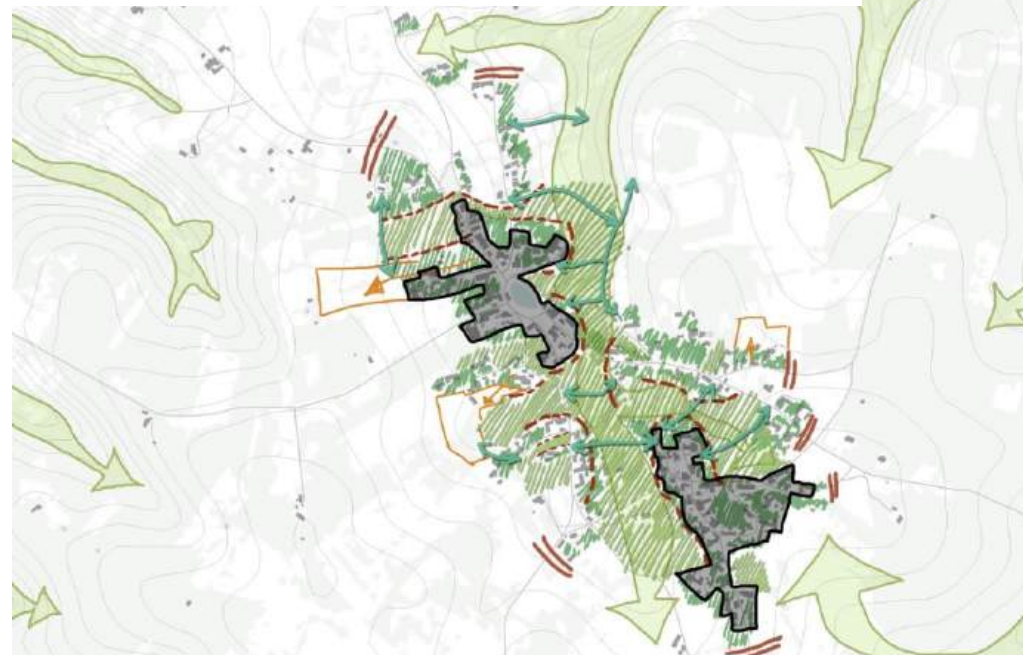
Place du Lac à Aujols avec ses lavoirs papillons et ses espaces communs enherbés



A gauche : Rue jardinée à Belfort-du-Quercy : ces espaces publics de qualité ainsi que la place du végétal au cœur des espaces construits sont des éléments essentiels de l'ambiance paysagère du village

4/ Vers une traduction en zonage

SCHEMA DE PRINCIPE D'ETUDE SUR UN VILLAGE EXEMPLE



- z Repérer les pôles urbains historiques : zones U à décliner
- z Identifier les espaces naturels et agricoles à forts enjeux paysagers, ici les combes : A-paysage, N-paysage, N-TVB ?
- z Identifier les espaces agricoles à préserver à l'intérieur et autour du village : A-paysage, N-paysage, simple zone A ?
- z Prendre en compte le glacis des jardins ceinturant le village : zones U de faible densité ?
- z Définir l'enveloppe urbaine : limite des zones constructibles
- z Affirmer des coupures d'urbanisation si besoin : non constructibles, A-paysage ?
- z Référencer et prévoir de nouvelles liaisons douces entre les quartiers : emplacements réservés ?
- z Identifier les espaces potentiels de densification ou d'extensions : zones AU à décliner

14 | Synthèse et enjeux du diagnostic paysager

Constats

- Un paysage en forte mutation depuis de nombreuses décennies et présentant des enjeux localisés singuliers :
 - Le Quercy blanc et la vallée du Lot avec des enjeux environnementaux sur les terres agricoles les plus productives du territoire
 - Le causse de Limogne avec un enrichissement – boisement progressif et continu du paysage avec des risques de perte de ressources agricoles, de maintien de la biodiversité sur les prairies sèches, des risques d’incendie sur les vastes espaces de plus en plus boisés,
 - le causse lacustre de Lalbenque Laburgade et le plateau entaillé du Gourdonnais avec ses dynamiques urbaines d’habitat diffus linéaire le long des routes de crêtes.
- Une urbanisation contenue sur la majeure partie du territoire (causse de Limogne, Limargue), des situations sous l’influence de la dynamique du Grand Cahors nécessite une attention particulière (développement d’habitat diffus linéaire qui a tendance à banaliser le paysage et à privatiser les vues)
- Des formes d’habitat et une inscription dans le paysage singulières et de qualité – une ambiance rurale préservée

Enjeux

A l’échelle du grand paysage :

- Le maintien et le renforcement de la qualité des paysages : le paysage karstique à toutes les échelles (du territoire à l’échelle des villages) et le paysage hérité de l’histoire agro-pastorale (parcellaire, muret de pierres sèches, four à pain, pigeonniers, maisons paysannes, petit patrimoine de pierre et de captage/stockage de l’eau tel que les lavoirs, fontaines, puits, lacs etc.)
- Le maintien, la confortation et la valorisation de l’activité agricole dans le respect des équilibres environnementaux
- Le maintien et la valorisation de la lecture du paysage dans ses grandes composantes structurales des ensembles paysagers : la vallée du Lot, le causse de Limogne, les collines du Limargue, l’ouvala de Berganty, le paysage de brèche, le plateau entaillé du Gourdonnais, le causse Lacustre de Laburgade et Lalbenque

A l’échelle du paysage des villages et hameaux

- La maîtrise de l’urbanisation diffuse sur le secteur Flaujac-poujols, Laburgade, Lalbenque, Aujols, Mondoumerc, Belmont saint Foi, Belfort. et l’accompagnement du développement urbain raisonné sur le reste du territoire
- Comprendre les composantes/structures paysagères des espaces habités des villages et hameaux (relief, boisement, cours d’eau, parcellaire agricole, formes urbaines spécifiques, trame verte et bleu etc .), en s’appuyant sur les typologies identifiées pour imaginer les évolutions urbaines à envisager (préservation, maîtrise, confortation, développement...) tout en préservant leur silhouettes dans le paysage existant.

Des orientations paysagères pour :

- Maintenir et renforcer la diversité des ensembles paysagers présent sur le territoire et porteur d'une histoire singulière notamment les motifs et structures paysagères de la société agro-pastorale et des paysages karstiques en s'appuyant sur les valeurs paysagères identifiées
- Affirmer les paysages à préserver pour leurs enjeux environnementaux, les équilibres entre paysages habités, paysage cultivé, paysage boisé, prairies ouvertes et pastorales et du causse etc. – **les boisements aujourd'hui constituent une qualité paysagère indéniable qui renforce l'ambiance « naturelle et sauvage » d'une grande partie du territoire et renforce la valeur paysagère de clairières habitées des villages.**
- Maintenir, conforter et valoriser l'activité agricole dans le respect des équilibres environnementaux, pour sauvegarder, entretenir et développer les qualités paysagères du territoire
- Maîtriser l'urbanisation diffuse et accompagner le développement urbain raisonné du paysage habité
- S'appuyer sur les composantes/structures paysagères des espaces habités des villages et hameaux (relief, boisement, cours d'eau, parcellaire agricole, topographie, trame verte et bleu etc .), à partir des typologies des villages identifiées, pour imaginer les évolutions urbaines à envisager (préservation, maîtrise, confortation, développement...)

Objectif du SCOT - Axe 4 - point 3

Préserver les paysages et atouts patrimoniaux garants de l'identité et de l'attractivité de Cahors et du Sud du Lot

Objectif du SCOT - Axe 4 - point 4

Maîtriser la qualité paysagère des extensions urbaines et villageoises

Objectif du SCOT - Axe 4 - point 5

Rétablir, restaurer l'équilibre espaces urbanisés / espaces naturels : rôle des coupures d'urbanisation, transition « ville campagne »

Les valeurs paysagères retenues à la suite des ateliers de réflexions, des visites de terrains et du présent diagnostic sont les suivantes :

- Les paysages karstiques du causse et son vocabulaire, ses lieux témoins d'un paysage remarquable et d'un paysage du quotidien.
- Les paysages des causses hérités de la société agro-pastorale (prairies sèches pastorales ouvertes, structure du parcellaire bordé de murets de pierres sèches, petit patrimoine de pierre (four à pain, lavoirs, lacs, coudercs, jardins) et son architecture.
- Un paysage habité marqué par des architectures riches et diversifiées exprimant l'histoire rurale des lieux (maison de vigneron, de paysan, d'ouvrier agricoles, vocabulaire des pigeonniers, des bolets, etc.).
- Un paysage habité formant des clairières sur les causses du territoire.
- Des typologies singulières des villages exprimant l'histoire des lieux et leur inscription dans le paysage.
- Les paysages liés à l'eau et à la pierre : de la vallée emblématique du Lot en passant par les zones humides du Quercy blanc, jusqu'au petit patrimoine (lavoirs, fontaines, lacs, puits etc.).
- Les paysages boisés à travers leur histoire et leur transformation, le parcellaire bocager du Limargue.
- Une nature préservée exprimant la richesse écologique des écosystèmes existants notamment les éco-complexes caussenards, les zones humides au sud du territoire etc.
- Les chemins de découverte des paysages composant le territoire dont notamment le GR 65 de Saint de Compostelle et ses usages multiples (accès agriculteurs, chasseurs, randonnées pédestres, équestres, cyclistes).
- Une agriculture diversifiée et adaptée aux terroirs variés présent sur le territoire (Quercy Blanc, Limargue, plateaux entaillés du Gourdonnais, cause de Limogne, cause lacustre de Lalbenque Laburgade, Ouvala de Berganty etc).

Vers des critères de qualité paysagère déclinant les valeurs paysagères permettant de définir les principes porteurs de sens pour la prise en compte du paysage dans le cadre de la définition des orientations du projet de territoire (Présence, lisibilité, diversité, originalité/singularité...)

Le paysage rural du territoire et l'héritage de la société agro-pastorale qui l'a façonné

- le parcellaire et la géomorphologie des terres agricoles ou aujourd'hui pour parties boisées sur le causse de Limogne,
- les haies du Limargue et les murets de pierres sèches sur le causse,
- les prairies sèches, et le paysage ouvert du causse
- le patrimoine bâti liés à l'eau (lavoirs, puits, lacs, fontaines etc.),
- le patrimoine architectural paysan et son vocabulaire (bolet, souillarde, pigeonnier, caves, coyau, etc...), les cabanes de bergers, gariottes et cazelles, le patrimoine historique du château de Cénevières aux nombreux dolmens etc.,
- la simplicité et la qualité des espaces publics souvent d'usages multiples comme les coudercs, les foirails, les lavoirs etc.,
- les chemins qui trament le territoire, traversent les villages - dont le chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Le paysage karstique source d'un patrimoine géologique et paysager singulier :

- les combes, vallées sèches, igues, dolines, pechs, phosphatières, rivières souterraines etc.
- les lieux témoins de l'histoire géologique recensé par le PNR,
- les points de vues sur le grand paysage et sa géomorphologie (vue sur les vallées, les falaises, les combes, les buttes témoins comme à Vaylats etc.
-

La silhouette de villages dans leur paysage

- le paysage karstique et la forme des villages (dolines, combes etc.),
- les jardins en cœur de villages et en périphéries,
- les typologies de villages en raison de leur histoire et de leur inscription dans le relief,
- les structures paysagères dans et autour des villages (trame parcellaire, murets de pierres sèches, haies, trame agricole, boisements etc.),
- les points de vues sur les villages depuis le paysage alentour ou depuis les villages vers le grand paysage.



Pièce 1 | Rapport de présentation
Tome 1.1 | **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
Livret 1.1.4 | Habiter le Pays de Lalbenque-Limogne

Version approuvée le 27 novembre 2024





CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
contact@cairn-territoires.com



Relief urbanisme

7 rue du Coustalou
46 200 SAINT-SOZY
06 83 05 92 63
relief.urbanisme@gmail.com



Atelier Palimpseste

7, allées de Tourny
33 000 BORDEAUX
05 56 01 19 37
guillaume.laize@gmail.com



Rural Concept

430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



EllipSIG

1, rue de Chercell
34 070 MONTPELLIER
06 81 15 10 67
contact@ellipsig.fr

Crédit photo de couverture : office de tourisme

SOMMAIRE

PARTIE 1 : HABITANTS ET HABITAT DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE 7

1 | COMPRENDRE LA DEMOGRAPHIE DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE.. 8

A - DANS LE LOT, UNE DEMOGRAPHIE HISTORIQUEMENT EN DENTS DE SCIE	8
B - REPRISE DEMOGRAPHIQUE AU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE A PARTIR DES ANNEES 19709	
C - DEPUIS 2010, L'EXCEPTION CCPLL DANS UN CONTEXTE DE BAISSSE DEMOGRAPHIQUE GENERALISEE	11
D - LE BILAN DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE	12
E - ZOOM SUR LA CCPLL AU SEIN DU SCOT CAHORS ET SUD DU LOT.....	14
F - L'ACCUEIL DE POPULATION, LEVIER DEMOGRAPHIQUE DE LA CCPLL.....	16
G - SYNTHESE ET ENJEUX DEMOGRAPHIQUES	21

2 | LE PORTRAIT DES HABITANTS DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE 22

A - LES NOUVEAUX HABITANTS	22
B - UN VIEILLISSEMENT STRUCTUREL	23
C - LES MENAGES SONT DE PLUS EN PLUS PETITS	26
D - DES REVENUS INEGAUX ENTRE EST ET OUEST	29
E - SYNTHESE ET ENJEUX LIES AU PROFIL SOCIOLOGIQUE DES HABITANTS.....	32

3 | SE LOGER DANS LA CCPLL 33

A - AVOIR ACCES A UN LOGEMENT	33
B - DES PROBLEMATIQUES D'INADAPTATION ET DE VIEILLISSEMENT DES LOGEMENTS	39
C - UNE FORTE AUGMENTATION DU LOGEMENT	45

D - UNE PART DE RESIDENCES SECONDAIRES BIEN PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE DU SCOT ET DU LOT	54
E - SYNTHESE ET ENJEUX DE L'HABITAT	56

PARTIE 2 : VIVRE AU QUOTIDIEN DANS LE PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE 59

1 | L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU TERRITOIRE DE LA CCPLL 60

A - SITUATION TERRITORIALE DE LA CCPLL : POSITIONNEMENT ET INFLUENCES MAJEURES 60	
B - LES PROCESSUS TERRITORIAUX A L'ŒUVRE.....	63
C - LE MAILLAGE TERRITORIAL DEFINI DANS LE SCOT CAHORS ET SUD DU LOT	69
D - LA ROUTE AU CŒUR DES DEPLACEMENTS	70
E - L'ACCES AUX GRANDES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	74

2 | TRAVAILLER AU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE 81

A - LE PORTRAIT DES ACTIFS DE LA CCPLL	81
B - LE PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE, UN TERRITOIRE RESIDENTIEL DEPENDANT DES TERRITOIRES VOISINS	84
C - UNE ECONOMIE TERTIAIRE ET AGRICOLE PRINCIPALEMENT CONSTITUEE DE PETITES ENTREPRISES	89
D - 2 SITES ECONOMIQUES D'INTERET BASSIN DE VIE	94
E - SYNTHESE ET ENJEUX ECONOMIE.....	98

3 | S'APPROVISIONNER 99

A - LES CENTRALITES COMMERCIALES DU TERRITOIRE	99
B - DES POLES COMMERCIAUX EXTERIEURS ATTRACTIFS	106

4 | L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES107

A - POUR SE SOIGNER	107
B - POUR BIEN VIEILLIR.....	108
C - POUR FAIRE FACE AUX DIFFICULTES	109
D - POUR BIEN GRANDIR	110
E - POUR LA PRATIQUE DU SPORT ET L'ACCES A LA CULTURE	112
F - SYNTHESE ET ENJEUX LIES AUX COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS	113

PARTIE 3 : PARCOURIR ET DECOUVRIR LE PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE 114

1 | LES PILIERS DU TOURISME DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE..... 116

A - LA GRANDE ITINERANCE	116
B - LE GEOTOURISME.....	117
C - LA GASTRONOMIE	118
D - LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE, ATOUITS RESIDENTIELS ET TOURISTIQUES.....	120

2 | OFFRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE 122

A - LE PROFIL DES TOURISTES	122
B - L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE.....	123

3 | A L'INTERFACE DE TERRITOIRES A FORTE NOTORIETE TOURISTIQUE . 126

A - DES SITES TOURISTIQUES RECONNUS A PROXIMITE	127
B - UNE DESTINATION TOURISTIQUE EN DEVENIR ?	127
C - UN TERRITOIRE ASSOCIE AUX CAUSSES DU QUERCY ET SON PNR	127
D - SYNTHESE ET ENJEUX DU TOURISME	128

PARTIE 4 : MISE A JOUR 2023 DES CHIFFRES CLES 129

1 | DEMOGRAPHIE130

A - EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS.....	130
B - SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE	131
C - EQUILIBRES TERRITORIAUX.....	131

2 | LOGEMENTS132

A - EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS	132
B - VACANCE DE LOGEMENTS.....	133
C - LOGEMENTS SOCIAUX	135
D - DYNAMIQUES DE CONSTRUCTION	136

PARTIE 5 : URBANISME ET URBANISATION138

1 | LES MODELES D'URBANISATION DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE.139

A - LE TERRITOIRE EN GRANDE PARTIE COUVERT PAR DES DOCUMENTS D'URBANISME...	139
B - LES DENSITES DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION	140

2 | L'EVOLUTION DE LA TACHE BATIE ENTRE 2008 ET 2018142

A - TACHES BATIES : OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	142
B - LA TACHE BATIE A AUGMENTE DE 158 HECTARES ENTRE 2008 ET 2018.....	143
C - UNE EVOLUTION PLUS RAPIDE DE LA TACHE BATIE DANS LES COMMUNES DE L'OUEST DE LA CCPLL	143

3 | QUALIFICATION DE L'URBANISATION ENTRE 2008 ET 2018145

A - UNE ANALYSE REALISEE A PARTIR DU PARCELLAIRE BATI	145
B - 135 HECTARES URBANISES ENTRE 2008 ET 2018.....	146

4 | TYPOLOGIE DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2008 ET 2018 148

A -	UNE URBANISATION EN CONTINUITE DES BOURGS.....	148
B -	LA CREATION DE NOUVEAUX HAMEAUX.....	149
C -	UNE URBANISATION QUI RENFORCE LES HAMEAUX EXISTANTS.....	149
D -	UNE URBANISATION DISPERSEE SUR LES HAMEAUX	150
E -	UNE URBANISATION LINEAIRE SOUS PRESSION RESIDENTIELLE.....	150
F -	UNE TRES FAIBLE URBANISATION	151

5 | LE BILAN DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2008 ET 2018 152

A -	CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS : OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	152
B -	95 HECTARES D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS CONSOMMES	152

6 | MISE A JOUR DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS A L'ARRET DU PLUI..... 154

A -	METHODOLOGIE.....	154
B -	78 HECTARES D'ESPACES NAF CONSOMMES ENTRE 2013 ET 2023.....	154

7 | LES CAPACITES DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATAIS..... 157

A -	LES ENVELOPPES URBAINES DE LA CCPLL	157
B -	LES POTENTIELS DE DENSIFICATION.....	157
C -	MISE A JOUR DE JUIN 2023	160

8 | LE PROJET RESIDENTIEL DU SCOT COMPARE AUX TENDANCES RECENTES DE LA CCPLL 161

A -	UNE ENVELOPPE FONCIERE DE 160 A 180 HECTARES PREVUE POUR REDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	161
B -	LE MODELE DE DEVELOPPEMENT PROPOSE PAR LE SCOT POUR REDUIRE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE.....	161

Partie 1: Habitants et habitat du Pays de Lalbenque-Limogne



Source : Office de tourisme

1 | Comprendre la démographie du Pays de Lalbenque-Limogne

A - Dans le Lot, une démographie historiquement en dents de scie

QUELQUES CHIFFRES :

La population lotoise au fil du temps :

1870 : 295 000 habitants

1950 : 150 000 habitants

2015 : 173 400 habitants

Au fil des siècles, le département du Lot se remplit et se vide de ses habitants au gré des périodes fastes et des crises qui le frappent.

Deux grandes périodes d'essor démographique

Le territoire a connu deux grandes périodes d'essor démographique :

- le XIII^{ème} siècle qui marque un enrichissement et un développement urbain sans précédent du territoire par le biais du commerce international porté par de grandes familles marchandes et l'élection de Jean XXII, un Cadurcien qui devient Pape et dont la distribution des richesses a bénéficié à de nombreuses familles locales et au développement de Cahors ;
- le XIX^{ème} siècle, considéré comme l'apogée du monde rural car l'agriculture y prospère, notamment la vigne, et que le Lot atteint sa plus forte densité historique de population.

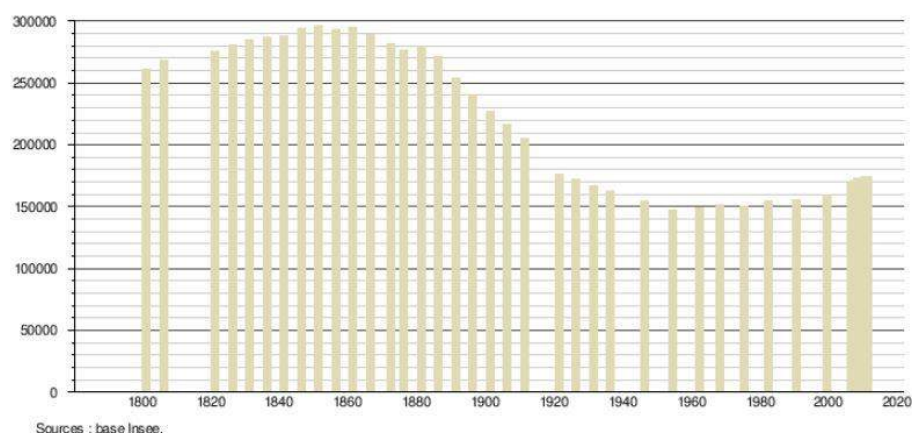
Guerres et exode rural ont décimé les campagnes

Ces deux périodes fastes ont toutes deux succédé à deux périodes de crise profonde. D'abord, la Guerre de Cent Ans au XIV^{ème} siècle qui décimera le territoire et le fera plonger dans une crise économique, démographique et

sociale marquée notamment par l'abandon de nombreux bourgs et villages. Ensuite, le ravage européen du phylloxéra, qui détruira la quasi-totalité du vignoble à la fin du XIX^{ème} siècle, suivi des deux Guerres Mondiales, ont fait entrer le département dans une crise démographique aussi importante que celle connue lors de la Guerre de Cent Ans : le Lot perd la moitié de sa population qui émigre massivement.

Au lendemain de la 2^{nde} Guerre Mondiale, le département est en reconstruction démographique et reste marqué par le vieillissement de sa population.

Le long repeuplement du Lot depuis les années 1950

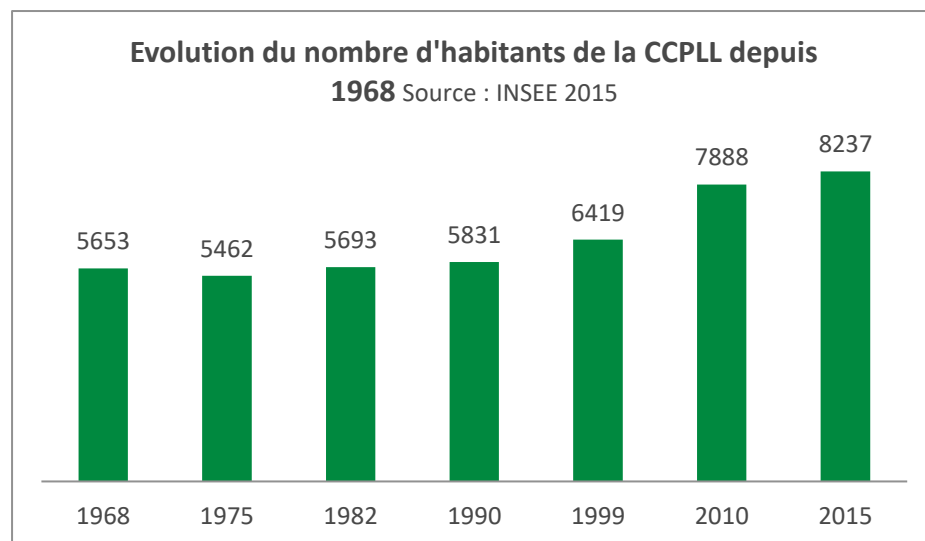


Histogramme de l'évolution démographique du département du Lot

Source : wikipédia

Depuis les années 1950, le Lot est entré dans un cycle de repeuplement long et continu.

B -Reprise démographique au Pays de Lalbenque-Limogne à partir des années 1970



Un terme à l'exode rural dans les années 1970

De même que le département du Lot, la CCPLL s'est vidée de ses habitants du fait de l'exode rural. Ce dernier s'est prolongé au Pays de Lalbenque-Limogne jusqu'aux années 1970. Entre 1968 et 1975, la population continue de baisser et le territoire perd 191 habitants.

A partir des années 1970, la CCPLL connaît un renouveau démographique, un renouveau particulièrement notable au sein de l'aire cadurcienne.

Comme le montrent les graphiques suivants, c'est au début des années 1980 que l'évolution démographique de Lalbenque est repartie à la hausse. A Limogne, la reprise démographique a eu lieu dès les années 1960.

+ 2 775 habitants depuis 1975

A partir des années 1970, la population de la CCPLL augmente de façon ininterrompue. Entre 1975 et 2015, le territoire a gagné 2 775 habitants, soit une hausse de plus de 50 % de la population.

Cette croissance sur 40 ans s'est réalisée en trois temps :

- Une croissance mesurée entre 1975 et 1999 avec une variation annuelle moyenne de la population de + 0,67%/an et un gain de 957 habitants en 24 ans,
- Une accélération démographique entre 1999 et 2010 avec une variation annuelle moyenne de la population de + 1,89%/an et un gain de 1 469 habitants en 11 ans,
- Un rythme qui s'est atténué entre 2010 et 2015 avec une variation annuelle moyenne de la population de + 0,87%/an et un gain de 349 habitants en 5 ans.

Taux de variation annuel moyen de la population (en %/an)	1975-1999	1999-2010	2010-2015	1999-2015
CC Pays Lalbenque-Limogne	0,67	1,89	0,87	1,57
CC Quercy Blanc	0,18	0,64	-0,36	0,33
CC Vallée du Lot et du Vignoble	0,11	0,48	-0,15	0,29
CA Grand Cahors	0,73	0,79	-0,30	0,45
SCoT Cahors et Sud Lot	0,52	0,82	-0,14	0,52
Département du Lot	0,25	0,78	-0,14	0,50

Accélération démographique entre 1999 et 2010

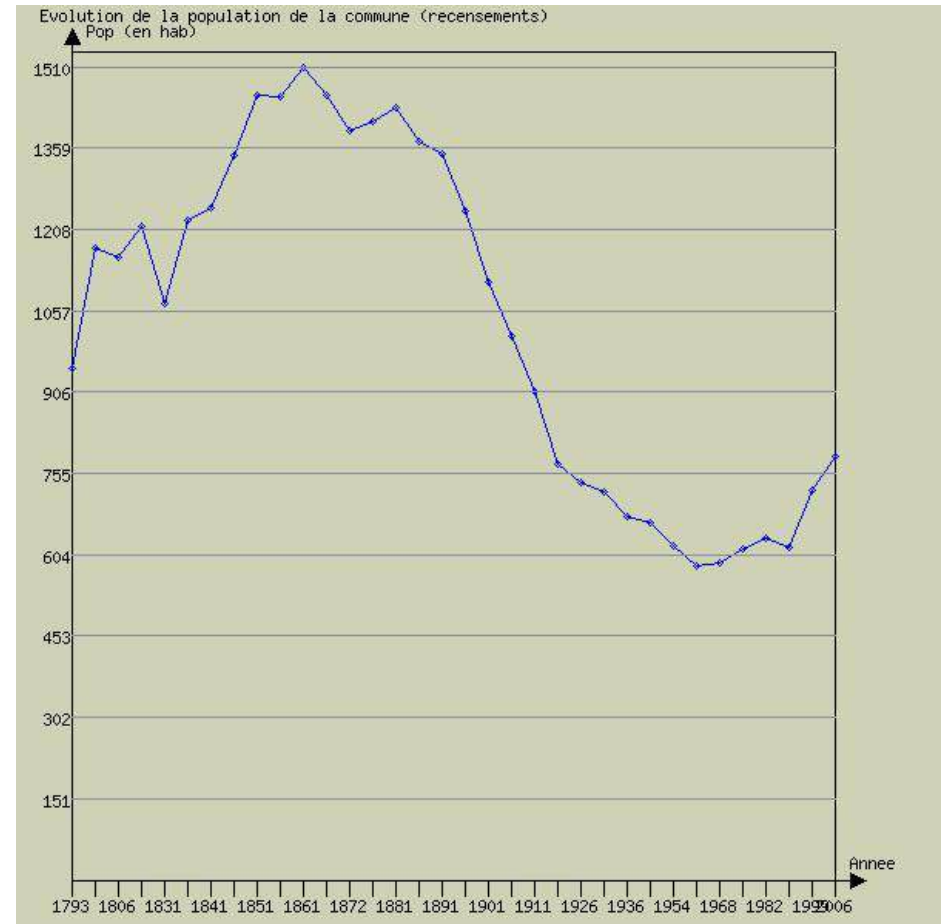
L'accélération de la croissance démographique entre 1999 et 2010 a eu lieu sur tous les territoires du SCoT de Cahors et du Sud du Lot (+ 0,82%/an) ainsi qu'à l'échelle départementale (+ 0,78%/an), mais c'est sur la CCPLL que le rythme a été le plus important.

Et contrairement aux autres territoires du SCoT et au département lotois, la croissance démographique de la CCPLL s'est prolongée sur la période 2010-2015.

COURBE DE L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LALBENQUE



COURBE DE L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE LIMOGNE



C - Depuis 2010, l'exception CCPLL dans un contexte de baisse démographique généralisée

Le Lot en « récession démographique » ?

Dans une étude de février 2018, la DDT du Lot évoque la confirmation de « l'érosion démographique » que subit le Lot depuis l'année 2011, alors que jusque-là, la courbe démographique était ascendante. Le département compte 173 400 habitants au 1^{er} janvier 2015, soit une perte de 1 178 habitants depuis le 1^{er} janvier 2010 (cf. sur le site lot.gouv.fr : *Dans le Lot, l'érosion démographique se confirme*, DDT46, 2018).

ZOOM SUR LES TENDANCES DEMOGRAPHIQUES DES TERRITOIRES DU LOT

Le Lot est dans son ensemble en récession démographique entre 2010 et 2015. Cette tendance se poursuit encore aujourd'hui puisque l'INSEE estime que la population du Lot s'élève à 171 461 habitants au 1^{er} janvier 2018 : cela représente une baisse de -3 117 habitants en 8 ans.

Dans le Lot, seules les communautés de communes du Grand Figeac et du Pays de Lalbenque-Limogne voient leurs populations augmenter.

Le SCoT de Cahors et du Sud du Lot est particulièrement impacté par la récession démographique après celui de la CC Causses et Vallée de la Dordogne.

Source : « Dans le Lot, l'érosion démographique se confirme », DDT46, février 2018.

Les migrations ne sont plus suffisantes dans le Lot

Le solde naturel est depuis longtemps négatif dans le Lot : les décès sont plus nombreux que les naissances. À l'inverse, les migrations ont été excédentaires (plus d'arrivées que de départs) jusqu'à une période récente : depuis 2010, le solde migratoire ne permet plus de compenser le solde naturel négatif.

La CCPLL continue sa croissance

Entre 2010 et 2015, la CCPLL a gagné 349 habitants. Bien que le rythme de croissance ait ralenti par rapport à l'accélération constatée entre 1999 et 2010, la CCPLL continue de croître, et ce à un rythme supérieur à ce qu'il était sur la période 1975-1999.

Pourtant, les territoires voisins ont connu un fléchissement de la population depuis 2010. Si la période reste courte pour confirmer la tendance (5 ans), le constat actuel est clair : l'évolution positive continue du Lot est rompue.

D -Le bilan démographique du Pays de Lalbenque-Limogne

1999-2015, une croissance démographique importante

La CCPLL présente un bilan démographique positif : **+ 1 818 habitants entre 1999 et 2015**, soit en moyenne environ 114 habitants supplémentaires par an.

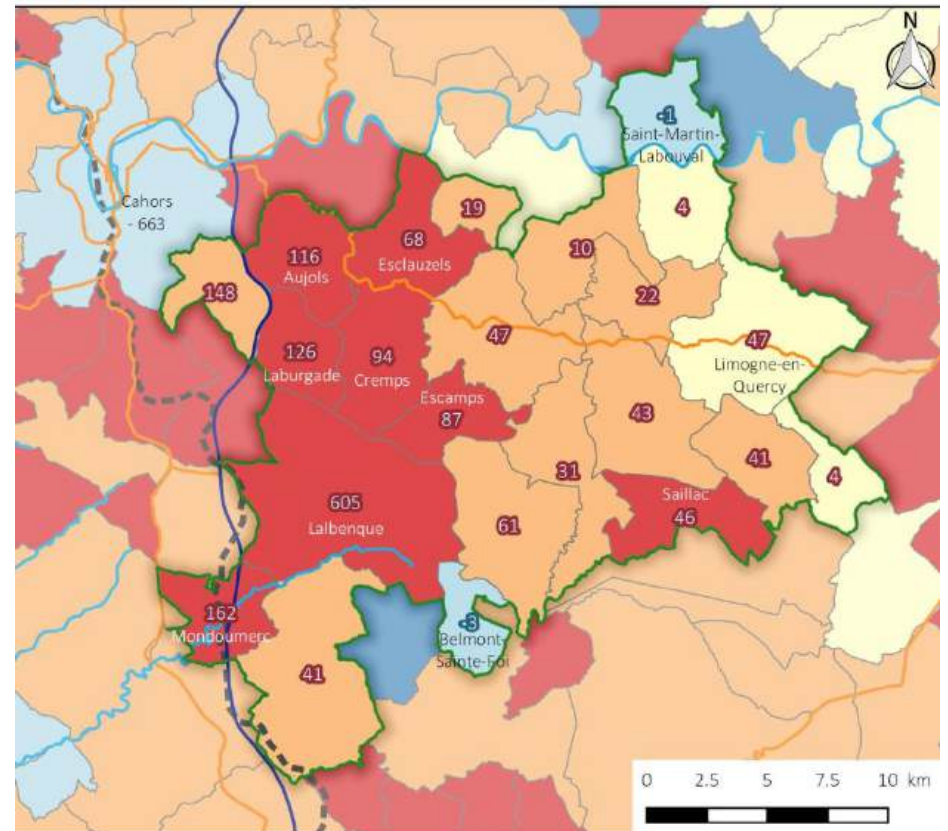
Des dynamiques plus soutenues à l'ouest de la CCPLL, sous influence de Cahors et de l'autoroute A20

A l'exception de Belmont-Sainte-Foi et de Saint-Martin-Labouval, toutes les communes de la CCPLL ont gagné en habitants sur la période 1999-2015. Lalbenque est de loin la commune ayant gagné le plus d'habitants (+ 605) et dont la variation annuelle moyenne de la population est la plus soutenue (+ 2,85%/an). En nombre, les gains de Lalbenque équivalent aux pertes de Cahors sur la période, ce qui témoigne du desserrement urbain de la ville-centre.

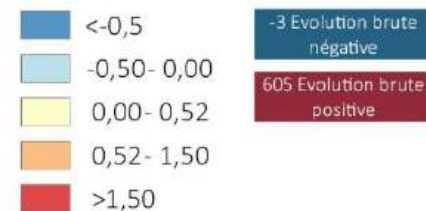
La carte ci-contre permet de constater une gradation du rythme de croissance de l'ouest vers l'est : plus les communes sont à l'ouest – et donc proche de l'autoroute A20 – plus la croissance démographique est soutenue. A l'inverse, plus les communes sont éloignées de l'A20, moins leur rythme de développement est intense.

Malgré ce dégradé d'intensité, les communes de l'est de la CCPLL connaissent un développement démographique positif, notamment lié au desserrement urbain de Villefranche-de-Rouergue, qui perd des habitants au profit des communes rurales situées à l'ouest du pôle.

UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE SOUTENU



Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2015 en %



Territoire et administration

- Voies principales
- Autoroute
- Cours d'eau principaux
- - - Voie ferrée
- ▭ Limites de la CCPLL

Les équilibres territoriaux en question

L'analyse des dynamiques démographiques récentes fait apparaître deux entités territoriales :

- Les communes appartenant au bassin de vie de Cahors à l'ouest, en forte croissance démographique avec à sa tête le pôle lalbenquois,
- Les communes appartenant au bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue à l'est, au rythme de développement moins soutenu mais tout de même positif.

Trois communes rurales du territoire appartiennent au bassin de vie de Caussade : Mondoumerc, Belfort-du-Quercy et Belmont-Sainte-Foi. Situées en frange du bassin de vie de Caussade, et au contact du bassin de vie de Cahors, une double influence est probable sur ces pôles. De par leur faible poids démographique, ces communes peuvent donc être associées dans la réflexion à la même entité territoriale que les communes appartenant au bassin de vie de Cahors.

L'analyse de l'évolution du poids démographique des entités territoriales entre 1999 et 2015 permet de constater :

- Une augmentation du poids démographique de Lalbenque,
- Un affaiblissement du poids démographique de Limogne,
- Un renforcement du poids démographique des communes du bassin de vie de Cahors et un affaiblissement des communes des bassins de vie de Villefranche-de-Rouergue et Caussade.

LES COMMUNES DE LA CCPLL PAR BASSINS DE VIE

Bassin de vie de Cahors : Aujols, Bach, Berganty, Concots, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Flaujac-Poujols, Laburgade, Lalbenque, Saint-Martin-Labouval et Vaylats

Bassin de vie de Caussade : Belfort-du-Quercy, Belmont-Sainte-Foi et Montdoumerc

Bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue : Beauregard, Cénevières, Limogne-en-Quercy, Lugagnac, Saillac, Varaire et Vidailac

	Poids démographique en %		Population suppl.
	1999	2015	
Bassin de vie de Cahors	58,7	62,9	+ 1 411
Bassin de vie de Caussade	14,5	13,7	+ 200
Bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue	26,8	23,4	+ 207

	Poids démographique en %		Population suppl.
	1999	2015	
Pôles	27,9	29,7	+ 652
<i>Lalbenque</i>	16,6	20,3	+ 605
<i>Limogne-en-Quercy</i>	11,3	9,4	+ 47
Communes rurales	72,1	70,3	+ 1 166

Evolution du poids démographique. Source : INSEE. Traitement Relief urbanisme

E -Zoom sur la CCPLL au sein du SCoT Cahors et Sud du Lot

Sur le territoire du SCoT, l'est gagné en habitants

Globalement, et comme le montre la carte en page suivante, ce sont les communes du SCoT situées à l'ouest de Cahors qui perdent en habitants. Un croissant bleu se forme sur le contour ouest du territoire SCoT: en cause, selon les termes du diagnostic du SCoT, la déprise agricole.

A l'inverse, ce sont les communes périurbaines de Cahors qui observent un taux de croissance de la population le plus élevé, en particulier sur l'axe autoroutier Cahors-Caussade.

Au sein du SCoT, la CCPLL est largement influencée par les dynamiques liées au desserrement urbain de Cahors

Le diagnostic du SCoT a mis en évidence la hausse du poids démographique des communes périurbaines : sur le territoire du SCoT, 18% des habitants vivaient dans ces communes en 1968, contre 29% en 2010. À l'inverse, les communes rurales ont un poids en baisse : elles comptaient 47% de la population en 1968, et en comptent 39% en 2010.

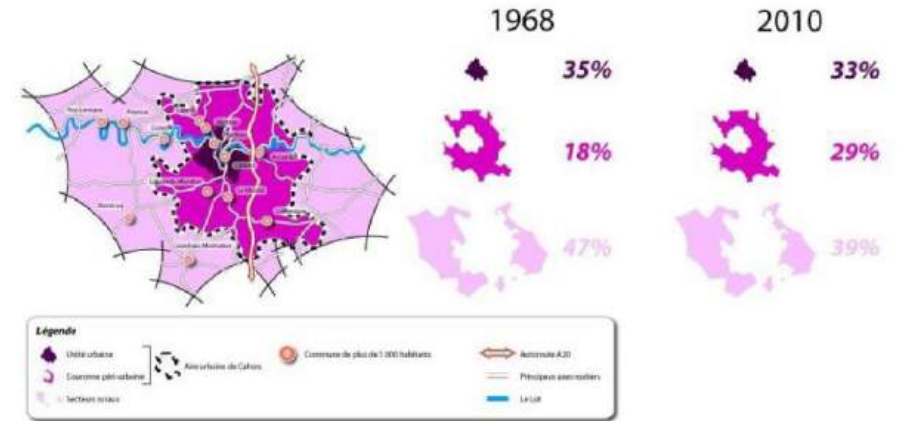
Les communes de la couronne périurbaine du pôle urbain Cahors-Pradines sont celles qui bénéficient à la fois d'une vitalité démographique, mais aussi d'attractivité.

La partie ouest de la CCPLL s'inscrit pleinement dans ces dynamiques périurbaines.

LES COMMUNES DE LA CCPLL DE LA COURONNE PERIURBAINE DE CAHORS

Selon les données de l'INSEE, Aujols, Berganty, Cremps, Esclauzels Flaujac-Poujols, Laburgarde, Lalbenque, Montdoumerc et Vaylats font partie de l'aire urbaine de Cahors.

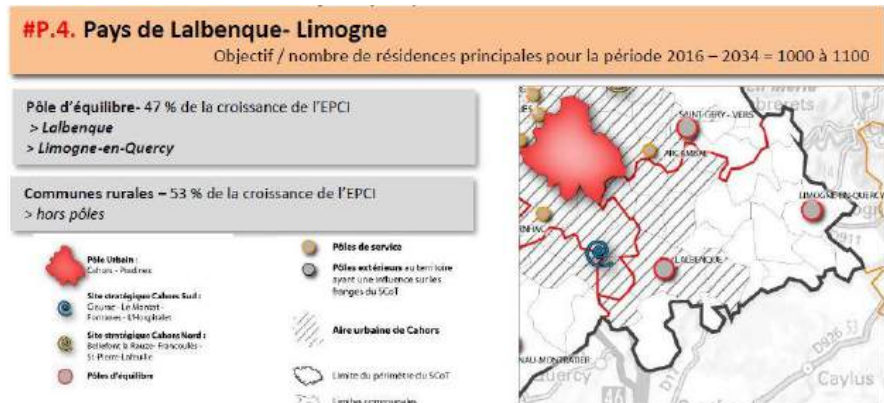
Evolution de la répartition de la population du SCoT de Cahors Sud Lot entre pôle urbain, couronne péri-urbaine et secteurs ruraux entre 1968 et 2010



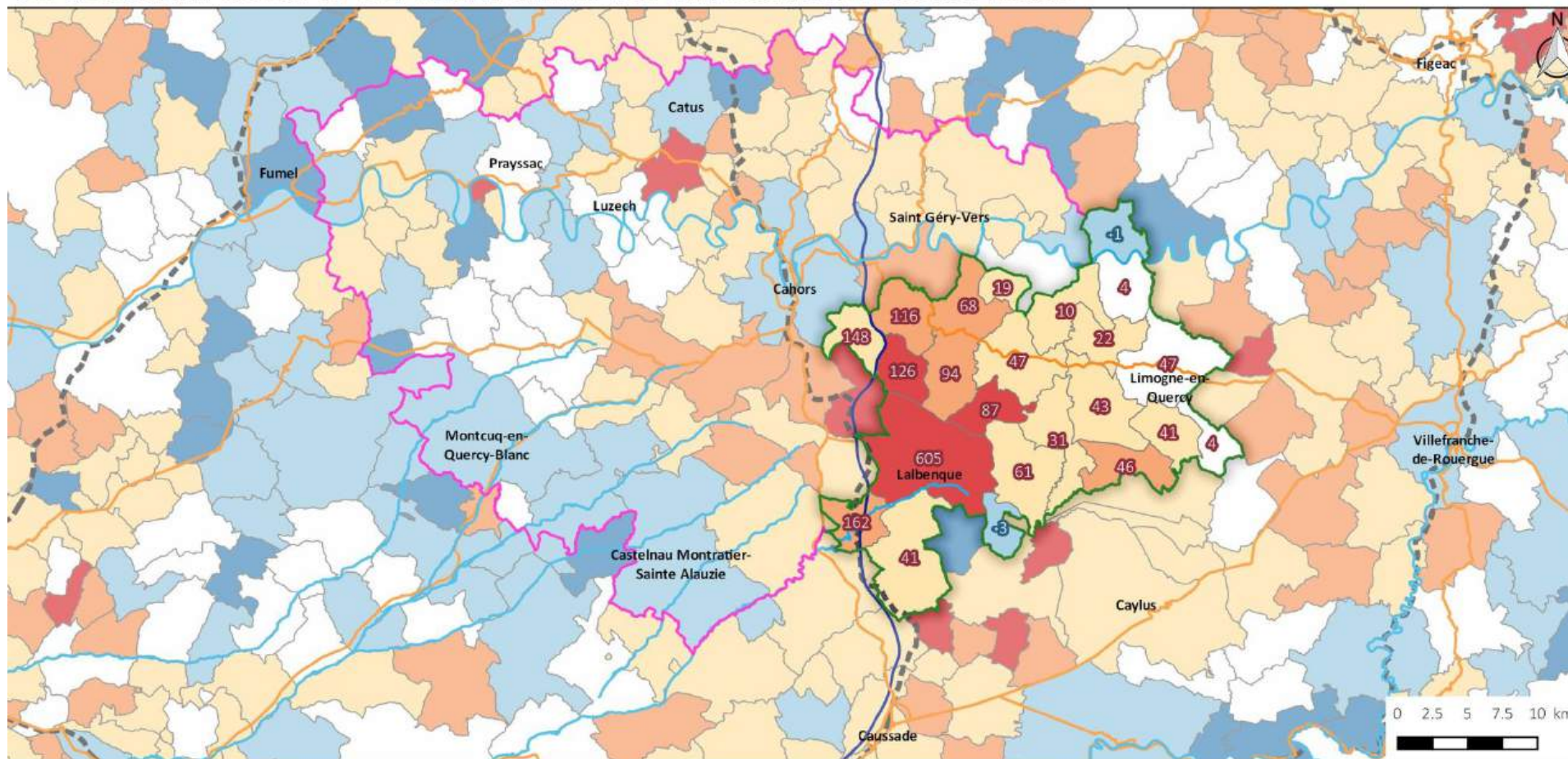
Le projet de SCoT vise à mieux répartir les bénéfices démographiques pour l'équilibre territorial

Le SCoT vise à mieux répartir les gains démographiques sur le territoire, en favorisant le développement résidentiel selon un modèle de développement multipolaire. Sur la CCPLL, le territoire doit continuer à se développer en veillant à conforter les pôles d'équilibre, organiser et maîtriser le développement urbain des communes de l'aire urbaine de Cahors et maintenir un développement pérenne dans les communes rurales.

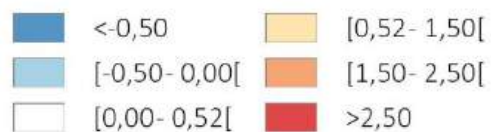
Source : DOO du SCoT de Cahors et du Sud du Lot



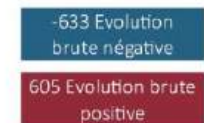
UN CROISSANT OUEST ET UNE VILLE CENTRE EN DIFFICULTE DEMOGRAPHIQUE



Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2015 en %



Evolution du nombre d'habitants entre 1999 et 2015



Territoire et administration



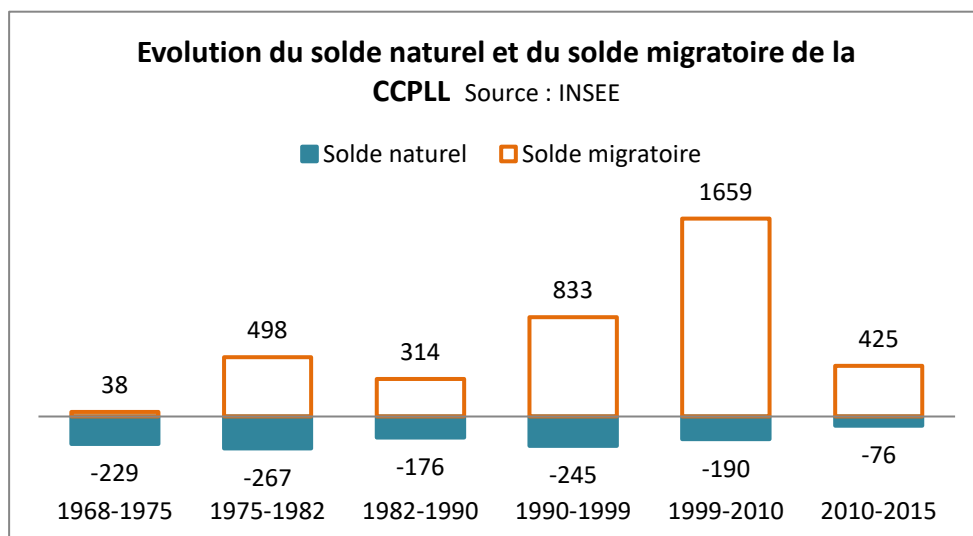
F -L'accueil de population, levier démographique de la CCPLL

DEFINITIONS

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Il est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances. Le solde naturel permet d'évaluer la **vitalité démographique** d'un territoire.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs d'un territoire. Il est positif lorsque les arrivées sont plus nombreuses que les départs. Le solde migratoire permet d'évaluer l'**attractivité d'un territoire**.

Evolution du solde naturel et du solde migratoire de la CCPLL Source : INSEE



Un solde naturel négatif depuis 1968, témoin du vieillissement structurel de la population

Depuis 1968, le solde naturel a toujours été négatif, les décès étant toujours supérieurs aux naissances. Le vieillissement de la population est donc structurel sur la CCPLL mais aussi dans le Lot qui connaît un vieillissement structurel de sa population depuis la fin de la 2nde Guerre Mondiale.

À l'échelle du SCoT de Cahors, seule la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors dispose d'un solde naturel positif sur le temps long. À noter toutefois que le solde naturel est devenu négatif sur le Grand Cahors depuis 2010.

Parallèlement, le solde naturel de la CCPLL tend à être de moins en moins négatif depuis le début des années 2000.

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990- 1999	1999- 2010	2010- 2015
CCPLL	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,2	-0,2
CCQB	-0,2	-0,6	-0,4	-0,4	-0,2	-0,4
CCVLV	-0,3	-0,5	-0,5	-0,7	-0,6	-0,6
CA Grand Cahors	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	-0,1

Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel en %. Source : INSEE

De 1975 à 2015, le solde migratoire a compensé le solde naturel négatif

Entre 1975 et 2015, le solde migratoire positif de la CCPLL a permis de compenser le solde naturel négatif. Le solde migratoire a nettement augmenté entre 1975 et 2010, témoignant d'une arrivée notable de nouveaux habitants sur le territoire.

C'est entre 1999 et 2010 que le solde migratoire a été le plus important avec 1 659 nouveaux habitants issus des migrations.

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990- 1999	1999- 2010	2010- 2015
CCPLL	0,1	1,3	0,7	1,5	2,1	1,1
CCQB	-0,9	0,4	0,7	0,7	0,9	0,1
CCVLV	0,4	0,6	0,6	0,7	1,1	0,5
CA Grand Cahors	0,7	0,8	0,5	0,5	0,7	-0,2

Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire en %. Source : INSEE

Avec une variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire de +1,84%/an et 2 084 migrations entre 1999 et 2015, la CCPLL est de loin la communauté de communes du SCoT qui capte le plus d'apport migratoire, proportionnellement à sa population.

	Solde migratoire en habitants	Variation annuelle de la population due au solde migratoire
CCPLL	+ 2 084	+ 1,84%/an
CCQB	+ 762	+ 0,65%/an
CCVLV	+ 2 074	+ 0,96%/an
CA Grand Cahors	+ 2 699	+ 0,43%/an
SCoT Cahors et Sud Lot	+ 7 619	+ 0,71%/an
Département du Lot	+ 21 692	+ 0,84%/an

Solde migratoire entre 1999 et 2015. Source : INSEE. Traitement : Relief urbanisme.

2010-2015, un ralentissement des migrations et un solde naturel de moins en moins négatif

Si le solde migratoire est toujours excédentaire sur le territoire de la CCPLL sur la période 2010-2015 (+ 425 nouveaux habitants par migrations), il est désormais ralenti par rapport à l'apport migratoire perçu durant la période 1990-2010. La CCPLL est le seul territoire du SCoT à maintenir un tel niveau d'attractivité démographique, mais les dynamiques à l'œuvre sur le SCoT interrogent quant à la pérennité de cette attractivité.

En même temps, le solde naturel continue de se redresser et à être de moins en moins négatif, ce qui représente également une exception sur les territoires du SCoT.

Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2015 due aux soldes naturel et migratoire. Source : INSEE. Traitement : Relief urbanisme.

	Solde migratoire annuel moyen	Solde naturel annuel moyen	Variation annuelle moyenne de la pop.
Bassin de vie de Cahors	+2,05%/an	-0,04%/an	+2,01%/an
Bassin de vie de Caussade	+1,27%/an	-0,04%/an	+1,23%/an
Bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue	+1,64%/an	-0,91%/an	0,71%/an

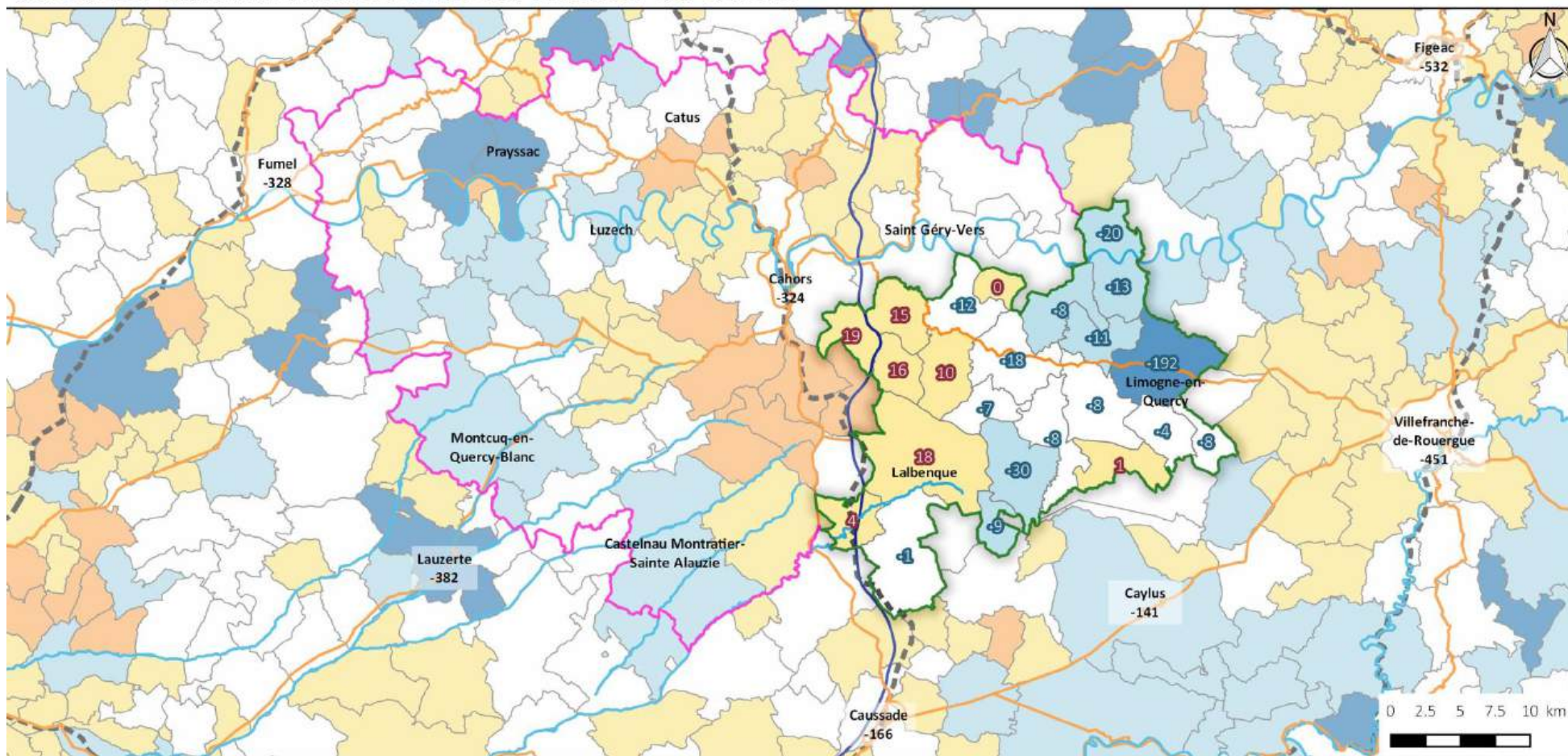
Une vitalité démographique plus faible à l'est

À l'échelle du SCoT (cf. carte en page suivante), plus on s'éloigne de l'autoroute A20, et plus le solde naturel est négatif. Ce sont donc les communes de la couronne périurbaine de Cahors qui enregistrent un solde naturel positif, en particulier sur le secteur sud/sud-est de Cahors.

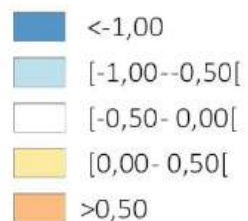
La majorité des communes présente un solde naturel négatif entre 1999 et 2015, en particulier le pôle de Limogne-en-Quercy qui comptabilise un solde naturel de -192 habitants et la variation annuelle moyenne due au solde naturel la plus faible (-1,91%/an). Le solde naturel est également faible sur les communes de Vaylats (solde naturel de -30 habitants) et de Saint-Martin-Labouval (solde naturel de -20 habitants).

C'est donc la partie est du territoire qui souffre le plus de dévitalisation démographique.

UN SOLDE NATUREL PRINCIPALEMENT NEGATIF OU FAIBLE

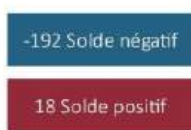


Variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel entre 1999 et 2015 en %



relief
urbanisme

Solde naturel entre 1999 et 2015



Conception : d cembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

Territoire et administration



Une attractivité démographique généralisée et plus intense sur la partie ouest de la CCPLL

Le territoire est attractif dans son ensemble puisqu'entre 1999 et 2015, toutes les communes de la CCPLL ont bénéficié d'un solde migratoire positif.

Les communes du bassin de vie de Cahors enregistrent les soldes migratoires les plus importants, à l'image d'Escamps dont la variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire est de +4,02%/an. D'autres communes comme Esclauzels, Laburgade et Montdoumerc bénéficient d'un solde migratoire important.

Les deux pôles du territoire bénéficient de l'attractivité résidentielle la plus forte :

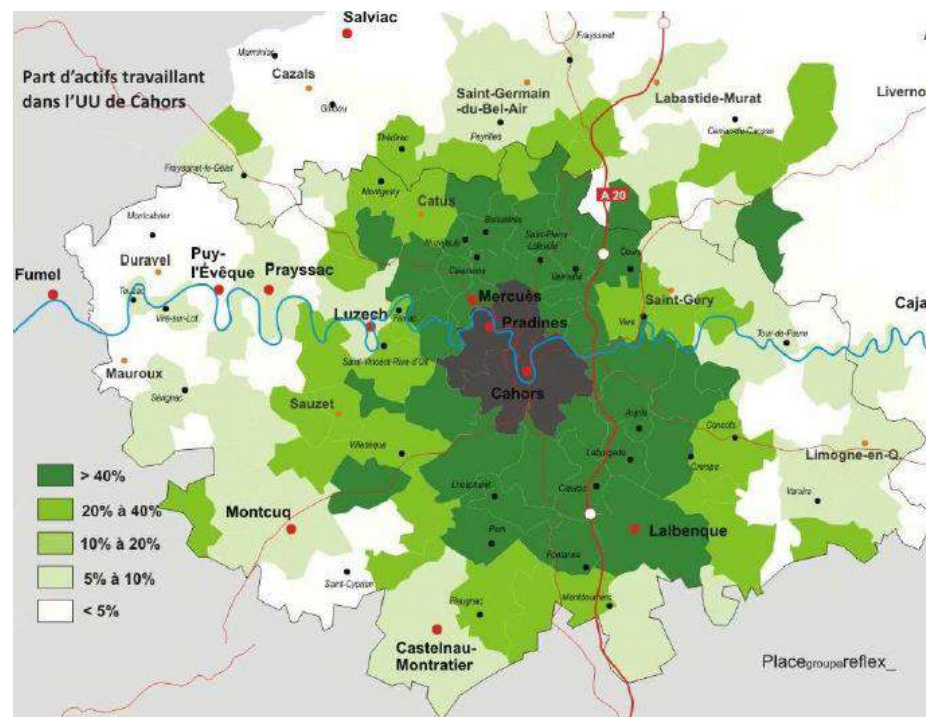
- Lalbenque : 587 migrations, soit une variation annuelle de la population due au solde migratoire de +2,74%/an
- Limogne-en-Quercy : 239 migrations, soit une variation annuelle de la population due au solde migratoire de +2,35%/an

A l'inverse, certaines communes rurales enregistrent un faible apport migratoire comme Belmont-Sainte-Foi (6 migrations) et Vidailiac (12 migrations).

L'analyse des évolutions démographiques sur la période 1999-2015 permet de constater que la partie est de la CCPLL reste attractive mais que le vieillissement structurel de la population freine sa croissance. L'ouest du territoire bénéficie d'un vieillissement moins important, qui semble s'atténuer, et d'un apport migratoire important qui accélère le développement démographique. Lalbenque joue un rôle moteur dans l'absorption de ces migrations.

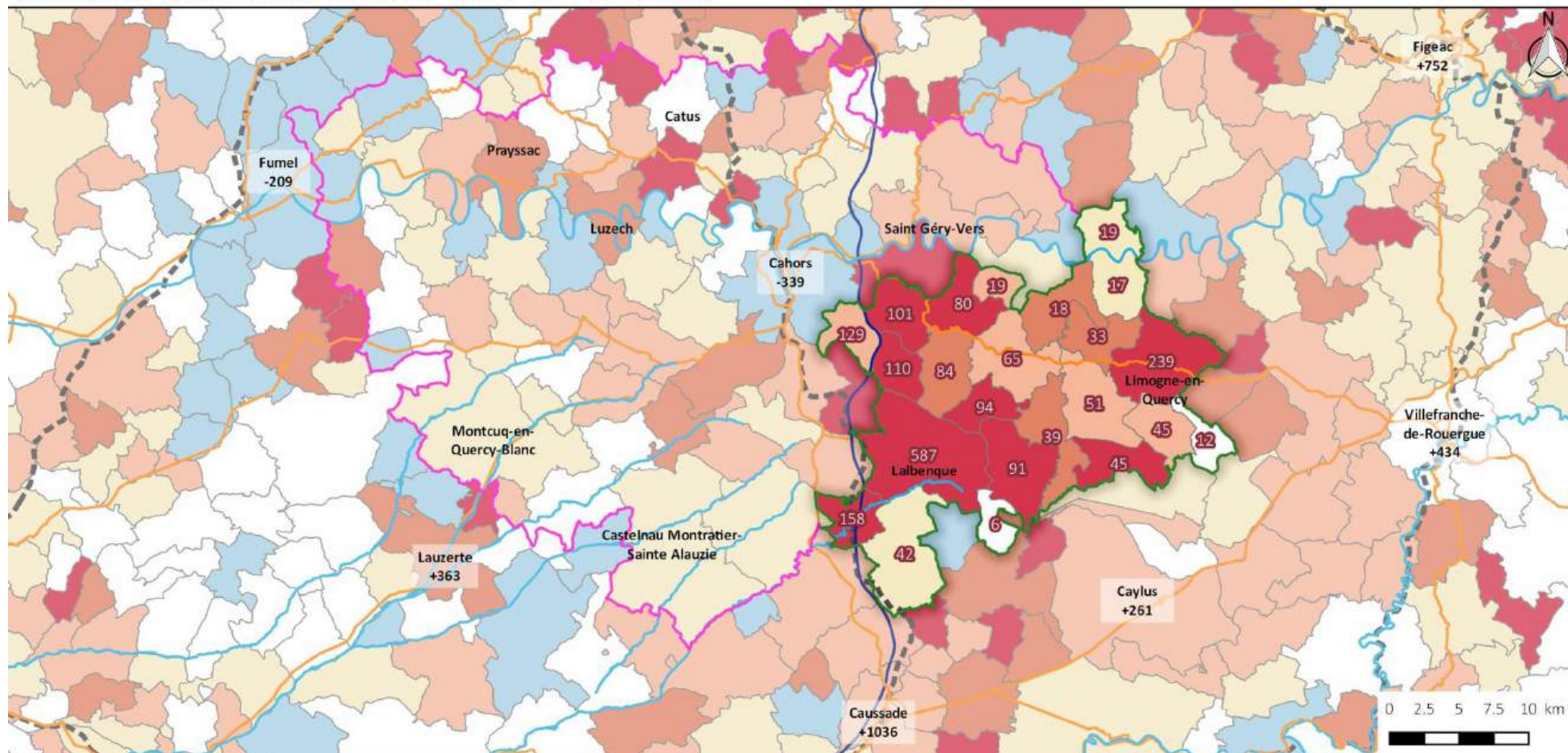
Un développement lié à des processus de desserrement urbain

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Lot explique l'attractivité de l'agglomération cadurcienne – et donc on peut supposer de l'ouest de la CCPLL – par son inscription progressive dans la sphère de diffusion de la métropole toulousaine. L'aire métropolitaine s'étend jusqu'à Caussade et se diffuse via l'autoroute A20 qui borde l'ouest de la CCPLL. Par ailleurs, le desserrement résidentiel des actifs de Cahors est l'autre moteur de la croissance démographique du secteur.

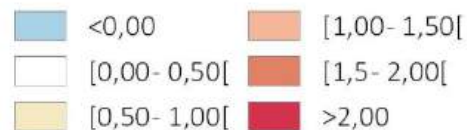


Part d'actifs travaillant dans l'unité urbaine de Cahors. Source : diagnostic du PDH 46

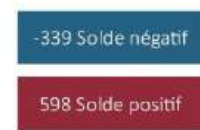
UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF ENTRE 1999 ET 2015



Variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire entre 1999 et 2015 en %



Solde migratoire entre 1999 et 2015



Territoire et administration



G -Synthèse et enjeux démographiques

CONSTATS

Les évolutions démographiques récentes du territoire font émerger deux entités territoriales :

- La partie ouest du territoire, appartenant aux bassins de vie de Cahors et Caussade, qui connaît une croissance démographique très soutenue et un solde naturel positif,
- La partie est du territoire, appartenant au bassin de vie de Villefranche, dont la croissance de population est aussi positive bien que plus mesurée et dont le solde naturel est négatif.

Le processus de desserrement résidentiel de la cité cadurcienne est à l'œuvre sur la partie ouest, couplé au processus de diffusion de la métropole toulousaine le long de l'A20. A l'est, les dynamiques démographiques du pôle de Limogne-en-Quercy, bien que positives, sont parmi les plus faibles de la CCPLL. Le solde naturel négatif sur la partie est de la CCPLL constitue un frein à la croissance démographique.

ENJEUX

- Un développement récent très soutenu à Lalbenque et une nécessaire adaptation de l'offre du pôle aux besoins nouveaux,
- Des dynamiques démographiques faibles à Limogne qui risquent d'entraîner une perte de sa vitalité urbaine, économique et commerciale, qui peut avoir des répercussions sur l'attractivité des communes rurales voisines,
- Un fait périurbain qui se développe sans maîtrise foncière,
- Un équilibre territorial futur à affirmer notamment en termes de répartition du poids démographique entre bourgs et villages, mais aussi entre est et ouest.

PISTES DE REFLEXION

- Maintenir et maîtriser l'attractivité démographique du territoire, en compatibilité avec le SCoT,
- Affirmer les équilibres démographiques entre Lalbenque, Limogne, les communes rurales sous pression urbaine et les autres communes rurales,
- Attirer de nouveaux ménages pour compenser le vieillissement de la population en travaillant sur les atouts des secteurs ouest (accessibilité via l'A20 et la D820, proximité des bassins d'emplois) et est (cadre de vie très préservé, offre culturelle et sociale de Limogne, dynamiques associatives...),
- Accompagner et encadrer le processus de desserrement urbain de Cahors dans sa dimension territoriale, sociale, urbaine et paysagère.

2 | Le portrait des habitants du Pays de Lalbenque-Limogne

A - Les nouveaux habitants

POINT SUR LA DONNÉE DES NOUVEAUX HABITANTS

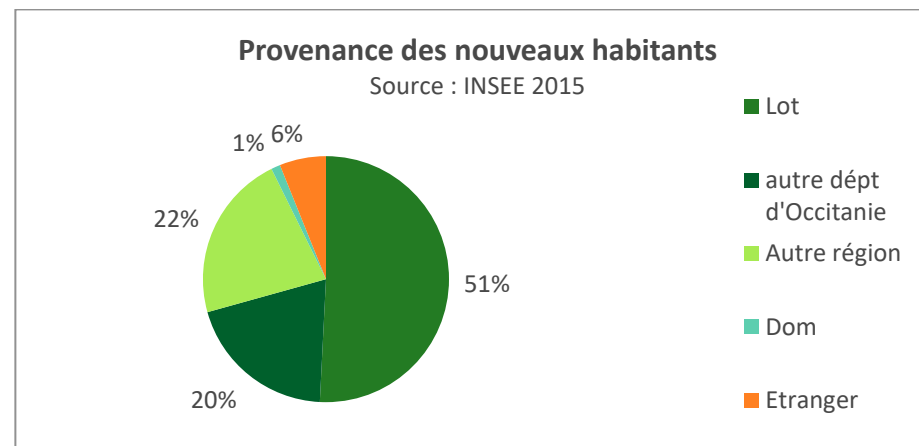
Les chiffres ci-après issus de la base INSEE sont à utiliser avec prudence : ils donnent une information sur le portrait des nouveaux habitants arrivés un an auparavant sur le territoire de la CCPLL.

Il s'agit d'une donnée récente. En effet, depuis 2011, l'enquête du recensement pose la question « où habitiez-vous avant le 1^{er} janvier de l'année précédente ? ». Avant 2009, l'enquête se renseignait sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. La nouvelle donnée est jugée plus fiable car l'enquêté risque moins de se tromper sur sa situation de l'année précédente plutôt que sur celle qui remonte à 5 ans auparavant.

Des migrations de proximité

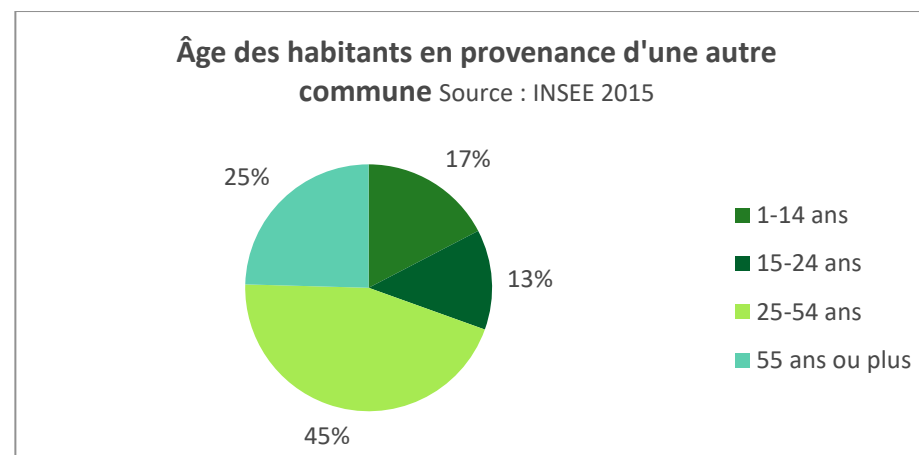
À l'échelle du SCoT, un tiers des nouveaux arrivants provenait de Midi-Pyrénées entre 2001 et 2006 (diagnostic du SCoT, p.23). Le SCoT note également le poids important des nouveaux arrivants provenant d'Ile-de-France, de l'ancienne Région Aquitaine et de l'étranger.

En 2015, 51% des nouveaux habitants arrivés un an auparavant au sein du territoire de la CCPLL provenaient du département du Lot, et 20% d'un autre département d'Occitanie. Une tendance aux migrations de proximité semble se confirmer. Le poids des nouveaux habitants provenant d'une autre région est également assez important : 22%, et peut être en partie imputé à de nouveaux habitants venant s'installer après avoir passé des vacances sur le territoire ou de retour au pays après une vie active ailleurs en France.



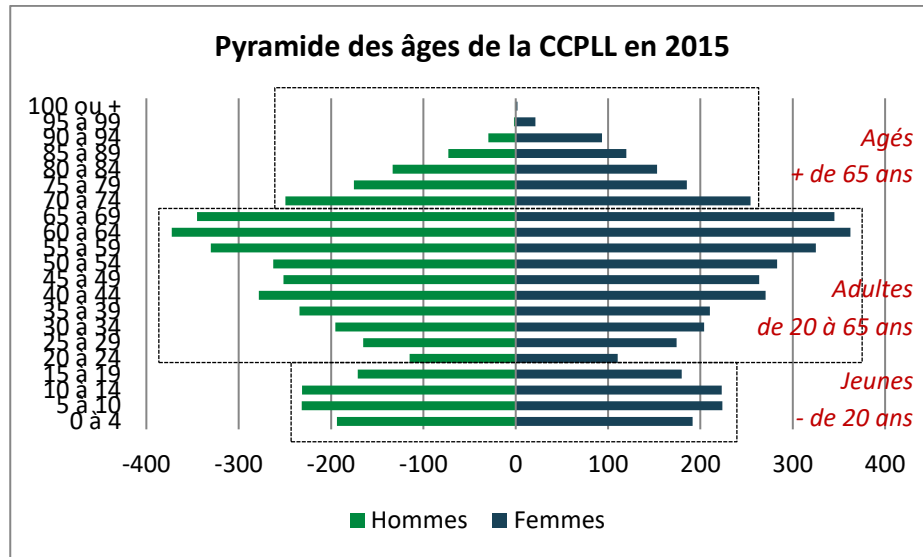
Des nouveaux habitants plus jeunes

45 % des nouveaux habitants arrivés un an auparavant au sein de la CCPLL représentent la classe d'âge des 25-54 ans, soit plutôt des actifs. Ce constat semble confirmer celui du SCoT qui indiquait que les nouveaux arrivants sur le territoire du SCoT entre 2001 et 2006 étaient globalement plus jeunes que la population en place. 25 % sont des personnes âgées de 55 ans ou plus, soulignant une part probablement importante d'arrivée de retraités sur le territoire.



B -Un vieillissement structurel

Une pyramide des âges qui témoigne du vieillissement structurel de la population

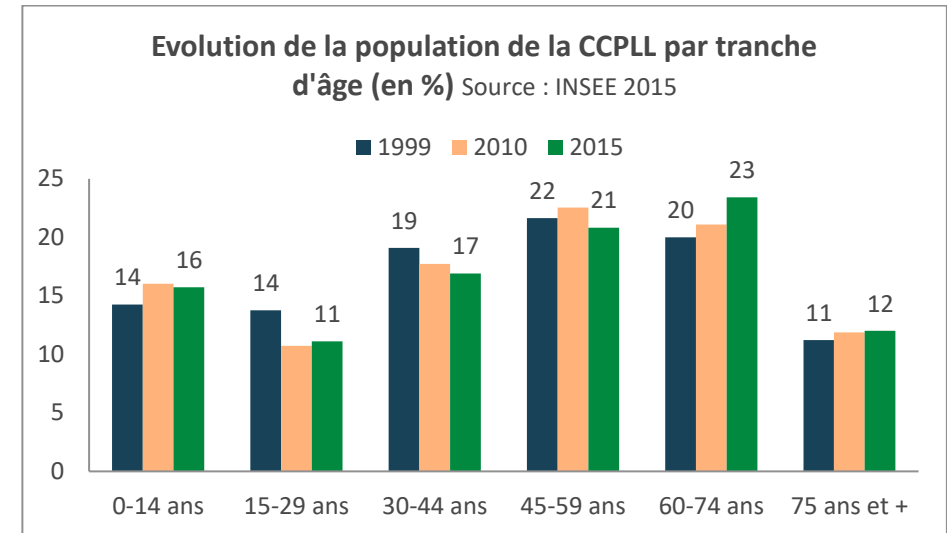


Source : INSEE. Traitement : Relief urbanisme.

L'analyse de la pyramide des âges des habitants de la CCPLL permet de constater un vieillissement structurel de la population :

- Le sommet de la pyramide s'effile doucement : l'espérance de vie est importante,
- Le milieu de la pyramide est large : la population est majoritairement adulte,
- La base de la pyramide est plus étroite que le milieu : la natalité est assez faible et ne compensera que partiellement le vieillissement des adultes de 2015 dans les prochaines années.

Une reprise de la natalité entre 1999 et 2015



La part des plus jeunes entre 0 et 14 ans a augmenté entre 1999 et 2015, en passant de 14 % à 16 % de la population. Les effectifs de 2015 ont augmenté de 42 % par rapport à 1999 pour cette tranche d'âge : c'est la deuxième tranche d'âge à avoir le plus augmenter ses effectifs, après les 60-74 ans.

Cette augmentation est portée par les communes des bassins de vie de Cahors et Caussade à l'ouest du territoire qui sont respectivement passées de 14 % et 15 % de 0-14 ans en 1999 à 17 % en 2015. Parallèlement, la part des 0-14 ans a baissé sur les communes du bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue, passant de 14 % en 1999 à 12 % en 2015.

Sur la CCPLL, l'augmentation de la part des jeunes ne compense pas, ou pas encore, le vieillissement de la population.

Les 15-44 ans sont de moins en moins représentés

La part des 15-44 ans a diminué de façon importante, en passant de 33 % de la population en 1999 à 28 % de la population en 2015.

Une partie des effectifs des 30-44 ans de 1999 a basculé en 2015 vers la tranche d'âge supérieure, et n'a pas été remplacée. Les jeunes adultes, en majorité les 15-29 ans, sont partis et ne sont pas revenus, souvent pour étudier et travailler en dehors du territoire.

REFLEXIONS SUR L'EXODE RURAL DES JEUNES

Nombreux sont les jeunes qui quittent les campagnes pour leurs études et leur insertion dans le milieu professionnel, même si des phénomènes de « retour au pays » sont observés.

D'autres facteurs, autres que les facteurs économiques, entrent en compte dans le départ prolongé ou définitif des jeunes : il s'agit de facteurs sociaux et sociologiques parmi lesquels « la libération des individus à l'égard des relations de proximité pesantes » (propos de Louis Maurin dans « Les campagnes sont de retour », Les dossiers d'Alternatives économiques, n°16, décembre 2018, p.71).

Les plus de 60 ans sont de plus en plus nombreux

Entre 1999 et 2015, les deux tranches d'âge supérieures à 60 ans ont vu leurs effectifs et leurs parts dans la population augmenter.

Désormais, 34,5 % de la population a 60 ans ou plus, contre 31,2 % en 1999.

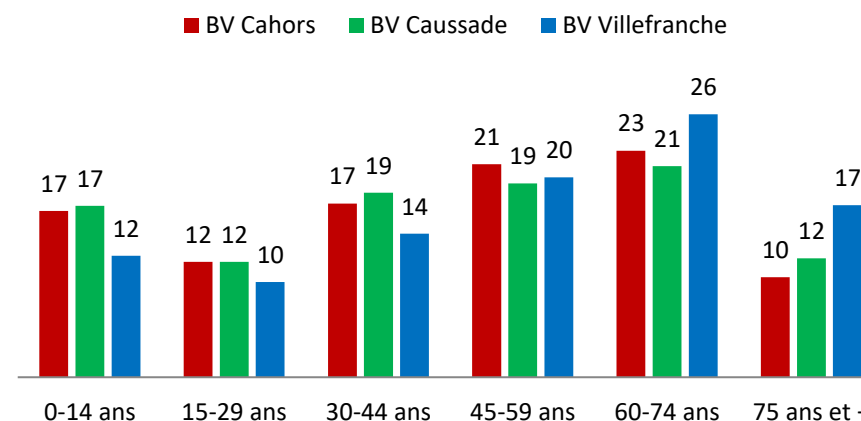
Si globalement les effectifs de toutes les catégories ont augmenté, les tranches d'âges connaissant les variations les plus importantes de leurs effectifs entre 1999 et 2015 sont les 60-74 ans (+ 50 %), les 0-14 ans (+ 42 %) et les personnes âgées de 75 ans et plus (+37 %).

Le vieillissement de la population continue donc, mais une amélioration de la natalité est en cours sur le territoire.

Des disparités est/ouest de structure de population

Structure de la population par âge en 2015 (en %)

Source : INSEE 2015



Source : INSEE 2015. Traitement : Relief urbanisme.

Le graphique ci-dessus permet d'observer des disparités territoriales concernant la structure de la population. La partie ouest du territoire, formée par les bassins de vie de Cahors et de Caussade, enregistrent une part plus importante de personnes jeunes, et une part moins importante de personnes âgées par rapport à la partie est du territoire, formée du bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue.

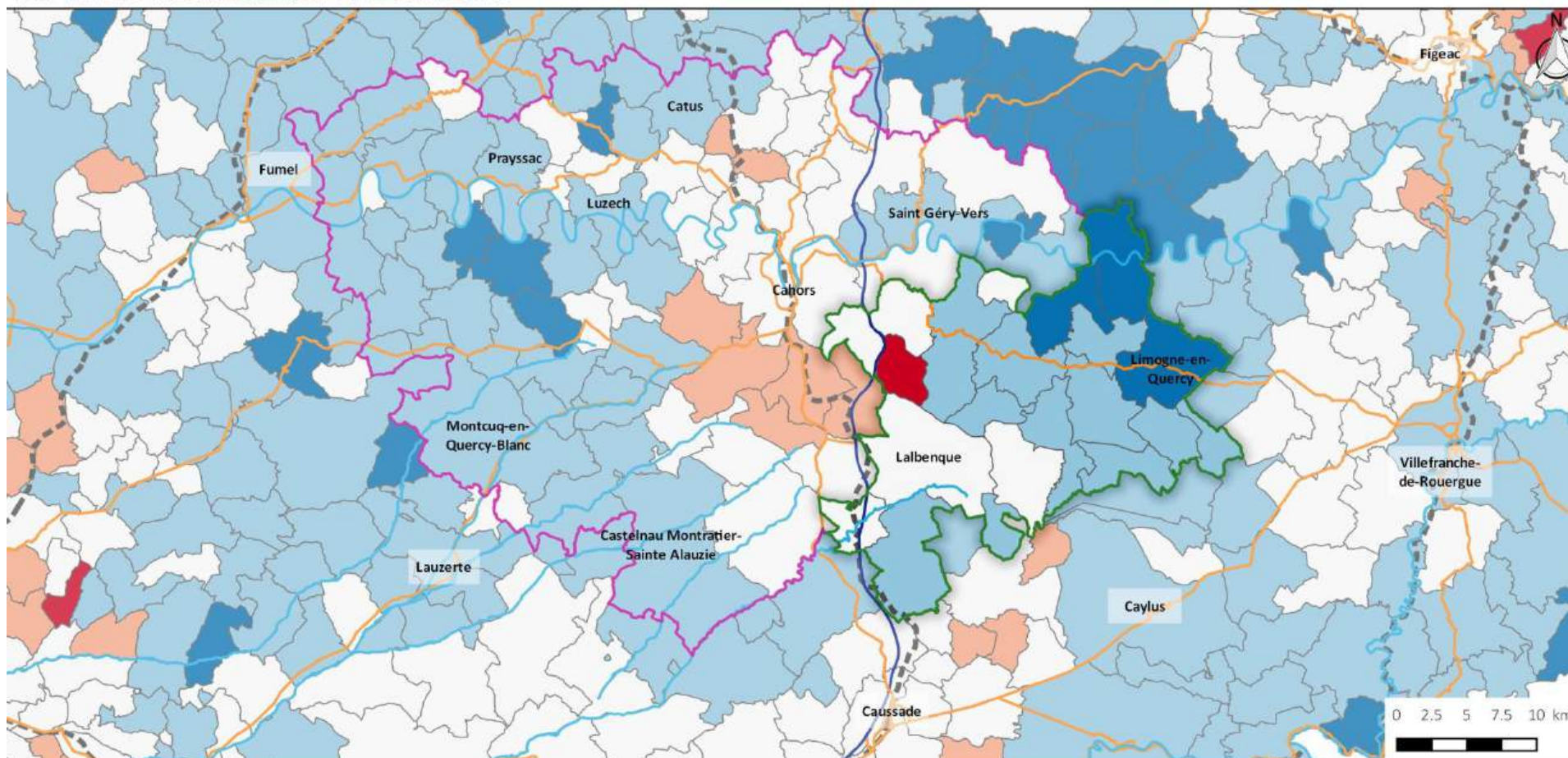
Un indice de jeunesse assez bas, mais moins faible dans les communes qui profitent du desserrement de Cahors

Indice de jeunesse en 2015

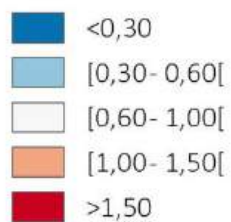
CCPLL	0,56
SCoT	0,58
Lot	0,55

En 2015, l'indice de jeunesse de la CCPLL est bas : 0,56. Cela signifie qu'il existe environ 6 jeunes de moins de 20 ans pour 10 personnes âgées de 60 ans et plus. Cet indice est légèrement plus bas que celui du territoire du SCoT et légèrement plus élevé et que celui du Lot.

UN INDICE DE JEUNESSE TRES FAIBLE



Indice de jeunesse 2015



Territoire et administration



Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

relief
urbanisme

DEFINITION

L'**indice de jeunesse** est le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Un indice de 1 signifie qu'il existe 1 personne de moins de 20 ans pour 1 personne de 60 ans et plus.

Dans le territoire du SCoT, seules les communes au sud de Cahors et proches de l'autoroute ont un indice de jeunesse plus élevé. Le reste du SCoT est marqué par un indice de jeunesse très faible.

Laburgade est la seule commune de la CCPLL dont l'indice de jeunesse est supérieur à 1 (1,51).

L'indice de jeunesse est très faible sur la partie est du territoire, et plus particulièrement à Crégols (0,12), Saint-Martin-Labouval (0,19), Cénevières et Limogne-en-Quercy (0,28).

Sur la partie ouest du territoire, même si l'indice de jeunesse est moins faible qu'à l'est, il reste toujours inférieur à 1. Quelques communes inscrites dans l'influence de Cahors ont un indice de jeunesse supérieur à 0,60 : Aujols (0,78), Flaujac-Poujols et Lalbenque (0,70). Malgré le desserrement de Cahors qui insuffle une certaine jeunesse sur cette partie du territoire, la structure de la population reste marquée par le poids des personnes âgées.

1 habitant sur 3 est retraité

La CCPLL compte 2 652 retraités en 2015. Ils représentent 32,2% de la population totale, soit 1 habitant sur 3. Les retraités représentent **38,1 % de la population de 15 ans et plus**.

Source : INSEE 2015

	Nombre de retraités	Part de la population de 15 ans et plus	Part de la population totale
CC Pays Lalbenque-Limogne	2 652	38,1 %	32,2 %
CC Quercy Blanc	2 656	40,4 %	34,1 %
CC Vallée du Lot et du Vignoble	5 344	42,3 %	36,6 %
CA Grand Cahors	11 756	34,2 %	28,9 %
Département du Lot	56 294	38,0 %	32,5 %

C - Les ménages sont de plus en plus petits

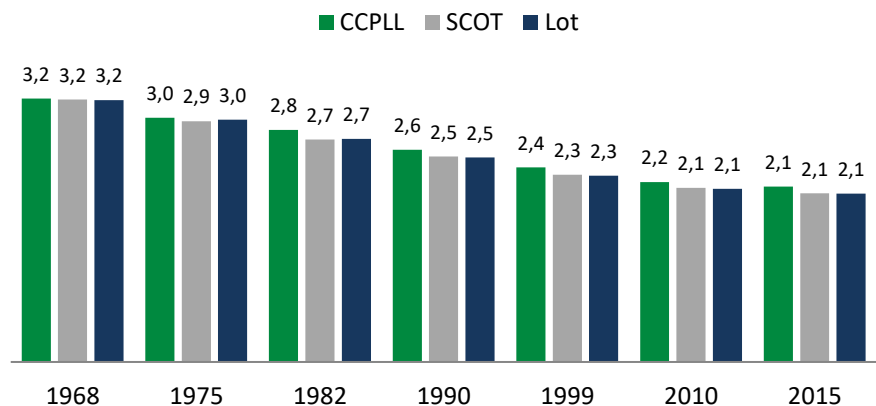
LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES

= le nombre moyen d'occupants par résidence principale

La taille moyenne des ménages de la CCPLL est passée de 2,4 en 1999 à 2,1 en 2015.

Evolution de la taille moyenne des ménages

Source : INSEE 2015



Elle n'a cessé de diminuer depuis 1968, suivant plus ou moins la même courbe que le territoire du SCoT et le département, pour atteindre une moyenne identique en 2015.

Globalement, le Lot enregistre une taille moyenne des ménages inférieure à la moyenne française, laquelle s'élève à 2,23.

À noter que depuis 1968, la taille moyenne des ménages n'a cessé de diminuer partout en France. L'INSEE estime qu'elle sera comprise entre 2,04 et 2,08 en 2030.

Cette diminution est liée au fait que le nombre de ménages augmente à une vitesse plus rapide que la population. Les causes sont multi-factuelles, avec notamment :

- L'allongement de l'espérance de vie,
- La diminution du nombre d'enfants moyen,
- L'ampliation des phénomènes de décohabitation (de plus en plus de personnes vivent seules, les couples se séparent plus, les enfants vivent moins longtemps avec leurs parents, ...).

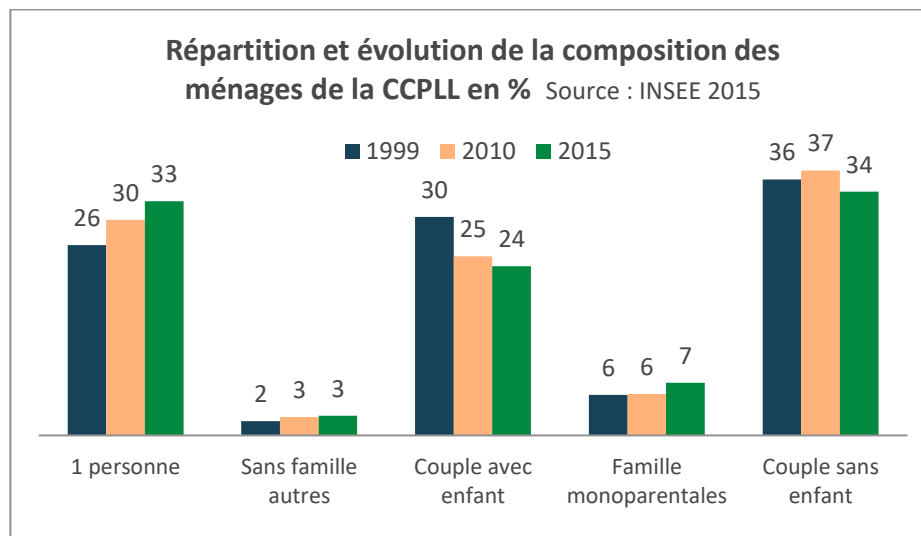
Les couples sans enfant et les personnes seules sont les plus représentés

La part des petits ménages a augmenté sur le territoire de la CCPLL entre 1999 et 2015, passant de 62 % à 67 %. Parmi ces ménages, ceux composés d'une seule personne ont augmenté, passant de 26 à 33 % entre 1999 et 2015. Si la part des couples sans enfant a diminué de 37 à 34 %, ils forment néanmoins toujours la catégorie la plus représentée sur le territoire.

Compte tenu du vieillissement de la population, les petits ménages sont très probablement en majorité des couples dont les enfants ont quitté le foyer, des retraités, et parfois aussi des veufs.

Les couples avec enfants sont de moins en moins représentés

À l'inverse, la part des familles avec enfants a diminué, passant de 36 à 31% entre 1999 et 2015. Parmi elles, les couples avec enfants sont en nette baisse (-6 points), alors que les familles monoparentales ont augmenté (+1 points).

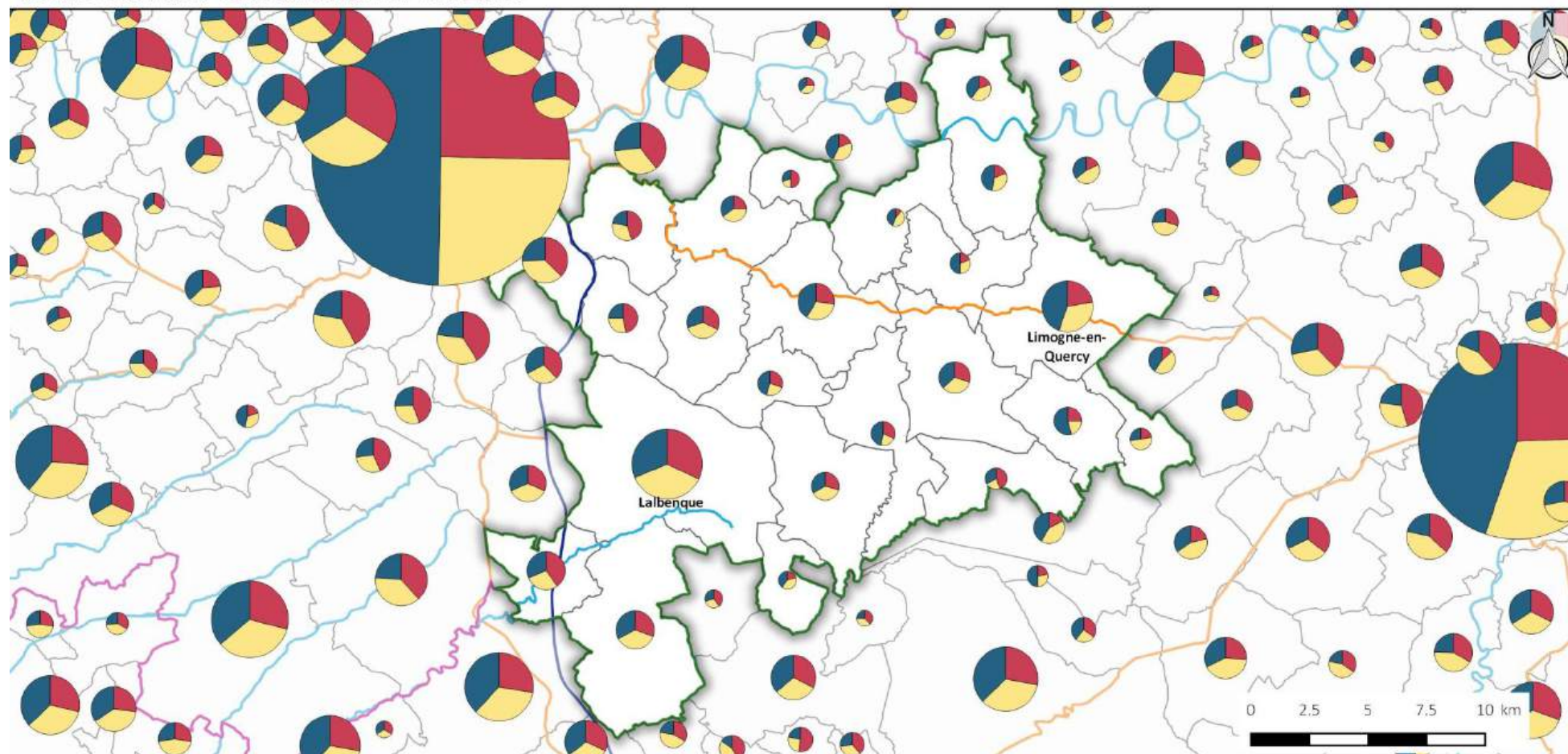


Les familles avec enfant sont plus représentées à l'ouest dans les communes proches de Cahors et de l'A20





Les familles avec enfants (couples avec enfant et familles monoparentales) représentent une part plus importante dans les communes situées à l'ouest de la CCPLL que sur le reste du territoire, là où les dynamiques démographiques sont les plus importantes (cf. carte en page suivante). C'est le cas de Laburgade (46,9% de familles avec enfants), Aujols (44,4%) et Mondoumerc (40,0%). Berganty et Saillac observent également un taux élevé de familles avec enfant (50,0% et 44,4%)

Cette tendance s'observe de manière générale sur les communes autour de Cahors, alors que la ville-centre présente une part très forte de personnes seules dans sa population.

COMPOSITION DES MENAGES EN 2015



Composition des ménages en 2015

-  Cercles proportionnels selon le nombre de ménages
-  Ménage d'une personne et autres sans famille
-  Couple sans enfant
-  Famille avec enfant

Territoire et administration

-  Autoroute
-  Voies principales
-  Cours d'eau principaux
-  Périmètre du SCoT de Cahors et du Sud du Lot
-  Limites de la CCPLL

D -Des revenus inégaux entre est et ouest

Les revenus médians des habitants sont inférieurs à la moyenne française

La CCPLL présente un niveau de vie supérieur aux territoires ruraux du SCoT, mais inférieur à la moyenne nationale :

- La médiane du niveau de vie des ménages de la CCPLL est de **19 670 €** par an. Elle est environ au même niveau que celle du département (19 665 €) et est inférieure à la médiane du territoire plus urbain du Grand Cahors (20 241 €) et à celle de la France métropolitaine (20 566 €).
- La part des ménages imposés est également inférieure. Moins de la moitié des ménages fiscaux sont imposables sur la CCPLL, avec seulement 48,4% des ménages fiscaux contre 49,9% sur le département, et 55,4% en France métropolitaine.

	Nombre de ménages fiscaux	Médiane du niveau de vie	Part des ménages fiscaux imposés
CC Pays de Lalbenque-Limogne	3 647	19 670 €	48,4 %
CC Quercy Blanc	3 401	18 846 €	45,1 %
CC Vallée du Lot et du Vignoble	6 590	19 499 €	47,0 %
CA Grand Cahors	18 873	20 241 €	52,6 %
Département du Lot	78 570	19 665 €	49,9 %
France métropolitaine	27 071 573	20 566 €	55,4 %

Source : INSEE 2015

DEFINITIONS

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation, dépendantes de la taille du ménage : il faut compter une unité pour le premier adulte, 0,5 unité pour chaque personne supplémentaire de plus de 14 ans et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Le **revenu médian** indique que 50% des habitants ont un revenu supérieur au revenu médian et autant ont un revenu inférieur.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individu dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60% du revenu médian.

Un taux de pauvreté dans la moyenne du département

Le taux de pauvreté des ménages de la CCPLL s'élève à 15 % en 2015, ce qui est dans la moyenne départementale. Alors qu'il est particulièrement élevé chez les 50-59 ans et les 60-74 ans, il est plus faible chez les 40-49 ans.

Même si la donnée n'est pas connue pour le territoire de la CCPLL, force est de constater que le taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les moins de 30 ans dans le Lot et en France en général.

Taux de pauvreté (en %)	Général	- de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
CC Pays de Lalbenque-Limogne	15,0	NC	NC	17,0	19,2	10,5	NC
CC Quercy Blanc	17,0	NC	NC	20,7	21,7	12,3	NC
CC Vallée du Lot et du Vignoble	15,9	NC	18,2	25,7	16,7	9,4	10,7
CA Grand Cahors	14,6	29,9	19,9	18,3	13,4	8,0	8,5
Département du Lot	15,0	24,1	18,4	19,0	15,9	9,3	11,6
France métropolitaine	14,9	23,0	17,4	17,6	14,8	9,5	8,4

NC = non connu. Source : INSEE 2015

REFLEXIONS SUR LA PAUVRETE EN MILIEU RURAL

Le taux de pauvreté ne tient pas compte du milieu de vie, urbain ou rural. Ainsi, Louis Maurin, directeur de L'observatoire des inégalités, estime que « la pauvreté du rural est surestimée ». Source : « Les campagnes sont de retour », Les dossiers d'Alternatives économiques, n°16, décembre 2018.

Si le coût du carburant représente un poste de dépense non négligeable pour les 5% des Français qui vivent dans le rural isolé, le coût du logement est le poste de dépense le plus déterminant dans la différence du coût de la vie entre urbain et rural.

Le taux de pauvreté de la CCPLL peut ainsi être interrogé au regard du coût du logement, mais aussi des impacts positifs des systèmes d'entraide souvent plus prégnants à la campagne.

LE REVENU MEDIAN NE TIENT PAS COMPTE DES RESIDENTS SECONDAIRES

Le territoire de la CCPLL accueille des populations saisonnières, en particulier dans ses résidences secondaires. Leurs revenus ne sont pas connus mais ce sont des populations qui viennent vivre une partie de l'année sur le territoire.

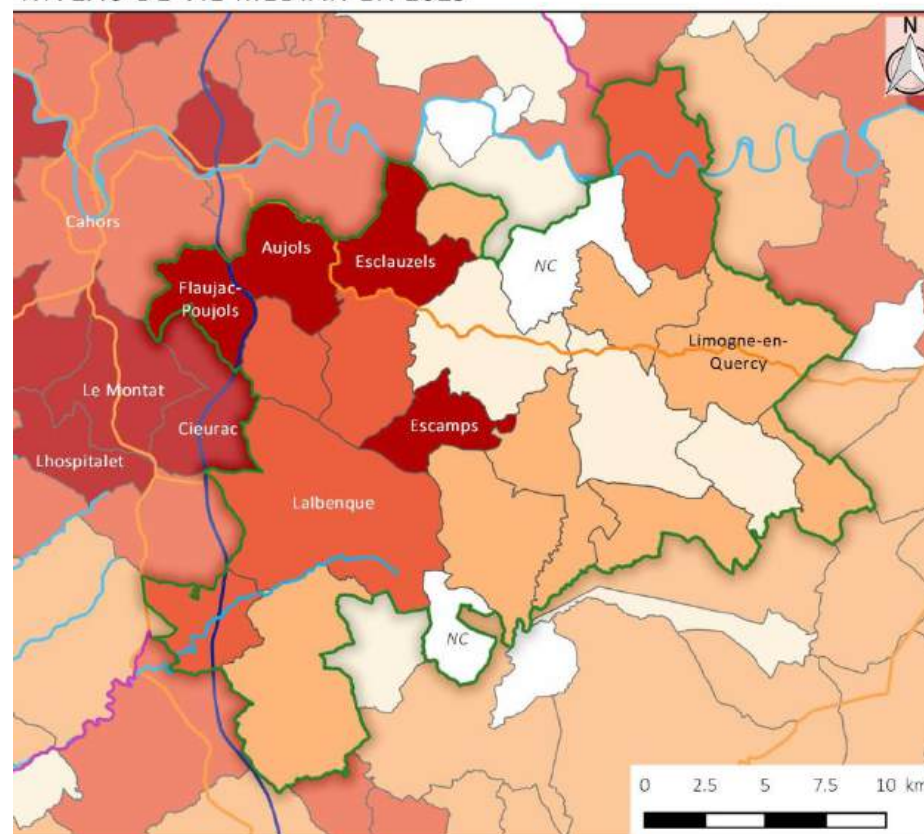
L'ARRIVEE DE RETRAITES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPLL FAIT-IL BAISSER LE TAUX DE PAUVRETE DES 60 ET + ?

Le taux de pauvreté plus faible enregistré pour les catégories d'âges des 60-74 ans peut être interrogé au regard de l'installation de retraités sur le territoire de la CCPLL, probablement avec un niveau de vie supérieur.

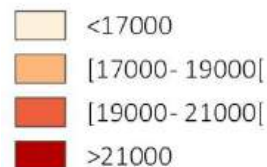
Les revenus médians plus importants à l'ouest

Les revenus médians sont supérieurs à l'ouest du territoire et dans la vallée du Lot. Aujols, Flaujac-Poujols, Esclauzels et Escamps se distinguent avec un revenu médian supérieur à 21 000 €. Concots (15 742 €), Beaugard (16 642 €) et Varaire (16 921 €) enregistrent les revenus médians les plus faibles, largement inférieurs à la moyenne départementale.

NIVEAU DE VIE MEDIAN EN 2015



Médiane du niveau de vie en euros



Territoire et administration



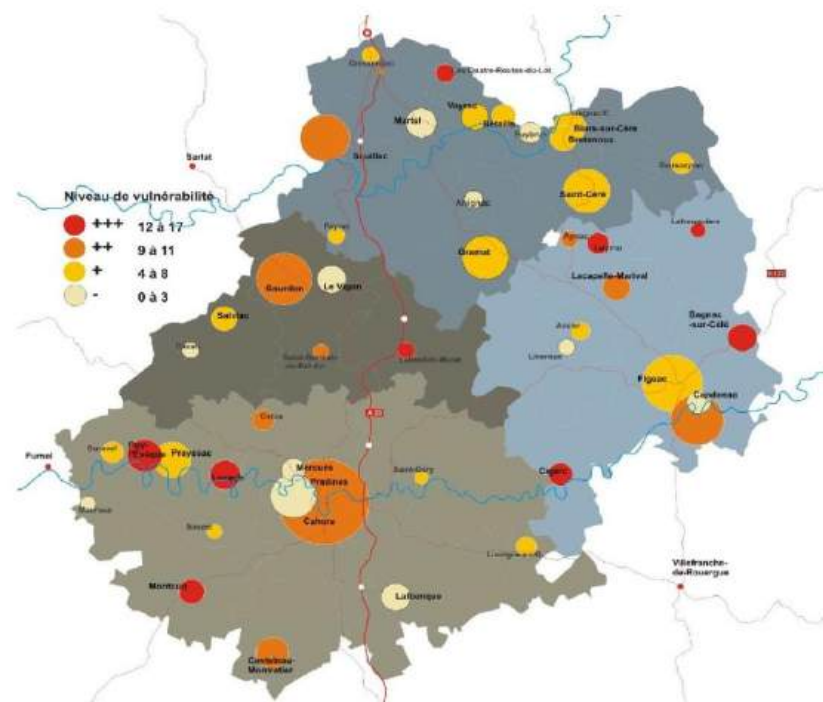
Lalbenque et Limogne, des bourgs peu vulnérables ?

Les études du Plan Départemental de l'Habitat ont mis en place un indice pour appréhender la vulnérabilité des bourgs du Lot (cf. encadré et carte ci-contre). Il en ressort un niveau de vulnérabilité plutôt bas pour le bourg de Limogne et très bas pour celui de Lalbenque. Le PDH souligne que les communes de l'armature du sud du Lot tendent à se spécialiser dans l'accueil des ménages les plus fragiles financièrement, et note qu'à Limogne-en-Quercy ce sont près de 2 ménages sur 5 qui disposent de revenus modestes. Cette précarité financière peut contraindre la capacité à accéder ou se maintenir dans un logement et à entretenir son logement.

ZOOM SUR LA DEFINITION DE LA VULNERABILITE DES BOURGS

Le Plan Départemental de l'Habitat du Lot 2016-2022 a défini un indice permettant de mesurer la vulnérabilité des bourgs. Cet indice a été calculé à partir des 6 indicateurs suivants :

- le taux de vacance en 2010 (source : INSEE 2010)
- l'augmentation de la vacance entre 2003 et 2011 en points de pourcentage (source : INSEE 2010)
- le poids des locataires du parc privé ayant des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM (source : FILOCOM 2011)
- le poids des personnes âgées isolées (+ de 65 ans) sur le total des ménages en 2010 (source : INSEE 2010)
- le taux de locataires dans le parc privé potentiellement indigne (source : FILOCOM 2011)
- le taux de croissance annuel de la population entre 1999 et 2010 (source : INSEE 2010)



Indice de délaissement (taux de vacance 2010)	Indice d'augmentation du délaissement (tx de vacance en points 2010)	Indice de spécialisation sociale (poids locataires vulnérables)	Indice de vieillissement (poids des PA isolées sur total ménages 2010)	Indice de mal logement (taux de locataires dans le PPPI 2011)	Indice d'attractivité (taux de croissance annuel 1999-2010)
+++ > 14%	+++ > 5 pts	+++ > 57%	+++ > 19%	+++ > 24%	- > 0,8%
++ 11% à 14%	++ 3 à 5 pts	++ 51% à 57%	++ 17% à 19%	++ 18% à 24%	+ 0,4% à 0,8%
+ 9% à 11%	+ 0 à 3 pts	+ 48% à 51%	+ 15% à 17%	+ 14% à 18%	0% à 0,4%
- < 8%	- < 0 pts	- < 48%	- < 15%	- < 14%	+++ < 0%
INSEE	INSEE	FILOCOM	INSEE	FILOCOM	INSEE

Source : diagnostic du PDH du Lot, 2016-2022

E -Synthèse et enjeux liés au profil sociologique des habitants

CONSTATS

L'étude du profil sociologique des habitants de Pays de Lalbenque-Limogne permet de constater que :

- Les personnes qui arrivent sur le territoire sont globalement plus jeunes que la population locale,
- La partie ouest de la CCPLL attire des ménages jeunes et actifs,
- Le territoire attire les retraités et pré-retraités,
- La population vieillit, et ce de façon plus prononcée sur la partie est de la CCPLL,
- Les personnes seules sont de plus en plus représentées et la taille moyenne des ménages diminue,
- Les communes des bassins de vie de Cahors et de Caussade ont une part plus importante de familles avec enfants que le reste du territoire,
- Les revenus médians sont plus faibles sur la partie est,
- Le niveau de vulnérabilité sociale des bourgs est plus important à Limogne qu'à Lalbenque où il est très faible.

ENJEUX

- Un risque de spécialisation socio-spatiale entre la partie ouest qui accueille les actifs cadurciens plus aisés et la partie est plus isolée,
- Des besoins liés à l'arrivée de familles sur la partie ouest du territoire,
- Une nécessité de tenir compte du vieillissement de la population dans le projet de territoire : comment bien vieillir dans la CCPLL ?
- Un risque d'isolement social, en particulier pour les personnes âgées vivant seules,
- Un risque de marginalisation sociale de certaines populations précaires.

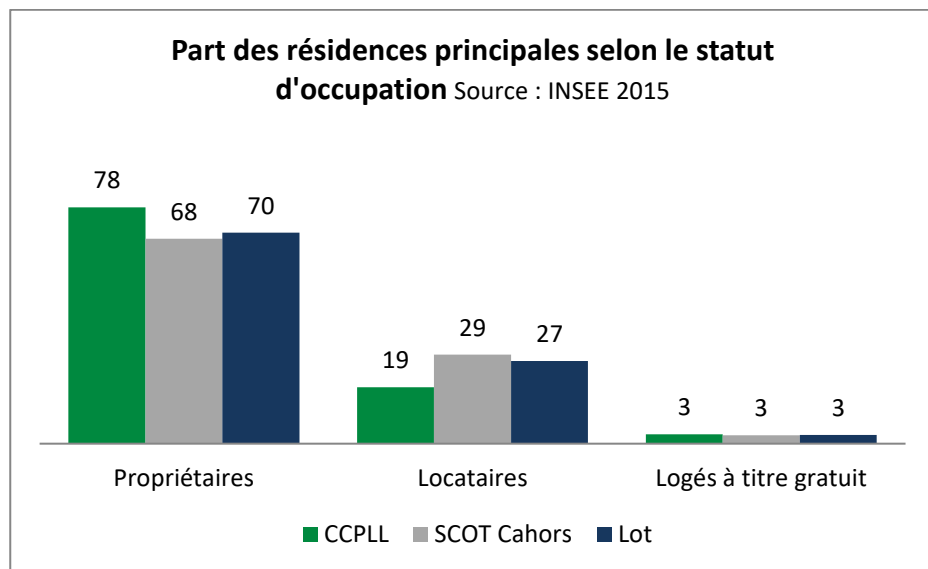
PISTES DE REFLEXION

- Tenir compte du vieillissement de la population dans le projet de territoire, selon une approche globale et transversale : habitat (adaptation des logements, localisation préférentielle, locatif), équipements, mobilités, déplacements et accessibilité, emplois liés aux services à la personne et aux services aux personnes âgées, proximité des commerces et des services...,
- Eviter l'isolement social et géographique des personnes seules (personnes âgées vivant seules, familles monoparentales...) par une offre d'habitat et de services adaptée,
- Etoffer l'offre de services et d'équipements en adéquation avec les besoins spécifiques des publics (familles, personnes en difficultés sociales, personnes âgées...)
- Encourager la mixité sociale et générationnelle à l'échelle du quartier, par la diversification de l'habitat mais aussi par l'aménagement et la valorisation des lieux de vie et de rencontres : espaces publics, aires de jeux, lieux de sociabilités...

3 | Se loger dans la CCPLL

A -Avoir accès à un logement

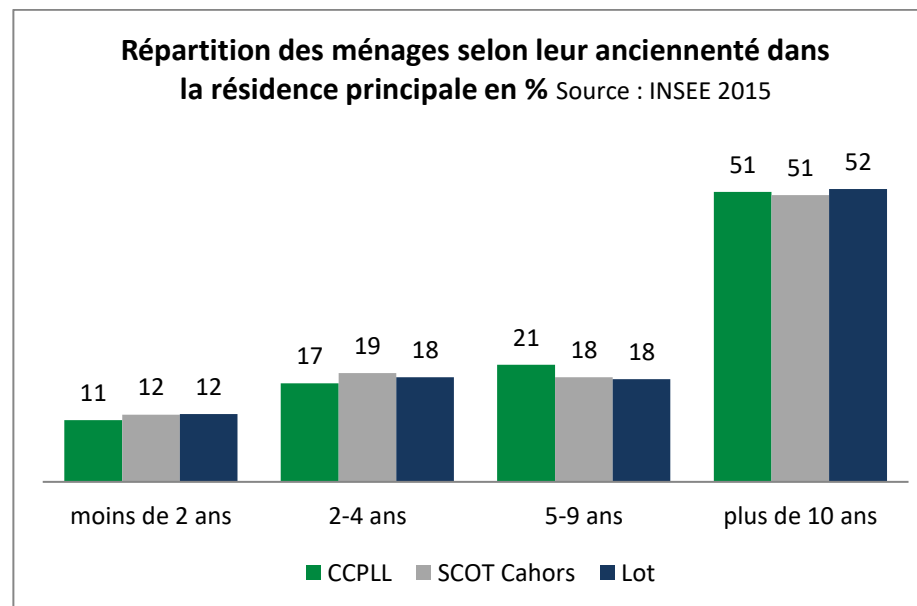
3/4 des résidences principales sont occupées par des propriétaires



78 % des ménages sont des propriétaires-occupants en 2015. C'est un taux supérieur à la moyenne française : en France, 6 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement.

Les ménages propriétaires sont en constante augmentation : en 1999, la part des propriétaires était de 75,2 % au sein de la CCPLL. Dans le Lot, cette part augmente également : elle est passée de 66 % à 70 % entre 1999 et 2015.

Plus d'1 ménage sur 2 vit dans son logement depuis longtemps



51 % des ménages de la CCPLL ont emménagé depuis au moins 10 ans dans leur résidence principale. 11 % depuis moins de 2 ans et 28 % depuis moins de 5 ans.

Sur les territoires du SCOT et du Lot, la part des emménagements récents est légèrement plus forte (respectivement 31 et 30% de moins de 5 ans d'ancienneté), et la part des emménagements de 10 ans et plus quasiment équivalente (51 et 52%).

L'accès à la propriété et la construction facilités par les prix bas du foncier

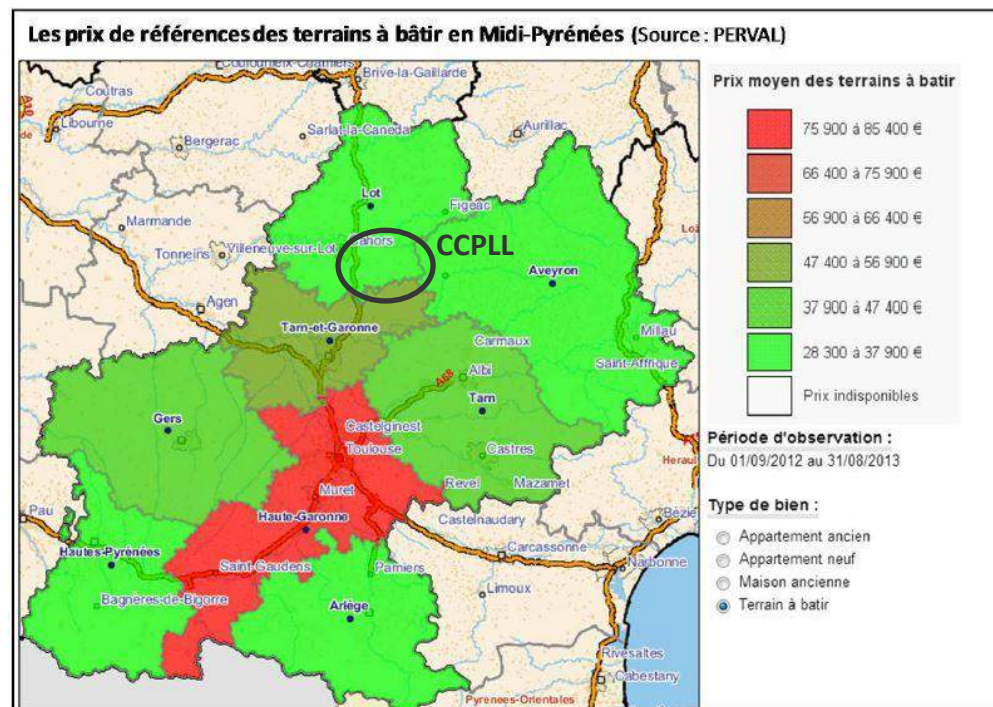
Le PDH indique que « *le fait propriétaire est structurel* » en milieu rural, et que l'ouverture et l'accessibilité du foncier est globalement favorable à l'accession à la propriété dans le Lot.

Ainsi, dans nombre de cas, la construction de sa propre maison est souvent plus avantageuse que l'achat d'une maison ancienne ou même qu'une location.

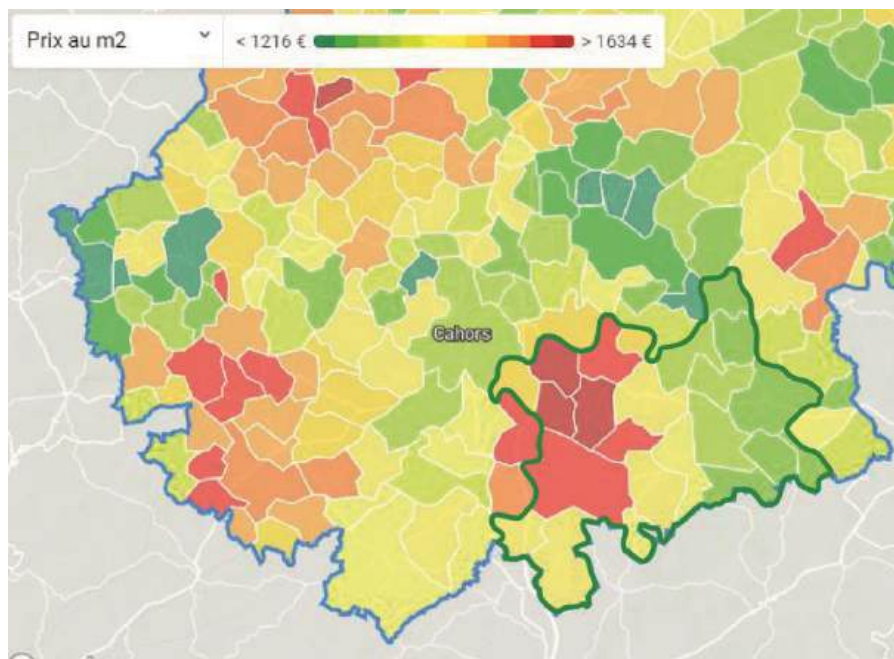
Le foncier constructible est accessible, même pour des ménages modestes. Sur le territoire du SCoT, le prix au mètre carré est d'environ 29€/m² pour un terrain de moins de 1 500 m² et 15€/m² pour un terrain de 2 000 à 5 000 m² (source PDH46).

La fourchette est globalement la même partout dans le Lot, à l'exception de la Bouriane qui enregistre des prix en-deçà (21€/m² pour un terrain de moins de 1 500 m²).

Le PDH note que l'offre des terrains abordable et abondante incite les ménages à franchir le cap de l'accession à la propriété. Mais ce passage peut s'opérer dans des conditions qui placent les accédants les plus fragiles dans des conditions problématiques : l'éloignement de l'offre d'emplois et de services oblige au recours à la voiture, avec des conséquences sur le coût des trajets pour les ménages ; la finition des travaux de construction est parfois reportée, faute de moyens suffisants, etc...



Source : diagnostic du PDH 46



Prix immobilier moyen des maisons au m². Source : www.meilleursagents.com – mars 2019

Les prix de l'immobilier sont globalement accessibles sur la CCPLL, mais en moyenne supérieurs à ceux du département.

La carte des prix immobiliers sur les maisons met en exergue des prix plus importants au sud-est de Cahors. La proximité de Cahors et de l'autoroute participent à stimuler la demande sur ce secteur, ce qui peut expliquer cet écart de prix par rapport à l'est du territoire, plus à l'écart des grandes infrastructures urbaines et de transport.

Belmont-Sainte-Foi	1 396 €	1 256 à 1 769 €	◆◆◆
Berganty	1 465 €	1 099 à 2 198 €	◆
Cénevières	1 299 €	1 169 à 1 493 €	◆◆
Concots	1 455 €	1 160 à 1 674 €	◆
Crégols	1 326 €	1 194 à 1 526 €	◆
Cremps	1 644 €	1 299 à 1 891 €	◆◆
Escamps	1 602 €	851 à 1 842 €	◆◆◆
Esclauzels	1 613 €	1 452 à 1 855 €	◆
Flaujac-Poujols	1 459 €	1 172 à 1 678 €	◆◆◆◆
Laburgade	1 649 €	1 484 à 1 897 €	◆◆
Lalbenque	1 600 €	1 098 à 2 070 €	◆◆◆◆
Limogne-en-Quercy	1 303 €	823 à 2 281 €	◆◆◆
Lugagnac	1 339 €	1 004 à 2 009 €	◆◆
Mondoumerc	1 424 €	905 à 1 644 €	◆◆◆
Saillac	1 318 €	856 à 1 516 €	◆◆
Saint-Martin-Labouval	1 301 €	1 171 à 1 496 €	◆◆
Varaïre	1 348 €	1 159 à 1 550 €	◆◆
Vaylats	1 427 €	874 à 1 641 €	◆◆◆
Vidaillac	1 318 €	988 à 1 977 €	◆◆◆
Département du Lot	1 387 €	1 040 à 2 081 €	◆◆◆◆
Ex Midi-Pyrénées	1 613 €	1 210 à 2 420 €	◆◆◆◆
Toulouse	3 242 €	2 432 à 4 863 €	◆◆◆◆

Source : www.meilleursagents.com – mars 2019

NB : Il s'agit de moyennes à un instant T. Ces données sont à utiliser avec prudence, et ont uniquement pour objectif d'illustrer une tendance générale.

	Prix moyen au m ² pour une maison	Fourchette de prix au m ²	Fiabilité (sur 5)
Aujols	1 656 €	1 350 à 1 905 €	◆◆
Bach	1 409 €	1 185 à 1 621 €	◆
Beauregard	1 302 €	985 à 1 524 €	◆◆
Belfort-du-Quercy	1 424 €	953 à 1 873 €	◆◆◆

Le logement social est peu développé

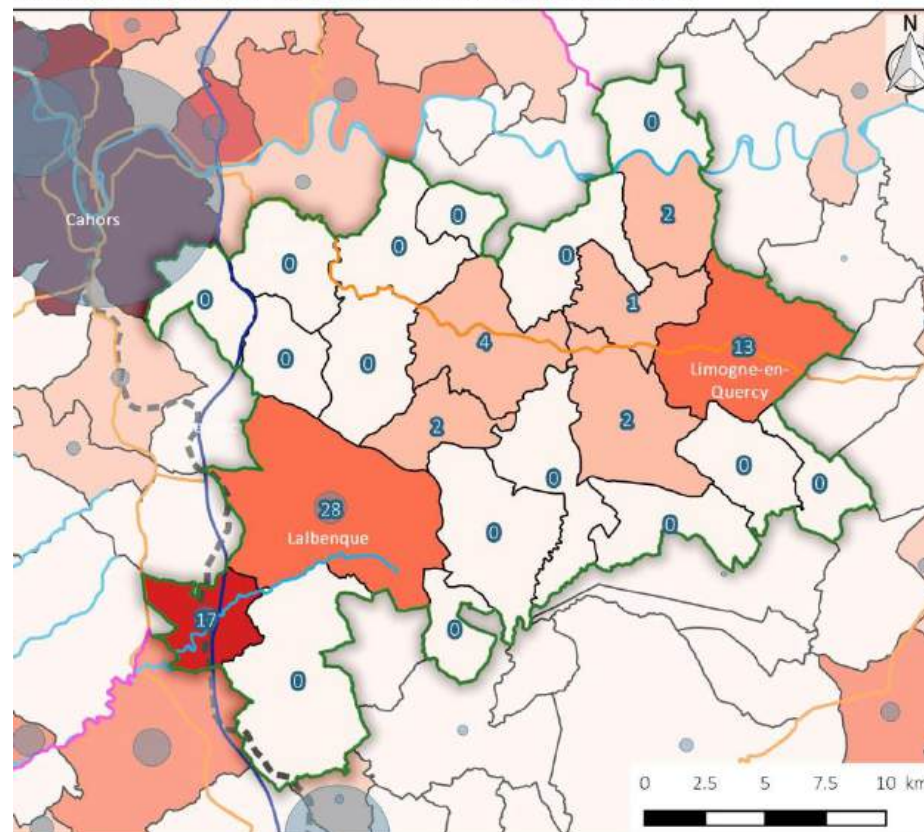
Selon les données INSEE, la CCPLL compte 69 logements HLM en 2015, contre 45 en 1999, soit 24 logements HLM de plus. La part des résidences HLM dans le parc de résidences principales est stable et s'élevé désormais à 1,8%, contre 1,7% en 1999. Le parc social du SCoT est avant tout concentré sur le Grand Cahors, qui compte 51 HLM pour 1 000 habitants. Le Pays de Lalbenque-Limogne en compte 8 pour 1 000 habitants. La CCPLL est la communauté de communes du SCoT qui compte la part de logements sociaux la plus faible.

	Nombre de HLM en 1999	Part des HLM dans le parc de résidences principales en 1999	Nombre de HLM en 2015	Part des HLM dans le parc de résidences principales en 2015	Nombre de HLM pour 1 000 habitants en 2015
CC Pays de Lalbenque-Limogne	45	1,7 %	69	1,8 %	8
CC Quercy Blanc	72	2,4 %	96	2,9 %	12
CC Vallée du Lot et du Vignoble	277	4,6 %	237	3,4 %	16
CA Grand Cahors	1 776	10,9 %	2 062	10,6 %	51
SCoT Cahors et Sud Lot	2 170	7,7 %	2 464	7,3 %	35
Département du Lot	3 794	5,5 %	4 624	5,6 %	27

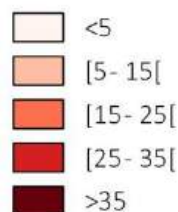
Source : INSEE 2015

La carte suivante permet d'extrapoler le nombre de HLM par commune pour 1 000 habitants. Les HLM se concentrent principalement dans les communes de Lalbenque, Montdoumerc et Limogne-en-Quercy. La commune de Montdoumerc se distingue avec le ratio le plus fort de logements HLM : avec 17 logements HLM (au sens de l'INSEE), elle propose un ratio de 33 HLM pour 1 000 habitants. Les deux pôles de Lalbenque et Limogne présentent des ratios de 17 HLM/1000 habitants, ce qui est plus faible que sur les autres pôles d'équilibre du SCoT comme Montcuq (31 HLM/1000 habitants), Puy-l'Evêque (30 HLM/1000 habitants) ou Prayssac (25 HLM/1000 habitants).

REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX EN 2015



Nombre de HLM pour 1000 habitants



28 Nombre de logements sociaux

Territoire et administration



Un parc HLM développé dans les années 1990

La vacance existe aussi dans le parc social, en particulier pour le parc du principal bailleur « Lot Habitat » qui affiche sur le territoire du SCoT 7 % de vacance (source diagnostic SCoT p.51).

Les données issues du RPLS¹ de 2017 permettent de connaître les dates de construction de ces logements : **72% des logements HLM du territoire ont été construits entre 1990 et 1999**. Il s'agit d'un parc plutôt récent, à la différence de la vallée du Lot et du Vignoble où la moitié du parc a été construit entre 1950 et 1969. Les HLM sont majoritairement situés à Lalbenque (38%) et à Limogne-en-Quercy (36%).

La moitié des HLM sont des logements individuels, majoritairement situés à Limogne-en-Quercy, **et l'autre moitié des logements collectifs**, majoritairement situés à Lalbenque.

	Entre 1950 et 1969	Entre 1970 et 1989	Entre 1990 et 1999	Entre 2000 et 2009	Total	Total en collectif	Total en individuel
Aujols			1		1		1
Cénevières			2		2	2	
Concots	3			2	5	3	2
Lalbenque			15		15	12	3
Limogne-en-Q		4	10		14	3	11
Varaire				2	2		2
Total CCPLL	3	4	28	4	39	20	19

Source : RPLS 2017

Selon les données du RPLS 2017, **l'offre de HLM est assez variée en taille de logements**. Elle est composée d'une offre de grands logements en T4 pouvant accueillir des familles (41%) et d'une offre de petits logements en T3 et moins pour les plus petits ménages (59%). Les T3 représentent 28% du parc, les T2 18%, et les T1 13%.

¹ Le RPLS est le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. La source étant différente de celle de l'INSEE, le nombre total de logements HLM est différent de celui affiché dans les statistiques INSEE.

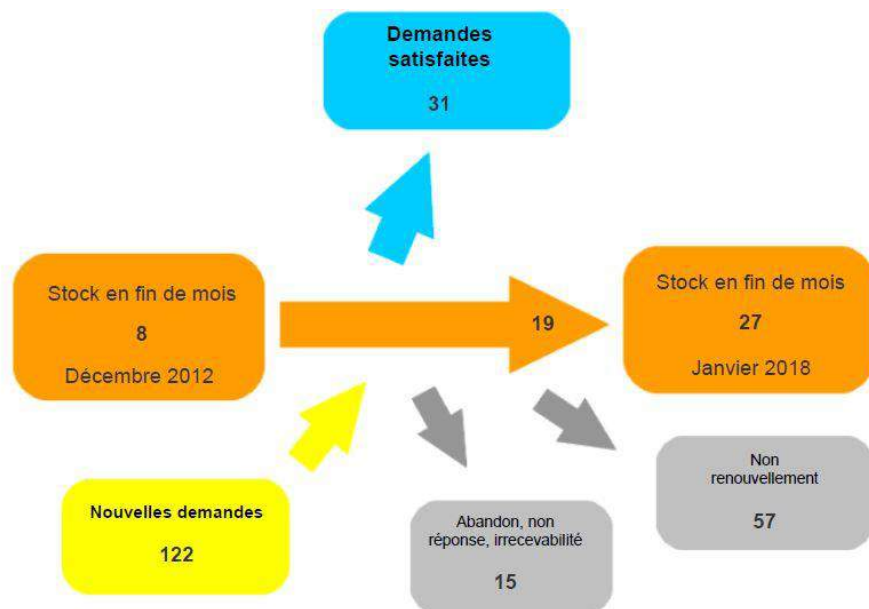
Taille des ménages	Taille du logement attribué						Total
	Ch/T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus	
>= 8 pers							
7 pers							
6 pers							
5 pers							
4 pers				2			2
3 pers			1	4			5
2 pers			3	4			7
1 pers	6	7	3	1			17
TOUS	6	7	7	11			31

Source : Infocentre SNE, ORH, septembre 2018

Sur les 31 logements HLM attribués entre fin décembre 2012 et fin janvier 2018, 24 l'ont été pour petits ménages d'une à deux personnes, soit **77 % des attributions pour des petits ménages**. 79% ces ménages se sont vus attribuer un petit logement en T3 et moins. En ce sens, **l'offre de logements HLM semble assez adaptée à la demande**, grâce à la diversité de taille de logements disponibles.

Le schéma en page suivante indique que pour 122 nouvelles demandes de logement social déposées entre décembre 2012 et janvier 2018, 31 ont pu être satisfaites. Le ratio global est de 4 demandes pour 1 attribution. A noter que parmi ces demandes, 15 ont été abandonnées ou sont considérées comme irrecevables, et 57 n'ont pas été renouvelées. **Sur les 50 demandes abouties qui entraient dans les critères d'attribution, 19 n'ont pas pu être satisfaites, soit un ratio de 1,6 demande pour 1 attribution**. Ainsi, cette période ne montre pas de tensions particulièrement fortes sur l'offre de logement social, mais la demande est bien présente.

De plus, **la totalité des attributions a été réalisée dans l'année de la demande**.



Synthèse demandes en stock-demandes attribuées. Source : Infocentre SNE, ORH, septembre 2018

L'attribution de logements sociaux repose sur des critères dont le plus important d'entre eux étant de ne pas dépasser un plafond de ressources fixé chaque année selon les régions et la composition des ménages. Selon le Ministère de la Cohésion des Territoires, en France, 60 % de la population française est éligible à un logement social. Les revenus médians des ménages de la CCPLL étant inférieurs à la moyenne nationale, il est tout à fait possible de déduire que plus de 60 % des ménages de la CCPLL sont éligibles à un logement social. Il est aussi certain qu'une **grande partie des ménages éligibles de la CCPLL ne dépose pas de demande de logement social** : soit parce ces ménages sont déjà propriétaires de leur logement, soit parce qu'ils sont logés dans le parc locatif privé.

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Lot note qu'en 2011, 32 % des ménages de la CCPLL ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM. Ce chiffre s'élève à 37 % à **Limogne-en-Quercy, qui tend à se spécialiser dans l'accueil des ménages les plus fragiles financièrement**. A l'échelle du Lot, ce

sont 28 % des ménages qui disposent de ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM (soit moins de 920€/mois pour une personne seule).

Le PDH constate également que 50 % des locataires du parc privé de la CCPLL ont des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM (48% des locataires du parc privé du Lot). **Ainsi, l'offre locative privée, et notamment la moins qualifiée, tend à fonctionner en « parc social de fait ».**

Les communes, via **les logements locatifs communaux, participent à compenser la faiblesse de l'offre locative et sociale du territoire.**

ZOOM SUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

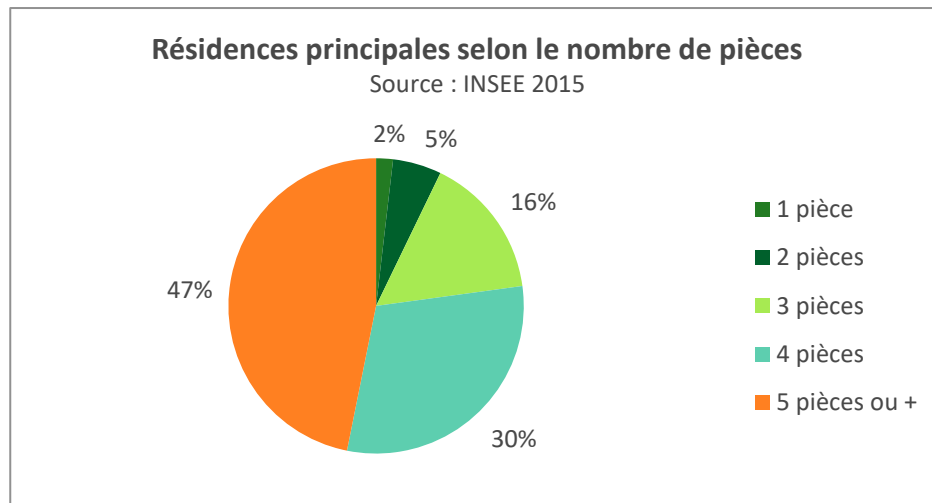
Le Département du Lot a approuvé le Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAGV) en 2014. Aucune des communes de la CCPLL ne compte d'aire d'accueil et le schéma n'en prévoit pas. La seule aire de grand passage prescrite dans le schéma de 2003 a été réalisée sur la commune de Fontanes, à la sortie de l'A20. En effet, l'A20 est identifiée comme un axe de passage très fréquent. Les autres axes de la CCPLL ne sont pas concernés.

Le SDAGV pointe l'importance du processus de sédentarisation des gens du voyage dans le département, et notamment autour de Cahors, où il semble nécessaire d'apporter des réponses adaptées à des besoins résidentiels. A nouveau, la CCPLL ne semble pas concernée.

B -Des problématiques d'inadaptation et de vieillissement des logements

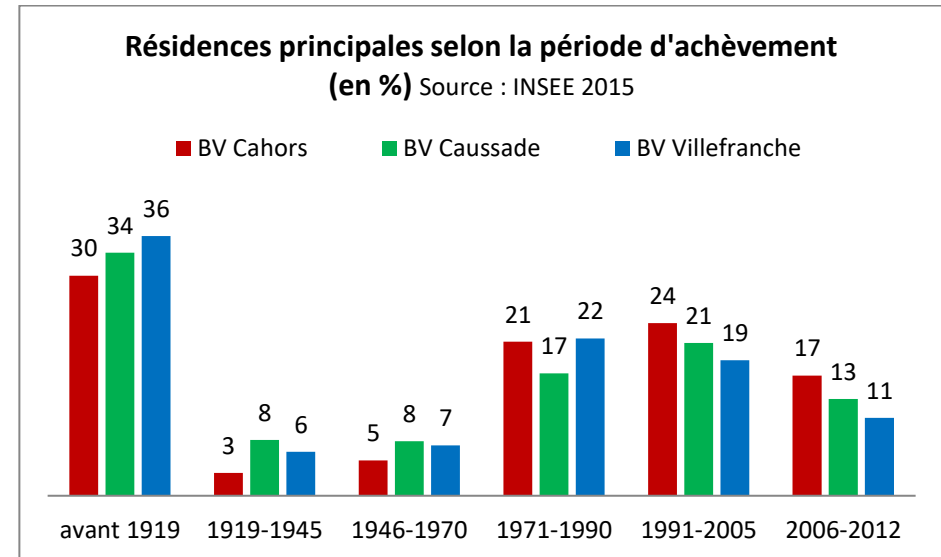
Les logements sont grands alors que les ménages sont de plus en plus petits

Alors que la taille moyenne des ménages est de 2,1 en 2015, et que 67 % des habitants vivent seuls ou à deux, le territoire de la CCPLL propose 77 % de grands et très grands logements T4 et plus.



Compte tenu du vieillissement de la population, la question de logements trop grands, inadaptés et difficiles à entretenir par des personnes âgées est à poser.

Un parc de logements assez récent, surtout à l'ouest

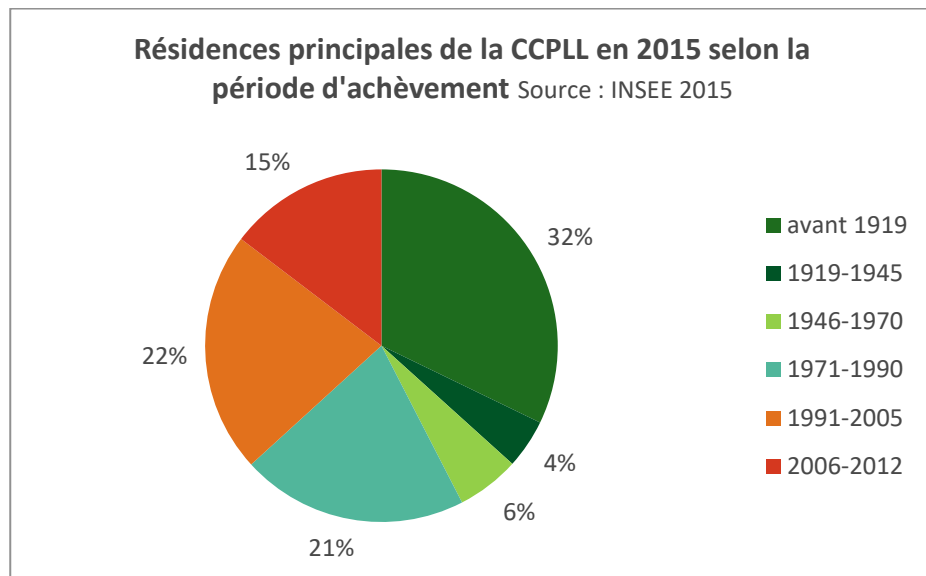


C'est à partir des années 1970 que plus de la moitié du parc de résidences principales s'est développé : 58 % du parc date d'après 1970.

L'analyse de l'âge du bâti par bassin de vie permet de constater que le bassin de vie de Cahors, et dans une moindre mesure celui de Caussade, a une part plus importante de bâti récent dans son parc que le bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue. En effet, 41% du bâti des communes du bassin de vie de Cahors date d'après 1991, contre 30 % du bâti des communes du bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue.

Le desserrement résidentiel des actifs et l'élargissement de la sphère de diffusion de la métropole toulousaine expliquent les dynamiques récentes qui ont conduit au développement démographique et urbain de la partie ouest du territoire.

Les logements anciens représentent 79% du parc vacant



36 % du parc de résidences principales de la CCPLL a été construit avant 1945, et en particulier avant 1919. Cette proportion de logements anciens n'est pas préoccupante dans les territoires ruraux dont le parc d'avant 1945 peut représenter 50 % du parc total.

Toutefois, le PDH souligne l'importance du poids des logements anciens (avant 1948) dans le parc vacant. En effet, sur la CCPLL, les logements anciens représentent 79 % du parc vacant : c'est le plus fort taux du sud du Lot (source PDH46, données Filocom). Le PDH pointe l'importance du phénomène dans les centres anciens et cœurs de bourg, et notamment à Limogne-en-Quercy où les logements anciens constituent 88 % du parc vacant. Il s'agit donc d'un **parc ancien, souvent délaissé car inadapté et inconfortable, au profit de la construction neuve**. Dans le parc récent (construit après 1999), seuls 2 % des logements étaient vacants en 2011 : c'est cette fois-ci le plus faible taux du sud du Lot.

ZOOM SUR LA VULNERABILITE THERMIQUE DES BATIMENTS

La première Réglementation Thermique (dite RT) date de 1974. Bien que la moitié du parc de résidences principales soit postérieur à 1970 (58%), on compte une grande part de résidences datant de la période 1971-1990 (21%) et répondant ainsi à des réglementations thermiques anciennes.

À l'inverse, 42% du parc est antérieur à 1971 et doit présenter un enjeu en matière de rénovation thermique important. Celui-ci doit être particulièrement important pour les 32% du parc antérieur à 1919.

Une vacance raisonnable, mais structurelle

DEFINITION INSEE DE LA VACANCE DE LOGEMENT

Pour l'INSEE, un logement vacant = un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Avec 346 logements vacants, la CCPLL enregistre **6,1 % de vacance** en 2015. Ce taux de vacance est faible, notamment en milieu rural. C'est le plus faible taux enregistré sur le SCoT de Cahors et du sud du Lot, et il est de 3 points inférieur à la moyenne départementale.

L'analyse de l'âge du bâti a déjà permis de constater une vacance structurelle sur le bâti ancien qui présente des caractéristiques inadaptées aux besoins actuels : configurations inadaptées, passoires thermiques, manque de

luminosité et forte humidité... Ainsi, « vacance rime avec ancien » (cf. « Le logement en Midi-Pyrénées en 2006 », DREAL Occitanie).

Avec 55 logements vacants supplémentaires entre 1999 et 2015 sur la CCPLL, la variation annuelle moyenne du nombre de logements vacants entre 1999 et 2015 est de +1,09%/an. **C'est la variation la plus faible des territoires du SCoT** (moyenne du SCoT: +3,52%/an), et plus faible que la moyenne départementale (+3,58%/an).

Lalbenque enregistre toutefois une variation plus importante du nombre de logements vacants (+4,43%/an) entre 1999 et 2015 avec une évolution de 30 logements vacants supplémentaires, pour atteindre un total de 60 logements vacants en 2015.

Le nombre de logements vacants a peu évolué à Limogne-en-Quercy (+ 8), qui en comptabilise 42 en 2015.

Certaines communes ont vu leur nombre de logements vacants diminuer, et parfois diminuer fortement, entre 1999 et 2015. C'est le cas particulièrement de Belfort-du-Quercy dont le nombre de logements vacants a diminué de 41 unités. Dans la vallée du Lot, Cénevières et Saint-Martin-Labouval ont vu leur nombre de logements vacants baisser de 10 et 11 unités. Sur ces trois communes, la baisse du nombre de logements vacants est accompagnée d'une hausse importante du nombre de résidences secondaires : **certains logements vacants ont pu être rénovés et transformés en résidences secondaires**, voire en résidences principales.

ZOOM SUR L'ANALYSE DE LA VACANCE DE LOGEMENT

Il existe différentes sources de données pour analyser la vacance, mais toutes présentent des biais et sont à prendre avec prudence. Quel est alors l'intérêt de leur analyse ? **Évaluer les tendances de l'attractivité du parc de logements et de l'état du marché immobilier.**



Source : « Qu'en savons-nous ? » n°68, Aucame, 2014

Entre 6 et 7% de vacance, le taux est qualifié de raisonnable car il correspond généralement au temps nécessaire pour relouer ou revendre un logement.

Au-dessus de 7%, le nombre de logements vides devient important et correspond à une surabondance ou une inadéquation entre l'offre de logements et la demande.

En-dessous de 5%, la vacance peut refléter une tension sur le marché car peu de logements sont disponibles.

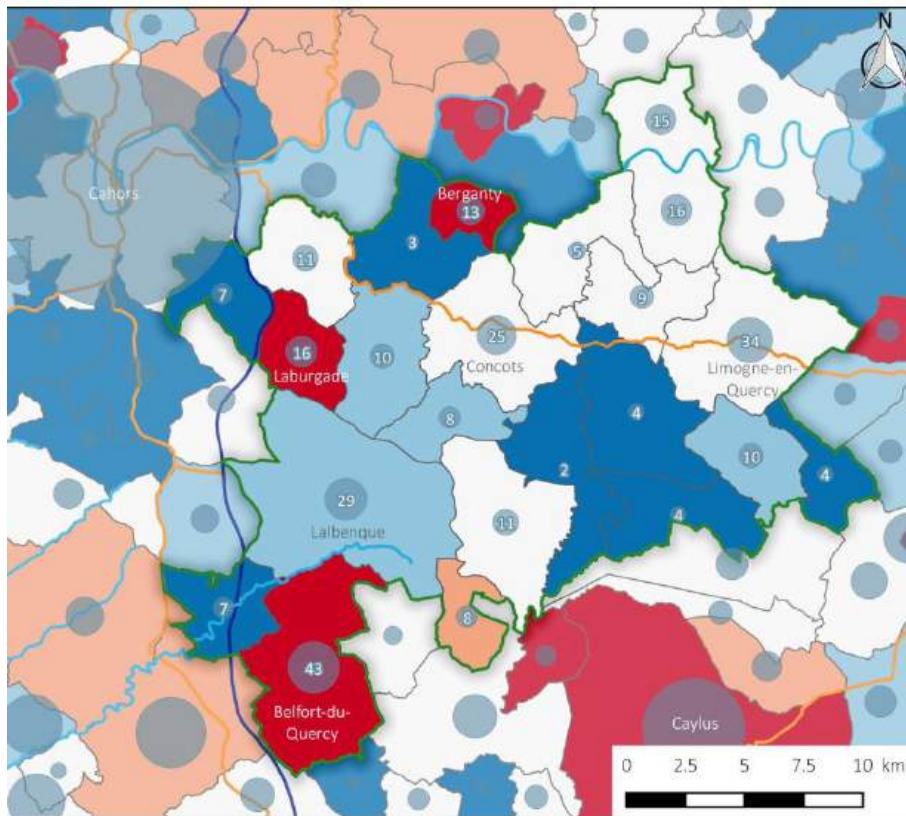
Comme le montre la carte en page suivante, en 2015, 9 communes de la CCPLL ont un taux de vacance supérieur à 7 % de leur parc de logements.

Concots et Berganty se distinguent par un taux élevé de vacance avec respectivement 12,5 % et 12,2 % de leur parc de logement vacant, dont notamment 40 unités vacantes à Concots.

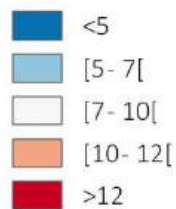
Belmont-Sainte-Foi (11,2%) et Vidailiac (10,4%) présentent également des taux élevés, même si cela représente moins d'unités (respectivement 11 et 12).

A noter que 8 communes présentent un taux de vacance particulièrement faible, principalement sur la partie ouest du territoire et au nord est vers la vallée du Lot : **une tension peut potentiellement exister sur le marché du logement de ces communes, plutôt du fait de l'attractivité résidentielle de l'ouest et de l'attractivité touristique de la vallée du Lot et de ses abords.**

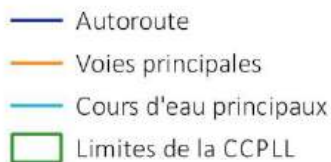
LOGEMENTS VACANTS EN 1999



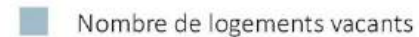
Part de logements vacants en % en 1999



Territoire et administration



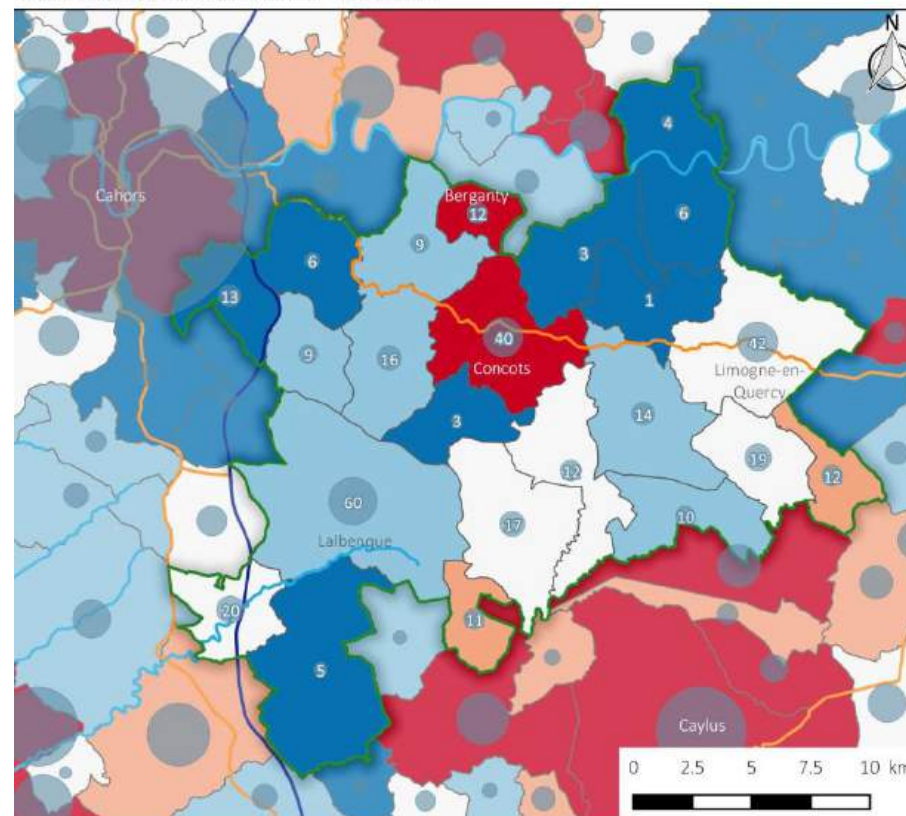
Nombre de logements vacants en 1999



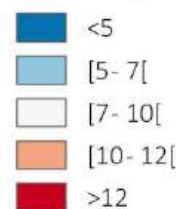
relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

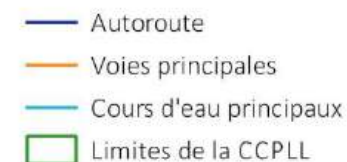
LOGEMENTS VACANTS EN 2015



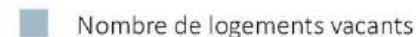
Part de logements vacants en % en 2015



Territoire et administration



Nombre de logements vacants en 2015



relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

Plus d'1 logement sur 3 l'est pour des causes structurelles

Le diagnostic du SCoT a mis en exergue l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le territoire et l'importance des causes dites « structurelles » de la vacance. Le constat est également appuyé par l'étude « Consommation d'espace et vacance de logements » publiée en 2016 par la DDT du Lot qui met en avant l'existence d'un marché du logement sans pression. Les causes de la vacance sont en particulier les suivantes :

- **Obsolescence ou dévalorisation d'un bien** : « logements trop grands, peu adaptés, en mauvais état, mal placés, trop anciens... alors que les ménages souhaitent construire un logement qui corresponde parfaitement à leurs attentes, ou acheter sans travaux à prévoir » (diagnostic SCoT, p.44). Le site et les configurations du logement sont importants : nuisances, absences de fonctions annexes tels que le garage ou le jardin, etc.
- **Désintérêt ou manque de moyen du propriétaire** : présence de propriétaires âgés aux faibles moyens notamment.
- **Problèmes de successions.**

Le Plan Départemental de l'Habitat du Lot (PDH) a évalué que la vacance structurelle impactait 35 % du parc de logements vacants de la CCPLL en 2011 (source PDH46, données Filocom). A Limogne-en-Quercy, le poids de la vacance structurelle était de 42 % en 2011.

ZOOM SUR LA VACANCE STRUCTURELLE

Lorsqu'un logement est vacant depuis 4 ans ou plus, la cause est dite « structurelle », et peut prendre plusieurs dimensions comme présenté dans le schéma suivant :



Source : « Qu'en savons-nous ? » n°68, Aucame, 2014

ZOOM SUR LES OBJECTIFS DE SORTIE DE VACANCE DU SCOT

Le SCoT dans son Document d'Orientation et d'Objectifs vise la sortie de vacance de 10 à 30 logements à l'horizon 2034 sur le territoire de la CCPLL, soit entre 3 et 9 % du parc vacant de 2015.

Prescription	
	objectif de sortie de vacance à l'horizon 2034
QUERCY BLANC	30 à 55
GRAND CAHORS	235 à 300
PAYS DE LALBENQUE	10 à 30
VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE	70 à 95
SCOT	345 à 480
soit un rythme annuel de l'ordre de	20 à 30 logements par an

Source : DOO du SCoT Cahors et Sud du Lot, prescription 29

OBSOLESCENCE ET DEVALORISATION D'UN BIEN : INTERROGER L'HABITABILITE DES LOGEMENTS VACANTS

- Les centres anciens sont-ils encore habitables ?
- Peut-on avoir envie de vivre au bord d'une route ?
- Les pavillons des années 60-70 s'adaptent-ils aux modes d'habiter d'aujourd'hui ?

Le bâti ancien n'est pas le seul à souffrir de vacance. Dans son étude « Consommation d'espace et vacance de logements » publiée en 2016, la DDT du Lot émet l'hypothèse de l'obsolescence du parc de logements des années 60-70, en s'interrogeant sur la capacité de reconversion de ces pavillons « au regard des modes d'habiter d'aujourd'hui (standards de confort de fonctionnalités demandés) et des caractéristiques des constructions notamment eu égard aux performances énergétiques désormais requises ».

Le risque de mal logement est plutôt faible



Source : Diagnostic du PDH du Lot

PROPRIETAIRES OCCUPANTS FLOCOM 2011	PO dont la résidence est classée en PPPI*		PO aux ressources inférieures à 60% des plafonds HLM	
	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Lot	3741	6%	15269	26%
Sud Lot	1166	5%	5391	24%
Grand Cahors	429	4%	2215	18%
Pays de Lalbenque	171	6%	804	29%
Quercy-Blanc	238	9%	909	34%
Vallée du Lot et du Vignoble	312	6%	1369	27%

*PPPI : parc privé potentiellement indigne

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat du Lot estime entre 6 et 7 % le pourcentage de propriétaires-occupants en situation de mal logement au sein de la CCPLL. Cette estimation est plus faible dans les pôles de Lalbenque et Limogne.

La CCPLL présente une situation plus favorable que celle de la Vallée du Lot et du Vignoble et du Quercy Blanc. Le mal logement est une problématique moins prégnante au sein du Pays de Lalbenque-Limogne.

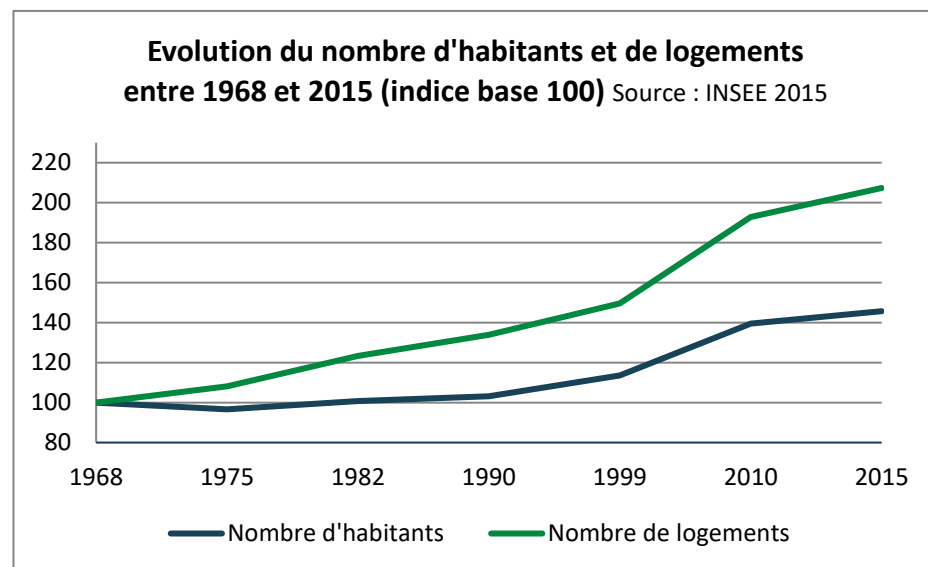
Cependant, 171 propriétaires-occupants ont été identifiés comme habitant un logement potentiellement indigne en

2011, soit 6 % des propriétaires-occupants. De plus, ce sont 804 propriétaires-occupants qui présentent des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM, et pouvant potentiellement présenter une situation de mal logement (difficultés à se chauffer notamment).

C -Une forte augmentation du logement

Le nombre de logements augmente plus vite que le nombre d'habitants

Le nombre de logements a augmenté plus rapidement que le nombre d'habitants, mais les courbes suivent globalement les mêmes évolutions. Le développement des logements est étroitement lié à l'augmentation de la population sur le territoire et une accélération du rythme d'évolution est notable entre les années 1990 et 2010. Depuis 2010, le nombre d'habitants évolue à un rythme moins soutenu que le nombre de logements.



DEFINITION DE L'INDICE BASE 100

L'indice base 100 permet de mesurer l'évolution d'une grandeur relativement à une grandeur de départ (la base). Cela revient à imaginer que la base de l'indice vaut « 100 » et que les autres grandeurs sont calculées relativement à cette grandeur de référence.

Les résidences principales et les résidences secondaires influencent fortement l'évolution du parc de logements

Le nombre de logements total de la CCPLL est passé de 4 089 en 1999 à 5 665 logements en 2015. Cela représente une hausse de **+ 1 576 logements**, soit une moyenne de 98 logements par an, et un taux de variation annuelle moyenne de +2,06%/an.

C'est le **taux de variation le plus fort du SCoT**. Le tableau suivant montre que l'augmentation du parc de résidences principales est le premier facteur d'évolution du parc de logements, avec une variation annuelle moyenne de +2,31%/an. A nouveau, c'est le taux le plus important du SCoT. Le développement des résidences secondaires joue également un rôle important dans l'évolution du parc de logements avec une variation annuelle moyenne de +1,69%/an. C'est le 2^{ème} taux le plus important du SCoT après le Quercy Blanc.

Taux de variation annuelle moyennedu parc de logement	... du parc de résidences principales	... du parc de résidences secondaires	... du parc de résidences vacantes
CC Pays de Lalbenque Limogne	+2,06%/an	+2,31%/an	+1,69%/an	+1,09%/an
CC Quercy Blanc	+1,44%/an	+1,01%/an	+1,82%/an	+4,20%/an
CC Vallée du Lot et du Vignoble	+1,26%/an	+0,95%/an	+1,47%/an	+3,52%/an
CA Grand Cahors	+1,27%/an	+1,11%/an	+0,44%/an	+3,78%/an
SCoT Cahors et Sud du Lot	+1,38%/an	+1,19%/an	+1,18%/an	+3,52%/an
Département du Lot	+1,28%/an	+1,13%/an	+0,84%/an	+3,58%/an

Source : INSEE 2015. Traitement : Relief urbanisme.

En plus de se distinguer par une forte variation des résidences principales, la CCPLL dispose d'un taux de variation des résidences vacantes plus bas qu'ailleurs, alors que ce dernier est élevé sur tous les autres territoires de comparaison.

Une augmentation importante du nombre de logements

La carte suivante montre que **le nombre de logements a augmenté dans l'ensemble des communes de la CCPLL** entre 1999 et 2015.

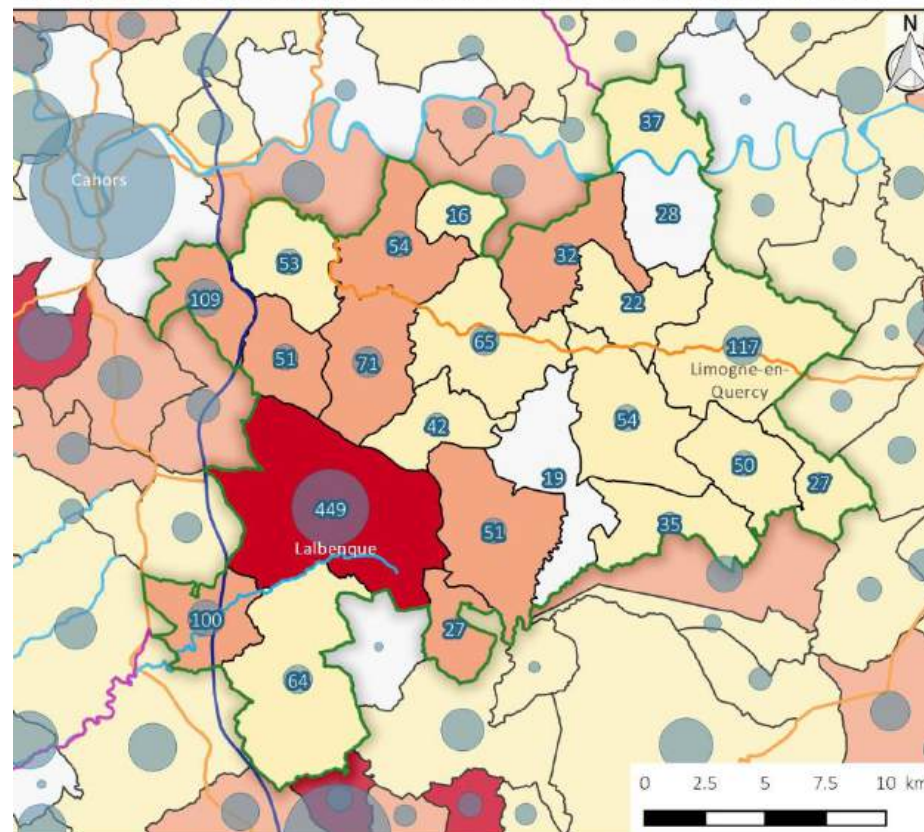
Bach et Cénevières voient leur nombre de logements augmenter moins rapidement.

Les communes de l'ouest de la CCPLL, principalement les communes proches de Cahors ou de l'autoroute, se distinguent par une évolution rapide du nombre de logements avec une variation annuelle moyenne comprise entre + 2 et + 3 %/an.

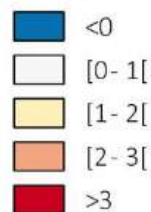
Lalbenque se distingue plus particulièrement, à l'échelle de la CCPLL mais aussi à l'échelle du sud du Lot, par une variation très importante du nombre de logements, de + 3,97%/an. C'est la seule commune du SCoT ayant connu une variation annuelle moyenne du nombre de logements supérieure à +3 %/an, avec Labastide-Marnhac (+ 3,31 %/an). C'est également le seul pôle du territoire du SCoT à avoir connu ce développement.

En nombre, c'est donc **Lalbenque qui enregistre le plus grand nombre de logements supplémentaires** (+ 449 logements), puis Limogne-en-Quercy (+ 117), Flaujac-Poujols (+ 109) et Mondoumerc (+ 100).

EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2015



Variation annuelle moyenne du nombre de logements entre 1999 et 2015 en %



Nombre de logements supplémentaires



Territoire et administration

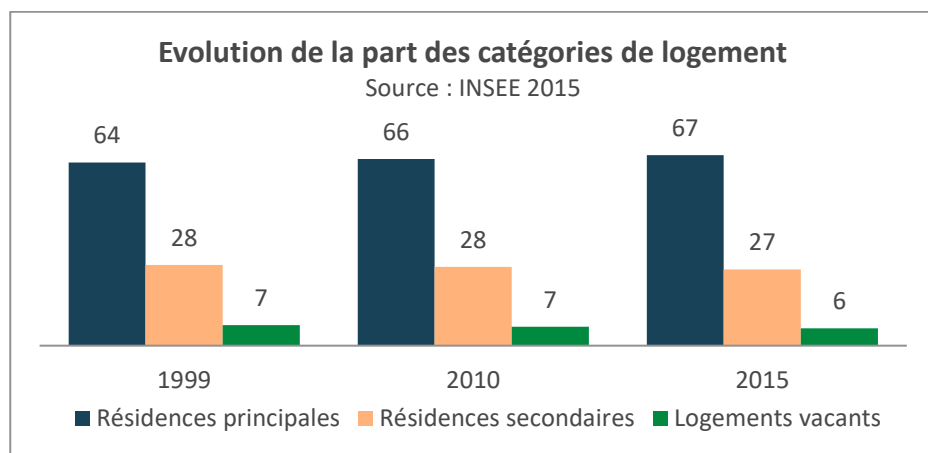


relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015

La part des résidences principales est en augmentation depuis 1999 sur la CCPLL

En 2015, la CCPLL compte 3 797 résidences principales contre 2 638 en 1999, soit **739 résidences principales supplémentaires entre 1999 et 2015**, ce qui représente une variation de + 44 %. La part des résidences principales dans le parc total de logements est passée de 64,5 % à 67,0 %. Les résidences principales sont la catégorie de logements qui a le plus augmenté dans tout le parc.



Toutefois, la part des résidences principales de la CCPLL reste la plus faible des territoires du SCoT (74 % en moyenne) et est plus faible que la moyenne lotoise (70%). Cela s'explique par une présence importante de logements secondaires au sein de la CCPLL.

	Part des résidences principales dans le parc total	Nombre de résidences principales	Nombre de logements total
CC Pays de Lalbenque Limogne	67,0 %	3 797	5 665
CC Quercy Blanc	68,5 %	3 352	4 895
CC Vallée du Lot et du Vignoble	68,1 %	6 970	10 233
CA Grand Cahors	78,3 %	19 498	24 888

Source : INSEE 2015

L'étude par bassins de vie permet de constater que les bassins de vie de l'ouest (Cahors et Caussade) ont des parts de résidences principales plus importantes que le bassin de vie de l'est (Villefranche-de-Rouergue) qui dispose lui d'une part plus importante de résidences secondaires.

	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants
Bassin de vie de Cahors	68,6 %	25,4 %	6,1 %
Bassin de vie de Caussade	71,3 %	23,6 %	5,1 %
Bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue	61,8 %	31,5 %	6,7 %

Source : INSEE 2015

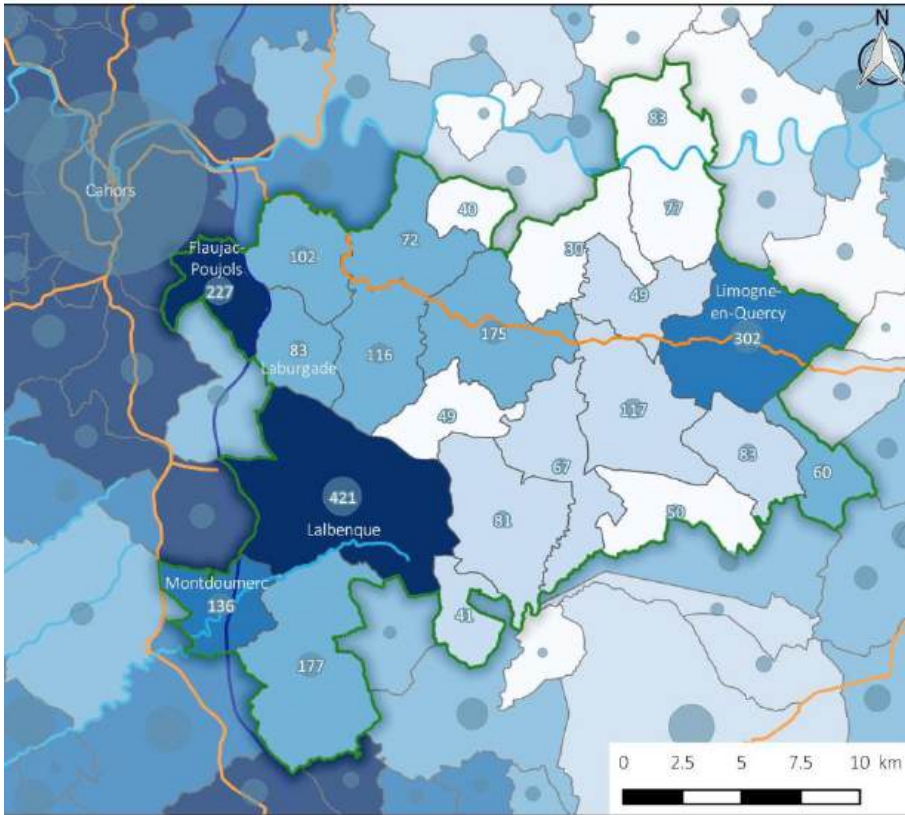
Une augmentation plus soutenue à l'ouest

Les cartes en page suivante montrent l'évolution de la part de résidences principales par commune entre 1999 et 2015. Généralement, celle-ci s'est maintenue ou a augmenté. L'augmentation est particulièrement notable dans quelques communes de la partie ouest du territoire : Montdoumerc, Escamps, Vaylats et Bach notamment. Désormais, les résidences principales représentent plus de 60 % du parc de logements dans les communes de l'ouest.

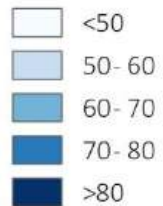
Lalbenque et Esclauzels sont les deux seules communes dont la part de résidences principales a diminué, du fait de l'augmentation de la part des résidences secondaires et des logements vacants.

L'analyse de l'évolution du nombre de résidences principales révèle que Lalbenque, Mondoumerc et Escamps se distinguent par une variation annuelle moyenne du nombre de résidences principales supérieure à +3%/an. Les communes proches de Cahors ont également des évolutions importantes, entre +2 et +3%/an.

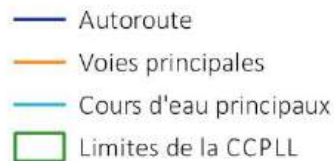
RESIDENCES PRINCIPALES EN 1999



Part de résidences principales en % en 1999



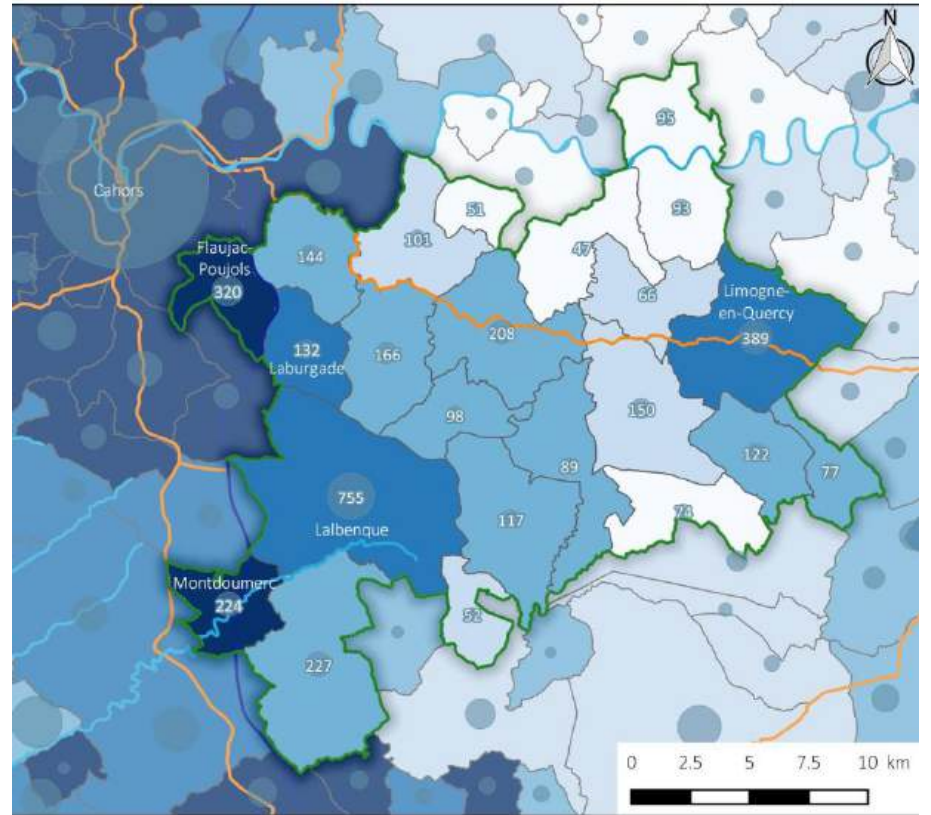
Territoire et administration



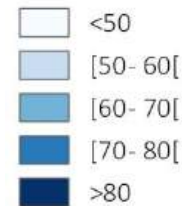
Nombre de résidences principales en 1999



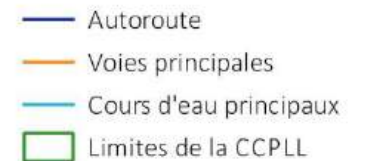
RESIDENCES PRINCIPALES EN 2015



Part de résidences principales en % en 2015



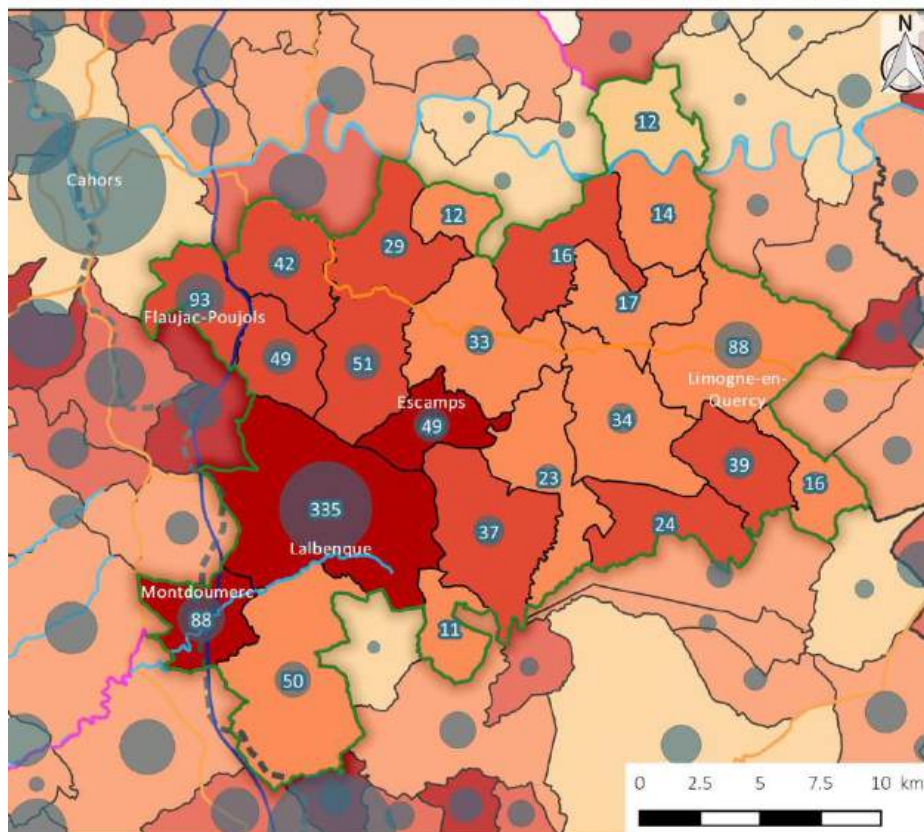
Territoire et administration



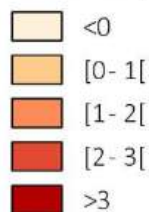
Nombre de résidences principales en 2015



EVOLUTION DU NOMBRE DE RES. PRINC. ENTRE 1999 ET 2015



Variation annuelle moyenne du nombre de résidences principales entre 1999 et 2015 en %



Cercles proportionnels correspondant au nombre de résidences principales produites entre 1999 et 2015

Territoire et administration



relief
urbanisme
Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015

Le projet de développement des résidences principales du SCoT

Entre 1999 et 2015, la CCPLL a gagné 1 162 résidences principales et 1 818 habitants. Cela représente une moyenne de + 72 résidences principales/an pour + 114 habitants/an.

Le SCoT vise la production de 1 000 à 1 100 résidences principales sur la CCPLL pour la période 2016-2034, pour une hausse de la population estimée de + 1 500 à + 1 600 habitants. Cela représente entre 55 et 61 résidences principales supplémentaires par an, pour 83 à 89 habitants supplémentaires par an.

Ainsi, le projet de SCoT projette à horizon 2034 des tendances d'évolution du nombre de résidences principales moins soutenues que celles enregistrées entre 1999 et 2015. En partie en cause, le ralentissement de la croissance démographique enregistré depuis 2010 (cf. partie sur la démographie) et une volonté politique de limiter le processus de desserrement résidentiel de Cahors qui s'est renforcé depuis les années 2000. L'objectif est de rééquilibrer le développement urbain du territoire du SCoT pour enrayer le déclin démographique de Cahors et maintenir une organisation multipolaire fondée sur des pôles d'équilibre qui structurent les communes rurales.

#P.4. Pays de Lalbenque- Limogne

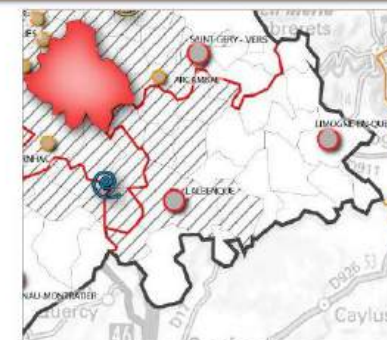
Objectif / nombre de résidences principales pour la période 2016 – 2034 = 1000 à 1100

Pôle d'équilibre- 47 % de la croissance de l'EPCI

> Lalbenque
> Limogne-en-Quercy

Communes rurales – 53 % de la croissance de l'EPCI

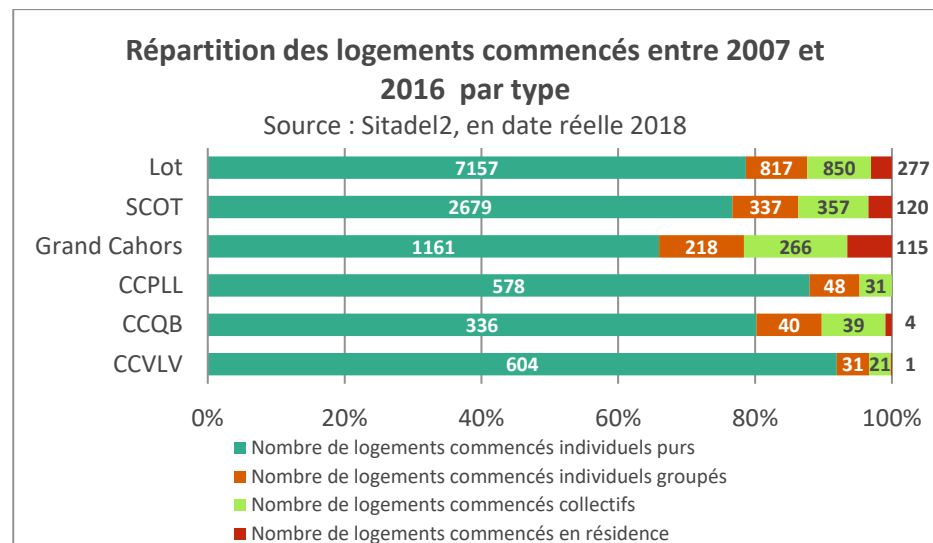
> hors pôles



Source : DOO du SCoT

Des nouvelles constructions dominées par la maison individuelle

L'analyse de la base de données Sitadel2 et du nombre de logements commencés¹ entre 2007 et 2016 permet d'étudier les dynamiques de construction sur le territoire et de comparer les territoires entre eux.



657 logements ont été commencés au sein de la CCPLL entre 2007 et 2016, soit 73 logements par an en moyenne.

Sur la période, **95 % de ces logements commencés ont été des logements individuels** : la maison individuelle domine donc largement le marché de la construction. Ce pourcentage est le 2^{ème} plus important du SCoT après la Vallée du Lot qui a comptabilisé 97% de logements individuels commencés.

Les territoires du SCoT et du département du Lot ont respectivement comptabilisé 87 et 88 % de logements individuels commencés, soit 8 à 9 points de moins que sur la CCPLL.

DEFINITIONS

La base Sitadel2 distingue :

- **l'individuel pur** : opération de construction d'une maison seule,
- et **l'individuel groupé** : plusieurs logements individuels dans un même permis, ou alors un seul logement couplé avec un local non habitation ou des logements collectifs (permis mixte).

Nombre de logements commencés entre 2007 et 2016

CC Pays de Lalbenque Limogne	657
CC Quercy Blanc	419
CC Vallée du Lot et du Vignoble	657
CA Grand Cahors	1 760
SCoT Cahors et Sud Lot	3 493
Département du Lot	9 101

Source : Sitadel 2018

La CC du Pays de Lalbenque Limogne produit autant de logements neufs que la CC de la Vallée du Lot et du Vignoble. Cela représente 19 % du total des logements commencés sur le territoire du SCoT.

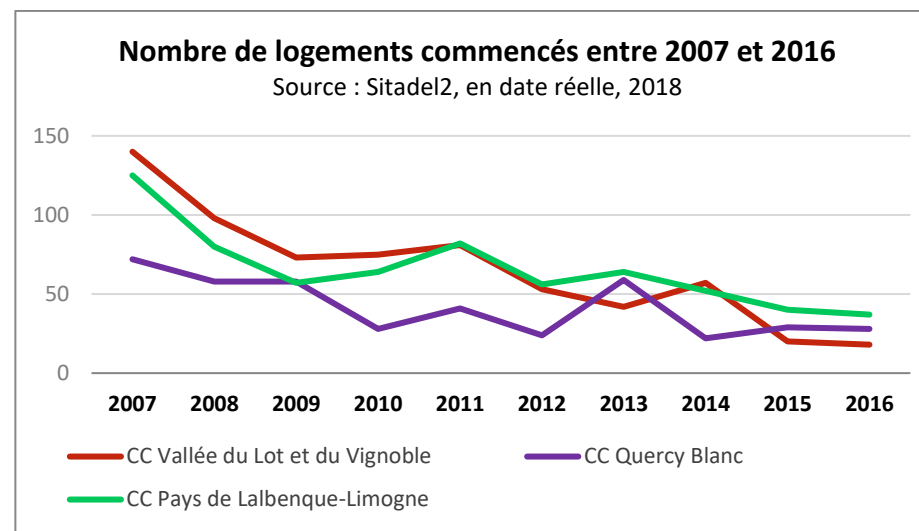
¹ Les données utilisées sont le nombre de logements commencés en date réelle.

Logements commencés entre 2007 et 2016
(Source : Sitadel2, en date réelle, 2018)

Aujols	28
Bach	9
Beauregard	12
Belfort-du-Quercy	20
Belmont-Sainte-Foi	7
Berganty	7
Cénevières	18
Concots	23
Crégols	9
Cremps	30
Escamps	24
Esclauzels	30
Flaujac-Pujols	67
Laburgade	28
Lalbenque	157
Limogne-en-Quercy	44
Lugagnac	11
Mondoumerc	54
Saillac	6
Saint-Martin-Labouval	15
Varaire	19
Vaylats	25
Vidaillac	14
Total CCPLL	657

Depuis 2007, et tous territoires confondus, les statistiques attestent d'un net recul du secteur de la construction neuve. Malgré deux pics enregistrés en 2011 et en 2013 sur le territoire de la CCPLL, **le nombre de logements commencés a largement baissé depuis 2007.**

Les causes de ce recul sont communément attribuées à la crise financière de 2008 qui a fortement impacté le secteur de la construction neuve.



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CC Pays de Lalbenque Limogne	125	80	57	64	82	56	64	52	40	37
CC Quercy Blanc	72	58	58	28	41	24	59	22	29	28
CC Vallée du Lot et du Vignoble	140	98	73	75	81	53	42	57	20	18
CA Grand Cahors	288	222	178	218	130	165	125	190	108	136
SCoT Cahors et Sud Lot	625	458	366	385	334	298	290	321	197	219
Département du Lot	1805	1229	955	968	925	814	818	660	476	451

Les données disponibles permettent de comparer deux périodes de dix ans :

- Entre 1999 et 2009, le territoire produisait en moyenne 65 logements/an.
- Il en produit 8 de plus par an en moyenne sur la période 2007-2016.

	Nombre de logements commencés	Nombre de logements moyen par an
Entre 1999 et 2009	649	65
Entre 2007 et 2016	657	73

Sources : Sitadel2, en date réelle, 2018 / SCoT Cahors et Sud du Lot, 2018.

La CCPLL est le seul territoire rural du SCoT à avoir vu le nombre de logements commencés augmenter sur la période 2007-2016 par rapport à la période 1999-2009. Cependant, l'analyse précédente réalisée par année montre que le nombre de logements commencés est nettement inférieur en 2016 à son niveau de 2007. Cette dynamique déclinante doit être interrogée au regard du contexte de ralentissement démographique de la CCPLL et des territoires lotois.

Le recul de la construction s'accélère depuis 2012

	Nombre de logements commencés		% de baisse entre les 2 périodes
	Entre 2007 et 2011	Entre 2012 et 2016	
CC Pays de Lalbenque-Limogne	408	249	-39%
CC Quercy Blanc	257	162	-37%
CC Vallée du Lot et du Vignoble	467	190	-59%
CA Grand Cahors	1036	724	-30%
SCoT Cahors et Sud Lot	2168	1325	-39%
Département du Lot	5882	3219	-45%

Source : Sitadel2, en date réelle, 2018

Depuis 2012, le recul de la construction neuve s'est accéléré : sur la CCPLL, le nombre de logements commencés entre les périodes 2007-2011 et 2012-2016 a baissé de 39 %. Cette baisse est égale à la moyenne enregistrée sur le

territoire du SCoT (-39 %) et reste plus faible sur le département (-45 %). Ce chiffre est à mettre en corrélation avec le ralentissement démographique enregistrée depuis 2010 sur le territoire.

Une construction plus importante à Lalbenque et sur l'ouest de la CCPLL

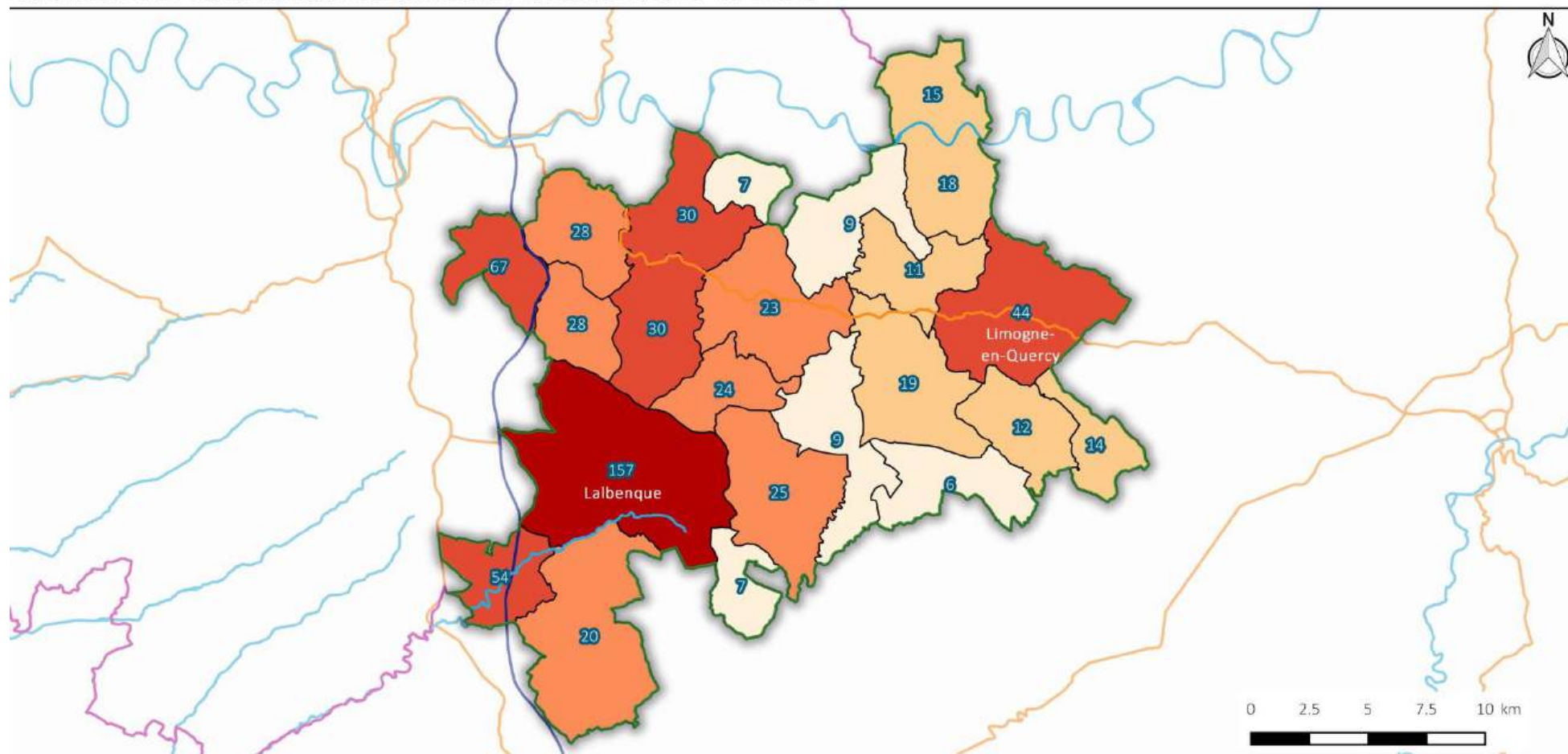
C'est à Lalbenque que le nombre de constructions nouvelles entre 2007 et 2016 a été le plus important, avec 157 logements commencés. Suivent Flaujac-Poujols et Mondoumerc avec 67 et 54 logements commencés (cf. carte en page suivante). Limogne-en-Quercy a comptabilisé 44 logements commencés. Les dynamiques sont plus faibles sur l'est de la CCPLL qu'à l'ouest.

La CCPLL produit de grands logements

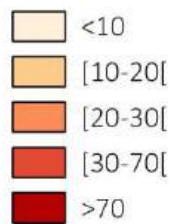
	Surfaces moyennes de logements commencés entre 2007 et 2016
CC Pays de Lalbenque-Limogne	135 m ² / logement
CC Quercy Blanc	127 m ² / logement
CC Vallée du Lot et du Vignoble	128 m ² / logement
CA Grand Cahors	119 m ² / logement
SCoT Cahors et Sud Lot	125 m ² / logement
Département du Lot	127 m ² / logement

Sur la CCPLL, la surface moyenne des logements commencés entre 2007 et 2016 est de 135 m²/logement. Ce chiffre est supérieur à la moyenne du département, et du SCoT (125m²/logement en moyenne). Cela montre que le territoire continue de produire des grands logements de 4 pièces et plus.

NOMBRE DE LOGEMENTS COMMENCES ENTRE 2007 ET 2016



Nombre de logements commencés entre 2007 et 2016



Territoire et administration



relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; Sitadel

D -Une part de résidences secondaires bien plus importante que la moyenne du SCoT et du Lot

1 logement sur 4 est une résidence secondaire

Les résidences secondaires en 2015 <i>Source : INSEE 2015</i>	Part des résidences secondaires dans le parc total	Nombre de résidences secondaires	Nombre de logements total
CC Pays de Lalbenque Limogne	27 %	1 522	5 665
CC Quercy Blanc	21 %	1 043	4 895
CC Vallée du Lot et du Vignoble	23 %	2 311	10 233
CA Grand Cahors	11 %	2 635	24 888

Avec 1 522 unités, les résidences secondaires représentent 26,9 % des logements de la CCPLL. C'est le taux le plus important du SCoT (16 % en moyenne), taux également supérieur à la moyenne du Lot (19 %). En nombre, la vallée du Lot et du Vignoble et le Grand Cahors comptent plus de résidences secondaires que le Pays de Lalbenque Limogne.

La part des résidences secondaires est plus importante dans la vallée du Lot

En 2015, Lalbenque (154) et Saint-Martin-Labouval (127) comptent le plus de résidences secondaires, suivis par Limogne-en-Quercy (108), Belfort-du-Quercy (101) et Cénevières (98).

L'attractivité touristique de la vallée du Lot et la proximité de Saint-Cirq-Lapopie, classé Plus beau Village de France, se font sentir avec des taux de résidences secondaires supérieurs à 45 % à Saint-Martin-Labouval, Cénevières et Crégols, les plus forts taux du territoire.

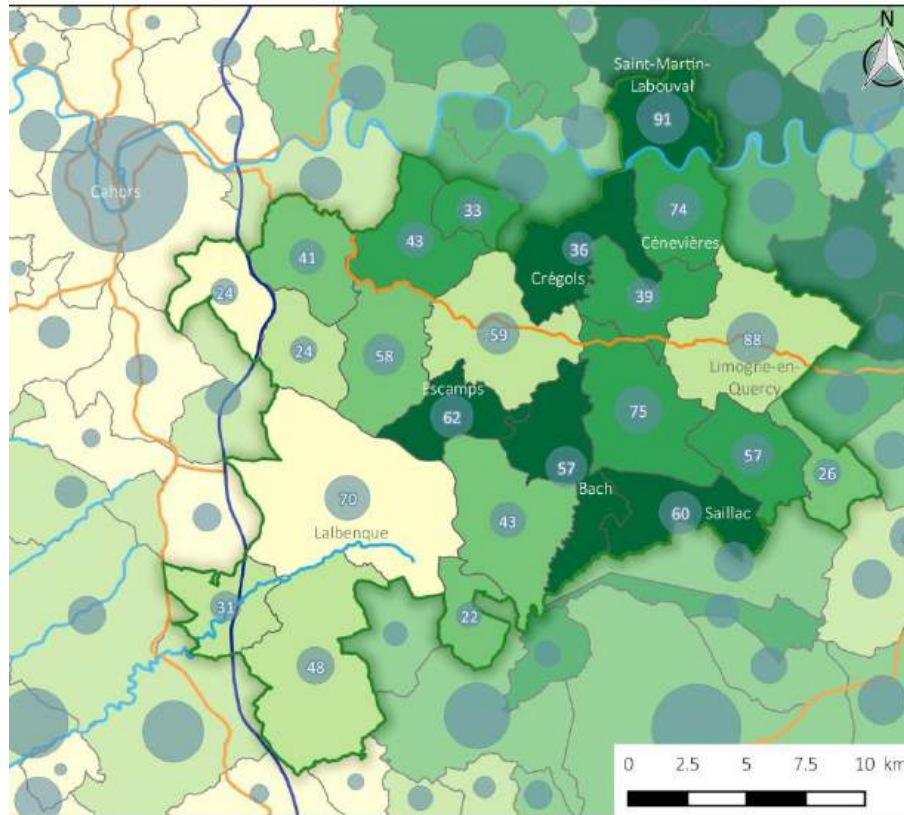
A part la frange ouest du territoire, qui proportionnellement compte moins de résidences secondaires, la majorité des communes enregistre des taux importants de résidences secondaires. Berganty, Esclauzels, Escamps, Saillac et Belmont-Sainte-Foi comptent plus de 35 % de résidences secondaires.

Si 1 logement sur 4 est une résidence secondaire sur la partie ouest du territoire (bassins de vie de Cahors et de Caussade), c'est presque 1 logement sur 3 sur la partie est de la CCPLL (bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue).

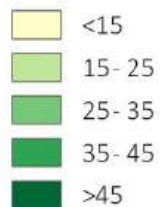
	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants
Bassin de vie de Cahors	68,6 %	25,4 %	6,1 %
Bassin de vie de Caussade	71,3 %	23,6 %	5,1 %
Bassin de vie de Villefranche-de-Rouergue	61,8 %	31,5 %	6,7 %

Source : INSEE 2015

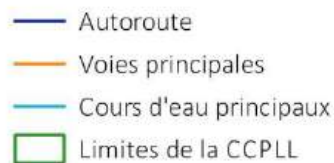
RESIDENCES SECONDAIRES EN 1999



Part de résidences secondaires en % en 1999



Territoire et administration



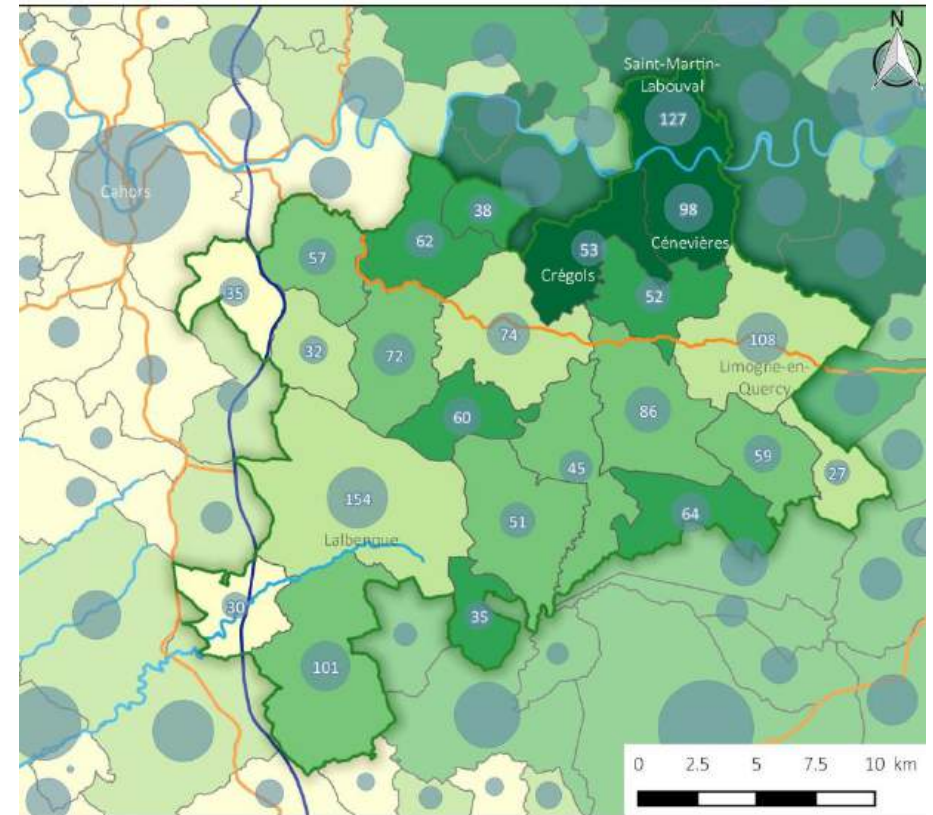
Nombre de résidences secondaires en 1999



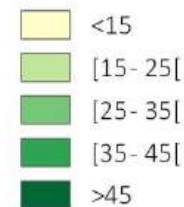
relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

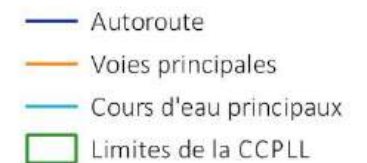
RESIDENCES SECONDAIRES EN 2015



Part de résidences secondaires en % en 2015



Territoire et administration



Nombre de résidences secondaires en 2015



relief
urbanisme

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

E -Synthèse et enjeux de l'habitat

CONSTATS

Le diagnostic relève :

- Un fait propriétaire structurel facilité par les prix bas du foncier,
- Un parc de grands logements pour des ménages de plus en plus petits,
- Un parc de logements assez récent, surtout à l'ouest du fait de dynamiques résidentielles soutenues,
- Une vacance assez faible du parc de logement pour un territoire rural, mais un parc ancien qui souffre de vacance structurelle,
- Un parc HLM peu développé mais récent et qui propose une diversité de tailles de logements, ce qui est particulièrement adapté puisque la majorité des attributions concernent des petits ménages,
- La faiblesse quantitative du parc HLM est compensée en partie par une offre de logements locatifs communaux,
- Une forte augmentation du nombre de logements ces dernières années mais un ralentissement de la construction neuve depuis la crise de 2008,
- Une part très importante de résidences secondaires, surtout sur le causse de Limogne et dans la vallée du Lot.

ENJEUX

Le diagnostic révèle une inadéquation entre un parc de logements peu diversifié, constitué principalement de grands logements en accession, et la diversité des profils sociologiques présents sur le territoire : familles avec enfants, familles monoparentales, personnes seules, jeunes qui décohabitent, personnes âgées, populations modestes...

L'enjeu est, d'une part, de permettre à une pluralité de personnes de se maintenir ou de s'installer sur le territoire, et d'autre part, de revitaliser le parc de logements anciens qui souffre d'une vacance structurelle.



PISTES DE REFLEXION

- Diversifier l'offre de logements pour s'adapter à la diversité des parcours de vie : taille des logements, mode d'occupation, localisation par rapport aux services et commerces...
- Développer l'offre de logements locatifs et de petits logements,
- Renforcer l'offre locative sociale et communale,
- Proposer une diversité de terrains à bâtir pour élargir l'offre à une pluralité de projets de vie,
- Développer une offre d'habitat adaptée aux personnes âgées,
- Travailler à l'habitabilité des centres-bourgs et des logements anciens,
- Encourager la rénovation thermique et la requalification de granges ayant perdu leur fonction agricole en logement.

La politique de l'habitat doit donc reposer sur la construction neuve mais aussi sur la diversification du parc et l'adaptation du bâti existant aux exigences de confort actuelles : performances énergétiques, luminosité, fonctionnalité, etc...

LE PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE : DES DYNAMIQUES RÉSIDENIELLES DIFFÉRENCIÉES ENTRE L'EST ET L'OUEST DU TERRITOIRE





UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

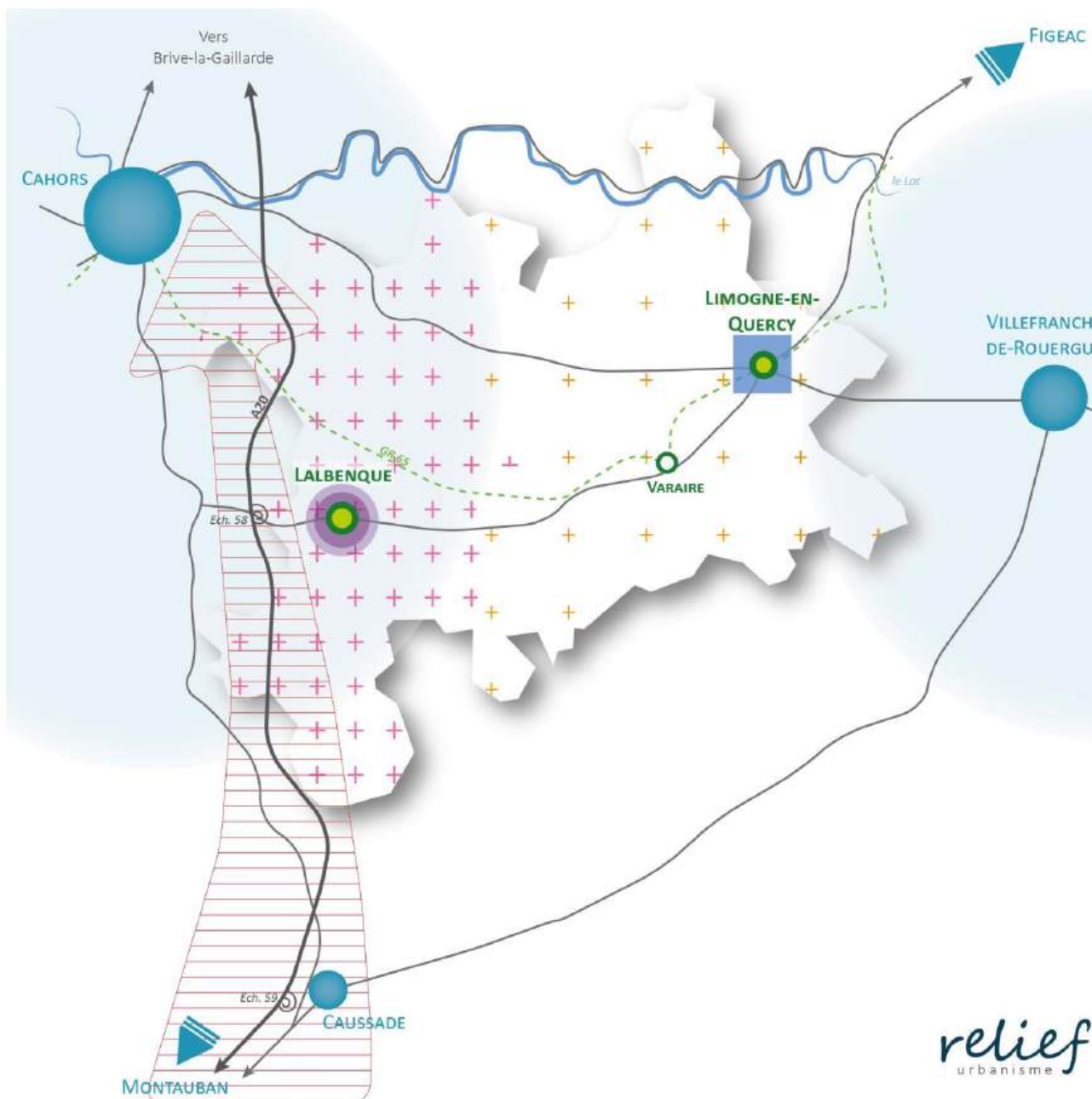
-  Pôles d'équilibre offrant emplois, équipements et services
-  Petit pôle de proximité au service des habitants et des marcheurs

DES INFLUENCES EXTÉRIEURES NOTABLES

-  Pôles urbains extérieurs pourvoyeurs d'emplois et de services
-  Diffusion démographique liée à la métropolisation toulousaine autour de l'autoroute A20
-  Processus de résidentialisation liés au desserrement des agglomérations de Cahors et dans une moindre mesure de Villefranche-de-Rouergue

DES DYNAMIQUES DIFFÉRENCIÉES EST/OUEST

-  Pôle vulnérable du fait du vieillissement de la population et de la fragilité commerciale
-  Pôle dynamique porté par l'accueil de populations et une démographie rajeunissante
-  Secteur est qui connaît un développement démographique positif mais mesuré et uniquement lié à l'accueil de population
-  Secteur ouest très dynamique avec un accueil de population important et un solde naturel positif



DES DIFFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES MARQUÉES ENTRE L'EST ET L'OUEST DU TERRITOIRE

A L'OUEST, LE SECTEUR DE LALBENQUE



Les communes du secteur de Lalbenque bénéficient du **desserrement résidentiel de Cahors** et de la **diffusion de la métropole toulousaine** le long de l'A20.

On y observe :

- Une **croissance démographique très soutenue**, due à des soldes migratoire et naturel positifs, en particulier sur le pôle de Lalbenque.
- Un **processus de résidentialisation** qui se renforce avec l'arrivée de nombreux actifs et des migrations pendulaires qui augmentent.
- La présence de **populations plus jeunes** que sur le reste du territoire.
- Une part plus importante de **familles avec enfants**.
- Des **revenus médians plus importants** que dans le secteur est du territoire.
- Une évolution rapide du nombre de logements et des **dynamiques de construction fortes**.
- Une **pression urbaine** qui tend à banaliser les paysages, en particulier sur le secteur nord-ouest du territoire.

A L'EST, LE SECTEUR DE LIMOGNE-EN-QUERCY



Les communes du secteur de Limogne-en-Quercy, plus éloignées des secteurs d'emplois dynamiques, connaissent un **développement démographique plus mesuré**.

On y observe :

- Une **croissance démographique** portée par un solde migratoire positif, et **freinée par un solde naturel négatif**.
- Un **vieillessement plus important de la population**, accentué notamment par l'attractivité du secteur auprès des jeunes retraités qui souhaitent se mettre au vert.
- Des revenus médians plus faibles et un **risque de vulnérabilité sociale plus élevé**.
- Une part plus importante de **résidences secondaires**, en lien avec l'attractivité touristique de la vallée du Lot et dans une moindre mesure du cause de Limogne.
- Des **paysages et un cadre de vie préservés**.
- Une **vie associative et culturelle** riche.

Partie 2: Vivre au quotidien dans le Pays de Lalbenque-Limogne



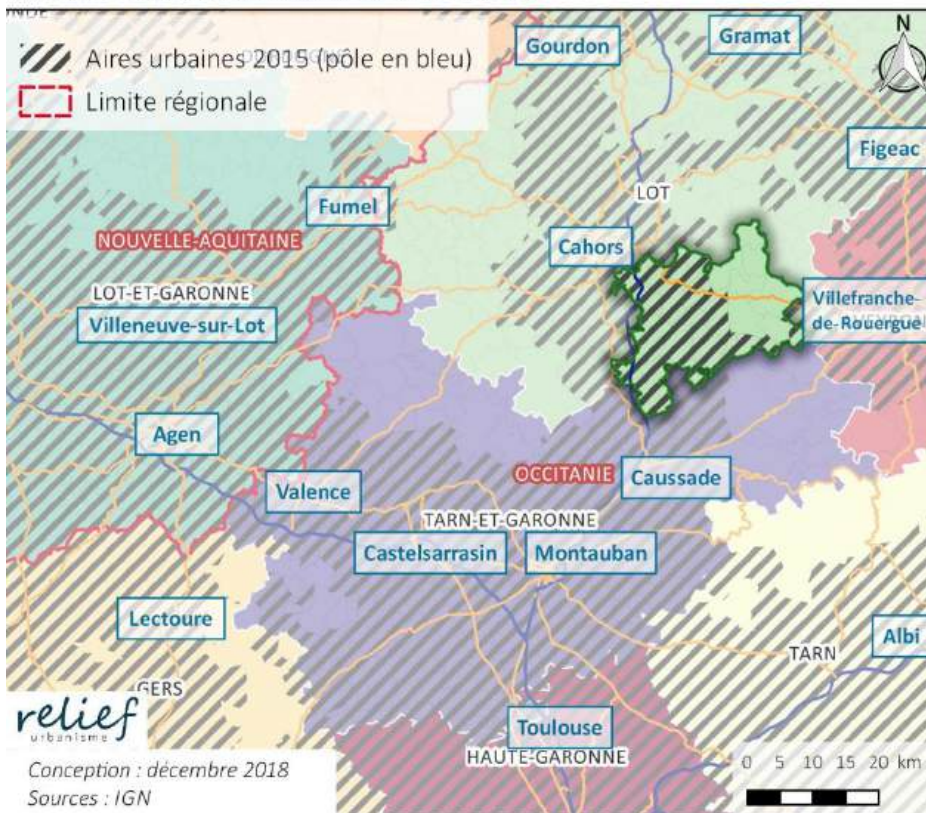
Source : Office de tourisme

1 | L'organisation fonctionnelle du territoire de la CCPLL

A - Situation territoriale de la CCPLL : positionnement et influences majeures

Les influences interterritoriales

INSCRIPTION REGIONALE DE LA CCPLL

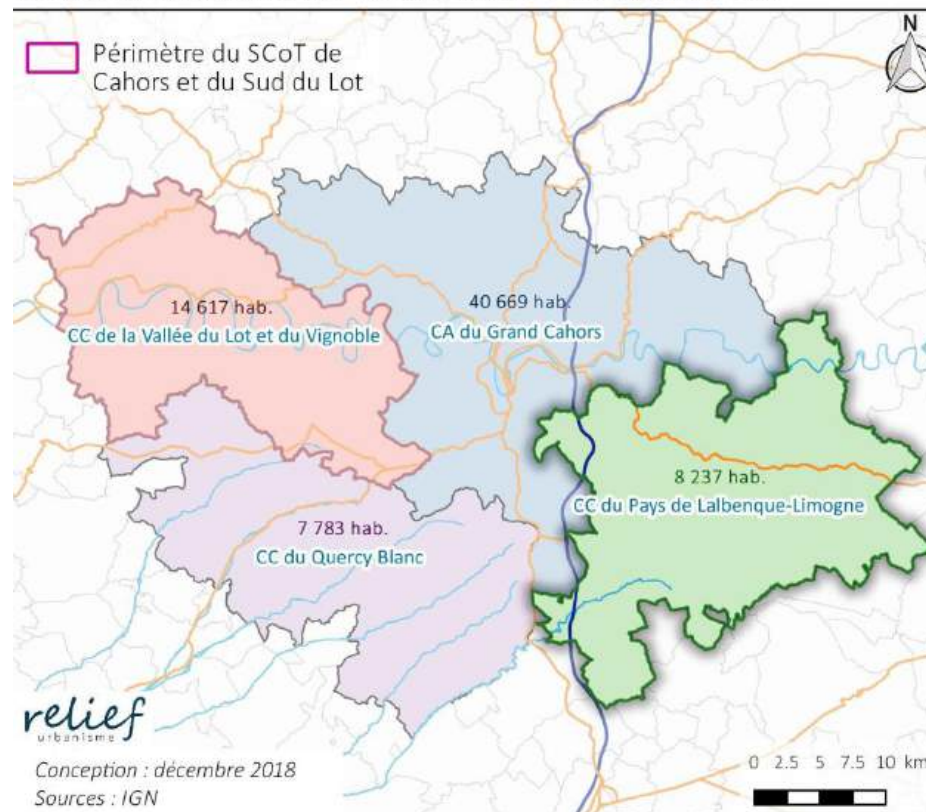


UN TERRITOIRE RURAL A L'INTERFACE DE TROIS DEPARTEMENTS

La partie ouest du territoire est polarisée au nord-ouest par Cahors dont l'agglomération s'inscrit progressivement dans la sphère de diffusion de la métropole toulousaine, via l'A20, et au sud-ouest par la métropole toulousaine elle-même, relayée par les agglomérations de Caussade et Montauban. La partie est du territoire, plus éloignée de l'A20, se tourne vers le pôle aveyronnais de Villefranche-de-Rouergue à l'est.

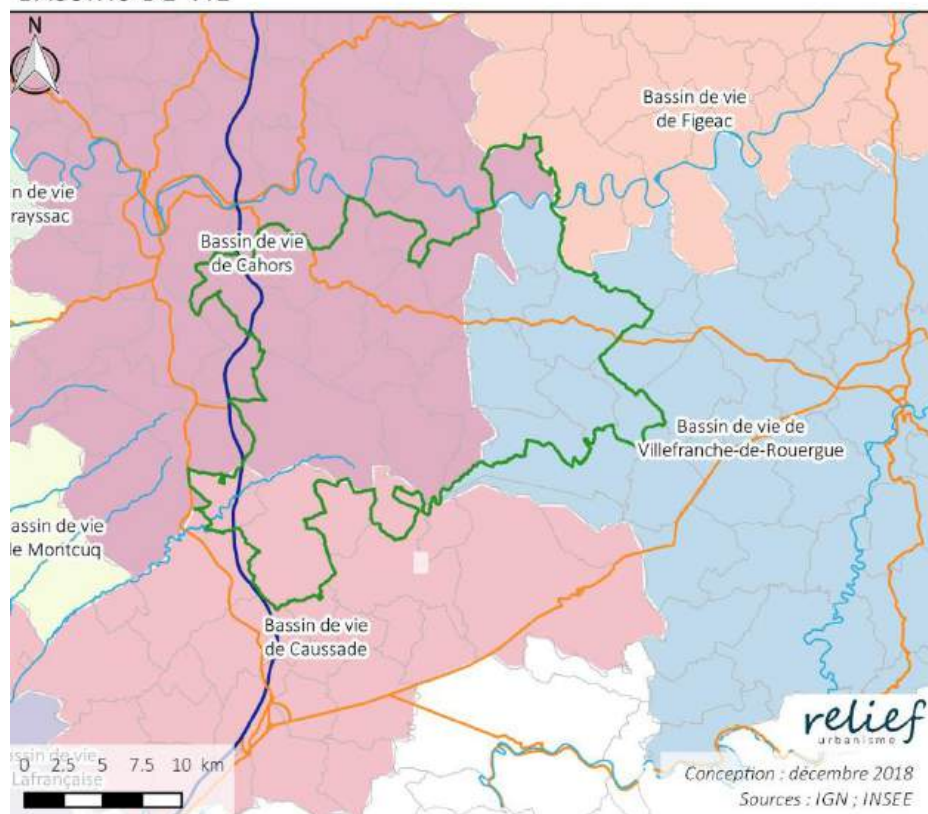
La CCPLL est au sein du SCoT un territoire rural et agricole, comme le sont ceux de la Vallée du Lot et du Vignoble et du Quercy Blanc. Les interactions ville-campagne font partie intégrante du fonctionnement du territoire, et se font particulièrement intenses à l'ouest du territoire.

LA CCPLL DANS LE SCOT DE CAHORS ET DU SUD DU LOT



Les territoires du quotidien de la CCPLL

BASSINS DE VIE

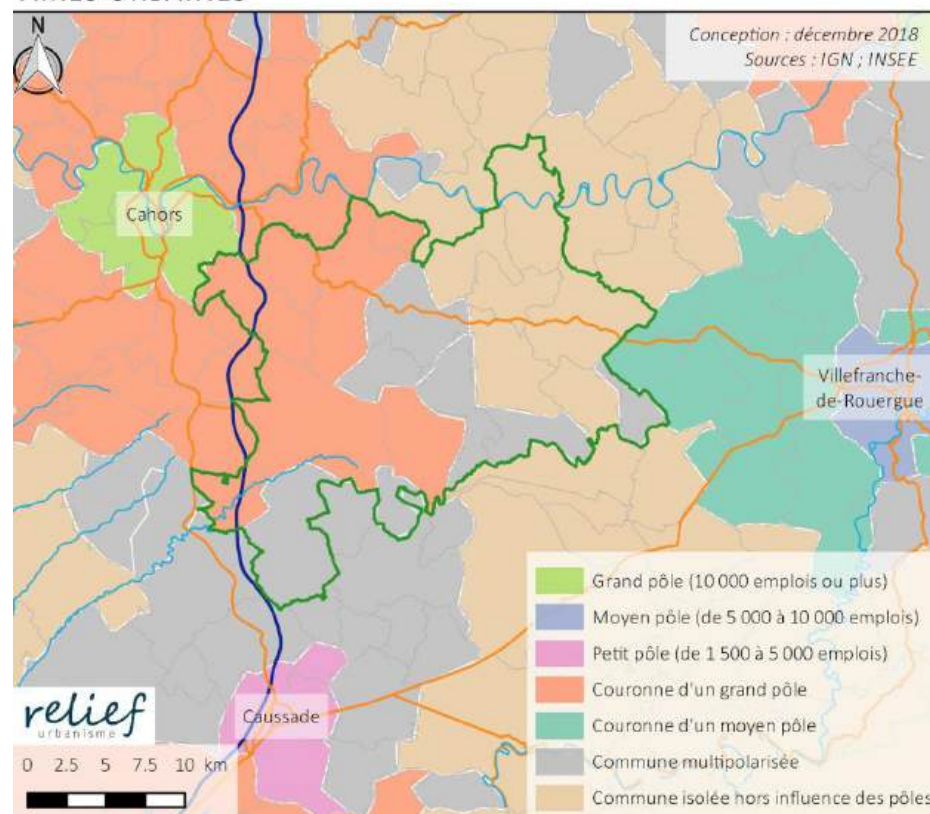


LES BASSINS DE VIE (INSEE)

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture, transports.

Au sens de l'INSEE, la CCPLL est partagée entre les bassins de vie de Cahors, de Caussade et de Villefranche-de-Rouergue. Au regard des pratiques locales constatées, Lalbenque et Limogne peuvent être considérés comme des pôles de bassins de vie locaux.

AIRES URBAINES



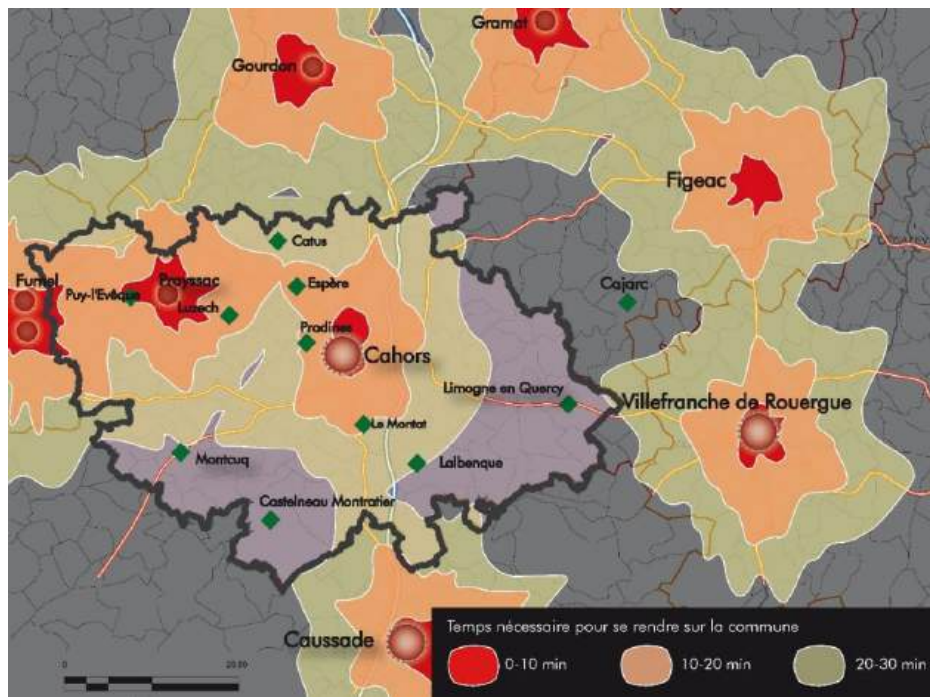
L'AIRES URBAINE (INSEE)

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

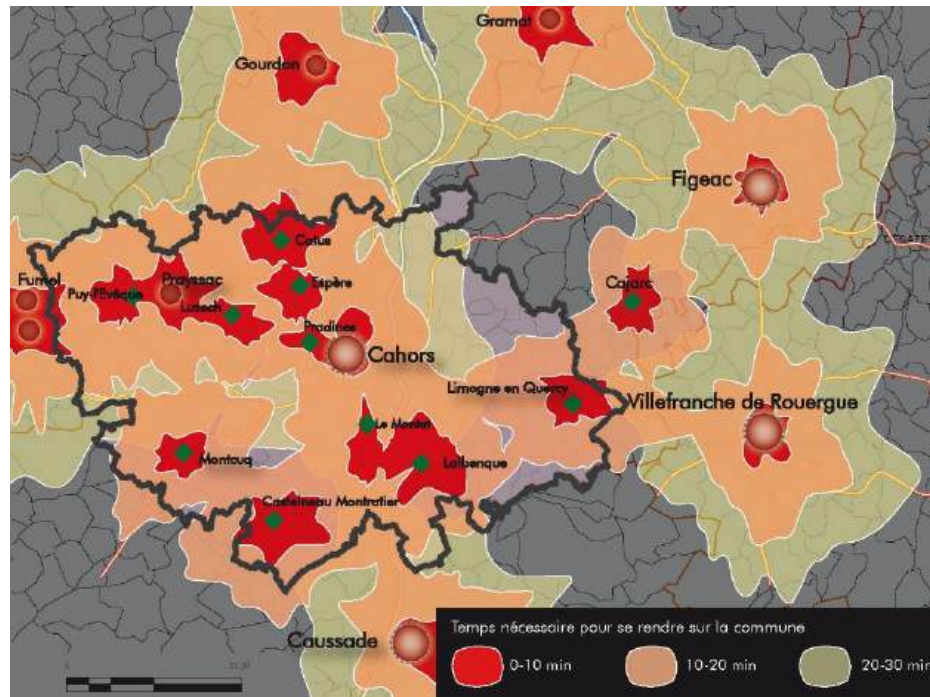
La partie ouest du territoire fait partie de l'aire urbaine de Cahors ou bien est multipolarisée. La partie est est au contact de l'aire de Villefranche.

Les temps d'accès

Les cartes suivantes montrent que le territoire de la CCPLL dispose d'une accessibilité inégale aux grands pôles urbains : si la frange ouest se situe à moins de 30 minutes d'un grand pôle urbain, il faut plus de 30 minutes pour rejoindre un sur la partie est du territoire.



Les bourgs de Lalbenque et Limogne-en-Quercy permettent à la population d'avoir accès en moins de 20 minutes à des services de proximité.



Source : diagnostic du SCoT Cahors et Sud du Lot

B -Les processus territoriaux à l'œuvre

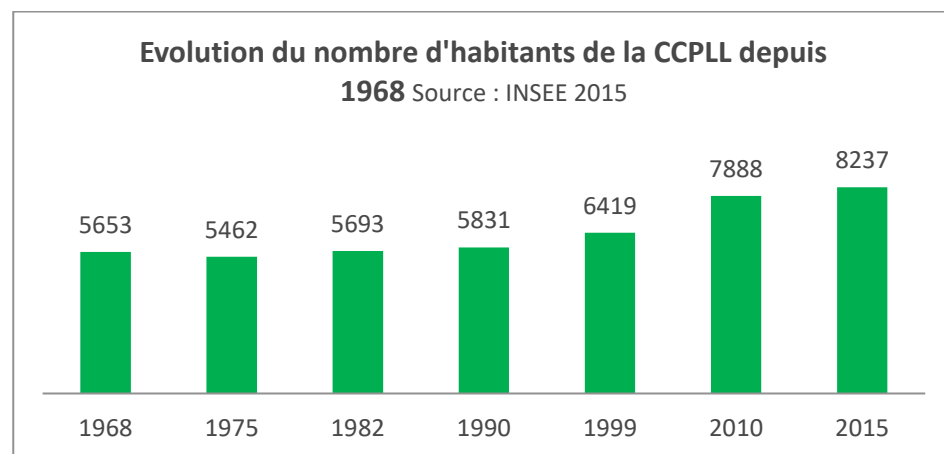
La CCPLL est un territoire rural qui bénéficie d'une dynamique de revitalisation générée par plusieurs processus :

- Un repeuplement lent et sur le long terme à la suite d'un exode rural important,
- Une dynamique résidentielle propulsée dans les années 2000 par le desserrement résidentiel de Cahors,
- Une position de voisinage par rapport à l'espace métropolitain toulousain qui lui est indirectement favorable.

Le repeuplement lent du Lot depuis les années 1950

UN PROCESSUS DE REVITALISATION DES CAMPAGNES

Après avoir perdu près de la moitié de sa population entre la fin du XIX^{ème} siècle et 1950, en lien avec la crise du phylloxéra – qui a entraîné un exode rural – et les deux guerres mondiales – qui ont entraîné des pertes humaines –, le Lot a connu un repeuplement progressif à partir des années 1950, principalement dû à l'arrivée de nouvelles populations. La CCPLL a quant à elle connu une **reprise démographique continue depuis les années 1970**. Entre 1968 et 2015, le territoire a gagné environ 2 600 habitants.



Une étude menée par le Parc Naturel des Causses du Quercy¹ constate que le processus de revitalisation démographique des campagnes, et notamment des Causses du Quercy, a débuté avec l'arrivée de populations néo-rurales, issue de la **mouvance soixante-huitarde** « venue chercher en milieu rural un mode de vie en rupture avec celui de la ville ». Le causse de Limogne sur le territoire de la CCPLL a été une terre d'accueil privilégiée pour ces populations. Aujourd'hui encore, le dynamisme associatif et culturel du causse est un témoin de cette histoire socio-démographique.

L'étude du PNR explique principalement l'essor des campagnes par **l'installation de navetteurs**, facilitée par la généralisation du recours à l'automobile : des familles qui trouvent en milieu rural des conditions d'installation plus abordables qu'en ville (coût du foncier et de l'immobilier principalement) et qui continuent à travailler dans les villes proches. **La proximité de Cahors a principalement motivé l'installation de ces ménages** sur le territoire de la CCPLL, notamment sur sa partie ouest.

UNE REVITALISATION DUE AUX MIGRATIONS

Depuis les années 1970, les dynamiques migratoires positives ont été les leviers de la croissance démographique du territoire intercommunal (cf. partie 1 du présent diagnostic). Entre 1968 et 2015, le territoire a gagné environ 3 800 personnes grâce au solde migratoire.

UN SOLDE NATUREL NEGATIF QUI FREINE LA DYNAMIQUE IMPULSEE PAR LES MIGRATIONS

A l'inverse, le solde naturel, négatif depuis la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, freine les dynamiques démographiques et pose la question du vieillissement structurel de la population de la CCPLL. Entre 1968 et 2015, le territoire a perdu - 1 183 habitants du au solde naturel. Cette difficulté de la population à se renouveler entraîne un vieillissement structurel de la population, malgré l'apport migratoire.

¹ « Les nouveaux arrivants sur les causses du Quercy », PNRQC 2016

Le desserrement résidentiel de Cahors depuis les années 2000

LE REDEPLOIEMENT DEMOGRAPHIQUE EN FAVEUR DES COMMUNES RURALES : LE PROCESSUS DE RURBANISATION

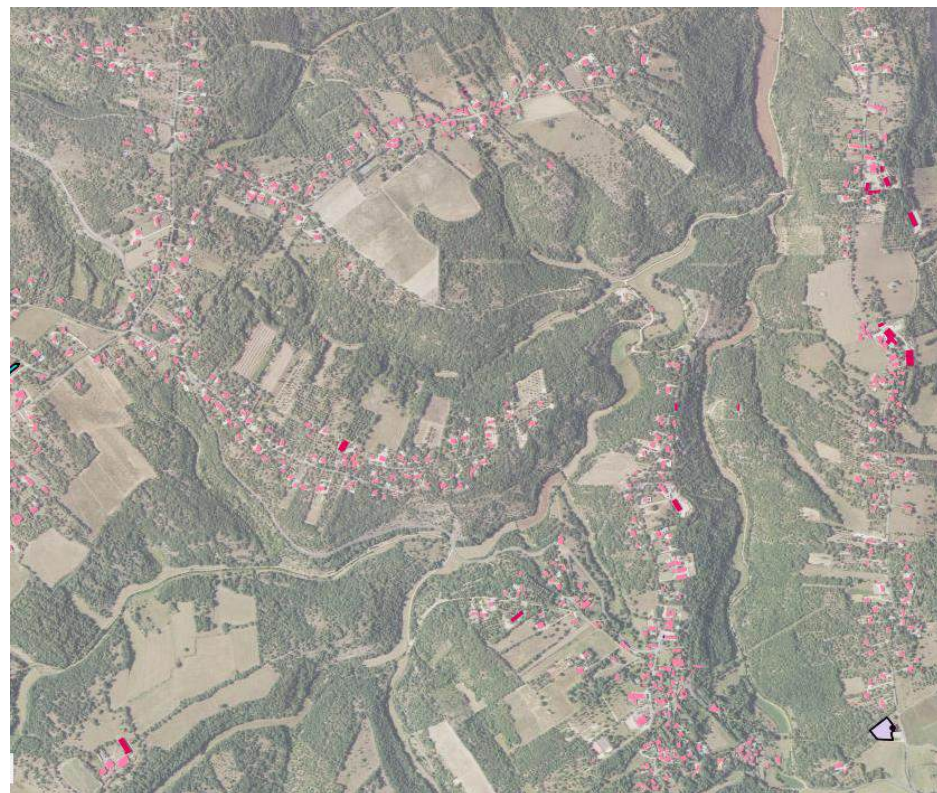
C'est dans les années 2000 que les territoires ruraux du sud du Lot ont vu leur démographie croître à un rythme beaucoup plus soutenu. Ainsi, la CCPLL a gagné 1 820 habitants entre 1999 et 2015, du fait d'un solde migratoire très positif qui est largement venu compenser le solde naturel négatif.

Les autres intercommunalités rurales du sud du Lot ont également bénéficié de cette hausse de la population, mais la CCPLL est l'EPCI ayant connu le rythme le plus soutenu.

Parallèlement à cette attractivité des communes rurales, **la ville centre de Cahors a perdu des habitants** sur cette période récente, notamment à cause d'une forte perte de population entre 2010 et 2015 (-850 habitants).

La baisse du poids démographique de la ville centre de Cahors au profit de son aire urbaine et des communes rurales alentour témoigne du **processus de rurbanisation** en cours autour de Cahors. Il s'agit d'un processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées. Au contraire de la périurbanisation qui suppose la continuité physique de l'espace bâti aux franges des villes et des agglomérations, la rurbanisation peut se développer à distance, parfois importante, de ces dernières¹.

La rurbanisation sur le nord-ouest de la CCPLL a engendré une **spécialisation vers une fonction résidentielle**. Les crêtes des downs de Cahors ont été privilégiées pour accueillir de l'habitat pavillonnaire accueillant principalement des ménages travaillant à Cahors. Parallèlement, l'activité agricole a reculé sur ce secteur.



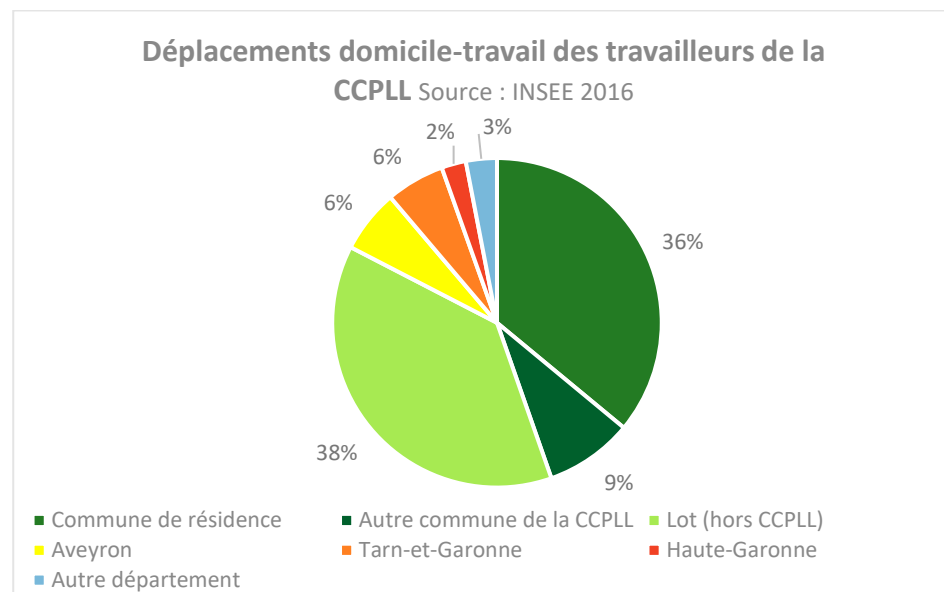
Processus de rurbanisation à Flaujac-Poujols. Source : Géoportail

¹ Source : glossaire Géoconfluences, ENS de Lyon

DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL QUI TEMOIGNENT DE LA RELATION TERRITORIALE FORTE VIS-A-VIS DE CAHORS, SURTOUT A L'OUEST

L'analyse des déplacements domicile-travail des travailleurs de la CCPLL réalisée à partir des données INSEE 2016 indique une relation privilégiée avec les lieux d'emplois lotois. En effet, 83 % des migrations domicile-travail ont lieu à l'intérieur du Lot, soit au sein même de la commune de résidence (36 %), dans une autre commune de la CCPLL (9 %) ou dans une autre commune du Lot (38 %). **Cahors est le pôle d'emplois principal** et concentre 26 % des déplacements domicile-travail des travailleurs de la CCPLL. Les communes qui accueillent le Parc d'activités Cahors Sud¹ concentrent un peu moins de 4 % des migrations domicile-travail. Le développement à venir du Parc d'activités, situé aux portes de la CCPLL, devrait participer à augmenter les déplacements pendulaires vers cette zone.

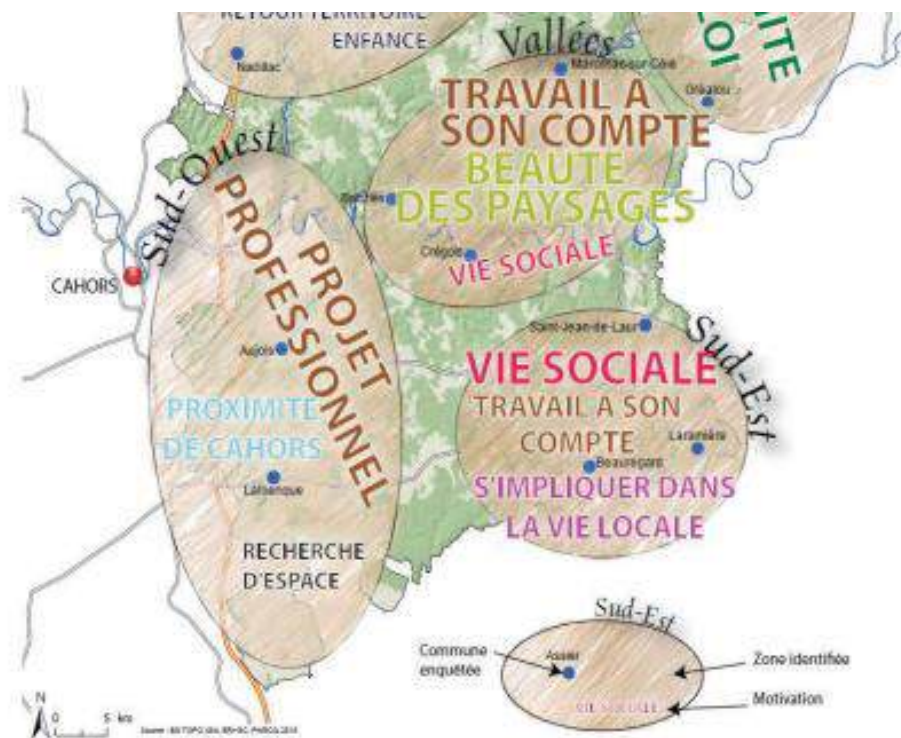
Les flux liés à l'emploi sont donc bien internes au département, voire au sud du Lot, et **les pôles d'emplois des départements voisins ont une influence très minoritaire** sur les fonctionnements territoriaux liés au travail.



¹ Cieurac, Fontanes, Lhospitalet et Le Montat

LE CAUSSE DE LIMOGNE, DES MIGRATIONS MOTIVEES PAR D'AUTRES RAISONS QUE LE PROJET PROFESSIONNEL DES MENAGES

L'attractivité du territoire intercommunal est plus complexe que la seule arrivée des navetteurs dans les années 2000, même si le desserrement résidentiel de Cahors est la cause principale du dynamisme démographique de la CCPLL. Le territoire, et notamment la partie est, bénéficie également de l'arrivée de jeunes retraités qui font leur retour au pays et/ou sont en quête d'un lieu paisible où passer leur retraite. De même, l'étude du PNR déjà citée évoque l'arrivée de ménages en reconversion professionnelle, qui s'orientent souvent pour un projet d'auto-entrepreneuriat ou touristique. La possibilité de s'impliquer dans la vie locale via la richesse associative et culturelle du causse de Limogne semble être une motivation importante d'installation.



Zonage des motivations d'installation des nouveaux arrivants.

Source : étude PNRCQ « Les nouveaux arrivants sur les causes du Quercy », 2016

La métropole toulousaine, une voisine très dynamique

UN ESPACE METROPOLITAIN QUI S’AFFIRME ECONOMIQUEMENT ET DEMOGRAPHIQUEMENT

La métropole est une place centrale, un lieu décisionnel qui cumule des fonctions politiques, économiques, universitaires, financières, culturelles, technologiques... La **métropolisation** est un processus de transformation des grandes villes qui désigne un mouvement de concentration de population, d’activités et de valeur, notamment en matière d’innovation, de recherche et de développement économique.

Toulouse est une métropole régionale qui tend à s’affirmer sur le plan international par sa spécialisation dans le secteur de l’innovation aérospatiale. L’implantation du siège social du géant Airbus à Blagnac en 2016 a conforté Toulouse dans le marché aérospatial mondialisé.

L’espace métropolitain toulousain dispose d’aménités territoriales qui le rendent attractif et participent à conforter le processus de métropolisation :

- De grandes zones d’emplois situées aux portes métropolitaines,
- Des services métropolitains : enseignement, recherche, culture...,
- Des équipements d’envergure métropolitaine,
- Une offre événementielle et touristique.

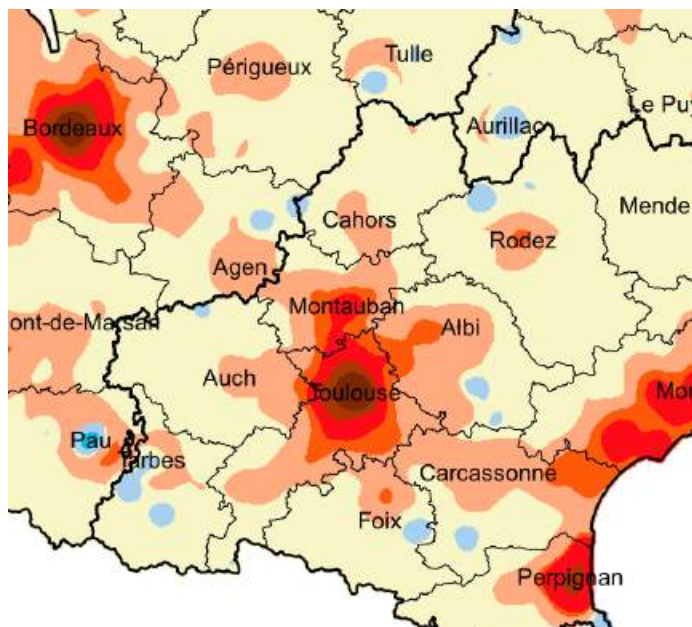
Le système métropolitain toulousain prend la forme d’un réseau en étoile qui associe Toulouse et les villes moyennes proches : Montauban, Auch, Albi, Castres-Mazamet, Pamiers-Foix et Saint-Gaudens. L’attractivité économique de l’espace métropolitain s’est traduite par un processus de périurbanisation des communes rurales aux abords de la ville centre et des villes moyennes : ces communes ont connu le développement démographique le plus soutenu. Parmi ces espaces en transition, l’axe Montauban-Castelnaudary, qui prend appui sur le réseau autoroutier, est un des faisceaux les plus dynamiques de la métropole.



Source : « Qui fait quoi pour aménager la métropole toulousaine ? » CODEV Toulouse Métropole

DES MARGES METROPOLITAINES DYNAMIQUES

Les études existantes¹ tendent à fixer le secteur montalbanais comme la limite nord de la métropole toulousaine. Mais **ces limites sont mouvantes** de par le dynamisme même de la métropole. Jusqu'alors, les infrastructures de communications ont conduit à un développement en étoile de la métropole le long de ces axes. Les études démographiques réalisées dans le cadre du diagnostic du PLUi constatent que **les secteurs ruraux situés le long de l'autoroute A20 connaissent un développement démographique positif**. Ainsi, du nord de Montauban jusqu'au sud de Cahors, les évolutions démographiques sont en hausse et le desserrement résidentiel de Cahors rencontre les marges métropolitaines dynamiques.



Variation du nombre d'habitants par km² et par an



Variation annuelle de la densité de population entre 2007 et 2017. Source : « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », INSEE Focus 2020

A l'échelle française, l'INSEE souligne dans une publication² qu'entre 2007 et 2017, la croissance démographique la plus forte a eu lieu dans les communes peu denses. Selon l'étude, ce rythme de croissance témoigne de **l'intensification des liens entre les villes et leurs périphérie**, marquée par la dispersion des lieux d'habitation et le développement des mobilités vers les principaux pôles d'emplois et de services.

L'étude montre donc que **les territoires ruraux sont des territoires qui évoluent rapidement** et que les relations ville-campagne sont de plus en plus complexes dans un réseau multipolaire de villes de tailles variées.

Par exemple, si le secteur caussadais n'est pas considéré comme faisant partie de l'espace métropolitain en tant que tel, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Tarn-et-Garonne a souligné les effets indirects de la métropolisation sur cet espace en marge : le secteur accueille de la population sans que cela soit accompagné d'un développement de l'économie et le territoire se spécialise vers une fonction résidentielle. De même, le PDH du Lot souligne que « **l'attractivité résidentielle de l'agglomération cadurcienne s'inscrit progressivement dans la sphère de diffusion de la métropole toulousaine** » et note que 10 % des nouveaux ménages de la CA du Grand Cahors sont issus de la métropole toulousaine, soit autant de ménages que ceux originaires des 3 autres EPCI du Sud du Lot. Le secteur compris entre Cahors et Caussade semble donc engagé dans une transition sous l'effet du desserrement résidentiel des agglomérations et des dynamiques démographiques positives aux abords de l'espace métropolitain.

L'ESPACE METROPOLITAIN ET LA CCPLL : DES AMENITES COMPLEMENTAIRES

L'étude des migrations domicile-travail montre que **les déplacements des travailleurs de la CCPLL sont peu orientés vers la métropole toulousaine**. La CCPLL n'est donc pas un territoire qui se développe sur la base d'une dépendance économique à la métropole.

Mais les relations à l'espace métropolitain ne se limitent pas aux relations domicile-travail, et le travail n'est pas un indicateur suffisant pour définir

¹ « Qui fait quoi pour aménager la métropole toulousaine ? » CODEV Toulouse Métropole

²² « Une croissance démographique marquée dans les espaces peu denses », INSEE Focus 2020

l'ensemble des interactions territoriales, qui plus est dans un territoire rural qui compte une grande partie d'habitants non concernés par les déplacements domicile-travail.

L'expertise d'usage apportée par la concertation auprès des élus du territoire permet d'établir des **liens territoriaux assez évidents avec Montauban, notamment en ce qui concerne l'offre commerciale et de santé**. En effet, l'offre de Cahors est perçue comme plus limitée, moins diversifiée et moins qualitative, donc les habitants font appel au territoire métropolitain pour répondre à leurs besoins supérieurs. Les habitants de la CCPLL profitent des aménités métropolitaines proposées, à savoir une offre d'équipements et de services très développée, tout en profitant d'un cadre de vie rural au quotidien. Le recours aux services supérieurs de la métropole est favorisé par la bonne accessibilité du territoire via l'autoroute A20. Grâce à cette position satellitaire, vivre sur le territoire rural de la CCPLL ne signifie pas renoncer aux aménités urbaines. Les élus constatent d'ailleurs l'arrivée de plus en plus fréquente de télétravailleurs sur le territoire, voulant vivre à la campagne et nécessitant une bonne connexion internet et un accès facilité aux infrastructures métropolitaines.

Les aménités de la CCPLL sont donc complémentaires de celles de l'espace métropolitain :

- Un cadre rural et préservé,
- Un patrimoine bâti et paysager de qualité,
- Des loisirs de plein-air,
- Un foncier et un immobilier accessibles,
- Une proximité sociale favorisée par les faibles densités et la richesse associative.

Et la proximité des agglomération cadurcienne et montalbanaise permet de mettre à proximité relative une offre d'emplois locale une offre de biens et de services d'envergure métropolitaine.

Il est finalement possible d'envisager que la relation de voisinage à la métropole est bénéfique pour la CCPLL car elle permet de mettre à disposition les avantages de la campagne et de la ville, d'autant plus que le

développement de la métropole n'a pas eu pour effet de vider la CCPLL de ses habitants. L'étude du PNR déjà citée évoque l'importance du niveau de services pour les nouveaux arrivants des campagnes qui revendiquent un niveau de services en milieu rural équivalent à celui des villes. Si la CCPLL ne peut proposer le même niveau de services, **son voisinage urbain constitue un atout pour son attractivité**.

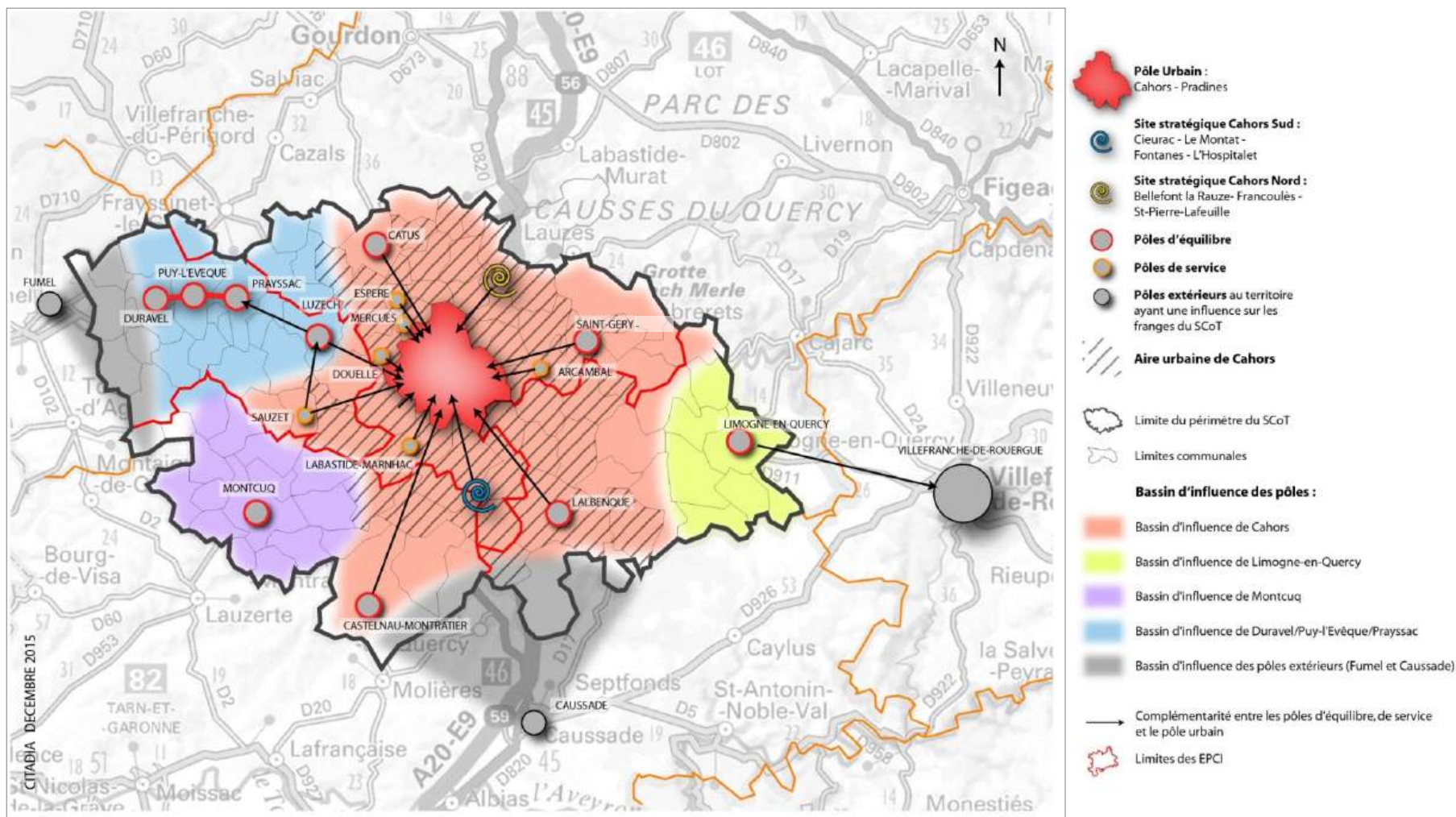
C-Le maillage territorial défini dans le SCOT Cahors et sud du Lot

LE MAILLAGE DU SCOT

Lalbenque et Limogne-en-Quercy sont identifiés comme des pôles d'équilibre en complémentarité des villes de Cahors et de Villefranche-de-Rouergue.

Les autres communes sont identifiées comme des communes rurales, dont certaines font partie de l'aire urbaine de Cahors.

Le site stratégique Cahors Sud est limitrophe de la CCPLL.

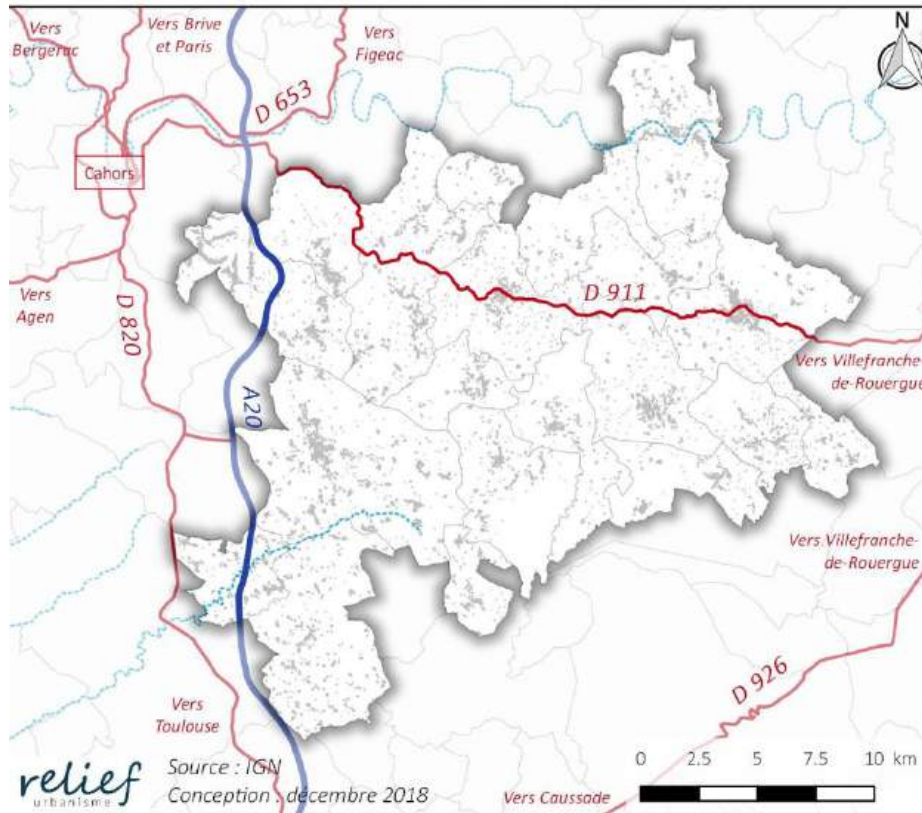


Source : DOO du SCOT Cahors et Sud du Lot

D -La route au cœur des déplacements

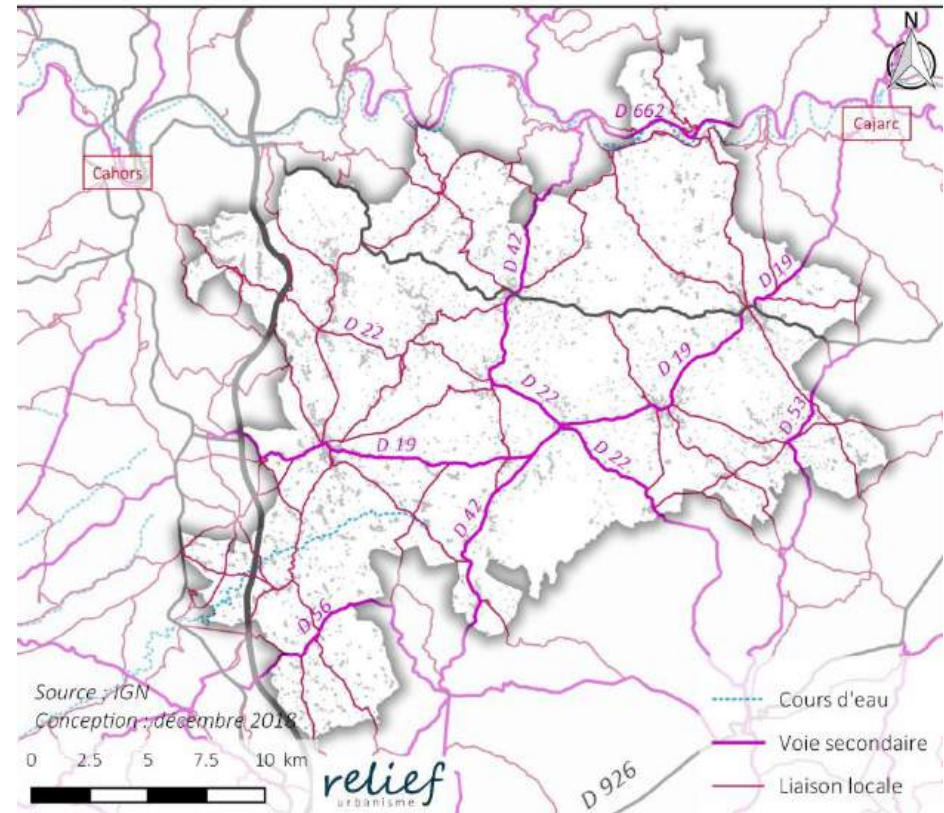
Le maillage routier

DESSERTE ROUTIERE PAR LES VOIES PRINCIPALES



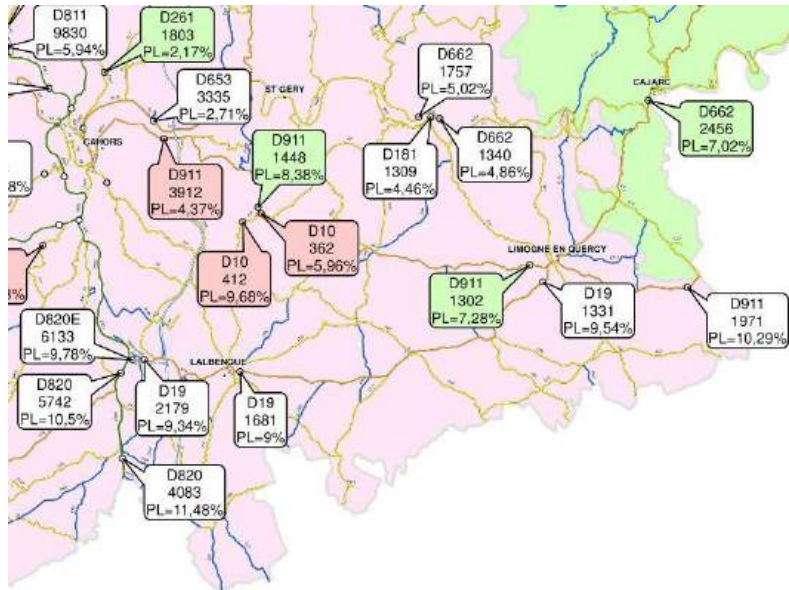
Le réseau routier du SCoT est organisé en étoile autour de Cahors : toutes les liaisons principales du SCoT passent par Cahors. La RD 911 ne fait pas exception à la règle et relie Villefranche-de-Rouergue. L'autoroute A20 borde la frange ouest du territoire et est facilement accessible par l'échangeur n°58 situé à Fontanes. Elle permet un accès à la métropole toulousaine au sud et à Brive-la-Gaillarde et Paris au nord.

DESSERTE ROUTIERE LOCALE



Les liaisons locales sont particulièrement denses aux abords des deux pôles. La RD 19 relie Limogne et Lalbenque et constitue une voie transversale qui structure le territoire d'est en ouest. La vallée du Lot est desservie par la RD 662 qui relie Cahors à Figeac. Le réseau structurant est principalement orienté est/ouest et est complété par un maillage de voies orientées nord/sud qui permettent de couvrir l'ensemble du territoire.

Les flux routiers



Types de comptages	
Permanent 2017	
D811	RD Moyenne Journalière Annuelle (tout véhicule) PL=5,04% Pourcentage de Poids Lourd
Temporaire 2016 (4 fois 1 semaine)	
D673	RD Moyenne Journalière Annuelle (tout véhicule) PL=9,85% Pourcentage de Poids Lourd
Temporaire 2017 (4 fois 1 semaine)	
D9	RD Moyenne Journalière Annuelle (tout véhicule) PL=7,06% Pourcentage de Poids Lourd



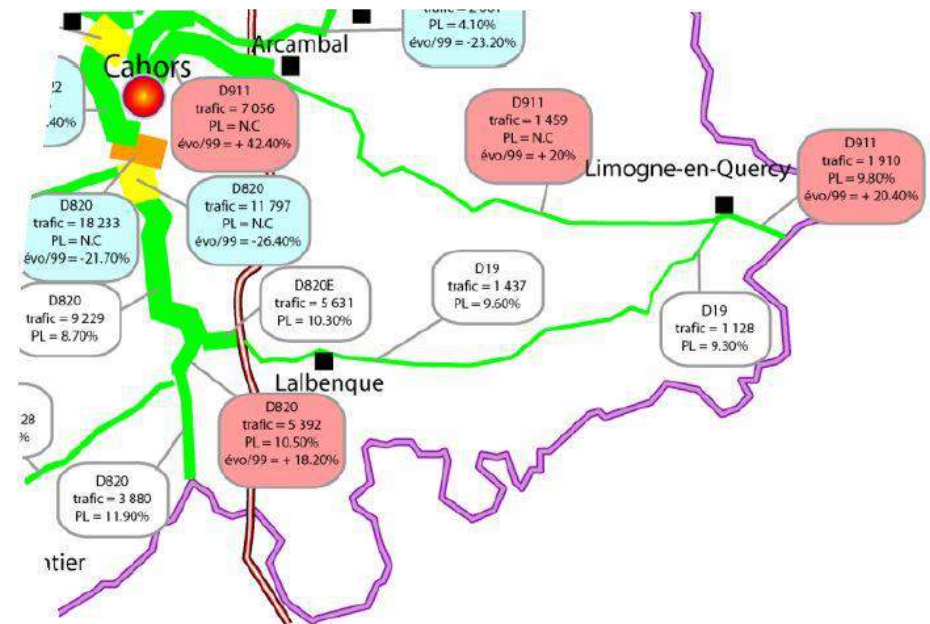
Carte des flux routiers 2017. Source : Département 46

Les voies les plus fréquentées du territoire sont la RD 911, la RD 662 et la RD 19 avec plus de 1300 véhicules journaliers en moyenne. Les RD 911 et RD 19 sont davantage empruntées par les poids lourds avec 7,28 % de poids lourds

sur la première à hauteur de Limogne et 9,54 % sur la seconde à hauteur de Limogne également.

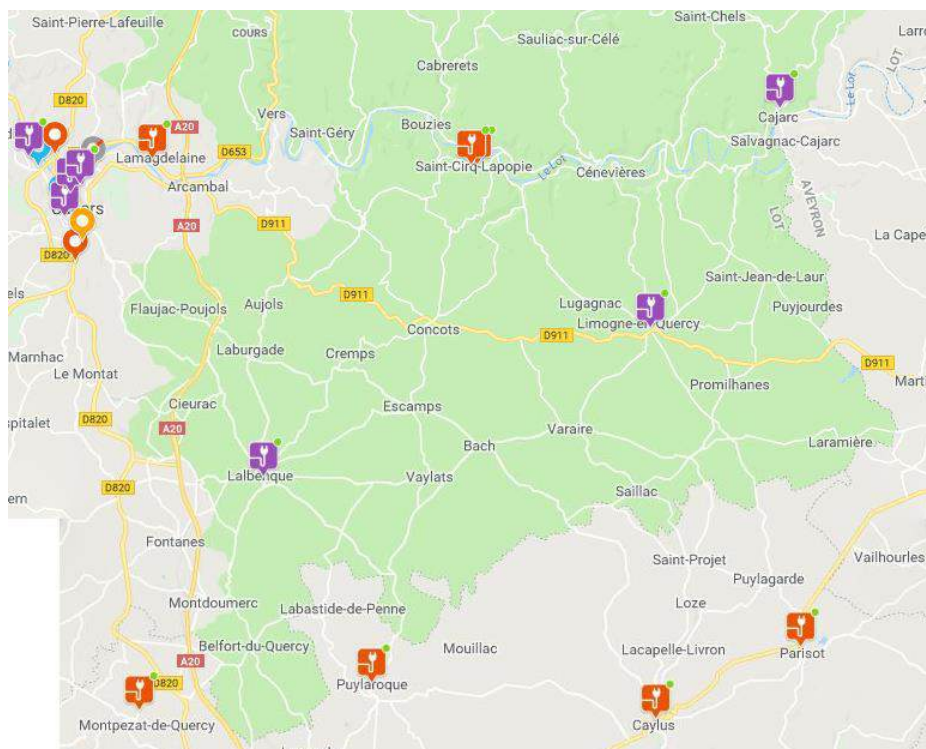
Selon l'étude de mobilités du SCoT, le trafic a augmenté de 20 % entre 1999 et 2012 sur la RD 911 entre Limogne et Arcambal, parallèlement aux dynamiques résidentielles importantes que connaît le territoire depuis les années 2000. Malgré cette augmentation du trafic, la circulation reste fluide sur l'ensemble du réseau routier de la CCPLL. On note toutefois une circulation dense et moyennement saturée à l'entrée sud de Cahors via la RD 820.

La RD 820, ancienne RN 20 reliant Toulouse à Paris, borde la CCPLL et est fréquentée par plus de 5 700 véhicules journaliers en moyenne. Son trafic est en augmentation et elle est largement utilisée par les poids lourds, en alternative gratuite à l'autoroute A20.



Etat et évolution du trafic routier. Source : diagnostic du SCoT Cahors et Sud du Lot

Les capacités de stationnement et de recharge des véhicules électriques



Localisation des bornes de recharge électrique. Source : www.chargemap.com

Sur son territoire, la CCPLL dispose de deux bornes de recharge pour véhicules électriques selon la carte interactive disponible sur le site internet www.chargemap.com. Elles sont situées sur les deux pôles du territoire, à Lalbenque et Limogne-en-Quercy et elles disposent toutes deux d'une vitesse de



recharge rapide. Ces bornes sont situées sur des parkings à proximité immédiate du centre-bourg et sont donc facilement accessibles.

Une borne est également disponible à Concots mais elle est indiquée hors d'usage sur la carte interactive du site internet.

Aux abords du territoire, des bornes de recharge sont disponibles à Puylaroque, Saint-Cirq-Lapopie, Cajarc, Cahors...

ZOOM SUR LES CAPACITES DE STATIONNEMENT DU TERRITOIRE

Globalement, les équipements principaux des villages sont desservis en places de stationnement.

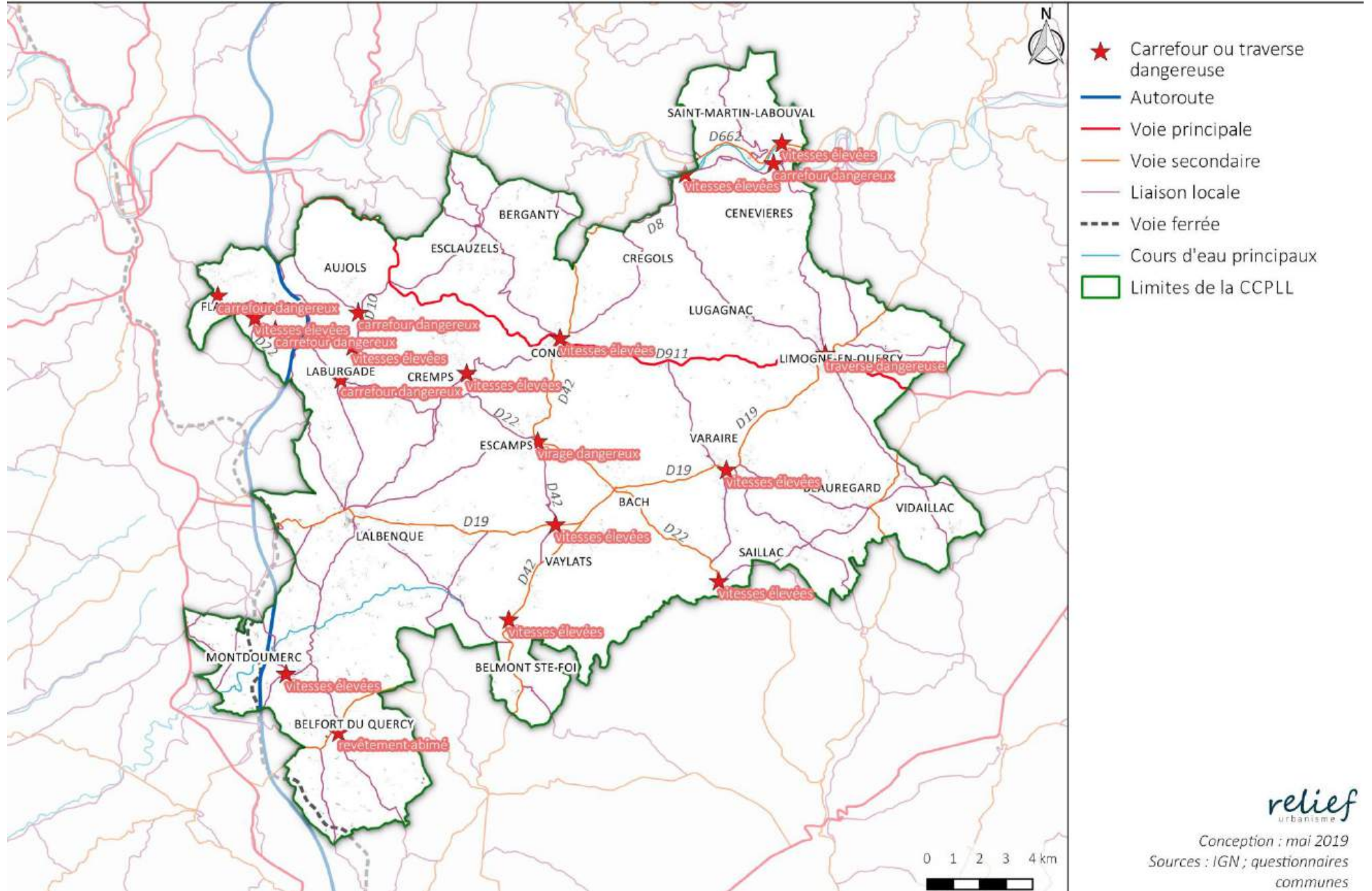
Le stationnement peut tout de même devenir problématique lors des manifestations et festivités qui attirent plus de monde qu'à l'accoutumée, comme à Montdoumerc par exemple.

Lalbenque connaît des problèmes de stationnement plus structurels dans son centre-bourg, et notamment au niveau de la rue principale dans laquelle se trouvent l'essentiel des commerces, équipements et animations du bourg. Les quelques espaces de stationnement satellites du centre-bourg sont assez peu visibles et le report des véhicules vers ces parkings est peu fluide. Un travail sur la visibilité des espaces de stationnement pourrait permettre de désengorger la rue principale, notamment lors des événements festifs et du marché.

Les capacités de stationnement sont insuffisantes ponctuellement : la Mairie de Cremps manque de places de stationnement, de même que les bourgs de Laburgade et de Vidailles.

Le hameau La Toulzanie au bord de la RD 662 sur la commune de Saint-Martin-Labouval nécessiterait une réorganisation de son stationnement, en prenant compte des contraintes liées à sa forme linéaire et aux vitesses importantes sur le secteur.

SECURITE ROUTIERE- POINTS OU SECTEURS DANGEREUX

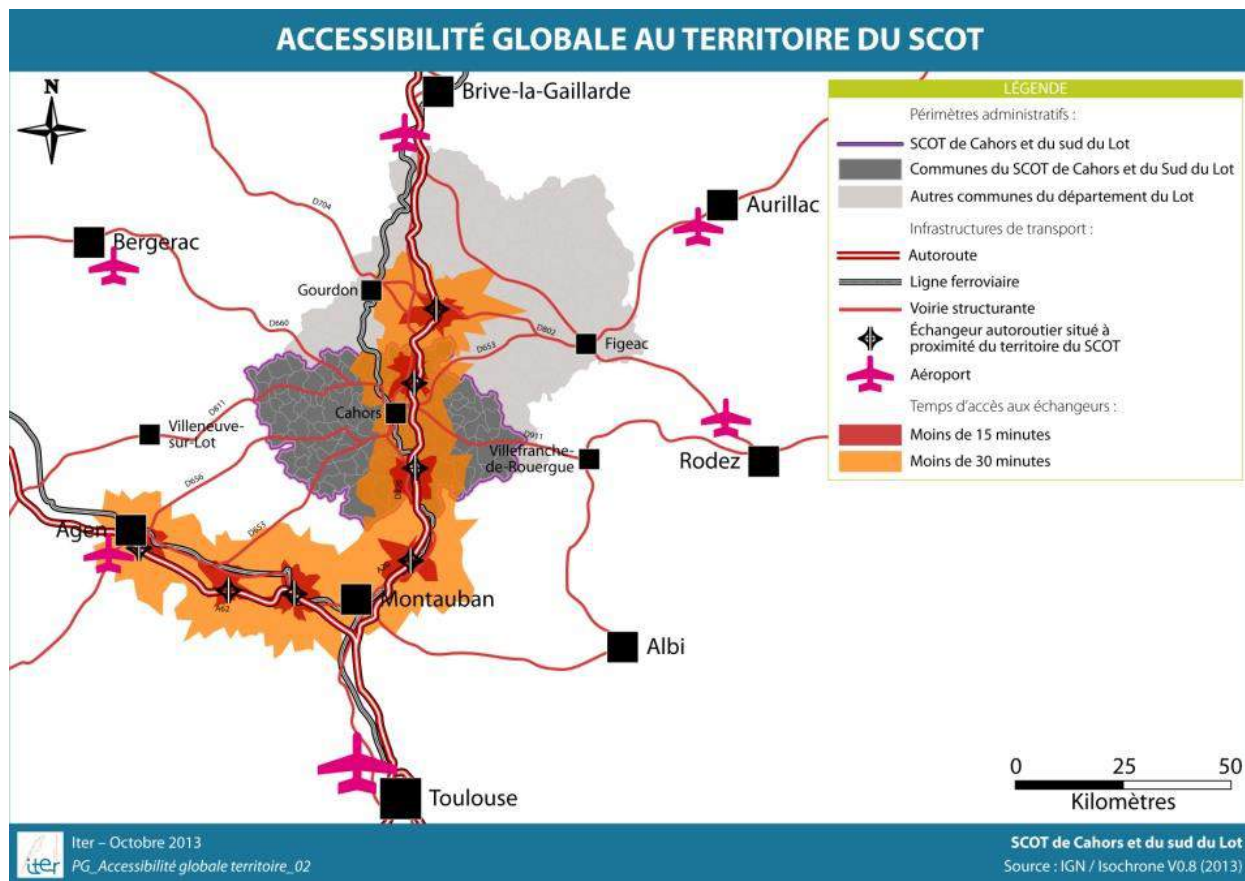


E -L'accès aux grandes infrastructures de transports

L'autoroute A20 : un accès facilité qui rend le territoire attractif

L'autoroute A20 qui relie Paris à Toulouse est une infrastructure majeure du territoire lotois, et participe grandement à désenclaver le département depuis la fin de sa construction en 2003. Elle facilite l'accès aux pôles urbains de la métropole toulousaine au sud et de Brive-la-Gaillarde au nord.

L'A20 longe le territoire à l'ouest et traverse les communes de Montdoumerc et Flaujac-Poujols. Le territoire accueille l'aire de repos de la Combe du Treboulou, à cheval sur les communes de Flaujac-Poujols et Laburgade. Les échangeurs n°58 et n°59 situés à Fontanes et à Caussade rendent facilement accessible l'autoroute aux populations du territoire, en moins de 30 minutes pour la partie ouest de la CCPLL. Par exemple, Lalbenque se situe à environ 10 minutes du péage de l'échangeur n°58 « Cahors Sud », à proximité duquel s'est implanté le site stratégique Cahors Sud. Cette accessibilité facile à une infrastructure majeure est une source d'attractivité pour la partie ouest de la CCPLL notamment. Cela favorise les migrations pendulaires vers les zones d'emplois, mais aussi le télétravail si l'accessibilité routière est associée à une bonne connexion numérique, et rend accessible des équipements d'envergure métropolitaine (santé, culture, commerces...). Cela facilite aussi l'arrivée des touristes sur le territoire. L'A20 donne accès à l'aéroport Toulouse-Blagnac en environ 1h10 depuis Lalbenque et à l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne en 1h.



Plus on s'éloigne vers l'est, plus le temps d'accès à l'autoroute s'allonge. Pour autant, ces temps de parcours ne sont pas excessifs : Limogne a accès à l'échangeur n°58 en 30 minutes¹. Seules les communes situées dans la vallée du Lot apparaissent moins accessibles : le premier échangeur autoroutier (n°57 ou 58) est à plus de 40 minutes de Cénevières.

Le territoire reste globalement assez éloigné de l'autoroute A62 qui relie Bordeaux à Toulouse mais peut y accéder via l'A20 au niveau de Montauban.

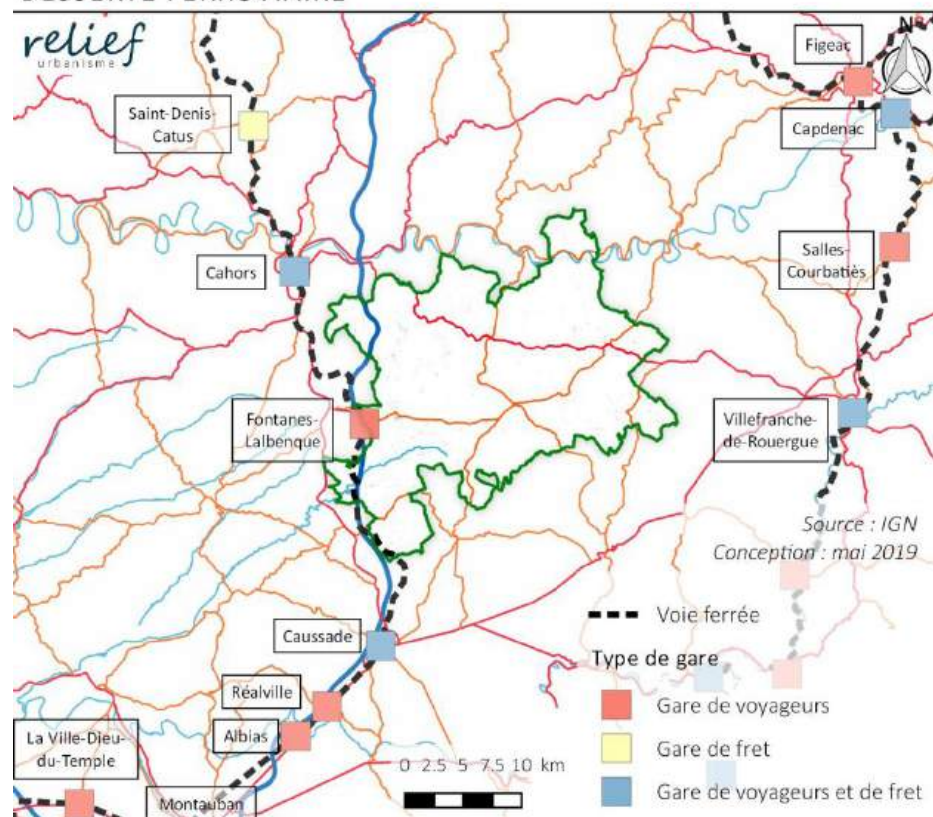
¹ Source : itinéraire Google Maps

L'aérodrome de Cahors-Lalbenque, un usage de loisirs

Situé à Cieurac, commune limitrophe de la CCPLL, l'aérodrome de Cahors-Lalbenque est ouvert à la circulation aérienne publique au titre du Code de l'Aviation Civile. Il est utilisé pour la pratique d'activités de loisirs et de tourisme via l'Aéroclub du Quercy qui propose des loisirs aériens et de la formation au pilotage d'avions, planeurs, ULM et au parachutisme. Le PADD du SCoT de Cahors et du Sud du Lot vise à conforter le parc d'activités Cahors Sud en lien avec l'aérodrome et la gare de Fontanes-Lalbenque.

La desserte en TER à la gare de Lalbenque- Fontanes

DESSERTE FERROVIAIRE



La gare de Fontanes-Lalbenque est située à cheval sur les deux communes dont elle porte le nom. Il s'agit d'une halte ferroviaire desservie par les trains du réseau TER Occitanie. La halte est installée sur la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) mais n'est desservie que par des TER dont la desserte est régionale : ligne de Toulouse à Brive-la-Gaillarde. Le voyageur au départ de la gare de Lalbenque est à environ 1h15 de la gare Toulouse-Matabiau et à 1h20 de Brive-la-Gaillarde.

La gare est isolée et n'est pas intégrée à une entité urbaine. Elle se trouve à mi-chemin du centre-bourg de Lalbenque et du site stratégique Cahors Sud (environ 4 km de distance par la route). L'accès à l'A20 est facilité par la proximité de l'échangeur autoroutier via la RD 17.

La gare n'est pas desservie par les transports en commun et ne dispose pas de mobilier adapté au stationnement des vélos. Elle bénéficie d'un parking non aménagé d'une dizaine de places et le bâtiment voyageur a été transformé en restaurant/buvette. La gare ne bénéficie pas de borne d'achat de billet.

Le PADD du SCoT rappelle le positionnement stratégique de la gare à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A20 et du site stratégique Cahors Sud. Il propose un objectif d'amélioration de la gare à court terme en matière d'accessibilité et de stationnement. Le PADD préconise que les services de la gare soient en correspondance avec la future gare LGV de Montauban-Bressols. Il n'envisage pas une amélioration de la desserte de la gare au regard de son aire de chalandise limitée et de son faible potentiel d'usage pour les déplacements domicile-travail. Les élus du territoire ont fait remarquer lors d'ateliers de travail que la gare était utilisée par les navetteurs mais que la suppression de certains trains a rendu moins attractive l'offre ferroviaire pour les actifs du territoire notamment.

Le PADD évoque le potentiel à long terme de développer une zone économique aux abords de la gare au regard de sa position stratégique à proximité de l'échangeur autoroutier. Cette possibilité devra être étudiée au regard des capacités des zones économiques existantes et de la possibilité de maîtriser le foncier du site.



Intermodalité

- En voiture particulière : la halte bénéficie d'un parking non aménagé d'une dizaine de places,
- En vélo : pas de mobiliers dédiés
- En transport collectif : aucune offre de transport collectif ne dessert la gare.

Service :

La gare ne bénéficie pas d'une borne automatique d'achat de billet extérieure (achat des titres à bord du train). L'ancien bâtiment voyageur a été réhabilité en restaurant/buvette.



Abri voyageur (sens Cahors/Brives) par passage protégé,



Restaurant/buvette (ancien bâtiment voyageur) fermé en Mars et Novembre,

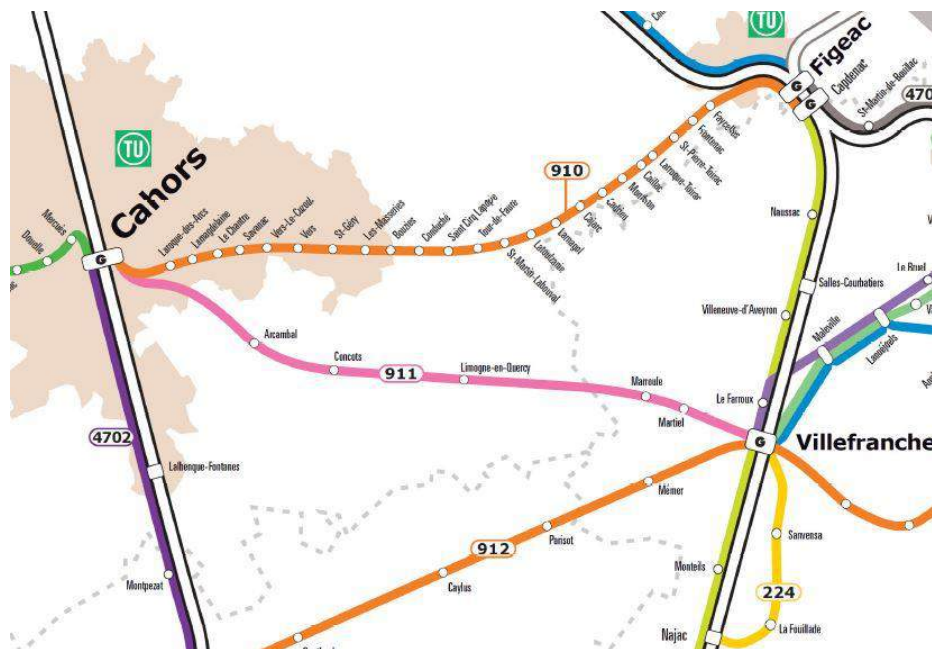
Source : photos ITER – données SNCF

Une offre de transports en commun qui repose sur des lignes interurbaines

Le réseau départemental « Lot'O'Bus » est progressivement remplacé par la marque régionale « liO », du fait du transfert de la compétence d'organisation des transports mis en application depuis 2017. L'offre de ce réseau dans la CCPLL est basée sur **des lignes de bus interurbaines** de Cahors vers Figeac et Villefranche-de-Rouergue et sur le **transport scolaire**.

La CCPLL est desservie par deux lignes de bus interurbaines du réseau régional de transports publics liO :

- La ligne 911 qui relie Cahors à Villefranche-de-Rouergue en passant par Concots et Limogne-en-Quercy.
- La ligne 910 qui relie Cahors à Figeac en passant par Saint-Martin-Labouval (deux arrêts desservis sur la commune)



Extrait de la carte du réseau régional de transports publics liO

Ces lignes interurbaines ne desservent que quelques points du territoire et une large partie n'est pas desservie par les transports en commun. Lalbenque dispose d'une offre ferroviaire mais aucun rabattement vers la gare excentrée du centre-bourg n'est organisé par des transports en commun. De plus, la partie nord-ouest du territoire, très attractive pour les actifs qui se rendent sur les pôles urbains voisins, ne disposent d'aucun transports en commun.

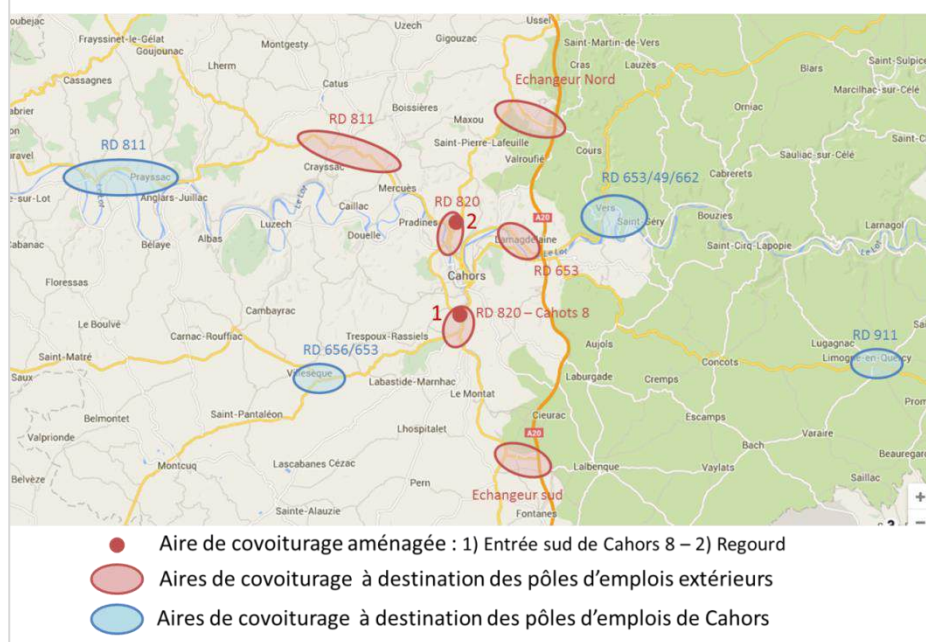
Outre ces lignes interurbaines, les services de ramassage scolaires assurent la desserte des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Il n'existe **pas d'offre de transports à la demande** sur le territoire intercommunal, mais la plateforme Atchoum est en test actuellement sur le territoire pour assurer un service similaire (voir partie suivante).

Le covoiturage, une alternative à l'usage individuel de la voiture

La pratique du covoiturage se développe sur le territoire, notamment par les actifs qui travaillent à Cahors ou dans les pôles d'emplois de la métropole toulousaine. C'est une pratique de plus en plus répandue et pratiquée de façon informelle sur des parkings utilisés librement par les usagers pour assurer la dépose et la prise de passagers. C'est le cas par exemple de l'espace Mercadiol à Lalbenque, de l'entrée du bourg de Limogne et du centre du village d'Escamps. Les abords de la RD 820 et de l'autoroute A20 sont aussi des lieux stratégiques pour la pratique du covoiturage. La seule aire indiquée sur le territoire est celle de Limogne, même si elle n'est pas recensée sur la plateforme des aires de covoiturage officielles. L'aménagement d'espaces dédiés sur des sites stratégiques faciliterait et rendrait plus visible l'usage du covoiturage. Les routes principales et le nord-ouest du territoire sont des terrains fertiles pour la pratique du covoiturage : densité d'actifs ou de voyageurs, voies qui desservent les pôles d'emplois et de services principaux...

Secteurs à enjeux pour l'implantation d'aires de covoiturage



Source : DOO du SCoT Cahors et Sud du Lot



La plateforme Atchoum est en cours de test sur le territoire intercommunal. Elle a pour vocation de permettre aux collectivités de répondre aux besoins de mobilité quotidienne

et de proximité dans les territoires ruraux peu desservis par les transports en commun : aller faire des courses, se rendre à un rendez-vous médical ou à un entretien d'embauche, etc... C'est ce que certains appellent le « court-voiturage » car il s'agit de partager un véhicule sur de courtes distances.

En plus de proposer la mise en relation entre des conducteurs et des passagers et l'indemnisation des



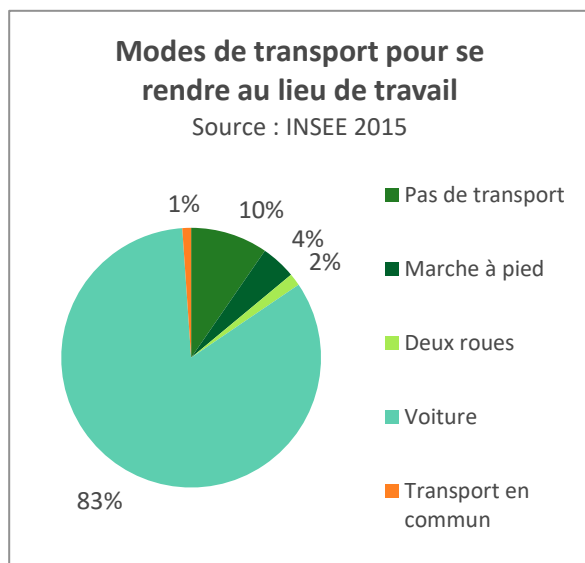
conducteurs en fonction de la distance du trajet, la plateforme assure la gestion d'un centre d'appel qui pourra être utilisé pour ceux qui ont besoin d'un accompagnement téléphonique pour utiliser le service, comme les personnes âgées par exemple. La plateforme propose également, en option, d'intégrer des véhicules d'auto-partage dans le dispositif.

L'objectif est bien d'assurer les déplacements de proximité, qu'ils soient réguliers ou ponctuelles, de personnes ayant des difficultés à se déplacer ou préférant partager leurs trajets. Le dispositif se situe à la frontière du transport à la demande et du covoiturage. Il permet aux collectivités de proposer un service « clé en main » à ses habitants.

Atchoum, comment ça marche ?



La voiture individuelle au cœur des déplacements des actifs



Même si des alternatives à la voiture individuelle existent sur le territoire, et que les changements de pratiques sont notables, notamment via l'usage du covoiturage, ces pratiques restent marginales pour le moment. **83 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture.** La faiblesse de l'utilisation des transports en commun peut venir de

fréquences et d'horaires peu souples et donc peu adaptées aux pratiques des actifs mais aussi d'une culture du déplacement très orientée vers la voiture individuelle. Toutefois les mentalités ont tendance à évoluer, du fait de l'augmentation des coûts de déplacements liés à la hausse des prix de l'essence et du gasoil et d'une prise de conscience progressive de l'intérêt environnemental et social de se déplacer autrement en privilégiant des alternatives moins coûteuses.

14 % des actifs occupés se rendent au travail sans transport ou à pied, du fait de l'importance des actifs agriculteurs exploitants ou artisans (cf. partie suivante), travaillant depuis leur lieu de résidence ou très proche de chez eux.

Si de nombreux circuits sont dédiés aux modes doux sur le territoire, il s'agit avant tout de pratiques de loisirs ou touristiques (cf. partie sur le tourisme).

ZOOM SUR LA VOITURE INDIVIDUELLE EN MILIEU RURAL

« L'usage de la voiture individuelle est central dans les campagnes. Pourtant, la sortie du "tout-voiture" est aussi difficile que nécessaire. » C'est le constat posé dans l'article « Le royaume de la voiture individuelle » figurant dans les Dossiers d'Alternatives Économiques n°16 publiés en décembre 2018.

Si la voiture est désormais souvent perçue comme une charge financière, elle reste néanmoins essentielle dans les déplacements quotidiens des territoires ruraux tels que celui de la CCPLL. En moyenne, un habitant d'une zone rurale dépense 6,6% de son budget en carburant contre 4,8% en moyenne en France (cf. article suscité).

Les déplacements sont souvent contraints par l'éloignement des lieux d'emplois ou de services, qui résulte de :

- **Phénomènes subis** : délocalisation des emplois, fermeture et concentration de services publics, fermeture des commerces de proximité mis en concurrence, ...
- **Phénomènes choisis** : choix de vie et d'installation de sa résidence à distance de son lieu de travail ou des centres-bourgs et centres-villes, ... En résulte un étalement urbain rendu possible par le système automobile.

Des mobilités quotidiennes au-delà des trajets domicile-travail

Si les déplacements domicile-travail sont importants à prendre en compte, les navettes quotidiennes d'actifs ne représentent pas les seuls ressorts des mobilités quotidiennes du territoire.

En effet, 62 % de la population de la CCPLL n'appartient pas à la catégorie population active occupée et n'a donc pas comme contrainte de mobilité quotidienne celle des déplacements domicile-travail.

Parmi les actifs occupés, les agriculteurs exploitants sont également exempts de ces migrations vers les lieux d'emplois. Il existe aussi une catégorie de « travailleurs mobiles » dont la profession peut les contraindre à faire des tournées de clientèle et non un seul trajet domicile-travail par jour (infirmières, services aux personnes, artisans dans le bâtiment, etc.).

Outre ces actifs occupés aux mobilités singulières, 32 % de la population de la CCPLL est composée de retraités (cf. parties sur la démographie) et 19 % de la population est scolarisée.

Finalement, les occupants des 1 522 résidences secondaires du territoire et les touristes représentent des mobilités qui échappent aux navettes pendulaires.

En comptabilisant la population scolarisée, les retraités et les agriculteurs, c'est donc **plus d'1 habitant sur 2 qui se déplace dans une logique différente de celle des déplacements domicile-travail.**

Les mobilités quotidiennes sont donc plus importantes et plus complexes que ce qu'en disent les statistiques précédemment citées. Il n'existe pas de données disponibles permettant de quantifier et de qualifier ces mobilités dans toute leur complexité. En revanche, une analyse par l'offre de biens et de services permet d'étudier les mécanismes des mobilités.

Le défi de la mobilité en milieu rural est de taille d'autant que les faibles densités de population sont peu adaptées à la mise en place de réseaux de transports en commun performants et viables. Pourtant, les difficultés à se déplacer existent bien dans un contexte d'éclatement des lieux de vie, des

lieux d'emplois et des services et commerces et de vieillissement de la population. **L'accès à la mobilité est un enjeu social** afin d'éviter l'isolement et l'exclusion de personnes n'ayant pas la capacité de se déplacer en voiture : personnes âgées, personnes sans permis, personnes ne pouvant pas entretenir leur véhicule, etc...

2 | Travailler au Pays de Lalbenque-Limogne

A -Le portrait des actifs de la CCPLL

Une majorité d'employés et une part plus importante de cadres et de professions intermédiaires

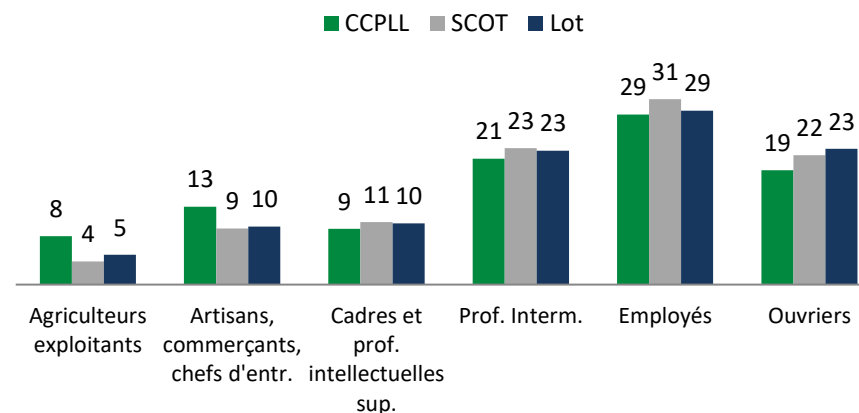
Avec 29 % du total des actifs de 15 à 64 ans, **les employés sont la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus représentée** au sein de la CCPLL. Les professions intermédiaires et les ouvriers représentent 21 % et 19 % des actifs de 15 à 64 ans. Viennent ensuite les artisans (13 % des actifs), les cadres (9 %) et les agriculteurs exploitants (8%).

Le Pays de Lalbenque-Limogne a pour particularité de :

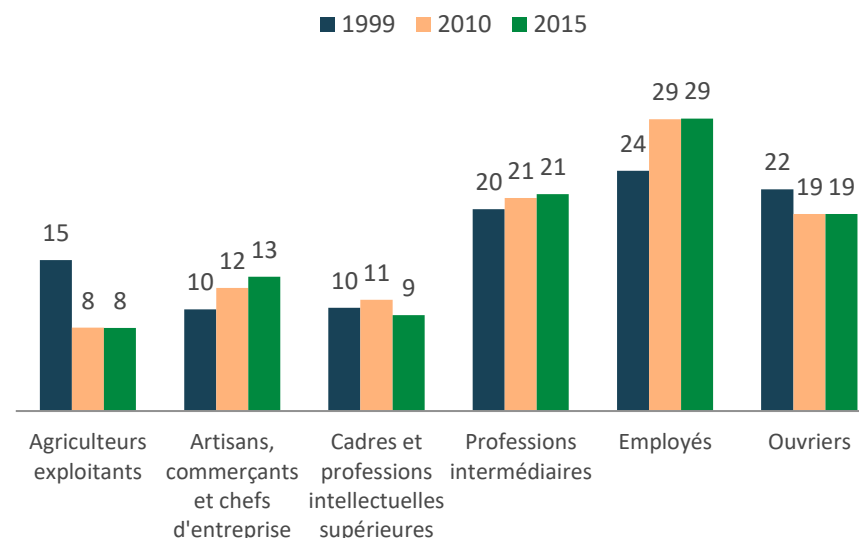
- Compter la part la plus importante d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises par rapport aux autres EPCI qui composent le SCoT,
- Compter une part d'agriculteurs exploitants supérieure à la moyenne du SCoT et du Lot,
- Compter les parts de cadres et de professions intermédiaires les plus importantes des EPCI ruraux du SCoT,
- Compter la part d'ouvriers la plus faible des EPCI du SCoT.

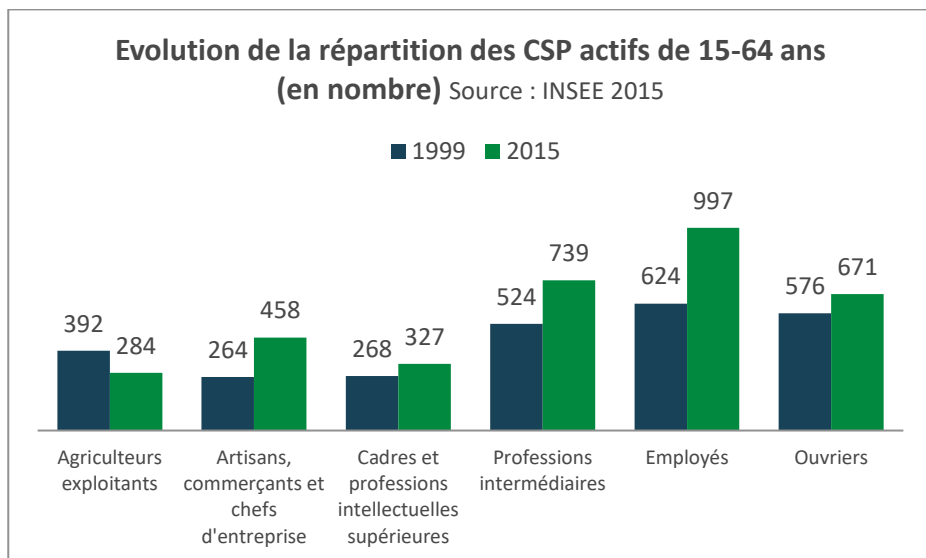
La part des agriculteurs exploitants est celle qui a le plus diminué : de 15 % des actifs en 1999, les agriculteurs représentent 8 % des actifs en 2015. Les employés ont vu leur part augmenter entre 1999 et 2015, passant de 24 % des actifs à 29 %. Les parts des catégories des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et des professions intermédiaires ont également augmenté. Les parts des cadres et des ouvriers ont baissé.

Catégorie socio-professionnelle des actifs de 15-64 ans en % en 2015 Source : INSEE 2015



Evolution de la catégorie socio-professionnelle des actifs de 15-64 ans en % Source : INSEE 2015

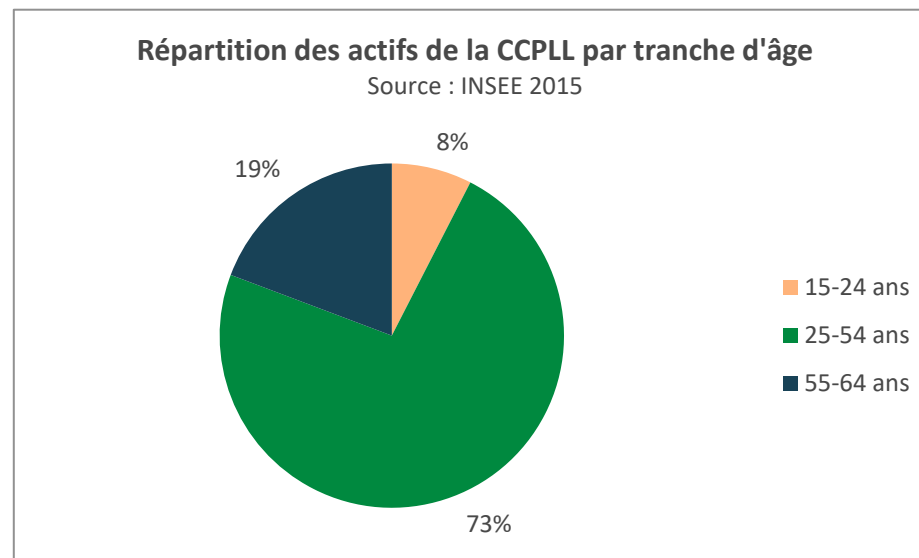




La CSP des agriculteurs exploitants est la seule qui a vu son nombre d'actifs diminuer entre 1999 et 2015. Le nombre d'actifs a augmenté dans toutes les autres CSP, avec une mention particulière aux employés (+ 373 actifs), aux professions intermédiaires (+ 215 actifs) et aux artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+ 194 actifs).

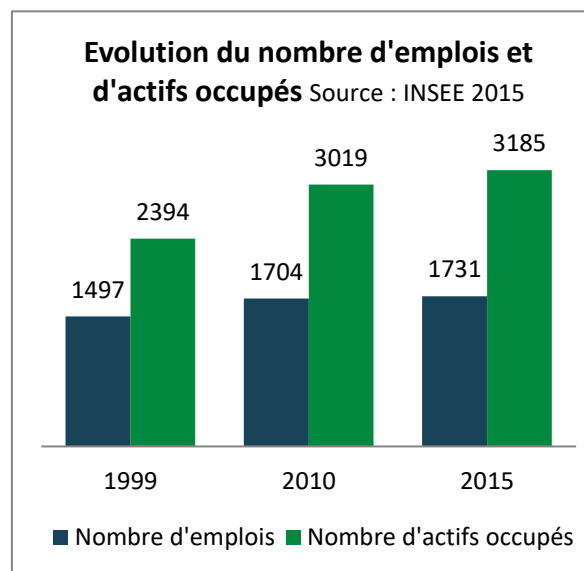
Près d'un actif sur cinq a entre 55 et 64 ans

19 % de la population active a entre 55 et 64 ans au sein de la CCPLL en 2015. Ce chiffre est identique à la tendance du SCoT et de la CC du Quercy Blanc (19 % également), et inférieur à celui du territoire de la Vallée du Lot et du Vignoble (21 %). C'est toutefois **presque 1 actif sur 5 qui va partir à la retraite dans les prochaines années**, contre 1 sur 7 à l'échelle de la France (14,2 %). Il existe donc un **enjeu de renouvellement des actifs pour les entreprises locales et le maintien d'un tissu économique dynamique**.



Une augmentation plus rapide du nombre d'actifs occupés que du nombre d'emplois

Entre 1999 et 2015, le nombre d'actifs occupés a augmenté de 791 unités



alors que le nombre d'emplois n'a augmenté que de 234 unités sur la même période. Ce constat relève du **processus de résidentialisation en cours** sur le territoire intercommunal, du fait du **redéploiement des actifs du Grand Cahors et de la métropole toulousaine vers les communes rurales**.

Un taux d'activité plutôt important

DEFINITION

Taux d'activité = proportion d'actifs de 15-64 ans dans la population âgée de 15 à 64 ans.

Actifs = catégorie qui regroupe les actifs ayant un emploi et les actifs en recherche d'emploi (au chômage).

Le taux d'activité de la CCPLL est de 74,9 % en 2015. 25,1 % de la population âgée de 15 à 64 ans est donc inactive. Parmi les inactifs, se distinguent les retraités et préretraités (12,0 %), les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (6,0 %) et d'autres inactifs (7,1 %). La proportion de femmes inactives est plus importante que

celle des hommes (27,3 % de femmes inactives contre 23,0 % d'hommes inactifs). Cela s'explique par le fait qu'il est plus fréquent que les femmes soient femmes au foyer mais aussi par le fait que le statut de conjoint collaborateur soit relativement récent (2005) et que bien souvent les femmes (d'agriculteurs ou autre) travaillent encore souvent sans statut.

	Population âgée de 15 à 64 ans	Actifs âgés de 15 à 64 ans	Taux d'activité
CC Pays de Lalbenque-Limogne	4 758	3 562	74,9%
CC Quercy Blanc	4 387	3 304	75,3%
CC Vallée du Lot et du Vignoble	8 162	5 834	71,5%
CA Grand Cahors	24 504	18 110	73,9%
SCoT Cahors et Sud Lot	41 812	30 811	73,7%
Département du Lot	100 275	74 152	73,9%

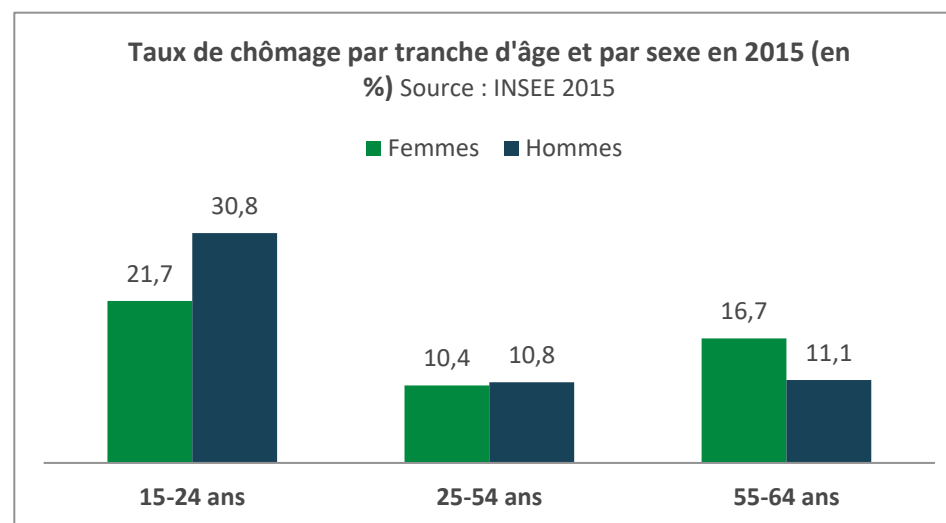
Source : INSEE 2015

La CCPLL présente un taux d'activité supérieur à la moyenne du SCoT. Le diagnostic du SCoT a montré que le taux d'activité a augmenté dans les territoires du sud du SCoT. Il était en effet de 68,9 % en 1999 sur la CCPLL, et a donc augmenté de 6 points entre 1999 et 2015. Cette évolution s'explique par la diffusion du taux d'activité depuis Cahors, et le **processus de périurbanisation qui diffuse la population active au-delà des zones d'emplois.**

Cela se traduit par l'installation d'actifs à la campagne pour leur lieu de résidence, et une augmentation des déplacements domicile-travail.

Un taux de chômage plus faible que dans le Lot

442 chômeurs sont recensés sur le territoire de la CCPLL en 2015. Le taux de chômage s'élève à 12,4 % et touche de manière égale les hommes et les femmes. Il est **inférieur aux tendances du Lot (13 %) et de la moyenne du SCoT (14,6 %).**



Les jeunes de 15 à 24 ans sont particulièrement touchés par le chômage, et notamment les jeunes hommes : 30,8 % des hommes et 21,7 % des femmes sont au chômage parmi les actifs de 15 à 24 ans. Ce constat interroge puisqu'il est inversé sur la CCQB où les jeunes femmes sont davantage touchées par le chômage que les jeunes hommes.

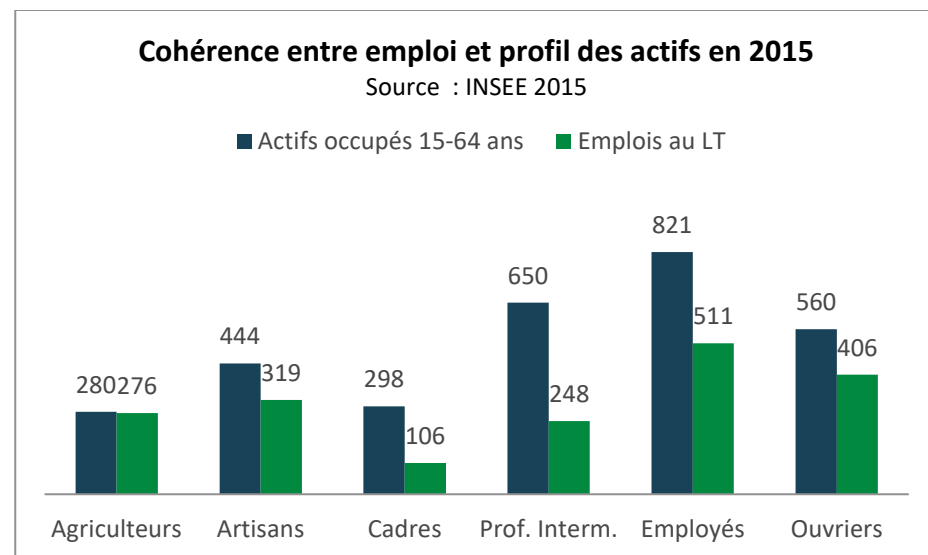
Le taux de chômage de la CCPLL est équilibré entre les hommes et les femmes de 25-54 ans, puis le rapport s'inverse pour les actifs de 55-64 ans pour lesquels les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes.

B -Le Pays de Lalbenque-Limogne, un territoire résidentiel dépendant des territoires voisins

La CCPLL représente 6,5 % des emplois et 12 % des actifs occupés du territoire du SCoT. Elle compte 1 731 emplois pour 3 185 actifs occupés sur son territoire en 2015 : ce sont *a minima* 1 454 actifs occupés qui travaillent à l'extérieur du territoire. La CCPLL est l'EPCI du SCoT qui compte le moins d'emplois.

Les actifs des professions industrielles, artisanales et tertiaires travaillent en dehors de la CCPLL

Le graphique suivant compare les catégories d'emplois entre les actifs occupés de la CCPLL et les emplois dits au lieu de travail (excluant les emplois sur le lieu de résidence).



Le territoire présente une cohérence entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés concernant la catégorie des agriculteurs exploitants.

À l'exception des agriculteurs exploitants, la CCPLL compte plus d'actifs occupés que d'emplois pour toutes les autres catégories socioprofessionnelles. L'écart le plus important concerne la catégorie des professions intermédiaires avec un écart de 402 entre le nombre d'actifs occupés et le nombre d'emplois répondant à cette catégorie. L'écart est également important pour la catégorie des employés (310) ainsi que celle des ouvriers (154) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (106).

Ces « excédents » d'actifs occupés par rapport au nombre d'emplois illustrent la tendance à vocation résidentielle du territoire de la CCPLL.

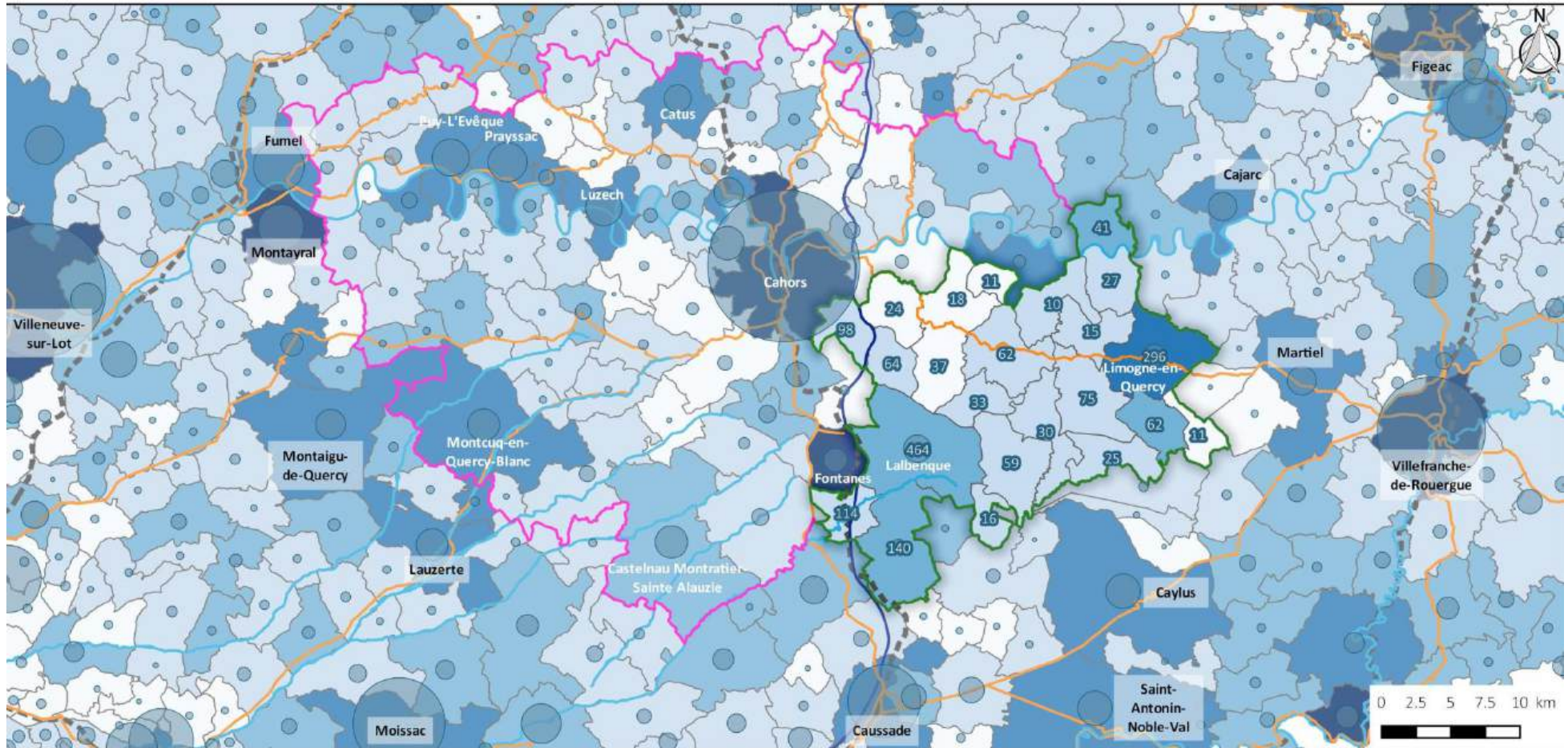
Avec 54 emplois pour 100 actifs occupés, un territoire à vocation résidentielle

Avec un indicateur de concentration de l'emploi de 54,3, la CCPLL propose en moyenne 54,3 emplois pour 100 actifs occupés. À l'inverse, le Grand Cahors propose plus d'emplois qu'il n'a d'actifs occupés, avec un indicateur de concentration de l'emploi de 119,6. **L'indicateur de concentration d'emploi de la CCPLL est le plus faible du SCoT.**

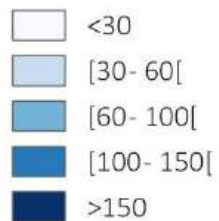
A l'intérieur de la CCPLL, seul Limogne-en-Quercy se distingue avec un indicateur supérieur à 100 (125,0 en 2015). Bien que Lalbenque soit le plus gros pourvoyeur d'emplois de l'intercommunalité (464 emplois), l'importance du nombre d'actifs occupés sur la commune fait baisser l'indicateur de concentration d'emploi à 66,0. Belfort-du-Quercy se distingue aussi avec un indicateur de concentration d'emploi de 74,8 lié à l'importance des emplois agricoles sur la commune.

Globalement, les actifs de la CCPLL sont **dépendants des territoires voisins pour travailler** : emplois de la métropole toulousaine, de Cahors, du Parc d'Activités Cahors Sud, de Villefranche-de-Rouergue, de Figeac...

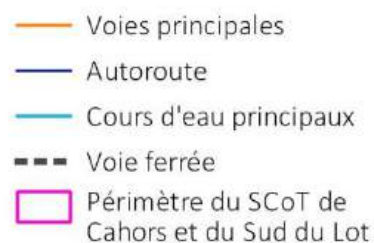
L'EMPLOI CONCENTRE A CAHORS ET DANS DES PETITS POLES



Indice de concentration de l'emploi 2015 Nombre d'emplois en 2015 Territoire et administration



■ Nombre d'emplois



□ Limites de la CCPLL

Conception : décembre 2018
Sources : IGN ; INSEE 2015 ; BD Carthage

relief
urbanisme

ZOOM SUR LE RATIO HABITANTS/EMPLOI

Le ratio habitants/emplois traduit le lien entre population résidente et économie. Inférieur à 3 pour 1, il souligne un lien étroit entre habitat et économie, et caractérise les pôles d'emplois principaux. Supérieur à 4 pour 1, il caractérise plutôt un territoire à vocation résidentielle.

Source : diagnostic du SCoT

Avec **4,8 habitants pour seulement 1 emploi** en 2015, le ratio habitants/emploi de la CCPLL est celui d'un territoire à vocation résidentielle. Il est plus fort que sur les territoires du SCoT et du Lot qui enregistrent un ratio de 2,7 habitants pour 1 emploi.

	Ratio habitants/emploi
CC Pays de Lalbenque-Limogne	4,8 habitants pour 1 emploi
CC Quercy Blanc	3,6 habitants pour 1 emploi
CC Vallée du Lot et du Vignoble	3,4 habitants pour 1 emploi
CA Grand Cahors	2,2 habitants pour 1 emploi
SCoT Cahors et Sud Lot	2,7 habitants pour 1 emploi
Département du Lot	2,7 habitants pour 1 emploi

Source : INSEE 2015

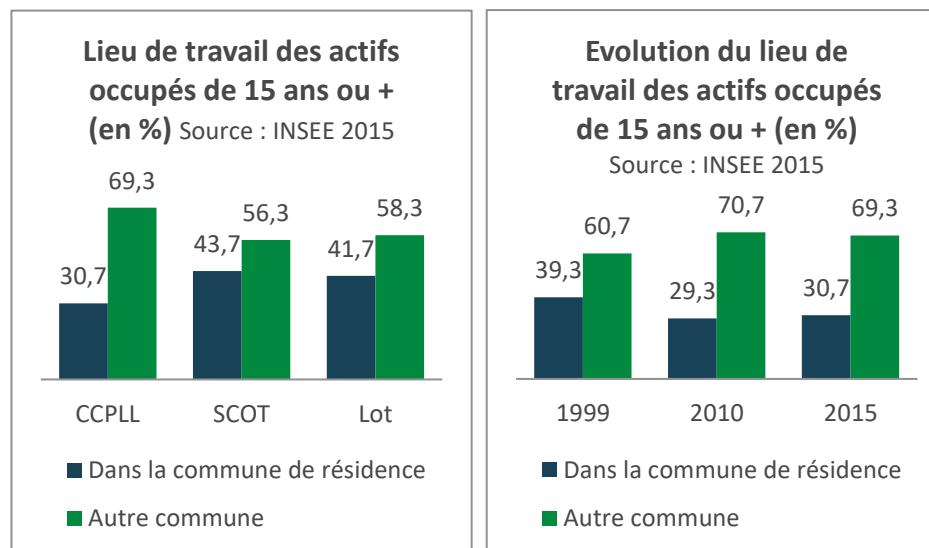
Des déplacements domicile-travail importants

69,3 % des actifs occupés de la CCPLL travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence. C'est la part la plus importante du SCoT (56,3 % en moyenne). Cette part est également bien supérieure à celle des autres territoires ruraux du SCoT (58,5 % pour la CCQB, 59,4 % pour la CCVLV).

Cette part a nettement augmenté, passant de 60,7 % en 1999 et à 69,3 % en 2015. Les « navetteurs » représentent désormais 2 205 actifs occupés, contre 1 452 en 1999.

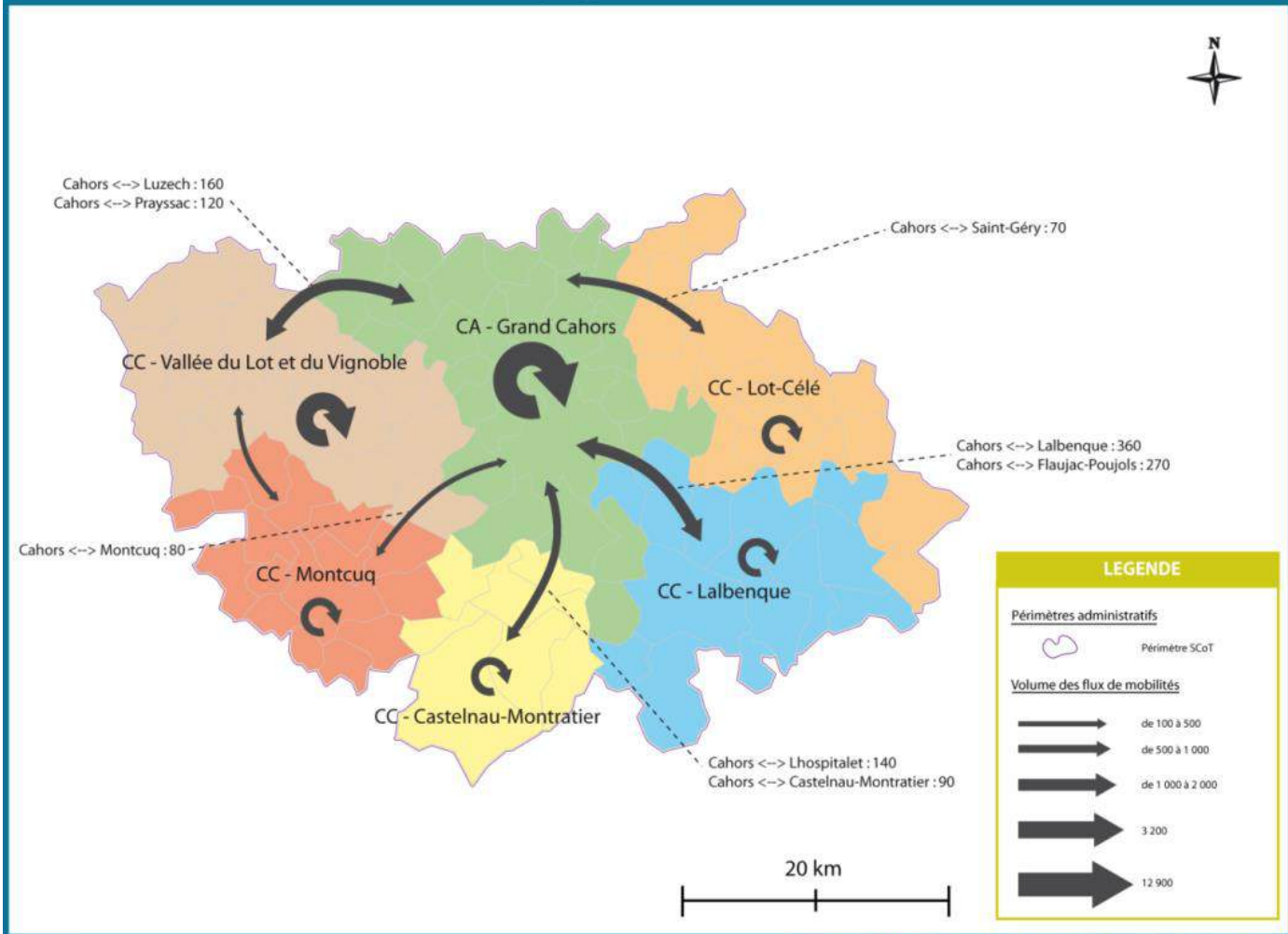
Le diagnostic du SCoT a montré qu'il existe une **tendance à l'éloignement entre le lieu de résidence et le lieu de travail**, entraînant de fait des **flux domicile-travail de plus en plus importants**.

Le desserrement démographique de la ville de Cahors est particulièrement important : alors que le nombre d'actifs diminue à Cahors, le nombre d'emplois augmente. Entre 1999 et 2009, Cahors a compté 426 actifs occupés de moins et 400 emplois nouveaux emplois (source : diagnostic du SCoT).

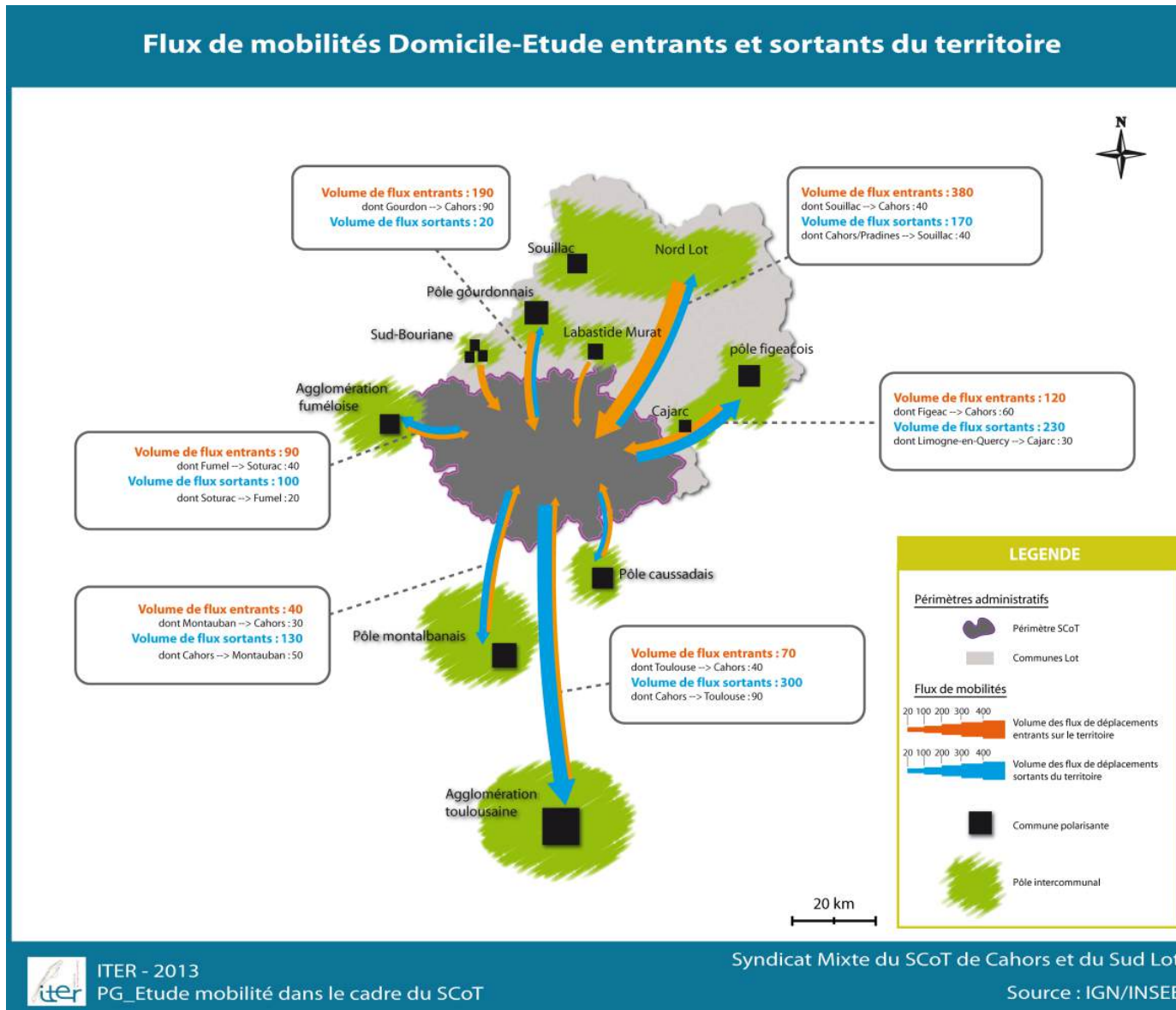


Les cartes en page suivante montrent toutefois que **les « navetteurs » se déplacent aussi à l'intérieur même de la CCPLL**. En 2013, le volume de flux s'élevait entre 500 et 1 000 flux de mobilités domicile-travail internes à la CCPLL. Les flux de mobilités domicile-travail s'élèvent à 1 270 entre la CCPLL et la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors. Les déplacements quotidiens sont particulièrement importants entre Lalbenque et Cahors (360) et entre Flaujac-Pujols et Cahors (270). Le Grand Cahors centralise 71 % des déplacements pendulaires internes au SCoT. Le SCoT a également mis en exergue le fait que **plus d'un actif sur 10 de la CCPLL travaille dans un autre département** : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne et Aveyron.

Flux de mobilités Domicile-Travail internes au territoire (découpage intercommunal)



Flux de mobilités Domicile-Etude entrants et sortants du territoire

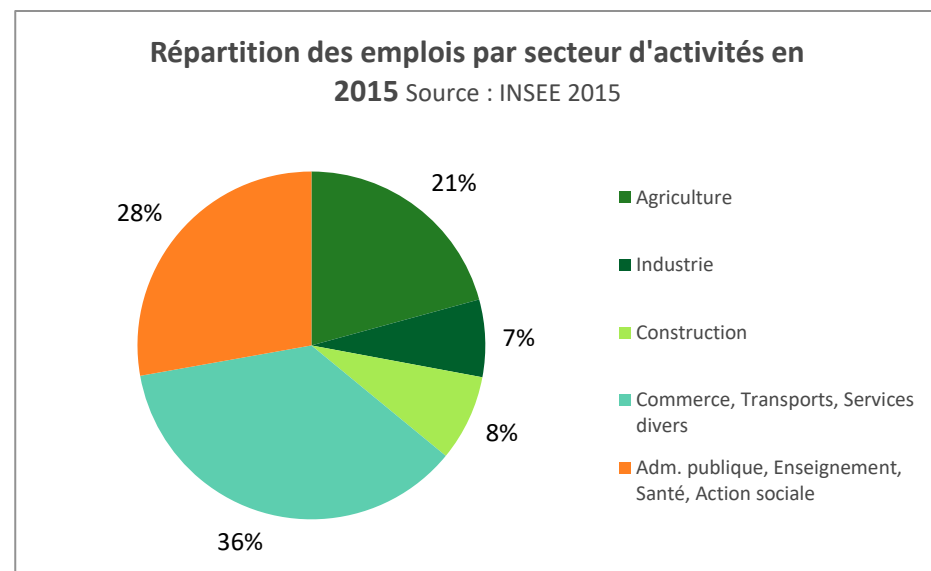
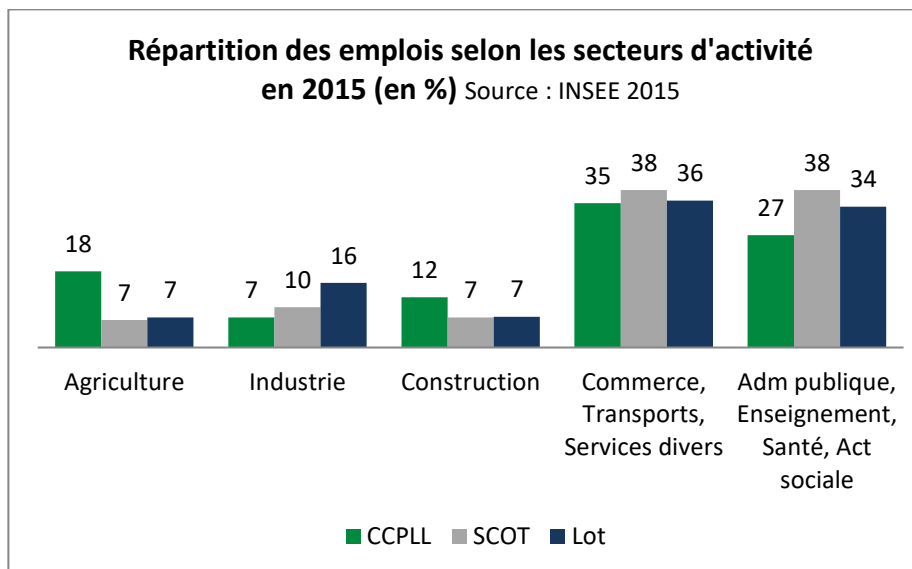


C - Une économie tertiaire et agricole principalement constituée de petites entreprises

Importance des emplois tertiaires et agricoles

La CCPLL compte 1 731 emplois en 2015. Près des **deux-tiers des emplois relèvent des emplois du secteur tertiaire** avec 35 % des emplois de commerce, transports, service divers, et 27 % d'emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale.

Le **secteur agricole est assez développé** avec 18 % d'emplois. Pour comparaison, dans le Lot le secteur agricole représente 7 % des emplois. Le secteur de la construction représente 12 % des emplois de la CCPLL contre 7 % des emplois du Lot.



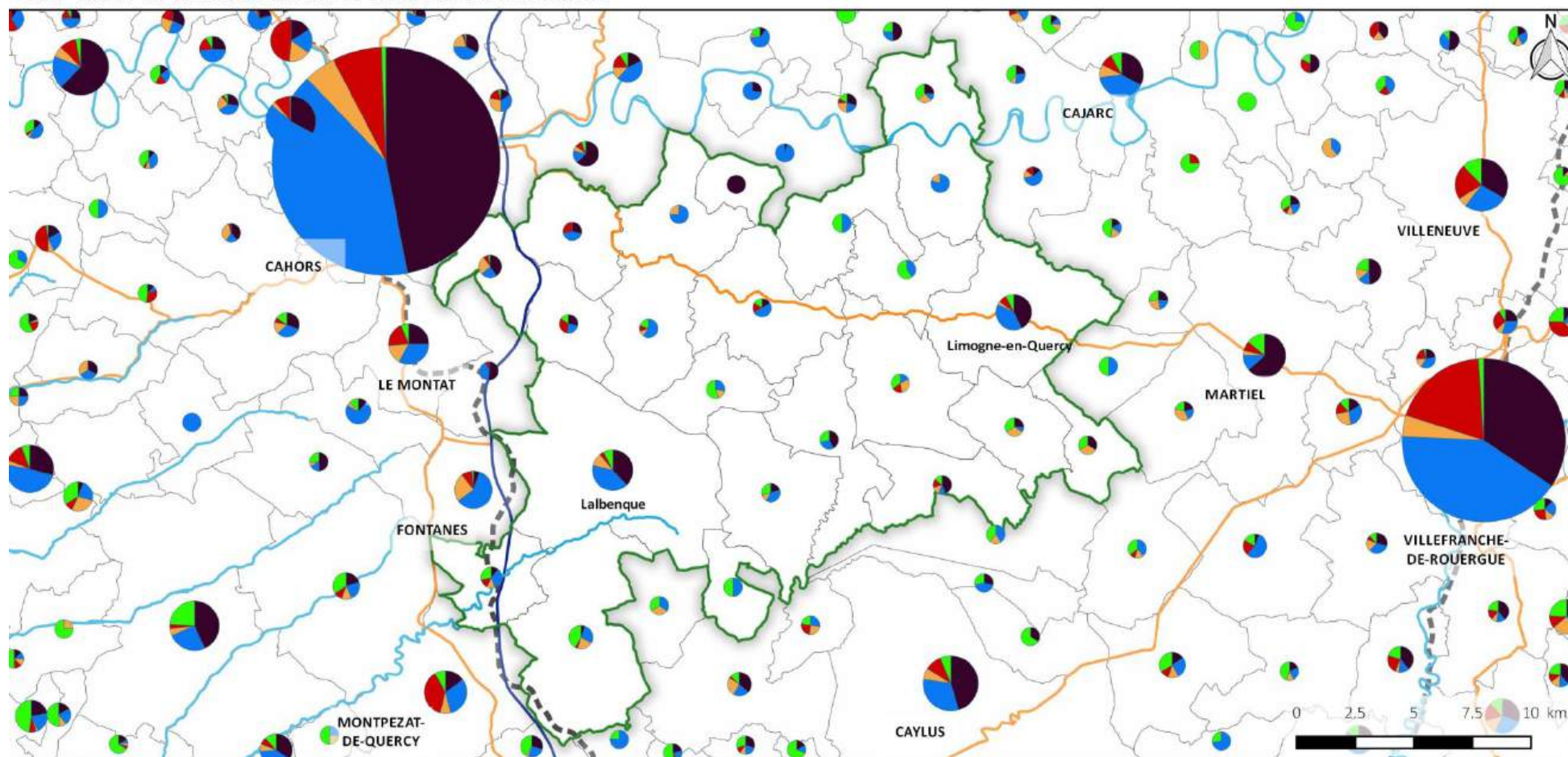
Lalbenque et Limogne, pourvoyeurs d'emplois locaux

Avec 759 emplois, Lalbenque (464 emplois) et Limogne-en-Quercy (296 emplois) concentrent 44 % des emplois de la CCPLL. Les deux pôles sont suppléés par Belfort-du-Quercy (140 emplois) et Montdoumerc (114 emplois) au sud-ouest du territoire.

La carte en page suivante montre la répartition des emplois par secteurs d'activités et par commune. Les emplois liés aux services et à l'administration sont concentrés à Lalbenque et à Limogne alors que l'emploi agricole est diffus dans les communes rurales de l'intercommunalité.

Outre **Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Figeac et Caussade** qui sont les **principaux pôles d'emplois extérieurs au territoire**, les actifs de la CCPLL peuvent profiter de la **proximité du Parc d'activités Cahors Sud** (sur les communes de Fontanes et Le Montat), et d'un **chapelet de petits pôles d'emplois** à ses portes : Montpezat-de-Quercy, Caylus, Martiel et Cajarc.





EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE EN 2015



Emplois par secteurs d'activité en 2015

-  Cercles proportionnels selon le nombre d'emplois
-  Agriculture
-  Industrie
-  Construction
-  Commerce, Transports, Services divers
-  Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale

Territoire et administration

-  Autoroute
-  Voies principales
-  Cours d'eau principaux
-  Voie ferrée

-  Limites de la CCPLL

Nota : la taille des petits diagrammes est augmentée pour faciliter la lecture de la carte

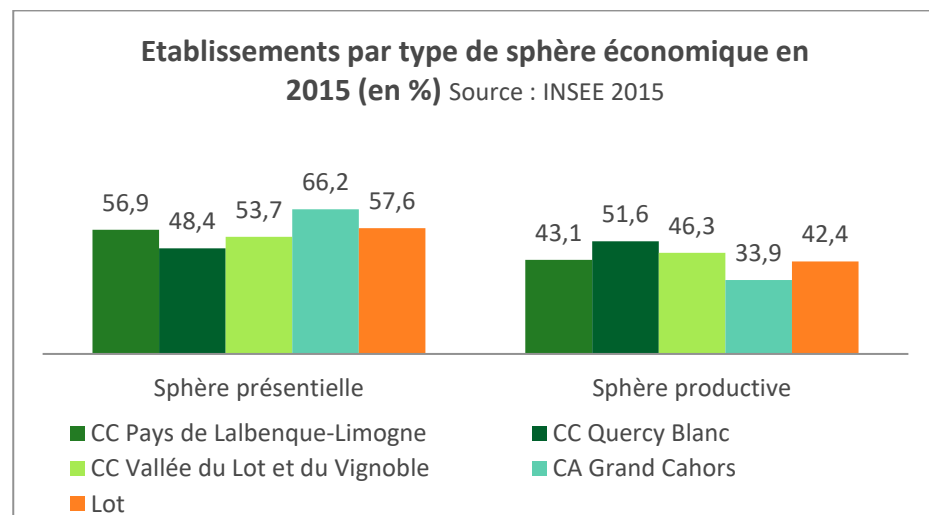
Une économie principalement présenteielle

DEFINITION

L'**économie présenteielle** regroupe les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Elle se distingue de l'**économie productive** qui réunit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises).

Source : INSEE

Au 31 décembre 2015, la CCPLL comptait 994 établissements actifs sur son territoire, soit 11,7 % des établissements du SCoT. 56,9 % de ces établissements font partie de la sphère présenteielle en 2015. **C'est le territoire qui a la plus forte part d'économie présenteielle des EPCI ruraux du SCoT.**



Le diagnostic du SCoT a mis en exergue le fait que le nombre et la part des emplois de l'économie présenteielle ne cessent d'augmenter selon un rythme régulier sur tout le territoire du SCoT, et ce, depuis le milieu des années 1970. Cette augmentation a compensé le déclin de l'emploi agricole. Toutefois, le SCoT insiste sur l'importance des activités productives pour maintenir une économie dynamique et attirer des jeunes actifs.

Une majorité de très petites entreprises

98 % des établissements de la CCPLL sont des TPE de moins de 10 salariés :

- 80,5 % sont des établissements sans salariés,
- 17,5 % sont des établissements de 1 à 9 salariés.

Le territoire compte 15 établissements de 10 à 19 salariés et 5 établissements de 20 à 49 salariés. Parmi ces établissements de plus de 20 salariés, il est possible de citer l'entreprise La Pinède à Belfort-du-Quercy, grossiste en fruits et légumes, et l'entreprise Sciaux à Laburgade, spécialisée en maroquinerie de luxe. Deux établissements de plus de 20 salariés sont localisés à Lalbenque (la Mairie de Lalbenque et la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne), et un à Limogne-en-Quercy.

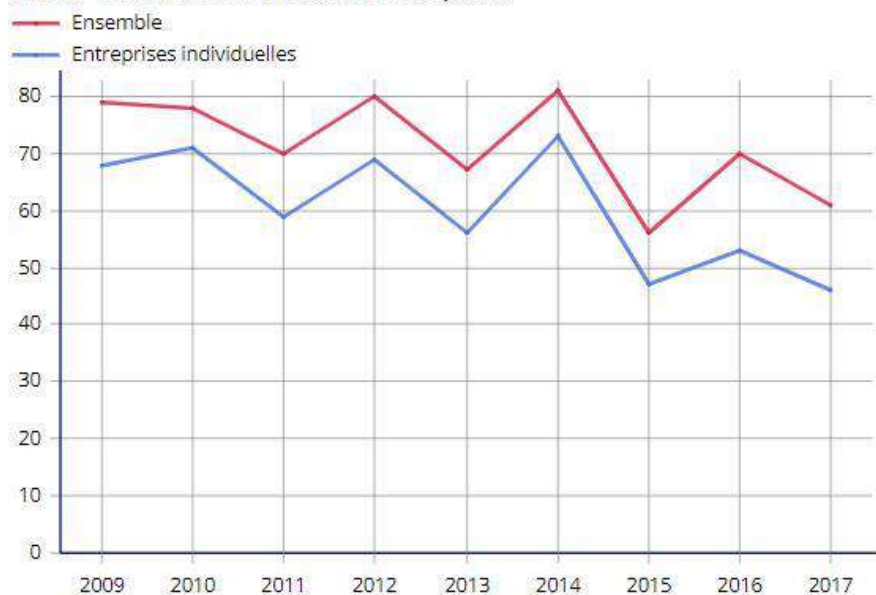
Le territoire ne compte aucun établissement de plus de 50 salariés.

Toutes les communes ont au moins un établissement sur leur territoire communal. Ce tissu de très petites entreprises est à la fois une force et une faiblesse pour la CCPLL :

- La fermeture ou la délocalisation d'une entreprise a un impact moindre sur l'économie et l'emploi local car le territoire n'est pas dépendant de grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois,
- Ces très petites entreprises sont plus vulnérables face aux aléas économiques et de la vie (ex : divorce ou maladie du ou de la dirigeant.e).

La création d'entreprises en dents de scie

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Tous secteurs	61	100,0	46	75,4
Industrie	8	13,1	5	62,5
Construction	12	19,7	8	66,7
Commerce, transport, hébergement et restauration	18	29,5	14	77,8
Services aux entreprises	10	16,4	8	80,0
Services aux particuliers	13	21,3	11	84,6

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

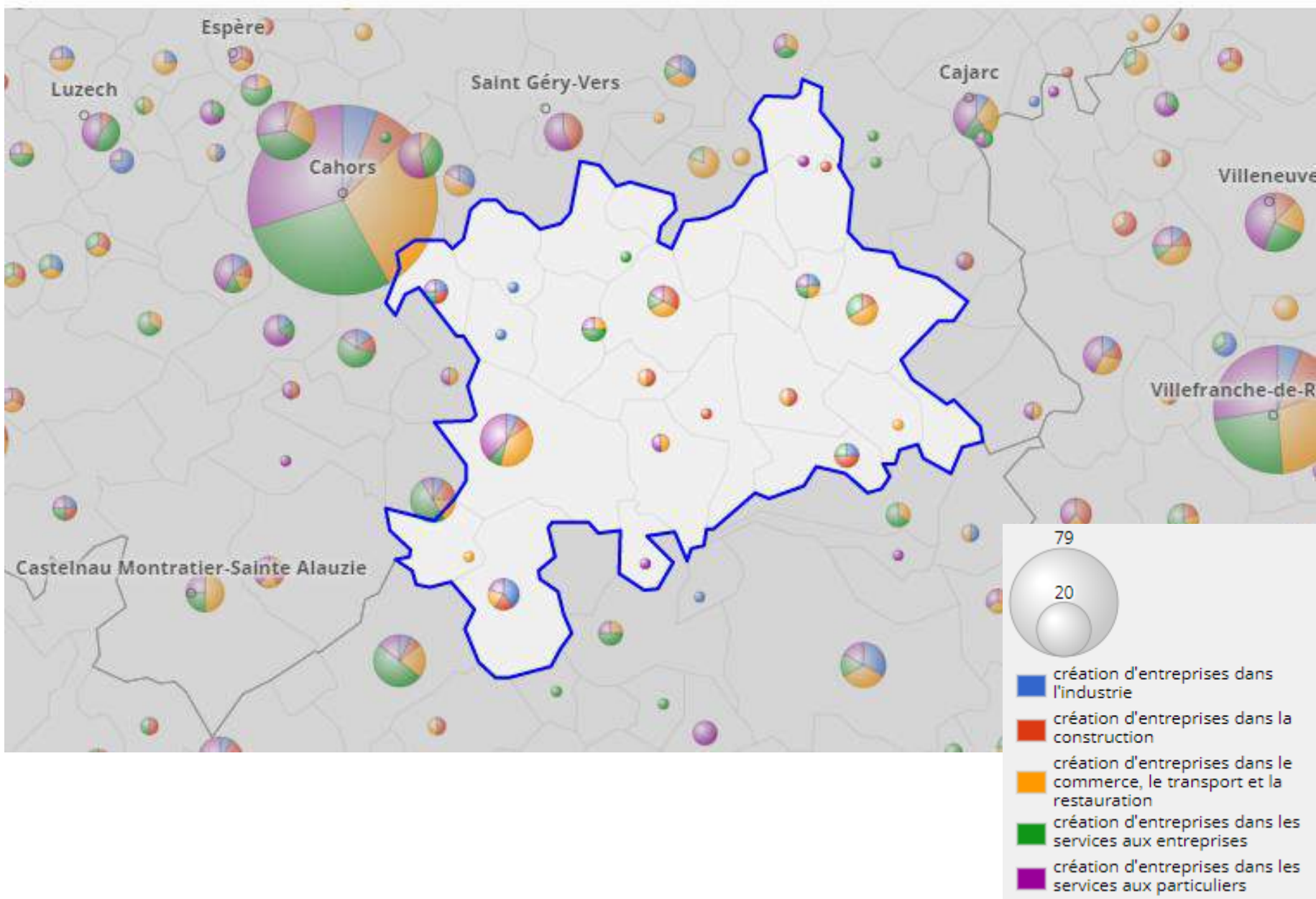
La création d'entreprise¹ a évolué en dents de scie depuis 2009. Il s'agit en grande partie d'entreprises individuelles, ce qui témoigne à nouveau de l'importance des très petites entreprises sur le territoire.

En 2017, 61 entreprises ont été créées sur le territoire dont 46 entreprises individuelles. Les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration (29,5 %), des services aux particuliers (21,3 %) et de la construction (19,7 %) sont les plus représentés. Ces secteurs d'activités sont tous trois caractéristiques de l'économie présentielle.

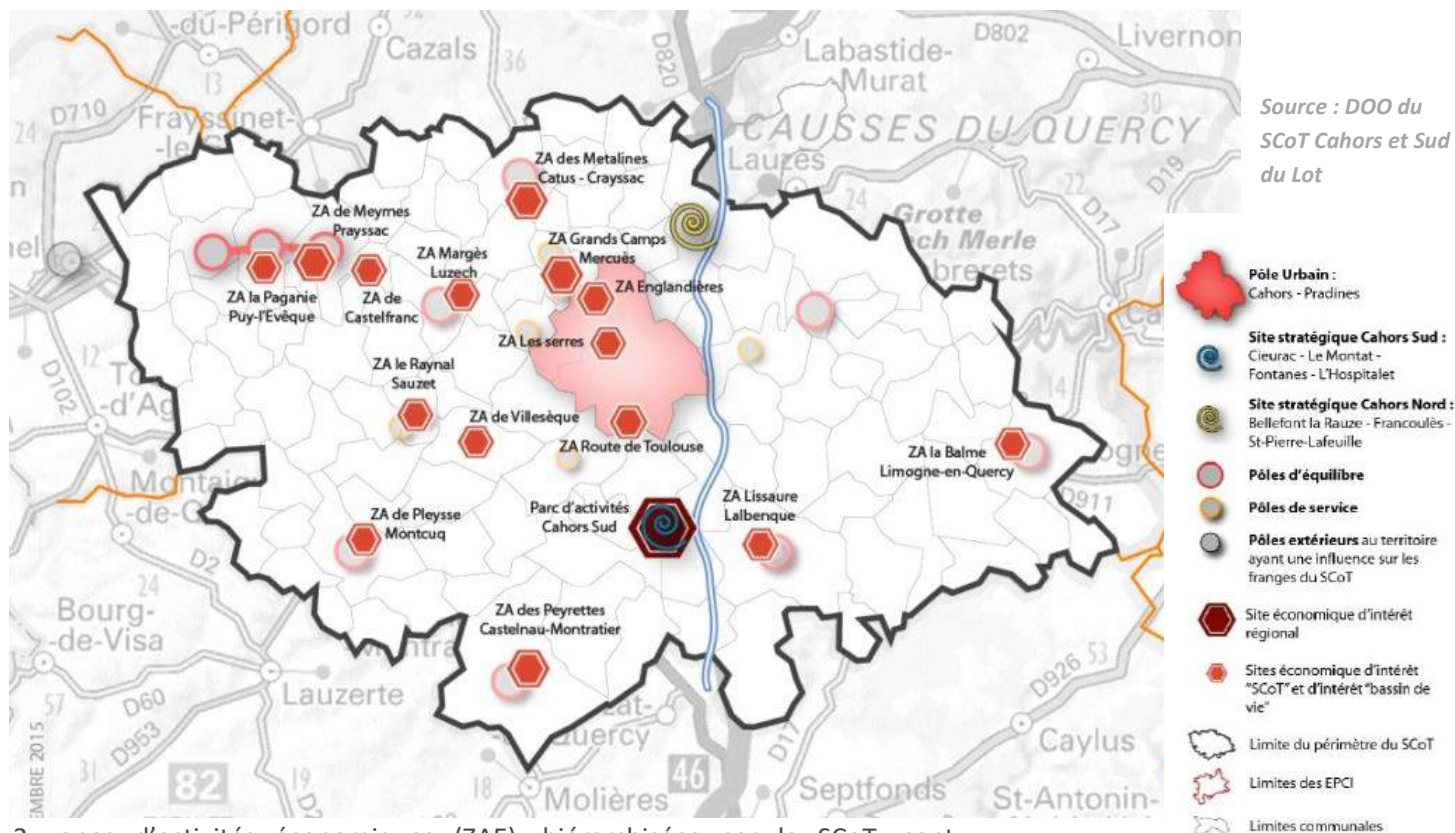
La carte en page suivante montre que ces entreprises sont majoritairement créées à Lalbenque (13), Limogne-en-Quercy (6), Concots (6) et Belfort-du-Quercy (5).

¹ Activités marchandes hors agriculture

Création d'entreprises en 5 secteurs, 2017 - Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)



D -2 sites économiques d'intérêt bassin de vie



ZOOM SUR LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU SCoT

La prescription **#P.23** du DOO du SCoT autorise la création ou l'extension des ZAE (hors zones à vocation uniquement commerciale) sur les sites identifiés sur la carte ci-contre.

La **#P.24** programme le phasage de réalisation de ces ZAE, que les documents d'urbanisme doivent intégrer.

La **#P.27** expose les critères pour un aménagement qualitatif des ZAE.

2 zones d'activités économiques (ZAE), hiérarchisées par le SCoT, sont présentes sur le territoire de la CCPLL :

- La ZAE Lissaure à Lalbenque, site d'intérêt pour son bassin de vie,
- La ZAE la Balme à Limogne-en-Quercy, site d'intérêt pour son bassin de vie.

Au contact du territoire, le parc d'activités de Cahors Sud, est identifié site d'intérêt économique régional.

A long terme, le PADD du SCoT identifie le site de la gare Lalbenque-Fontanes comme un site économique potentiel en lien avec le parc d'activités de Cahors Sud, l'aérodrome et l'échangeur autoroutier.

ZOOM SUR LA PROGRAMMATION DES ZAE EN #P.24 DU DOO

	Calendrier de programmation		
	2017-2023	2023-2029	2029-2035
Lissaure à Lalbenque	2 ha	3 ha	5 ha
La Balme à Limogne-en-Quercy	1 ha		

La ZAE Lissaure à Lalbenque

La ZAE Lissaure est située à l'entrée ouest du bourg de Lalbenque. Elle est desservie par les RD 19 et 26 et accueille principalement des activités artisanales, de commerces et de services.

Dans la partie actuellement urbanisée de la zone, le diagnostic du SCoT a identifié un potentiel de densification de 0,26 hectare.

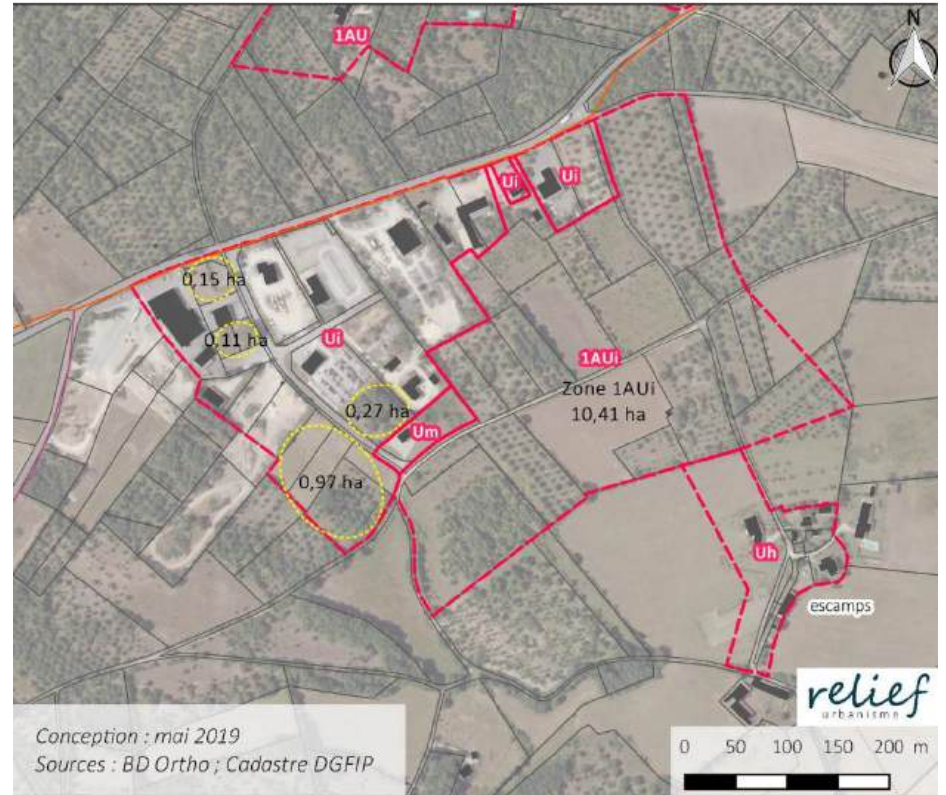
La zone Ui du PLU en vigueur prévoit en sus 1,24 hectare aménageable immédiatement. L'extension de la zone d'activité est prévue dans le cadre d'une zone 1AUi de 10,41 hectares qui n'est pas encore aménagée. Cet aménagement pourra être phasé au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle en tenant compte des objectifs du SCoT et en intégrant des principes de traitement paysager.



En haut de gauche à droite :
interface entre la zone
d'activités et la RD 19 /
future extension de la zone
d'activités ; photos Relief
urbanisme 2019

En bas : source diagnostic du
SCoT

ZAE LISSAURE - LALBENQUE



Artisanat, commerces, services

- Ecole de conduite pour poids lourds
- Entreprise de maçonnerie
- Entreprise de terrassement
- Entreprise de zinguerie
- Vente de véhicules automobiles
- Garage automobile
- Entreprise de meunerie
- Constructeur maisons de bois
- Taille de pierres
- Restauration à emporter
- Salle des ventes
- Jardinerie

Locaux techniques

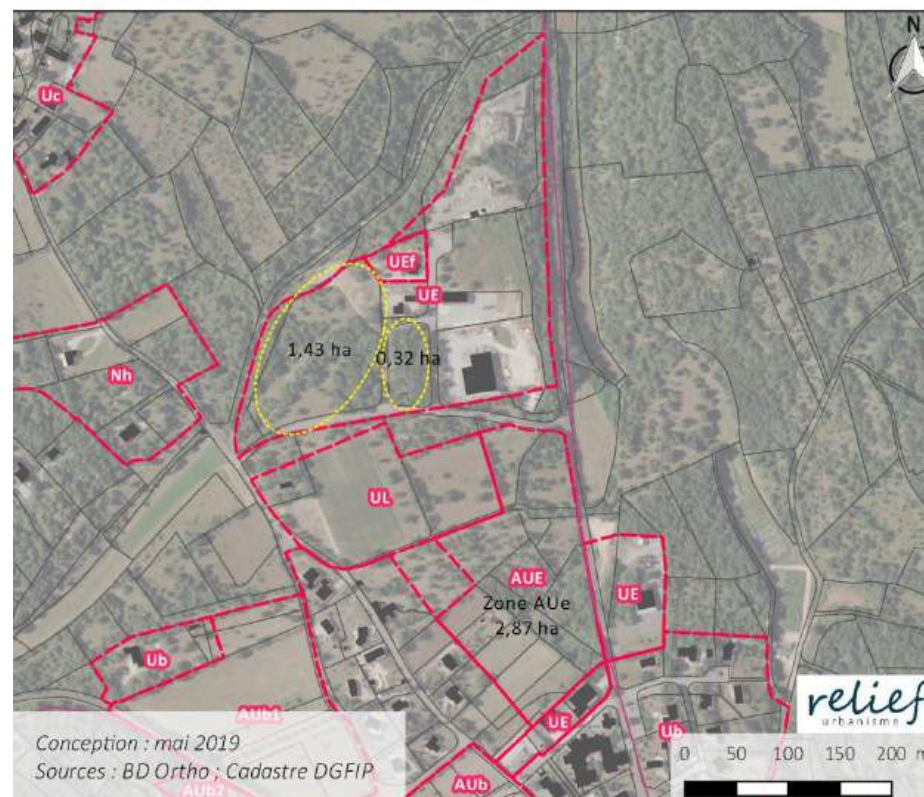
- Véolia

La ZAE la Balme à Limogne

La ZAE de la Balme est située dans le prolongement nord du bourg de Limogne, au bord de la RD 24. La zone a fait l'objet d'un traitement paysager via la création de murets en pierre sèche, la conservation de nombreux arbres et d'éléments de patrimoine rural sur le site. Le maintien d'une végétation dense, notamment le long de la RD 24, a permis d'éviter tout impact paysager de la zone d'activités sur l'entrée du bourg. La zone est implantée au contact de quartiers d'habitation et d'équipements sportifs, ce qui permet d'intégrer les activités artisanales et économiques à la vie urbaine du bourg. La zone est aménagée et des espaces sont encore disponibles : un terrain de 1,43 hectare et un autre de 0,32 hectare. Le PLU en vigueur prévoit une extension de la zone vers le sud en densification de l'enveloppe urbaine existante, sur un terrain de 2,87 hectares.



ZAE LA BALME - LIMOGNE-EN-QUERCY



Artisanat, commerces, services	- Entreprise de matériaux de construction
Local associatif	- Maison de la Chasse et du Patrimoine
Equipements publics	- Déchetterie

En haut de gauche à droite : arbres et murets aux abords d'une entreprise de matériaux / une gariotte préservée dans la zone d'activités ; photos Relief urbanisme 2019

En bas : entrée sur la zone d'activités discrète depuis la RD 24 ; Google street view

Le parc d'activités Cahors Sud, une porte d'entrée du territoire

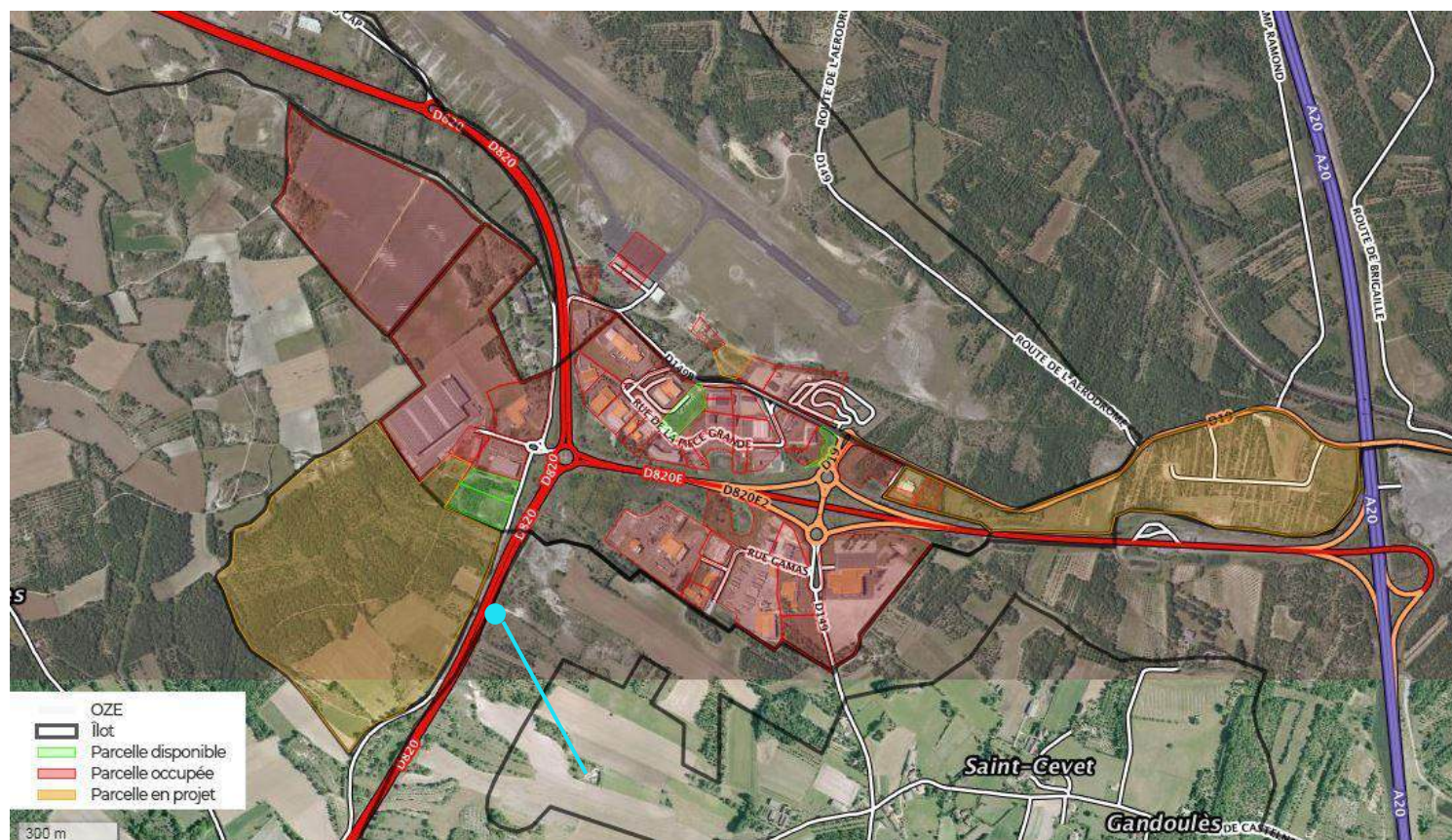
Le parc d'activités Cahors Sud, classé Zone d'Intérêt Régional (ZIR), a été créé en 2008, autour de la RD 820. Il est situé à cheval sur les communes de Cieurac, Le Montat et Fontanes (Grand Cahors) et sur celle de Lhospitalet (Quercy Blanc). S'il n'est pas positionné sur la CCPLL, il en est la porte d'entrée – ainsi que celle du PNR des Causses du Quercy – depuis la sortie n°58 de l'autoroute A20.

Le parc est défini comme site stratégique dans le SCoT, avec pour objectif de poursuivre le développement économique du territoire autour de l'échangeur

autoroutier de Cahors Sud, à proximité de l'aérodrome Cahors-Lalbenque et de la gare de Lalbenque-Fontanes.

La zone est spécialisée dans l'économie tertiaire, industrielle et logistique.

Le parc d'activités fait l'objet d'un périmètre de Zone d'Aménagement Différé (ZAD). Il représente une surface de 530 hectares au total et compte 65 entreprises et 715 emplois industriels. (Source : oze.agence-adocc.com au 1er février 2019)



E -Synthèse et enjeux économie

CONSTATS

- Une part importante d'artisans, en augmentation,
- Une part d'agriculteurs exploitants supérieure à la moyenne lotoise, mais cette part est en diminution,
- Les actifs du tertiaire sont de plus en plus représentés (employés et professions intermédiaires),
- 1 actif sur 5 partira à la retraite dans les 10 prochaines années,
- Un territoire résidentiel dépendant des emplois des territoires voisins (Cahors et Parc d'Activités Cahors Sud, métropole toulousaine, pôle figeacois, Villefranche...), et dont le caractère résidentiel s'est renforcé ces dernières années,
- Une tendance à l'éloignement entre lieu de travail et lieu de résidence, générant une augmentation des trajets domicile-travail,
- Une économie tertiaire et agricole principalement constituée de petites entreprises,
- Une présence forte de l'économie présentielle,
- La création d'entreprise en dents de scie depuis 2009,
- 2 zones d'activités économiques, une sur chaque pôle.

ENJEUX

Le territoire doit prendre en compte les deux processus qui sont à l'œuvre :

- Le renforcement du caractère résidentiel du territoire qui augmente les besoins en déplacements domicile-travail et génère de nouveaux besoins (habitat, commerces, services...),
- La transition d'une économie de la sphère productive (agricole notamment) à une économie de la sphère présentielle.

PISTES DE REFLEXION

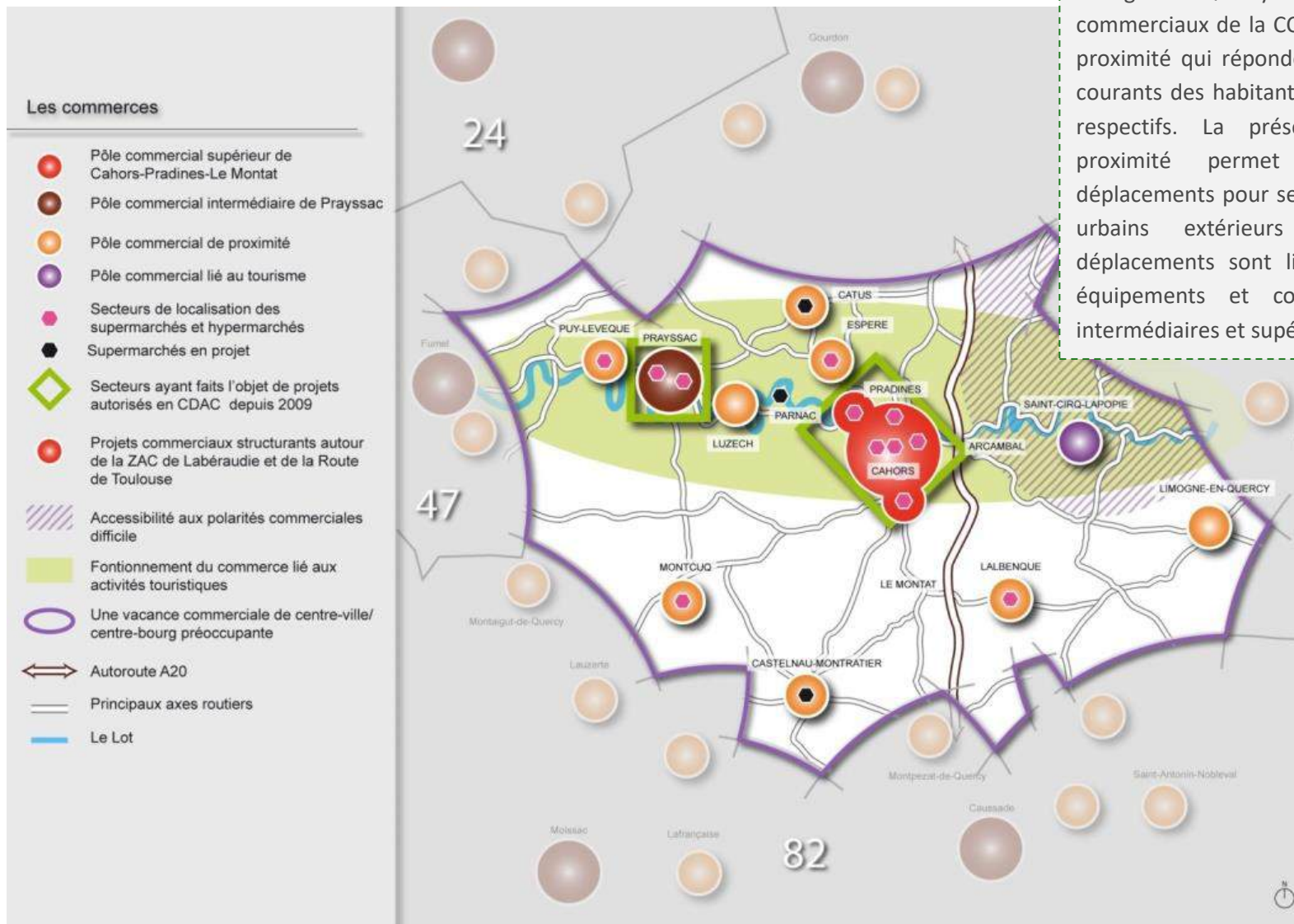
- Valoriser l'économie agricole,
- Assurer le renouvellement des emplois locaux et la transmission des entreprises dans un contexte de vieillissement des actifs,
- Répondre aux besoins fonciers des artisans et autres activités du territoire,
- Organiser le foncier économique sur la base du maillage territorial tout en permettant aux activités de se maintenir dans les villages,
- Répondre aux besoins en logement des travailleurs du territoire, en lien avec la nécessité de diversifier l'offre de logements,
- Développer une économie résidentielle de proximité en lien avec le vieillissement de la population et l'objectif national de réduction des besoins en mobilités,
- Conforter l'économie présentielle en lien avec la résidentialisation du territoire,
- Aménager le territoire numérique pour les entreprises et les habitants et faciliter la pratique du télétravail,
- Favoriser les alternatives à l'usage individuel de la voiture dans les déplacements domicile-travail vers les bassins d'emplois extérieurs et pour les autres déplacements de proximité,
- Consacrer Lalbenque et Limogne en tant que pôles d'emplois locaux,
- Favoriser la création d'entreprises et encourager les initiatives entrepreneuriales et associatives sur le territoire.

3 | S'approvisionner

A -Les centralités commerciales du territoire

LALBENQUE ET LIMOGNE, DEUX POLES COMMERCIAUX DE PROXIMITE

Le diagnostic du SCoT identifie Lalbenque et Limogne-en-Quercy comme les deux pôles commerciaux de la CCPLL. Il s'agit de pôles de proximité qui répondent aux besoins les plus courants des habitants de leurs bassins de vie respectifs. La présence d'une offre de proximité permet d'éviter de longs déplacements pour se rendre dans les centres urbains extérieurs au territoire. Ces déplacements sont limités aux besoins en équipements et commerces de gammes intermédiaires et supérieures.



Lalbenque, une centralité commerciale de proximité renforcée par la présence d'équipements structurants et les marchés

A Lalbenque, les commerces sont concentrés dans la rue du Marché aux Truffes, artère commerçante du bourg. Les rez-de-chaussée des immeubles sont occupés par des locaux commerciaux dont l'activité relève principalement d'une gamme de proximité : restaurants, tabac-presse, agences immobilières, boucherie, boulangerie, coiffeur, épicerie, etc...



Le marché aux truffes de Lalbenque, qui prend place dans la rue du Marché aux Truffes les mardis après-midi de décembre à mi-mars, joue un rôle de locomotive commerciale importante pour le centre-bourg. Le marché traditionnel, qui se tient tous les samedis matin participe aussi à animer le centre-bourg et à le dynamiser.

La diversité des commerces présents est un atout pour l'attractivité commerciale du bourg, cependant cette diversité reste limitée aux besoins essentiels des habitants ou des touristes.

La présence d'équipements structurants dans la rue du Marché aux Truffes participe à augmenter la visibilité des commerces et génère des flux qui bénéficient aux commerces du centre : Mairie, Finances Publiques, la Poste, Office de Tourisme, siège de la Communauté de Communes... Ces équipements accueillent des emplois locaux et rendent captive du centre une **clientèle d'actifs**. Les horaires d'ouverture permettront, s'ils sont adaptés, aux commerces du centre de capter cette clientèle présente sur place.

Une petite zone commerciale est aménagée place de la Bascule en continuité est de la rue du Marché aux Truffes, et rassemble une supérette, une banque, un magasin d'électroménager, une quincaillerie et une pharmacie.



La proximité entre ces deux espaces permet d'assurer une **continuité commerciale à l'échelle du centre-bourg**. Toutefois, une requalification des espaces publics et des cheminements doux pourrait améliorer la connexion entre les deux unités et valoriser l'offre commerciale.

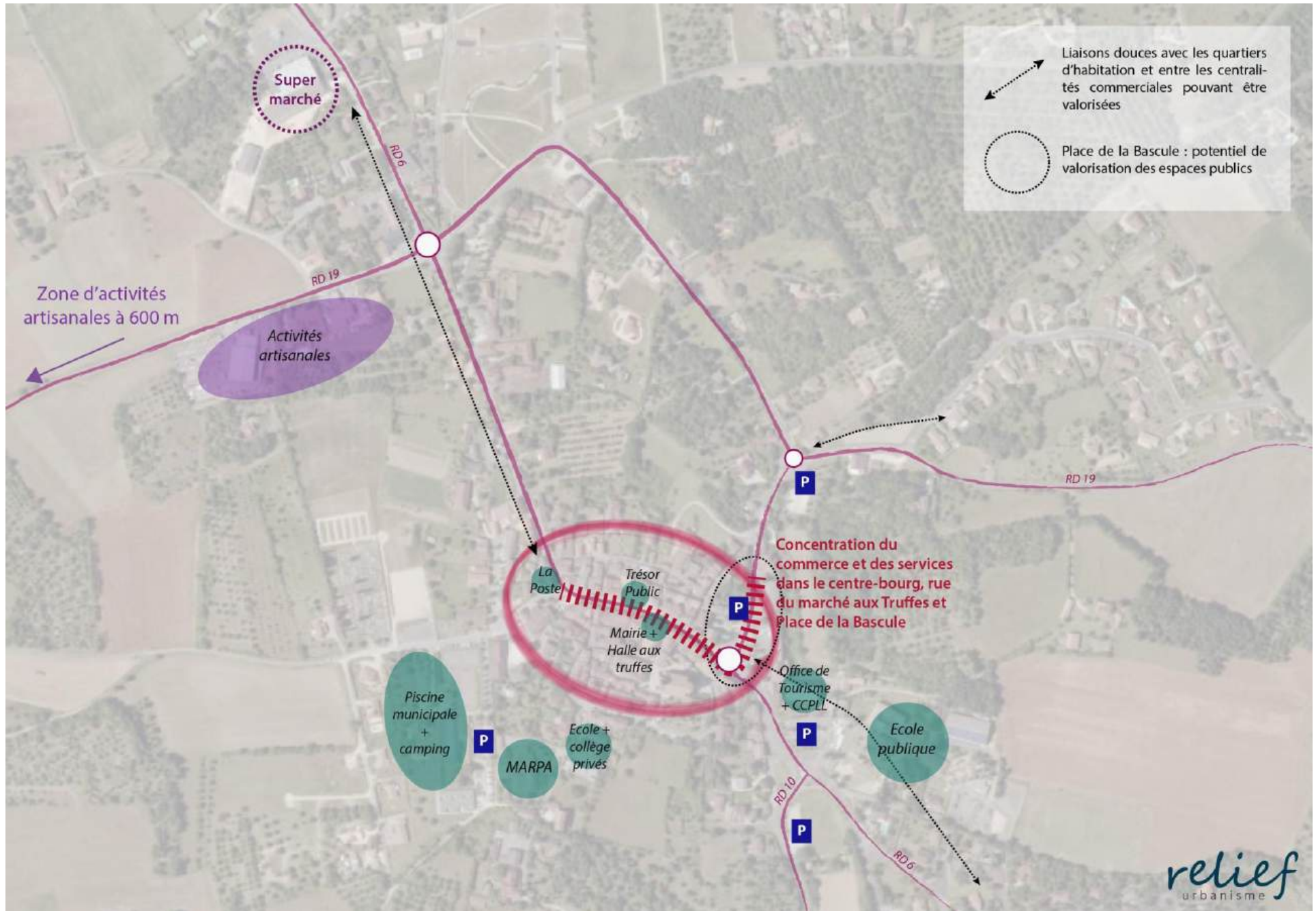
De même, la revalorisation des cheminements piétons depuis les quartiers d'habitations participerait à sécuriser les déplacements et améliorer la qualité du cadre de vie à proximité du bourg.

L'offre commerciale centrale est un atout majeur du centre-bourg et profite aux habitants de Lalbenque mais aussi plus largement de son bassin de vie. Peu de locaux commerciaux sont vacants et les commerces sont valorisés par la qualité des façades bâties du centre-bourg.

L'offre commerciale du centre-bourg est complétée au nord par un supermarché et sa station-service, implantés le long de la RD 6, route de Lalbenque, à 700 mètres du centre-bourg. Une bande dédiée aux piétons et aux cyclistes a été aménagée entre la zone commerciale centrale et cette zone périphérique. L'accessibilité par les modes doux au supermarché participe à renforcer les connexions entre les centralités urbaines et commerciales du bourg.



Photos Relief urbanisme 2019



Limogne, une offre de proximité qui bénéficie aux habitants et aux touristes

A Limogne, les commerces sont concentrés dans le centre-bourg, au carrefour des RD 911, RD 40 et RD 24, place d'Occitanie. C'est un emplacement stratégique car les flux routiers y sont importants, notamment les flux de poids lourds, la RD 911 étant l'axe principal de la CCPLL reliant Cahors à Villefranche-de-Rouergue.



L'importance du passage sur ce site stratégique est un atout pour l'activité commerciale mais les nuisances causées ont un impact sur l'habitabilité du site et de nombreux immeubles sont vacants et dégradés, ce qui participe à ternir l'image du bourg. La valorisation urbaine de cet axe au potentiel commercial

important serait opportune pour concilier les différents usages entre le trafic routier et les riverains : élargissement des espaces dédiés aux piétons et aux devantures commerciales, apaisement de la circulation, rénovation des façades bâties, etc...

En épaisseur des routes départementales, la rue de Lugagnac et la place Jean-Louis Belvezet accueillent également quelques commerces, toutefois la



vacance commerciale est notable et certains commerces ont préféré transférer leurs locaux sur la RD 911 pour profiter d'une visibilité plus importante. La qualité des espaces publics et leur caractère apaisé aux abords de l'église et de la halle culturelle en font des lieux favorables au maintien et à l'implantation commerciale, à proximité immédiate des axes passants.

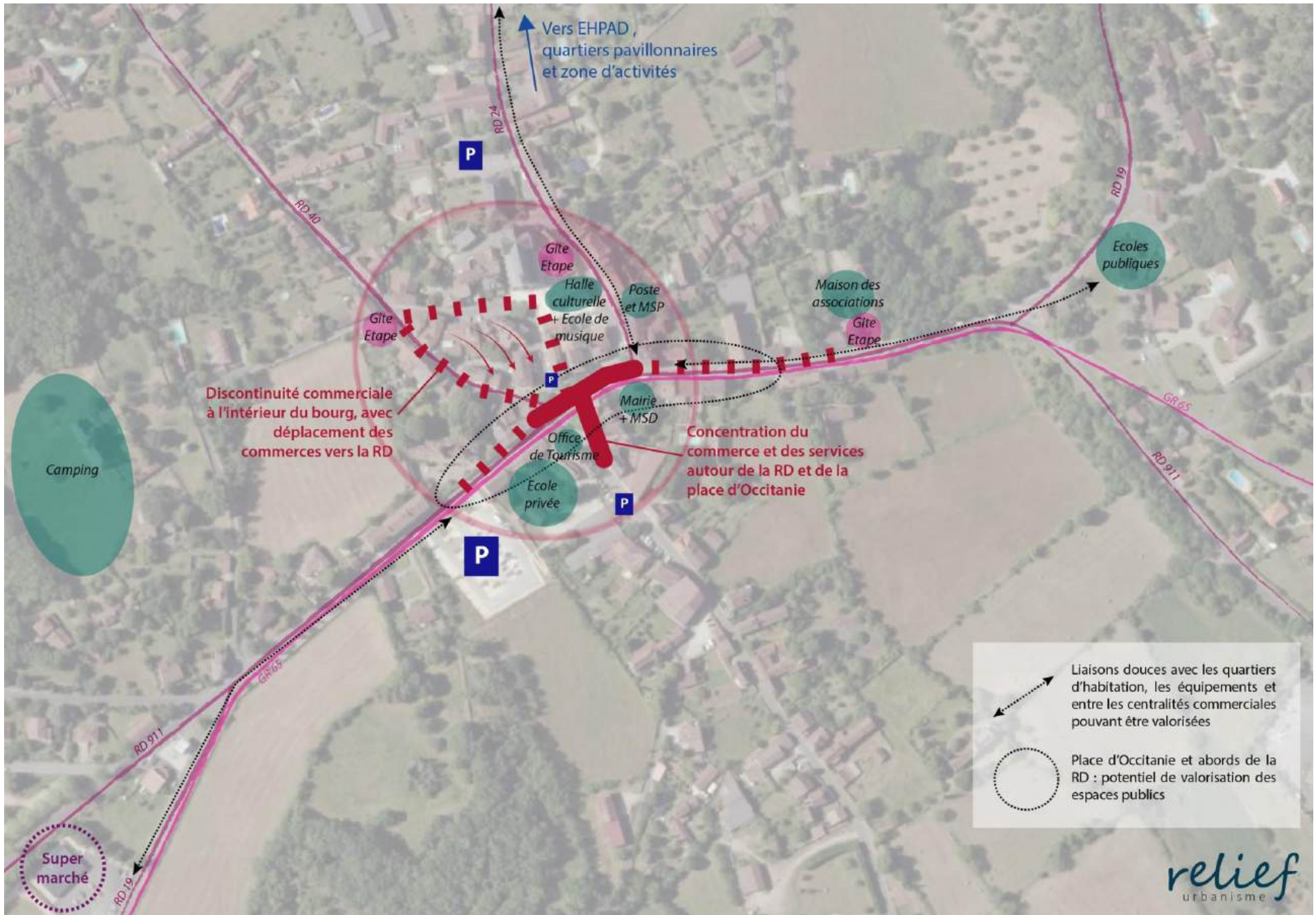
De même qu'à Lalbenque, l'offre commerciale présente relève principalement de la gamme de proximité, elle sert aux achats courants de la population : supérette, restaurants, banque, boulangerie, boucherie, coiffeur, pharmacie, fleuriste, mercerie, presse-tabac, etc...

En plus de fournir les services les plus fréquents aux habitants de la commune et de son bassin de vie, l'offre commerciale de Limogne s'oriente vers une clientèle touristique de passage, portée notamment par les gîtes d'étape. En effet, la proximité du chemin de Compostelle (GR 65) qui passe à 500 mètres du centre-bourg et la proximité de sites touristiques (Saint-Cirq-Lapopie, Najac, château de Cénevières, phosphatières de Bach...) offrent à Limogne une visibilité auprès des touristes. Ainsi, quelques commerces orientent leur offre vers la clientèle touristique : vente de produits régionaux, boutique de cadeaux, restaurants...

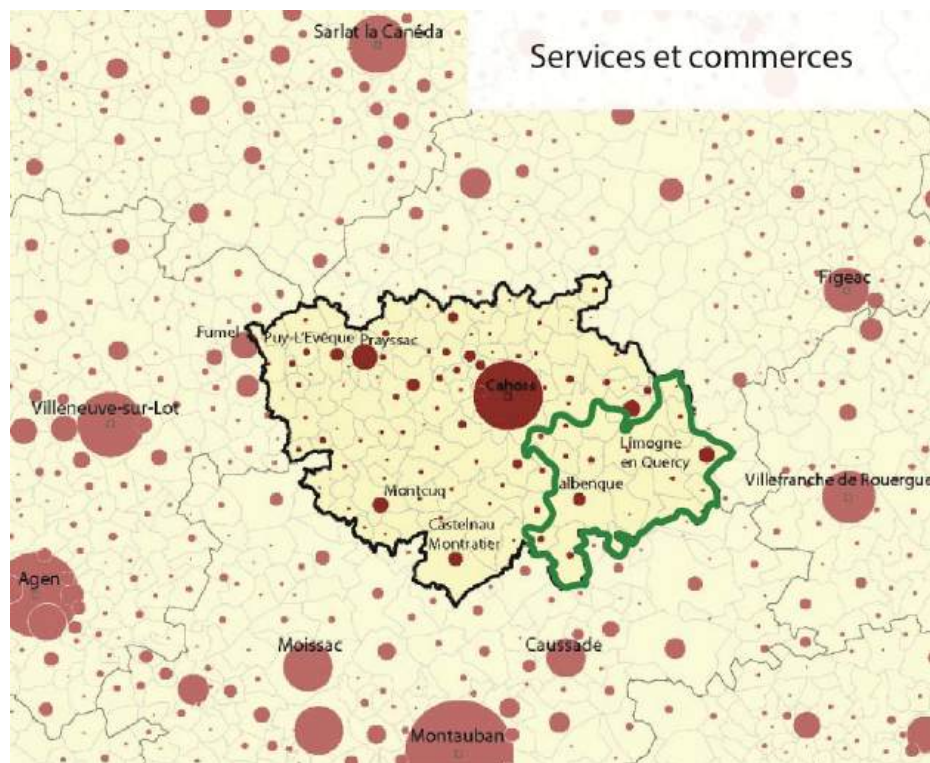
Les marchés, de même que les équipements présents dans le bourg, jouent un rôle moteur pour le commerce puisqu'ils génèrent de la fréquentation en centre-bourg : Mairie, Maison des solidarités départementales, Maison des services au public, Office de tourisme, Poste, halle culturelle, écoles, cabinet médical, Maison des associations...

La construction d'une supérette en continuité sud-ouest du centre-bourg, au bord de la RD 911, participe à conforter l'offre commerciale du bourg et agit comme une locomotive. L'aménagement de liaisons piétonnes sur la RD 911 entre le supermarché et le cœur de bourg serait pertinent pour cet axe largement emprunté à pied par les pèlerins et les riverains.





Une offre commerciale constituée de commerces et services de proximité

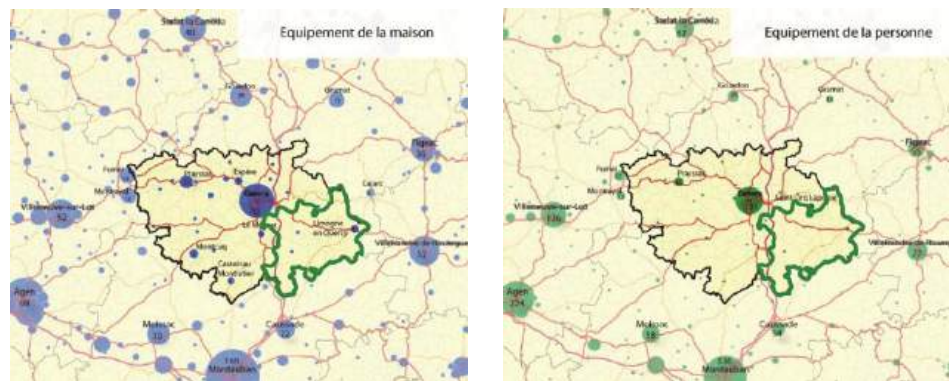


Source : diagnostic du SCoT

L'offre commerciale présente à Lalbenque et Limogne-en-Quercy correspond principalement à une offre de proximité dont profitent les habitants des bourgs et des communes rurales alentour : commerces de bouche, services aux particuliers... Les deux bourgs se distinguent aussi par la présence de quelques commerces dédiés à une clientèle touristique : produits régionaux, offre de restauration... en lien avec les marchés aux truffes notamment. Les deux bourgs-centres concentrent l'offre alimentaire du territoire, offre renforcée par leurs marchés hebdomadaires à Lalbenque et bi-hebdomadaires à Limogne qui attirent les habitants des communes et territoires voisins.

Lalbenque dispose du seul supermarché du territoire. Si quelques magasins de vêtements et d'électroménager sont recensés sur les deux bourgs-centres, l'offre alimentaire de proximité représente l'essentiel de l'offre commerciale du territoire. Pour le reste, les habitants doivent se diriger vers l'offre proposée dans les pôles extérieurs, notamment Cahors, Villefranche-de-Rouergue et Montauban, ou vers le e-commerce.

Source : diagnostic du SCoT

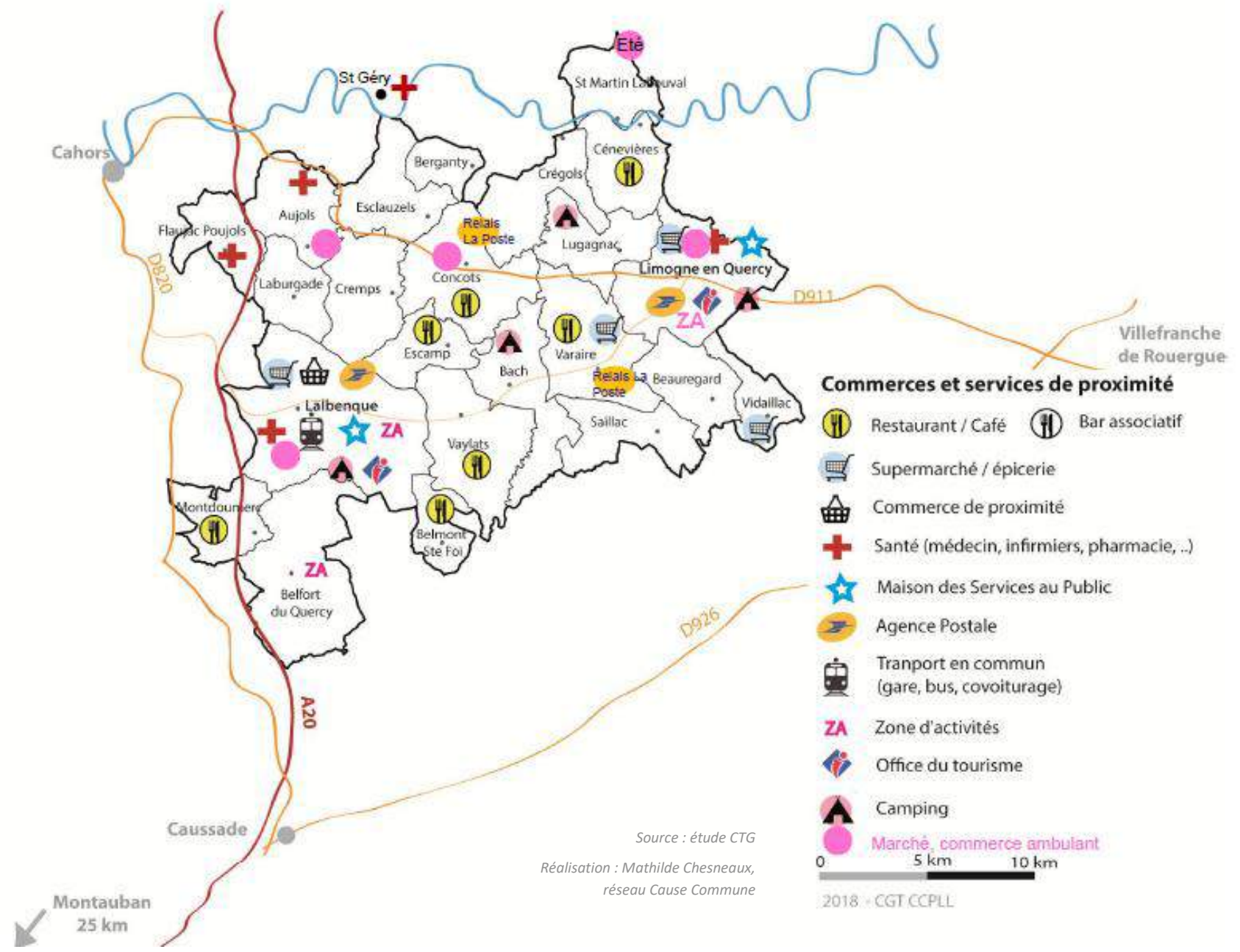


	Lalbenque	Limogne-en-Quercy
Épicerie / supérette	2	2
Supermarché	1	0
Hypermarché	0	0

Source : Base Permanente des Equipements 2017 INSEE

Quelques communes rurales disposent également d'une offre commerciale de proximité, c'est le cas du restaurant-multi-service de Montdoumerc au contact de la MARPA et des épiceries-tabac dans les bourgs de Varaire, de Vidailiac et de Cénevières.

Ces lieux du quotidien sont particulièrement importants sur un territoire où les mobilités quotidiennes vers des pôles extérieurs sont moindres du fait du profil de la population : agriculteurs et artisans qui travaillent sur le territoire, personnes retraitées, personnes âgées perdant autonomie de déplacement, etc. Ils participent à la qualité de vie et au lien social sur le territoire.



Le commerce, un atout pour la qualité de vie

L'offre existante semble satisfaire les besoins des habitants. La vitalité commerciale des bourgs est satisfaisante, même si quelques signes de fragilité se font sentir comme à Limogne-en-Quercy où quelques commerces ont fermé récemment (un restaurant et une épicerie).

Le dynamisme démographique observé depuis les années 2000, le développement d'une économie présentielle et le vieillissement structurel de la population sont favorables au maintien et au **développement d'une économie de proximité sur le territoire.**

La sociologie vieillissante des commerçants est également un enjeu pour la vitalité commerciale. D'abord, la question de la reprise et de la transmission des commerces est un enjeu majeur pour maintenir le tissu existant, d'où l'importance d'attirer des personnes en âge de travailler et en capacité de maintenir, voire de développer, le tissu commercial en place. Ensuite, la qualité des commerces peut aussi être un atout pour le développement démographique du territoire et plus particulièrement des bourgs-centres. Cette carte à jouer dépend donc de la capacité des commerçants à rendre attractive et qualitative leur offre, tant d'un point de vue de la devanture commerciale que des produits et des prix proposés.

La qualité du tissu commercial des centres-bourgs du territoire participe donc à les rendre attractifs. L'implantation de surfaces commerciales en dehors des bourgs devra être menée avec grande prudence car **la concurrence des espaces commerciaux peut nuire à la vitalité commerciale du commerce central, et donc à la qualité urbaine des centres-bourgs,** qui sont aussi la vitrine résidentielle et touristique du territoire.

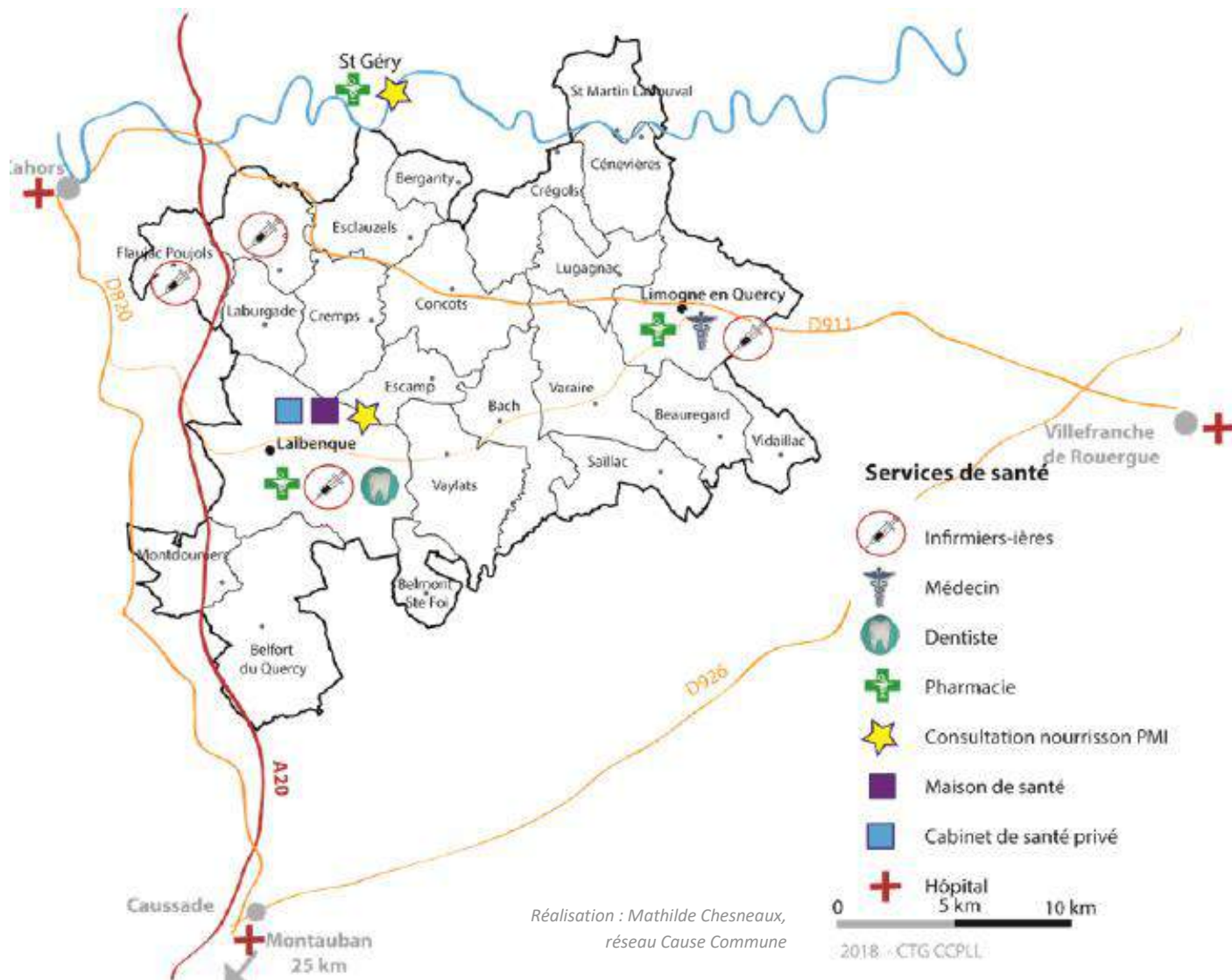
B -Des pôles commerciaux extérieurs attractifs

Si l'offre commerciale du Pays de Lalbenque-Limogne est principalement une offre de proximité répondant aux besoins les plus courants des habitants, ces derniers peuvent profiter de la **présence de pôles commerciaux extérieurs dotés d'un niveau de service supérieur.** La situation de la CCPLL à l'interface du Lot, de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne permet aux habitants de s'orienter facilement vers Cahors, Villefranche-de-Rouergue ou Montauban en fonction de l'offre de service recherchée ainsi que des trajets quotidiens liés au lieu de travail ou de scolarisation notamment.

Cahors représente une polarité commerciale alimentaire importante avec l'implantation de plusieurs hypermarchés et supermarchés dans les zones commerciales Cahors-Pradines et de la route de Toulouse. L'influence du pôle lotois est moindre concernant les achats d'équipement de la maison ou de la personne. **Villefranche-de-Rouergue** dispose d'une offre alimentaire importante ainsi qu'une offre en équipement de la maison qui peut capter les populations de l'est de la CCPLL. L'offre complète de **Montauban** rend **l'aire métropolitaine toulousaine** plus attractive pour l'équipement de la maison et de la personne et autres achats moins fréquents.

4 | L'offre d'équipements et de services

A - Pour se soigner



CE QUE DIT L'ETUDE CTG

Un territoire couvert par des services de santé, mais :

- Un manque de spécialistes
- Des difficultés d'accès aux soins les soirs et weekend
- Des médecins qui se déplacent de moins en moins au domicile des patients
- Une réelle difficulté pour les nouveaux arrivants pour trouver un médecin traitant
- Une difficulté d'accès aux soins pour les personnes âgées ou handicapées qui ne conduisent pas

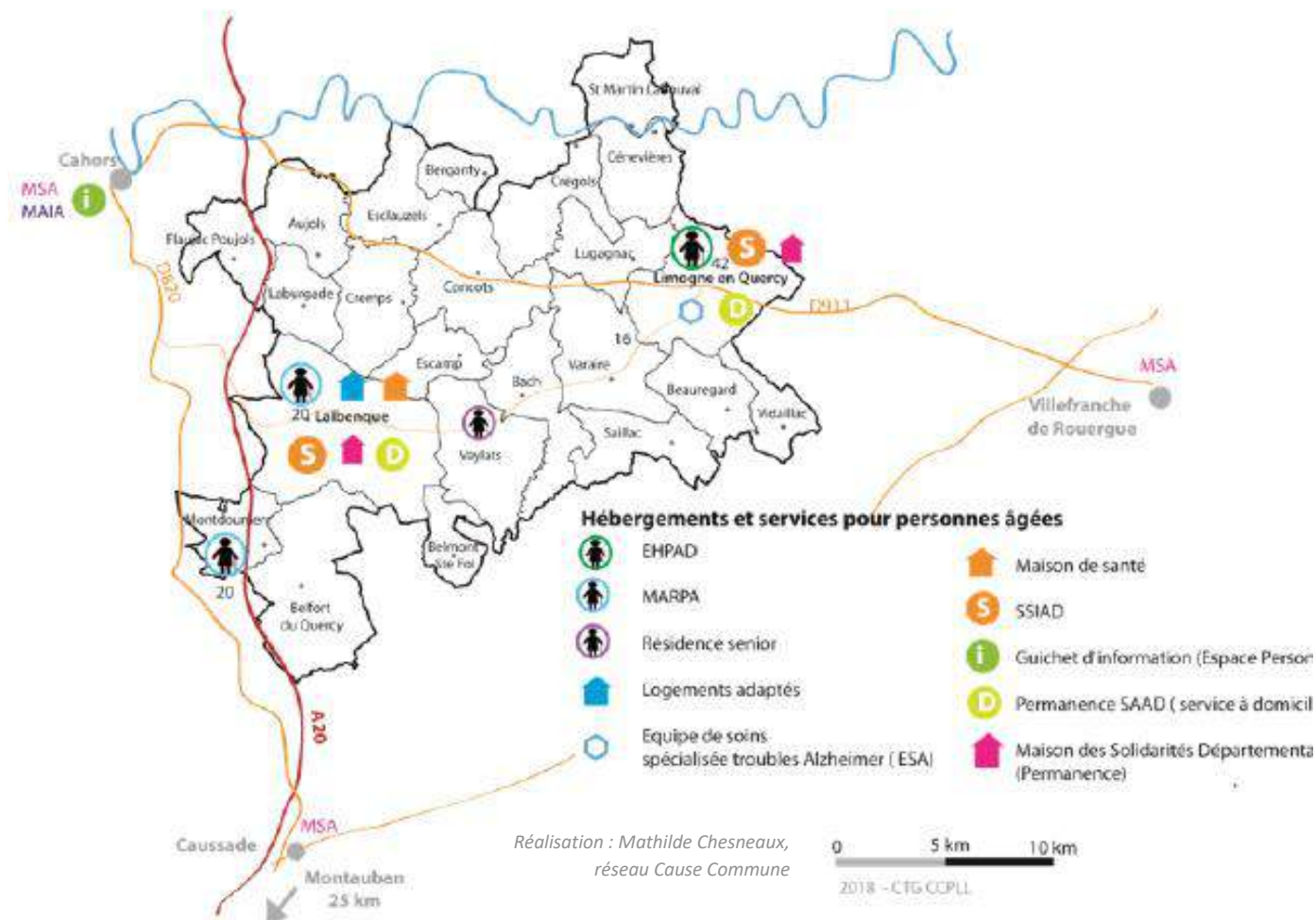
L'étude remarque qu'un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration à l'échelle du PETR, ciblant comme publics prioritaires les personnes âgées, les personnes en situation de précarité et les jeunes.

B -Pour bien vieillir

Compte-tenu du vieillissement de la population de la CCPLL (cf. parties sur la démographie), le territoire doit pouvoir offrir les équipements et services adaptés aux personnes âgées et personnes âgées dépendantes.

En ce sens, le SCoT donne pour objectifs d'assurer les services de proximité (conforter les pôles, reconquérir les centres-bourgs...), mais aussi de travailler

sur une « économie du vieillissement » (services à la personne, commerces ambulants, livraisons à domicile, suivi médical...).



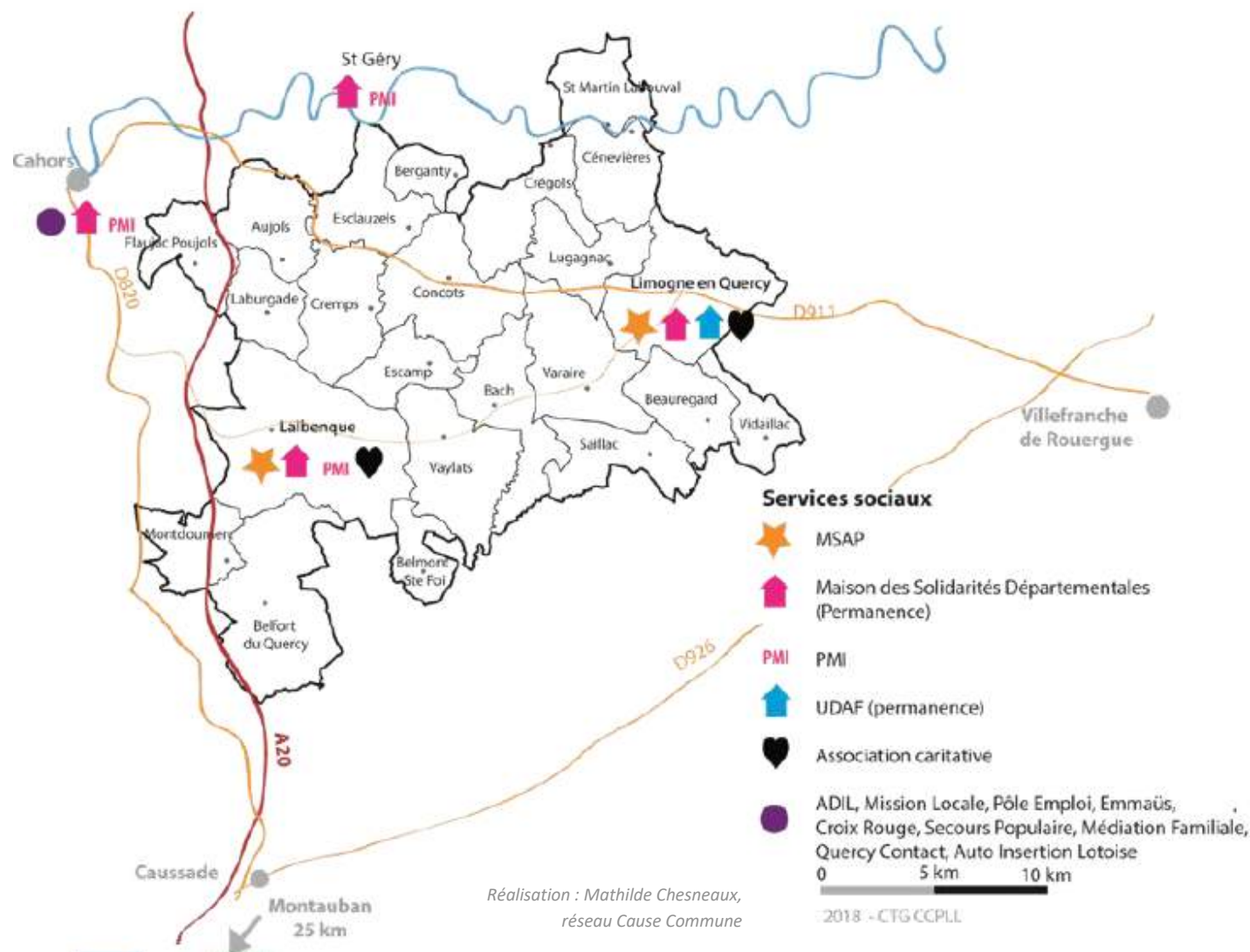
CE QUE DIT L'ETUDE CTG

Concernant les personnes âgées, l'étude relève des situations précaires liées au niveau de ressources, à l'état du logement, à l'isolement géographique et social, aux difficultés d'accès à l'information et aux droits, aux problèmes de prise en charge médicale et à l'épuisement des aidants familiaux. L'étude relève également que les solidarités familiales et de voisinage sont encore très présentes.

Concernant les services aux personnes âgées, l'étude relève :

- Un bon niveau de services à domicile, mais des besoins non couverts
- Une offre d'hébergement pour les personnes vieillissantes satisfaisante
- Un manque d'hébergement pour les personnes dépendantes tant permanent que temporaire
- Le développement d'actions de prévention
- Peu de concertation à l'échelle territoriale des différents types d'acteurs
- Une méconnaissance des dispositifs existants
- Peu de solutions de répit pour les aidants

C -Pour faire face aux difficultés

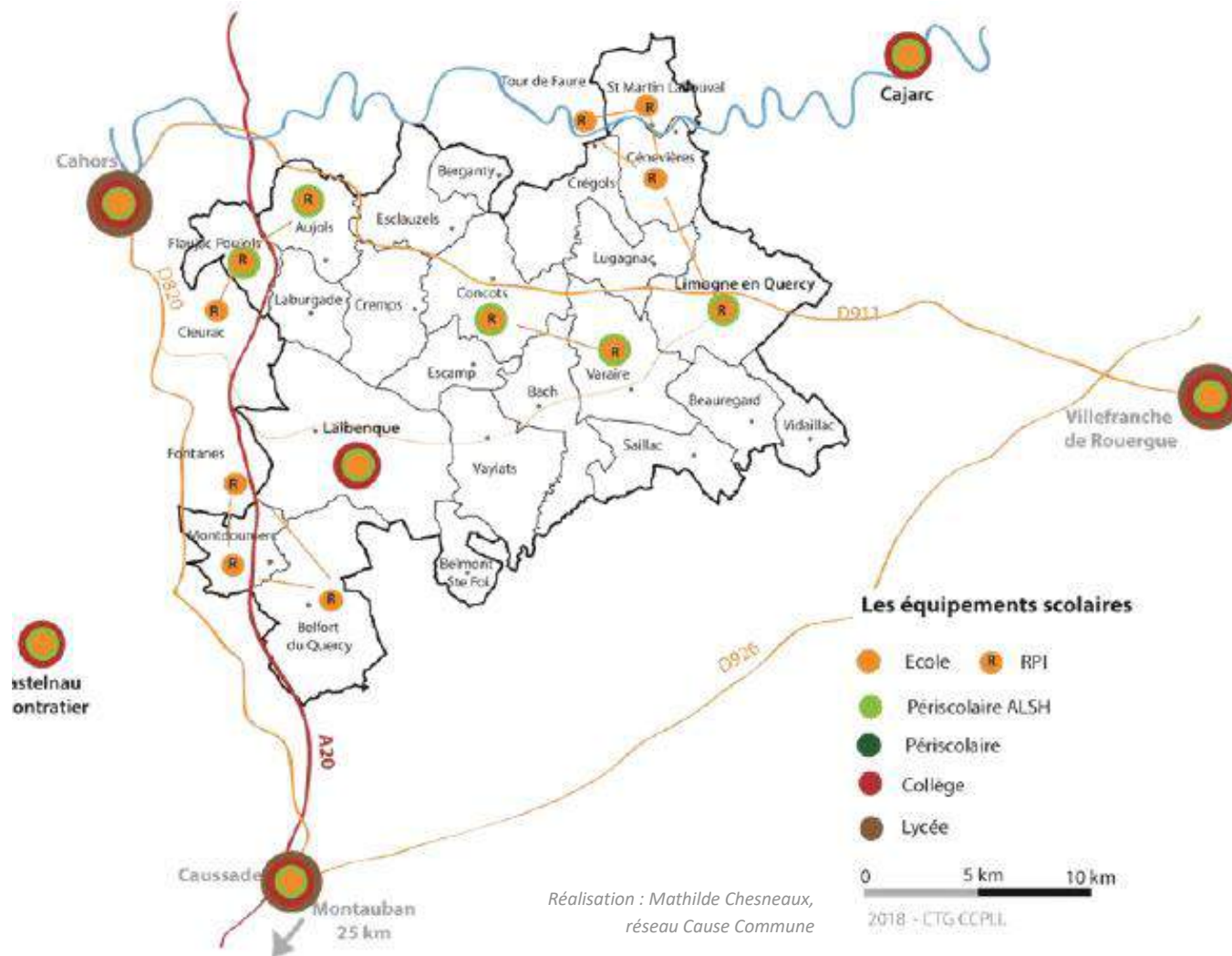


CE QUE DIT L'ETUDE CTG

- Des permanences et professionnels sur le territoire (CD, MSA...)
- 2 MSAP mais un manque de connaissance de ces services par le grand public et une difficulté d'accès pour les personnes non mobiles
- Des indicateurs de précarité identiques ou légèrement en-dessous du département de l'intercommunalité mais le secteur de Limogne plus fragilisé
- Des habitants en situation de fragilité : personnes âgées isolées, familles monoparentales, handicapés, « alternatifs »
- Une absence de réseau de transport qui renforce l'isolement
- La dématérialisation des démarches : une source de difficulté pour les personnes vulnérables

D -Pour bien grandir

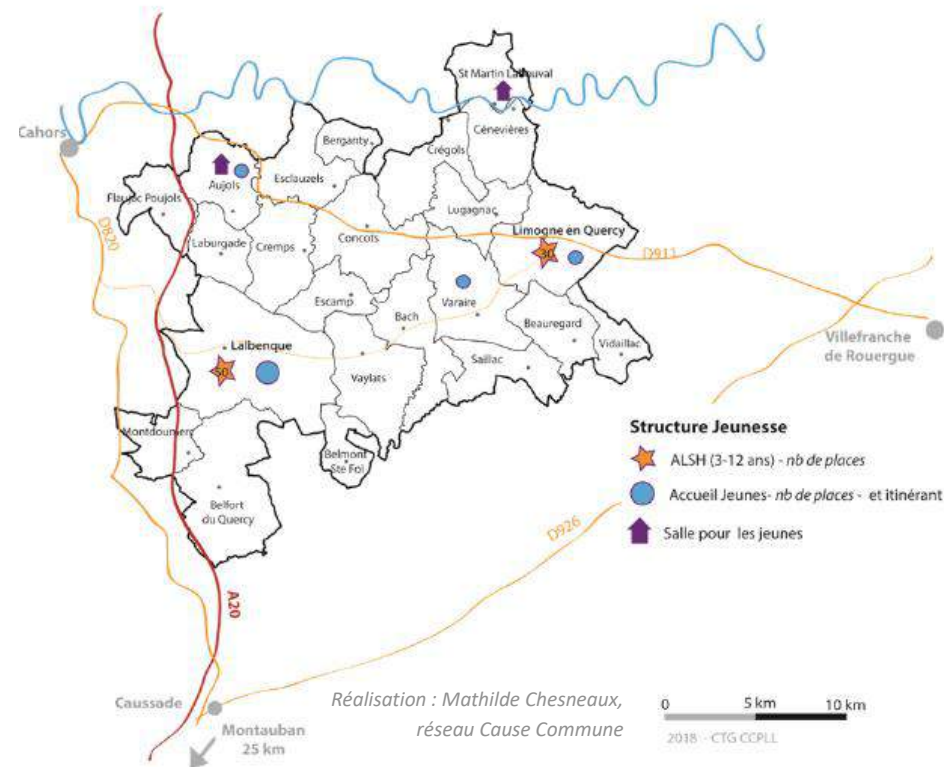
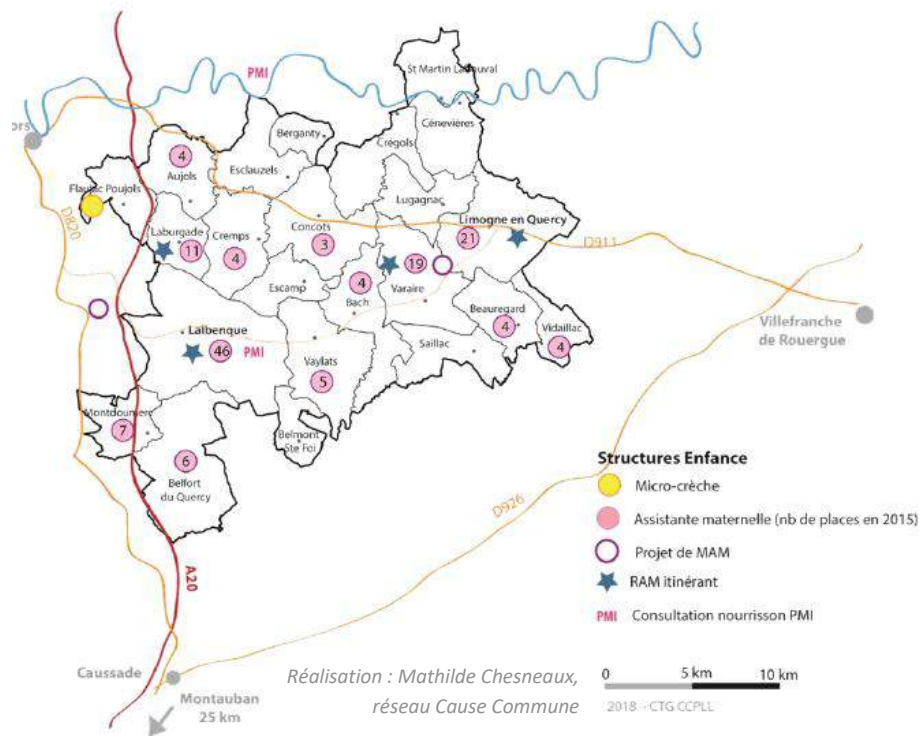
L'offre scolaire est principalement présente sur les parties nord et ouest de la CCPLL. A partir du collège, les élèves doivent se rendre sur les établissements extérieurs au territoire. Le collège de Lalbenque étant un établissement catholique privé, les collèges de secteur se trouvent à Castelnau-Montratier, Cahors et Cajarc.



CE QUE DIT L'ETUDE CTG

L'étude CTG relève que le bassin scolaire a des atouts mais qu'il est peu aidant pour la mise en place d'une politique enfance-jeunesse :

- Du périscolaire à harmoniser et professionnaliser
- Un manque de services pour les enfants en difficultés scolaires et porteurs de handicaps
- Un manque de transports scolaire et périscolaire



CE QUE DIT L'ETUDE CTG

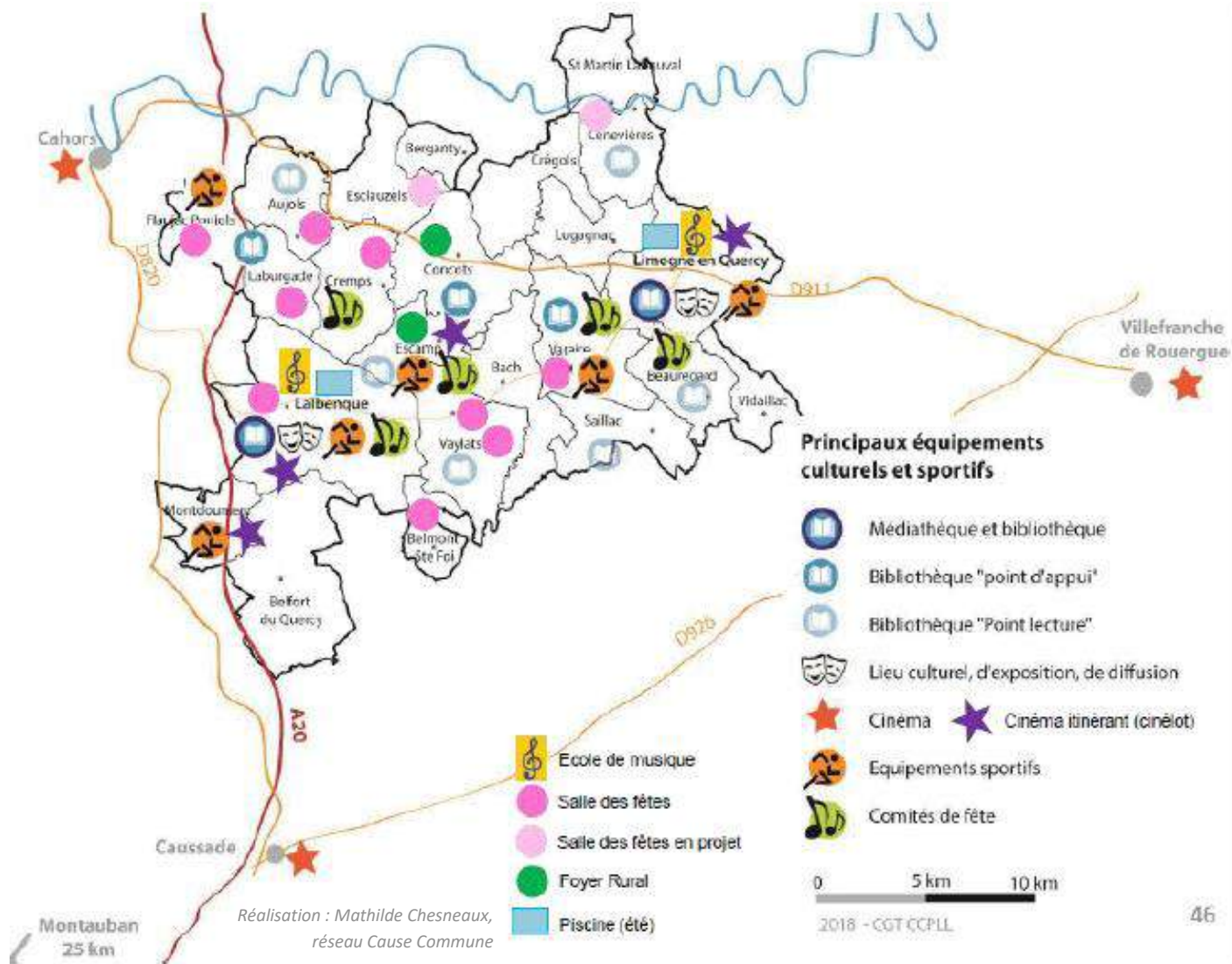
Des services entre sédentarité et itinérance, parfois insuffisants et/ou mal répartis :

- Manque de places : aujourd'hui... et demain ?
- Autres choix (subis) des parents : garde des enfants hors CCPLL, grands-parents et amis, notamment pour les horaires décalés
- 2 projets de MAM
- Aucune structure ou dispositif pour les 0-3 ans porteurs de handicaps

CE QUE DIT L'ETUDE CTG

- Une croissance démographique des 0-14 ans
- Des structures et activités attractives
- Mais peu d'activités proposées et des tarifs parfois trop élevés
- Un manque d'animation territoriale
- Des associations peu impliquées/associées à la politique jeunesse
- Des jeunes peu concertés

E -Pour la pratique du sport et l'accès à la culture



CE QUE DIT L'ETUDE CTG

- Une offre culturelle attractive, s'adressant à tous les publics
- Beaucoup d'associations investies dans le secteur de la culture
- Les habitants tiennent beaucoup aux manifestations festives, gourmandes, ludiques, etc...
- Des partenariats culturels forts (PNR, Adda...)
- Présence d'équipements mais ils sont peu adaptés à la demande et en conformité
- Des habitants qui se sentent peu écoutés quant à leurs propositions
- Pas de programme culturel partagé intégrant la programmation communautaire et tous les événements culturels du territoire

F-Synthèse et enjeux liés aux commerces, services et équipements

CONSTATS

- Une offre commerciale de proximité concentrée à Lalbenque et Limogne-en-Quercy et qui est renforcée par leurs marchés et leurs équipements structurants,
- A Lalbenque le commerce se maintient, alors que l'offre de Limogne est plus fragile,
- Les supermarchés, implantés à proximité des deux bourgs, servent de locomotive commerciale aux commerces du centre,
- Les pôles extérieurs captent la clientèle par leur offre alimentaire et d'équipement de la personne et de la maison,
- Une offre médicale de proximité satisfaisante à Limogne, mais qui connaît des signes de fragilité à Lalbenque,
- Un terrain adapté au développement d'une économie du vieillissement,
- Des équipements principalement concentrés à Lalbenque et Limogne mais une offre scolaire publique limitée aux écoles maternelles et primaires et des structures dédiées à l'enfance saturées.

ENJEUX

L'attractivité résidentielle des territoires ruraux et la qualité de leur cadre de vie réside en grande partie en leur capacité à proposer à leurs populations une offre de biens et de services de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants. La localisation des équipements est stratégique pour en faire des leviers de la vitalité urbaine et sociale.

PISTES DE REFLEXION

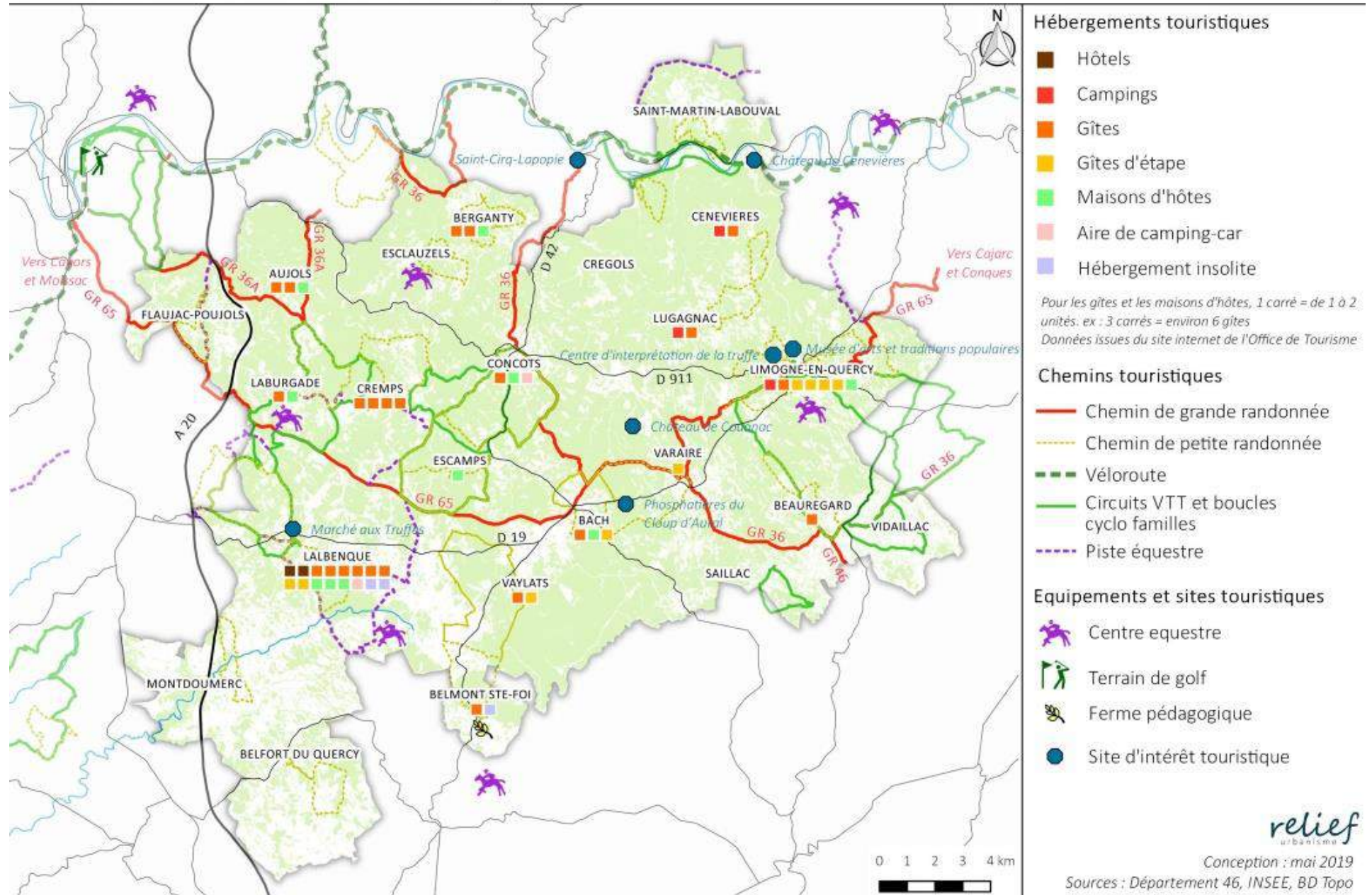
- Conforter l'offre commerciale et de services de Lalbenque et Limogne,
- Favoriser la vitalité urbaine et commerciale des centres-bourgs par la concentration et la mixité des activités sur les lieux et places stratégiques (commerces, services, équipements, activités économiques...),
- Aménager les bourgs afin de valoriser l'offre commerciale et résidentielle : espaces publics, stationnement, façades des immeubles, devantures commerciales...,
- Assurer les continuités douces entre les centres-bourgs et les autres secteurs de vie périphériques afin de limiter les besoins de recourir à la voiture (faubourgs, quartiers résidentiels, zones d'activités économiques...),
- Maitriser la complémentarité et les continuités entre commerce central et commerce périphérique le cas échéant,
- Organiser la répartition des équipements sur le territoire en fonction de leur niveau d'offre et de leur rayonnement,
- Développer les services de santé et sociaux sur le territoire, notamment à destination des personnes âgées dépendantes et des populations en situation de précarité,
- Développer les équipements et activités destinés à la jeunesse,
- Maintenir une offre culturelle attractive.

Partie 3: Parcourir et découvrir le Pays de Lalbenque-Limogne



Source : Office de tourisme

HEBERGEMENTS ET ACTIVITES TOURISTIQUES



1 | Les piliers du tourisme du Pays de Lalbenque-Limogne

SOURCES DES DONNEES

L'analyse des dynamiques touristiques du territoire est alimentée par :

- les données fournies par Lot Tourisme : analyse Flux Vision de la fréquentation du Lot 2017, capacités hébergement, taux de fonction touristique...
- un entretien réalisé en février 2019 par Relief urbanisme auprès du Directeur de l'Office de Tourisme

A -La grande itinérance

Saint-Jacques et les chemins de grande randonnée

Le territoire est traversé d'est en ouest par le GR 65, autrement appelé la Via Podiensis, la voie du Puy, chemin emblématique du pèlerinage du Puy-en-Velay vers Saint-Jacques de Compostelle. Sur la CCPLL, le GR passe par le cœur des villages de Limogne-en-Quercy, Varaire et Bach et à proximité des villages de Vaylats et Laburgade.

Le tronçon du GR 65 situé entre Bach et Cahors est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Parallèlement, cette partie du territoire est soumise à une pression urbaine forte du fait du desserrement de Cahors, et le mitage des paysages par une urbanisation pavillonnaire au coup par coup aux abords du GR pourrait avoir un impact sur le classement UNESCO du tronçon.

La partie entre Limogne et Bach n'est quant à elle pas classée.

L'office de tourisme estime à 10 000 le nombre de pèlerins qui traversent le territoire via le GR 65 par an. Le territoire compte 9 gîtes d'étape qui sont répartis le long du chemin. Deux haltes d'itinérance ont été créées récemment à Bach et Laburgade afin d'accueillir les marcheurs.

Le bourg de Limogne-en-Quercy bénéficie grandement du passage des pèlerins. Cependant, l'Office de tourisme note quelques problématiques de service aux pèlerins :

- Des horaires d'ouverture inadaptés : restaurants qui ferment le soir, magasins fermés le lundi, services fermés en arrière-saison
- Fermetures de commerces qui témoigneraient d'un déclin de Limogne (une épicerie et un restaurant ont fermé récemment)

Limogne joue un rôle structurant dans le fonctionnement touristique du territoire et l'offre de services du bourg représente un enjeu tant pour les habitants locaux que les touristes.

La CCPLL est également traversée par des variantes au chemin de Compostelle :

- le GR 36 de Bouziès à Villefranche-de-Rouergue qui passe par Concots, Varaire et Beauregard
- le GR 46 de Rocamadour vers Saint-Antonin-Noble-Val qui partage la route du GR 36 jusqu'à Beauregard avant de se diriger vers le Tarn-et-Garonne au sud
- le GR du Pays de Midi-Quercy dont la boucle passe par Belmont-Sainte-Foi, Vaylats et Varaire

Cette abondance de chemins de grande randonnée apporte de la visibilité au Pays de Lalbenque-Limogne et participe fortement à l'attractivité touristique du territoire.

Circuits de petite randonnée et balades thématiques

La CCPLL dispose également de 15 circuits de petite randonnée et de trois balades thématiques permettant de découvrir les spécificités du territoire :

- le sentier botanique permettant la découverte de la flore du Causse à Limogne,
- la balade découverte de Lalbenque et de son patrimoine,
- la balade « chemin faisant » permettant de découvrir le patrimoine bâti et les œuvres d'artistes locaux

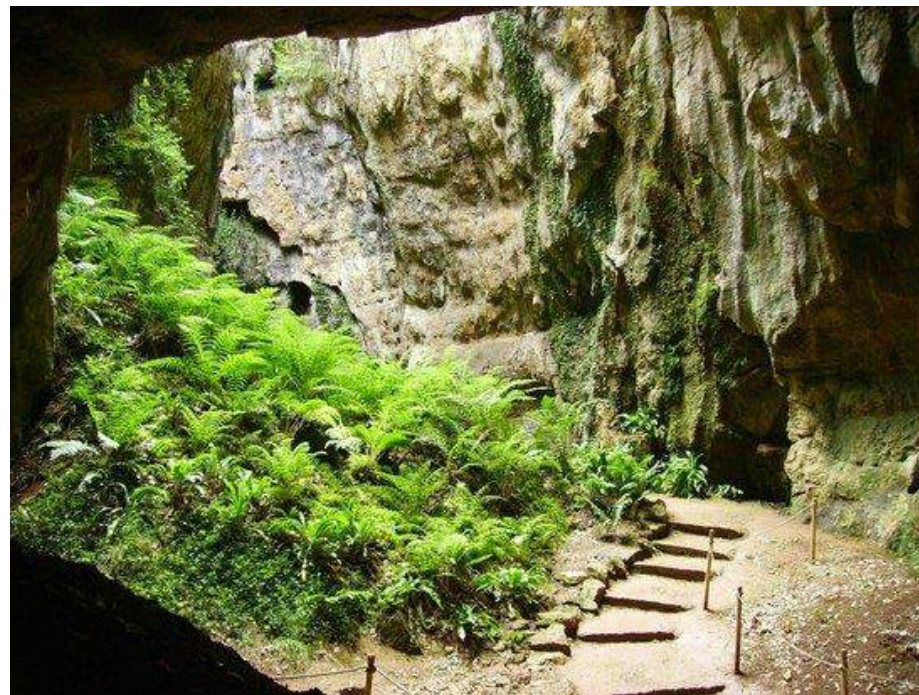
Ce réseau de chemins donne à voir le territoire et met en valeur les atouts de la CCPLL, sur le plan patrimonial et naturel.

B -Le géotourisme

Le site principal du territoire : les phosphatières du Cloup d'Aural

Les phosphatières du Cloup d'Aural ont accueilli 14 000 visiteurs en 2018. C'est le site le plus visité du territoire. Ces anciennes mines de phosphates ont été restaurées et permettent de découvrir une faune tropicale et des vestiges paléontologiques. Le site propose une offre familiale qui s'adapte aux enfants. L'Office de tourisme remarque que cette offre familiale est encore trop peu développée sur le territoire.

A proximité relative de la CCPLL, un patrimoine souterrain s'offre aux touristes : le centre de préhistoire de Pech Merle à Cabrerets, le gouffre de Padirac, les grottes de Lacave, etc...



Les phosphatières du Cloup d'Aural. Source : www.tripadvisor.fr

Le label « Géoparc mondial UNESCO »

Le PNR des Causses du Quercy a été labellisé Géoparc de l'UNESCO en 2017. Ce label reconnaît ainsi le patrimoine remarquable des Causses du Quercy et le projet de valorisation et de protection de territoire mis en place par le Parc depuis 1999. Le label Géoparc est un atout pour le renforcement de l'attractivité et de la notoriété du territoire. Il devrait permettre au Parc de développer le géotourisme en son sein et de s'ouvrir vers l'international et les autres territoires du réseau Géoparc.

La spéléologie, une activité de niche

Le sol karstique du causse de Limogne est une aubaine pour la pratique de la spéléologie. Cette activité est proposée sur le territoire par des prestataires principalement extérieurs à la CCPLL. Les cavités souterraines et les igues du territoire sont encore peu exploitées ou valorisées. Les Causse du Quercy sont bien connus auprès des amateurs de spéléologie pour la richesse de leur monde souterrain. La CCPLL, et notamment le causse de Limogne, pourrait valoriser touristiquement cette pratique dans le respect des sites, via le Parc Naturel Régional, les associations spécialisées et les guides-spéléologues du territoire ou des environs.

C -La gastronomie

Un produit phare : la truffe noire

Lalbenque est le cœur du bassin de la truffe noire du Quercy. Son marché aux truffes, le plus gros du Lot, est labellisé Site Remarquable du Goût. Tous les mardis de décembre à mi-mars, le marché de détail et de gros de Lalbenque se déroule dans la rue principale du centre-ville, la bien-nommée rue du Marché aux Truffes. Les producteurs mettent à la vente leur récolte, selon un fonctionnement réglementé resté le même depuis sa création en 1961 : les truffes sont exposées avant le début des transactions, et ces dernières sont surveillées par le « garde-champêtre » de Lalbenque qui annonce l'ouverture du marché par un coup de sifflet et l'agitation d'un drapeau rouge. Ce marché fait de Lalbenque une place marchande particulière pour les professionnels, les coursiers, les restaurateurs, mais aussi pour les touristes et les particuliers qui peuvent assister et participer au marché.

Mais la truffe ne concerne pas que le bourg de Lalbenque et un marché aux truffes d'hiver a lieu tous les vendredis de décembre à fin février à Limogne-en-Quercy, ainsi qu'un marché aux truffes d'été sur ce même bourg tous les dimanches de mi-juin à mi-août.



Marché aux truffes de Lalbenque. Source : www.sitesremarquablesdugout.com

La truffe étant un produit d'hiver, la valorisation de ce produit gastronomique permet au territoire de bénéficier de deux saisons touristiques. L'office de tourisme propose des prestations autour de l'univers de la truffe : apprendre le cavage¹, découverte de la truffe avec des professionnels, omelette géante à la truffe en juillet, diverses animations en janvier, etc...).

Le projet de création d'une Maison des Saveurs sur le territoire de la CCPLL doit participer à développer le tourisme gastronomique.

De plus, l'offre de restauration du territoire est de qualité, et certains établissements proposent des menus à la truffe, comme à Bach, Concots et Lalbenque. Cette offre gastronomique mériterait d'être développée sur Limogne également.

¹ Le cavage est l'action consistant à trouver la truffe

Les marchés, une valorisation touristique des bourgs

Outre les marchés aux truffes sus-cités, les marchés du territoire participent au charme des villages et des bourgs.

Les villages suivants accueillent un marché hebdomadaire ou bi-hebdomadaire :

- Aujols
- Beauregard
- Concots
- Lalbenque
- Limogne-en-Quercy
- Varaire

Le marché gourmand de Limogne-en-Quercy en mai participe à l'animation touristique du territoire et à promouvoir les producteurs locaux. La présence de ces marchés participe autant à la qualité du cadre de vie à l'année sur le territoire qu'à la valorisation touristique des villages et des bourgs.

Visite de fermes

L'offre familiale du territoire est complétée par la ferme animalière de Belmont-Sainte-Foi, particulièrement adaptée aux enfants, et qui permet la découverte des animaux de la ferme. Des activités ludiques y sont organisées et des tables de pique-nique sont mises à la disposition des visiteurs.

D -Le patrimoine et le cadre de vie, atouts résidentiels et touristiques

La CCPLL n'est pas une destination patrimoniale en soi, mais la **qualité de ses sites et de son patrimoine de pays** participe à valoriser les paysages et l'offre touristique du territoire. L'attractivité touristique du territoire est très liée à la qualité de son cadre de vie. Ainsi, **attractivités touristique et résidentielle vont de pair et doivent être menées de front.**

Des sites patrimoniaux et culturels à visiter



Château de Cénevières @Lot Tourisme

Le château de Cénevières est le deuxième site le plus visité du territoire. Perché en balcon au-dessus de la vallée du Lot, ce château Renaissance du XIII^{ème} siècle accueille les visiteurs toute l'année. L'été, des visites nocturnes en costume participent à rendre attrayant le site, notamment auprès des enfants.



Château de Couanac @Relief urbanisme 2019

A Varaire, le château de Couanac propose, en plus de la visite du château, une offre de gîtes ruraux et une ferme-auberge. L'offre sur place est aussi diversifiée par des séjours de « santé bioénergétiques » sur plusieurs jours.

Le Musée d'Art et Traditions Populaires à Limogne-en-Quercy permet de découvrir une collection d'objets et mobiliers témoins de l'héritage rural :

outils du paysan, travail du bois, mobilier d'époque... Le musée est ouvert toute l'année et valorise la culture et le passé rural du causse.

Un petit patrimoine rural et quercynois qui participe à la qualité du cadre de vie de la CCPLL

L'architecture quercynoise et le petit patrimoine participent largement à la qualité du cadre paysager du territoire. La qualité des paysages est un atout pour la valorisation touristique du territoire mais aussi, et surtout, pour son attractivité résidentielle.

Ainsi, le diagnostic paysager du PLUi a relevé un vocabulaire architectural commun dont la pierre calcaire est la composante maîtresse.

A ce vocabulaire architectural, s'ajoute le patrimoine vernaculaire qui ponctue les paysages et participe à la qualité du cadre de vie : lavoirs papillons, murets en pierres sèches, caselles, puits...

L'association « 1000 mains à la pâte » participe à préserver ce patrimoine aux abords du GR 65. De même, des ateliers animés par le PNR des Causses du Quercy sur le territoire participent à la restauration du patrimoine, à la transmission de savoir-faire et sensibilise le grand public aux questions patrimoniales et paysagères.

« L'esprit du causse », un tourisme alternatif ?

Le territoire peut être caractérisé de territoire « à part » : il n'est pas une destination touristique en soi mais dispose d'un cadre de vie particulier qui peut se montrer attractif auprès de touristes qui cherchent autre chose que du tourisme de masse. La qualité des paysages et du patrimoine, le calme et la proximité à la nature participent à rendre attractive l'offre du causse pour ces populations, d'autant plus que les **initiatives culturelles** sont importantes dans cette partie du territoire. La Fête de la Musique de Beauregard, qui rassemble plus de 3000 personnes, est représentative de la dynamique culturelle et alternative du causse.

Des systèmes de labellisation qui valorisent l'offre touristique et le cadre de vie

Le territoire de la CCPLL s'inscrit dans différents systèmes de labellisation qui valorisent l'offre touristique du territoire, mais aussi son cadre de vie :

- La marque **Valeur Parc** est utilisée par le Parc Naturel Régional pour valoriser les entreprises et les prestataires touristiques volontaires afin de leur proposer une démarche de progrès en matière de développement durable et de qualifier leurs activités. Cette marque confère une visibilité plus importante et une image positive aux acteurs du tourisme qualifiés, mais aussi aux entreprises œuvrant dans cette démarche de développement durable : prestations touristiques et éducatives, produits du terroir et savoir-faire artisanaux.
- Le label **Qualité tourisme** délivré par l'Office de Tourisme permet de qualifier les hébergements et l'offre touristique des prestataires du territoire. Elle confère une meilleure visibilité aux prestataires qualifiés, notamment via la guide touristique de l'Office de Tourisme qui recense les hébergements et les activités touristiques du territoire.
- Le label **Villes et Villages étoilés** est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Il récompense les communes qui s'engagent dans une démarche de préservation du ciel nocturne via une réduction de la pollution lumineuse nocturne. De nombreuses communes du PNR des Causses du Quercy disposent de ce label, dont des communes de la CCPLL : Aujols, Beaugard, Belmont-Sainte-Foi, Cénevières, Concots, Cremps, Flaujac-Poujols, Lalbenque, Limogne-en-Quercy et Vaylats. Ce label donne de la visibilité à ces communes et rentre dans la politique de protection et de valorisation du ciel noir du PNR.

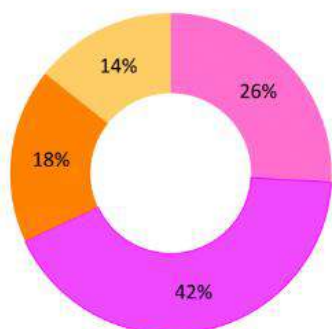
2 | Offre d'hébergement et d'accueil touristique

A -Le profil des touristes

Le lot, un territoire fréquenté par une clientèle toulousaine, francilienne, bordelaise et étrangère

Selon l'analyse des données Flux Vision sur le tourisme menée par le Département du Lot, la fréquentation touristique du Lot est estimée à 9,5 millions de nuitées en 2017. La clientèle étrangère (touristes + habitués) représente 21 % des nuitées. Cette clientèle étrangère provient principalement du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne et d'Espagne. La clientèle française vient principalement de Haute-Garonne, de Paris, des Hauts-de-Seine, de Gironde et du Val-de-Marne. Les principaux bassins de clientèle française sont les départements parisiens, le Nord et le Pas-de-Calais, la Haute-Garonne et l'Hérault en Occitanie, le Rhône et les Bouches-du-Rhône pour le Sud-Est et la façade atlantique.

■ Avril/Mai/Juin ■ Juillet/Août
 ■ Septembre/Octobre/Novembre ■ Décembre à Mars



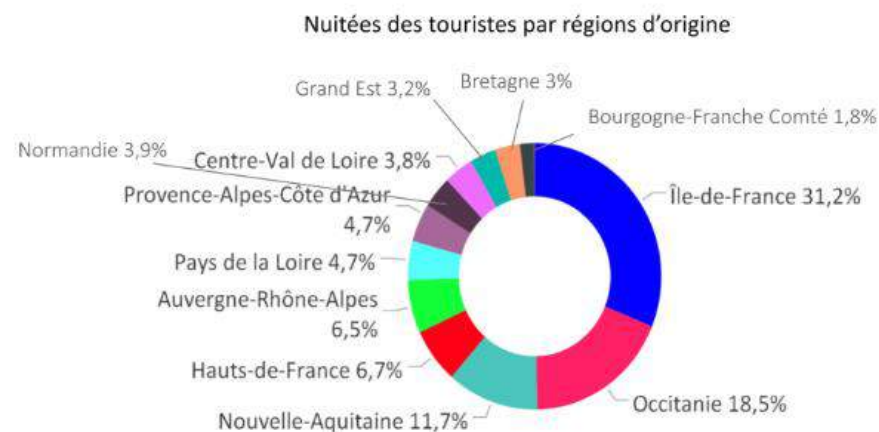
@Lot Tourisme

Les périodes printanière et estivale sont les périodes principales de fréquentation du Lot, même s'il reste fréquenté toute l'année pendant les congés scolaires ou pour de courts séjours par une clientèle de proximité, principalement toulousaine et bordelaise. En 2017, le pic de fréquentation du Lot est identifié le 14 août. Comme en Aveyron, une nuitée touristique sur quatre est consommée au printemps.

4 - Les nuitées des touristes français par région d'origine



- 1- Ile-de-France : 3 nuitées de touristes français sur 10
- 2- Occitanie : presque 2 sur 10 (ex-Midi-Pyrénées : 12,7% - ex-Languedoc-Roussillon : 5,8%)

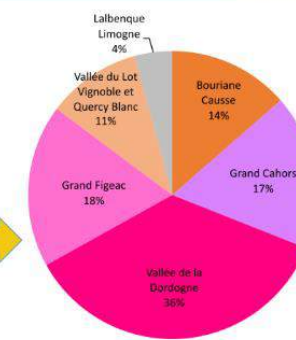


Source : Flux Vision tourisme 2017. Lot Tourisme.

Le Pays de Lalbenque-Limogne a accueilli 4 % des nuitées lotoises en 2017

5- Zoom sur les territoires – Les nuitées des touristes et habitués du Lot – Français et étrangers

Territoire	Poids capacité d'accueil totale	Nombre de nuitées (milliers)	Poids nuitées (touristes et habitués)
Vallée de la Dordogne	33%	3 281	36%
Grand Figeac	18%	1 671	18%
Grand Cahors	13%	1 593	17%
Bouriane-Causse	15%	1 241	14%
Vallée du Lot et du vignoble et Quercy Blanc	15%	969	11%
Lalbenque Limogne	6%	384	4%



Poids des territoires dans la fréquentation

La CCPLL dispose de 6% de la capacité d'accueil du Lot. C'est la capacité la plus faible du département. Les territoires dont la vocation touristique est la plus affirmée et développée sont la vallée de la Dordogne, ensuite le Grand Figeac puis le Grand Cahors. En 2017, 4 % des nuitées lotoises ont eu lieu sur la CCPLL. La CCPLL a accueilli 4 % des nuitées des touristes française du Lot et 3,8 % des nuitées des touristes étrangers. La faiblesse de ces chiffres est aussi due au plus faible nombre de communes sur le secteur de Lalbenque-Limogne par rapport aux autres territoires de comparaison.

Un tourisme hivernal et de court séjour portés par le marché aux truffes de Lalbenque

La saison touristique de la CCPLL s'allonge sur la période hivernale grâce aux marchés aux truffes du territoire, et notamment celui de Lalbenque qui est le plus gros département. L'Office de Tourisme précise que la clientèle hivernale est principalement une clientèle de proximité qui fréquente le territoire le temps d'un long weekend. Une certaine clientèle fait l'aller-retour dans la journée pour participer au marché aux truffes du mardi après-midi à Lalbenque.

L'étude Flux Vision de la fréquentation du Lot en 2017 relève que la Haute-Garonne, la Gironde et l'Hérault sont les trois départements de proximité qui regroupent 17 % des nuitées des touristes français sur le territoire lotois.

Un tourisme familial et de découverte

L'Office de tourisme précise que sur la CCPLL, le tourisme est avant tout un tourisme familial et de découverte. Il précise également que l'offre familiale proposant des prestations adaptées aux enfants pourrait être développée davantage sur le territoire afin de satisfaire les familles. Actuellement, peu de sites proposent des visites adaptées aux enfants.

B -L'hébergement touristique

Une offre touristique largement dominée par les résidences secondaires

DEFINITIONS

Offre marchande : offre en hébergement des hôtels, campings, autres hébergements collectifs de tourisme et gîtes.

Offre non marchande : offre d'hébergement estimée dans les résidences secondaires.

Résidences secondaires : logement utilisé pour les weekends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires.

Selon l'Office de Tourisme du Pays de Lalbenque-Limogne, le territoire compte 7 900 lits touristiques, dont 21 % seulement sont des lits marchands. Selon l'INSEE, en 2015, 1 522 résidences secondaires sont recensées sur la CCPLL.

Les chiffres issus de la taxe de séjour ont permis de recenser :

- 1 hôtel,
- 8 campings,
- 36 chambres d'hôtes,
- 79 meublés.

L'Office de Tourisme fait remarquer que les hébergements touristiques présents sur les plateformes (comme AirBNB) ne sont pas tous répertoriés. Ainsi les chiffres présentés ci-dessus peuvent être sous-évalués concernant les meublés notamment.

L'Office de Tourisme relève également un risque lié au manque d'entretien du parc de résidences secondaires. Ces résidences sont parfois mises en location saisonnière sans que le logement soit rafraîchi, ce qui tend à dévaloriser la qualité d'accueil touristique sur le territoire.

Un dortoir touristique ?

L'Office de Tourisme précise que la position satellitaire du territoire par rapport à de grands sites touristiques comme Saint-Cirq-Lapopie, Cahors ou Najac est un atout puisque les prix pratiqués par les prestataires de la CCPLL sont moins élevés que sur les grands sites. Ces prix attractifs participent aussi à l'attractivité du Pays de Lalbenque-Limogne. L'étude menée à partir des données Flux Vision Tourisme a permis de constater que 45,2 % des nuitées des touristes français qui s'hébergent en Pays de Lalbenque-Limogne font l'objet d'excursions dans une autre zone du département. C'est le taux le plus élevé du département.

Si ces données ne permettent pas de constater les excursions vers les autres départements, elles permettent de constater l'importance des flux vers le Grand Cahors et le Grand Figeac. La présence du Grand Site de Najac à proximité permet d'imaginer que le taux d'excursion des touristes est sous-estimé sur le territoire de Lalbenque-Limogne.

6- La mobilité des touristes français et étrangers – Déplacements dans les zones du département (excursions de courte durée)

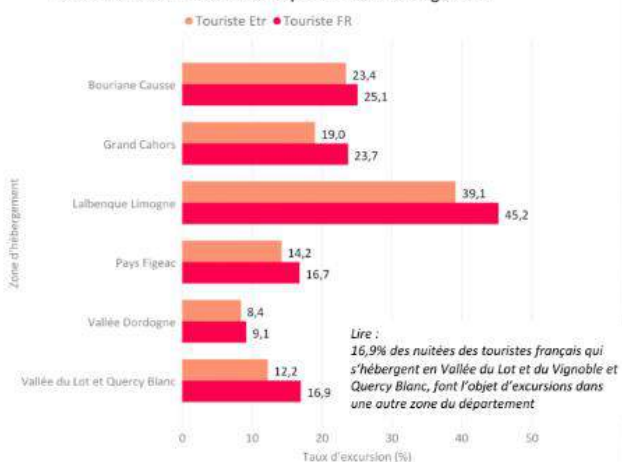


Les vacanciers, français et étrangers, qui font le plus d'excursions sont ceux qui sont hébergés sur les territoires de Lalbenque-Limogne et en Bouriane-Causse.

Le taux d'excursions pour la Vallée de la Dordogne est peu élevé, en raison de la richesse de l'offre touristique de ce territoire.

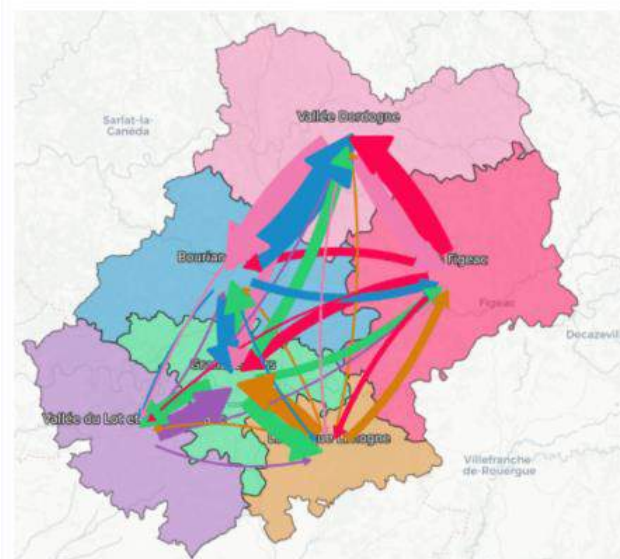
Globalement pour le Lot, sur les 6 millions de nuitées des touristes français et étrangers, on dénombre plus d'un million d'excursions au cours du séjour.

Taux d'excursion des touristes par zones d'hébergement



Attention : ne sont pas mesurées ici les excursions des touristes en séjour dans les départements limitrophes ni les excursions hors département des touristes en séjour dans le Lot.

6- La mobilité des touristes français et étrangers – Déplacements dans les zones du département (excursions de courte durée)



On mesure ici la mobilité des touristes en séjour entre les différentes zones du département.



Des touristes très mobiles, surtout sur la proximité de chaque territoire.

Les touristes en séjour en Vallée de la Dordogne partent à la visite de la Bouriane-Causse et du Grand Figeac.

Le Grand Cahors attire en excursion les touristes en séjour dans le Sud du département.

Source : Flux Vision tourisme 2017. Lot Tourisme.

Une offre d'hébergement suffisante en nombre...

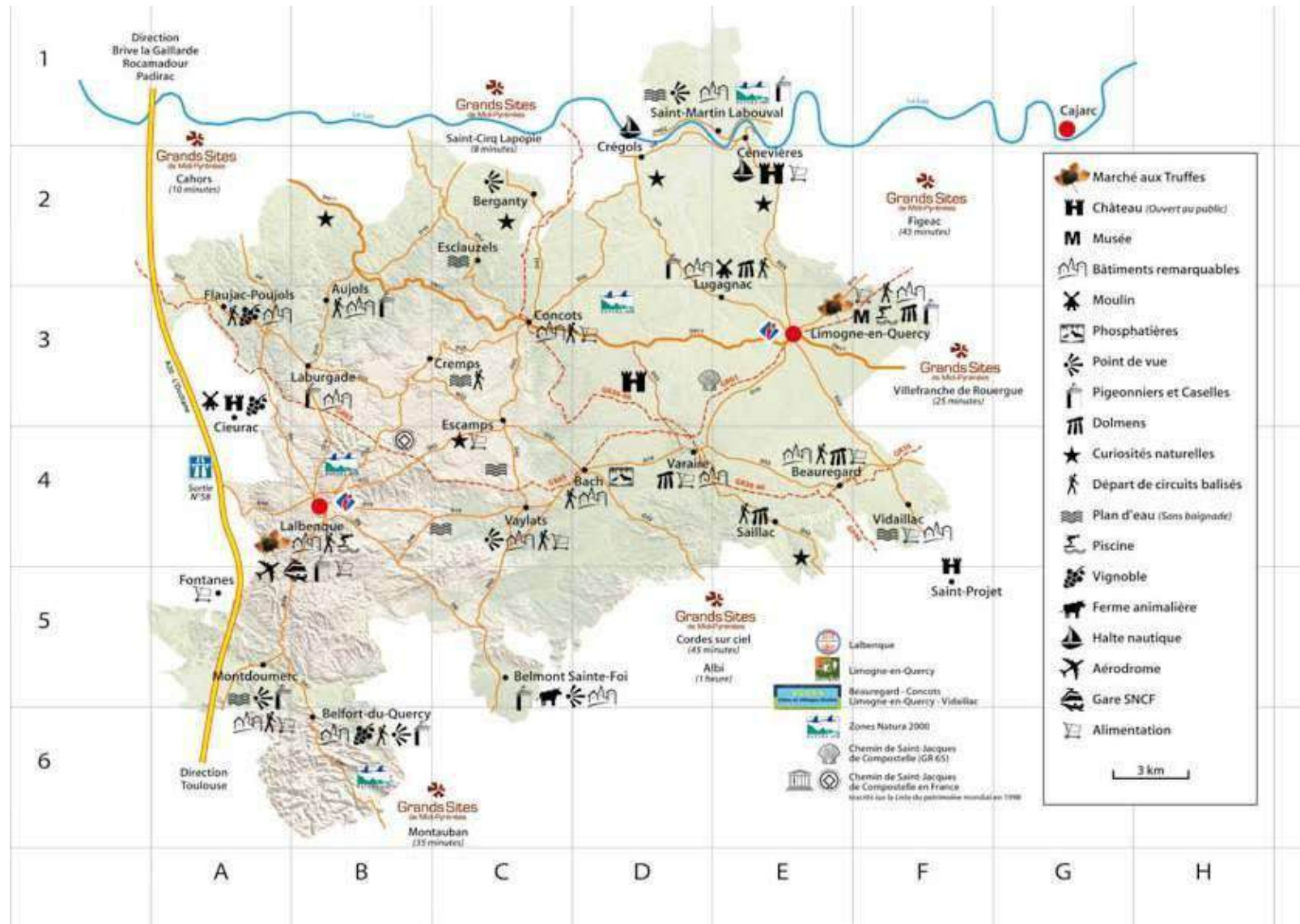
L'Office de Tourisme du Pays de Lalbenque-Limogne observe que la capacité d'hébergement du territoire est suffisante en nombre par rapport à sa fréquentation.

... mais des manques constatés

- La qualité des équipements touristiques peut se révéler problématique sur le territoire. En effet, du fait d'une faible professionnalisation des acteurs du tourisme, le parc d'hébergement et les équipements existants ne sont pas toujours rénovés et correctement entretenus. Une offre vieillissante est constatée sur certains campings. Il s'agit de gîtes loués par des particuliers mais aussi d'établissements d'accueil gérés par des personnes cherchant à se reconverter professionnellement, peu formés à la gestion d'établissements touristiques. Une certaine forme d'amateurisme qui peut affaiblir le potentiel touristique de la CCPLL.
- Le territoire manque également d'une offre d'hôtel de qualité (aucun hôtel du territoire n'est classé), ainsi qu'une offre d'accueil de groupe, en complément des gîtes d'étapes à destination des pèlerins.
- L'offre en hébergement insolite est un potentiel à développer sur le territoire.
- La possibilité de vacances « zéro pétrole » est très limitée car s'il est possible d'arriver en train sur le territoire par la gare de Lalbenque-Fontanes ou de Cahors, la faiblesse de l'offre de transports en commun sur le territoire rend indispensable l'usage de la voiture.
- Une offre de restauration de qualité pourrait être développée à Limogne-en-Quercy.
- Le territoire ne dispose pas ou très peu de logements locatifs temporaires permettant d'accueillir des travailleurs saisonniers. Cette problématique engendre des difficultés à recruter pour les établissements touristiques.

3 | A l'interface de territoires à forte notoriété touristique

@Office de Tourisme Lalbenque-Limogne



A -Des sites touristiques reconnus à proximité

La CCPLL profite de la proximité de sites touristiques majeurs :

- Saint-Cirq-Lapopie à 18 minutes de Limogne
- Cajarc à 16 minutes de Limogne
- Najac à 40 minutes de Limogne
- Cahors à 23 minutes de Lalbenque
- La vallée du Lot qui traverse le nord du territoire

B -Une destination touristique en devenir ?

ZOOM SUR LA FUSION DES OFFICES DE TOURISME DU SUD DU LOT

La fusion des Offices de Tourisme du Quercy Blanc, de Lalbenque-Limogne, de la Vallée du Lot et du Vignoble, et de Cahors-Saint-Cirq-Lapopie est prévue au 1^{er} octobre 2019. Le Pays de Lalbenque-Limogne pourra alors bénéficier d'une visibilité plus grande, et la stratégie touristique pourra trouver des synergies entre les territoires. Par exemple, les liaisons entre la future voie verte du Lot et les itinéraires pédestres, cyclables et équestres du Pays de Lalbenque-Limogne peuvent être à interroger dans une logique interterritoriale.

C -Un territoire associé aux causses du Quercy et son PNR

De plus, le Pays de Lalbenque-Limogne bénéficie de la visibilité touristique et de l'image de qualité territoriale qu'offre le Parc Naturel des Causses du Quercy.

D - Synthèse et enjeux du tourisme

CONSTATS

- Un territoire situé à proximité de sites touristiques majeurs,
- La grande itinérance, le géotourisme, la gastronomie et la qualité paysagère et patrimoniale sont les piliers du tourisme,
- Le marché aux truffes de Lalbenque porte un tourisme hivernal et de court-séjour,
- Des touristes qui dorment sur le territoire et partent en excursion à l'extérieur,
- Une offre d'hébergement suffisante en nombre, largement dominée par les résidences secondaires,
- Un manque de qualification de certains hébergements touristiques,
- Des problématiques d'hébergement des employés saisonniers.

ENJEUX

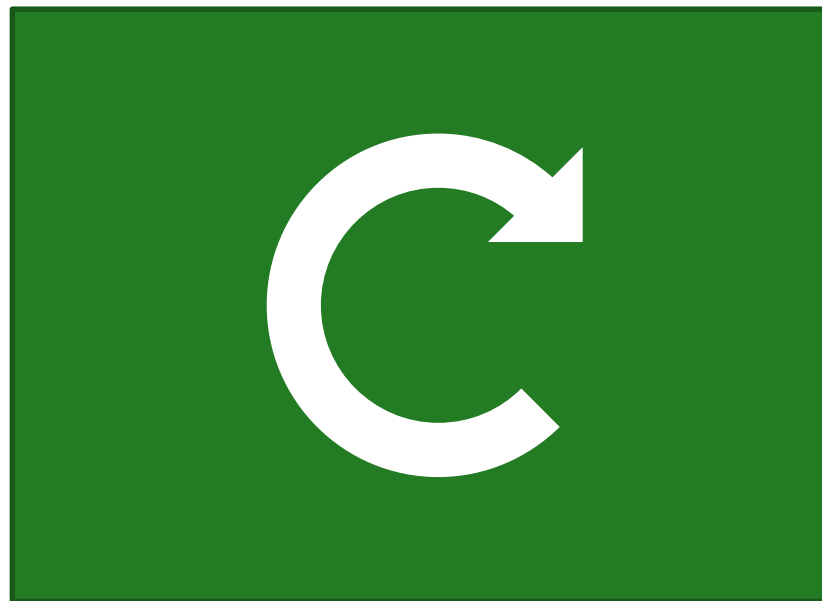
L'attractivité touristique du territoire repose sur la qualité de son cadre de vie, de son patrimoine et de ses paysages, à proximité de grands sites touristiques. Dès lors, attractivité touristique et attractivité résidentielle sont liées et reposent sur les mêmes principes : un territoire rural de grande qualité paysagère situé à proximité de locomotives touristiques et de locomotives économiques dans le cadre de l'attractivité résidentielle.

Les atouts touristiques de la CCPLL sont avérés, et la qualité urbaine des bourgs et des villages participe à en faire les vitrines touristiques du territoire.

PISTES DE REFLEXION

- Valoriser les potentialités touristiques du territoire et développer l'offre familiale,
- Développer le logement temporaire pour les saisonniers,
- Répondre aux besoins spécifiques des pèlerins du chemin de Saint-Jacques de Compostelle,
- Préserver la qualité paysagère aux abords des chemins et sites touristiques,
- Faire de Limogne et Lalbenque des portes d'entrée touristiques et développer sur le territoire une offre de services adaptée aux différents types de tourisme (hôtellerie, restauration, réponse aux besoins présents des touristes, des marcheurs...),
- Professionnaliser et faire monter en gamme l'offre touristique et hôtelière du territoire,
- Maintenir une offre en résidences secondaires de qualité,
- Inscire l'offre touristique de la CCPLL dans un réseau touristique régional.

Partie 4: Mise à jour 2023 des chiffres clés



1 | Démographie

A - Evolution du nombre d'habitants

	1990	1999	2008	2013	2019	1999-2019	2008-2019
Aujols	197	243	281	342	370	+127	+89
Bach	140	144	177	164	174	+30	-3
Beauregard	184	188	241	235	232	+44	-9
Belfort-du-Quercy	458	464	528	507	517	+53	-11
Belmont-Sainte-Foi	68	105	114	105	115	+10	+1
Berganty	74	92	97	110	118	+26	+21
Cénevières	164	161	178	164	170	+9	-8
Concots	331	372	402	419	420	+48	+18
Crégols	66	72	83	80	73	+1	-10
Cremps	229	270	308	358	360	+90	+52
Escamps	121	114	155	193	210	+96	+55
Esclauzels	139	156	198	225	221	+65	+23
Flaujac-Poujols	561	584	677	707	780	+196	+103
Laburgade	197	224	290	338	363	+139	+73

Lalbenque	878	1067	1468	1694	1785	+718	+317
Limogne-en-Quercy	618	724	797	786	738	+14	-59
Lugagnac	102	104	118	121	127	+23	+9
Mondoumerc	380	359	419	479	549	+190	+130
Saillac	114	118	140	161	154	+36	+14
Saint-Martin-Labouval	170	179	177	173	185	+6	+8
Varaire	278	268	301	308	335	+67	+34
Vaylats	196	251	257	279	326	+75	+69
Vidaillac	166	160	166	163	179	+19	+13
Total CCPLL	5831	6419	7572	8111	8501	+2082	+929

Evolution du nombre d'habitants - Source : INSEE 2023

La CCPLL gagne des habitants depuis 1975. La période de 1990 à 2013 a été la période de croissance démographique la plus soutenue. Depuis 2013, le rythme, toujours positif, a néanmoins ralenti.

Entre 2008 et 2019, la CCPLL a gagné 929 habitants, soit une hausse démographique de +12 %. Les communes de Lalbenque (+ 317 habitants en 11 ans), Montdoumerc (+ 130) et Flaujac-Poujols (+ 103) enregistrent les hausses du nombre d'habitants les plus importantes. A l'inverse, Limogne-en-Quercy est la commune qui a le plus perdu d'habitants (- 59).

B - Solde naturel et solde migratoire

	1999-2008	2008-2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,85	+1,06
<i>Due au solde naturel en %</i>	-0,27	-0,24
<i>Due au solde migratoire en %</i>	+2,13	+1,31

Source : INSEE 2023

Le dynamisme démographique de la CCPLL est directement lié à un solde migratoire positif. A partir de 1975, ce solde migratoire positif compense les pertes dues au solde naturel négatif. La période 1999-2008 a été celle où la variation annuelle moyenne de la population due au solde migratoire a été la plus forte (+2,1%/an).

Depuis 2008, ce dynamisme ralentit, mais permet toujours de renouveler les effectifs de la CCPLL et même de faire augmenter le nombre d'habitants.

C - Equilibres territoriaux

La répartition de la population entre les pôles du territoire et les communes rurales est stable entre 2008 et 2019.

Le poids démographique de Lalbenque s'est largement renforcé entre 1999 et 2019 (+4,4 points). A l'inverse, Limogne-en-Quercy, qui enregistre des baisses démographiques, voit son poids reculer (-2,6 points) : 11,3 % des habitants de la CCPLL vivaient à Limogne en 1999, cette part est désormais de 8,7 %.

Lalbenque est la commune dont le poids démographique a le plus augmenté, et Limogne est celle dont le poids a le plus baissé. Les communes de l'ouest du territoire ont tendance à voir leur poids démographique augmenter, à l'image de Montdoumerc, Laburgade et Aujols.

Le desserrement résidentiel de Cahors explique l'essor démographique de Lalbenque, qui a développé son offre d'habitat et d'équipements pour accueillir les nouveaux résidents.

	Poids démographique en %		
	1999	2008	2019
Lalbenque – pôle d'équilibre	16,6 %	19,4 %	21,0 %
Limogne – pôle d'équilibre	11,3 %	10,5 %	8,7 %
Total pôles	27,9 %	29,9 %	29,7 %
Total autres communes	72,1 %	70,1 %	70,3 %

Evolution du poids démographique - Source : INSEE 2023

2 | Logements

A - Evolution du nombre de logements

	1990	1999	2008	2013	2019	1999-2019	2008-2019
Aujols	119	154	183	203	212	+58	+29
Bach	119	127	148	131	147	+20	-2
Beauregard	138	150	200	203	209	+59	+9
Belfort-du-Quercy	243	269	317	328	346	+77	+29
Belmont-Sainte-Foi	84	71	94	90	110	+39	+16
Berganty	64	85	96	100	105	+20	+8
Cénevières	128	169	186	186	200	+31	+14
Concots	245	258	302	319	333	+75	+31
Crécols	67	71	87	94	97	+26	+11
Cremps	161	183	226	248	260	+77	+34
Escamps	113	119	137	153	166	+47	+29
Esclauzels	91	118	147	170	178	+60	+31
Flaujac-Pujols	216	258	310	357	385	+127	+75
Laburgade	105	121	148	167	187	+66	+39

Lalbenque	455	520	791	956	1032	+512	+241
Limogne-en-Quercy	401	422	499	510	540	+118	+41
Lugagnac	91	97	104	113	125	+28	+21
Mondoumerc	149	174	227	256	295	+121	+67
Saillac	118	114	128	147	152	+38	+24
Saint-Martin-Labouval	162	189	218	222	227	+38	+10
Varaire	181	196	224	242	261	+65	+37
Vaylats	128	134	166	162	214	+80	+48
Vidaillac	81	90	112	116	122	+32	+10
Total CCPLL	3659	4089	5050	5474	5905	+1816	+855

Evolution du nombre de logements. Source : INSEE 2023

La CCPLL compte 5 905 logements en 2019. Le nombre de logements a augmenté de 17 % entre 2008 et 2019 (+ 855 logements, soit une variation annuelle moyenne de +1,4%/an).

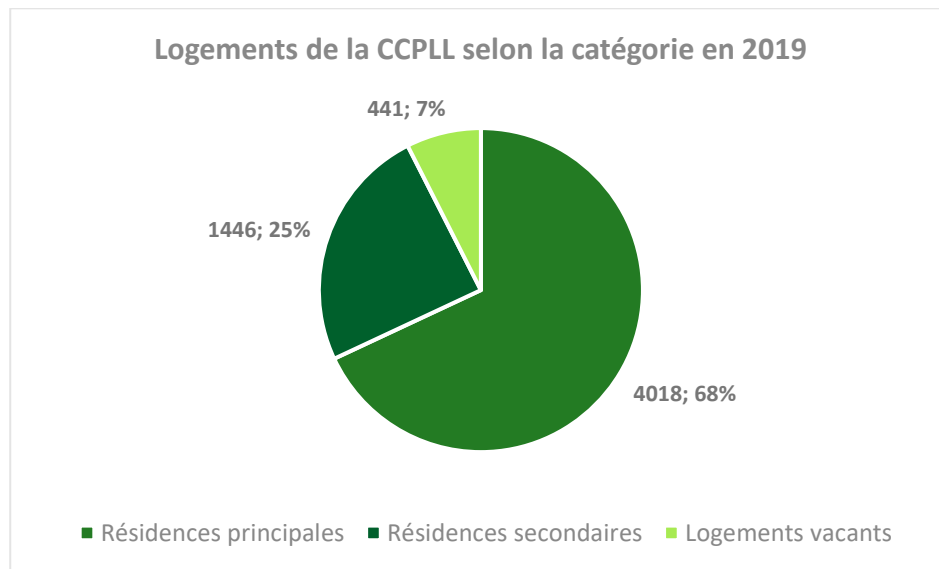
Les communes de Lalbenque, Montdoumerc, Vaylats, Laburgade et Flaujac-Pujols sont celles dont le rythme de production de logements a été le plus soutenu entre 2008 et 2019 : respectivement +2,45%/an, +2,39%/an, +2,34%/an, +2,16%/an et 1,98%/an.

Lalbenque est la commune avec la dynamique de production de logements la plus soutenue (+241 logements entre 2008 et 2019).

Le pôle de Limogne-en-Quercy (+0,72%/an) observe une dynamique de production de logements inférieure à la moyenne de la communauté de communes.

La commune de Bach a vu son nombre de logements diminuer (-2 logements).

B - Vacance de logements



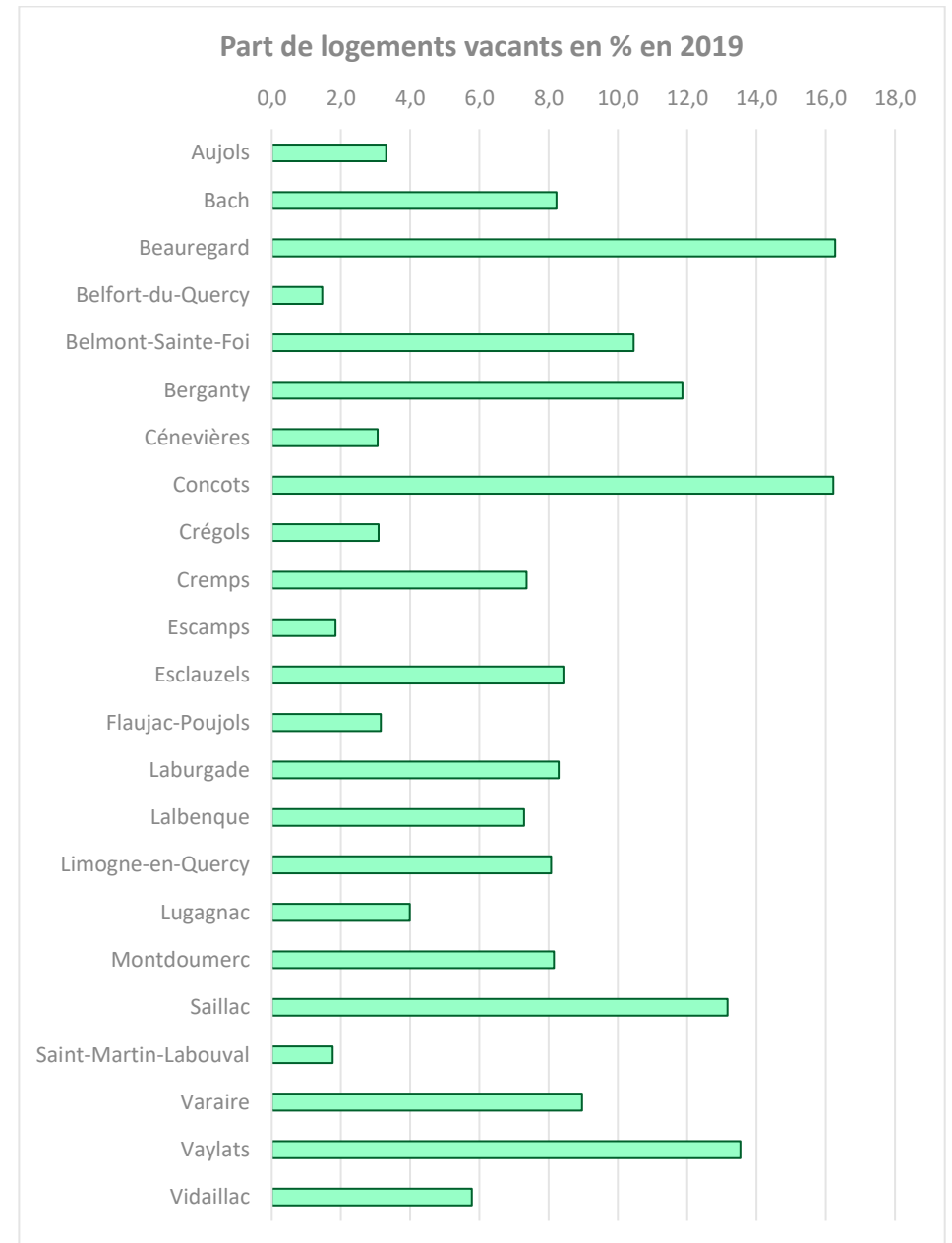
Source : INSEE 2023

La CCPLL comptabilise 7,5 % de logements vacants, soit 441 unités. Un logement sur quatre est une résidence secondaire.

Lalbenque (75), Concots (54) et Limogne-en-Quercy (44) sont les communes qui comptabilisent le plus de logements vacants en nombre.

Beauregard (16,3 %), Concots (16,2 %), Vaylats (13,5 %) et Saillac (13,2 %) ont les taux de vacance les plus élevés. A l'inverse, Belfort-du-Quercy, Saint-Martin-Labouval et Escamps ont les taux de vacance les plus faibles.

De nombreuses communes ont un taux de vacance très faible (<4%), ce qui peut témoigner d'une tension sur le logement dans ces communes.



Source : INSEE 2023

	1990	1999	2008	2013	2019	1999-2019	2008-2019
Aujols	4	11	17	6	7	-4	-10
Bach	14	2	6	19	12	+10	+6
Beauregard	8	10	18	19	34	+24	+16
Belfort-du-Quercy	43	46	45	38	5	-41	-40
Belmont-Sainte-Foi	21	6	7	9	12	+6	+5
Berganty	3	14	8	15	12	-2	+4
Cénevières	1	16	11	19	6	-10	-5
Concots	30	22	31	39	54	+32	+23
Crégols	10	5	5	3	3	-2	-2
Cremps	2	9	9	16	19	+10	+10
Escamps	10	7	6	8	3	-4	-3
Esclauzels	7	3	2	9	15	+12	+13
Flaujac-Poujols	7	7	12	15	12	+5	+0
Laburgade	4	14	7	9	16	+2	+9
Lalbenque	37	30	38	54	75	+45	+37
Limogne-en-Quercy	55	34	34	29	44	+10	+9
Lugagnac	9	9	2	1	5	-4	+3

Mondoumerc	8	8	23	20	24	+16	+1
Saillac	15	5	3	10	20	+15	+17
Saint-Martin-Labouval	7	15	10	17	4	-11	-6
Varaire	17	3	5	13	23	+20	+18
Vaylats	15	11	3	15	29	+18	+26
Vidaillac	3	4	1	12	7	+3	+6
Total CCPLL	330	291	305	396	441	+150	+136

Le nombre de logements vacants de la CCPLL a augmenté de +136 unités entre 2008 et 2019.

Lalbenque (+37), Vaylats (+26) et Concots (+23) sont les communes dont le nombre de logements vacants a le plus augmenté.

A l'inverse, certaines communes sont parvenues à résorber la vacance de logements, notamment Belfort-du-Quercy (-40 logements vacants), Aujols (-10), Saint-Martin-Labouval (-6), Cénevières (-5), Escamps (-3) et Crégols (-2).

C - Logements sociaux

La CCVLV compte 46 logements sociaux en 2019, soit 1,1 % du parc de résidences principales. Lalbenque et Limogne-en-Quercy sont les communes qui comptent le plus de logements sociaux. Limogne est la commune qui compte la part de logements sociaux la plus élevée.

	Nombre de logements sociaux en 2019	Part de logements sociaux en %
Aujols	0	0,0
Bach	0	0,0
Beauregard	0	0,0
Belfort-du-Quercy	0	0,0
Belmont-Sainte-Foi	1	1,6
Berganty	0	0,0
Cénevières	2	2,1
Concots	5	2,3
Crégols	0	0,0
Cremps	0	0,0
Escamps	2	2,0
Esclauzels	0	0,0
Flaujac-Poujols	0	0,0
Laburgade	0	0,0

Lalbenque	21	2,6
Limogne-en-Quercy	13	3,3
Lugagnac	0	0,0
Mondoumerc	0	0,0
Saillac	0	0,0
Saint-Martin-Labouval	0	0,0
Varaire	2	1,2
Vaylats	0	0,0
Vidaillac	0	0,0
Total CCPLL	46	1,1 %

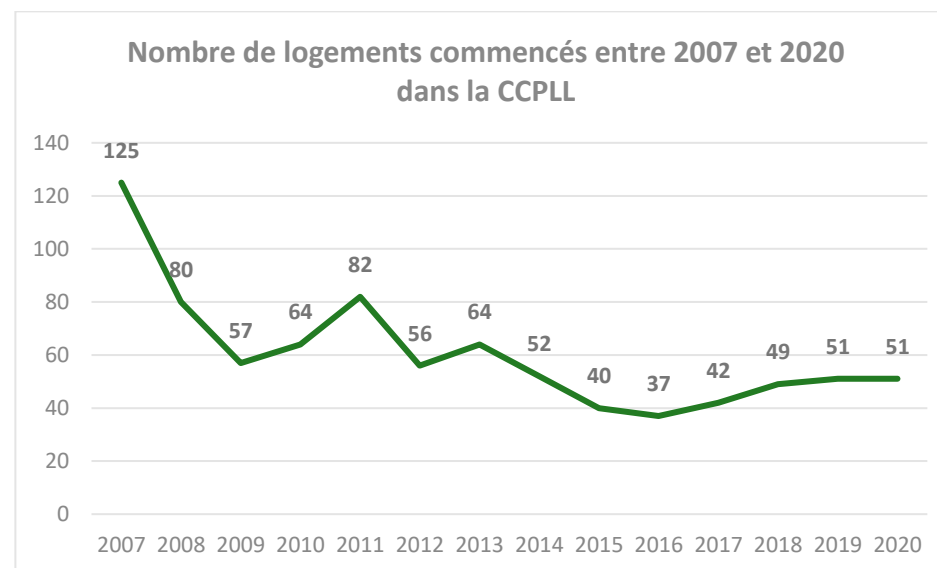
D - Dynamiques de construction

	Logements commencés entre 2007 et 2016	Logements commencés entre 2017 et 2020
Aujols	28	7
Bach	9	3
Beauregard	12	4
Belfort-du-Quercy	20	3
Belmont-Sainte-Foi	7	5
Berganty	7	6
Cénevières	18	3
Concots	23	3
Crégols	9	2
Cremps	30	10
Escamps	24	12
Esclauzels	30	2
Flaujac-Poujols	67	15
Laburgade	28	12
Lalbenque	157	61
Limogne-en-Quercy	44	14
Lugagnac	11	6
Mondoumerc	54	8
Saillac	6	1

Saint-Martin-Labouval	15	0
Varaire	19	13
Vaylats	25	3
Vidaillac	14	0
Total CCPLL	657	193
Moyenne par an	66	48

Sources : Sitadel2, en date réelle, 2018 et 2023

Après une importante baisse du rythme de la construction entre 2007 et 2009, le rythme a globalement continué à diminuer entre 2009 et 2016. La période 2017-2020 a vu la production se stabiliser à 48 logements par an.



Sources : Sitadel2, en date réelle, 2018 et 2023

La répartition des logements commencés sur cette dernière période 2017-2020 est la suivante :

- 171 logements individuels purs, dont 59 à Lalbenque,

- 14 logements individuels groupés dont 9 à Varaire, 3 à Cremps et 2 à Lalbenque,
- 8 logements collectifs à Limogne-en-Quercy.

Sur la période 2011-2020, soit 10 ans, la CCPLL a enregistré 524 logements commencés, soit une moyenne de 52 logements par an.

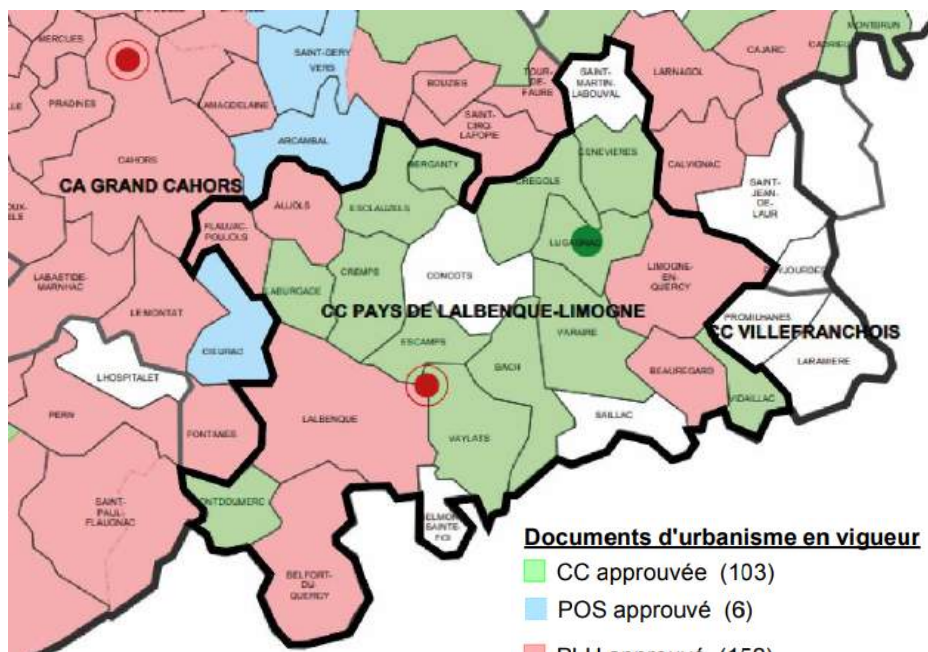
Partie 5 : Urbanisme et urbanisation



Lotissement en cours de construction à Limogne-en-Quercy. Source : Relief urbanisme 2019

1 | Les modèles d'urbanisation du Pays de Lalbenque-Limogne

A -Le territoire en grande partie couvert par des documents d'urbanisme



Source : DDT du Lot, 2019

Documents d'urbanisme en vigueur

- CC approuvée (103)
- POS approuvé (6)
- PLU approuvé (152)
- PLUI approuvé (1)

Procédures en cours

- Prescription CC (7)
- Prescription Elaboration PLU (2)
- Prescription Révision PLU (6)
- Prescription Elaboration PLUI (7)

Au 1^{er} janvier 2019, la CCPLL est couverte par six Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et treize Cartes communales approuvés. En l'absence de document d'urbanisme, les communes de Saint-Martin-Labouval, Concots, Saillac et Belmont-Sainte-Foi sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le taux de remplissage des zones urbanisables des PLU et Cartes communales en vigueur

En 2018, les PLU et Cartes communales comptent 1 536 hectares de zones dédiées à l'urbanisation, dont :

- 549 hectares en zones U des PLU,
- 248 hectares en zones AU ouvertes des PLU,
- 273 hectares en zones AU fermées des PLU,
- 466 hectares en zones constructibles des Cartes communales.

Le taux de remplissage de ces zones est estimé à 42 % sur l'ensemble de la CCPLL, dont :

- 46 % des zones U des PLU,
- 32 % des zones AU ouvertes des PLU,
- 24 % des zones AU fermées des PLU,
- 53 % des zones constructibles des Cartes communales.

NB : Le taux de remplissage des zones est calculé à partir des parcelles bâties. Il s'agit d'une estimation qui ne tient pas compte des espaces non bâtis et non disponibles à l'urbanisation tels que les espaces publics (routes, places, etc...).

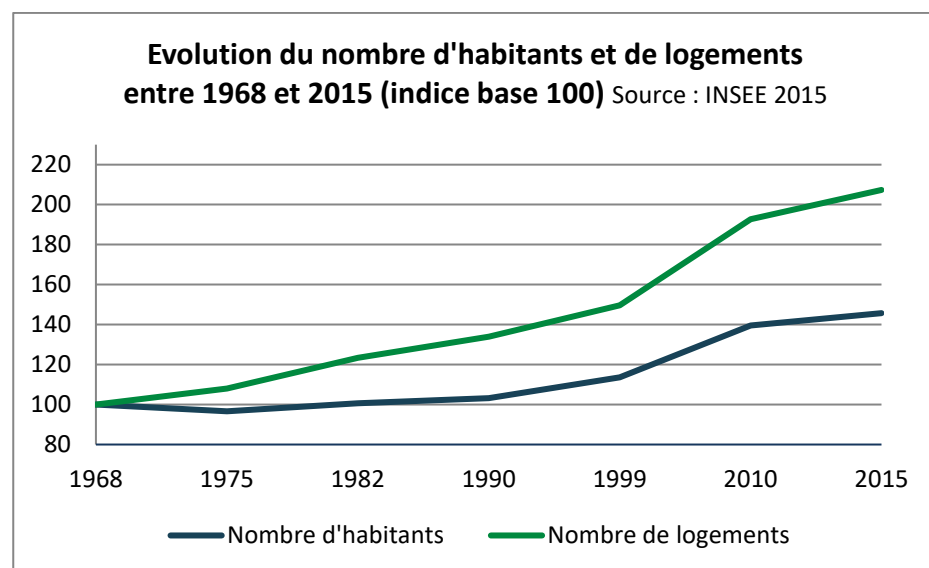
B -Les densités de constructions nouvelles à usage d'habitation

Des dynamiques de construction importantes mais à la baisse

C'est la construction de logements qui participe le plus à l'artificialisation des sols du Pays de Lalbenque-Limogne.

Entre 2007 et 2016, 657 logements ont été commencés au sein de la CCPLL, soit **73 logements par an en moyenne**. Malgré un rythme de production en baisse depuis le passage de la crise économique de 2008, le territoire produit davantage de logements qu'il n'accueille d'habitants, du fait de la décohabitation des ménages et de la production de résidences secondaires notamment. Les dynamiques démographiques et de construction diffèrent selon les secteurs.

Ces dynamiques sont traitées dans la partie 1 du livret 3 du présent diagnostic territorial.

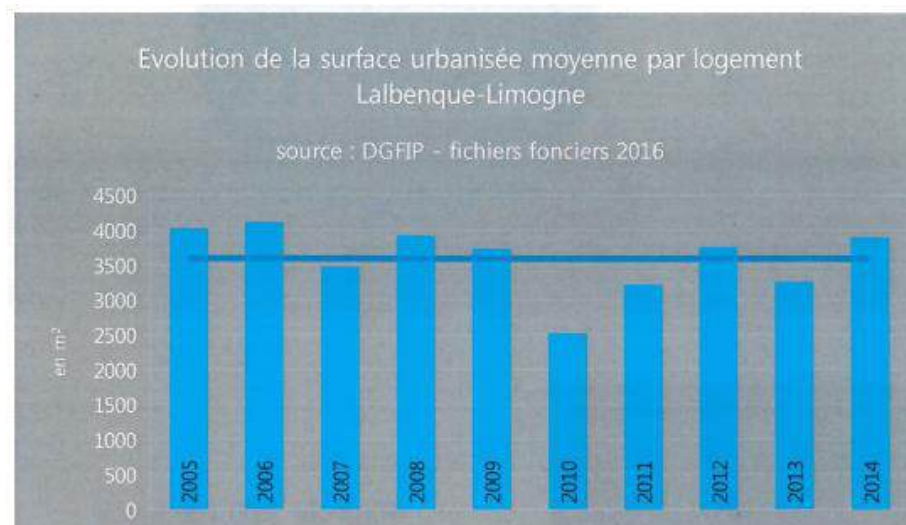


Une densité moyenne de construction inférieure à 3 logements par hectare

L'étude publiée par la DDT du Lot en août 2018 montre que, dans la CCPLL, la **taille moyenne d'une parcelle est de 3 580 m² pour un logement neuf** sur la période 2005-2014. Cette **moyenne est très élevée** et connaît une tendance à la hausse entre 2010 et 2014, comme le montre le graphique ci-dessous.

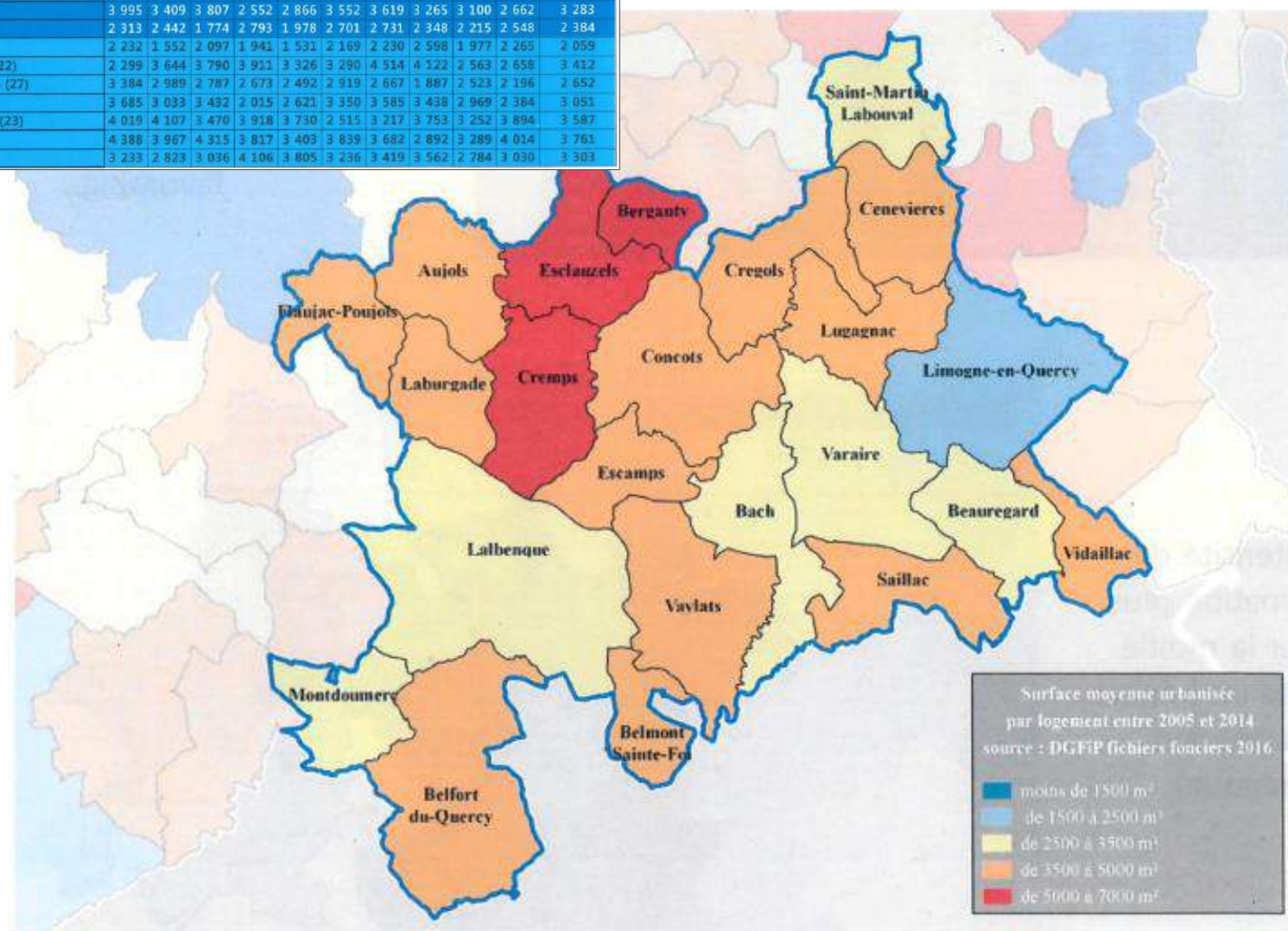
La carte en page suivante permet de constater que la CCPLL connaît un phénomène généralisé d'urbanisation résidentielle sur de grands, voire très grands terrains. Limogne-en-Quercy se démarque toutefois avec des surfaces moyennes urbanisées inférieures à la moyenne du Lot (2 580 m²/logement neuf en moyenne dans le Lot), alors que Cremps, Esclauzels et Berganty ont consommé plus de 5000 m² en moyenne par nouveau logement.

A l'échelle du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, la CCPLL est l'EPCi dont les surfaces moyennes urbanisées par logement sont les plus élevées. L'Etat dans son Point de Vue souligne les efforts que devra consentir la CCPLL afin d'être compatible avec les objectifs du SCoT : une réduction à minima de moitié des surfaces moyennes par logement neuf.



Etude consommation d'espace SCOT de Cahors et Sud du Lot. Source : DDT du Lot, 2018

Territoires	Surfaces moyennes urbanisées par logement (m ²)											Moyenne période
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
Lot (340 communes)	2 631	2 432	2 275	2 591	2 309	2 765	2 854	2 751	2 491	2 698	2 580	
SCOT Cahors et Sud du Lot (112)	2 806	2 225	2 555	2 536	2 129	2 461	2 609	2 739	2 384	2 689	2 513	
SCOT du Pays de Figeac (partie lotoise - 86)	2 148	2 300	1 727	2 298	3 038	3 262	3 057	2 985	2 884	2 898	2 660	
SCOT Pays Bourlani (35)	3 995	3 409	3 807	2 552	2 866	3 552	3 619	3 265	3 100	2 662	3 283	
SCOT CAUVALDOR (83)	2 313	2 442	1 774	2 793	1 978	2 701	2 731	2 348	2 215	2 548	2 384	
Grand Cahors (39)	2 232	1 552	2 097	1 941	1 531	2 169	2 230	2 598	1 977	2 265	2 059	
Causse de Labastide-Murat (22)	2 299	3 644	3 790	3 911	3 326	3 290	4 514	4 122	2 563	2 658	3 412	
Vallée du Lot et du Vignoble (27)	3 384	2 989	2 787	2 673	2 492	2 919	2 667	1 887	2 523	2 196	2 652	
Quercy Bourlani (20)	3 685	3 033	3 492	2 025	2 621	3 350	3 585	3 438	2 969	2 384	3 051	
Pays de Lalbenque-Limogne (23)	4 019	4 107	3 470	3 918	3 730	2 515	3 217	3 753	3 252	3 894	3 587	
Pays de Cazals-Salviac (15)	4 388	3 967	4 315	3 817	3 403	3 839	3 682	2 892	3 289	4 014	3 761	
Quercy Blanc (23)	3 233	2 823	3 036	4 106	3 805	3 236	3 419	3 562	2 784	3 030	3 303	



Etude consommation d'espace SCOT de Cahors et Sud du Lot. Source : DDT du Lot, 2018

2 | L'évolution de la tache bâtie entre 2008 et 2018

A -Taches bâties : objectifs et méthodologie

Objectifs

L'analyse de l'évolution des taches bâties entre deux dates permet de caractériser l'évolution de l'urbanisation sur un territoire donné, et apporte des indications sur les phénomènes potentiels d'étalement urbain et de mitage. Elle répond à la question : **comment s'est urbanisé le territoire depuis 2008 ?**

POINT DE VIGILANCE

La tache bâtie est une donnée théorique. Elle ne reflète pas la réalité parcellaire, mais elle permet d'identifier et d'évaluer les processus d'urbanisation en cours depuis 10 ans sur le territoire.

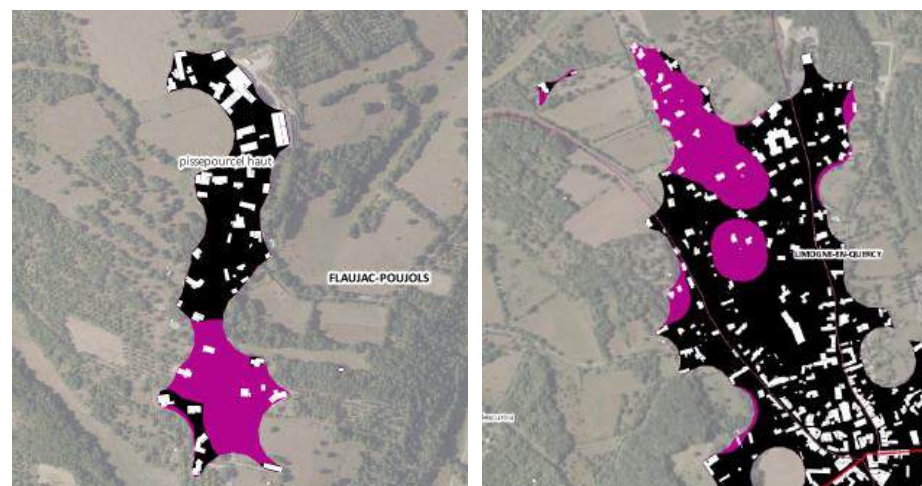
Méthodologie de création des taches bâties

Les taches bâties de 2008 et 2018 ont été générées par traitement géomatique à partir des **cadastres de 2008 et de 2018**. La **méthode de dilatation/érosion** a été appliquée autour des bâtiments distants de moins de **50 mètres** entre eux, quelle que soit la vocation du bâtiment.
NB : Les millésimes du cadastre représentent une réalité du territoire à environ N-2. Malgré ce biais, le pas de 10 ans est respecté.

ZOOM SUR LE GEOMATIQUE

La géomatique est la combinaison des mots « géographie » et « informatique ». Il s'agit d'une pratique informatique qui permet de collecter, analyser et diffuser des données géographiques, telles que les données cadastrales.

Exemples de taches bâties 2008-2018



Les exemples ci-dessus montrent l'évolution de la tache bâtie sur le hameau Pissepourceil-Haut à Flaujac-Poujols (à gauche) et sur le bourg de Limogne-en-Quercy (à droite) :

- En noir, il s'agit de la tache bâtie de 2008,
- En violet, de l'évolution de la tache bâtie entre 2008 et 2018.

B -La tache bâtie a augmenté de 158 hectares entre 2008 et 2018

2 % du territoire de la CCPLL est aujourd'hui artificialisé

En 2018, la tache bâtie couvre 2 % de la surface globale de la CCPLL. Cette part était de 1,7 %.

	Surface	Part du territoire couvert par la tache bâtie
Tache bâtie 2008	472 ha	1,7 %
Tache bâtie 2018	900 ha	2 %
Surface CCPLL	44 500 ha	

La tache bâtie a progressé de 21 % entre 2008 et 2018

En 2008, la tache bâtie de la CCPLL couvrait 472 hectares du territoire. En 2018, elle en couvre 900. Cela représente une augmentation de la tache bâtie de 158 hectares, soit **une hausse de +21,3 % de la surface de la tache bâtie en 10 ans.**

C -Une évolution plus rapide de la tache bâtie dans les communes de l'ouest de la CCPLL

Trois communes de la CCPLL ont connu une progression de leur tache bâtie supérieure à 10 hectares. C'est dans le pôle de Lalbenque que la tache bâtie a le plus progressé entre 2008 et 2018 avec + 31,17 hectares. La commune de Flaujac-Poujols s'illustre particulièrement avec une augmentation de 21,79 hectares de sa tache bâtie, soit une variation de + 43 %. Le pôle de Limogne-en-Quercy a connu un développement plus mesuré de 15,04 hectares.

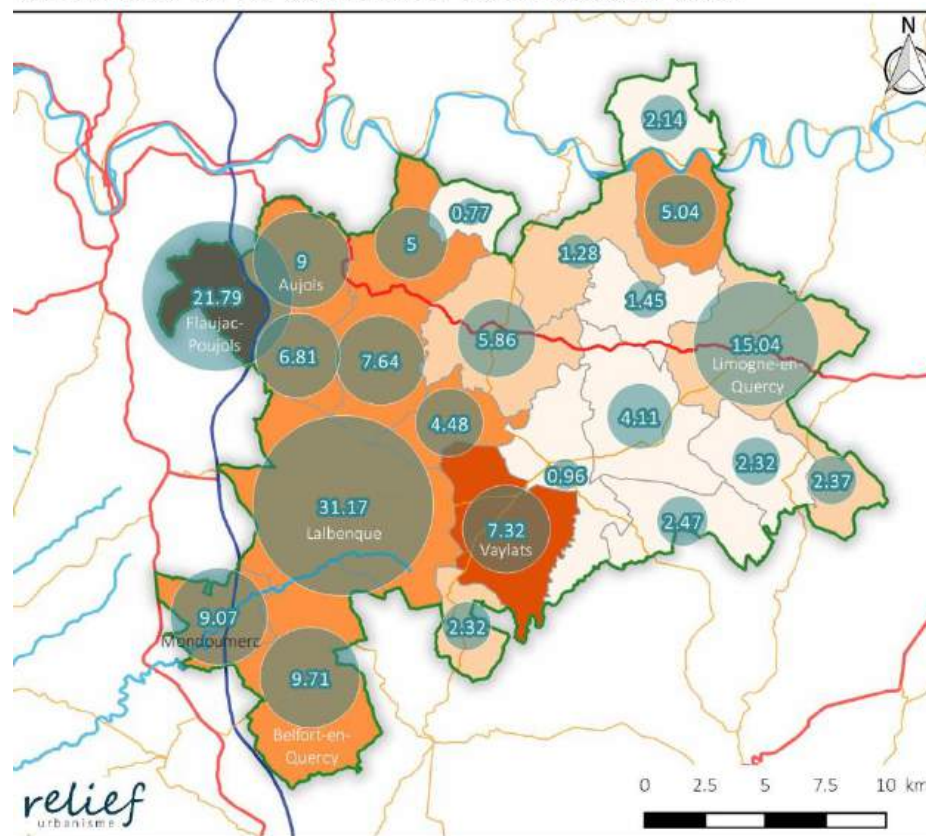
L'analyse du taux de variation permet d'appréhender la vitesse à laquelle la tache bâtie a progressé entre 2008 et 2018. En moyenne sur le territoire, la tache bâtie a augmenté de + 21 %.

C'est dans les communes situées à l'ouest de la CCPLL, et dont l'évolution récente est liée au desserrement résidentiel de Cahors et à la diffusion de la métropole toulousaine le long de l'A20, que la variation de la tache bâtie est la plus importante : + 43 % à Flaujac-Poujols, + 31 % à Vaylats, + 30 % à Montdoumerc et + 28 % à Aujols.

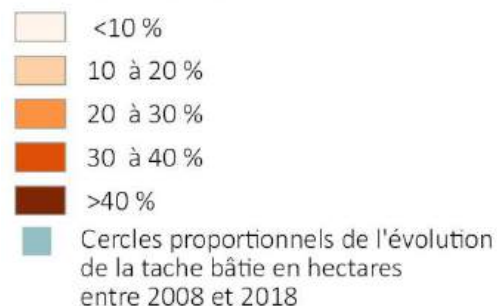
Au contraire, les communes situées sur la partie est de la CCPLL connaissent une variation beaucoup plus mesurée de leur tache bâtie : + 6 % à Bach, + 7 % à Berganty, + 8 % à Lugagnac et + 9 % à Saint-Martin-Labouval.

	Surface de la tache bâtie en 2008	Surface de la tache bâtie en 2018	Evolution entre 2008 et 2018	Variation entre 2008 et 2018
Aujols	32,06 ha	41,06 ha	+ 9,00 ha	+ 28 %
Bach	17,21 ha	18,18 ha	+ 0,96 ha	+ 6 %
Beauregard	22,53 ha	24,85 ha	+ 2,32 ha	+ 10 %
Belfort-du-Quercy	38,76 ha	48,47 ha	+ 9,71 ha	+ 25 %
Belmont-Sainte-Foi	18,69 ha	21,02 ha	+ 2,32 ha	+ 12 %
Berganty	10,93 ha	11,69 ha	+ 0,77 ha	+ 7 %
Cénevières	24,31 ha	29,34 ha	+ 5,04 ha	+ 21 %
Concots	38,44 ha	44,30 ha	+ 5,86 ha	+ 15 %
Crégols	9,48 ha	10,75 ha	+ 1,28 ha	+ 13 %
Cremps	33,39 ha	41,03 ha	+ 7,64 ha	+ 23 %
Escamps	16,97 ha	21,45 ha	+ 4,48 ha	+ 26 %
Esclauzels	19,36 ha	24,36 ha	+ 5,00 ha	+ 26 %
Flaujac-Poujols	50,13 ha	71,92 ha	+ 21,79 ha	+ 43 %
Laburgade	29,50 ha	36,32 ha	+ 6,81 ha	+ 23 %
Lalbenque	120,66 ha	151,84 ha	+ 31,17 ha	+ 26 %
Limogne-en-Quercy	81,77 ha	96,81 ha	+ 15,04 ha	+ 18 %
Lugagnac	17,36 ha	18,81 ha	+ 1,45 ha	+ 8 %
Mondoumerc	30,20 ha	39,27 ha	+ 9,07 ha	+ 30 %
Saillac	24,96 ha	27,42 ha	+ 2,47 ha	+ 10 %
Saint-Martin-Labouval	23,38 ha	25,52 ha	+ 2,14 ha	+ 9 %
Varaire	42,09 ha	46,20 ha	+ 4,11 ha	+ 10 %
Vaylats	23,90 ha	31,22 ha	+ 7,32 ha	+ 31 %
Vidailiac	16,08 ha	18,44 ha	+ 2,37ha	+ 15 %
Total CCPLL	742,15 ha	900,27 ha	+ 158,12 ha	+ 21 %

EVOLUTION DE LA TACHE BATIE ENTRE 2008 ET 2018



Taux de variation de la tache bâtie entre 2008 et 2018



Territoire et administration



Conception : septembre 2019
 Source : Cadastre 2008 et 2018
 Traitement géomatique : EllipSIG

3 | Qualification de l'urbanisation entre 2008 et 2018

A - Une analyse réalisée à partir du parcellaire bâti

Objectifs

L'analyse des surfaces parcellaires bâties entre deux dates permet de caractériser la vocation des constructions, mais aussi leur mode d'implantation par rapport à la tache bâtie initiale. Elle répond à la question : **quelles sont les vocations des parcelles qui ont été bâties entre 2008 et 2018 ? Comment se sont implantées les constructions nouvelles par rapport à la tache bâtie de 2008 ?**

Méthodologie

Les parcelles bâties entre 2008 et 2018 ont été extraites des **cadastres**. Elles ont été **croisées avec la tache bâtie de 2008** pour identifier les constructions :

- En **densification de la tache bâtie de 2008**,
- En **extension de la tache bâtie de 2008**,
- En **création de nouvelles taches bâties**.

Enfin, une classification des parcelles par typologie de bâti a été réalisée à partir des **données MAJIC 2018** pour en extraire les parcelles à **vocation résidentielle**.

LIMITES DES DONNEES MAJIC

- L'alimentation des données MAJIC repose sur les déclarations des contribuables ; ce sont donc des informations majoritairement déclaratives.
- Les bâtiments publics comme les écoles, les hôpitaux... ne sont pas recensés dans l'application MAJIC car ils sont exonérés de taxe.
- Lorsqu'un bâtiment est à cheval sur plusieurs parcelles, il n'est affecté qu'à une seule parcelle (parcelle de référence), généralement la plus petite, les autres parcelles étant considérées comme non bâties.
- On observe également des bâtiments situés sur une seule parcelle, mais celle-ci n'est pas indiquée comme bâtie dans les données MAJIC. Cela provient probablement d'un décalage entre la numérisation des nouveaux bâtiments et la réception et le traitement des données déclaratives liées aux impôts.

B -135 hectares urbanisés entre 2008 et 2018

Une urbanisation très majoritairement dédiée à l'habitat

Les parcelles bâties entre 2008 et 2018 représentent une surface totale de 134,8 hectares.

Dans la CCPLL, ce sont à minima 103,4 hectares qui ont été bâtis au profit de l'habitat, soit au moins 77 % de l'urbanisation totale¹.

Sur la plupart des communes, l'urbanisation récente a une vocation majoritairement résidentielle, même si certaines observent également une urbanisation à vocation d'activités ou d'équipements. C'est le cas notamment sur les communes de Lalbenque et Limogne-en-Quercy avec le développement des zones d'activités économiques de Lissaure et de la Rigounenque.

Une urbanisation en extension de la tache bâtie de 2008

Il est estimé que 3 % de l'urbanisation récente a été réalisée en densification (au sein des taches bâties de 2008), 88 % en extension d'une tache bâtie existante et 9 % en création d'une nouvelle tache bâtie.

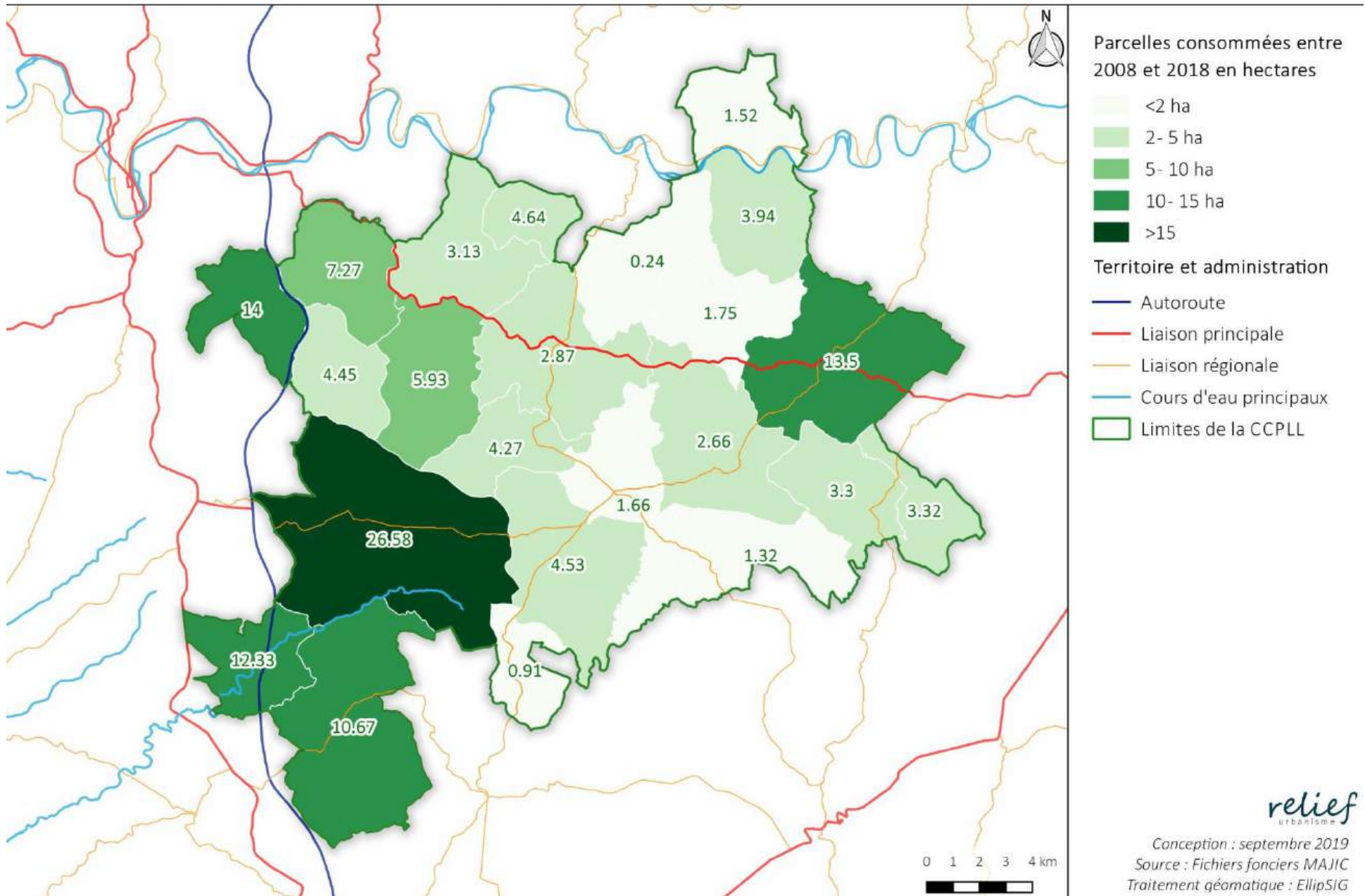
Cette urbanisation extensive peut être expliquée par plusieurs facteurs :

- des espaces bâtis déjà denses, avec peu de capacités de densification,
- une aspiration des individus pour des maisons individuelles à l'écart du voisinage,
- la difficulté à mobiliser et à rendre désirable le foncier disponible dans les espaces déjà denses,
- un mode de production du logement au coup par coup, au gré des opportunités foncières.

¹ La vocation de 18 % des parcelles bâties sur la CCPLL entre 2008 et 2018 est inconnue. Il peut alors s'agir d'habitat, d'activités ou d'équipements.

Parcelles bâties entre 2008 et 2018	Surface totale	Vocation résidentielle	Vocation activités ou équipements	Vocation inconnue
Aujols	7,27 ha	6,19 ha	0,22 ha	0,85 ha
Bach	1,66 ha	1,22 ha	0,24 ha	0,19 ha
Beauregard	3,30 ha	2,61 ha	0,01 ha	0,69 ha
Belfort-du-Quercy	10,67 ha	7,77 ha	0,00 ha	2,90 ha
Belmont-Sainte-Foi	0,91 ha	0,91 ha	0,00 ha	0,00 ha
Berganty	4,64 ha	0,34 ha	0,00 ha	4,30 ha
Cénevières	3,94 ha	2,48 ha	0,00 ha	1,46 ha
Concots	2,87 ha	2,87 ha	0,00 ha	0,00 ha
Crégols	0,24 ha	0,23 ha	0,00 ha	0,01 ha
Cremps	5,93 ha	4,94 ha	0,78 ha	0,22 ha
Escamps	4,27 ha	3,62 ha	0,59 ha	0,07 ha
Esclauzels	3,13 ha	2,90 ha	0,06 ha	0,17 ha
Flaujac-Poujols	14,00 ha	12,08 ha	0,73 ha	1,19 ha
Laburgade	4,45 ha	3,90 ha	0,00 ha	0,54 ha
Lalbenque	26,58 ha	19,46 ha	1,85 ha	5,27 ha
Limogne-en-Quercy	13,50 ha	10,42 ha	1,78 ha	1,30 ha
Lugagnac	1,75 ha	1,75 ha	0,00 ha	0,00 ha
Mondoumerc	12,33 ha	9,29 ha	0,42 ha	2,62 ha
Saillac	1,32 ha	0,40 ha	0,23 ha	0,69 ha
Saint-Martin-Labouval	1,52 ha	1,45 ha	0,06 ha	0,00 ha
Varaire	2,66 ha	1,95 ha	0,06 ha	0,00 ha
Vaylats	4,53 ha	4,07 ha	0,00 ha	0,46 ha
Vidailac	3,32 ha	2,57 ha	0,00 ha	0,75 ha
Total CCPLL	134,80 ha	103,43 ha	7,20 ha	24,17 ha

CONSOMMATION FONCIERE EN HECTARES ENTRE 2008 ET 2018



4 | Typologie de la consommation foncière entre 2008 et 2018

L'analyse de la consommation foncière entre 2008 et 2018 ne fait pas émerger un type d'urbanisation différencié par secteur mais plutôt **différents modèles d'urbanisation** qui se répartissent assez aléatoirement sur le territoire de la CCPLL, au gré des contraintes topographiques, paysagères et des opportunités foncières. Certaines communes ont vu se développer plusieurs types d'urbanisation.

A - Une urbanisation en continuité des bourgs

Mode d'urbanisation

Il s'agit de communes dont **l'urbanisation est venue densifier les bourgs et/ou s'inscrire en continuité ou à proximité de la trame du bourg.**

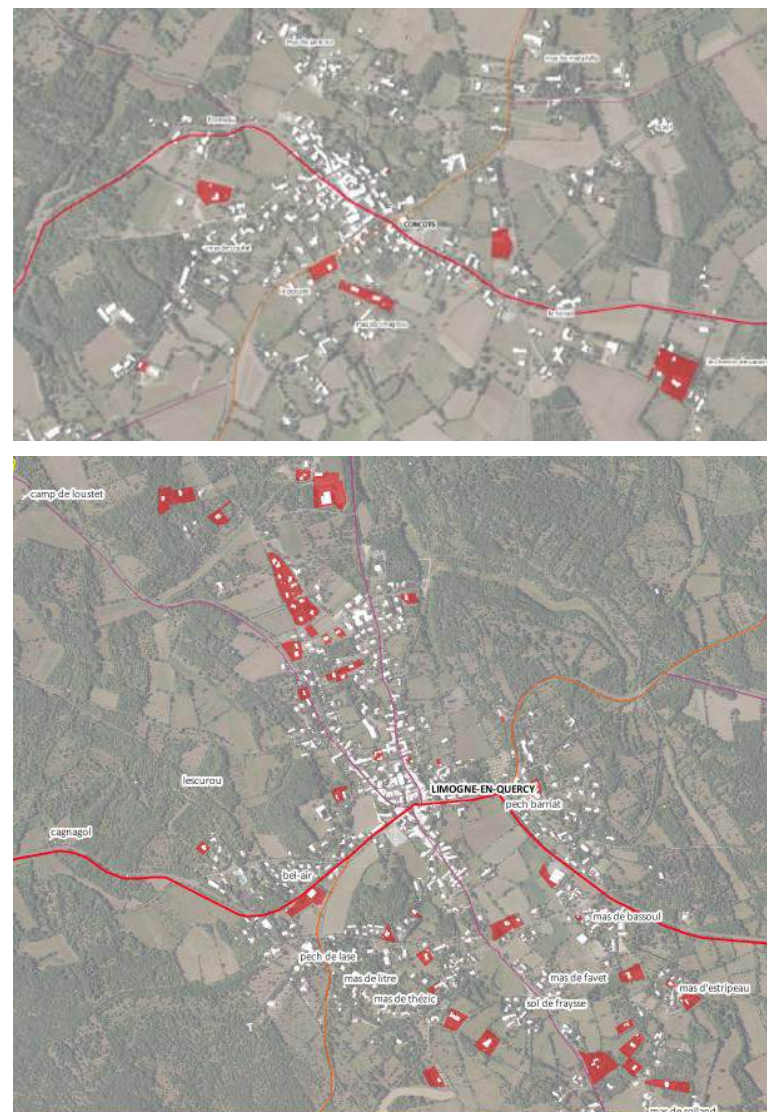
Cette urbanisation en continuité se décline selon deux modes de production du logement :

- Les opérations d'ensemble qui ont été réalisées sur les pôles et dont la commune est souvent l'aménageur,
- Une urbanisation au coup par coup, que l'on retrouve sur les communes rurales et les pôles.

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Bach	Concots	Limogne-en-Quercy
Belfort-du-Quercy	Escamps	Lugagnac
Belmont-Sainte-Foi	Lalbenque	Varaire

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 à Concots (en haut) et à Limogne (en bas)

B -La création de nouveaux hameaux

Mode d'urbanisation

Il s'agit de hameaux nouveaux qui se sont développés sur des espaces qui jusqu'alors n'étaient pas bâtis, ou bien très faiblement. Cette implantation est souvent justifiée par de faibles capacités de développement des bourgs et hameaux existants sur la commune, et ce pour des raisons diverses : implantation dans le relief, usages agricoles...

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Aujols	Belfort-du-Quercy	Montdoumerc
--------	-------------------	-------------

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 à Aujols (à gauche) et à Mondoumerc (à droite)

C -Une urbanisation qui renforce les hameaux existants

Mode d'urbanisation

Il s'agit d'une urbanisation assez regroupée qui a densifié et/ou renforcé l'urbanisation de hameaux existants.

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Aujols	Cénevières	Lalbenque
Montdoumerc	Vidaillac	

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 au hameau Bardy à Lalbenque (à gauche) et Le Méric à Mondoumerc (à droite)

D -Une urbanisation dispersée sur les hameaux

Mode d'urbanisation

Il s'agit d'une urbanisation assez dispersée sur la commune, souvent lâche, qui s'est implantée ponctuellement sur des hameaux existants.

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Beauregard	Belfort-du-Quercy	Cénevières
Cremps	Esclauzels	Vaylats

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 sur la commune de Esclauzels

E -Une urbanisation linéaire sous pression résidentielle

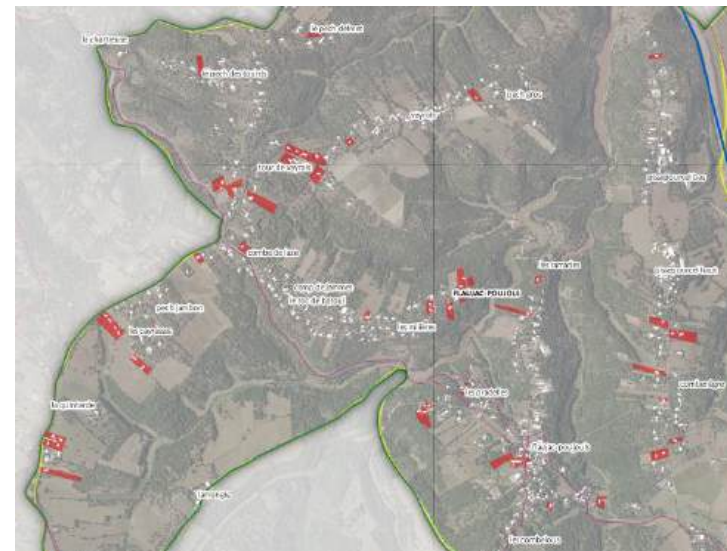
Mode d'urbanisation

Il s'agit d'une urbanisation linéaire implantée sur les routes de crête des plateaux entaillés du nord-ouest de la CCPLL. Il s'agit d'un secteur aux portes de Cahors sous pression résidentielle importante et dont la logique d'opportunité foncière a impulsé l'implantation de nouveaux logements individuels qui marquent les paysages des crêtes.

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Flaujac-Pujols		
----------------	--	--

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 à Flaujac-Pujols

F -Une très faible urbanisation

Mode d'urbanisation

Certaines communes se sont très peu développées et ont connu une **évolution urbaine très faible et ponctuelle**, à l'image de Saillac, où c'est principalement la construction de nouveaux bâtiments agricoles qui a participé à la consommation de l'espace

Le nord-est du territoire, au contact de la vallée du Lot, a connu une urbanisation très mesurée ces 10 dernières années.

Communes concernées par ce type d'urbanisation

Belmont-Sainte-Foi	Berganty	Crégols
Saillac	Saint-Martin-Labouval	

Exemples



En rouge, les parcelles consommées entre 2008 et 2018 à Saillac

5 | Le bilan de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2008 et 2018

ZOOM SUR LES ATTENDUS LEGISLATIFS

Le rapport de présentation du PLUi « *analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan [...]* ».

Extrait de l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme

A - Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers : objectifs et méthodologie

Objectifs

L'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre deux dates permet de caractériser l'impact de l'urbanisation sur ces espaces. Elle répond à la question : **dans quelle mesure, l'urbanisation a-t-elle affecté les espaces naturels, agricoles et forestiers depuis 2008 ?** Ce bilan forme une base de réflexion aux objectifs de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers que fixera le PLUi.

Méthodologie

L'évaluation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisée par traitement géomatique appliqué à partir des données du

SCOT Cahors et Sud du Lot (surfaces consommées entre 2000 et 2012) et de l'OCS-GE 2013 (Occupation du Sol à Grand Echelle en Occitanie).

Le croisement de ces données avec les parcelles bâties a permis de faire émerger les espaces agricoles ainsi que les espaces naturels qui ont été consommés entre 2008 et 2018.

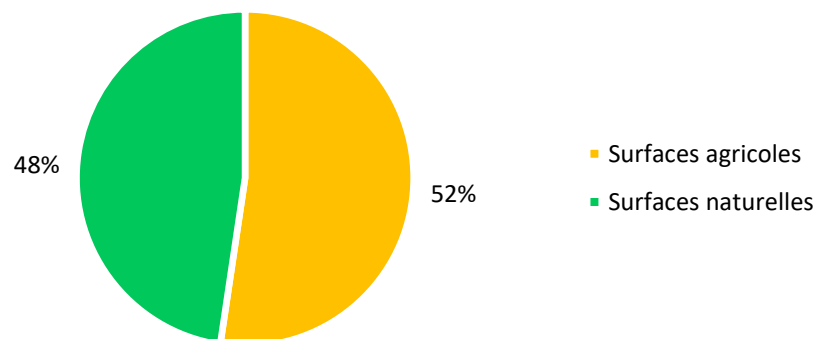
NB : Les espaces naturels incluent les espaces naturels et forestiers.

B -95 hectares d'espaces agricoles et naturels consommés

Presqu'autant d'espaces naturels que d'espaces agricoles consommés

Entre 2008 et 2018, ce sont 94,7 hectares qui ont été consommés au profit de l'urbanisation. Il s'agit à **52 % d'espaces agricoles** (49,6 hectares) et à **48 % de surfaces naturelles** (45,1 hectares).

Part des surfaces naturelles et agricoles consommées entre 2008 et 2018



Une consommation plus importante de surfaces agricoles et naturelles sur la partie ouest de la CCPLL

La consommation des espaces naturels et agricoles est variable d'une commune à l'autre (cf. carte en page suivante), et concerne en majorité les pôles, notamment Lalbenque, et les communes situées sur la partie ouest du territoire.

Lalbenque est la commune qui a le plus consommé de surfaces agricoles et naturelles entre 2008 et 2018 : 21,13 hectares soit 22 % du total des espaces naturels et agricoles consommés sur la CCPLL lors de cette période (cf. tableau ci-contre) et 25 % des surfaces agricoles.

Limogne-en-Quercy a connu un développement plus mesuré que Lalbenque et a consommé 9,12 hectares de surfaces agricoles et naturelles en 10 ans.

Les communes de Flaujac-Pujols et Montdoumerc sont les communes rurales qui ont le plus consommés d'espaces agricoles et naturels : 9,93 hectares et 9,11 hectares.

ZOOM SUR LA CONSOMMATION DES ESPACES DECLARES AU RPG

Le registre parcellaire graphique (RPG) est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). L'analyse de la consommation foncière montre que 15 ha enregistrés au RPG ont été urbanisés entre 2008 et 2018, en particulier sur les communes de :

- Montdoumerc : 2,35 ha
- Lalbenque : 2,20 ha
- Vaylats : 1,92 ha
- Cénevières : 1,07 ha
- Belfort-du-Quercy : 1,06 ha

NB : Etant donné la diversité des sources, les chiffres issus du RPG sont complémentaires à l'analyse présentée dans le présent chapitre, mais ne sont pas comparables.

Surfaces consommées
entre 2008 et 2018

	Surface agricole	Surface naturelle	Total
Aujols	1,25 ha	3,51 ha	4,76 ha
Bach	0,84 ha	0,22 ha	1,06 ha
Beauregard	1,29 ha	0,76 ha	2,05 ha
Belfort-du-Quercy	4,38 ha	3,33 ha	7,71 ha
Belmont-Sainte-Foi	0,02 ha	0,74 ha	0,76 ha
Berganty	0,21 ha	2,17 ha	2,38 ha
Cénevières	1,41 ha	1,17 ha	2,58 ha
Concots	1,47 ha	0,78 ha	2,25 ha
Crégols	0,00 ha	0,06 ha	0,06 ha
Cremps	1,80 ha	2,08 ha	3,89 ha
Escamps	2,19 ha	0,76 ha	2,95 ha
Esclauzels	1,31 ha	1,19 ha	2,50 ha
Flaujac-Pujols	4,11 ha	5,81 ha	9,93 ha
Laburgade	2,08 ha	0,87 ha	2,95 ha
Lalbenque	12,58 ha	8,55 ha	21,13 ha
Limogne-en-Quercy	5,30 ha	3,81 ha	9,12 ha
Lugagnac	0,59 ha	1,13 ha	1,72 ha
Mondoumerc	5,67 ha	3,44 ha	9,11 ha
Saillac	0,09 ha	0,22 ha	0,31 ha
Saint-Martin-Labouval	0,36 ha	0,76 ha	1,13 ha
Varaire	0,76 ha	0,94 ha	1,69 ha
Vaylats	1,51 ha	2,41 ha	3,93 ha
Vidaillac	0,35 ha	0,38 ha	0,73 ha
Total CCPLL	49,57 ha	45,10 ha	94,67 ha

6 | Mise à jour de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à l'arrêt du PLUi

Les données sont mises à jour à l'arrêt du PLUi pour répondre aux exigences de l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme.

A - Méthodologie

Données utilisées

- Cadastre 2013 (transmis par la DDT)
- Cadastre DGFIP avril 2023
- Données MAJIC
- Base ADS 2021-2022
- BD ORTHO IGN 2022
- Google Earth : photo aériennes 2012

Analyses réalisées

- Calcul des parcelles bâties entre 2013 et 2023 à partir d'une comparaison des 2 cadastres.
- Croisement des parcelles avec les données MAJIC 2018 afin d'obtenir la date de bâti d'une partie des parcelles. Elimination des parcelles bâties avant 2013.
- Pour les parcelles dont le bâti n'est pas daté, travail de photointerprétation en comparant les photos aériennes 2012 et 2022 pour trier les parcelles et éliminer des parcelles qui ont eu leur bâti cadastré entre 2013 et 2023 bien que déjà bâties en 2012.

- o Le travail de photo interprétation a permis d'identifier des parcelles bâties en 2022 qui n'apparaissent pas sur le cadastre 2023.
- o Découpage de quelques parcelles très grandes pour ne conserver que la portion effectivement consommée.
- Tri de la base ADS :
 - o Conservation uniquement des permis et permis modificatifs de nouvelles constructions demandés avant le 1er novembre 2022. Les demandes de constructions à vocation agricole ont été exclus car l'ensemble des unités foncières sont indiqués dans la base, il n'est donc pas possible de localiser la consommation précise sans les plans des permis.
 - o 21 permis de construire sur l'année 2022 sont retenus. Les permis 2021 étaient déjà repérés par la comparaison des cadastres et la photo interprétation.
- Croisement avec la base OCS-GE de 2013 : découpage des parcelles avec l'OCS-GE et calcul des surfaces.

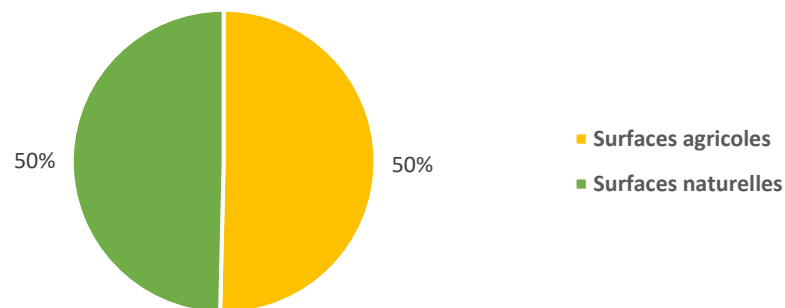
NB : Les espaces naturels de l'analyse qui suit incluent les espaces naturels et forestiers.

B - 78 hectares d'espaces NAF consommés entre 2013 et 2023

Une égale répartition entre espaces agricoles et naturels

Entre 2013 et 2023, ce sont 78 hectares d'espaces naturels et agricoles qui ont été consommés au profit de l'urbanisation. **Il s'agit à 50,4 % d'espaces agricoles** (39,3 hectares), et à **49,6 % d'espaces naturels** et forestiers (38,7 hectares).

Part des surfaces agricoles et naturelles consommées entre 2013 et 2023



Le **rythme de consommation des espaces NAF est en baisse** par rapport à la période 2008-2018, passant de 9,5 hectares d’espaces NAF consommés par an (cf partie précédente) à **7,8 hectares/an entre 2013 et 2023**.

Quelques communes concentrent la consommation des espaces naturels et agricoles de la CCPLL

La consommation des espaces naturels et agricoles concerne principalement Lalbenque et quelques communes rurales, en grande partie situées sur la partie ouest du territoire, plus proches de Cahors.

Lalbenque est de loin la commune qui a le plus consommé d’espaces agricoles et naturels entre 2013 et 2023 : 17,1 ha soit 22 % du total des espaces NAF consommés sur la CCPLL lors de cette période. Viennent ensuite Montdoumerc (7,0 ha), Vaylats (6,4 ha), et Flaujac-Poujols (5,6 ha).

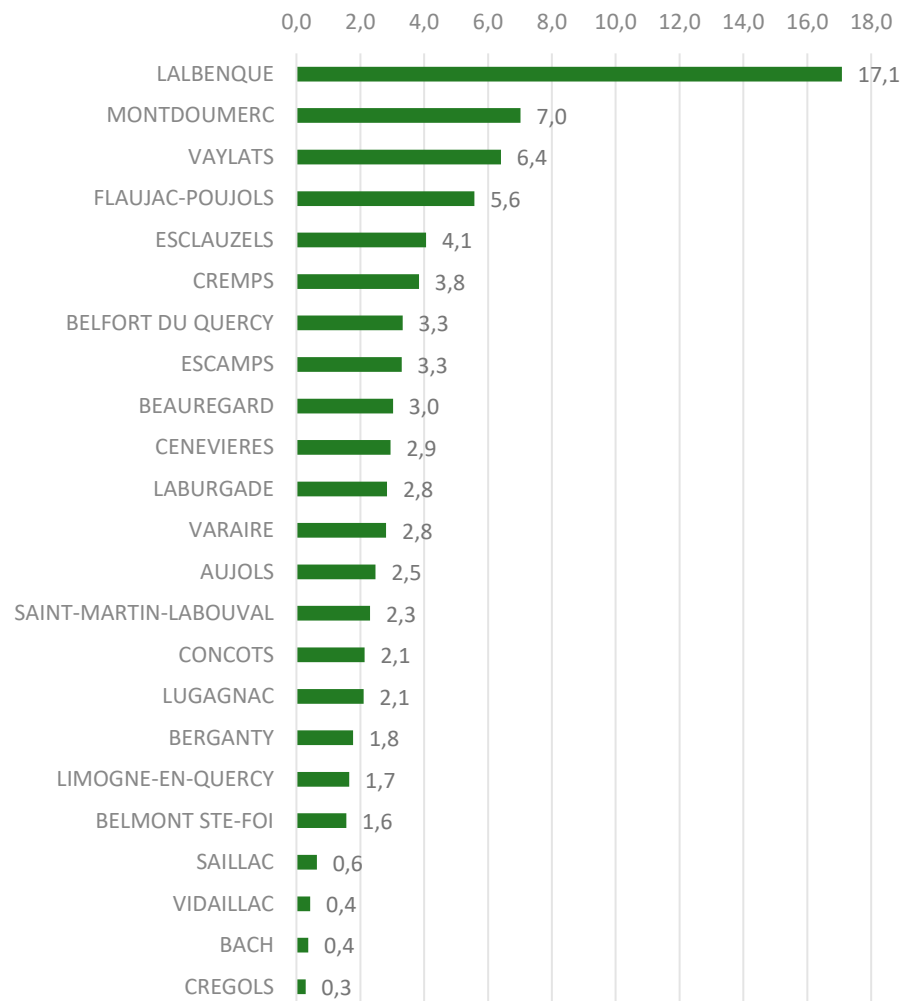
Avec le 1,7 hectare consommé par Limogne-en-Quercy, les pôles du territoire ont consommé 24 % (18,7 hectares) des espaces agricoles et naturels de la CCPLL.

Les communes rurales ont consommé 76 % des espaces agricoles et naturels (59,2 hectares).

Surfaces consommées
entre 2013 et 2023

	Surface agricole	Surface naturelle	Total
Aujols	0,5 ha	2,0 ha	2,5 ha
Bach	0,4 ha	0,0 ha	0,4 ha
Beauregard	2,3 ha	0,8 ha	3,0 ha
Belfort-du-Quercy	2,5 ha	0,8 ha	3,3 ha
Belmont-Sainte-Foi	0,2 ha	1,4 ha	1,6 ha
Berganty	0,0 ha	1,8 ha	1,8 ha
Cénevières	0,6 ha	2,3 ha	2,9 ha
Concots	1,9 ha	0,3 ha	2,1 ha
Crégols	0,0 ha	0,3 ha	0,3 ha
Cremps	2,1 ha	1,7 ha	3,8 ha
Escamps	2,7 ha	0,6 ha	3,3 ha
Esclauzels	0,8 ha	3,3 ha	4,1 ha
Flaujac-Poujols	2,2 ha	3,4 ha	5,6 ha
Laburgade	1,1 ha	1,8 ha	2,8 ha
Lalbenque	9,0 ha	8,0 ha	17,1 ha
Limogne-en-Quercy	0,5 ha	1,1 ha	1,7 ha
Lugagnac	0,6 ha	1,5 ha	2,1 ha
Mondoumerc	5,2 ha	1,9 ha	7,0 ha
Saillac	0,6 ha	0,1 ha	0,6 ha
Saint-Martin-Labouval	1,5 ha	0,8 ha	2,3 ha
Varaire	1,5 ha	1,3 ha	2,8 ha
Vaylats	2,7 ha	3,7 ha	6,4 ha
Vidaillac	0,4 ha	0,0 ha	0,4 ha
Total CCPLL	39,3 ha	38,7 ha	78,0 ha

Nombre d'hectares consommés entre 2013 et 2023



CONSOMMATION D'ESPACES NAF ENTRE 2011 ET 2021 : 78,0 HA

La loi « climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit trois paliers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette : 2021-2031 : réduction de 50 % de la consommation foncière observée entre 2011 et 2021, 2032-2041 : réduction de 50 % par rapport à la période précédente, 2042-2050 : réduction de 50 % par rapport à la période précédente, 2050 : zéro artificialisation nette.

Au prorata de la consommation identifiée entre 2013 et 2023 (période de 10 ans), **on estime la consommation 2011-2021 de la CCPL à 78,0 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers.**

7 | Les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis

ZOOM SUR LES ATTENDUS LEGISLATIFS

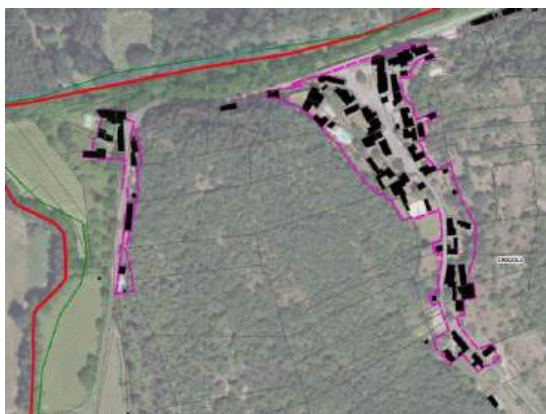
Le rapport de présentation du PLUi « *analyse [...] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturale* ».

Extrait de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme

L'analyse suivante des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis de la CCPLL a été réalisée en 2020.

A - Les enveloppes urbaines de la CCPLL

La CCPLL compte 847 hectares d'enveloppes urbaines, soit environ 1,9 % de la surface du territoire. 183 enveloppes urbaines sont identifiées. Les communes de la CCPLL sont généralement structurées par une enveloppe urbaine principale, le village ou le bourg, et par des enveloppes urbaines secondaires, les hameaux.



Enveloppes urbaines à Crégols

B - Les potentiels de densification

106 hectares de potentiels de densification

Le travail de photo-interprétation et les relevés de terrain ont permis d'identifier **106 hectares de potentiels de densification** sur le territoire de la CCPLL, dont :

- **66,5 hectares de dents creuses**
- **39,5 hectares de jardins densifiables**

Il s'agit principalement de terrains pouvant accueillir une à deux constructions nouvelles et qui s'urbaniseront au coup par coup. En effet, à l'échelle de la CCPLL, la taille médiane des terrains est de 1 820 m² pour les dents creuses et de 1 730 m² pour les jardins densifiables. Toutefois, Lalbenque, et Limogne-en-Quercy dans une moindre mesure, disposent de terrains dont l'ampleur et la configuration permettent d'envisager le recours à une ou plusieurs opérations d'ensemble.

L'estimation du **nombre de constructions possibles en densification est de 714**. 714 nouvelles constructions pour 106 hectares de terrains à densifier, cela représente une densité **moyenne de 7 logements par hectare** à l'échelle de la CCPLL. A une échelle plus fine, ces densités varient selon le contexte urbain.

En effet, cette estimation est établie en fonction du contexte urbain, afin d'être au plus près des formes urbaines et architecturales environnant les terrains considérés (les densités diffèrent selon un contexte de centre ancien ou de tissu pavillonnaire par exemple).

Si les densités appliquées sont plus élevées dans les centres anciens, ces espaces déjà denses présentent assez peu de possibilités de densification.

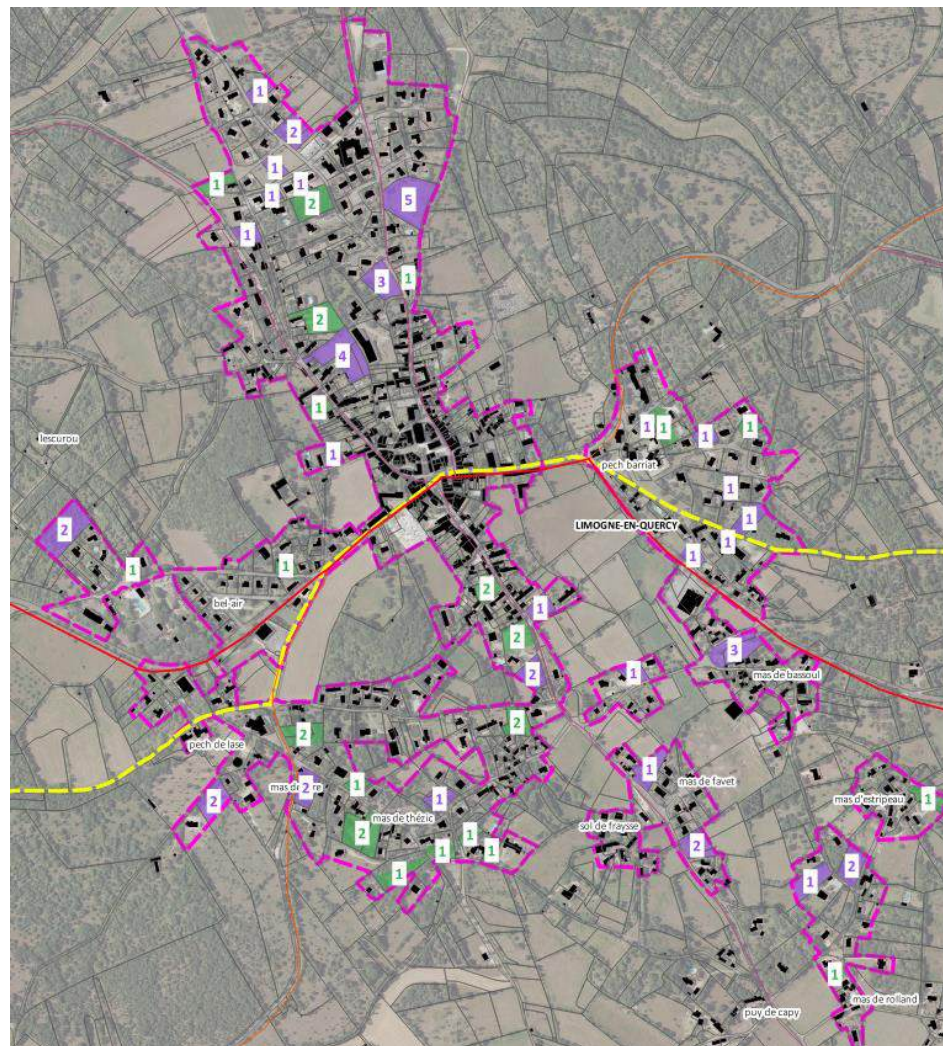
Les tissus pavillonnaires disposent davantage de terrains densifiables : lots disponibles dans des lotissements, espaces libres dans des tissus plus relâchés, grandes parcelles bâties densifiables...

Le bourg de Lalbenque, par son développement pavillonnaire récent et la présence de grands espaces libres créés par les extensions du bourg, est la commune qui possède la plus grande capacité de densification (40,6 ha). A Limogne, l'étirement du bourg vers ses hameaux proches a généré des espaces libres au sein des espaces bâtis (11 ha identifiés).

Flaujac-Poujols se distingue avec de nombreuses possibilités de densification (13 ha), de par son développement pavillonnaire linéaire qui a laissé de multiples espaces disponibles au cœur des espaces bâtis.

Les communes de Aujols, Laburgade, Montdoumerc et Varaire disposent chacune de 4 à 5,5 ha de capacités de densification du fait notamment de lots non bâtis au sein de lotissements aménagés.

Certaines communes rurales disposent de quelques potentiels de densification au sein de leurs enveloppes urbaines (3 ha à Vaylats, 2,8 ha à Concots, 2 ha à Bach...), alors que d'autres en comptent très peu (0,15 ha à Crégols, 0,5 ha à Vidailiac et Beauregard, 0,7 ha à Saillac, Lugagnac et Belmont-Sainte-Foi...).



Les capacités de densification du bourg de Limogne-en-Quercy (dents creuses en violet, jardins densifiables en vert)

Vers une densification qualitative

Une analyse croisée a fait émerger les conflits qui pouvaient exister entre la densification et d'autres enjeux :

- Environnementaux (corridor écologique, réservoir de biodiversité, zone de mobilités...)
- Agricoles (zone d'épandage, bâtiment d'élevage, terroirs viticoles...)
- Paysagers (patrimoine, topographie, entrée de village ou de hameau, espace de respiration ou point de vue à conserver...)

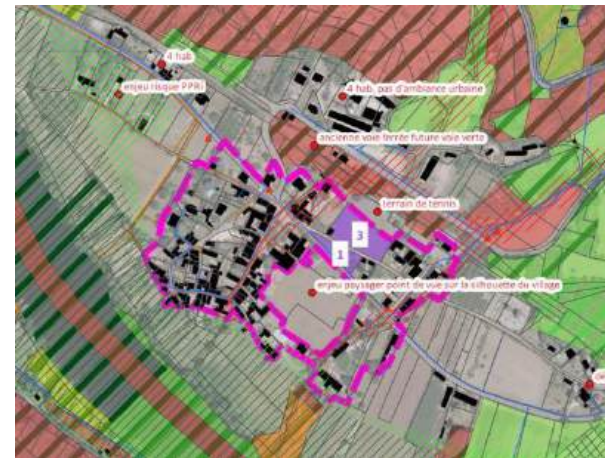
La prise en compte de ces enjeux pourrait amener les décideurs à privilégier l'inconstructibilité à la densification sur certains secteurs ou parcelles dans le cadre de l'élaboration du règlement, graphique en particulier.

A noter que les parcelles libres confrontées à des risques, notamment inondation, ont de fait été retirées de l'enveloppe urbaine. La consultation des gestionnaires de réseaux permettra également d'affiner le tracé des zones U ou moment du zonage, si la capacité des réseaux n'était pas suffisante pour densifier un secteur.

Exemple à Saint-Martin-Labouval.

De gauche à droite du haut vers le bas :

- 1) enveloppe urbaine et potentiels de densification 2) ajout des enjeux et réseaux disponibles 3) ajout des commentaires de terrain*



La rétention foncière à prendre en compte

Les terrains densifiables identifiés dans les enveloppes urbaines ne seront pas tous construits à l'horizon du projet du PLUi du fait de la rétention foncière.

Les observations de terrain ont permis de constater qu'en dehors des lotissements, une grande partie des parcelles supposées libres sont en réalité utilisées par leurs propriétaires (usage agricole ou jardin potager notamment).

D'autres raisons non observables sur le terrain peuvent justifier la prise en compte d'une rétention foncière sur les dents creuses et les jardins : valeur symbolique d'un terrain, héritages et successions complexes, stratégie de protection de propriétaires sur une même unité foncière pour éviter l'arrivée de nouveaux voisins, volonté de garder un grand jardin par confort, etc.

Cela nous amène à estimer une rétention forte sur les jardins (75%), et une rétention moyenne sur les dents creuses (50%).

Cette estimation de la rétention foncière conduit à réévaluer les potentiels de densification à environ **43 hectares considérés comme réellement mobilisables dans le projet**, dont :

- 33 hectares de dents creuses
- 10 hectares de jardins densifiables

En appliquant les densités moyennes obtenues par communes selon l'analyse des contextes urbains, le **nombre de nouvelles constructions en densification est estimé à 291 unités**.

C - Mise à jour de juin 2023

MISE A JOUR JUIN 2023

Potentiels de densification bruts 2023

La mise à jour des potentiels de densification identifiés en 2020 par comparaison avec les bâtiments du cadastre récent (avril 2023) et par photo-interprétation de la vue aérienne récente a permis d'identifier **99,6 hectares de potentiels de densification** sur le territoire de la CCPLL, dont :

- **60,1 hectares de dents creuses** pouvant accueillir **423 logements**, soit en moyenne des terrains de **1420 m² par logement**
- **39,5 hectares de jardins densifiables** pouvant accueillir **254 logements**, soit en moyenne des terrains de **1550 m² par logement**

L'estimation du nombre de constructions possibles en densification est de **677**. **677 nouvelles constructions pour 99,6 hectares de terrains à densifier**, cela représente une densité moyenne de **7 logements par hectare** à l'échelle de la CCPLL. A une échelle plus fine, ces densités varient selon le contexte urbain.

Prise en compte de la rétention foncière sur le potentiel 2023

L'estimation de la rétention foncière conduit à réévaluer les potentiels de densification de la CCPLL à environ **40 hectares considérés comme réellement mobilisables** dans le projet, dont :

- **30,05 hectares de dents creuses**
- **9,93 hectares de jardins densifiables**

En appliquant les densités moyennes obtenues selon le type de potentiel de densification, le nombre de nouvelles constructions en densification est estimé à **273 unités**.

8 | Le projet résidentiel du SCoT comparé aux tendances récentes de la CCPLL

A -Une enveloppe foncière de 160 à 180 hectares prévue pour réduire l’artificialisation des sols

P.81. Réduire l’artificialisation des terres agricoles et naturelles de l’ordre de 50% par rapport à la décennie passée.

Le SCoT prévoit pour le développement urbain résidentiel (production de logements) une enveloppe foncière de l’ordre de 1000 ha sur la période 2016-2034 répartie selon le tableau ci-après pour chaque EPCI ; ces capacités pourront être adaptées selon +/- 5% en fonction des caractéristiques géographique du territoire (contraintes topographiques, servitudes ...):

Grand Cahors	470 à 515 ha
Pays de Lalbenque	160 à 180 ha
Quercy Blanc	90 à 105 ha
Vallée du Lot et du Vignoble	175 à 200 ha
Total SCoT	895 à 1000 ha

Extrait du DOO du SCoT de Cahors et Sud du Lot

Le SCoT prévoit une enveloppe foncière de 160 à 180 hectares pour le développement de la CCPLL sur la période 2016-2034, soit **en moyenne 9 à 10 hectares par année pour la construction de logements.**

Entre 2008 et 2018, ce sont a minima 103 hectares qui ont été consommés à usage d’habitat, soit un peu plus de 10 hectares en moyenne par an. Si l’on considère les 24 hectares consommés dont la vocation est inconnue, mais dont la photo-interprétation permet d’affirmer qu’une large partie est elle aussi dédiée à l’habitat, il apparaît que **le projet du SCoT vise à ralentir le rythme de consommation de l’espace connu par la CCPLL ces 10 dernières années.**

B -Le modèle de développement proposé par le SCoT pour réduire la consommation de l’espace

Répartir l’offre de logements en cohérence avec le maillage territorial



Extrait du DOO du SCoT de Cahors et Sud du Lot

A l’échelle de la CCPLL, le SCoT prescrit une répartition des objectifs de production des résidences principales selon le diptyque pôle d’équilibre/communes rurales. Il vise à favoriser le développement des communes dont l’offre de services, de commerces et d’équipement structure le territoire et permet de réduire les besoins en déplacement des habitants par le maintien d’une offre de proximité.

Le SCoT prescrit la production de 1000 à 1100 résidences principales supplémentaires entre 2016 et 2034, soit **en moyenne 55 à 61 unités par an.**

Entre 1999 et 2015, la CCPLL a produit 1162 résidences principales, soit en moyenne 72 unités par an.

Le SCoT vise donc à réduire la production globale de résidences principales par rapport à la période passée.

La densification prioritaire des enveloppes urbaines existantes

P.82. Pour atteindre cet objectif de réduction de l'ordre de 50% le SCoT prescrit également d'intervenir en priorité à l'intérieur des espaces urbanisés : 50 % minimum des nouveaux logements seront réalisés (soit par réhabilitation, soit par résorption de la vacance, soit par construction neuve) à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (cf. définition suivante) du document d'urbanisme.

Une adaptation de cette disposition est possible pour les bourgs, quartiers ou secteurs présentant des enjeux importants de préservation du patrimoine et pour lesquels une urbanisation nouvelle trop conséquente à l'intérieur des espaces bâtis serait préjudiciable ou incompatible avec les objectifs de préservation et de protection du patrimoine (cf. **OBJECTIF 16** : #P.73 à #P.75).

Une adaptation est également possible pour les bourgs, quartiers ou secteurs présentant des contraintes topographiques, des zones inondables, ou comportant des espaces boisés classés ou secteurs inconstructibles de la Trame Verte et Bleue (cf. **OBJECTIF 20** : #P.85 à #P.105).

Extrait du DOO du SCoT de Cahors et Sud du Lot

Le SCoT prescrit l'intervention prioritaire au sein des enveloppes urbaines existantes dès lors que celle-ci fait sens au regard de la qualité urbaine et paysagère et de la sécurité des habitants. Il s'agit avant tout de faire projet et non de densifier à tout prix les espaces déjà bâtis. Ainsi, le SCoT promeut une **densification qualitative** qui tient compte des enjeux de qualité urbaine, patrimoniale, environnementale et paysagère, mais aussi des risques, des contraintes topographiques et de la sécurité des habitants.

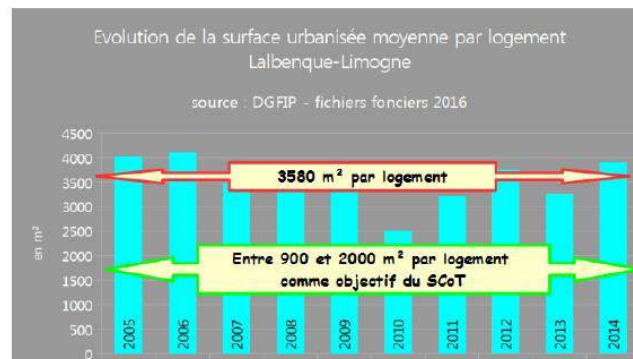
Des densités minimales à respecter

P.83. Définir les capacités de développement des documents d'urbanisme en matière d'habitat (en extensions urbaines telles que définies ci-après, hors activités économiques, grands équipements commerciaux, équipements structurants, ...) en prenant en compte les densités moyennes suivantes à l'échelle communale ou à l'échelle d'un secteur regroupant plusieurs communes dans le cas de l'élaboration d'un PLUI :

Rythme annuel de production de nouveau logement	Densité moyenne minimale de logement par l'hectare
Moins de 2 logements par an	4 à 5 logements / ha
de 2 à moins de 5 logements par an	5 à 7 logements / ha
De 5 à moins de 10 logements par an	8 à 10 logements / ha
De 10 à moins de 20 logements par an	10 à 12 logements / ha
De 20 à 30 logements	12 à 15 logements / ha
Cahors	12 à 15 logements / ha

Le SCoT fait rimer rythme de production de nouveaux logements et densités. Ainsi, plus une commune ou un secteur accueillera de nouveaux logements, plus il devra organiser l'aménagement dense de ces nouveaux logements. Ce procédé participe à réduire la consommation de l'espace tout en répondant aux besoins de production de nouveaux logements.

Dans son Point de Vue dont le graphique ci-dessous est un extrait, l'Etat souligne l'importance des efforts que devra consentir la CCPLL pour atteindre les densités minimales prescrites par le SCoT.



mmation d'espace dans le Lot - août 2018"

En moyenne,
1 logement
mobilise 3850 m²;

cette surface
tend à augmenter
les dernières
années

Une intervention sur la requalification de logements vacants

P.29. le SCoT fixe les objectifs de sortie de vacance suivants :

Prescription		
	objectif de sortie de vacance à l'horizon 2034	
QUERCY BLANC	30	55
GRAND CAHORS	235	300
PAYS DE LALBENQUE	10	30
VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE	70	95
SCOT	345	480
soit un rythme annuel de l'ordre de	20	30
	logements par an	

Extrait du DOO du SCoT de Cahors et Sud du Lot

Le SCoT prescrit la sortie de vacance de 10 à 30 logements à l'horizon 2034 à l'échelle de la CCPLL.

Il recommande également la sortie de 15 à 20 logements de la vacance sur la commune de Lalbenque. C'est donc bien ce pôle d'équilibre qui est particulièrement visé par la prescription.

Une production de résidences secondaires à maintenir

Dans sa prescription n°9, le DOO du SCoT précise que le Sud du Lot devra **encourager la poursuite du développement de l'offre de logements touristiques à travers le maintien de la production de résidences secondaires**. Les besoins supplémentaires seront inclus dans l'objectif maximum de construction de nouveaux logements.

Sur le territoire de la CCPLL, ce sont 359 résidences secondaires supplémentaires qui ont été produites entre 1999 et 2015, soit **une moyenne de 22 résidences secondaires par an**. La production peut concerner du logement neuf, la requalification de bâtiments agricoles ou le réinvestissement de logements vacants.



Pièce 1 | Rapport de présentation
Tome 1.1 | **DIAGNOSTIC TERRITORIAL**
Livret 1.1.5 | **Gestion des ressources, risques et nuisances**
Version approuvée le 27 novembre 2024





CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
contact@cairn-territoires.com



Atelier Palimpseste

7, allées de Tourny
33 000 BORDEAUX
05 56 01 19 37
guillaume.laize@gmail.com



Rural Concept

430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



EllipSIG

1280, avenue des platanes Future Building
1
34 970 LATTES
06 81 15 10 67
contact@ellipsig.fr



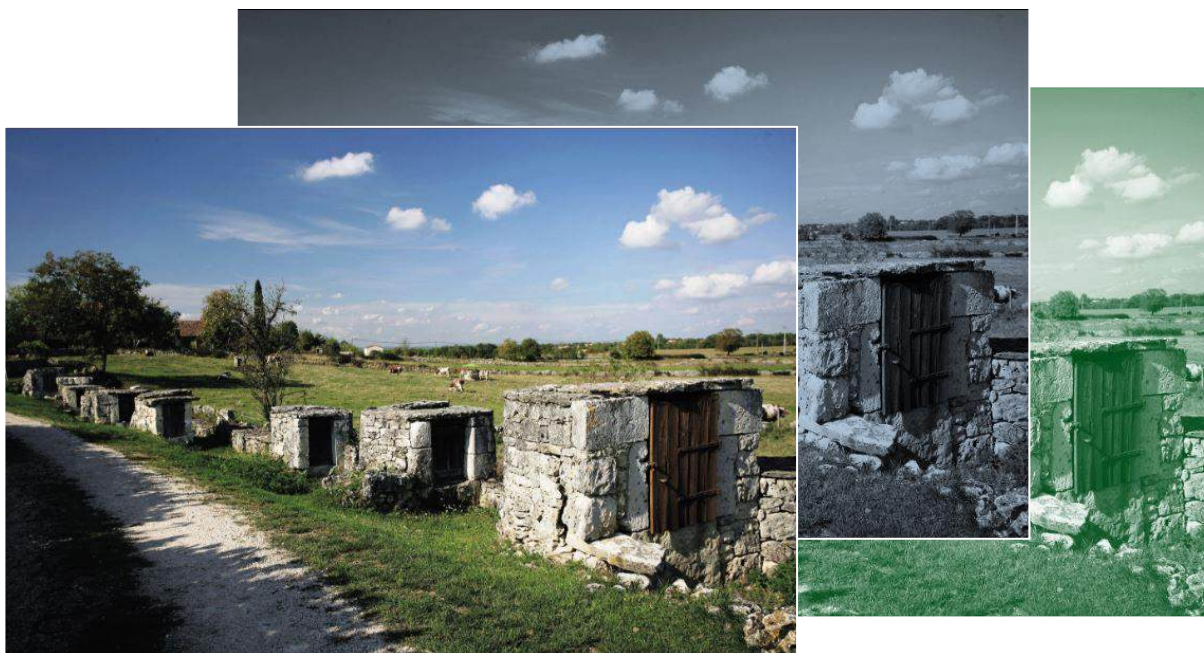
Relief urbanisme

Les Jardins
46 200 SAINT-SOZY
05 65 41 27 58
relief.urbanisme@gmail.com

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PROTECTION ET GESTION DES RESSOURCES ET PREVENTION DES RISQUES.....	4
1 SOUS-SOL.....	5
2 RESSOURCES EN EAU	6
3 CLIMAT, AIR, ENERGIE.....	8
4 RISQUE D'INONDATION	10
5 RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN (MDT)	11
6 AUTRES RISQUES ET NUISANCES	12
7 LES ENJEUX LIES AUX RESSOURCES, AUX RISQUES ET AUX NUISANCES DANS LE PLUI	13

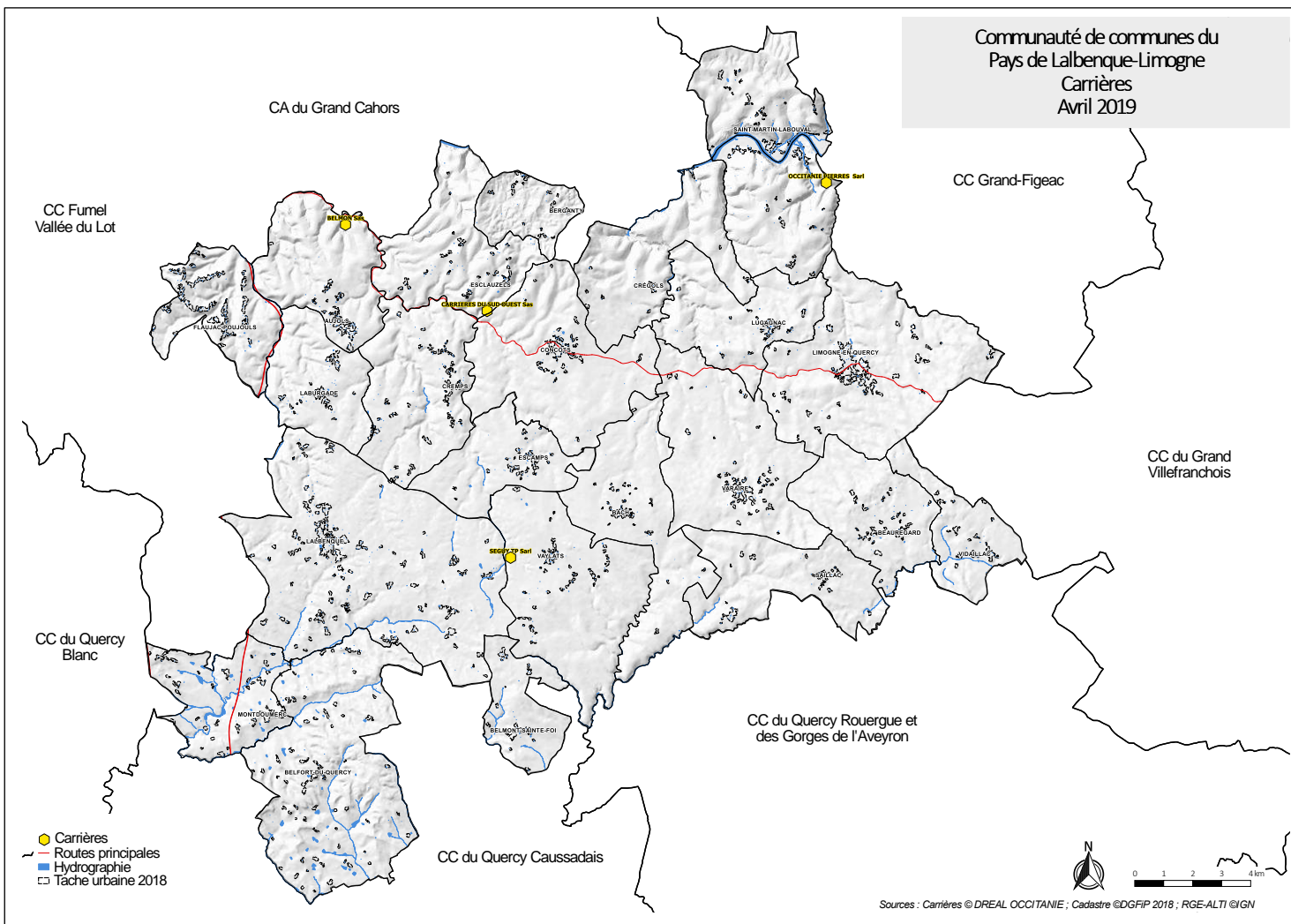
Partie 1 : Protection et gestion des ressources et prévention des risques



1 | Sous-sol

Carrières

Au titre de l'exploitation des ressources du sous-sol, le territoire de la CCPLL représente un potentiel intéressant. Comme sur le reste des Causses du Quercy, la pierre calcaire de construction représente la ressource principale. Quatre sites d'extraction en cours sont recensés : sur Esclauzels, avec une très grosse exploitation autorisée jusqu'en 2039 ; sur Aujols, avec une très grosse exploitation autorisée jusqu'en 2031, sur Cénevières, et sur Vaylats, avec une grosse exploitation autorisée jusqu'en 2041. Selon le schéma départemental des carrières, les potentiels d'affleurements géologiques intéressants pour la pierre de construction ne sont pas sur le territoire de la CPLL. L'extraction de matériaux alluvionnaires n'existe plus dans la vallée du Lot.



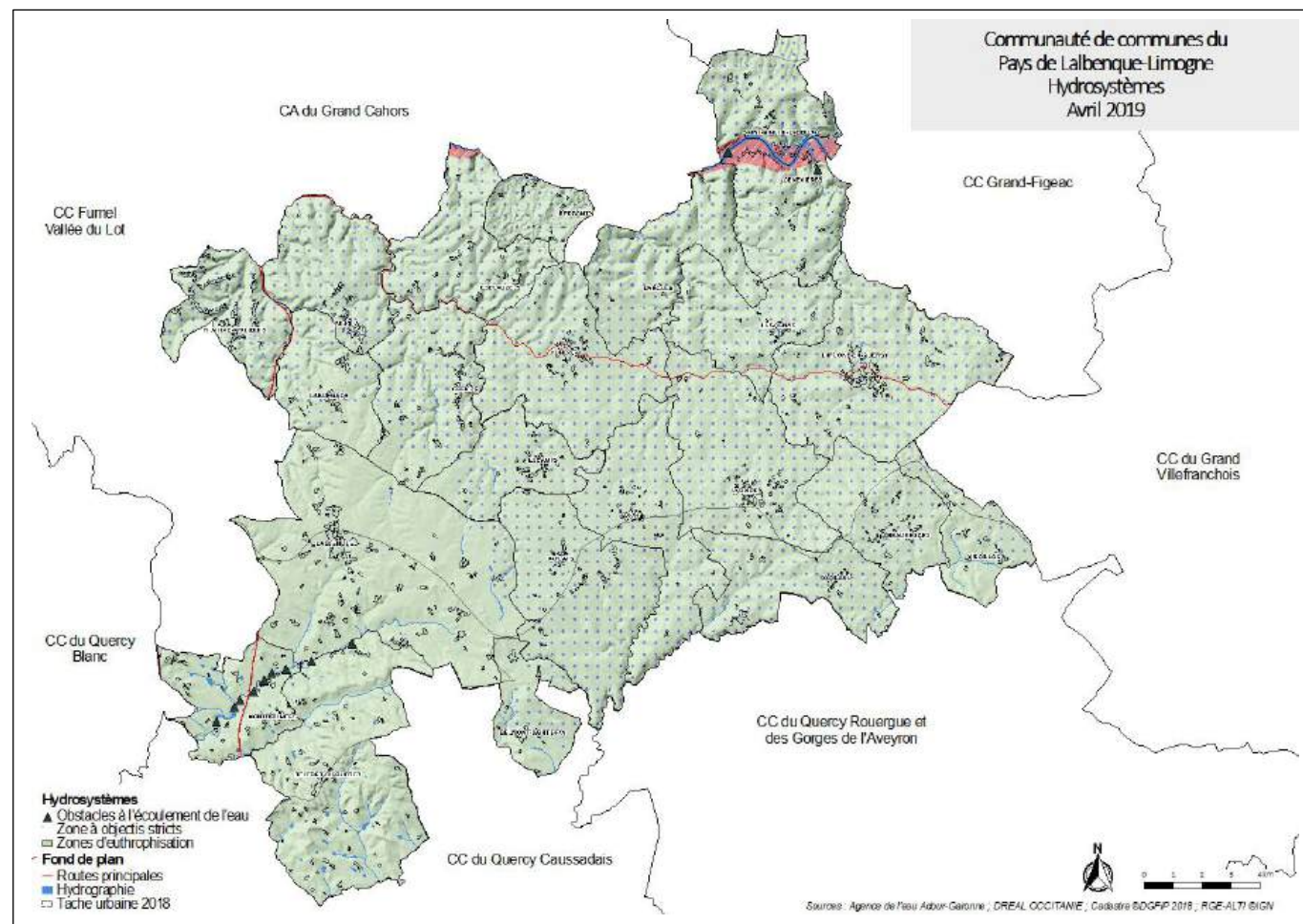
autorisée jusqu'en 2039 ; sur Aujols, avec une très grosse exploitation autorisée jusqu'en 2031, sur Cénevières, et sur Vaylats, avec une grosse exploitation autorisée jusqu'en 2041. Selon le schéma départemental des carrières, les potentiels d'affleurements géologiques intéressants pour la pierre de construction ne sont pas sur le territoire de la CPLL. L'extraction de matériaux alluvionnaires n'existe plus dans la vallée du Lot.

Le PLUI devra tenir compte de ce schéma en le prenant comme cadre de référence. Tout projet éventuel durant l'élaboration du PLUI sera analysé à l'aune de ce schéma. L'exploitation des carrières a des impacts importants (milieu, bruit, paysage, voirie, eaux souterraines...).

2 | Ressources en eau

Hydrosystèmes et vulnérabilités

La ressource en eau est riche et variée, avec une vulnérabilité sur les causses (karst) du fait de sa fragilité, et une sensibilité plus forte encore sur la vallée (nappes alluviales), notamment vis-à-vis de l'agriculture. Le bassin versant du Lot (9000 km² à Cahors) est considéré en équilibre de prélèvements (il bénéficie d'un soutien d'étiage), mais il est classé masse d'eau fortement modifiée (artificialisation importante). De fait, une grande partie de la zone d'alimentation est en objectif strict du SDAGE (à savoir tenir les délais d'amélioration de la masse d'eau). Ces objectifs ont permis une amélioration significative des masses d'eau entre 2004 et 2013. Sur l'ensemble du territoire, une gestion raisonnée de l'irrigation est pointée dans le SCoT comme un élément déterminant pour maintenir l'équilibre de la ressource. En effet les bassins du Léouré, du Glaiçh, et du Marcenac connaissent des stress hydriques récurrents et sont en déséquilibre quantitatif (excès de prélèvements). Les prélèvements AEP et les activités estivales accentuent la pression sur la ressource en quantité comme en qualité, et le développement des activités touristiques doit être anticipé dans ce sens.

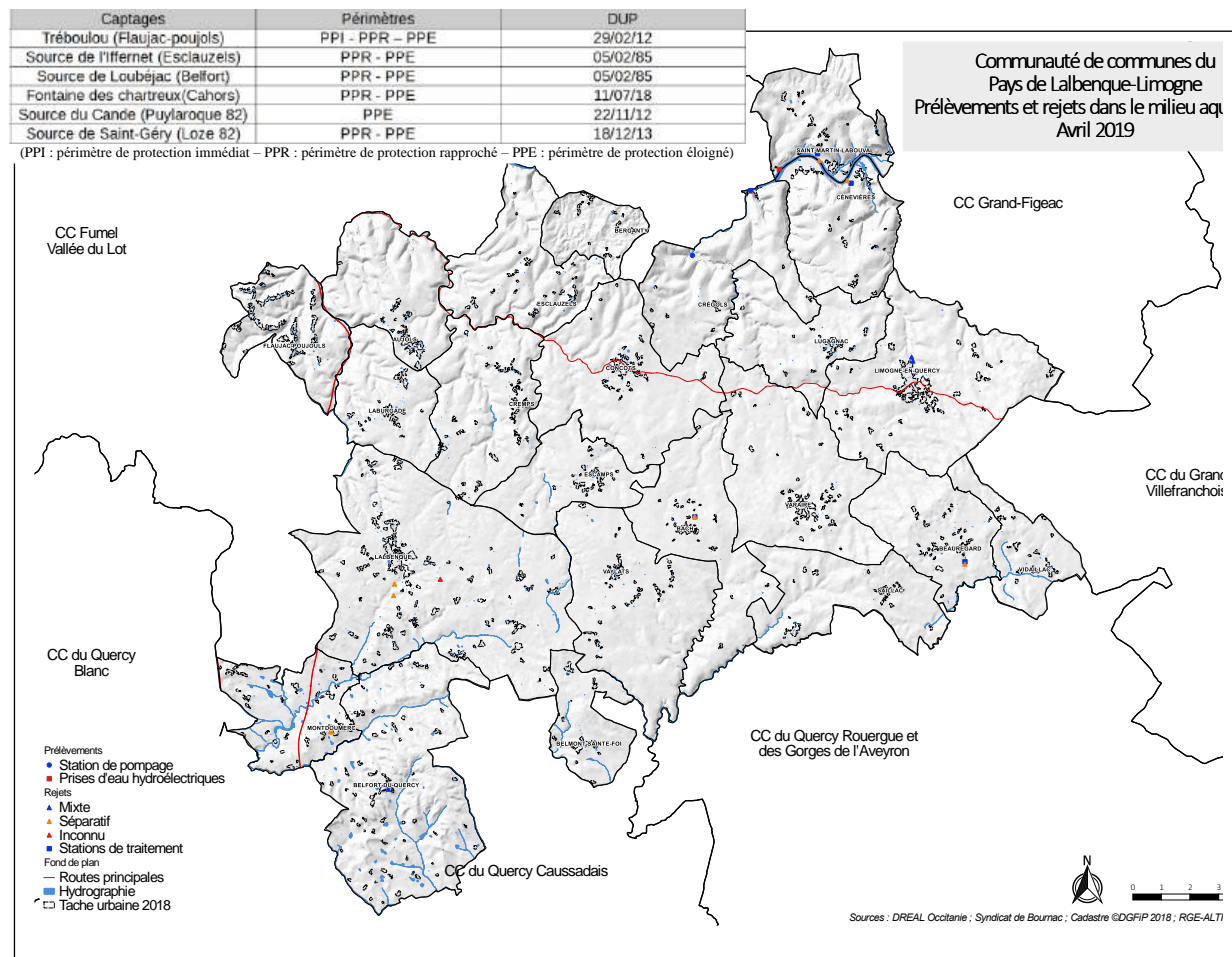


SDAGE (à savoir tenir les délais d'amélioration de la masse d'eau). Ces objectifs ont permis une amélioration significative des masses d'eau entre 2004 et 2013. Sur l'ensemble du territoire, une gestion raisonnée de l'irrigation est pointée dans le SCoT comme un élément déterminant pour maintenir l'équilibre de la ressource. En effet les bassins du Léouré, du Glaiçh, et du Marcenac connaissent des stress hydriques récurrents et sont en déséquilibre quantitatif (excès de prélèvements). Les prélèvements AEP et les activités estivales accentuent la pression sur la ressource en quantité comme en qualité, et le développement des activités touristiques doit être anticipé dans ce sens.

De nombreuses retenues collinaires sont présentes sur le territoire, notamment au Sud sur le Quercy Blanc. Le SCoT autorise la création de retenues d'eau brute, sous réserve de l'analyse et la maîtrise des impacts sur l'environnement.

Prélèvements et rejets dans les milieux aquatiques

La CCPLL est concernée par 7 captages d'eau pour AEP. Les réservoirs karstiques du territoire représentent la principale ressource en adduction d'eau potable (AEP). Ils sont très sensibles à la pollution de surface. Deux pompages sur 7 se trouvent sur le territoire (Belfort et Flaujoc-Poujols), et 4 sont protégés (SUP). Le bassin d'alimentation des Chartreux est en grande partie sur le territoire de la CCPLL. Le SCoT (mesure P57) recommande de classer inconstructible les secteurs en amont de sources ou de captages non encore protégés. Plus globalement, l'urbanisation future doit tenir compte de cet enjeu et proposer aussi des modalités de gestion des eaux pluviales ou d'artificialisation des surfaces n'aggravant pas la vulnérabilité de la ressource en eau.



de sources ou de captages non encore protégés. Plus globalement, l'urbanisation future doit tenir compte de cet enjeu et proposer aussi des modalités de gestion des eaux pluviales ou d'artificialisation des surfaces n'aggravant pas la vulnérabilité de la ressource en eau.

L'assainissement est largement autonome sur le territoire. La fragilité vient de la rapidité d'infiltration dans les sols et du manque d'épuration naturelle. Le SPANC est assuré par le PNR des Causses du Quercy, et le taux de conformité est très variable (de 46% à Lalbenque, à 18% à Beaugard). L'assainissement collectif est de bonne qualité avec 10 stations d'épuration dont une seule est non conforme. Les boues d'épuration sont réutilisées (épandage et compostage).

CE QU'IL FAUT RETENIR

La ressource en eau est vulnérable mais représente un potentiel de développement durable pour le territoire. Ce potentiel est à préserver. L'irrigation, l'AEP, le tourisme, l'assainissement, doivent intégrer le projet du PLUI pour ne pas aggraver la pression sur cette ressource.

A ce jour plusieurs projets sont envisagés sur la CCPLL. Le PLUI ne devrait pas subir ces projets mais bien les encadrer, soit en disant où ils peuvent être, soit en disant où ils ne peuvent pas être.

Dans le cas de la géothermie, il n’y a pas de potentiel intéressant sur le territoire de la CCPLL.

Les gisements forestiers sont existants mais fragmentés sur la CCPLL. Ils ne représentent pas une ressource très intéressante, compte tenu de cette fragmentation.



ACTIFS SUR LE TERRITOIRE

Le développement de la filière bois-énergie relève généralement de l’initiative des collectivités locales. Les bâtiments alimentés sont en majorité des bâtiments publics d’intérêt général.

Fort d’un important couvert forestier et du savoir-faire d’entreprises locales, le territoire du SCoT Cahors Sud Lot est en mesure de promouvoir une filière bois-énergie performante, créatrice d’emplois et permettant de répondre à une demande plus forte de produits dérivés du bois (augmentation des consommations de granulés pour le secteur résidentiel). Au-delà du gisement forestier brut en abondance sur le territoire, il existe également des plateformes de transformation du bois (structures de production de palettes ou de cagettes, scieries, ...) qui génèrent des déchets pouvant être valorisés.

Un seul projet de réseau chaleur est identifié à ce jour sur la CCPLL, au niveau de Lalbenque.

Le Lot est la rivière la plus anciennement canalisée et aménagée de France (XIII^e siècle), cela afin de la rendre navigable. Ces aménagements ont logiquement généré des productions d’hydroélectricité dès le début du XX^e siècle. Une seule prise d’eau hydroélectrique se trouve sur la CCPLL. Il y a peu

de perspectives de développement hormis la réhabilitation de moulin à eau et la création de pico-centrales. Les contraintes environnementales et administratives sont fortes et le PLUI interviendra peu sur cet enjeu.

Sur le territoire de la CCPLL, le gisement éolien et la biomasse ne sont pas suffisants pour envisager une politique publique volontaire ou même des projets pertinents.

En ce qui concerne la qualité de l’air, le Plan Régional pour la Qualité de l’Air révisé en 2008 donne des orientations qui visent à caractériser la qualité de l’air, à identifier les effets des pollutions, à agir et à sensibiliser pour lutter contre ces pollutions. Dans le cadre du PLUI, la lutte contre la consommation des sols pour l’urbanisme et la réduction des déplacements sont des mesures qui vont dans le sens de l’amélioration de la qualité de l’air.

CE QU’IL FAUT RETENIR

Le territoire de la CCPLL est, comme le reste du SCoT Cahors et Sud du Lot, en précarité énergétique, du fait de l’ancienneté du parc résidentiel, de son étalement et de son manque de réhabilitation. La part importante des déplacements en voiture individuelle augmente la dépendance aux énergies fossiles. Cette précarité va s’accroître du fait de la hausse des coûts du pétrole et du vieillissement de la population entraînant un tassement des revenus et un délaissement des logements. La forte dépendance à l’électricité est un point négatif car cela reste l’énergie au rendement le plus faible.

30% de l’énergie électrique est issu d’énergies renouvelables. C’est donc une tendance positive qu’il faut accentuer en valorisant encore le recours aux EnR, notamment dans les domaines du bois-énergie et du solaire. Les outils du PLUI auront également une efficacité passive sur la transition énergétique et la lutte contre les effets du changement climatique : gestion raisonnée des eaux pluviales, nature ordinaire dans le OAP, organisation du bâti, effet de rideau et de nébulosité sur les parcelles...

4 | Risque d'inondation

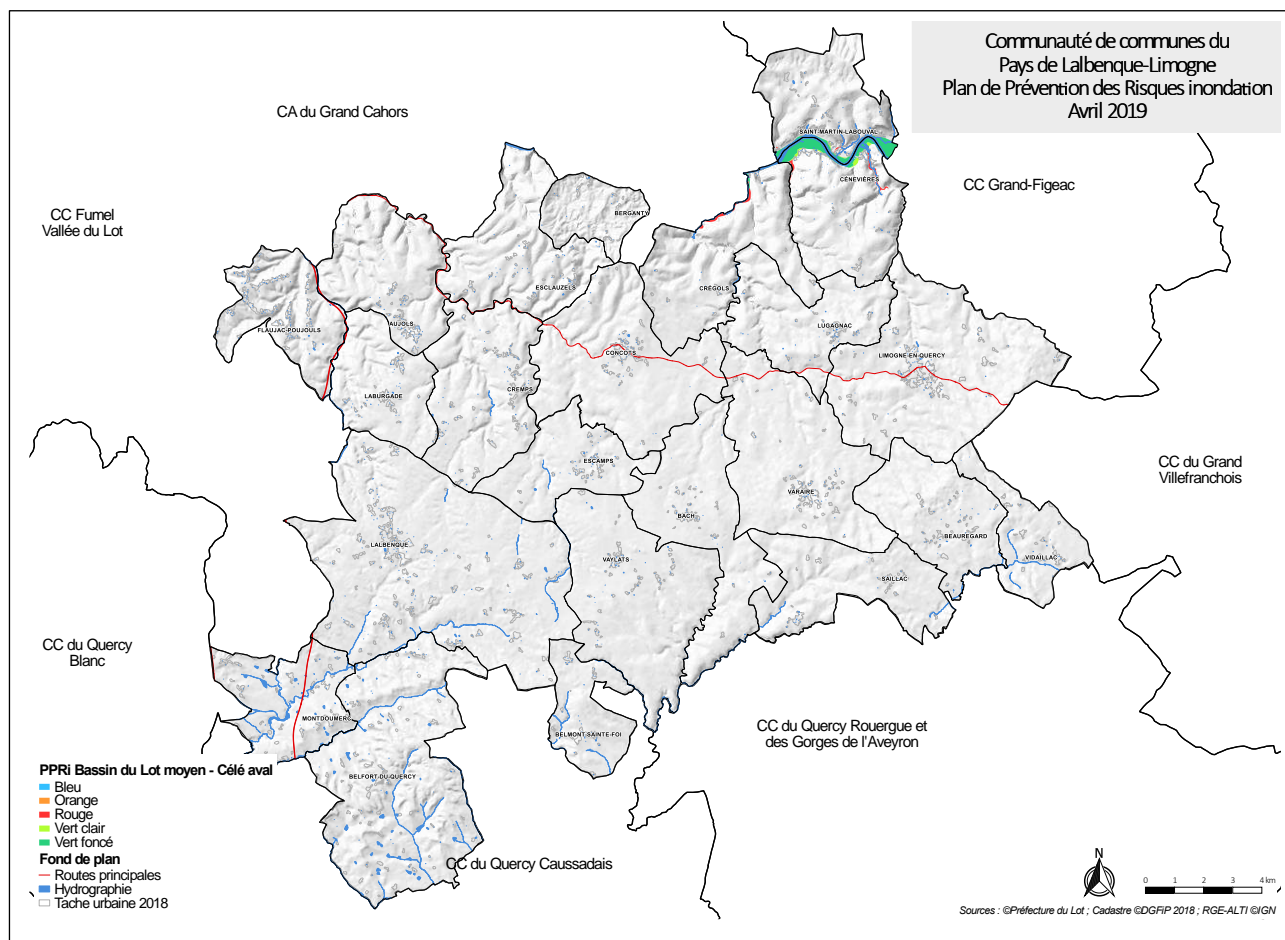
Le risque d'inondation sur le territoire de la CCPLL est bien connu et règlementé au travers du PPR inondation « bassin du Lot moyen – Célé aval » (approuvé le 7 avril 2010). Il couvre les crues du Lot, mais aussi les risques torrentiels d'affluent secondaires (cf carte). Le PLUI devra être mis en conformité avec ce PPRi et les aspects règlementaires seront respectés tels quels. Les autres cours d'eau (Lemboulas, Lupte)) sont couverts par la Cartographie Informative des Zones inondables (DREAL, 2000). Pour prolonger la réflexion et la connaissance, il faut relever les points suivants :

Le Lot est couvert par un service de prévision de crues (SPC Vigicrues) permettant de prévenir les inondations. Les communes doivent élaborer et mettre à jour leur plan communal de sauvegarde (PCS) pour une meilleure gestion de crise.

Les crues de ruissellement à caractère torrentiel ont aujourd'hui tendance à se multiplier, du fait de l'évolution de l'utilisation des sols (déboisements, ravinements) et de l'impact du changement climatique (épisodes orageux plus violents et aléatoires).

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le PPRi s'applique en conformité. Le classement des zones du PLUI et le règlement devront tenir compte de ce risque. Au-delà de cette application obligatoire, les inondations par ruissellements doivent être intégrées à la construction du cadre de vie du projet territorial. Il faut inciter les communes à réaliser leur DICRIM.



5 | Risque de mouvements de terrain (MDT)

Le risque de mouvements de terrain sur le territoire relève de plusieurs phénomènes. Le retrait-gonflement d'argiles (carte ci-dessous) est présent sur la CCPLL de façon ponctuelle au sud-ouest. Les glissements de terrain (déplacements tangentiels des couches superficielles dus à des saturations en eau) sévissent sur les

secteurs pentus et marneux. Seulement deux cas de glissements sont recensés dans l'atlas des MDT du Lot, un dans la vallée du Lot et l'autre à l'extrême sud du territoire.

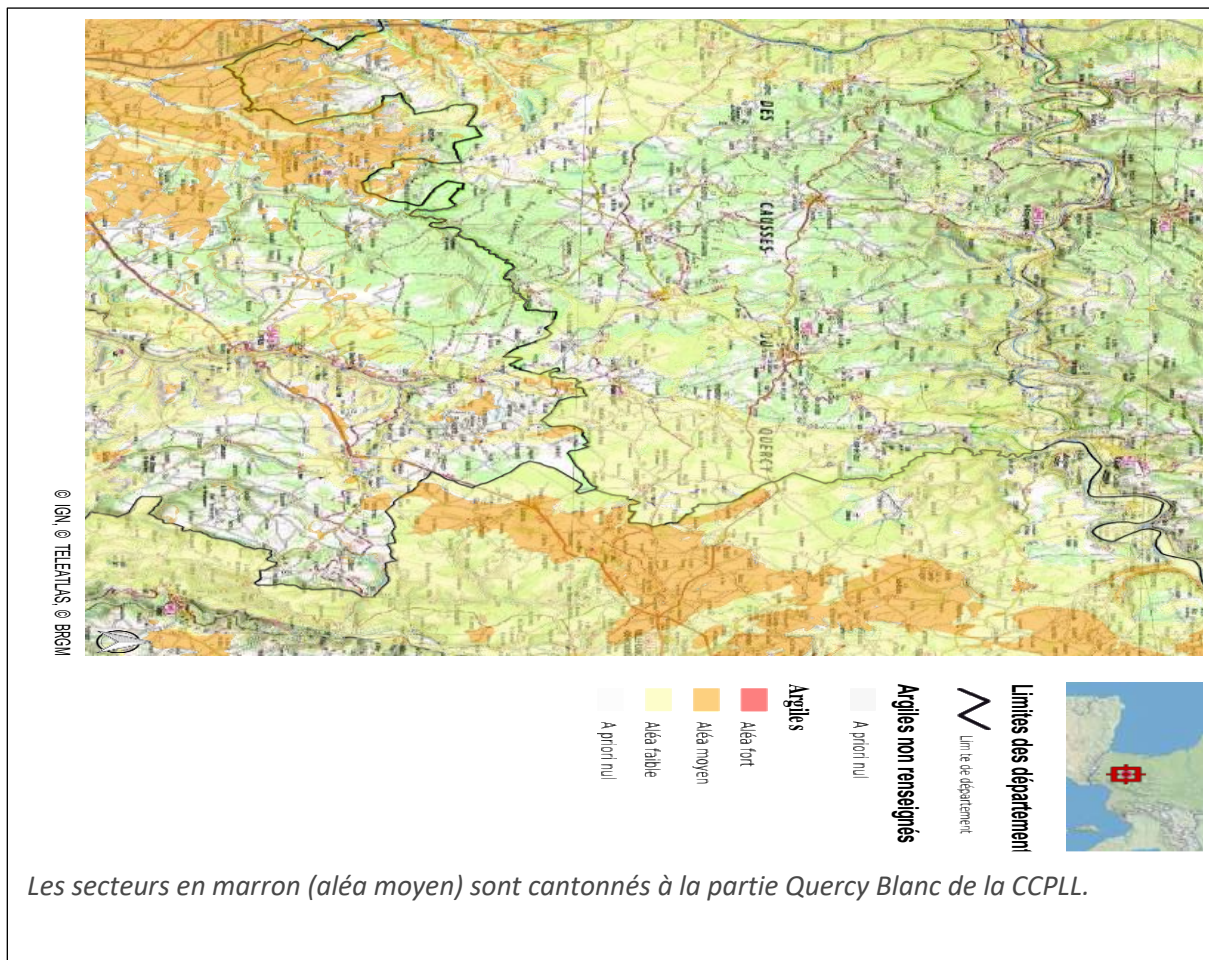
Les chutes de blocs peuvent se produire sur les falaises du Lot et autres affleurements rocheux, et toutes pentes supérieures à 40% (5 cas recensés par le BRGM, tous dans la vallée du Lot). Les coulées de boue sont recensées sur l'extrême sud-ouest du territoire.

L'affaissement de cavités est un risque présent sur les causses et les affleurements calcaires relativement épais (présence de karst sous-jacente), et de nombreux sites potentiels sont recensés. Le BRGM a relevés 5 cas d'effondrements sur la CCPLL.

Bien que le risque MDT ne fasse pas l'objet d'un PPR, les études et informations seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du PLUI. La carte de susceptibilités de MDT du département du Lot (DDT 46, 2000) est l'information de référence.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le risque mouvement de terrain est varié et répandu sur le territoire de la CCPLL. En l'absence de PPR, le PLUI doit prendre en compte ce risque (classer les zones en fonction) et déterminer éventuellement des règles ou recommandations pour préserver les constructions à venir.



6 | Autres risques et nuisances

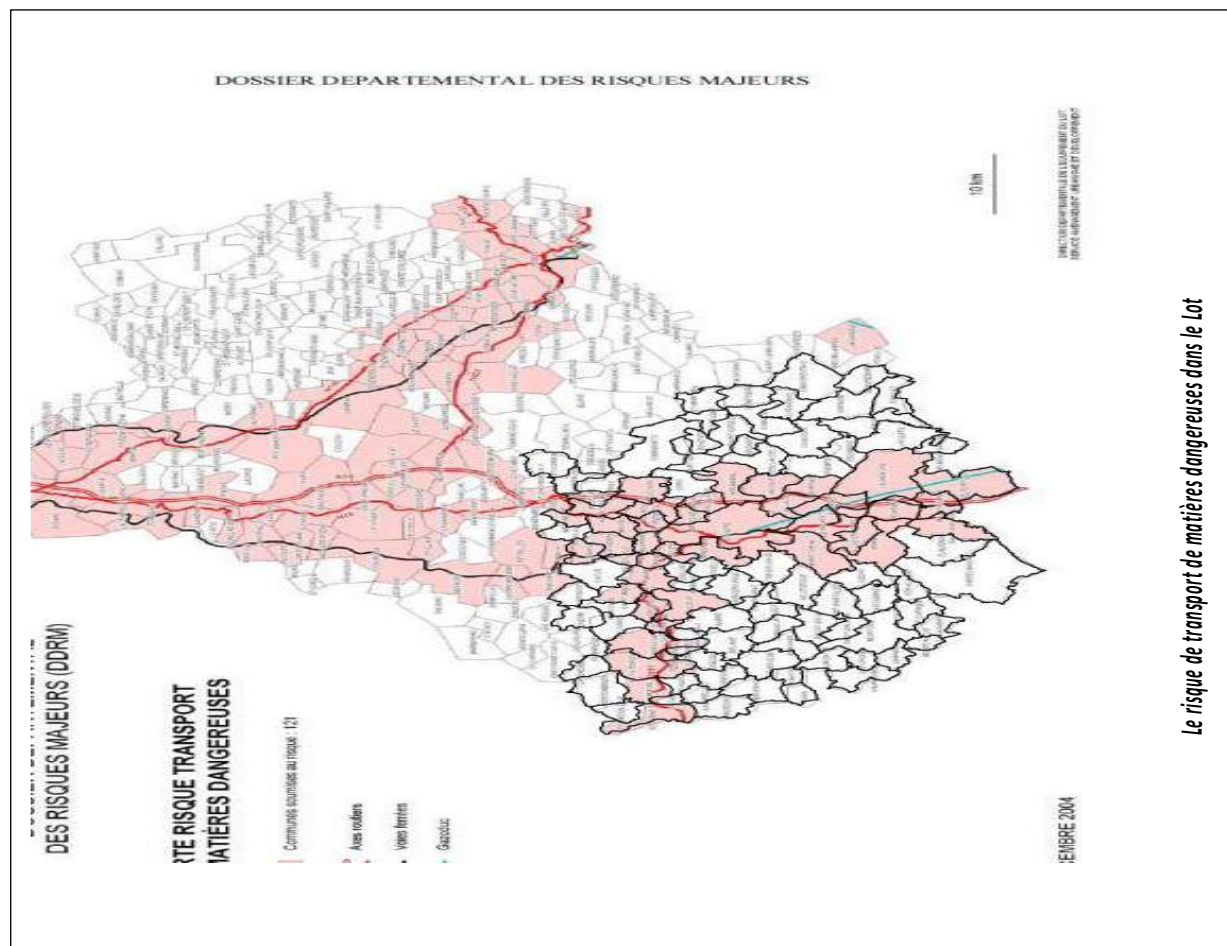
Le Dossier départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense tous les risques identifiés. Sur la CCPLL, le risque de **transports de matières dangereuses** peut être consécutif à un accident qui se produit sur voie routière, exceptionnellement sur voie d'eau. Il est identifié sur les communes riveraines de l'A20 et de la RD820. Il peut concerner aussi la voie ferrée et le gazoduc (Lalbenque, Belfort-du-Quercy, Mondoumerc). Le risque **rupture de barrage** est présent (barrage de Grandval et de Sarrans) et fait l'objet d'un plan particulier d'intervention. Toutes les communes riveraines du Lot sont exposées à ce risque. Le risque **feux de forêts** est connu au travers d'un atlas départemental (aléa fort et faible). L'aléa fort est présent sur la CCPLL pour les communes de Limogne-en-Quercy, Lugagnac, Aujols, Flaujac-

Poujols, Laburgade et Lalbenque, et il faut être vigilant sur les communes de Cremps, Concots, et Esclauzels. Le risque de **nuisance sonore** affecte le voisinage des infrastructures de transports terrestres ou des zones d'activités. Le PLUi devra prendre en compte les préconisations de l'Etat et de l'ARS afin de préserver les zones d'urbanisation future de ce risque.

Le risque **industriel** concerne la CCPLL sans toutefois faire l'objet d'une information globale. Il n'y a pas de sites identifiés dans le DDRM.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Tous ces risques et nuisances devront être pris en compte par la PLUi. Les préconisations de l'Etat et autres acteurs compétents (SDIS, ARS...) seront étudiées et reportées dans le projet urbain du territoire. Le voisinage d'activités avec des secteurs résidentiels sera limité.



7 | Les enjeux liés aux ressources, aux risques et aux nuisances dans le PLUI

D'une manière globale, les enjeux liés au respect et à la préservation des ressources et des risques, à la diminution des nuisances, passent par l'application des principes généraux de la mise en œuvre du PLUI à savoir :

- *économiser les espaces, en limitant l'artificialisation et l'urbanisation au détriment des espaces naturels et forestiers ;*
- *privilégier la densification et l'urbanisation des espaces déjà artificialisés ;*

le SCoT donne des objectifs plus précis pour lesquels le PLUI pourra se positionner dans son PADD à partir des mesures du DOO.

Concernant l'enjeu de développement durable des ressources du sol (potentiel agricole, forêt) et du sous-sol (carrières) :

- **Protéger les espaces agricoles à forts enjeux et les espaces forestiers ;**
- **Prendre en compte les orientations du schéma départemental des carrières ;**
- **maîtriser l'installation de carrières de dimension modeste à vocation locale.**

Concernant l'enjeu de développement durable de la ressource eau (préservation de la qualité et des quantités, amélioration des modalités de gestions, potentiel épurateur et hydroélectrique)

- **Protéger les espaces des périmètres de captage non encore approuvés ;**
- **Tenir compte des potentiels des STEP et du SPANC dans le projet urbain ;**
- **Faciliter l'existence des espaces enherbés dans les OAP ;**
- **Etre vigilant sur la création de retenues d'eau ;**
- **Encadrer la gestion des eaux pluviales notamment sur les secteurs de cause.**

Concernant l'enjeu de la prise en compte du changement climatique et de la transition énergétique (réduction des consommation énergétique, développement des énergies renouvelables, gestion des nuisances du CC)

- **Proposer un projet urbain rationalisant les mobilités ;**
- **Faciliter l'installation de photovoltaïque sur bâtiment ;**
- **Maîtriser la localisation des projets de centrales photovoltaïques ;**
- **Proposer des règles d'urbanisme améliorant les performances thermiques ;**

- **Encourager les alternatives à la voiture individuelle et thermique.**

Concernant l'enjeu de prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement

- **Préserver des risques d'inondation par ruissellement, issues du pluvial ou des versants ;**
- **Préserver de l'urbanisation les secteurs les plus exposés ;**
- **Classer en zones naturelles les espaces soumis à l'aléa.**

Concernant l'enjeu de prise en compte du risque mouvement de terrain

- **Classer en zones naturelles les espaces soumis au risque le plus fort ;**
- **Décliner des règles ou recommandations constructives sur les secteurs à risque ;**
- **Prendre en compte les DICRIM et les PCS dans le projet urbain ;**
- **Gérer le pluvial pour ne pas augmenter les risques de solifluxion.**

Concernant l'enjeu de prise en compte des autres risques et nuisances

- **Classer en zones naturelles les espaces soumis à tout aléa fort identifié ;**
- **Tenir compte de la capacité de défense incendie ;**
- **Intégrer la prise en compte de l'information existante ;**
- **Etre vigilant sur le voisinage de zones de vocations différentes.**